

**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
2019**



**BUREAU
VERITAS**

Shaping a World of Trust

SOMMAIRE

DPEF	NOTRE MODÈLE POUR BÂTIR UN MONDE DE CONFIANCE	2	5	RAPPORT D'ACTIVITÉ	223	
	Notre identité, notre manifeste, nos valeurs & nos absolus	2		5.1 Faits marquants de l'exercice	224	
	Nos activités	4		5.2 Évolution de l'activité et des résultats	226	
	Notre stratégie et notre ambition	8		5.3 Flux de trésorerie et financement	235	
RFA	Notre modèle de création de valeur	10		5.4 Événements postérieurs à l'approbation des comptes	242	
	Notre performance financière et extra-financière	12		5.5 Tendances pour l'exercice 2020	242	
	Notre gouvernance	15		5.6 Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS	243	
1	PRÉSENTATION DU GROUPE	17	6	ÉTATS FINANCIERS	247	
DPEF	1.1 Présentation générale du Groupe	18		6.1 Compte de résultat consolidé	248	
	1.2 Historique	23		6.2 État du résultat global consolidé	249	
	1.3 L'Industrie du TIC	25		6.3 État de la situation financière consolidée	250	
	1.4 La stratégie et les objectifs du Groupe	29		6.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés	251	
	1.5 Présentation des activités	40		6.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés	252	
RFA	1.6 Accréditations, agréments et autorisations	61		6.6 Notes annexes aux comptes consolidés	253	
	1.7 Recherche, développement, innovation, brevets et licences	63		6.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	306	
	1.8 Systèmes d'information et de pilotage	64		6.8 Comptes annuels de Bureau Veritas SA	312	
				6.9 Notes annexes aux comptes annuels de Bureau Veritas SA	316	
2	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE	65		6.10 Informations complémentaires concernant Bureau Veritas en vue de l'approbation des comptes annuels 2019	331	
DPEF	2.1 Une vision au cœur de l'organisation	66		6.11 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	334	
RFA	2.2 Principaux risques et opportunités extra-financiers	77				
	2.3 Feuille de route pour bâtir un monde de confiance	79	7	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	339	
	2.4 Plan de vigilance	119		7.1 Renseignements à caractère général	340	
	2.5 Méthodologie de recueil de l'information	122		7.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2019	341	
	2.6 Indicateurs et correspondances	124	RFA	7.3 Principales filiales en 2019	342	
	2.7 Avis de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)	131		7.4 Contrats intra-groupe	344	
				7.5 Contrats de franchise industrielle, redevance de nom et licence de savoir-faire, services centraux	344	
3	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	135		7.6 Opérations avec les apparentés et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	345	
RFA	3.1 Conseil d'administration	137		RFA	7.7 Capital social et droits de vote	346
	3.2 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration	158	RFA	7.8 Actionnariat	350	
	3.3 Direction du Groupe	168	RFA	7.9 Informations boursières	352	
	3.4 Déclarations sur la situation des mandataires sociaux	172		7.10 Actes constitutifs et statuts	354	
	3.5 Autres informations sur la gouvernance	174				
	3.6 Rémunérations des mandataires sociaux	177				
	3.7 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés	198				
4	GESTION DES RISQUES	205	8	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	359	
DPEF	4.1 Facteurs de risques	206		RFA	8.1 Personnes responsables	360
RFA	4.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	214		RFA	8.2 Contrôleurs légaux des comptes	361
	4.3 Assurances	220			8.3 Politique d'information	362
	4.4 Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales	221			8.4 Informations incluses par référence	363
					8.5 Tables de concordance	363



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019

(Nouvelle version du Document de référence)

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL
ET LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE
EXTRA-FINANCIÈRE



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 26 mars 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

TOURNÉS VERS NOS CLIENTS, INSPIRÉS PAR LA SOCIÉTÉ

NOTRE IDENTITÉ

Notre mission consiste à réduire les risques, améliorer les performances de nos clients et les aider à innover pour relever, en toute confiance, les enjeux de la société.

Bureau Veritas est un leader mondial des essais, de l'inspection et de la certification. Notre mission répond à des enjeux clés : la qualité, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale. Grâce à notre expertise étendue, mais aussi à notre impartialité et à notre indépendance, nous favorisons la confiance entre les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs.

NOTRE MANIFESTE

Bureau Veritas est une entreprise de services *Business to Business to Society* qui contribue à transformer le monde dans lequel nous vivons.

Aujourd'hui, nous capitalisons sur notre vaste expertise en matière de qualité, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale pour mieux servir les aspirations sociétales. Inspirés par la société, nous prenons en compte les défis posés par l'urbanisation croissante en participant à l'émergence de villes plus sûres et intelligentes. Nous anticipons les besoins d'une population mondiale en expansion, incluant notamment une production agricole sûre et fiable. Nous comprenons l'impact du changement climatique et nous travaillons pour que les citoyens aient accès à une énergie plus propre dans le monde entier, tout en aidant nos clients à gérer efficacement ou à convertir leurs actifs existants. Nous intégrons et accompagnons la digitalisation en veillant à minimiser les risques associés et nous participons au développement de matériaux et de technologies révolutionnaires.

Inspirés par la société, nous collaborons toujours plus étroitement avec nos clients, pour répondre aux défis cruciaux qui se dessinent et aux nouvelles aspirations sociétales.

NOS VALEURS, NOS ABSOLUS

CONFIANCE
« NOTRE RAISON D'ÊTRE :
LA CRÉATION DE CONFIANCE »

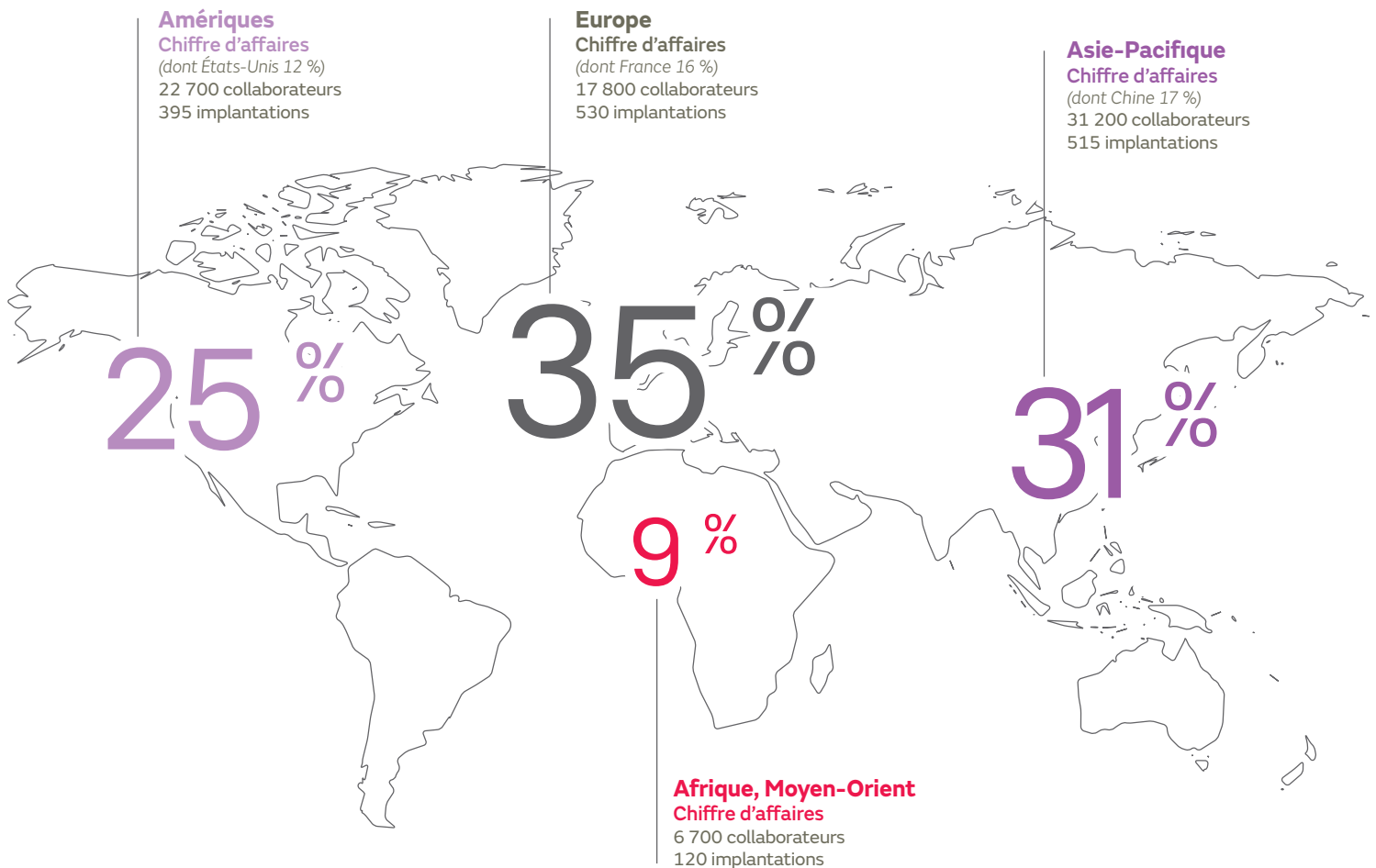
**AMBITION
& HUMILITÉ**
« NOUS ASSOCIONS
AMBITION ET HUMILITÉ »



RESPONSABILITÉ
« NOUS LAISSONS
NOTRE EMPREINTE
DE FAÇON RESPONSABLE »

**OUVERTURE
D'ESPRIT & INCLUSION**
« NOUS CROYONS
EN LA FORCE DE LA DIVERSITÉ »

UNE PRÉSENCE **MONDIALE**



1828
année de création



5,1 Mds €
de chiffre d'affaires



400 000
clients



78 000+
collaborateurs



1 500+
bureaux & laboratoires
dans 140 pays



3 500
agréments & accréditations

NOS 6 ACTIVITÉS



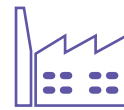
MARINE & OFFSHORE

- Navires en construction et en service, plates-formes et unités offshore, équipements maritimes.
- Notre rôle : Contribuer à la sécurité en mer avec des services de classification des navires et plateformes offshore. Apporter une expertise technique pour évaluer et gérer les risques et améliorer les performances.
- Notre position de marché ⁽¹⁾ : 1^{er} acteur en nombre de navires.



AGROALIMENTAIRE & MATIÈRES PREMIÈRES

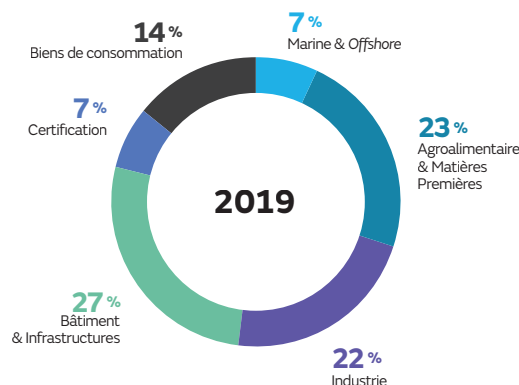
- Produits, métaux et minéraux, charbon, produits agricoles et agroalimentaires, marchandises importées.
- Notre rôle : Améliorer la transparence, contrôler la composition, la qualité et la quantité de matières premières tout au long de la chaîne de valeur, de l'exploration au négoce, de la ferme à la fourchette. Faciliter le commerce international et protéger les citoyens des produits de mauvaise qualité en vérifiant la conformité des importations.
- Notre position de marché ⁽¹⁾ : 3^e acteur.



INDUSTRIE

- Pétrole et gaz, électricité, transports dont l'automobile, industries manufacturières et de transformation.
- Notre rôle : Préserver la sécurité, la fiabilité et l'intégrité des actifs industriels tout au long de leur cycle de vie, et évaluer leur conformité aux normes QHSE ⁽²⁾ nationales, internationales et volontaires. Contrôler la qualité, et accompagner l'optimisation de la chaîne logistique dans l'automobile.
- Notre position de marché ⁽¹⁾ : leader du marché.

Chiffre d'affaires par activité



(1) Position de marché sur le plan mondial.

(2) Qualité, santé, sécurité, protection de l'environnement et responsabilité sociale.

Organisées par marchés finaux, nos activités assurent l'adéquation des compétences de nos équipes aux besoins de nos clients, dans tous les secteurs, à travers une approche transversale. Notre orientation client se veut globale, notamment pour renforcer notre présence auprès des grandes entreprises, avec une exécution locale.



BÂTIMENT & INFRASTRUCTURES

- Bâtiments résidentiels et commerciaux, installations industrielles, équipements et infrastructures publics, équipements en service dans les bâtiments et analyses environnementales.
- Notre rôle : Apporter l'assurance que les biens immobiliers et les infrastructures, en construction ou en usage, sont sûrs, conformes et économes en énergie. Assurer la continuité de l'activité et la protection environnementale en évaluant la sécurité et la performance des installations en service, et en analysant la qualité de l'air et de l'eau.
- Notre position de marché ⁽¹⁾ : leader du marché.



CERTIFICATION

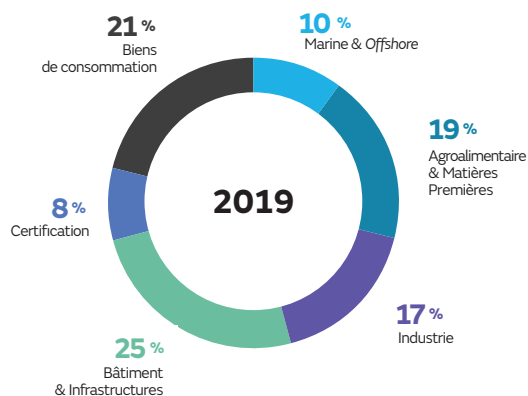
- Normes QHSE internationales (principalement ISO), systèmes de management sectoriels (agroalimentaire, transports...), de développement durable (RSE, changement climatique), et de gestion des risques d'entreprise (continuité d'activité, cybersécurité, lutte contre la corruption...).
- Notre rôle : Certifier que les systèmes de gestion de la qualité, la sécurité, la santé, et l'environnement sont conformes à des référentiels internationaux, nationaux, sectoriels ou propres à des grandes entreprises pour améliorer la gestion de risques et améliorer la performance.
- Notre position de marché ⁽¹⁾ : 2^e acteur.



BIENS DE CONSOMMATION

- Textile, jouets, appareils électroniques, objets connectés, produits alimentaires, bijoux, cosmétiques, équipements de sport et pièces détachées automobiles.
- Notre rôle : Tester et valider la conformité, la qualité, la sécurité et les performances des produits de consommation et améliorer l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement.
- Notre position de marché ⁽¹⁾ : 3^e acteur.

Résultat opérationnel ajusté par activité ⁽²⁾



(1) Position de marché sur le plan mondial.

(2) Indicateur alternatif de performance défini et rapproché avec l'indicateur IFRS à la section 5.6 du présent Document d'enregistrement universel.



BÂTIR UN MONDE DE **CONFIANCE**

- 1.** Métaux et minéraux testés
- 2.** Sécurité des transports testée
- 3.** Processus industriels vérifiés
- 4.** Émissions dans l'eau et dans l'air mesurées
- 5.** Risque industriel et environnemental contrôlé
- 6.** Légalité du bois et gestion forestière certifiées
- 7.** Importations et exportations inspectées
- 8.** Navire classé et certifié
- 9.** Solidité vérifiée
- 10.** Conformité au Code de la construction vérifiée sous BIM
- 11.** Sécurité incendie inspectée
- 12.** Systèmes de gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement vérifiés
- 13.** Performance énergétique certifiée
- 14.** Sécurité alimentaire testée
- 15.** Sécurité des ascenseurs et des escaliers mécaniques inspectée



- 16.** Qualité des carburants testée
- 17.** Fiabilité des jouets testée
- 18.** Textiles et vêtements testés
- 19.** Accessibilité handicapée vérifiée
- 20.** Sécurité des voitures connectées certifiée
- 21.** Chaîne d'approvisionnement de l'électronique et composants vérifiés
- 22.** Conformité et interopérabilité des *smartphones* testées
- 23.** Chaîne d'approvisionnement automobile et composants vérifiés
- 24.** Cybersécurité des *smartships*, ou navires intelligents, vérifiée
- 25.** Pétrole testé
- 26.** Risque et conformité évalués
- 27.** Sécurité et performance vérifiées
- 28.** Maintenance ferroviaire et sécurité des équipements certifiées
- 29.** Infrastructure contrôlée
- 30.** Produits agricoles testés
- 31.** Bien-être animal testé
- 32.** Traçabilité alimentaire contrôlée

NOTRE STRATÉGIE

NOS 5 PILIERS STRATÉGIQUES

Poursuivre le déploiement d'un modèle opérationnel efficient pour gagner en productivité et en flexibilité au travers d'initiatives internes et de la digitalisation accélérée de nos processus et de notre offre.

Accroître la couverture du marché, grâce aux Initiatives de Croissance clés. Celles-ci visent à nous renforcer sur nos marchés traditionnels en proposant une offre de services élargie et à augmenter notre exposition aux secteurs liés aux dépenses de consommation.

Renforcer les liens avec les multinationales pour devenir leur partenaire privilégié, dans la facilitation et la sécurisation de leurs transactions et opérations, à l'aide de solutions globales plus intégrées.

Équilibrer la présence géographique sur trois régions du monde : l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique ; les Amériques ; et l'Asie-Pacifique. Le Groupe continuera d'étendre et de consolider ses positions dans les marchés émergents, notamment en Asie et en Afrique.

Continuer de jouer un rôle actif dans la consolidation du marché du TIC⁽¹⁾. Sur la base de son modèle associant croissance interne et externe, le Groupe poursuivra ses acquisitions d'entreprises sur certains marchés et pays ciblés.



NOS 2 PAYS PRIORITAIRES

Deux pays en particulier soutiendront la croissance du Groupe : les États-Unis et la Chine. Il s'agit des plus grands marchés mondiaux pour les services TIC, avec l'Europe où Bureau Veritas bénéficie déjà d'une forte présence.

NOS PRINCIPAUX OBJECTIFS EXTRA-FINANCIERS À 2020



Santé et Sécurité :

- Réduire de 50 % les taux d'accidentologie (TAR, LTR)⁽²⁾



Inclusion :

- Atteindre 25 % de femmes au sein des cadres dirigeants



Environnement⁽³⁾ :

- Réduire de 10 % les émissions de CO₂ par équivalent temps plein
- Augmenter de 10 % le recours aux énergies renouvelables
- Atteindre 75 % des activités du Groupe certifiées ISO 14001

(1) TIC : test, inspection et certification.

(2) TAR : Taux total d'accidents avec et sans arrêt ;
LTR : Taux d'accidents avec arrêt.
Par rapport aux résultats consolidés 2014.

(3) Par rapport aux résultats consolidés 2015.

Notre stratégie est fondée sur cinq piliers permettant de capitaliser sur les forces du Groupe et de poursuivre sa transformation pour saisir les opportunités qui se présentent sur des marchés prometteurs. La stratégie vise à améliorer le profil de croissance, de résilience et de rentabilité de Bureau Veritas.

NOS 4 PRINCIPAUX LEVIERS

Plusieurs leviers de transformation favorisent le déploiement de nos Initiatives de Croissance ainsi que notre politique de responsabilité sociale : les **ressources humaines**, la **gestion des grands comptes**, notre programme **Excellence@BV** et le **digital**.

NOS 5 INITIATIVES DE CROISSANCE CLÉS

Notre stratégie d'amélioration de la croissance est axée sur des initiatives dans des secteurs où Bureau Veritas peut tirer parti de son expertise et de sa présence mondiale. Ces initiatives répondent aux grandes tendances qui impactent la société et l'activité économique. Elles permettent d'offrir de nouveaux relais de croissance et d'atteindre la diversification visée par Bureau Veritas.

- 1. Bâtiment & Infrastructures**
Bénéficier de notre position de leader mondial sur ce grand marché en plein essor.
Ambition à 2020 : 350 à 400 millions d'euros⁽¹⁾
- 2. Services Opex (Pétrole & Gaz, Power & Utilities, Chimie)**
Construire des *business models* récurrents dans des marchés fragmentés offrant un potentiel d'externalisation important.
Ambition à 2020 : 300 à 350 millions d'euros⁽¹⁾
- 3. Agroalimentaire**
Devenir un acteur de référence à travers l'expansion de ses activités dans un marché important porté par la mondialisation de la chaîne d'approvisionnement.
Ambition à 2020 : 250 à 300 millions d'euros⁽¹⁾
- 4. Automobile**
Tirer parti de notre expertise dans les domaines de la chaîne logistique, de l'électronique et de la connectivité pour devenir un acteur reconnu du secteur.
Ambition à 2020 : 130 à 150 millions d'euros⁽¹⁾
- 5. SmartWorld**
Exploiter notre position de leader et notre expertise sur ce segment en répondant notamment aux nouveaux besoins nés du développement de la connectivité.
Ambition à 2020 : 110 à 150 millions d'euros⁽¹⁾

NOTRE AMBITION FINANCIÈRE 2016-2020

L'atteinte de la dernière année de l'ambition 2016-2020⁽²⁾ n'est désormais plus pertinente dans le contexte de la crise du Covid-19.

Les fondamentaux solides du Groupe demeurent inchangés et démontrent clairement le bien-fondé de sa stratégie. Bureau Veritas annoncera son prochain plan stratégique en septembre 2020, dans la continuité de la trajectoire actuelle qui connaît un franc succès.

(1) Chiffre d'affaires supplémentaire d'ici à 2020 par comparaison au chiffre d'affaires 2015.

(2) Pour rappel, l'ambition financière de 2016-2020 était la suivante : Ajouter 1,5 milliard d'euros au chiffre d'affaires du Groupe en 2020 par rapport à 2015, aux taux de change du Plan initial en 2015, tel que présenté aux Journées investisseurs en octobre 2015, provenant pour moitié de la croissance organique et pour moitié de la croissance externe ; Atteindre 5 % à 7 % de croissance organique d'ici à 2020 ; Atteindre une marge opérationnelle ajustée supérieure à 17 % en 2020, aux taux de change du Plan initial en 2015, tel que présenté aux Journées investisseurs en octobre 2015 ; Continuer à générer un important flux de trésorerie disponible

NOTRE MODÈLE DE

NOS RESSOURCES



CAPITAL ÉCONOMIQUE

- Un actionnaire majoritaire de long terme et un actionnariat flottant diversifié
- Un modèle financier robuste et équilibré avec une vision à long terme
- **1 322 millions d'euros** de capitaux propres



CAPITAL HUMAIN

- **Plus de 78 000** collaborateurs
- Un personnel qualifié, formé et accompagné
- Une culture inclusive : **20 %** de femmes cadres dirigeants, plus de **66 %** de génération Y
- Une culture entrepreneuriale
- Un réseau mondial de sous-traitants



CAPITAL MANUFACTURIER

- Un réseau dans près de **140 pays**
- **Plus de 1 500** bureaux et laboratoires



CAPITAL INTELLECTUEL

- Une marque forte de plus de **190** années d'expérience
- **3 500** accréditations, agréments et autorisations
- De nombreuses alliances et partenariats avec des acteurs reconnus
- La transformation digitale du Groupe



CAPITAL SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

- Une croissance structurée autour de pratiques de développement durable
- Une logique de création de valeur partagée au cœur de la stratégie de croissance
- Le *Lean Management* pour développer une culture d'amélioration continue de la performance et de réduction de l'empreinte carbone
- Des services spécifiques pour aider les entreprises à améliorer leurs engagements RSE

NOTRE RAISON

- Depuis sa création en 1828, le nom de Bureau Veritas est synonyme d'intégrité, et représente un atout inestimable dans un secteur d'activité fondé sur la confiance.

Notre VISION

- Entreprise de services *Business to Business to Society*, visant à bâtir une relation de confiance entre les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs.

TENDANCES MACRO

Notre action au cœur des défis sociaux, sociétaux et environnementaux

CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX, CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉMERGENCE DES CLASSES MOYENNES :

- Demande croissante de sécurité, de qualité, de normes et de standards
- Investissements dans les infrastructures en augmentation

UTILISATION DE TECHNOLOGIES PLUS COMPLEXES (IOT, IA, ...) ET RACCOURCISSEMENT DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS :

- Augmentation et externalisation des tests à réaliser
- Surveillance accrue de la chaîne d'approvisionnement et du nombre de sous-traitants à contrôler

PROTECTION DES MARQUES MONDIALES PLUS COMPLEXE :

- Nécessité d'être reconnu comme un acteur responsable, au-delà de la réglementation
- Gestion proactive et mondiale des problématiques RSE et QHSE

DÉLÉGATION PAR LES AUTORITÉS PUBLIQUES DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE AUPRÈS D'ACTEURS SPÉCIALISÉS :

- Gain de réactivité pour s'adapter aux contraintes des marchés qu'ils servent
- Réduction importante des dépenses publiques

NOS SERVICES

Services d'évaluation de conformité réglementaire ou volontaire (actifs, produits, systèmes)

Certification

Référentiels: standards internationaux (ex: ISO), réglementations, référentiel volontaire élaboré avec le client.

Services d'assistance technique et réglementaire (actifs, produits, systèmes)

Amélioration de la performance

(1) Chiffre d'affaires annualisé cumulé.

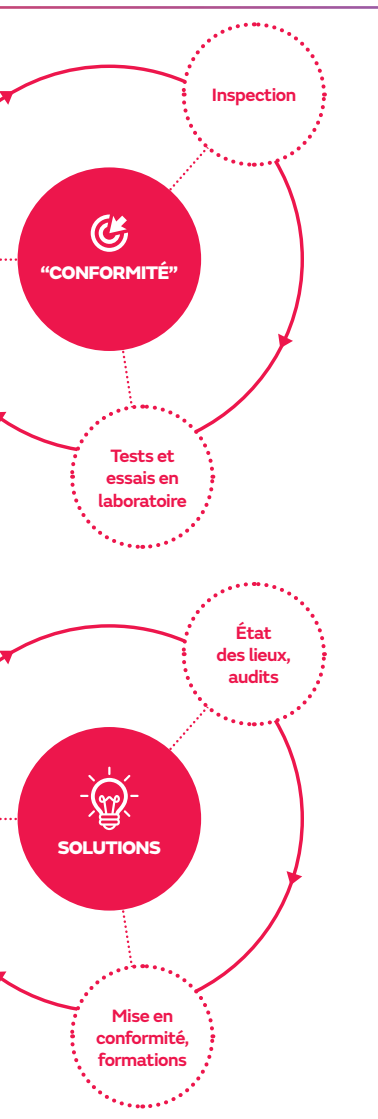
(2) Dividende proposé soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

CRÉATION DE VALEUR

D'ÊTRE

Notre MISSION

- Réduire les risques de nos clients, améliorer leurs performances et soutenir leurs efforts d'innovation pour répondre aux impératifs de qualité, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement et de responsabilité sociale.



NOS RÉALISATIONS ET RÉSULTATS



CAPITAL ÉCONOMIQUE

- Croissance organique de **4,3 %**
- **46 millions d'euros** d'acquisitions ⁽¹⁾
- **0,56 euro** de dividende par action ⁽²⁾



CAPITAL HUMAIN

- Bureau Veritas inclus dans le classement des entreprises leaders de la diversité du Financial Times
- **19 heures** de formation dispensées par collaborateur
- **14 954** embauches en contrat à durée indéterminée (ou assimilée)
- Baisse de **51 %** du taux total d'accidents depuis 2014
- **100 %** de collaborateurs formés au programme de Conformité à l'éthique



CAPITAL MANUFACTURIER

- Ouverture de nouveaux sites, en particulier des laboratoires en Asie-Pacifique et en Amérique



CAPITAL INTELLECTUEL

- Capacité importante d'innovation illustrée par le lancement de nouveaux services et des solutions globales
- Déploiement mondial de solutions digitales (3D, IoT, Robotique, IA, e-commerce)
- Partenariats globaux avec des leaders du monde technologique



CAPITAL SOCIÉTAL ET ENVIRONNEMENTAL

- Contribution à rendre le monde plus sûr et plus fiable
- **76 %** des activités certifiées ISO 14001
- Signataire des engagements d'Act4Nature pour la biodiversité
- Engagement environnemental niveau Gold par Ecovadis
- **Note de 75/100** obtenue au DJSI, à comparer à la moyenne du secteur de 38/100
- **Notation « B »** par le CDP, au-dessus de la moyenne du secteur (B-)
- **434 millions d'euros** de charges sociales sur les salaires
- Taux d'effectif d'impôt ajusté du Groupe de **33,1 %**

VALEUR CRÉÉE POUR NOS CLIENTS

- **Amélioration de la gestion des risques**
 - Maîtrise des risques QHSE
 - Maîtrise des risques de réputation
- **Facilitation des échanges commerciaux**
 - Conformité aux standards et réglementations nationaux et internationaux
 - Vérification de la quantité et de la qualité des produits échangés
- **Accroissement de la performance**
 - Performance opérationnelle, économique, sociale et environnementale
 - Amélioration de la qualité des produits et des services
 - Vérification de la mise en œuvre d'engagements (durabilité, réduction d'émissions...)

PARTAGE DE LA VALEUR CRÉÉE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

5,1 Mds€
de chiffre d'affaires 2019

1,4 Md€
Fournisseurs (achats de biens et services) et sous-traitants (missions)

2,1 Mds€
Collaborateurs (salaires et primes)

257 M€
État (impôts et taxes)

262 M€
Actionnaires (dividendes)

Dépense pour la croissance externe
99 M€
Acquisitions pour alimenter notre croissance organique future

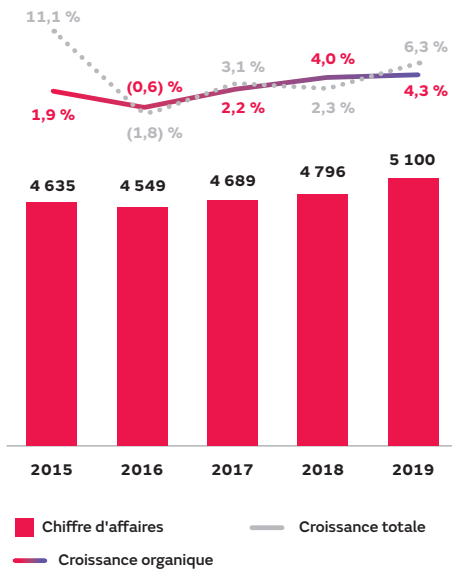
NOTRE PERFORMANCE FINAN

NOS CHIFFRES CLÉS FINANCIERS

Données présentées au 31 décembre

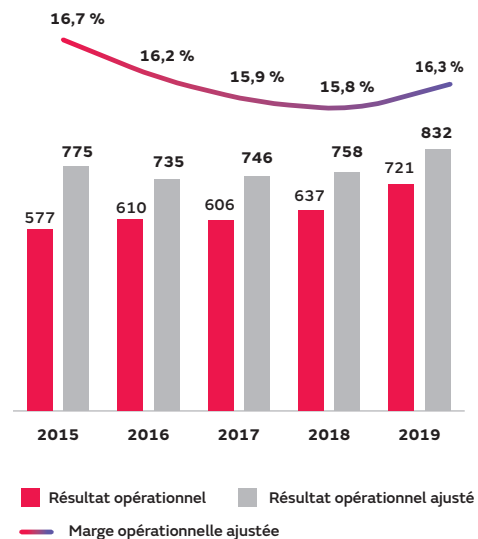
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ, DE LA CROISSANCE TOTALE ET DE LA CROISSANCE ORGANIQUE

En millions d'euros et en pourcentage



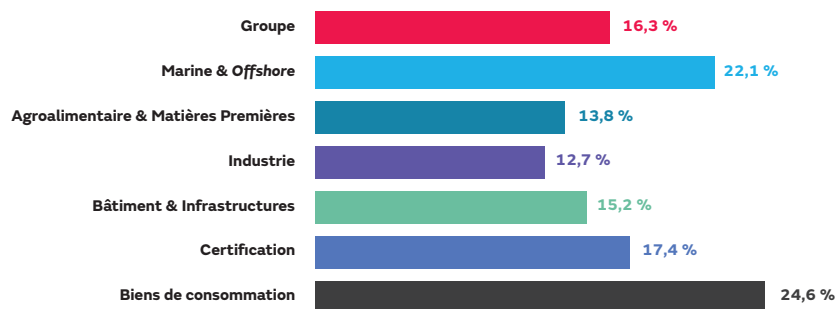
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL, DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ ET DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE

En millions d'euros et en pourcentage



MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE PAR ACTIVITÉ 2019

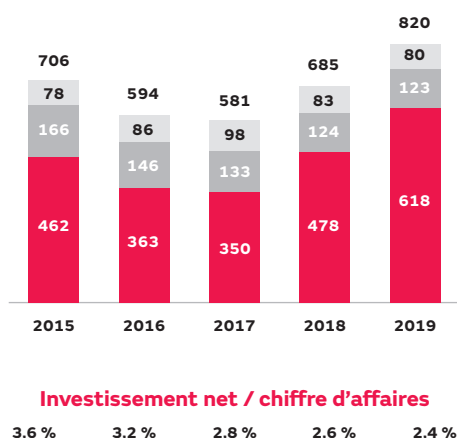
En pourcentage



CIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

ÉVOLUTION DU FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ

En millions d'euros

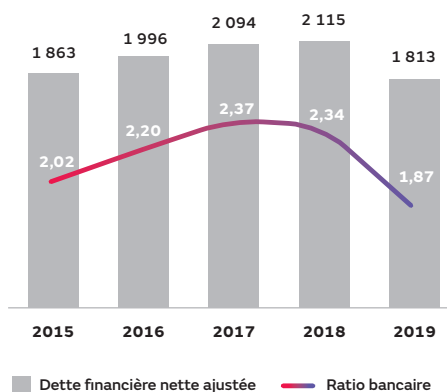


■ Flux de trésorerie disponible
■ Investissement net⁽¹⁾
■ Interêts payés

(1) Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions.

ÉVOLUTION DE LA DETTE FINANCIÈRE NETTE AJUSTÉE⁽¹⁾ ET DU RATIO BANCAIRE⁽²⁾

En millions d'euros et en multiple



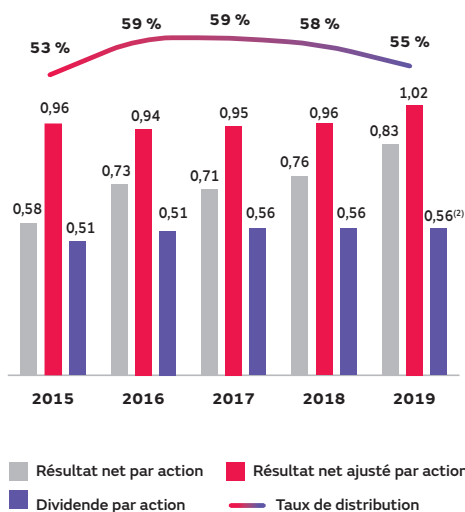
■ Dette financière nette ajustée — Ratio bancaire

(1) Dette financière nette après instruments de couverture de devises telle que définie dans le calcul des ratios bancaires.

(2) Rapport de la dette financière nette ajustée sur l'EBITDA consolidé (résultat net avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise. Celui-ci doit être inférieur à 3,25.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT⁽¹⁾ ET DU DIVIDENDE PAR ACTION ET DU TAUX DE DISTRIBUTION

En euros et en pourcentage

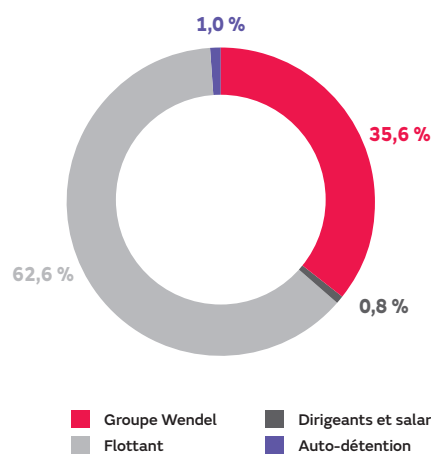


■ Résultat net par action ■ Résultat net ajusté par action
■ Dividende par action — Taux de distribution

(1) Calculé sur la base de la moyenne pondéré du nombre d'actions sur l'exercice.

(2) Proposition à l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

ACTIONNARIAT SIMPLIFIÉ



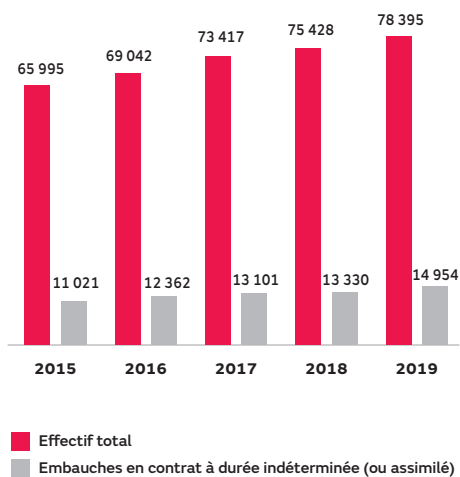
■ Groupe Wendel ■ Dirigeants et salariés
■ Flottant ■ Auto-détention

Les indicateurs alternatifs de performance sont définis et rapprochés avec les indicateurs IFRS à la section 5.6 du présent Document d'enregistrement universel.

NOS CHIFFRES CLÉS EXTRA-FINANCIERS

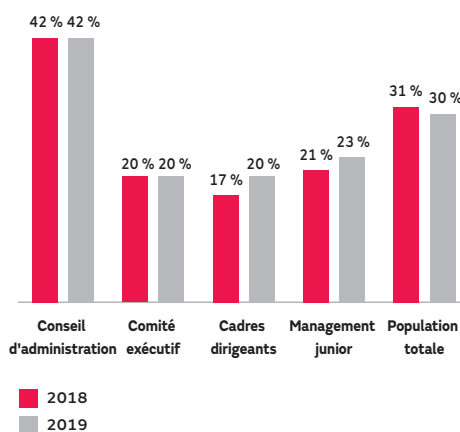
Données présentées au 31 décembre

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COLLABORATEURS



ÉVOLUTION DU TAUX DE FÉMINISATION DANS LE GROUPE

En pourcentage



19

heures de formation dispensées par collaborateur en 2019



100 %

de collaborateurs formés au Programme de Conformité à l'éthique



2^e

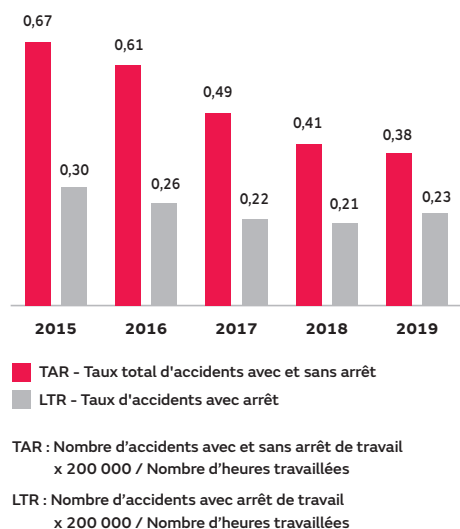
entreprise mondiale la plus responsable dans le secteur des services professionnels au classement DJSI (Dow Jones Sustainability Index)



B

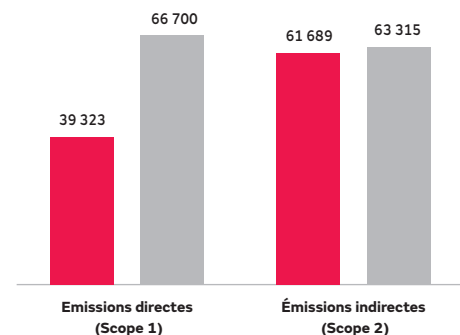
notation par le CDP (Carbon Disclosure Project), au-dessus de la moyenne du secteur (B-)

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE SÉCURITÉ



ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉQUIVALENT

En tonnes



2018
2019

L'augmentation des émissions de CO₂ en 2019 s'explique par la prise en compte dans le périmètre 2019 de deux nouveaux laboratoires. Faute de données disponibles, ces laboratoires, fortement consommateurs en gaz, n'avaient pas été intégrés en 2018.

Pour plus d'informations, se reporter au chapitre 2 « Responsabilité sociétale de l'entreprise » du présent Document d'enregistrement universel.

NOTRE GOUVERNANCE

NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION (1)

12
Administrateurs

95% 
taux moyen de présence au Conseil d'administration






67% 
taux d'indépendance des membres

42% 
taux de féminisation

- | | | | |
|--|--|--|---|
| <p>1. Aldo CARDOSO
INDÉPENDANT
Président du Conseil d'administration
63 ans (4) – Nationalité française
Administrateur de sociétés</p> | <p>4. Stéphanie BESNIER
42 ans (4) – Nationalité française
Directeur Associé de Wendel</p> | <p>7. Ieda Gomes YELL
INDÉPENDANTE
63 ans (4) – Nationalité britannique
Consultante, Chercheur</p> | <p>10. Pascal LEBARD
INDÉPENDANT
57 ans (4) – Nationalité française
Président-Directeur Général
de Sequana</p> |
| <p>2. André FRANÇOIS-PONCET
Vice-Président du Conseil
d'administration
60 ans (4) – Nationalité française
Président du Directoire de Wendel</p> | <p>5. Claude EHLINGER
57 ans (4) – Nationalité
luxembourgeoise
Senior Advisor de Wendel</p> | <p>8. Siân HERBERT-JONES
INDÉPENDANTE
59 ans (4) – Nationalité britannique
Administratrice de sociétés</p> | <p>11. Philippe LAZARE
INDÉPENDANT
63 ans (4) – Nationalité française
Administrateur de sociétés</p> |
| <p>3. Jérôme MICHIELS (2)
45 ans (4) – Nationalité française
Directeur financier de Wendel</p> | <p>6. Ana GIROS CALPE
INDÉPENDANTE
45 ans (4) – Nationalité espagnole
Directrice Générale Amérique
latine de Suez et membre
du Comité Exécutif</p> | <p>9. Frédéric SANCHEZ (3)
INDÉPENDANT
59 ans (4) – Nationalité française
Président de Fives SAS</p> | <p>12. Lucia SINAPI-THOMAS
INDÉPENDANTE
55 ans (4) – Nationalité française
Directeur exécutif Business
Platforms de Capgemini</p> |

LES COMITÉS DU CONSEIL (1)

	 Comité d'audit et des risques	 Comité des nominations et des rémunérations	 Comité stratégique
Taux moyen de présence	100 %	97 %	97 %
Membres			
Aldo CARDOSO	●	●	●
André FRANÇOIS-PONCET			●
Jérôme MICHIELS (2)	●		
Stéphanie BESNIER			●
Claude EHLINGER		●	
Ana GIROS CALPE		●	
Ieda GOMES YELL	●		
Siân HERBERT-JONES	●		
Frédéric SANCHEZ (3)			
Pascal LEBARD		●	●
Philippe LAZARE	●		
Lucia SINAPI-THOMAS		●	
Nombre de membres	5	5	4

● Président ● Membre

NOTRE COMITÉ EXÉCUTIF



Didier MICHAUD-DANIEL
Directeur Général

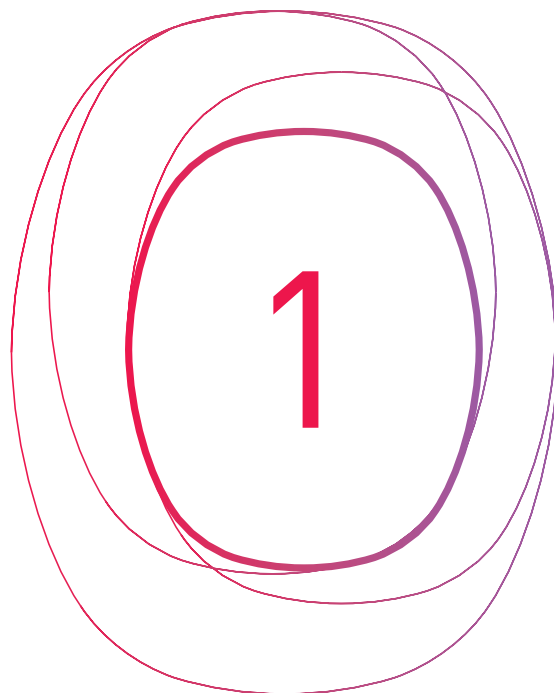
Didier Michaud-Daniel a réuni autour de lui une équipe internationale composée de femmes et d'hommes aux compétences et aux horizons variés. Ils ont pour dénominateur commun leur volonté de conduire la transformation du Groupe, notamment sur le plan digital, avec une orientation très forte portée vers les clients.

(1) À la date du dépôt du Document d'enregistrement universel 2019.

(2) Administrateur coopté par le Conseil d'administration, le 19 décembre 2019, et dont la ratification de la cooptation est proposée à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

(3) Administrateur nommé lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2019.

(4) Au 31 décembre 2019.



DPEF PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1	Présentation générale du Groupe	18	1.5	Présentation des activités	40
1.2	Historique	23	1.5.1	Marine & Offshore	40
1.3	L'Industrie du TIC	25	1.5.2	Agroalimentaire & Matières Premières	44
1.3.1	Un marché estimé à plus de 200 milliards d'euros	25	1.5.3	Industrie	49
1.3.2	Des facteurs de croissance en mutation	27	1.5.4	Bâtiment & Infrastructures	52
1.3.3	De fortes barrières à l'entrée	27	1.5.5	Certification	55
1.3.4	Des marchés régionaux, nationaux, ou mondialisés	28	1.5.6	Biens de consommation	58
1.4	La stratégie et les objectifs du Groupe	29	1.6	Accréditations, agréments et autorisations	61
1.4.1	Les atouts du Groupe	29		Division Marine & Offshore (M&O)	61
1.4.2	Une stratégie bâtie sur cinq piliers	31		Division Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF)	61
1.4.3	Des initiatives pour accélérer la croissance	32		Division Biens de consommation (CPS)	62
1.4.4	Deux pays clés : les États-Unis et la Chine	33	RFA 1.7	Recherche, développement, innovation, brevets et licences	63
1.4.5	Quatre principaux leviers	34	1.8	Systèmes d'information et de pilotage	64
1.4.6	Acquisitions : une politique de croissance externe active et sélective	39			
1.4.7	Ambition 2016-2020	39			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**
 La Déclaration de Performance Extra-Financière est identifiée dans le sommaire à l'aide du pictogramme **DPEF**

1.1 Présentation générale du Groupe

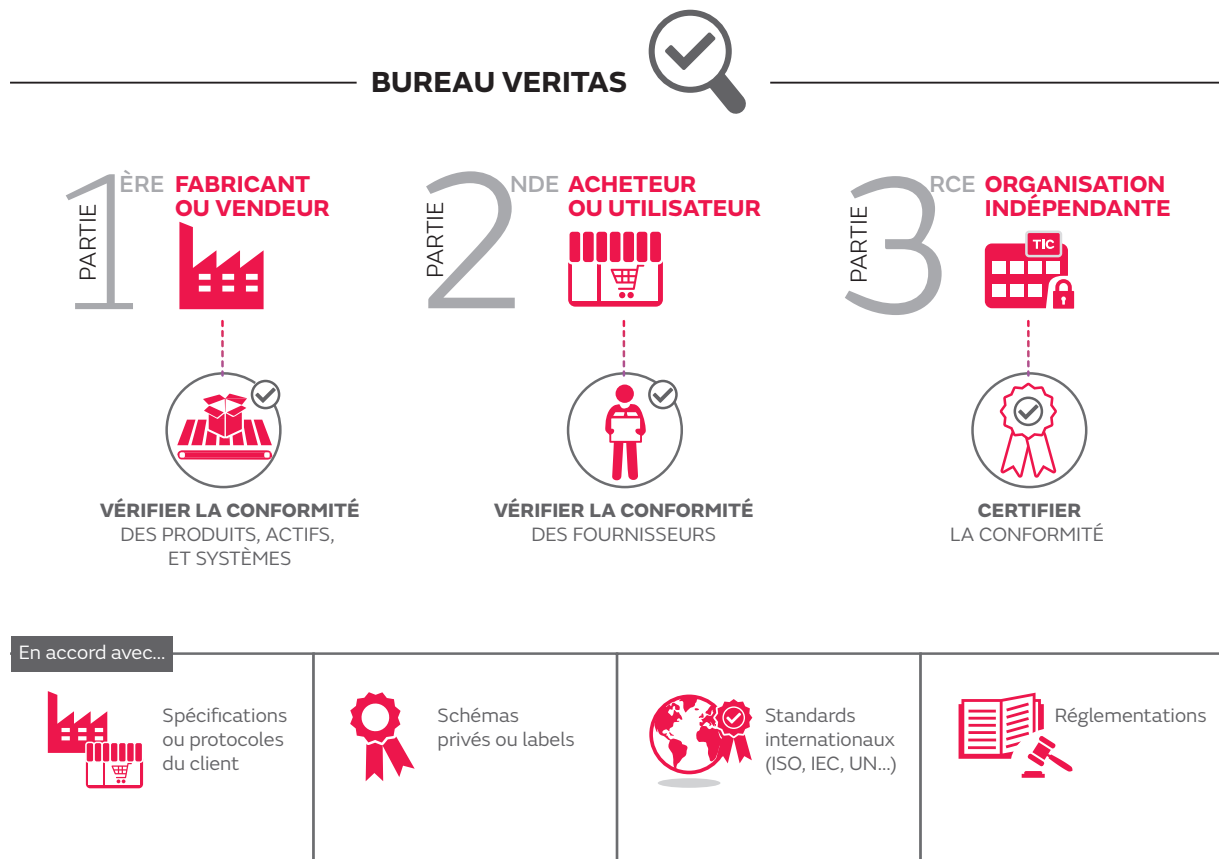
Mission

Bureau Veritas est un leader mondial des essais, de l'inspection et de la certification, communément regroupés sous l'appellation de services du « TIC » (Test, Inspection et Certification).

La mission du Groupe consiste à réduire les risques de ses clients, améliorer leurs performances et les aider à innover pour répondre aux enjeux suivants : la qualité, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale. Grâce à son expertise reconnue, mais aussi à son impartialité, son intégrité et son indépendance, Bureau Veritas favorise depuis plus de 190 ans la confiance entre les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs.

Les services proposés par Bureau Veritas ont pour objectif de vérifier la conformité d'un produit, d'un actif ou d'un système de gestion à un référentiel, principalement des normes et réglementations en matière de qualité, santé, sécurité, protection de l'environnement et responsabilité sociale (« QHSE »).

En fonction des besoins de ses clients et du cadre réglementaire, normatif ou contractuel applicable, Bureau Veritas agit tantôt (i) comme « tierce partie », c'est-à-dire en tant qu'organisme indépendant, établissant des rapports et des certificats attestant de la conformité d'un produit, actif, système, service ou organisation, (ii) comme « seconde partie », travaillant pour le compte et sous la direction de ses clients pour un meilleur contrôle de la chaîne d'approvisionnement, (iii) ou encore comme « première partie » pour le compte de clients qui souhaitent une assistance pour établir ou améliorer la conformité des produits, actifs, systèmes et services qu'ils fabriquent ou commercialisent.



Les services délivrés par Bureau Veritas répondent à six axes de création de valeur pour ses clients :



Délivrer un permis d'exploitation

Les entreprises doivent pouvoir démontrer qu'elles se conforment à de multiples normes et réglementations. Bureau Veritas leur apporte une connaissance approfondie des normes applicables à leurs activités et, en qualité de tierce partie indépendante, vérifie que les entreprises les respectent. Cela leur permet d'exercer et de développer leurs activités en conformité avec les exigences réglementaires locales et internationales et d'obtenir et de conserver les autorisations d'exploiter délivrées par les autorités publiques.

Faciliter les échanges commerciaux

Le commerce international repose notamment sur l'existence de tierces parties qui certifient que les biens échangés sont conformes sur le plan de la qualité et de la quantité au contrat qui lie les parties. Bureau Veritas intervient dans les processus transactionnels pour tester les matériaux, vérifier la conformité des biens aux spécifications contractuelles et valider les quantités. Les échanges de Matières Premières reposent par exemple sur des certificats émis par des entreprises comme Bureau Veritas.

Accéder aux marchés mondiaux

Les biens d'équipements ou les produits grand public doivent être conformes aux normes nationales et supra nationales afin de pouvoir être mis sur le marché dans un pays donné. Ces normes constituent des barrières techniques au commerce au sens de l'OMC. Les entreprises conçoivent et fabriquent leurs produits et équipements afin qu'ils soient conformes aux normes de plusieurs pays. Elles s'appuient alors sur Bureau Veritas pour réaliser les tests, optimiser le plan de test, et *in fine* réduire le temps de mise sur le marché.

Réduire les risques

Le contrôle des risques en matière de qualité, de santé, de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale améliore l'efficacité et les performances des organisations. Bureau Veritas aide ses clients à identifier ces risques et à les maîtriser, depuis la conception jusqu'à la réalisation et au décommissionnement de leurs projets.

Maîtriser les coûts

Les méthodes de contrôle, d'inspection et d'audit de seconde ou tierce partie permettent aux entreprises de connaître l'état réel de leurs actifs et de lancer en confiance les projets et produits nouveaux, en ayant l'assurance que les coûts, les délais et la qualité sont maîtrisés. Pendant l'exploitation, les inspections permettent d'optimiser la maintenance et la durée de vie des équipements industriels.

Protéger les marques

L'essor des réseaux sociaux ces dernières années a engendré une profonde évolution de la gestion des marques mondiales. Elles sont susceptibles de se retrouver très rapidement mises en cause par la défaillance de l'un des acteurs de leur chaîne d'approvisionnement ou de la distribution. Bureau Veritas permet aux entreprises d'améliorer leur gestion des risques. Elles s'appuient ainsi sur les analyses d'un acteur mondialement reconnu et impartial.

Services

Bureau Veritas propose trois principaux types de services :

- les **essais et analyses** en laboratoire ou sur site consistent à déterminer les caractéristiques d'un produit ou d'un matériau. Ils permettent d'obtenir l'assurance que les produits ou matériaux possèdent les propriétés requises en termes de sécurité et de qualité et qu'ils sont conformes aux cahiers des charges et aux normes et réglementations applicables ;
- l'**inspection** est la vérification sur site qu'un produit, un actif ou un système répond aux critères prescrits. Les inspections couvrent un large éventail de services conçus pour réduire les risques, contrôler la qualité, vérifier les quantités et répondre aux exigences réglementaires. Cela comprend des inspections visuelles, des vérifications documentaires, des supervisions de fabrication, des contrôles électroniques, électriques, mécaniques et de logiciels ;
- la **certification** est une attestation de conformité à des exigences spécifiques délivrée par un organisme accrédité. Elle permet d'obtenir la garantie par un tiers indépendant qu'un produit, un service ou un système de management est conforme à des normes spécifiques. La certification permet aux entreprises de renforcer leur réputation, d'accéder à de nouveaux marchés ou simplement d'exercer leurs activités. Bureau Veritas offre des services de certification qui s'appliquent aux systèmes de management, aux produits et aux personnels.

Les prestations effectuées par Bureau Veritas portent sur :

- des **Actifs** tels que :
 - des navires, des trains et des avions,
 - des bâtiments, des infrastructures et des réseaux,
 - des centrales électriques, raffineries, *pipelines* et autres installations industrielles ;
- des **Produits** tels que :
 - des produits de consommation : matériels électroniques grand public, textiles, jouets, automobile, produits alimentaires, objets connectés,
 - des équipements industriels : équipements sous pression, machines, équipements électriques,
 - des matières premières : pétrole, produits pétrochimiques, minéraux, métaux et autres matières premières ;
- des **Systèmes** tels que :
 - des systèmes de management QHSE (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001, ISO 45001, etc.),
 - des systèmes de management QHSE sectoriels (automobile, aéronautique, agroalimentaire, etc.),
 - des systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement incluant les audits de fournisseurs.

Clients

Bureau Veritas dispose d'un portefeuille très diversifié de plus de 400 000 clients. Le Groupe intervient dans de nombreux secteurs tels que le transport et la construction maritimes, la chaîne de valeur du pétrole et du gaz (de l'exploration à la distribution), la construction et le génie civil, le *power & utilities*, les biens de consommation et la grande distribution, l'aéronautique et le ferroviaire, l'industrie des métaux et des minéraux, l'agroalimentaire, les gouvernements, l'automobile et la chimie.

Au 31 décembre 2019, les dix premiers clients en termes de chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice représentent environ 7 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les vingt-cinq premiers clients représentent quant à eux environ 12 % du chiffre d'affaires du Groupe, illustrant ainsi la faible concentration du chiffre d'affaires.

Organisation

Une approche de plus en plus globale s'appuyant sur des capacités d'exécution locales dans près de 140 pays

Présent dans près de 140 pays, avec de très nombreuses implantations dans toutes les régions du monde, la gestion du Groupe repose historiquement sur une structure organisationnelle décentralisée. Cette organisation permet la prise de décisions et de responsabilités au niveau local afin de mieux répondre aux besoins des clients.

Néanmoins, afin de mieux tirer profit de l'évolution des marchés dans lesquels le Groupe opère, cette autonomie va de plus en plus de pair avec le développement d'une vision transverse des opérations et d'un pilotage global des activités, s'appuyant notamment sur ses lignes de services globales appelées *Global Service Lines*. Bureau Veritas a également mis en place des procédures de contrôle et des règles de remontée d'information applicables à l'ensemble du Groupe. Ces règles et procédures sont régulièrement mises à jour afin d'être en adéquation avec les évolutions de l'activité, de l'organisation, des processus et des outils de Bureau Veritas.

Enfin, dans la mesure où la croissance de Bureau Veritas passe notamment par des opérations d'acquisition qui nécessitent l'intégration d'entreprises et d'équipes aux pratiques et politiques très variées, le Groupe met en œuvre des procédures internes spécifiques pour mener à bien leur intégration.

L'adaptation de l'organisation des activités du Groupe

Afin de mieux répondre aux spécificités de certains marchés finaux, de s'adapter à l'évolution des besoins des clients, de mieux gérer son réseau géographique, et de soutenir son plan stratégique à horizon 2020, Bureau Veritas adapte constamment son organisation.

Depuis 2016, le Groupe a adopté une organisation plus concentrée, autour des quatre divisions suivantes : (1) *Marine & Offshore* ; (2) *Biens de consommation* ; (3) *Services aux gouvernements & Commerce international* ; et (4) *Matières Premières, Industrie & Infrastructures* ou *CIF* (pour *Commodities, Industry & Facilities*), la division *CIF* regroupant les cinq activités *Matières Premières, Industrie, Construction, Inspection & Vérification en Service et Certification*.

Bureau Veritas a poursuivi cet effort d'adaptation au cours de l'exercice 2017. Ainsi, la division Services aux gouvernements & Commerce international a été intégrée, dans la division CIF, à l'activité Agroalimentaire & Matières Premières pour ce qui concerne les Services aux gouvernements et le commerce international, et à l'activité Industrie pour ce qui est relatif à l'automobile. Par ailleurs, l'activité Inspection & Vérification en Service a été allouée pour sa grande majorité à l'activité Construction pour former la nouvelle activité Bâtiment & Infrastructures, permettant ainsi de couvrir l'ensemble du cycle de vie des actifs. Le solde restant de l'activité Inspection & Vérification en Service a été affecté à l'activité Industrie, en fonction des marchés finaux.

Au sein de la division CIF, chaque activité est pilotée globalement par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*. Ces lignes de services globales appuient la gestion au quotidien par les cinq grands pôles régionaux composant CIF : Europe du Sud et de l'Ouest, France et Afrique, Amérique du Nord, Amérique latine, et MAP (regroupant le Moyen-Orient et l'Asie-Pacifique, y compris la Russie et la région Turquie et mer Caspienne).

Ainsi, la division CIF qui représente près de 80 % du chiffre d'affaires du Groupe tend vers une organisation matricielle visant à :

- être en mesure de servir ses clients de façon globale ;
- s'adapter aux évolutions des marchés par la mise en commun de compétences techniques et d'outils ;
- diffuser les bonnes pratiques à travers le réseau ;
- bénéficier d'effets d'échelle pour la définition de nouveaux produits ou la réalisation d'investissements dans de nouveaux outils.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation davantage centrée sur les marchés et adoptée depuis 2016, Bureau Veritas a fait évoluer son information sectorielle. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, le Groupe communique ses résultats au travers de six activités (contre huit auparavant) : (1) Marine & Offshore ; (2) Agroalimentaire & Matières Premières ; (3) Industrie ; (4) Bâtiment & Infrastructures ; (5) Certification ; et (6) Biens de consommation. Cette évolution permet d'améliorer la lisibilité du portefeuille du Groupe.

Les six activités sont présentées ci-dessous. Une description plus détaillée est présentée dans la section 1.5 – Présentation des activités, du présent Document d'enregistrement universel.

Marine & Offshore

En tant que société de classification, Bureau Veritas procède à l'évaluation de conformité des navires et unités *offshore* par rapport à des normes portant principalement sur la solidité des structures et la fiabilité des équipements à bord. Bureau Veritas délivre également des certificats réglementaires par délégation des autorités de pavillon.

Agroalimentaire & Matières Premières

Bureau Veritas accompagne ses clients avec une gamme complète de services d'inspection, de tests en laboratoire et de certification pour tous les types de matières premières : pétrole et produits pétrochimiques, métaux et minéraux, produits

alimentaires et matières premières agricoles. Par ailleurs, le Groupe assiste les autorités gouvernementales en mettant en place des programmes visant à maximiser leurs revenus et à vérifier que les produits importés répondent aux normes établies.

Industrie

Bureau Veritas vérifie la fiabilité et l'intégrité des actifs industriels, ainsi que leur conformité à la réglementation. Les services comprennent l'évaluation de conformité, le suivi de production, la gestion de l'intégrité des actifs et la certification des équipements. Bureau Veritas vérifie également l'intégrité des équipements industriels et des produits au moyen de tests non destructifs et d'analyse des matériaux. Enfin, le Groupe propose un ensemble de services pour le secteur automobile : contrôle technique, expertise technique de véhicules accidentés, contrôle de la chaîne logistique.

Bâtiment & Infrastructures

Le Groupe est présent tout au long du cycle de vie des actifs, couvrant ainsi les dépenses d'investissements (*Capex*) et les dépenses d'exploitation (*Opex*).

Inspection et vérification en service (*Opex*)

Bureau Veritas effectue des inspections périodiques pour évaluer la conformité des équipements en service (installations électriques, systèmes de sécurité incendie, ascenseurs, équipements de levage et machines) à la réglementation applicable en matière de santé et de sécurité ou aux exigences spécifiques de ses clients.

Construction (principalement *Capex*)

Bureau Veritas aide ses clients à maîtriser l'ensemble des aspects QHSE de leurs projets de construction, de la phase de conception à l'achèvement des travaux. Les missions concernent l'évaluation de conformité d'un ouvrage à des référentiels techniques, l'assistance technique, la surveillance de la gestion de sécurité pendant les travaux, et l'assistance à la gestion d'actifs.

Certification

En tant qu'organisme de certification, Bureau Veritas certifie que les systèmes de gestion de la qualité, sécurité, santé, environnement utilisés par les clients sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO), nationaux, sectoriels ou propres à de grandes entreprises.

Biens de consommation

Bureau Veritas intervient auprès des distributeurs et des fabricants de biens de consommation afin d'évaluer la conformité de leurs produits et procédés de fabrication aux exigences réglementaires, de qualité et de performance. Bureau Veritas teste les produits, inspecte les marchandises, évalue les usines et réalise des audits sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Un leadership central

Les fonctions support du Groupe sont placées sous la responsabilité de certains membres du Comité exécutif.

Les fonctions centrales sont représentées au sein du Comité exécutif par :

- Eduardo Camargo, Vice-Président exécutif, Développement Commercial et Transformation du Groupe Bureau Veritas. Il a pour mission de renforcer la culture commerciale et l'orientation clients du Groupe, soutenir la transformation du Groupe notamment à travers la digitalisation et l'excellence opérationnelle. Eduardo Camargo est également en charge du support aux acquisitions. Il est également responsable de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF) en Amérique latine, secondé sur place par un leader dédié à cette zone géographique ;

- François Chabas, Vice-Président exécutif et Directeur financier du Groupe, en charge de la finance, de la fiscalité, et des relations investisseurs ;
- Helen Bradley, Vice-Président exécutif en charge des Ressources humaines, et également des fonctions Qualité, Santé, Sécurité et Environnement, Responsabilité Sociale de l'entreprise et Affaires Extérieures.

Enfin, Pascal Quint, Vice-Président exécutif, est responsable des risques et de la conformité, et est Directeur juridique du Groupe. Il dirige le département Affaires Juridiques et Audit et reporte directement au Directeur général.

1.2 Historique

1828 : les origines

Le « bureau de renseignements pour les assurances maritimes » est fondé en 1828 à Anvers, en Belgique. Sa mission consiste à collecter, vérifier et fournir aux assureurs des informations sur l'état des navires et de leurs équipements. Renommée Bureau Veritas, la Société transfère son siège à Paris et développe un réseau international.

1920 : la révolution industrielle moderne

Le nombre croissant d'accidents pendant le boom de la construction qui a suivi la Première Guerre mondiale conduit à la mise en œuvre de mesures préventives. Bureau Veritas accompagne l'essor industriel et s'engage dans de nouvelles activités telles que l'inspection de pièces et d'équipements métalliques pour l'industrie ferroviaire, ou encore le contrôle technique dans l'aéronautique, l'automobile et la construction. Bureau Veritas ouvre ses premiers laboratoires près de Paris pour réaliser des analyses métallurgiques et chimiques et des essais de matériaux de construction.

1960 : le progrès technique

Les « Trente Glorieuses » sont prolifiques pour le progrès technique, l'urbanisation et le commerce mondial. Bureau Veritas joue un rôle actif dans la modernisation des règles de construction maritime, pour la classification des engins sous-marins, des premiers navires à propulsion nucléaire et des plateformes marines. Les débuts de l'informatique permettent d'appliquer des méthodes plus scientifiques. Dans la construction, Bureau Veritas renforce son rôle d'expert pour la protection des personnes et des biens et pour les économies d'énergie.

1990 : diversification et expansion mondiale

Avec l'accélération de la mondialisation, les acteurs économiques ont besoin de traçabilité, de transparence et d'harmonisation technique à l'échelle internationale. Pour répondre aux besoins de ses clients, Bureau Veritas développe de nouvelles activités pour l'évaluation des systèmes de management et des chaînes d'approvisionnement : la Certification et les Services aux gouvernements. En parallèle, Bureau Veritas étoffe son réseau et ouvre des bureaux en Afrique, en Chine, aux États-Unis. Dans les années 1990, Bureau Veritas donne une nouvelle impulsion à son développement grâce à la croissance externe. Il acquiert CEP (1996) et devient le leader de l'évaluation de conformité dans la construction en France. Les sociétés américaines ACTS (1998) et MTL (2001), spécialisées dans les essais de biens de consommation, ajoutent une nouvelle activité au portefeuille du Groupe. Il étend aussi sa présence aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et en Espagne.

2007 : introduction en bourse

La société Bureau Veritas est introduite en bourse, sur Euronext Paris, le 24 octobre 2007. L'introduction en bourse vise à conforter la stratégie de développement de Bureau Veritas par le renforcement de sa notoriété, l'accès à de nouveaux moyens de financement et la fidélisation de ses collaborateurs.

2010 : développement dans les matières premières et les pays à fort potentiel

Les pays en forte croissance investissent dans des projets d'infrastructures et connaissent un accroissement des exigences de qualité, de sécurité et de fiabilité. Avec l'acquisition d'Inspectorate en 2010, Bureau Veritas se positionne parmi les trois leaders mondiaux dans le secteur des matières premières. Bureau Veritas poursuit son expansion géographique. Avec l'acquisition de Maxxam en 2014, le Groupe devient le leader de son secteur au Canada. En parallèle, le Groupe réalise une série d'acquisitions dans les domaines de la construction et des biens de consommation en Chine.

2015 : nouvelle feuille de route stratégique

Le Groupe effectue une analyse en profondeur de ses marchés, et définit une feuille de route stratégique à horizon 2020 qui s'appuie sur des initiatives clés pour améliorer son profil de croissance, sa résilience et sa profitabilité. Sa stratégie s'appuie notamment sur des Initiatives de Croissance, l'expansion dans deux pays clés – les États-Unis et la Chine – et quatre principaux leviers identifiés pour soutenir le déploiement de ces initiatives : les Ressources humaines, la gestion des grands comptes, Excellence@BV et le digital.

2017 : l'ambition à horizon 2020 réaffirmée

Le Groupe tient en décembre 2017 des Journées Investisseurs au cours desquelles il confirme que l'exécution du Plan stratégique 2020 est bien engagée, avec déjà des résultats positifs. Bureau Veritas peut ainsi démontrer que les cinq Initiatives de Croissance lancées afin de dynamiser le développement du Groupe en Bâtiment & Infrastructures, services Opex, Agroalimentaire, Automobile et SmartWorld, affichent une croissance élevée à un chiffre. Ses métiers traditionnels sont désormais quant à eux en cours de stabilisation après avoir connu des conditions de marché difficiles. Le Groupe met également en avant l'atteinte de près de 40 % de l'ambition de croissance externe définie dans le cadre de sa feuille de route stratégique à horizon 2020. Enfin, le Groupe annonce accélérer sa transformation digitale au travers de partenariats clés, afin notamment d'offrir à ses clients des technologies de pointe dans différents domaines comme l'inspection, la maintenance prédictive, la confidentialité des données ou la cybersécurité.

Évolution de l'actionnariat

Le groupe Wendel, coactionnaire de Bureau Veritas depuis 1995 avec le groupe Poincaré Investissements, a pris par étapes le contrôle de la Société en 2004.

Le groupe Wendel et Poincaré Investissements détenaient respectivement 33,8 % et 32,1 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas en 2004, le solde étant détenu par des actionnaires-personnes physiques. Le 10 septembre 2004, le groupe Wendel et les actionnaires de Poincaré Investissements ont conclu un accord prévoyant la cession au groupe Wendel de 100 % du capital de la société Poincaré Investissements. À la suite de la réalisation de cette opération fin 2004, le groupe Wendel détenait 65,9 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas.

Parallèlement à cette acquisition, le groupe Wendel a proposé aux actionnaires minoritaires de Bureau Veritas de céder leurs titres dans des conditions comparables à celles proposées pour l'acquisition du contrôle. Cette offre privée d'achat et d'échange a permis de porter la participation du groupe Wendel à 99 % du capital et des droits de vote de Bureau Veritas.

Bureau Veritas a fait l'objet d'une introduction en bourse, sur Euronext Paris, le 24 octobre 2007. L'offre, composée d'actions existantes, principalement cédées par le groupe Wendel, s'est élevée à 1 240 millions d'euros, soit environ 31 % du capital de Bureau Veritas. Le 5 mars 2009, le groupe Wendel a cédé 11 millions d'actions dans le cadre d'un placement privé. À l'issue de cette opération, le groupe Wendel a réduit sa participation au capital de Bureau Veritas de 62 % à 52 %. Le 6 mars 2015, le groupe Wendel a cédé 48 millions d'actions⁽¹⁾ dans le cadre d'un placement privé. À l'issue de l'opération, le groupe Wendel détenait 40 % du capital et 56 % des droits de vote de Bureau Veritas. Le 30 octobre 2018, le groupe Wendel a cédé 21 millions d'actions dans le cadre d'un placement privé. À l'issue de l'opération, le groupe Wendel détenait environ 35 % du capital et 52 % des droits de vote de Bureau Veritas.

Au 31 décembre 2019, le groupe Wendel détenait 35,57 % du capital et 51,67 % des droits de vote exerçables de Bureau Veritas.

(1) Post division par quatre de la valeur nominale de l'action Bureau Veritas en juin 2013.

1.3 L'Industrie du TIC

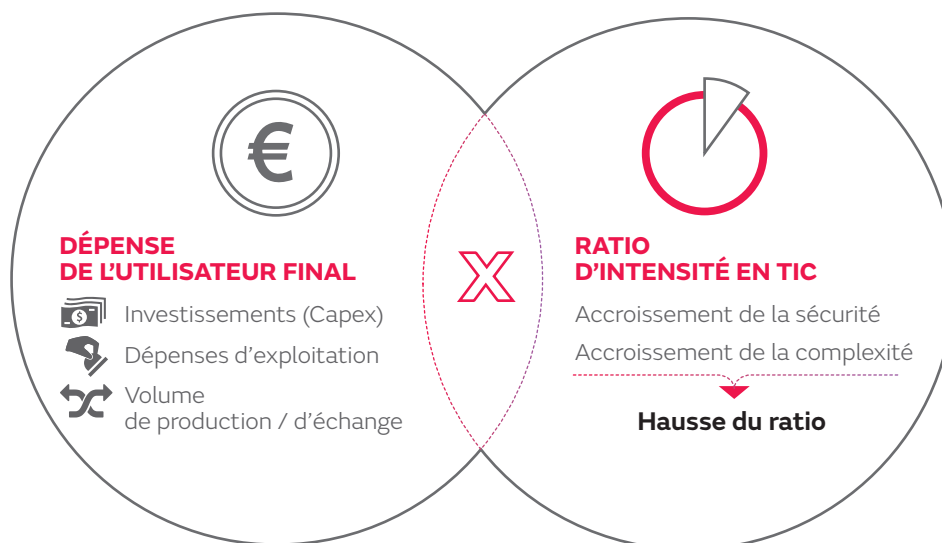
À la connaissance du Groupe, il n'existe aucun rapport exhaustif couvrant ou traitant des marchés sur lesquels il intervient. En conséquence, et sauf indication contraire, les informations figurant dans la présente section sont des estimations du Groupe, fournies à titre indicatif, qui ne constituent pas des données officielles. Le Groupe ne donne aucune garantie sur le fait qu'un tiers utilisant d'autres méthodes pour réunir, analyser ou compiler des données de marché aboutirait au même résultat. De plus, les concurrents du Groupe pourraient définir ces marchés d'une façon différente.

1.3.1 Un marché estimé à plus de 200 milliards d'euros

Les services d'inspection, de certification et d'essais en laboratoire appliqués aux domaines de la qualité, de la sécurité, de la santé, de l'environnement, de la performance et de la responsabilité sociale sont communément regroupés sous l'appellation « TIC » (Test, Inspection, Certification). Les activités de TIC englobent plusieurs types de services : les tests en laboratoire ou les mesures sur site, l'audit des processus de management, les vérifications documentaires, les inspections sur la chaîne d'approvisionnement ou la vérification de la cohérence des données. Ces activités peuvent être réalisées pour le compte de l'utilisateur final ou de l'acheteur, de manière indépendante des parties prenantes, ou en délégation du fabricant, ou bien en délégation de l'autorité publique ou privée. Les services de TIC interviennent à chacune des étapes de la chaîne d'approvisionnement et sont applicables à l'ensemble des secteurs de l'économie.

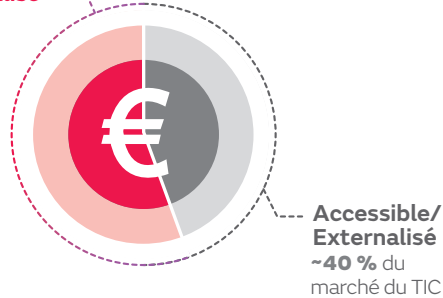
Le marché total du TIC est fonction de la valeur des produits et des actifs et du risque associé. L'intensité du TIC d'un produit ou d'un actif correspond à la proportion de la valeur du produit ou de l'actif consacrée par le fabricant du produit ou l'opérateur de l'actif en activités de contrôle. En général, cette intensité s'inscrit dans une fourchette comprise entre 0,1 % et 0,8 % de la valeur du produit ou de l'actif. Le volume total du marché du TIC peut être estimé en appliquant l'intensité du TIC aux dépenses des fabricants, des opérateurs, des acheteurs et des vendeurs de biens et de produits.

À court et moyen terme, la taille du marché varie principalement en fonction de l'inflation, de l'activité économique mondiale, des investissements et des échanges internationaux. En utilisant l'approche décrite ci-dessus, Bureau Veritas a estimé la taille du marché du TIC mondial en 2015 à plus de 200 milliards d'euros, en s'appuyant sur des données macroéconomiques externes telles que le volume d'investissement par marché, les dépenses d'exploitation par marché, la valeur de la production de biens et de services, ainsi que le niveau des importations et exportations.



Marché du TIC > 200 MILLIARDS D'EUROS

Gouvernement/
Internalisé



Le marché total du TIC peut être décomposé en deux segments :

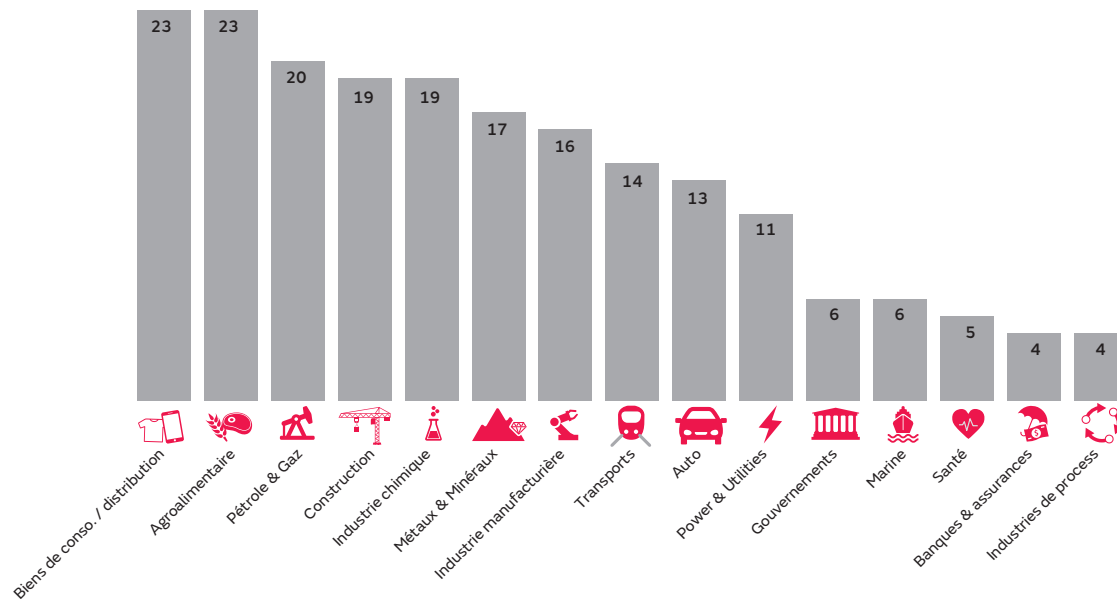
- la part du marché externalisée, c'est-à-dire réalisée par les entreprises et organisations privées spécialisées – dont Bureau Veritas ;
- la part du marché réalisée en interne, c'est-à-dire par les entreprises elles-mêmes, dans le cadre du contrôle et de l'assurance qualité ; et celle réalisée par les organismes et des administrations publiques – douanes, autorités de la concurrence, autorités portuaires ou de sécurité industrielle.

Le marché du TIC externalisé dépend de l'organisation administrative d'un pays, de son niveau de fédéralisme et du secteur d'activité. Dans le temps, ces facteurs peuvent influencer significativement la taille du marché, indépendamment des évolutions macroéconomiques sous-jacentes. Les proportions relatives des deux segments évoluent donc année après année, suivant les politiques suivies par les gouvernements ou les évolutions des pratiques au sein des secteurs industriels. C'est par exemple le cas de la Chine qui libéralise progressivement certains secteurs d'activités.

Une ventilation du marché du TIC par secteur révèle que les principaux marchés sont les marchés touchant à la consommation, devant le pétrole & gaz, la construction, la chimie, et l'industrie minière. Pour Bureau Veritas, il s'agit d'être présent et de se renforcer sur ces principaux marchés.

Marché du TIC

En milliards d'euros



Le marché du TIC

D'un point de vue géographique, le marché du TIC se répartit en trois pôles principaux : l'Europe, l'Amérique et l'Asie. Grâce aux investissements des 15 dernières années, Bureau Veritas est présent sur l'ensemble de ces régions. À l'avenir, le Groupe entend renforcer ses positions, notamment dans les pays à fort potentiel comme la Chine et les États-Unis.

1.3.2 Des facteurs de croissance en mutation

La croissance du marché du TIC est tirée par six grands facteurs :

- la croissance générale de l'économie mondiale et des échanges internationaux, qui influe sur les volumes de dépenses des clients de Bureau Veritas ;
- l'intensité du TIC, qui correspond à la proportion de la valeur consacrée par le fabricant du produit ou l'opérateur de l'actif en activités de contrôle, et qui est assez stable à court terme mais évolue à la hausse sur le long terme en raison du renforcement des standards et des réglementations ;
- l'augmentation des recours aux contrôles pour faciliter et sécuriser les transactions et opérations ;
- l'externalisation par les entreprises ;
- la privatisation par les organismes gouvernementaux ;
- la digitalisation de l'économie et aussi de l'offre de services.

La croissance mondiale reste un facteur de croissance du marché

Après une période de forte croissance, portée par la globalisation, la croissance économique des pays émergents et le super cycle des matières premières, le marché global du TIC devrait croître de façon plus modérée :

- (1) avec l'entrée de la Chine dans l'OMC, la globalisation de l'économie mondiale s'est accélérée. Cela s'est traduit notamment par le fait que la croissance des échanges mondiaux représentait, en moyenne, le double de la croissance du PIB mondial. Depuis 2011, la croissance des échanges mondiaux s'est ralentie et devrait représenter environ une fois celle du PIB mondial dans les prochaines années ;
- (2) le super cycle des matières premières qui avait démarré au début des années 2000 est terminé. Sur les prochaines années, les prix des matières premières devraient rester bas, conduisant à une modération de la croissance des dépenses d'investissement dans les nouveaux projets (Capex) ainsi que des volumes de matières premières échangés ;
- (3) les pays émergents continueront de tirer la croissance, mais à un rythme moins soutenu. L'écart de croissance entre économies matures et économies émergentes devrait diminuer.

1.3.3 De fortes barrières à l'entrée

L'existence d'importantes barrières à l'entrée rend difficile l'émergence de nouveaux acteurs globaux. Elles concernent notamment la nécessité :

- de jouir d'une **réputation d'intégrité et d'indépendance** afin d'être à même d'établir un partenariat de long terme avec les entreprises dans le cadre de la gestion de leurs risques ;
- de disposer des **agrément et accréditations** dans un grand nombre de pays pour pouvoir exercer son activité. L'obtention d'un agrément ou d'une accréditation est un processus long. La constitution d'un large éventail d'autorisations et d'accréditations se construit donc sur le long terme ;
- de bénéficier d'un **réseau géographique dense**, tant au niveau local qu'international. La densité du réseau local est notamment

Des tendances structurelles de long terme

La croissance de l'industrie du TIC est favorisée par des tendances structurelles de long terme, les *Megatrends*. Parmi celles-ci, quatre revêtent une importance particulière :

- (1) la croissance des classes moyennes dans les pays émergents entraîne une augmentation de la demande de sécurité et des standards correspondants, ainsi que des investissements dans les infrastructures ;
- (2) l'utilisation de technologies plus complexes, comme celles relatives à l'internet des objets, accroît le nombre de tests à réaliser et le nombre de sous-traitants à contrôler. Le raccourcissement du cycle de vie des produits encourage les entreprises à externaliser une part de plus en plus importante des tests des prototypes et de la surveillance de leur chaîne d'approvisionnement afin d'être globalement plus réactives ;
- (3) la protection des marques mondiales devient plus complexe, notamment avec l'essor des réseaux sociaux, qui permettent un partage instantané de l'information. Au-delà du respect des réglementations et de la volonté d'apparaître comme des acteurs responsables, les entreprises estiment désormais qu'une gestion proactive et mondiale des problématiques QHSE est une source de création de valeur ainsi qu'une garantie de pérennité ;
- (4) les autorités publiques délèguent de plus en plus leurs activités de contrôle à des acteurs spécialisés, disposant de la réactivité suffisante pour s'adapter aux contraintes des marchés qu'ils servent, et permettant de réduire largement les dépenses publiques.

Bureau Veritas a l'ambition de croître plus vite que son marché, en proposant des offres et des services innovants qui répondent aux nouveaux enjeux des clients, augmentant ainsi sa part de marché dans les secteurs et les régions offrant un potentiel de croissance supérieur et en saisissant les opportunités liées à l'externalisation et à la privatisation de certains marchés.

importante pour déployer l'offre de services et bénéficier d'économies d'échelle tandis qu'un réseau international permet d'accompagner les clients dans l'ensemble de leurs implantations ;

- d'offrir une **gamme étendue de services et d'inspections**, en particulier pour servir les grands comptes, intervenir sur certains grands contrats, ou se différencier des acteurs locaux ;
- de disposer d'**experts techniques de premier plan**. La technicité et le professionnalisme des équipes permettent au Groupe de se différencier en apportant des solutions à forte valeur ajoutée ;
- de bénéficier d'une **marque reconnue au niveau mondial**.

1.3.4 Des marchés régionaux, nationaux, ou mondialisés

Beaucoup des marchés sur lesquels intervient le Groupe sont encore régionaux ou nationaux, mais tendent à se mondialiser. De même, il existe plusieurs centaines d'acteurs locaux ou régionaux spécialisés par activité ou par type de prestations de services, ainsi que quelques acteurs de dimension internationale. Certains concurrents sont des organismes publics, parapublics ou à statut associatif. D'après les estimations du Groupe, les cinq premiers acteurs du secteur représentent aujourd'hui moins de 25 % du marché externalisé.

La globalisation progressive de certains marchés du TIC favorise la consolidation du secteur, avec la volonté des grands acteurs d'être en mesure d'accompagner les grandes entreprises à travers le monde, et de densifier leur présence sur les marchés locaux.

Compte tenu de son maillage international, de ses positions de leader sur chacun de ses marchés et de son expérience en matière d'acquisitions, le Groupe est bien positionné pour être l'un des principaux acteurs de cette consolidation. Une description plus détaillée de la stratégie d'acquisition du Groupe figure dans la section 1.4.6 – Acquisitions : une politique de croissance externe active et sélective, du présent Document d'enregistrement universel.

Activités	Fragmentation	Environnement concurrentiel
Marine & Offshore	Moyenne	Douze membres de l'Association internationale des sociétés de classification (« IACS ») classent plus de 90 % de la flotte mondiale.
Agroalimentaire & Matières Premières		
Agroalimentaire	Forte	Quelques grands acteurs mondiaux. De nombreux acteurs locaux.
Matières Premières	Moyenne	Quelques grands acteurs mondiaux. Quelques groupes régionaux et des acteurs locaux spécialisés.
Services aux gouvernements	Faible	Quatre acteurs principaux pour les Services aux gouvernements.
Industrie	Forte	Quelques grands acteurs européens ou mondiaux. De nombreux acteurs locaux très spécialisés.
Bâtiment & Infrastructures	Forte	Quelques grands acteurs régionaux. De nombreux acteurs locaux.
Certification	Forte	Quelques acteurs globaux et des organismes de certification parapublics nationaux et de nombreux acteurs locaux.
Biens de consommation	Moyenne	Marché relativement concentré pour les jouets, le textile et les autres biens durables. Marché fragmenté pour les produits électriques et électroniques.

1.4 La stratégie et les objectifs du Groupe

1.4.1 Les atouts du Groupe

Un réseau international performant

Bureau Veritas dispose d'un vaste réseau mondial comprenant plus de 1 500 bureaux et laboratoires situés dans près de 140 pays.

Ce réseau est particulièrement développé dans les pays industrialisés (France, États-Unis, Canada, Japon, Royaume-Uni, Espagne, Italie, Australie) soumis à d'importantes réglementations et dans lesquels le Groupe est reconnu pour son expertise technique et ses modèles de production innovants.

Bureau Veritas est également bien établi dans des économies à fort potentiel comme la Chine, le Brésil, le Chili, la Colombie ou l'Inde où il a construit au fil du temps des plateformes de croissance grâce à une forte présence locale. Le Groupe continue de renforcer sa présence dans ces régions en y ouvrant de nouveaux bureaux et laboratoires et en y développant chacune de ses activités.

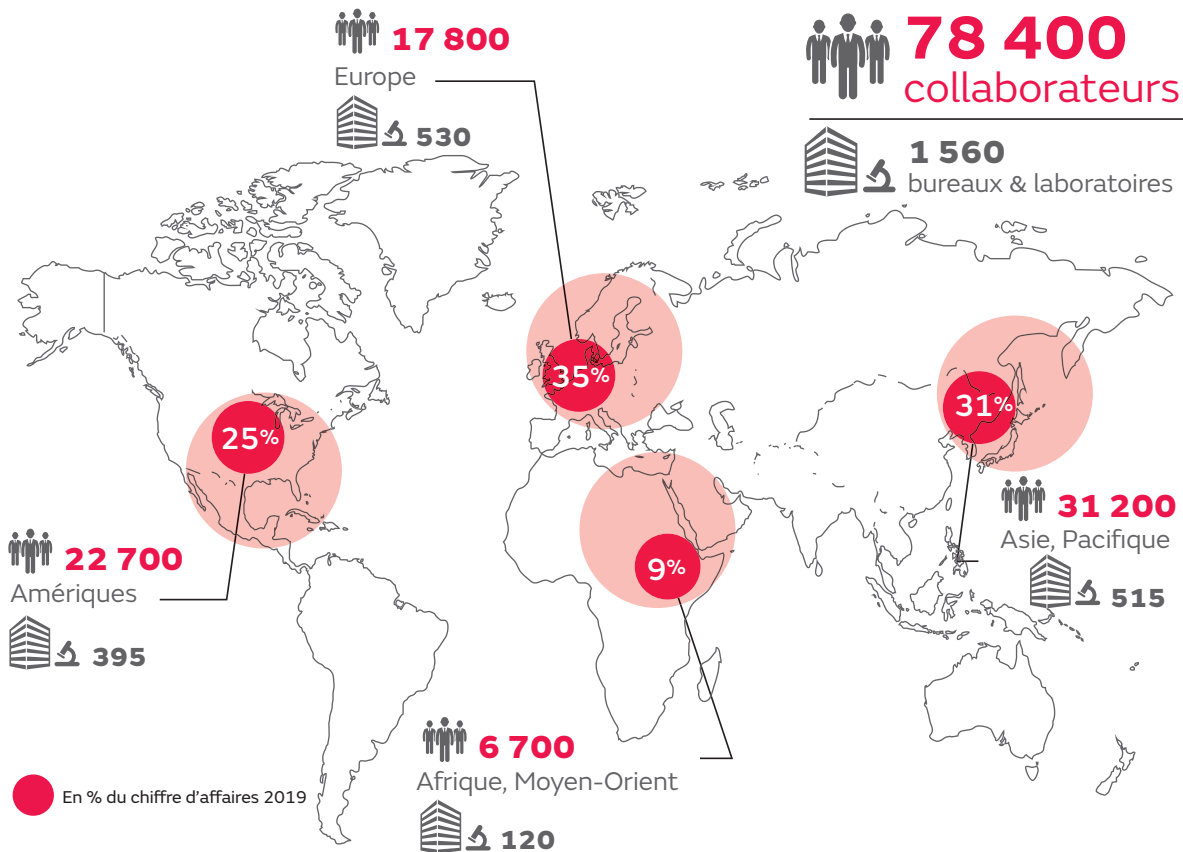
L'envergure du Groupe est l'un des atouts essentiels lui permettant d'apporter valeur et différenciation aussi bien au niveau commercial qu'opérationnel.

D'un point de vue commercial, le réseau mondial permet de proposer des services aux grands comptes (environ un quart du chiffre d'affaires du Groupe) et de gagner ainsi d'importants contrats internationaux. Ces derniers représentent une part croissante de l'activité.

Sur le plan opérationnel, le Groupe améliore sa profitabilité grâce aux économies d'échelle générées par le partage des bureaux, de l'organisation, des fonctions de *back-office*, des outils informatiques, et par l'amortissement des coûts liés au développement de nouveaux services, leur réplication et l'industrialisation des procédures d'inspection sur une base plus large.

L'organisation en pôles régionaux, situés dans des pays stratégiques, permet de diffuser les connaissances, le support technique et la force de vente dans une région donnée.

Dans le futur, le Groupe souhaite renforcer cette organisation en pôles régionaux afin de bénéficier des effets d'échelle.



Une forte image d'expertise technique et d'intégrité

Bureau Veritas a bâti avec succès une entreprise mondiale grâce à sa réputation historique en matière d'expertise technique, de qualité et d'intégrité. Cette réputation constitue l'un de ses principaux actifs et un réel avantage compétitif.

Une expertise technique reconnue par les autorités et de multiples organismes d'accréditation

Le Groupe a ainsi acquis au fil des années des compétences et des références dans un grand nombre de domaines techniques ainsi qu'une connaissance étendue des environnements réglementaires. Le Groupe est aujourd'hui accrédité en tant que seconde ou tierce partie pour le compte d'un très grand nombre d'autorités délégataires nationales et internationales et d'organismes d'accréditation. Le Groupe veille en permanence à entretenir, renouveler et étendre son portefeuille d'accréditations et de délégations et fait l'objet de contrôles et audits réguliers par les autorités et organismes d'accréditation visant à s'assurer que les procédures, la qualification des collaborateurs et les systèmes de gestion du Groupe sont conformes aux exigences des standards, normes, référentiels ou réglementations concernés.

Les valeurs de qualité et d'intégrité ancrées dans la culture et les procédures du Groupe

Intégrité, éthique, impartialité et indépendance font partie des valeurs fondamentales de Bureau Veritas. Elles sont essentielles au maintien de son image de marque et ont une réelle valeur dans les propositions commerciales faites aux clients.

Ces valeurs sont le point de convergence du travail effectué par la profession du TIC en 2003, sous la présidence du TIC Council (l'association internationale représentant les sociétés indépendantes du secteur TIC), qui a conduit à l'élaboration du premier Code d'éthique du Groupe publié en octobre 2003.

Un modèle de croissance rentable et générateur de cash flow

Le modèle financier de Bureau Veritas possède quatre caractéristiques :

- il repose sur deux moteurs de croissance : la croissance organique et les acquisitions. Entre 2007 et 2019, le Groupe a enregistré une croissance annuelle moyenne pondérée de 8 % de son chiffre d'affaires, dont un peu moins de la moitié provenait de la croissance organique ;
- c'est un modèle de croissance rentable : sur la période 2007-2019, la marge opérationnelle ajustée s'est maintenue en moyenne au-dessus de 16 % ;
- il permet une génération de flux de trésorerie importante et régulière : sur la période 2007-2019, le Groupe a généré en moyenne près de 350 millions d'euros par an de flux de trésorerie disponible, dont plus de 450 millions d'euros en moyenne au cours des cinq dernières années ;
- le Groupe est soumis à une politique disciplinée d'allocation de ressources, avec une dette nette maintenue à un niveau largement inférieur aux ratios bancaires, ainsi que la possibilité de financer des acquisitions et de verser un dividende.

1.4.2 Une stratégie bâtie sur cinq piliers

Afin d'améliorer son profil de croissance, de résilience et de profitabilité, Bureau Veritas a élaboré sa stratégie autour de cinq piliers :

1. Accroître la couverture du marché grâce aux Initiatives de Croissance clés

Le Groupe entend se renforcer sur ses marchés traditionnels en y proposant une offre de services élargie. Pour ce faire, Bureau Veritas a identifié plusieurs initiatives dont plus particulièrement les services Opex (réalisés pendant la phase d'exploitation) pour certains marchés (Pétrole & Gaz, Power & Utilities, Chimie).

Bureau Veritas prévoit également d'accroître son exposition aux secteurs liés aux dépenses de consommation, à travers quatre initiatives portant sur les segments Bâtiment & Infrastructures, Agroalimentaire, Automobile et SmartWorld (univers connecté).

2. Renforcer les liens avec les multinationales pour devenir leur partenaire privilégié pour la facilitation et la sécurisation de leurs transactions et opérations

Bureau Veritas se dirige vers des solutions encore plus intégrées et globales (combinant inspections, audits, tests, gestion des données), avec des services à plus fort contenu numérique et l'accélération de la mise en œuvre de sa stratégie de gestion des grands comptes lancée en 2014.

3. Poursuivre le déploiement d'un modèle opérationnel efficient pour gagner en productivité et en flexibilité

Le Groupe poursuit le développement de ses initiatives internes comme Excellence@BV et continue de renforcer la digitalisation de son offre. Tous ces projets bénéficient de la forte implication des équipes, avec le soutien de la politique Ressources humaines et de la stratégie RSE du Groupe.

4. Équilibrer la présence géographique sur trois régions du monde (Europe, Moyen-Orient, Afrique/Amérique/Asie-Pacifique)

Bureau Veritas va tirer parti des moteurs de croissance propres à chaque zone géographique clé :

- l'Europe, qui constitue la référence en matière de production de normes et de réglementations dans le domaine de la qualité, santé, sécurité et environnement ;
- les États-Unis, aux perspectives économiques favorables, où sont implantés les sièges mondiaux de nombreuses entreprises du classement Fortune 500, et qui restent un marché très fragmenté ;
- la Chine, avec l'ouverture progressive du marché domestique du TIC.

Le Groupe continuera d'étendre et de consolider ses positions dans les marchés en développement.

5. Continuer de jouer un rôle actif dans la consolidation du marché du TIC

Sur la base de son modèle associant croissance interne et externe, le Groupe poursuivra des acquisitions de petites et moyennes entreprises sur certains marchés et pays ciblés.

1.4.3 Des initiatives pour accélérer la croissance

Fin 2015, afin de soutenir sa croissance, le Groupe a identifié huit Initiatives de Croissance présentées ci-dessous.

Depuis 2017, compte tenu des dynamiques de marché, de la contribution et du potentiel de chacune des huit Initiatives de Croissance, le Groupe a décidé de concentrer ses efforts de développement sur cinq d'entre elles. En 2019, le Groupe a arrêté de communiquer les performances de ces initiatives séparément. Elles sont désormais complètement intégrées au sein des différentes activités de Bureau Veritas. Elles continuent néanmoins d'offrir de nouveaux relais de croissance et permettent d'atteindre la diversification visée par le Groupe.

1. Bâtiment & Infrastructures ⁽¹⁾

Le Groupe bénéficiera de sa position de leader mondial sur ce grand marché en plein essor. Il poursuivra le développement de ses activités dans les pays émergents, où l'urbanisation engendre des besoins croissants d'infrastructures et de moyens de transport. Le renforcement des réglementations devrait également ouvrir de nombreuses perspectives dans les services relatifs au TIC. Le Groupe continuera à élaborer des solutions innovantes et à développer ses services Opex aussi bien dans les pays matures qu'émergents.

2. Services d'inspection et de vérification en service (Opex) sur certains marchés : Pétrole & Gaz, Power & Utilities, Chimie ⁽¹⁾

Bureau Veritas prévoit d'accroître sa part de marché dans les services réalisés en phase d'exploitation pour les secteurs Pétrole & Gaz, Power & Utilities et Chimie. Le Groupe a retenu ces trois marchés en raison de leurs caractéristiques communes : une forte fragmentation, un potentiel d'externalisation, avec l'opportunité d'y construire des *business models* récurrents. Il s'appuiera sur son excellente réputation et son expertise, en particulier dans les services déployés en phase d'investissement (Capex) et portant sur les produits.

3. Agroalimentaire ⁽¹⁾

Le marché du TIC pour l'Agroalimentaire devrait enregistrer une très forte croissance, favorisée par l'augmentation de la population, par la mondialisation de la chaîne logistique alimentaire et par une réglementation plus stricte, couplées à une attente grandissante de qualité et de traçabilité chez les consommateurs. Le Groupe est déjà présent sur toute la chaîne d'approvisionnement et occupe des positions de premier plan sur certains segments du marché. Il dispose en outre d'un réseau mondial et d'accréditations internationales. Le Groupe vise une expansion de sa présence géographique, tout en élargissant son offre de services.

4. Automobile ⁽¹⁾

Le marché de l'automobile fait face à des tendances de fond majeures : le déplacement de la production et de la consommation vers les pays émergents, la mutation fondamentale vers les véhicules connectés et utilisant les technologies électriques. Ces changements vont créer des besoins additionnels en matière de services TIC. Ces cinq dernières années, Bureau Veritas s'est constitué une solide présence sur la chaîne logistique,

dans l'électronique et dans la connectivité. Le Groupe a pour ambition de tirer parti de ces domaines d'expertise clés et de compléter encore son portefeuille de services pour devenir un acteur reconnu du secteur.

5. SmartWorld ⁽¹⁾

L'internet des objets aura un impact sur tous les marchés de Bureau Veritas. Par exemple, le nombre d'objets connectés devrait connaître une croissance exponentielle, ce qui pourrait engendrer des besoins croissants en matière de tests et le développement de nouveaux services liés à la connectivité et à la sécurité des données. Le Groupe bénéficiera de sa position de leader, de son expertise et de sa réputation sur ce segment.

6. Contrats globaux de Certification

Le marché de la certification de systèmes encore fragmenté devrait se consolider, avec la tendance des multinationales à confier l'ensemble de leurs certifications à une seule société de certification. Grâce à sa présence mondiale, Bureau Veritas occupe une position privilégiée pour répondre à cette évolution du marché. Avec la mise en place de la gestion des grands comptes, Bureau Veritas vise à renforcer sa part de marché sur les contrats globaux.

7. Marine & Offshore

Bureau Veritas est l'un des tout premiers acteurs pour les services destinés au secteur Marine & Offshore, une activité très rentable. Son modèle économique résilient, associant la vérification des nouvelles constructions et l'inspection des installations en service, continuera de réduire son exposition aux cycles du marché. La stratégie de Bureau Veritas consiste à développer son activité dans les services innovants autour de l'efficacité énergétique et de la gestion des risques, et à maintenir son avance technologique.

8. Segments adjacents : Distribution et Industrie minière

La plupart des clients de la Distribution et de l'Industrie minière font appel à Bureau Veritas pour un seul type de service. Le Groupe a identifié d'importantes perspectives de « ventes croisées » en proposant à ses clients la gamme complète de services liés aux actifs et aux produits, par le biais de la gestion des grands comptes. Le Groupe va se diversifier dans des activités récurrentes et se positionner en tant que prestataire unique de référence.

(1) Cinq initiatives recentrées, depuis le 1^{er} janvier 2017.

1.4.4 Deux pays clés : les États-Unis et la Chine

États-Unis

Les États-Unis, première puissance économique, constituent une zone prioritaire pour Bureau Veritas. Les sièges mondiaux de nombreuses entreprises y sont implantés et le marché actuel du TIC est estimé à plus de 30 milliards d'euros. Bureau Veritas y a accéléré son développement au cours des dernières années, avec un chiffre d'affaires multiplié par plus de 2,5 pour atteindre environ 12 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2019.

Sa stratégie s'articule autour de 3 principaux axes :

- le renforcement de ses positions de *leader* dans les secteurs Biens de consommation, Pétrole & Gaz, Construction et Biens d'équipement ;
- le développement de ses activités dans de nouveaux segments de marché tels que le *SmartWorld*, l'Agroalimentaire, l'Aéronautique et l'Automobile ;
- le déploiement de la démarche *Excellence@BV* avec le *Lean management*, les centres de services partagés et les achats groupés.

Bureau Veritas a accéléré son implantation aux États-Unis depuis 2017. L'acquisition de l'un des principaux organismes de certification dans le domaine des télécommunications aux États-Unis, SIEMIC, permet à Bureau Veritas de conforter sa position de *leader* dans les services au *SmartWorld* et de consolider sa présence stratégique dans la Silicon Valley, en complément des laboratoires de sa filiale 7layers. L'acquisition d'EMG, réalisée dans le secteur des bâtiments et infrastructures, permet à Bureau Veritas de consolider sa position de partenaire stratégique pour l'inspection de projets de construction et de rénovation, l'assurance qualité, la gestion d'actifs, l'inspection périodique et l'assistance à la gestion de projets. Enfin, l'acquisition de Primary Integration Solutions permet à Bureau Veritas de disposer d'une large gamme des services dans le domaine de la mise en exploitation et de la gestion des risques opérationnels des centres de données (*data centers*). Ce marché se développe rapidement, au rythme de la production et de l'utilisation de données, et répond à la demande mondiale de stockage sécurisé.

Chine

La Chine est l'un des pays les plus dynamiques au monde avec d'importants besoins en infrastructures, transports et production d'énergie. Le marché du TIC chinois sera potentiellement à terme le plus large marché au monde. Aujourd'hui, seule une fraction est accessible, la part effectuée en interne et par les services publics étant très importante. Les leviers de croissance structurels (développement de la classe moyenne, prise de conscience des enjeux environnementaux, amélioration constante des standards locaux de qualité...) sont de puissants catalyseurs pour les

activités de TIC et favorisent l'ouverture du marché domestique aux acteurs internationaux.

Déjà très présent en Chine à travers toutes ses activités, Bureau Veritas accélère son implantation et étend sa couverture régionale avec, à terme, l'ambition de devenir un acteur clé du marché domestique. Les deux acquisitions réalisées en 2016 et celle finalisée en 2017 relèvent de cette stratégie. À fin 2019, la Chine (y compris Hong Kong – Région Administrative Spéciale) représente près de 17 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.4.5 Quatre principaux leviers

Les Ressources humaines

Des collaborateurs motivés et compétents

L'un des principaux atouts de Bureau Veritas réside dans le choix de ses collaborateurs, sélectionnés pour leur compréhension de la culture locale, leur savoir-faire (industriel, technique, opérationnel, commercial), leur passion d'aider les entreprises à gérer de manière efficace leurs risques et leur adhésion aux valeurs de Bureau Veritas.

Avec plus de 78 000 collaborateurs, Bureau Veritas profite d'une enrichissante diversité de cultures et de personnalités. Le Groupe investit de façon continue dans ses équipes et considère leur formation comme essentielle. Le développement de leurs compétences professionnelles est une priorité.

Une équipe de Direction expérimentée

La cohérence et l'expérience de l'équipe de Direction ont permis au Groupe de développer une forte culture entrepreneuriale, fondée sur le mérite et l'initiative.

La gestion des grands comptes

Les grands comptes constituent un segment de marché stratégique pour Bureau Veritas avec environ 130 grandes entreprises, nationales et surtout internationales, choisies parmi les 400 000 clients de Bureau Veritas. Ces grands comptes représentent environ un quart des ventes et un potentiel de croissance supérieur à la moyenne du Groupe.

Compte tenu des besoins très spécifiques de ces clients, Bureau Veritas a mis en place depuis 2014 une équipe de responsables de comptes chargés de suivre ces clients afin de leur apporter un service de haute qualité et adapté à leurs besoins spécifiques. Cette équipe dédiée permet d'assurer la coordination des services que le Groupe leur apporte et de les informer des évolutions techniques et réglementaires concernant les activités de Tests, d'Inspection et de Certification. Elle met aussi au service de ces clients l'ensemble du réseau international de Bureau Veritas et des moyens dont il dispose dans ses différentes divisions, de façon à les accompagner dans tous leurs besoins et sur toutes les géographies.

En 2019, l'accélération du programme de gestion des grands comptes s'est poursuivie à l'échelle mondiale, régionale et locale. L'initiative de réplication des meilleures pratiques dans différentes zones géographiques a porté ses fruits, en particulier avec les comptes locaux. Ainsi, le partage du savoir-faire au niveau global a permis de créer de nouvelles propositions de valeur pour les grands comptes du Groupe et débloquent de nouveaux potentiels de croissance pour Bureau Veritas.

Pour les grands comptes mondiaux, des initiatives ont été déployées pour développer davantage la position de leader de Bureau Veritas dans la livraison de contrats globaux, dans une multitude de pays et de sites, ainsi que pour collaborer plus étroitement sur l'innovation et le développement de solutions intégrées.

Excellence@BV

Pour accompagner sa forte croissance et son développement international, Bureau Veritas mène depuis 2012 une démarche Lean. Cette démarche, qui s'appuie sur la maîtrise des processus, vient compléter les acquis d'un modèle historique basé sur l'expérience. Le Lean devient à part entière le système opérationnel du Groupe, et peut être défini comme la mise en place d'une culture d'amélioration continue de la performance. Il a pour objectif de générer des gains de productivité et des économies de coûts, de rendre les performances plus robustes et homogènes. Cette culture d'amélioration continue dote l'entreprise de l'agilité nécessaire pour évoluer dans un environnement en constante transformation.

En pratique, le Lean se déploie suivant deux axes :

- d'une part, le *re-engineering* des processus existants par la réalisation de cartographies du flux de valeur ajoutée (*Value Stream Mapping*). Ces cartographies permettent de simplifier et d'harmoniser les processus et génèrent ainsi la productivité et la durabilité de la performance globale ;
- le second concerne le déploiement au sein des unités opérationnelles de tableaux de bord affichant des indicateurs clé de performance (les « scorecards »). Ils permettent d'harmoniser la performance des unités opérationnelles et de contribuer ainsi au pilotage proactif d'indicateurs clés pour obtenir les bons niveaux d'agilité et de qualité dans un environnement décentralisé.

La démarche Lean contribue à l'atteinte des objectifs à moyen et long terme, en permettant d'améliorer la marge et en concevant des processus capables de gérer la croissance attendue. Ces processus optimisés, puisqu'efficaces et attrayants, peuvent faciliter l'intégration des entreprises après acquisition.

D'autres projets actuellement en cours visent à améliorer la gestion des achats chez Bureau Veritas, avec pour objectifs de :

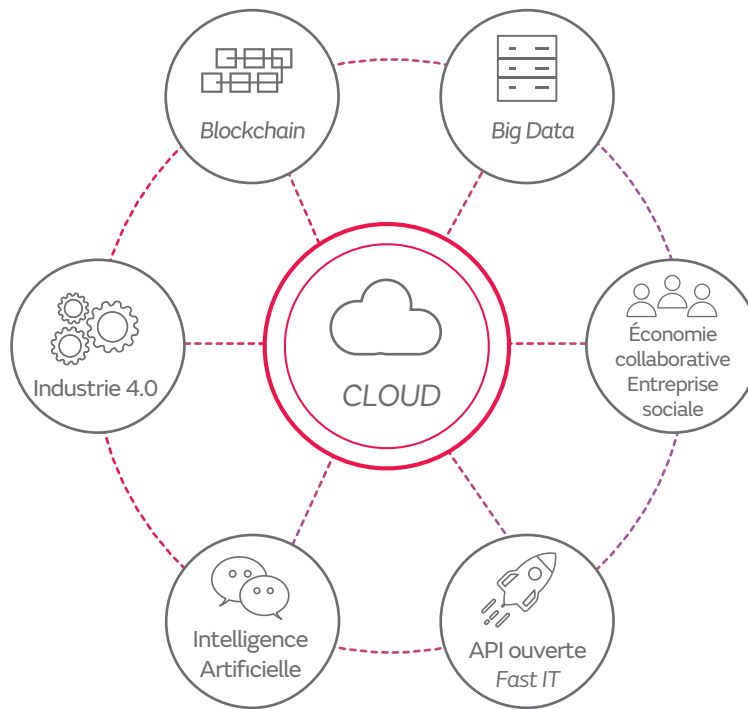
- (1) réduire la facture pour les biens ou services que Bureau Veritas achète, notamment en utilisant le levier du volume à travers la mise en place de contrats globaux ;
- (2) rendre la base de fournisseurs opérable. Cela passe par une réduction du nombre de fournisseurs et la mise en place de contrats d'achats ;
- (3) assurer le respect des règles de gouvernance clairement formalisées, tant en ce qui concerne les processus internes (par exemple : séparation des rôles acheteur/prescripteur) qu'externes (par exemple : achats éthiques).

Enfin, le Groupe met en place des centres de services partagés, qui ont pour objectif de centraliser les fonctions support (services informatiques, finance et Ressources humaines) et qui montent progressivement en puissance.

Digital@BV

Le Digital au service de l'efficacité et de la croissance dans tous les métiers

Un certain nombre de technologies numériques sont en train de métamorphoser l'économie mondiale et les modèles opérationnels des entreprises, comme par exemple le Cloud (externalisation du stockage des données), l'intelligence artificielle (IA), les interfaces de programmation applicative ouvertes ou la Blockchain.



Ces technologies présentent un fort potentiel et sont susceptibles de transformer l'activité TIC de Bureau Veritas dans son ensemble si elles sont exploitées à temps, et avec une perception claire des enjeux financiers et de croissance.

C'est pourquoi Bureau Veritas a intégré son plan de transformation digitale à sa stratégie 2020, en concentrant son action sur trois axes prioritaires :

EFFICACITÉ DIGITALE
Accroître la **rentabilité** des services TIC existants

Offre avantageuse pour les services du cœur de métier

NOUVEAUX MODÈLES OPERATIONNELS DIGITAUX
Accélérer la **croissance** par des modèles alternatifs

Services centralisés (one-stop-shop) Conformité 4.0

Engagement à l'égard du client digital Services reposants sur les nouvelles technologies

NOUVEAUX SERVICES TIC LIÉS AU DIGITAL
Se diversifier dans de **nouveaux segments de marché**

Être en conformité avec les nouvelles normes des produits et modèles économiques digitaux

Programme d'innovation afin d'incuber toutes les nouvelles technologies

- **l'efficacité digitale** désigne l'usage de nouveaux outils digitaux dans les opérations du Groupe destinés à accroître le degré d'automatisation et la productivité des services qui sont au cœur de son activité ;
- **les nouveaux modèles opérationnels digitaux** visent à réinventer l'approche du Groupe dans la fourniture de ses prestations en utilisant des plateformes numériques pour transformer l'expérience client (e-commerce, places de marché...), mais aussi utilisant les technologies de l'industrie 4.0 (Internet des objets industriels (« IoT »), l'intelligence artificielle...) pour collecter et exploiter différemment les données de tests et d'inspection. L'enjeu est ici d'accélérer la croissance du Groupe dans les marchés qu'elle adresse ;
- **les nouveaux services TIC liés au digital** doivent permettre à Bureau Veritas de développer un nouveau marché, celui des tests et de la certification des produits et services digitaux ; par exemple la certification de la cybersécurité ou de la protection des données personnelles, les tests de capteurs, de connectivité, etc.

Efficacité digitale

Afin d'atteindre ses objectifs d'amélioration d'efficacité opérationnelle et commerciale, des programmes transverses de grande ampleur viennent soutenir et accélérer les initiatives numériques verticales :

Plateforme de collaboration numérique

Une plateforme de collaboration et de communication à l'état de l'art (Microsoft Office 365), basée dans le cloud et commune pour l'ensemble des entités du Groupe est en cours de déploiement, réduisant significativement les efforts nécessaires à la mise en œuvre d'initiatives ou projets inter-entités, et améliorant significativement l'efficacité personnelle.

Plateforme opérationnelle intégrée

De la même manière, une plateforme unique à l'état de l'art et basée dans le cloud (Salesforce) est en cours de déploiement à l'échelle du Groupe. Elle permettra tout d'abord, avec ses fonctionnalités de CRM, d'améliorer l'efficacité des forces commerciales, et la gestion des comptes clé nationaux et internationaux. Cette plateforme permettra par ailleurs de gérer de manière intégrée les activités d'inspection dans tous les domaines, aujourd'hui desservies par une palette d'outils divers.

Rationalisation des systèmes de laboratoires

Dans le cadre de ses services de tests, Bureau Veritas a connu un développement significatif par croissance externe, qui a engendré la coexistence de multiples processus et systèmes de gestion de l'information des laboratoires (*Laboratory Information Management Systems – LIMS*) et rendant difficile une évaluation globale de l'étalonnage et de la qualité des essais. Il est par ailleurs essentiel d'automatiser les processus pour permettre aux laboratoires de fonctionner de manière totalement connectée (dématérialisation des ordres de travail et des rapports), afin d'améliorer la qualité et les délais.

Le Groupe a donc entrepris un important travail d'harmonisation à l'échelle mondiale de ces systèmes, par division et/ou type d'activité. La division Biens de consommation dispose déjà d'un système intégré. Pour les activités liées aux Matières Premières, une plateforme développée en interne sert maintenant la grande majorité des activités de laboratoires. 2019 a vu cette initiative étendue à l'activité Alimentaire.

Nouveaux modèles opérationnels digitaux

Les divisions verticalisées Marine & Offshore et Biens de consommation, ont été les premières à développer et déployer des plateformes digitales spécifiques aux métiers de leurs clients. La stratégie initiée dès 2015 dans les divisions verticalisées s'est étendue aux Initiatives de Croissance du Groupe et a mené aux développements suivants en 2019 :

Marine & Offshore

- **Processus opérationnel digitalisé de bout-en-bout** : grâce à un ensemble de services en ligne et d'applications mobiles développés en interne, les principaux processus opérationnels de planification des missions, de saisie des éléments d'inspection ou de certification, et de reporting au client sont maintenant pleinement digitalisés. Les certificats émis contiennent systématiquement une signature électronique vérifiable en ligne pour assurer leur authenticité.
- **Gestion de l'intégrité des actifs et classification 3D** : le déploiement de la solution en ligne **VeristarAIM^{3D}**, développée conjointement avec Dassault Systèmes, se poursuit, touchant maintenant aussi bien des navires que des plateformes offshore. Cette solution permet de gérer l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion de l'intégrité d'actifs maritimes sur la base de leur modèle 3D. En parallèle, la classification sur la base du modèle 3D de nouvelles constructions se généralise pour les plus grands navires.
- **Notation cybersécurité** : une notation cybersécurité a été développée, et a déjà été adoptée par plusieurs armateurs. Un ensemble de services de gestion des risques cyber a été développé dans ce cadre.
- **Stratégie « Data »** : la division Marine & Offshore a défini une stratégie de valorisation des données et lancé de nouveaux projets dans ce cadre, dont plusieurs font appel à l'intelligence artificielle, avec le support du Data Lab du Groupe.

Biens de consommation

- **InSpec by BV, plateforme e-commerce internationale** : à la suite de la refonte du portail client **OneSource**, une plateforme e-commerce a été lancée, permettant aux clients de la division de renforcer leur confiance dans leurs approvisionnements grâce à des inspections de fournisseurs.
- **Cybersécurité pour les produits connectés** : une offre de tests de cybersécurité automatisés a été développée en partenariat avec le CEA-LIST, permettant d'évaluer automatiquement les risques et vulnérabilités de produits électroniques.

Les Initiatives de Croissance stratégiques dans le cadre du Plan stratégique 2020 ont également bénéficié de cet effort de digitalisation.

Bâtiment & Infrastructures

- **Assistance à la gestion de projets** : l'offre d'assistance à gestion de grands projets de construction initialement développée au Brésil, sur la base du logiciel **PRIManager**, a été déployée en 2019 dans plus de 10 pays. Le déploiement récent en Chine devrait encore accélérer la croissance du chiffre d'affaires associé à cette offre.
- **Services liés au BIM (Building Information Model ou modélisation des données du bâtiment)** : l'adoption de la technologie BIM, qui permet une description numérique complète d'un bâtiment ou d'une infrastructure, est actuellement renforcée par son adoption dans les réglementations de nombreux pays dans le monde, qui en font notamment une exigence pour les projets du secteur public. Le BIM est également perçu par le secteur comme un vecteur

de gain de productivité important. Dans ce cadre, le Groupe a développé une expertise forte sur cette technologie dans un centre d'excellence basé en Chine et mis en place un partenariat global avec le leader du marché du logiciel BIM Autodesk. Cette stratégie s'articule en 3 points :

(i) transformation du cœur de métier : le contrôle technique et l'assistance à gestion de projets se font maintenant de plus en plus sur base BIM, ce qui permet des gains significatifs d'efficacité ;

(ii) mise en œuvre de services de gestion du BIM : une tierce partie avec de fortes compétences en ingénierie telle que Bureau Veritas est requise pour utiliser au mieux le BIM ; afin d'anticiper les risques à chaque stade du projet, d'identifier à la conception les solutions les plus efficaces, et de minimiser les demandes de changement ;

(iii) mise en œuvre de services de gestion de l'actif basés sur le BIM : après la construction, Bureau Veritas est légitime pour assurer le maintien en conformité du BIM et l'optimisation des coûts de maintenance.

Industrie : services Opex

- Les **inspections par drone** se sont multipliées dans de nombreux secteurs et pays, amenant une meilleure efficacité (réduction de coûts jusqu'à plusieurs multiples) et une plus grande sécurité pour les inspecteurs.
- Les services de **mise en œuvre de jumeaux numériques** se sont multipliés pour différents types d'actifs, amenant à la fois une plus grande efficacité pour l'analyse de risques et de nouveaux services liés au maintien en conformité du jumeau numérique.

Agroalimentaire

- Déploiement international d'une **plateforme opérationnelle intégrée pour le commerce de matières premières agricoles** : la plateforme **SurvAgri**, développée au Brésil, permet la numérisation de bout en bout des opérations du Groupe dans ce domaine. Au-delà du gain direct en efficacité, celle-ci permet également la commercialisation et la mise en œuvre de nouveaux services.
- **Supervision de cultures par drone ou satellite** : le Groupe a développé un ensemble de nouveaux services dits d'« agriculture de précision » (*precision farming*) sur base de captures d'images par drone ou satellite, permettant la

supervision et l'amélioration des cultures, ainsi que de meilleures estimations de rendement a priori.

- **Label de traçabilité par technologie blockchain** : le Groupe, a mis en œuvre plusieurs pilotes de traçabilité alimentaire basée sur la technologie blockchain autour de son label **Origin**, définissant des exigences communes pour les filières en vue d'une traçabilité de bout en bout et temps réel des produits.

DataLab

Envisageant l'impact extrêmement significatif de l'intelligence artificielle dans tous les secteurs, dont celui du Test, Inspection et Certification, le Groupe a créé une équipe de ressources expertes (*Data Scientists, Data Engineers*). Son objectif est de mettre en œuvre des techniques d'intelligence artificielle dans les différents services proposés par le Groupe. Cette équipe a notamment mis en place plusieurs solutions pour améliorer l'efficacité et la qualité du service dans les laboratoires. Ces solutions concernent également l'assistance à l'inspection visuelle, la gestion prédictive des risques sur les actifs, et la valorisation des documents.

Développement de partenariats avec des acteurs du numérique

Les partenariats établis avant 2019 avec des grands acteurs du numérique (**Dassault Systèmes** pour la marine et le nucléaire, **Autodesk** pour la construction, **Worldline** pour la technologie blockchain, **Microsoft** pour l'intelligence artificielle) ont continué à porter leurs fruits et permis le développement de services numériques pour les clients du Groupe.

En outre, de nouveaux partenariats ont été conclus en 2019 avec des plateformes numériques spécialisées dans certains des marchés, permettant un déploiement rapide de nouveaux services pour les clients du Groupe :

- partenariat avec Ergoss pour un service d'analyse de données de vol pour la sûreté dans le secteur aéronautique, Flight Data Analysis ;
- partenariat avec Cornis pour des services d'inspection avancée des pales de turbines éoliennes, basée sur la technologie d'intelligence artificielle de Cornis ;
- partenariat avec OSMOS (Groupe EREN) pour des services intégrés d'inspection et de surveillance des structures, basée sur la technologie unique de capteurs de déformation d'OSMOS.

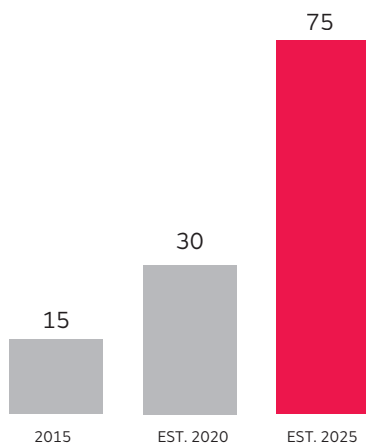
Nouveaux services TIC liés au digital

Le développement exponentiel des objets connectés abolit rapidement la frontière entre actifs physiques et virtuels. Par exemple, la plupart des automobiles sont aujourd'hui connectées et progressent vers l'autonomie, ce qui nécessite de tester ou de certifier un certain nombre de nouveaux éléments, tels que la connectivité à bord, la sécurité des capteurs, l'expérience

utilisateur, la télémétrie, les systèmes d'infodivertissement, la cybersécurité et la protection des données personnelles. De manière générale, la croissance du marché des objets connectés entraîne un fort développement de normes et réglementations dans le domaine du numérique et des risques cybernétiques.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OBJETS CONNECTÉS

(en milliards)

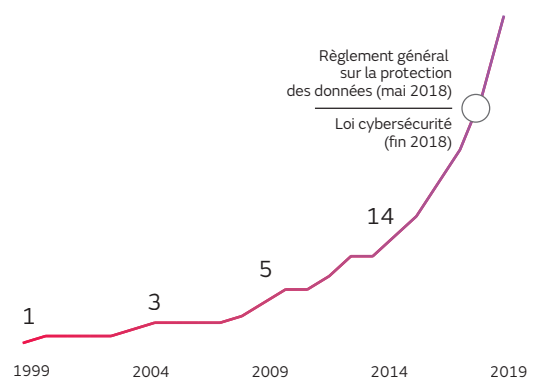


Dans ce contexte, Bureau Veritas propose au marché une offre de **certification des systèmes de gestion** englobant la cybersécurité :

- dans le domaine du contrôle industriel, l'activité Certification de Bureau Veritas est habilitée à délivrer des certifications **ISO 27000** et **IEC 62443**. Elle a déjà émis des milliers de certificats dans le monde ;
- le Groupe dispose des accréditations nécessaires pour accorder le label **Cyber Essentials**, un programme de certification britannique qui rencontre un certain écho en Europe ;
- Bureau Veritas a élaboré de multiples lignes directrices relatives aux grandes problématiques digitales (Internet des objets, connectivité, etc.) qu'il a combinées à un logiciel d'analyse mis au point avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) pour analyser automatiquement la qualité des codes ;
- la division Marine & Offshore a développé et émis son référentiel pour les navires en matière de cybersécurité avec la notation de classe supplémentaire **SYS-COM**.

La protection des données est devenue une demande essentielle du marché. Dans ce cas également, des normes et réglementations ont vu le jour, offrant au Groupe des opportunités de nouveaux services :

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NORMES DIGITALES



- Bureau Veritas a mis au point un système de références et de certifications techniques pour assurer la protection des données personnelles telle que définie dans le Règlement Général sur la Protection des Données (**RGPD**) de l'Union européenne. À cette fin, le Groupe évalue et certifie les cadres dirigeants responsables de la protection des données (*Data Protection Officer*).

En outre, le Groupe a conquis une place stratégique de premier plan dans le domaine des tests d'objets et systèmes connectés. Cette évolution résulte de plusieurs acquisitions menées ces dernières années (7layers, NCC, Siemic, ICTK), et de solides relations nouées avec de grands fabricants mondiaux de produits connectés. Cette démarche rejoint l'Initiative de Croissance *SmartWorld*, décrite au paragraphe 1.4.3 du présent Document d'enregistrement universel.

Programme d'innovation digitale

Outre ces axes de développement à court terme, Bureau Veritas a élaboré un programme d'incubation de technologies moins matures mais non moins prometteuses, telles que l'intelligence artificielle pour les laboratoires ; la *Blockchain*, pour la traçabilité et la confiance dans la dématérialisation des échanges commerciaux ; ou encore la réalité augmentée/virtuelle pour les services d'inspection à distance.

1.4.6 Acquisitions : une politique de croissance externe active et sélective

Acteur d'un marché très fragmenté, Bureau Veritas se positionne en consolidateur actif de son industrie, et l'histoire du Groupe est jalonnée de nombreuses opérations qui lui ont permis d'atteindre des positions de premier plan dans de nombreux pays et métiers.

Le Groupe totalise 85 acquisitions au cours des 10 dernières années pour un chiffre d'affaires cumulé total supérieur à 1,4 milliard d'euros. Les acquisitions représentent également un pan important de son plan stratégique et contribuent significativement à l'objectif de croissance supplémentaire à horizon 2020.

La politique d'acquisitions répond à des critères de prix, de taille, de rentabilité et de création de valeur pour le Groupe. Si certaines acquisitions visent à développer des nouvelles plateformes (quatre acquisitions avec un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros au cours des 20 dernières années, dont la plupart sont décrites dans la section 1.2 – Historique, du présent

chapitre du Document d'enregistrement universel), une majorité des transactions concerne des sociétés de taille plus modeste (*bolt-on*).

Source d'élargissement de son portefeuille d'activités, les acquisitions permettent au Groupe :

- de densifier sa présence dans des zones géographiques où il est déjà présent, en complétant son portefeuille d'activité ;
- de prendre pied dans de nouvelles géographies ;
- d'élargir ses domaines de compétence.

Bureau Veritas a réalisé cinq transactions en 2019, en soutien des Initiatives de Croissance Agroalimentaire et Bâtiment & Infrastructures pour un chiffre d'affaires annualisé cumulé de 46 millions d'euros.

1.4.7 Ambition 2016-2020

L'atteinte de la dernière année de l'ambition 2016-2020 ⁽¹⁾ n'est désormais plus pertinente dans le contexte de la crise du Covid-19.

Les fondamentaux solides du Groupe demeurent inchangés et démontrent clairement le bien-fondé de sa stratégie. Bureau Veritas annoncera son prochain plan stratégique en septembre 2020, dans la continuité de la trajectoire actuelle qui connaît un franc succès.

Le Groupe s'engage également sur le plan extra-financier et mesure sa performance à travers de nombreux indicateurs détaillés dans le chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel. Les principaux objectifs extra-financiers de Bureau Veritas à l'horizon 2020 sont les suivants :

- **Santé et Sécurité** : Le Groupe a comme absolu la sécurité de ses collaborateurs, ayant pour objectif d'être une entreprise « sans accident ». D'ici 2020, il a pour ambition de réduire de 50 % les taux d'accidentologie (TAR : Taux total d'accidents avec et sans arrêt ; LTR : Taux d'accidents avec arrêt) ⁽²⁾ ;
- **Inclusion** : Atteindre 25 % de femmes au sein des cadres dirigeants ;
- **Environnement** ⁽³⁾ : Réduire de 10 % les émissions de CO₂ par équivalent temps plein ; Augmenter de 10 % le recours aux énergies renouvelables ; Atteindre 75 % des activités du Groupe certifiées ISO 14001 (management de l'environnement).

(1) Pour rappel, l'ambition financière de 2016-2020 était la suivante :

- ajouter 1,5 milliard d'euros au chiffre d'affaires du Groupe en 2020 par rapport à 2015, aux taux de change du Plan initial en 2015, tel que présenté aux Journées Investisseurs en octobre 2015, provenant pour moitié de la croissance organique et pour moitié de la croissance externe ;
- atteindre 5 % à 7 % de croissance organique d'ici à 2020 ;
- atteindre une marge opérationnelle ajustée supérieure à 17 % en 2020, aux taux de change du Plan initial en 2015, tel que présenté aux Journées Investisseurs en octobre 2015 ;
- continuer à générer un important flux de trésorerie disponible.

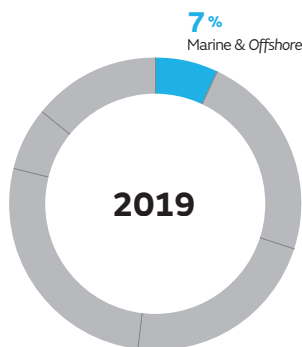
(2) Par rapport aux résultats consolidés 2014.

(3) Par rapport aux résultats consolidés 2015.

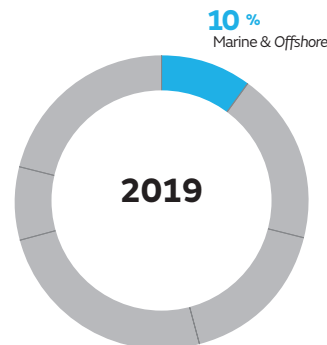
1.5 Présentation des activités

1.5.1 Marine & Offshore

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Une offre à forte valeur ajoutée au service d'une clientèle fidèle

Bureau Veritas classe à la fois des navires et des unités *offshore* en vérifiant leur conformité aux règles de classification, qui concernent principalement la solidité des structures et la fiabilité de l'ensemble des équipements associés. Cette mission est généralement menée concomitamment avec la mission de certification réglementaire – dite aussi statutaire.

Les certificats de classe et certificats statutaires sont essentiels pour l'exploitation des navires. Les compagnies d'assurance maritimes exigent en effet ce type de certificats pour les assurer, et les autorités portuaires contrôlent régulièrement leur validité lorsqu'un navire fait escale dans un port. De la même manière, il est essentiel pour les opérateurs de s'assurer que leurs unités *offshore* sont en conformité avec les standards de sécurité et de qualité et les exigences réglementaires.

Les services de l'activité Marine & Offshore visent à aider les clients à se conformer aux réglementations, réduire le risque, augmenter la durée de vie des actifs et assurer la sécurité des opérations. Ils débutent durant la phase de construction, avec l'approbation des plans, le contrôle des matériaux et équipements, et les inspections sur le site du chantier naval. Puis, au cours du cycle de vie des actifs en opération, les experts Marine & Offshore effectuent des visites périodiques et proposent un ensemble de services techniques, incluant la gestion de l'intégrité de ces actifs. Pour ses clients, Bureau Veritas assure la veille réglementaire, la détermination des normes applicables, le processus de conformité, la revue de *design* et d'exécution, et les relations avec les autorités compétentes.

Le Groupe s'est également diversifié sur certains services complémentaires aux clients Marine & Offshore : d'abord dans l'expertise après accidents et l'évaluation des risques pour l'industrie *offshore* à travers l'acquisition de MatthewsDaniel en 2014, puis dans les enquêtes sur les accidents en mer, le conseil pour les opérations de sauvetage et de renflouement d'épaves avec l'acquisition de TMC Marine Ltd en 2016, enfin dans d'autres services de niche visant à maîtriser le risque en mer dans le cadre d'opérations ou de projets *offshore* avec l'acquisition de MAC.

En 2019, 40 % du chiffre d'affaires de l'activité Marine & Offshore provenaient de la classe et de la certification des navires en construction et 60 % provenaient de la surveillance des navires en service et des services complémentaires.

Le Groupe est membre de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS) qui réunit les 12 principales sociétés de classification internationales. Ces dernières classent plus de 90 % du tonnage mondial, le reste de la flotte étant soit classé par de petites sociétés de classification, opérant essentiellement à l'échelon national, soit non classé.

Un réseau mondial

Pour répondre aux besoins de ses clients, l'activité Marine & Offshore déploie un réseau lui assurant une présence dans 90 pays. En plus de 18 bureaux locaux d'approbation de plans implantés à proximité des clients, le Groupe dispose, à travers un réseau de 180 stations de contrôle, d'experts qualifiés dans tous les principaux ports du monde de façon à ce que les visites puissent être effectuées à la demande et sans délai préjudiciable à l'activité du navire et de l'armateur.

Une flotte très diversifiée classée par Bureau Veritas

Bureau Veritas est numéro un mondial en nombre de navires classés et numéro six en tonnage. Le Groupe possède une expertise technique reconnue dans l'ensemble des segments du transport maritime (vraquiers, navires-citernes pour le transport du pétrole et des produits chimiques, porte-conteneurs, transporteurs de gaz, navires à passagers, navires militaires et remorqueurs) ainsi que des unités *offshore*, conçues pour l'exploration et l'exploitation des champs gaziers et pétroliers côtiers ou en eau profonde (plateformes fixes et flottantes, navires de support *offshore*, navires de forage, équipements sous-marins). La flotte classée par Bureau Veritas est hautement diversifiée, et le Groupe occupe notamment une position de *leader* pour les navires à très forte technicité : navires propulsés au gaz naturel liquéfié (GNL), transporteurs de GNL ou de gaz de pétrole liquéfié (GPL), FPSO/FSO, plateformes pétrolières *offshore*, navires de croisière, ferries et navires spécialisés.

Une base de clients diversifiée et fidèle

Le Groupe compte plusieurs milliers de clients et le premier d'entre eux représente 1,4 % du chiffre d'affaires de l'activité. Les clients principaux sont :

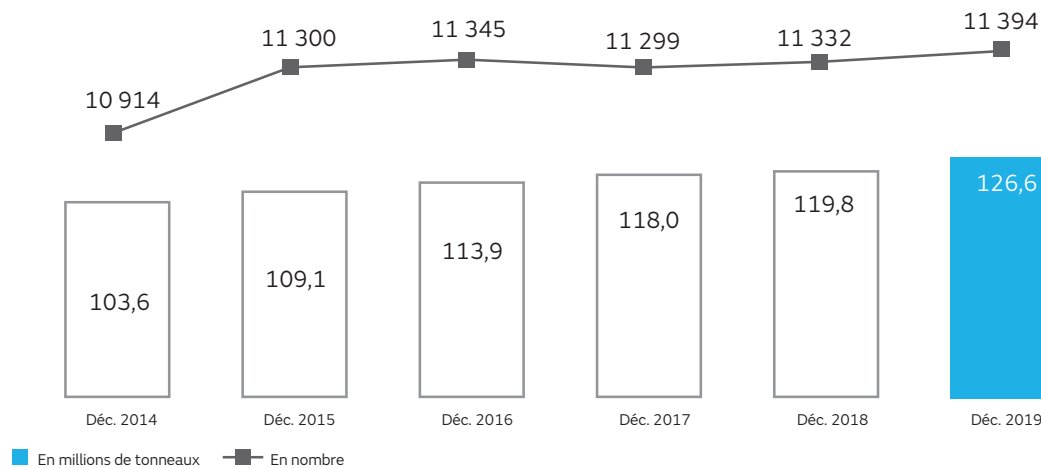
- les chantiers de construction navale, partout dans le monde ;
- les fabricants d'équipements et de composants ;
- les armateurs ;
- les compagnies pétrolières et leurs contractants spécialisés dans les prestations intégrées d'ingénierie, de fourniture, d'installation et de mise en service active dans l'exploitation des unités de production *offshore* ;
- les assureurs, clubs P&I (*Protection & Indemnity*) ⁽¹⁾ et avocats.

Évolution du carnet de commandes

En millions de TJB (tonneaux de jauge brute)



Évolution de la flotte en service du Groupe



(1) Assurance de protection et d'indemnisation.

Un marché en mutation

Un environnement réglementaire en évolution

Le contexte réglementaire international dans le domaine de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement continue d'évoluer, ce qui présente des opportunités de développement pour les sociétés de classification. En particulier :

- de nouvelles réglementations pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'appliquent aux navires neufs et existants, dans le cadre d'instruments internationaux adoptés sous l'égide de l'OMI (Organisation maritime internationale) et de l'Union européenne. Pour répondre à ces exigences réglementaires et accompagner les armateurs dans la réduction des coûts énergétiques, Bureau Veritas a développé une gamme de services et des outils dédiés ;
- la convention sur la gestion des eaux de ballast (BWM – *Ballast Water Management*) de 2004, adoptée dans le cadre de l'OMI, rend obligatoire l'approbation de systèmes de traitement des eaux de ballast et impose des modifications dans la conception des navires. Cette réglementation est entrée en vigueur début septembre 2017 ;
- la convention internationale de Hong Kong sur le recyclage des navires a été adoptée en mai 2009, son entrée en vigueur se fera 24 mois après sa ratification par 15 États, qui devront représenter au moins 40 % du tonnage brut de la flotte mondiale des navires de commerce ;
- la réglementation européenne sur le recyclage des navires est entrée en vigueur fin 2018 pour les navires neufs et à partir de fin 2020 pour les navires existants. Elle requiert à bord un inventaire des matières dangereuses (IHM – *Inventory of Hazardous Materials*) ;
- la réglementation concernant les navires de navigation intérieure transportant des matières dangereuses. Bureau Veritas fait partie des trois sociétés de classification reconnues par l'Union européenne ;
- la nouvelle réglementation unifiée dans le cadre de l'IACS (Association internationale des sociétés de classification) concernant les problématiques d'intégration des équipements IT à bord des navires et des plateformes est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016 ;
- une évolution globale en faveur d'un système de *safety case* pour l'*offshore* émerge et requiert une expertise en qualité d'organe de vérification indépendant ;
- le règlement (UE) 2015/757 du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 29 avril 2015 concernant la surveillance, la déclaration et la vérification des émissions de dioxyde de carbone du secteur du transport maritime (MRV pour *Monitoring, Reporting and Verification*) est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2015. La phase de vérification des plans de *monitoring* est entrée en vigueur en 2017 et celle de vérification des rapports en 2019 ;
- le Code polaire, ou « recueil de règles obligatoires pour les navires exploités dans les eaux polaires », élaboré par l'OMI, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ;
- la réglementation OMI sur le DCS (*Data Collection System* : Système de collecte des données relatives à la consommation de fuel-oil des navires) concernant les émissions de dioxyde de carbone est entrée en vigueur en 2019 ;
- en vertu de l'Annexe VI révisée de la Convention MARPOL, le plafond mondial de la teneur en soufre du fuel-oil utilisé par les navires a été ramené à 0,50 % (contre 3,50 % auparavant) au 1^{er} janvier 2020.

Le marché des constructions neuves montre des signes positifs de reprise

Le marché des nouvelles constructions de navires est cyclique. Il a bénéficié jusqu'en 2008 de la croissance soutenue de l'économie mondiale, de la multiplication des partenaires économiques (Chine, Brésil, Russie et Inde) et de l'allongement des trajets entre les grands centres de production et de consommation. L'ensemble du transport maritime a ensuite été touché par la crise économique qui s'est déclarée en 2008. Les capacités de la flotte mondiale en tonnage ont augmenté en raison des livraisons de commandes passées avant la crise, ce qui a conduit à des surcapacités, notamment sur le segment des vraquiers et des porte-conteneurs, et à la chute des taux de fret.

Après des années marquées par des niveaux réduits de nouvelles commandes, le marché a connu un rebond en 2013, soutenu par des passages de commandes opportunistes dans un contexte de baisse des prix dans les chantiers navals, alors que subsistaient d'importantes surcapacités sur le marché. Les années 2014 et 2015 ont bénéficié de cette reprise, tandis que 2016 a connu un retournement du cycle, caractérisé par un nombre très faible de nouvelles commandes. En 2017, le niveau des commandes a rebondi avec un montant de tonnage contracté représentant plus du double de celui de 2016. Cette tendance positive s'est confirmée en 2018, avec une amélioration par rapport à 2017. Toutefois, le volume total reste toujours très inférieur à la moyenne des vingt dernières années.

La volatilité et l'incertitude ont dominé 2019, l'affaiblissement de la demande économique mondiale et le risque géopolitique affectant à la fois les marchés maritime et *offshore*. En Marine, cela a pesé lourdement sur les nouvelles commandes au niveau mondial. Les armateurs ont dû faire face aux fluctuations majeures des tarifs d'affrètement pour les pétroliers et le vrac sec d'une part, et à l'incertitude quant à la meilleure réponse au règlement OMI 2020 sur la limite de la teneur en soufre d'autre part. Le résultat a été une approche attentive des nouvelles commandes. Un retour à la croissance est prévu au second semestre 2020, une fois que la visibilité des prix du carburant à faible teneur en soufre conforme à la réglementation de l'OMI aura été améliorée et que les armateurs pourront faire des choix éclairés.

Néanmoins, en 2019 le niveau des commandes pour Bureau Veritas a été supérieur au marché, à la fois en volume et en part de marché. Bureau Veritas a vu une augmentation des nouvelles commandes grâce à son positionnement sur les segments de marché les plus dynamiques : les transporteurs de gaz ; navires à passagers, y compris croisière d'expédition et concepts de ferry respectueux de l'environnement ; et les navires de tous types qui utilisent du GNL comme carburant et autres solutions de propulsion propres. Bureau Veritas a ainsi su confirmer sa position prépondérante dans le secteur des navires propulsés au GNL et de soutage au GNL. Le Groupe a également bénéficié d'un flux régulier de transferts de classe.

Sur les marchés *offshore*, les prix du pétrole ont été volatils mais les investissements sont restés stables – en effet, l'optimisme prudent que Bureau Veritas a observé en début d'année s'est poursuivi. Le secteur de l'éolien *offshore* continue à générer des opportunités intéressantes avec notamment l'obtention par Bureau Veritas de deux projets avec Jan de Nul, dont l'un est un navire d'installation de parcs éoliens en mer, autoélévateur et extrêmement sophistiqué.

Les armateurs et les opérateurs *offshore* voient leur préoccupation de maîtrise des coûts s'accroître. Dans ce contexte Bureau Veritas met l'accent sur l'efficacité, à travers deux leviers principaux :

- la digitalisation ; et
- les services à haute valeur ajoutée.

Digitalisation et développement d'une offre de services à haute valeur ajoutée

La performance au cœur des innovations digitales

Bureau Veritas Marine & Offshore poursuit sa transformation digitale. D'une part, le Groupe accompagne ses clients avec de nouveaux services répondant à leurs nouveaux enjeux ou risques, et d'autre part, il tire parti des opportunités digitales pour améliorer l'expérience client ainsi que son efficacité opérationnelle.

En 2019, l'activité Marine & Offshore a poursuivi sa digitalisation en lançant de nouveaux outils, tels que Veristar Equipement, plateforme permettant de simplifier le processus de certification des équipements et Optimum Survey Planning, outil qui optimise la réservation des inspections et visites par le client. Bureau Veritas a également continué le développement des outils existants permettant notamment d'accompagner les clients du Groupe dans leur conformité aux nouvelles réglementations environnementales.

L'année 2019 a aussi vu le déploiement des certificats électroniques pour l'ensemble des pavillons ayant accepté. Bureau Veritas a ainsi délivré plus de 1 500 certificats électroniques.

Bureau Veritas Marine & Offshore a également lancé, en partenariat avec Naval Group, un projet de classification 3D qui s'appuie sur la plateforme 3DEXPERIENCE de Dassault Systèmes. Le processus se base sur un unique modèle 3D, qui permet d'échanger directement les informations sous format numérique, de réduire le nombre d'itérations nécessaires, de faciliter ces interactions et ainsi de réduire significativement les délais d'approbation des plans, tous les commentaires et les itérations pouvant être suivis, traités et vérifiés en temps réel. La phase pilote de revue du design avec Naval Group a été complétée en 2019, et la classification 3D se poursuit maintenant sur la partie construction. D'autres projets pilotes sont en cours avec des chantiers en Europe et en Asie.

Le Groupe étudie par ailleurs activement des nouvelles technologies comme les drones ou les inspections à distance par vidéo, visant à améliorer la rapidité de prestation tout en réduisant les risques pour les inspecteurs et les équipages.

Accompagner les clients du Groupe au-delà du cadre réglementaire et de la conformité

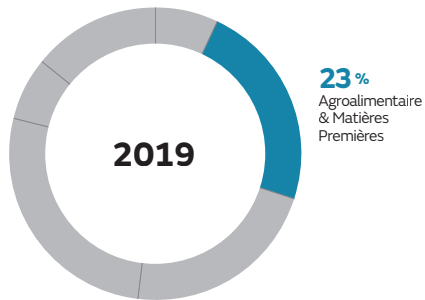
Le développement des services à haute valeur ajoutée continue d'être un levier de croissance pour Bureau Veritas Marine & Offshore. Ces activités s'appuyant sur les précédentes acquisitions (HydrOcean, MatthewsDaniel, TMC Marine et MAC) ont permis d'élargir le portefeuille de services et de clients que le Groupe est capable de servir.

En 2018, la division a lancé *Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore* afin de consolider cette gamme de services sous une marque commune. Entre autres, les objectifs sont de mieux accompagner les clients du Groupe dans le cadre des évolutions réglementaires, en particulier environnementales (identification des matières dangereuses, gestion des eaux de ballast, suivi des émissions). Ces évolutions créent de nouveaux besoins afin de construire les plans de conformité à ces réglementations et d'optimiser les mesures d'adaptation à mettre en œuvre. Enfin, Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore veille à accompagner ses clients en offrant des services durant la phase de construction des navires (ingénieries, analyses de risques) ainsi qu'au cours de la vie des actifs, en utilisant les nouveaux outils digitaux.

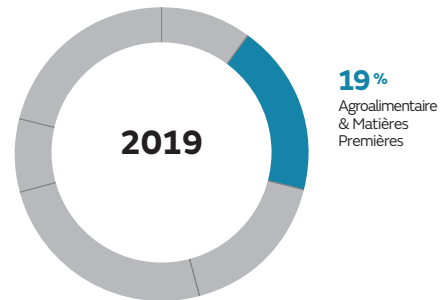
2019 a été la première année complète d'activité pour Bureau Veritas Solutions. La clarté de la proposition – une société distincte dédiée à fournir aux clients des conseils techniques, la gestion d'actifs et l'assurance – séduit les clients du Groupe. Bureau Veritas a constaté une demande forte et croissante de services alors que les armateurs et opérateurs recherchent une expertise pour augmenter la performance de leurs actifs.

1.5.2 Agroalimentaire & Matières Premières

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE

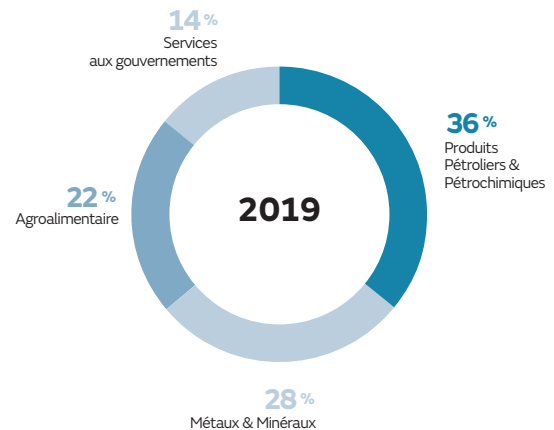


L'activité Matières Premières fournit une large gamme de services d'inspection et d'essais en laboratoires sur trois principaux segments de marché : les Produits pétroliers & pétrochimiques, les Métaux & Minéraux (y compris le Charbon) et l'Agroalimentaire. Il s'agit d'un portefeuille d'activités diversifié couvrant de nombreuses zones géographiques et l'ensemble des matières premières, à tous les stades du cycle de production : exploration, production et commerce. Le Groupe propose également des services d'inspection ou de guichet unique aux gouvernements (notamment en Afrique) permettant de faciliter et de soutenir le développement du commerce international.

Ce portefeuille équilibré permet à Bureau Veritas d'amortir les cycles liés aux fluctuations des volumes d'échanges et des dépenses d'investissement et d'accompagner ses clients, sur l'ensemble de leurs projets, depuis les phases d'exploration et de production jusqu'au transport, à la transformation et au recyclage. Dans le secteur Agroalimentaire, le Groupe collabore avec des clients prestigieux à travers toute la chaîne de valeur, depuis la récolte des céréales et la pêche jusqu'à la fabrication de produits alimentaires complexes tels que le lait infantile. Il assure également la gestion de marques de distributeur et de services alimentaires globales. L'ensemble des services proposés au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières permet en outre de maximiser les synergies au sein du Groupe à travers un réseau mondial de laboratoires de tests et d'analyses.

L'activité Agroalimentaire & Matières Premières est rattachée à la division CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*) du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ



Produits Pétroliers & Pétrochimiques

Le Groupe fournit des services d'inspection et de tests en laboratoires pour les produits pétroliers et pétrochimiques, parmi lesquels le pétrole brut, l'essence, les distillats légers, les distillats lourds et les produits pétrochimiques.

Ce segment a pour fonction principale d'inspecter et de tester des cargaisons, généralement lors de leur transfert entre les sites de production et les grands centres mondiaux de raffinage et de négoce. Les services d'inspection de cargaisons permettent d'avoir la garantie que les biens livrés en vrac sont conformes aux spécifications et aux seuils définis contractuellement, ce qui permet d'éviter les contaminations et de réduire les pertes.

Le Groupe propose également des services d'analyse en laboratoire, les raffineries pétrolières, les gestionnaires de pipelines et les autres acteurs du marché externalisant maintenant ces activités. En effet, l'analyse en laboratoires par un organisme indépendant est essentielle pour que les intervenants de l'industrie pétrolière aient la certitude que les produits sont conformes aux normes de l'industrie.

Par ailleurs, le Groupe propose des services adjacents à forte valeur ajoutée pour ses clients tels que : des essais sur pétrole brut, des services liés au GPL, le traitement des cargaisons, des inspections quantitatives et qualitatives de cuves, la certification de biocarburants, des analyses d'huile lubrifiante et des services de mesures. Avec Maxxam, le Groupe a renforcé sa position dans le domaine de l'analyse de gaz naturel, de bitume et des sables bitumineux.

L'essentiel de l'activité est lié à l'intensité des échanges de produits pétroliers et pétrochimiques, elle-même dépendante de la consommation finale de tels produits. Les activités de Maxxam, positionnées en *upstream* et *midstream*, sont principalement liées aux volumes de production, notamment de sables bitumineux.

Une couverture géographique mondiale et une présence clé dans les grands centres de raffinage

Bureau Veritas dispose d'un réseau mondial de laboratoires et d'experts qualifiés pour la mesure et l'inspection de produits pétroliers et pétrochimiques.

L'activité est gérée depuis trois centres régionaux, situés à Houston, à Singapour et à Londres. Il s'agit de centres stratégiques au niveau mondial, pour le négoce des produits pétroliers, qui abritent les sièges sociaux de nombreuses compagnies pétrolières et de courtiers en pétrole de premier plan. Le dispositif est complété par d'autres sites clés à Moscou, Rotterdam, Shanghai, Genève, Buenos Aires et Dubaï. Les activités de Maxxam sont gérées depuis le siège de Toronto au Canada, et ses laboratoires sont situés dans les régions de l'Alberta et du Saskatchewan.

Métaux & Minéraux

Le segment Métaux & Minéraux offre une large gamme de services d'inspection et d'analyse en laboratoire pour l'industrie des minéraux et des métaux, couvrant les matières premières – le charbon, le minerai de fer, les métaux de base, la bauxite, l'or, l'uranium – et les produits traités – le coke, l'acier, les cathodes en cuivre et le bullion.

Ces services se divisent en deux catégories :

Services liés à l'exploration et à la production ou Services Upstream (environ 60 % du chiffre d'affaires du segment Métaux & Minéraux)

Le Groupe offre des services d'analyse en laboratoire, incluant la préparation d'échantillons, les tests géo-analytiques et les tests métallurgiques et minéralogiques. Ces tests fournissent aux compagnies minières des informations critiques à différents stades de la vie d'une exploitation :

- durant la phase d'exploration, l'activité et les volumes d'échantillonnage sont tirés par des perspectives à long terme positives concernant les cours des métaux stratégiques. Au niveau local, ils peuvent être particulièrement affectés par l'évolution du taux de change entre la devise locale et le dollar américain. Ces perspectives incitent le cas échéant les clients à investir davantage dans l'exploration de terres sauvages et de friches industrielles, à exploiter de nouvelles mines ou à développer des projets en cours. Quelle que soit la décision d'investissement, elle implique nécessairement un grand volume de données d'essais en laboratoire ;
- durant la phase de production, de nombreuses compagnies minières font appel à Bureau Veritas pour la réalisation de leurs obligations en matière d'analyses récurrentes. Le Groupe doit souvent fournir des services d'échantillonnage et d'analyse sur le site de la mine en exploration afin de garantir un traitement rapide des échantillons nécessaires à l'analyse de la teneur des ressources et des autres échantillons de production. Bureau Veritas exécute également des services importants d'analyses métallurgiques spécialisées, traditionnellement par le biais de ses grands laboratoires présents en Australie et au Canada.

Services d'inspection et d'analyse liés au commerce international (environ 40 % du chiffre d'affaires du segment Métaux & Minéraux)

Bureau Veritas est un acteur de premier plan sur le marché des métaux et des minéraux. Les services d'inspection et d'analyse couvrent toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement et du cycle de vie du minerai, de son extraction dans la mine jusqu'à son recyclage dans certains cas, en passant par son intégration dans la composition de produits fabriqués.

Cette activité est nettement affectée par le mouvement physique des matières premières cotées et le risque de transaction perçu.

Les services d'inspection et d'analyse liés au commerce ont pour but de vérifier et de certifier la quantité et la qualité des matières premières tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Grâce à eux, Bureau Veritas peut fournir à ses clients des informations quant au volume de métal, qui leur permettent de donner leur accord concernant la valeur commerciale définie. Parmi les principaux clients figurent des courtiers, compagnies minières, fonderies, raffineries de métaux, centrales thermiques, établissements bancaires, pourvoyeurs de fonds et entreprises de recyclage.

L'activité est gérée depuis huit centres régionaux principaux, situés à Londres, Singapour, Shanghai, Perth, Santiago, Lima, Vancouver et Houston. Il s'agit de centres stratégiques au niveau mondial pour le négoce et qui abritent les sièges sociaux de nombreuses compagnies minières, d'établissements bancaires et de courtiers en mines de premier plan. Le dispositif est complété par d'autres sites clés à Moscou, Rotterdam, Genève, Jakarta, Johannesburg et Dubaï.

Des laboratoires de pointe

Bureau Veritas possède des installations à dimension internationale pour toutes ses activités Métaux & Minéraux. La réputation, la qualité de service, l'excellence technique et le degré d'innovation développés par le Groupe au fil des années permettent d'offrir un service de qualité à travers l'ensemble des laboratoires et des centres d'inspection à travers le monde.

Agroalimentaire

Bureau Veritas a pour ambition de devenir l'un des premiers fournisseurs de services d'inspection et de tests en laboratoires pour l'agriculture et le secteur Agroalimentaire, couvrant ainsi toute la chaîne d'approvisionnement.

Ces services se divisent en trois catégories :

Services agricoles Upstream

Bureau Veritas exécute des services d'inspection et d'analyse au cours de la croissance et de la récolte des cultures agricoles. Le Groupe est présent dans les principales régions agricoles du monde. Il fournit à ses clients les informations nécessaires à une prise de décisions éclairées et contribue à la mise en place de pratiques agricoles plus efficaces et d'une chaîne d'approvisionnement agricole plus durable et rentable.

Le suivi des cultures est un exemple type de services agricoles Upstream. Le monde agricole connaît une nouvelle révolution. En témoignent de nouvelles variétés de semences, des innovations technologiques pour la protection des cultures et une numérisation propice à une plus grande productivité des terres agricoles disponibles. Bureau Veritas cartographie les surfaces cultivées à l'aide d'enquêtes de terrain et de données collectées par drones et satellites. Ces informations sont ensuite transmises aux agriculteurs, courtiers, établissements bancaires et fournisseurs qui peuvent assurer le suivi des performances de leurs produits et maximiser l'efficacité et la rentabilité.

Inspection et analyse de matières premières agricoles

Les matières premières agricoles comprennent, notamment, les céréales, les oléagineux, le coton, les produits non transformés, les aliments pour animaux, les matières premières chimiques. Le réseau de Bureau Veritas se charge de tous les aspects, de la culture au marché final.

Les services d'inspection permettent d'optimiser le contrôle à chaque stade de la chaîne d'approvisionnement : de la production indigène et des sites de stockage, à la vérification des cales et à la supervision du chargement et du déchargement.

La notation et les analyses de laboratoire permettent de déterminer la qualité et l'état phytosanitaire des produits.

Les services d'inspection et d'analyse liés au commerce ont pour but de vérifier et certifier la quantité et la qualité des matières premières agricoles tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ils fournissent aux clients du Groupe des informations qui leur permettent de donner leur accord concernant la valeur commerciale définie. Parmi les principaux clients figurent des courtiers, organismes acheteurs, établissements bancaires et pourvoyeurs de fonds.

L'activité est gérée au niveau mondial depuis huit centres régionaux stratégiques situés à Londres, Paris, Genève, São Paulo, Moscou, Singapour, Shanghai et Houston. Le dispositif est complété par d'autres sites clés à Rotterdam et Dubaï.

Au Brésil, les laboratoires de Bureau Veritas fournissent des services d'analyse aux producteurs de coton, ce qui permet aux cultivateurs et aux entreprises de transformation du coton de fixer les paramètres clés – longueur et force des fibres, indices micronaire et colorimétrique – et de donner leur accord concernant la valeur commerciale de leur production. Ces services s'intègrent à des programmes de développement durable traçables élaborés pour les secteurs de la production et du commerce (commerce de détail y compris).

Inspection et analyse de denrées alimentaires

Les analyses portent principalement sur les résidus de médicaments vétérinaires, les pesticides, les métaux lourds, les contaminants organiques, les tests nutritionnels, les allergènes, les colorants, les OGM, l'identification d'espèces, la microbiologie, la chimie et l'environnement, pour un ensemble de produits alimentaires. Grâce à son réseau mondial de laboratoires d'analyse agroalimentaire, Bureau Veritas fournit à la fois des services courants et des services spécialisés haut de gamme à ses clients locaux et internationaux partout dans le monde.

Les experts en sécurité alimentaire, membres du réseau mondial de Bureau Veritas, effectuent des inspections visuelles portant sur la qualité et la quantité de produits alimentaires finis afin de garantir la sécurité, la salubrité et la fraîcheur des aliments. En plus d'inspections portant sur la sécurité alimentaire, le Groupe procède à des inspections portant sur les normes relatives aux marques dans son vaste réseau de distribution et de restauration.

Bureau Veritas collabore avec plusieurs partenaires sélectionnés pour développer des services innovants qui transforment l'approche en matière de sécurité et de qualité alimentaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire. En garantissant une meilleure traçabilité, une plus grande transparence et une sécurité accrue, ces solutions digitales contribuent à renforcer la confiance des clients et des consommateurs.

Services aux gouvernements

Une offre complète et diversifiée de services

L'activité Services aux gouvernements consiste à fournir des services d'inspection de marchandises (produits finis, biens d'équipements, matières premières) dans le cadre d'opérations de commerce international. Ces services sont destinés aux gouvernements (autorités douanières, autorités portuaires, organismes de normalisation), aux exportateurs, importateurs, intermédiaires, banques ainsi qu'aux organisations internationales gestionnaires de programmes d'aide au développement (Union européenne, Banque Mondiale et Fonds Monétaire International).

Dans le cadre de ces programmes, un portail clients (Verigates) permet aux opérateurs du commerce extérieur et aux autorités gouvernementales de suivre les dossiers d'inspection étape par étape jusqu'à l'émission du certificat, en toute confidentialité, sur une plateforme Internet dédiée et sécurisée, disponible en permanence.

Bureau Veritas offre aux gouvernements un ensemble de services allant des contrats d'inspection avant expédition (*Pre-Shipment Inspection – PSI*) aux contrats d'inspection à destination par scanner. Ces services ont pour objectif de garantir le bon recouvrement des taxes d'importation mais aussi de lutter contre les importations illégales et le terrorisme. Toutefois, dans un contexte de disparition imminente des contrats d'inspection PSI obligatoires, le Groupe propose à destination des gouvernements principalement des contrats de vérification de conformité aux normes et réglementations en vigueur (VOC) des marchandises importées qui visent à prévenir la concurrence déloyale et les importations frauduleuses de produits non conformes, contrefaits ou de mauvaise qualité. Ces services (VOC) représentent désormais le gros du chiffre d'affaires de l'activité Services aux gouvernements.

Le Groupe offre également des services de guichet unique national du commerce extérieur (*Single Window*) visant à faciliter et optimiser le flux des transactions import-export, de transit ou de transbordement, en offrant une plateforme dématérialisée sécurisée au bénéfice des communautés douanières et portuaires, destinée à toute la communauté d'acteurs nationaux du commerce extérieur (domaines public et privé).

Enfin, le Groupe est également positionné dans des délégations de service public telles que l'examen théorique du permis de conduire (Code'nGO ! en France) ou le contrôle des stations-service pour les compteurs et la qualité.

Enfin, le Groupe conseille des projets dans le cadre de financements par l'Union européenne.

En matière de commerce international, Bureau Veritas offre un ensemble de services d'inspection pour faciliter les échanges. Ces services visent notamment à proposer des inspections indépendantes pour vérifier la conformité et la quantité des cargaisons (matières premières, produits de consommation, biens d'équipements). Les clients sont des gouvernements, des exportateurs, importateurs, intermédiaires, des banques ainsi que des organisations internationales gestionnaires de programmes d'aide au développement (Union européenne, Banque mondiale et Fonds monétaire international).

Un marché en mutation

L'augmentation du commerce international depuis le début des années 1980 a généré un besoin important en matière d'inspections et de vérifications.

Cependant, du fait des nouvelles règles de libéralisation édictées par l'Organisation mondiale du commerce et de la réduction des droits de douane dans la plupart des pays, le contrôle traditionnel PSI apparaît moins stratégique pour les États concernés et les contrats de vérification de conformité (des produits aux normes) les remplacent progressivement.

Les relais de croissance de cette activité résident dans le développement des contrats d'inspection à destination par scanners, des services de vérification de conformité des produits aux normes et des autres services liés à la facilitation des échanges et notamment la mise en place de guichets uniques nationaux.

Une présence établie auprès des grands groupes et des gouvernements

Bureau Veritas entretient des relations de longue date avec les *leaders* des industries pétrolière, minière et Agroalimentaire (transformation et commerce de détail), ainsi que les *leaders* du négoce de matières premières.

Le Groupe est considéré comme un *leader* mondial des Services aux gouvernements, bénéficiant d'un savoir-faire et d'une expertise reconnus sur le marché depuis plus de 30 ans.

De solides atouts concurrentiels

Le Groupe estime que sa position de *leader* est basée sur les atouts concurrentiels suivants :

- une présence mondiale, avec une forte exposition aux zones géographiques clés et à fort potentiel ;
- de solides positions sur tous les segments des Matières Premières avec un savoir-faire technique multisectoriel reconnu ;
- des compétences techniques de laboratoire de haut niveau dans des sites clés ;
- un réseau dense et stable d'inspecteurs, de laboratoires et de centres de test (permettant de réduire les coûts et les délais) ;
- une capacité à mettre en place très rapidement de nouveaux programmes partout dans le monde dans le cadre de Services aux gouvernements ;
- des relations de longue date et une bonne réputation auprès des principaux intervenants du secteur des Matières Premières et de l'Agroalimentaire et auprès des gouvernements dans l'activité Services aux gouvernements.

Il existe par ailleurs à travers le Groupe des synergies importantes au niveau du partage du réseau mondial de laboratoires de tests et d'analyses, notamment entre les activités Agroalimentaires & Matières Premières et Biens de consommation.

Une position de leader constituée par acquisitions

Le marché de l'inspection et de l'analyse des matières premières est aujourd'hui relativement concentré. Bureau Veritas a participé activement à la consolidation du secteur.

L'activité Matières Premières du Groupe a été constituée, depuis 2007, par une série d'acquisitions menées en Australie (CCI, Amdel), au Chili (Cesmec, GeoAnalitica) et en Afrique du Sud (Advanced Coal Technology). En septembre 2010, le Groupe a franchi une étape décisive avec l'acquisition d'Inspectorate, l'un des *leaders* mondiaux de l'inspection et de l'analyse de matières premières (pétrole, métaux et minéraux, matières premières agricoles). Depuis, le Groupe a progressivement renforcé sa présence au Canada (ACME Labs, OTI Canada Group), avant de devenir le *leader* des services d'analyse pétrolière sur ce marché, avec l'acquisition de Maxxam Analytics finalisée en 2014. La même année, Bureau Veritas a également poursuivi son expansion en Amérique du Nord, grâce à l'acquisition de la société américaine Analysts Inc, spécialisée dans les analyses de lubrifiants (*Oil Condition Monitoring*). En 2018, Bureau Veritas a renforcé son réseau de laboratoires d'analyse d'huiles lubrifiantes en acquérant auprès d'IK4-TEKNIKER une participation majoritaire dans Lubrication Management SL, un *leader* européen de l'analyse d'huiles lubrifiantes.

Bureau Veritas estime être le troisième acteur mondial pour les inspections et analyses de produits pétroliers et pétrochimiques et l'un des deux intervenants mondiaux offrant l'ensemble des services d'inspection et d'analyse, à tous les stades (exploration, production, commerce international), et pour tous les minéraux.

Dans l'Agroalimentaire, le développement s'appuie également sur des acquisitions. En 2016, le Groupe a pris la tête du marché de l'analyse agroalimentaire en Australie grâce à l'acquisition de DTS qui renforce sa position de leader dans les services à l'industrie laitière. La fin de l'année 2016 a été marquée par l'entrée du Groupe sur le marché brésilien de l'agroalimentaire *Upstream* avec l'acquisition de Kuhlmann Monitoramento Agrícola Ltda (KMA), suivie par celle de Schutter Group en mars 2017. Ces opérations permettent à Bureau Veritas de prétendre à une place de premier ordre sur l'important marché brésilien des matières premières agricoles. En 2018 et 2019, Bureau Veritas a continué de développer sa présence géographique en Asie grâce à l'acquisition de Shandong Cigna Detection Technologies et de Shenzhen Total Test Technologies en Chine, de Permulab en Malaisie et de Food and Environmental Analysis Center (FEAC) au Japon. La position de leader de Bureau Veritas en Afrique a été renforcée par l'acquisition de Labomag au Maroc. En 2019, la création de l'entreprise commune Bureau Veritas Asure Quality a permis de consolider la position de premier plan de la Société en Asie du Sud-Est, grâce à un réseau de laboratoires hautement intégrés à Singapour, en Malaisie, au Vietnam et en Thaïlande. Le Groupe a également acquis QCertificazioni (chiffre d'affaires d'environ 2 millions d'euros), un organisme de certification indépendant spécialisé en certification biologique, basé en Italie. Tout au long de cette période, la croissance de Bureau Veritas dans l'Agroalimentaire a également été portée par une croissance organique soutenue à l'échelle mondiale, démontrant la capacité du Groupe à accélérer la croissance des plateformes d'analyse acquises.

Une stratégie qui s'appuie sur l'expansion géographique et le développement de l'offre de services

L'environnement économique récent, caractérisé par les prix du pétrole bas ainsi qu'une hausse des échanges de pétrole brut et de produits raffinés, est favorable aux activités d'analyse sur Produits Pétroliers et Pétrochimiques. Le Groupe poursuit son expansion dans ce segment, en renforçant sa part de marché dans

l'inspection et les tests opérés sur des cargaisons maritimes, avec l'extension géographique et l'ouverture de nouveaux sites. Le Groupe a également pour stratégie de développer les activités d'analyse en laboratoire de lubrifiants, de combustibles marins et de gaz naturel ainsi que de reprendre la gestion de laboratoires externalisés par les clients.

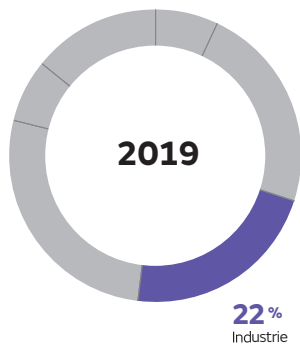
Dans le segment des Métaux & Minéraux, la priorité du Groupe reste de fournir une offre globale homogène, de développer de nouvelles offres de services et d'optimiser sa présence géographique. L'ambition de Bureau Veritas est d'accroître sa part de marché dans les inspections liées aux échanges et dans les services d'analyse, à travers l'expansion du réseau du Groupe, et en s'appuyant sur son expertise et ses relations clients.

Dans le segment Agroalimentaire, l'ambition du Groupe est de devenir un acteur mondial de tout premier plan, en complétant son offre de services afin d'être présent sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement Agroalimentaire. Le Groupe entend renforcer et construire des positions sur les plus grands sites mondiaux d'import-export de matières premières agricoles d'une part, et développer son réseau mondial de laboratoires d'analyses agroalimentaires d'autre part. À l'heure actuelle, Bureau Veritas est la première société d'inspection agroalimentaire au Brésil, un leader mondial sur les inspections du riz et un acteur majeur du marché de l'analyse agroalimentaire au Canada, en Australie, en Asie du Sud-Est, et en Amérique du Sud. Le Groupe investit activement dans les équipements de laboratoire en Amérique du Nord et en Chine afin de répondre à la demande croissante d'un grand nombre de clients en matière d'offre complète et globale. Le marché des TIC pour l'Agroalimentaire devrait en effet enregistrer une très forte croissance, favorisée par l'augmentation de la population, par la mondialisation de la chaîne logistique alimentaire et par une réglementation plus stricte, couplée à une attente grandissante en termes de qualité et de traçabilité de l'origine des produits chez les consommateurs.

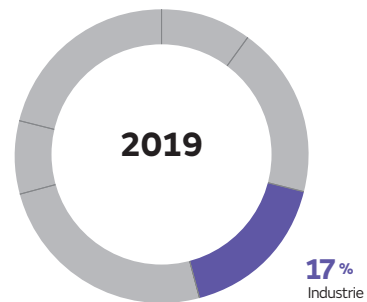
En matière de Services aux gouvernements, la stratégie est axée sur l'accompagnement de la transition vers les guichets uniques. En effet, les recommandations des organismes internationaux encouragent les gouvernements à mettre en place des plateformes dématérialisées sécurisées à des fins de restructuration et de simplification des services gouvernementaux. Elle vise également à développer tout type de délégation de service public afin d'optimiser les ressources de l'État (par exemple, Code'nGO ! pour l'examen du permis de conduire) et d'améliorer le recouvrement des impôts (par exemple, contrôle des stations-service).

1.5.3 Industrie

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



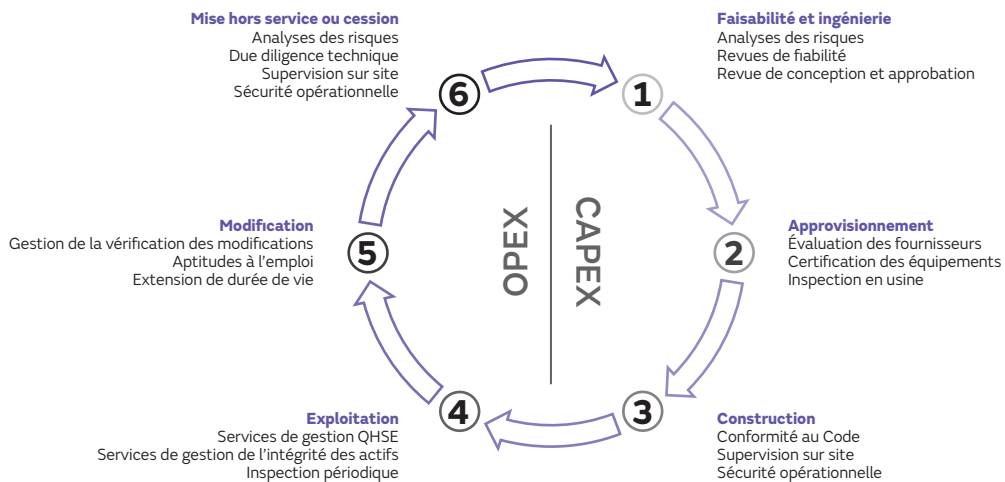
Une offre de services couvrant l'ensemble du cycle de vie des actifs

Bureau Veritas assiste ses clients industriels en évaluant la conformité des équipements, des actifs et des *process* tout au long du cycle de vie de tout type d'installations industrielles. L'enjeu est d'évaluer la conformité des équipements, la fiabilité et l'intégrité des actifs, la sûreté des processus et leur conformité avec les spécifications des clients, mais aussi avec les réglementations et les normes nationales et internationales.

Les solutions de Bureau Veritas peuvent se classer en quatre principaux domaines :

- les services pour les projets industriels durant les phases d'ingénierie, d'achat et de construction (*Capex*), comprenant la revue de conception, les études de risque et de sûreté, les revues de fiabilité, les inspections en usine ou sur site, depuis l'étude de faisabilité jusqu'à la mise en service ;

- la certification indépendante de tierce partie des équipements, installations et projets, en accord avec des normes ou des schémas réglementaires internationaux, régionaux, ou nationaux ; et
- les services liés à la continuité de la production et la gestion de l'intégrité des actifs durant la phase d'exploitation (*Opex*) pour optimiser la performance des actifs et réduire les risques et les coûts. Ces services incluent des inspections réglementaires et volontaires et des audits durant l'exploitation des installations industrielles, des solutions de gestion d'actifs, des tests non destructifs et des mesures des émissions fugitives ;
- les services HSE pour l'industrie, la formation technique des équipes, et la délivrance des qualifications liées à des normes techniques, des standards, et des spécifications propres aux clients.



Une large couverture des secteurs industriels

L'activité Industrie de Bureau Veritas couvre de nombreux secteurs : Pétrole & Gaz (*upstream, midstream, downstream*), qui représentaient environ 36 % du chiffre d'affaires en 2019, mais aussi le Power & Utilities (nucléaire, thermal, renouvelable, gaz urbain, systèmes d'approvisionnement en eau, gestion des déchets), la chimie et les industries de transformation (ciment, papier, etc.), le secteur manufacturier (équipements, machines, modules), les Métaux & Minéraux, le transport et la logistique (aéronautique, rail, terminaux, équipements portuaires, conteneurs, etc.) ainsi que l'automobile.

Dans le secteur automobile, Bureau Veritas propose un portefeuille de services qui couvre l'ensemble de la chaîne logistique depuis le constructeur jusqu'à l'utilisateur final (contrôle des dommages aux véhicules neufs, inventaire des stocks de véhicules chez les concessionnaires automobiles et de machines agricoles, contrôle technique obligatoire de véhicules d'occasion, expertise technique de véhicules accidentés).

Une clientèle relativement diversifiée

Bureau Veritas est au service d'une large palette d'acteurs industriels sur l'ensemble de la chaîne de valeur : propriétaires et exploitants d'actifs, sociétés d'ingénierie (*EPC contractors*), entreprises de construction, fabricants d'équipements. Le Groupe intervient en qualité de tierce partie indépendante, d'inspecteur de seconde partie, de consultant technique, ou de ressource externe dans le cadre de la gestion des aspects QHSE et conformité au code d'un projet.

La clientèle de Bureau Veritas inclut des sociétés multinationales présentes dans le monde entier, des leaders régionaux de divers secteurs et un nombre très important de petites structures locales au sein de chaque pays. Le Groupe répond aux besoins de chacun de ses clients grâce à une stratégie de commercialisation adaptée et ciblée, le réseau mondial du Groupe assurant la qualité et l'homogénéité du service pour chacun d'entre eux. Pour remplir sa mission, Bureau Veritas dispose de systèmes et outils informatiques de pointe ainsi que de solides systèmes internes de qualité et de gestion des risques.

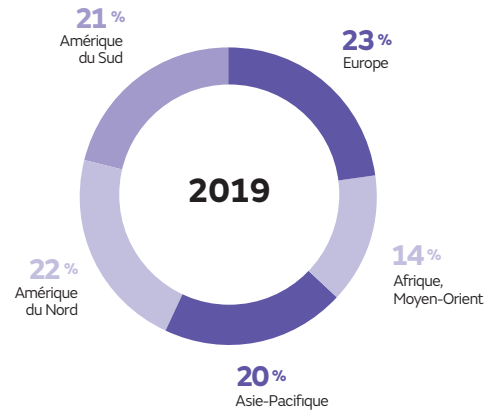
Le principal client du Groupe dans l'activité Industrie est un client du marché pétrole & gaz, et représente environ 4 % du chiffre d'affaires de la division.

Une présence mondiale et une forte exposition aux zones à fort potentiel

Bureau Veritas jouit d'une présence mondiale dans ses activités Industrie. Le Groupe est présent dans tous les principaux pays industriels (France, Australie, États-Unis, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Japon, Chine et pays d'Amérique latine et du Moyen-Orient) et les zones à fort potentiel (Inde, Afrique, Asie du Sud-Est et pays du pourtour de la mer Caspienne).

L'activité Industrie est rattachée à la division CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*) du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Facteurs déterminants du marché

Le marché des services TIC destinés aux activités industrielles est particulièrement fragmenté en raison de la diversité des marchés finaux, et se caractérise par un nombre important d'acteurs locaux et un nombre limité d'acteurs globaux. Le Groupe estime qu'il était le leader mondial de l'inspection et de la certification industrielle en 2019.

Bureau Veritas estime que les facteurs déterminant la croissance du marché sont les suivants :

- **Le nombre de projets industriels et le développement de nouvelles régions et de nouvelles industries.** Bureau Veritas anticipe que les investissements en infrastructures et installations industrielles resteront soutenus, notamment dans les économies à fort potentiel. La plupart des secteurs bénéficieront de cette tendance, notamment celui du pétrole & gaz, dans lequel a été enregistrée une reprise de l'exploration et de la production et des projets du secteur en aval. Par ailleurs, le développement de nouvelles industries telles que les énergies renouvelables, les trains à grande vitesse et les transports urbains, offrent de nouvelles perspectives de développement pour le marché du TIC ;
- **Les opportunités concernant les actifs existants (services Opex).** Dans un environnement de conditions financières resserrées, les industriels souhaitent accroître la durée de vie et le niveau d'utilisation de leurs actifs existants, tout en maîtrisant les coûts d'exploitation. Certains clients réévaluent l'intérêt d'externaliser les activités de contrôle et d'inspection, créant ainsi de nouvelles opportunités de croissance. Par ailleurs, les installations industrielles sont de plus en plus équipées de capteurs et connectées à l'Internet des objets, ce qui augure la création d'une offre nouvelle de services TIC. Cette tendance profite à tous les secteurs, incluant celui du Pétrole & Gaz ;

- **Le renforcement et la multiplicité des réglementations et des standards**, aussi bien au niveau international que régional, qui associés à la globalisation de la chaîne d'approvisionnement rendent l'environnement opérationnel plus complexe pour les industriels. Bureau Veritas étant par ailleurs fermement convaincu d'avoir un rôle important à jouer dans la réduction des émissions, des services de suivi des émissions fugitives seront déployés dans l'ensemble du Groupe ;
- **L'importance croissante accordée aux risques liés à la sécurité**, à la protection de l'environnement, et plus généralement au développement durable, en relation avec leur impact significatif sur la marque et la réputation d'une société ;
- **Les nouveaux outils digitaux/les nouvelles solutions technologiques** (capteurs, drones et autres systèmes robotiques) tels qu'une plateforme basée sur le Cloud qui associe la collecte de données automatique et des techniques d'intelligence artificielle afin d'améliorer la gestion à long terme des risques industriels/de l'évaluation de l'intégrité pour les détenteurs d'actifs. Autrement dit, les régimes d'inspection et d'entretien devraient prendre une dimension davantage prédictive que normative au cours des prochaines années.

Une stratégie axée sur la diversification sectorielle pour un équilibre entre services Capex et Opex et le renforcement de la récurrence des activités

Le Groupe va s'appuyer sur sa position de leader sur le marché global de l'inspection et des services de gestion d'actifs pour l'industrie pour continuer de diversifier son exposition sectorielle et d'accroître sa part de marché dans les services Opex.

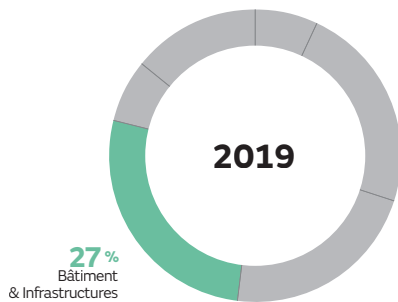
En matière de diversification, le Groupe a identifié des marchés clés tels que le Power & Utilities, les Transports, l'Automobile et la Chimie, qui offrent un large potentiel de développement.

Par ailleurs, afin d'améliorer la récurrence de ses activités, le Groupe a mis en place une initiative pour développer les services Opex, en particulier pour les secteurs Pétrole & Gaz, Power & Utilities, et Chimie. Pour atteindre cet objectif, Bureau Veritas va utiliser et répliquer son modèle Capex/Opex, mis en place avec succès dans d'autres activités, en s'appuyant notamment sur la gestion des grands comptes pour accroître sa pénétration des clients existants. Des nouveaux services de gestion d'actifs numériques devraient également contribuer à renforcer la récurrence des activités et à pérenniser la relation client.

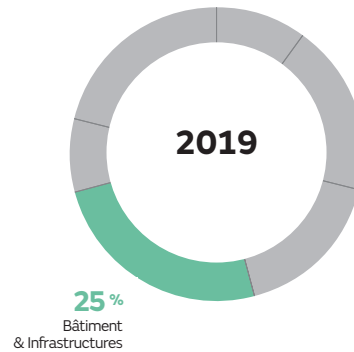
Le marché de l'automobile fait face à des tendances de fond majeures : le déplacement de la production et de la consommation vers les pays émergents, la mutation fondamentale vers les véhicules connectés et utilisant les technologies électriques. Ces changements vont créer des besoins additionnels en matière de services TIC. Ces six dernières années, Bureau Veritas s'est constitué une solide présence sur la chaîne logistique, dans l'électronique et dans la connectivité. Le Groupe a pour ambition de tirer parti de ces domaines d'expertise clés et de compléter encore son portefeuille de services pour devenir un acteur reconnu du secteur.

1.5.4 Bâtiment & Infrastructures

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Les services de Bureau Veritas dans l'activité Bâtiment & Infrastructures couvrent l'intégralité du cycle de vie des différents actifs : de la planification et la conception jusqu'à la construction et l'exploitation, en passant par l'achat des composants, des équipements et des services, ainsi que la gestion de projets. Autrement dit, le Groupe assure toutes les opérations depuis les dépenses d'investissement (Capex) jusqu'aux dépenses d'exploitation (Opex).

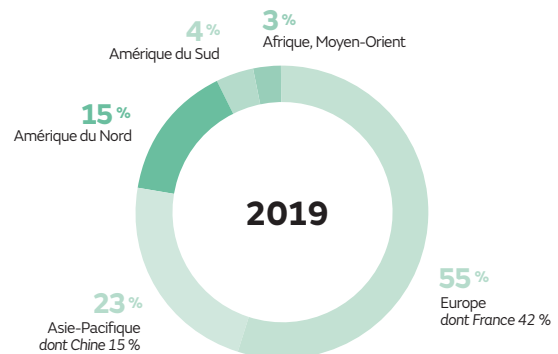
L'offre de service du Groupe est répartie entre deux activités :

- « Inspection et vérification en service » (environ 55 % du chiffre d'affaires de la division) dont la mission est d'exécuter des inspections périodiques réglementaires des différents équipements ou biens, de réaliser des tests, des diagnostics et des suivis en lien avec la santé et la sécurité des occupants des bâtiments, et de proposer des solutions de gestion d'actifs afin d'optimiser la gestion des biens ;
- et « Construction » (environ 45 % du chiffre d'affaires de la division) dont la mission est de fournir des services d'assistance technique de manière indépendante, des services de contrôle et de supervision durant les étapes de planification, de conception, de construction et d'exploitation, ainsi que des services d'assistance à la gestion de projet.

« Inspection et vérification en service » couvre les services Opex, tandis que « Construction » couvre les services Capex.

L'activité Bâtiment & Infrastructures est rattachée à la division CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*) du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Inspection et vérification en service (Opex)

Une offre de service visant à améliorer la qualité, la sécurité et la performance des bâtiments et des infrastructures en opération

La mission de Bureau Veritas consiste à assister de manière indépendante ses clients, tels que les propriétaires, les exploitants et les gestionnaires d'actif, à atteindre leurs objectifs de performance, de sécurité et de conformité réglementaire lorsqu'ils opèrent leurs biens immobiliers, tout en utilisant les meilleures pratiques internationales.

Bureau Veritas construit des offres adaptées aux besoins des clients et à leur environnement (nature des intervenants, réglementation locale, techniques d'exploitation et de maintenance), en associant les meilleures techniques d'inspection, d'essai, d'analyse critique des données et de reporting en ligne. Le Groupe s'appuie sur un réseau international d'experts dans des domaines variés : structure, enveloppe, électricité, sécurité incendie, climatisation, chauffage, ascenseurs et engins de levage, équipements sous pression, qualité de l'air intérieur et de l'eau et acoustique. Les activités d'inspection et de vérification en service sont récurrentes, soit du fait des réglementations imposant des inspections périodiques, soit simplement du fait que l'état d'un actif immobilier exploité évolue en permanence, nécessitant des contrôles réguliers. Ainsi, une grande majorité des contrats sont pluriannuels ou bien reconduits d'une année sur l'autre.

L'offre de service concerne tout type de bâtiment ou infrastructure, notamment les bâtiments d'habitation, les bâtiments commerciaux (bureaux, hôtels, hôpitaux, magasins et supermarchés, entrepôts logistiques, bâtiments industriels, complexes multi-usages), les bâtiments publics et les infrastructures sportives ou de loisirs.

Ces services couvrent notamment tous les équipements et biens de type infrastructures routières, ferroviaires, portuaires ou aéroportuaires, et centres de logistique.

Le Groupe possède une couverture géographique mondiale dans les activités d'inspection et de vérification en service. Il intervient principalement dans les pays matures, en France, au Royaume-Uni, en Espagne, aux États-Unis et au Japon, mais s'est aussi fortement développé ces dernières années dans les pays à fort potentiel que sont la Chine, le Brésil, l'Inde et les Émirats Arabes Unis.

Une position de leader mondial

Le Groupe estime détenir de multiples avantages lui permettant d'asseoir sa position de leader mondial sur le marché de l'inspection et de la vérification en service :

- il est en mesure de proposer une offre globale tant aux clients locaux qu'aux clients internationaux, grâce à sa large couverture géographique ainsi qu'à la polyvalence technique de ses équipes locales, qui permet de délivrer la totalité des prestations obligatoires/volontaires ;
- il intervient sur la phase de construction de certains actifs, ce qui le place dans une position avantageuse pour travailler sur la partie en service ;
- il dispose d'une expertise technique unique, fondée sur des outils méthodologiques et technologiques de pointe. Le déploiement d'une suite intégrée d'outils a permis d'accroître la qualité de service apporté aux clients ; et
- son ancienneté sur ce marché permet d'avoir accès à un ensemble de données historiques et statistiques qui sont utilisées pour améliorer la connaissance collective.

Un marché bénéficiant de facteurs de croissance structurels

Le marché mondial des activités d'inspection et de vérification en service est en croissance, porté par :

- la croissance continue du parc mondial immobilier ;
- la croissance des marchés à fort potentiel, où l'émergence des classes moyennes s'accompagne d'exigences de plus en plus fortes en termes de qualité de vie et de performance des bâtiments et infrastructures ;
- l'évolution des nouvelles technologies appliquées aux bâtiments et infrastructures et à leur exploitation ; et
- la délégation par les pouvoirs publics de certaines activités d'inspections réglementaires des bâtiments et infrastructures.

Une stratégie axée sur l'expansion géographique, l'innovation et l'amélioration de la productivité

Poursuite du rééquilibrage géographique

Le Groupe a constitué un réseau solide dans les principaux pays. Il a développé sa présence en accompagnant le développement mondial de grands comptes internationaux et en proposant des solutions pour les marchés locaux ; par exemple, sur le marché chinois, en développant des services volontaires pour les grands clients globaux, au Brésil, avec des missions de sécurité incendie à destination des centres commerciaux, ou encore en Inde et en Asie du Sud-Est dans le cadre de missions d'inspection des usines des sous-traitants de grands distributeurs internationaux.

L'évolution de l'offre vers l'assistance au management de la performance de l'actif immobilier

Bureau Veritas participe à des projets qui s'appuient sur les capacités de traitement de la donnée, le *Big Data*, et sur de nouveaux systèmes de collecte de l'information par capteurs et via l'Internet des objets. Le Groupe a ainsi adapté ses outils en matière de partage du savoir, de support technique et de reporting sur tablette connectée, à l'attention de ses techniciens et ingénieurs, mais aussi des clients, en mettant à disposition les données en ligne et en les interfaçant avec leurs outils de gestion de maintenance.

Le Groupe développe également des inspections spécifiques par le biais de dispositifs d'assistance connectés à distance (*Remote Connected Assistance Devices*) qui permettent à ses collaborateurs de communiquer à distance et aux inspecteurs de renforcer leurs capacités sur le terrain.

L'excellence de la qualité de service et l'amélioration de la rentabilité

L'optimisation du portefeuille de services et la mise en place du *Lean management* se sont traduites par une amélioration significative de la qualité des services et de la rentabilité dans certains pays clés. L'objectif est de poursuivre ces efforts et de déployer ces meilleures pratiques dans l'ensemble des pays.

Construction (services Capex principalement)

Une offre de service visant à améliorer la qualité, la sécurité et la performance des projets de construction

La mission de Bureau Veritas consiste à assister de manière indépendante ses clients, tels que les administrations tutélaires, les promoteurs, les investisseurs, les architectes, les ingénieries et les constructeurs, à atteindre les objectifs de qualité, de sécurité et de performance de leurs projets tout en respectant les réglementations et les meilleurs standards internationaux.

Bureau Veritas construit des offres adaptées aux besoins des clients et à leur environnement (montage du projet, réglementation locale, techniques de conception et de construction), en associant les meilleures techniques de revue de conception et d'essai lors de la fabrication et de la préfabrication, avec les meilleurs outils de calcul, de supervision et de gestion de projet. Le Groupe dispose d'un réseau international d'experts dans tous les segments de l'activité Bâtiment & Infrastructures, riches d'une grande expérience professionnelle dans des domaines variés : géotechnique, fondations, structure béton, asphalte, acier, bois et mixtes, séismes, vibrations, sécurité incendie, façades, analyse de vulnérabilité, étanchéité, climatisation, chauffage, électricité et ascenseurs.

L'offre de service concerne tout type de bâtiment ou infrastructure, notamment les bâtiments d'habitation, les bâtiments commerciaux (bureaux, hôtels, hôpitaux, magasins et supermarchés, entrepôts logistiques, bâtiments industriels, complexes multi-usages), les bâtiments publics, les infrastructures routières et autoroutières, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, sportives ou de loisirs.

Afin de limiter l'exposition à la cyclicité des marchés de la construction, le Groupe rééquilibre son positionnement entre les marchés matures et à fort potentiel, et a développé des services complémentaires d'assistance à la gestion d'actifs : inspections et suivis des bâtiments et des infrastructures, audits techniques et environnementaux, audits énergétiques et assistance à la certification des immeubles « verts ». Cette stratégie a permis d'amortir la crise de la construction en Europe et en France, qui reste l'un des principaux marchés du Groupe.

Bureau Veritas intervient dans les pays matures, en France, aux États-Unis et au Japon. Il a également fortement développé sa présence dans des pays à fort potentiel, en Chine, en Inde, au Brésil, à Singapour, en Russie, aux Émirats Arabes Unis, en Arabie Saoudite et dans plusieurs pays d'Afrique.

Le marché chinois est aujourd'hui l'un des piliers de l'activité Construction de Bureau Veritas, soutenue par plus de 3 000 ingénieurs et techniciens présents dans 30 villes de Chine.

Une position de leader mondial sur le marché de l'évaluation de conformité des constructions

Bien que très local par définition, le marché de l'évaluation de conformité des constructions obéit à certaines grandes tendances globales telles que :

- l'urbanisation des pays en forte croissance, qui se traduit par la création de mégalofoles et par des besoins importants en matière d'infrastructures ;
- l'émergence des classes moyennes dans ces mêmes pays, qui s'accompagne d'exigences de plus en plus fortes en matière de qualité de vie et de performance des bâtiments et infrastructures ;

- les exigences croissantes en termes de développement durable dans les économies matures ;
- les évolutions réglementaires ;
- de nouvelles méthodes de construction et notamment la modélisation des données du bâtiment (BIM – *Building Information Modeling*), la préfabrication et l'industrialisation des procédés constructifs.

Une stratégie qui s'appuie sur un rééquilibrage géographique et le développement d'une offre de services innovante

Bureau Veritas occupe aujourd'hui une position de leader sur le marché de la construction. Pour poursuivre son expansion, le Groupe étend le modèle développé avec succès dans les marchés matures, notamment en Europe, aux régions à fort potentiel, et enrichit son offre de services innovante.

Une expansion géographique favorisée par d'importantes acquisitions

Le Groupe a établi un réseau solide dans les principaux pays à fort potentiel de croissance. En Chine, le Groupe s'est développé sur les métiers réglementaires, en s'appuyant sur l'acquisition en 2012 de la société Huaxia, puis en 2015 sur les acquisitions de Shangdong Chengxin et de Shanghai TJU Engineering Service, ainsi que sur les missions volontaires de Project Management Assistance. En 2016 et 2017, le Groupe s'est encore renforcé en Chine avec les acquisitions de Chongqing Liansheng et de Shanghai Project Management.

En 2014, l'acquisition de la société Sistema PRI a renforcé l'exposition du Groupe au marché des infrastructures au Brésil et a permis d'étendre cette activité à d'autres pays d'Amérique du Sud depuis lors.

Avec l'acquisition d'INCA au Mexique fin 2017, le Groupe a créé une plateforme polyvalente pour l'activité Bâtiment & Infrastructure dans les régions du nord de l'Amérique latine. Celle-ci est particulièrement reconnue dans les services routiers Capex et Opex.

Le Groupe a également renforcé sa présence aux États-Unis à travers l'acquisition de Primary Integration Solution en 2017, leader dans la mise en service de bâtiments et les services de gestion des risques d'exploitation pour les infrastructures des centres de données. Le Groupe publie par ailleurs des lignes directrices relatives à la certification des centres de données.

Enfin, l'acquisition de McKenzie Group, le leader des services réglementaires de conformité immobilière en Australie, fin 2017 permet au Groupe de consolider sa présence dans ce pays.

En mars 2018, Bureau Veritas a fait l'acquisition d'EMG (environ 70 millions d'euros de chiffre d'affaires), un prestataire de services d'évaluation technique et d'assistance à la gestion de projets en matière de Bâtiment & Infrastructures aux États-Unis. Cette acquisition i) apporte au Groupe un nouveau savoir-faire avec une plateforme importante pour l'évaluation technique et l'assistance à la gestion de projets aux États-Unis ; ii) renforce le profil de croissance du Groupe et sa résilience en augmentant son exposition à l'Opex (90 % du chiffre d'affaires d'EMG correspondent à des services Opex).

En 2019, le Groupe est resté actif en termes d'acquisitions, avec l'acquisition de Capital Energy (23 millions d'euros de chiffre d'affaires), une société française de services de conseil et d'assistance visant à valoriser les projets éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Ses clients comprennent les fournisseurs d'énergie et les acteurs de la grande distribution. Capital Energy s'adresse également aux bailleurs et copropriétés, aux collectivités territoriales, aux industriels et aux maîtres d'œuvre de la construction mettant en place des opérations d'économies d'énergie. Bureau Veritas a également acquis Owen Group (7 millions d'euros de chiffre d'affaires), un leader régional un leader régional dans les services de conformité des bâtiments et infrastructures aux États-Unis. Ses services consistent notamment à vérifier l'accessibilité selon les normes américaines ADA, la conformité de travaux d'entretien différé, la mise en service et le respect du Code de construction.

Une offre de services innovante, adaptée aux nouveaux besoins des clients

À l'écoute de ses clients, Bureau Veritas fait évoluer son offre de services, afin de prendre en compte leurs nouveaux besoins, liés aux nouvelles technologies. Le Groupe participe à de nombreux projets conçus grâce à des systèmes de *Building Information Modeling* en Europe et en Chine et adapte ses services et ses outils internes à ce mode de conception collaborative, renforçant ainsi son expertise collective.

En Europe et en Amérique du Nord, Bureau Veritas a commencé à développer une gamme de solutions digitales (« icheck » pour le Bâtiment) afin de permettre aux architectes et aux ingénieurs de contrôler en temps réel la conformité de leurs projets de conception aux diverses exigences réglementaires (accessibilité aux personnes handicapées, sécurité incendie, etc.).

Le Groupe a développé avec l'aide de ses principaux clients une plateforme d'échange informatique de type Cloud, Buidling in ONE™, permettant la gestion des données liées à un bâtiment, via la création d'un bâtiment virtuel accessible par l'ensemble des acteurs de la chaîne immobilière.

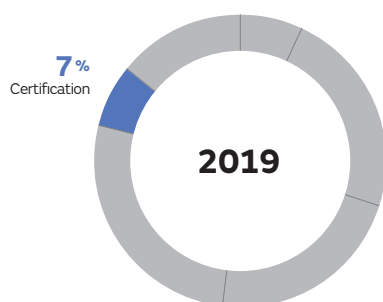
Au Brésil, dans le cadre de son offre de services de gestion des infrastructures, le Groupe fournit une assistance technique intégrée à l'une des principales sociétés concessionnaires d'autoroutes du pays pour le suivi et le contrôle de l'état de ses actifs, y compris les infrastructures routières. Bureau Veritas est en train de déployer son outil digital d'aide à la gestion de projets de construction d'envergure – « PRIManager » – dans les principales régions d'implantation de son réseau.

Chargé de différentes missions pour le projet du Grand Paris Express, le Groupe exécute notamment des analyses de vulnérabilité dans la zone urbaine affectée par la construction de lignes de métro.

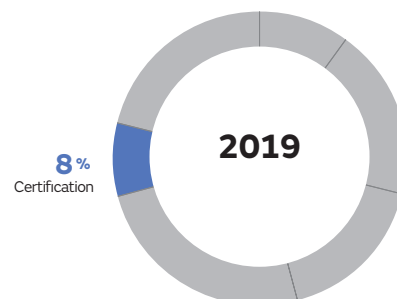
Par ailleurs, le Groupe poursuit le développement de son offre liée aux bâtiments durables. Par exemple, Bureau Veritas a conclu un accord de partenariat avec USGBC – US Green Building Council, créateur du système de certification LEED™ – pour les accompagner dans leur développement international dans les pays à forte croissance.

1.5.5 Certification

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Une offre complète de certification et d'audits sur mesure

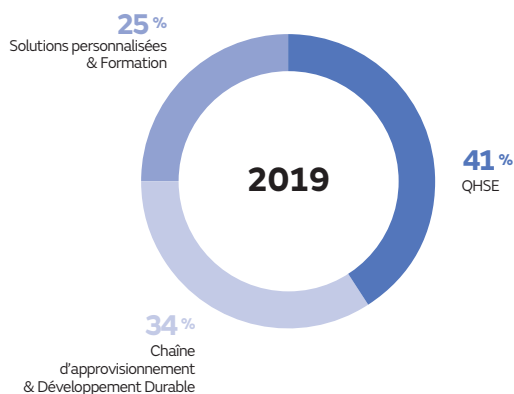
En tant qu'organisme de certification, Bureau Veritas certifie que les systèmes de gestion utilisés par les clients sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO), nationaux, sectoriels ou propres à des grandes entreprises.

L'activité Certification propose ainsi une offre de services globale et intégrée incluant notamment :

- des missions de certification de systèmes de management QHSE : Qualité (ISO 9001), Environnement (ISO 14001), Santé et Sécurité (OHSAS 18001 en cours de migration vers la nouvelle norme ISO 45001 :2018) ;

- des missions de certification selon des schémas sectoriels spécifiques, notamment pour l'industrie automobile (IATF 16949, ainsi que de nouveaux services dans le cadre de VDA 6.1, 6.2, 6.3, TISAX pour la cybersécurité), l'aéronautique (AS/EN 9100), le ferroviaire (IRIS – ISO/TS 22163), l'Agroalimentaire (BRC, IFS, ISO 22000, HACCP – gestion de l'hygiène et de la sécurité alimentaire), la filière forêt (FSC/PEFC) et les services de santé. En France, Bureau Veritas offre également des services de certification de labels dans la filière agroalimentaire comme Label Rouge, Agriculture biologique (AB) et origine France Garantie ;
- des missions liées à l'environnement : vérification des pratiques de durabilité dans le domaine du changement climatique (EU ETS, ISO 14064-1), de la gestion de l'énergie (ISO 50001), de la chaîne d'approvisionnement en bois, de la biomasse et des biocarburants (dans le cadre de la directive de l'UE sur les énergies renouvelables), de l'empreinte carbone (ISO 14067), de la responsabilité sociale (SA 8000, ISO 26000) et de la validation des rapports de développement durable (AA 1000, GRI) ;
- des missions de gestion des risques d'entreprise émergents, notamment dans les domaines suivants : sécurité de l'information (ISO 27001, ISO 27017, ISO 27018), certification en matière de protection des données personnelles (ISO 27701, RGPD et autres règlements), lutte contre la corruption (ISO 37001), continuité d'activité (ISO 22301) et gestion d'actifs (ISO 55001) ;
- des missions de certification « sur-mesure » ou d'audit de seconde partie, sur la base de programmes sociaux tels que SMETA en matière de responsabilité sociale, ou sur la base de standards spécifiques définis par les clients, pour auditer ou certifier leur réseau de distribution ou leurs systèmes de gestion des fournisseurs ;
- des formations accréditées par CQI/IRCA (*Chartered Quality Institute – International Registered of Certificated Auditors*) pour les auditeurs, l'activité Certification propose des formations pour les entreprises dans les disciplines suivantes : qualité, santé et sécurité, environnement, sécurité alimentaire, sécurité de l'information, continuité des affaires et gestion de l'énergie et la Certification de Personne sur des compétences techniques ou réglementaires.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ



Un marché résilient

Depuis 2008 – année de la dernière mise à jour des normes QHSE – le marché de la Certification suit une tendance de croissance régulière, corrélée à la croissance de l'économie mondiale, du fait de la grande diversité des secteurs concernés, et possède un potentiel de développement important lié à un taux de pénétration auprès des entreprises qui demeure encore faible.

Une autre spécificité du marché est son caractère résilient. En effet, la majorité des contrats ont un cycle de trois ans, avec une phase d'audit initial au cours de la première année, puis des audits renouvelés à l'occasion de visites de surveillance annuelles ou semestrielles durant les deux années suivantes. Le processus de certification est généralement renouvelé par le client à l'issue de ces trois années pour un nouveau cycle. Le taux moyen d'attrition observé sur ces missions de certification de trois ans est faible : il est inférieur à 10 % et correspond le plus souvent à des clients qui ont arrêté leur activité, cessé de s'intéresser à certains marchés pour lesquels une certification leur était imposée ou réduit et consolidé leurs certifications autour d'un seul programme.

Retour de la croissance pour la Certification QHSE

En septembre 2018, le cycle de transition s'est terminé pour les nouveaux standards de gestion de la Qualité (ISO 9001:2015) et de l'Environnement (ISO 14001:2015), ainsi que pour les standards de gestion de la Qualité dans l'Automobile (IATF 16949), l'Aéronautique (AS 9100) et le Ferroviaire (ISO/TS 22163). Cela a marqué la fin d'une intense période d'activité pour mener à bien la transition de toutes les entreprises clientes et le renouvellement d'un grand nombre de certificats.

L'année 2019 a par conséquent enregistré une forte baisse d'activité sur ces mêmes standards avec un nombre de jours d'audits inférieur et une activité limitée à des audits de surveillance dans l'Automobile notamment.

Faisant suite à une activité réduite au cours des neuf premiers mois de l'année 2019, la Certification Qualité et Environnement a renoué avec la croissance au mois d'octobre, confirmant ainsi les prévisions d'un retour de la croissance de l'activité Certification au dernier trimestre de 2019. La stratégie de développement et déploiement de nouvelles offres de services a néanmoins permis d'atténuer les effets de la transition de 2018 sur l'exercice 2019. La croissance sous-jacente de l'activité Certification reste en effet bien orientée.

Dans l'Automobile, l'activité reste faible car les audits de transition ont correspondu au renouvellement des certificats. Cela signifie que le surcroît d'activité enregistré en 2018 est suivi par un cycle de 2 ans comprenant essentiellement des audits de surveillance, moins générateurs de revenus. Ainsi, cette activité devrait rester affectée jusqu'en septembre 2020 avant de connaître une reprise.

Un portefeuille de clients diversifié

Avec plus de 148 000 certificats valides, le Groupe gère un volume important de certificats pour trois catégories de clients :

- les grandes sociétés internationales, le plus souvent pour des missions de certification externe de leurs systèmes de gestion pour l'ensemble de leurs sites dans le monde ;
- les grandes sociétés nationales visant à atteindre des niveaux de performance supérieurs et à améliorer leur image à travers la certification de leurs systèmes de gestion ; et

- des petites et moyennes entreprises pour lesquelles la certification de leurs systèmes de gestion peut être une condition d'accès à l'export, aux marchés publics ou aux marchés de grands donneurs d'ordres.

Le portefeuille de l'activité de Certification est très diversifié. Le premier client de la Certification représente moins de 1 % du chiffre d'affaires de l'activité.

Positionnement de Bureau Veritas

Une position de leader sur le marché

Bureau Veritas est un des leaders, aux côtés de quelques autres acteurs d'envergure mondiale, sur un marché qui demeure très fragmenté, plus des deux tiers de l'activité mondiale de certification étant réalisés par des acteurs locaux et/ou de petite taille.

Grâce à sa présence mondiale, Bureau Veritas est bien positionné pour aider ses clients dans leur développement dans les zones à fort potentiel, notamment en Asie. L'activité Certification contribue à développer sur ces marchés émergents la confiance des entreprises en amont de la chaîne d'approvisionnement.

L'activité Certification est rattachée à la division CIF (pour *Commodities, Industry & Facilities*) du Groupe. Celle-ci est pilotée par des lignes de services globales appelées *Global Service Lines*.

Bureau Veritas possède de solides atouts concurrentiels :

- une offre élargie et diversifiée couvrant l'ensemble des services de certification, apportant des réponses spécifiques aux grands secteurs d'activité et proposant des solutions innovantes et personnalisées aux entreprises qui souhaitent améliorer leurs performances ;
- un réseau mondial et homogène d'auditeurs qualifiés, répartis dans les principales zones géographiques, permettant à Bureau Veritas d'avoir une taille critique sur les marchés locaux, et la capacité de gérer les grands contrats *via* des hubs régionaux ;
- des compétences universellement reconnues par plus de 70 organismes d'accréditation nationaux et internationaux ;
- un « guichet unique » : grâce à son spectre d'expertise très large, Bureau Veritas Certification simplifie la gestion des contrats de certification et des projets de prestation les plus complexes (sites multiples, standards multiples, accréditations internationales, etc.) ;
- des outils performants de gestion de rapports, permettant aux clients de consulter leurs résultats d'audit pour l'ensemble de leurs sites dans le monde et de suivre des indicateurs clés, tels que le nombre d'audits déjà planifiés, les non-conformités, les certificats attribués et la facturation ; et
- une marque de certification connue et reconnue dans le monde entier comme un symbole de savoir-faire et de professionnalisme, permettant aux clients d'améliorer l'image de leur entreprise et de gagner la confiance de leurs clients et partenaires.

Une stratégie axée sur les grands comptes et le développement de nouveaux produits

Accroître la pénétration des grands comptes

Le marché de la certification, encore fragmenté, devrait se consolider avec la tendance des multinationales à confier l'ensemble de leurs certifications à un nombre restreint de sociétés. L'intérêt pour celles-ci est de simplifier et homogénéiser

le processus de certification, d'avoir une meilleure visibilité sur leurs opérations, de renforcer le déploiement et l'intégration des standards et de réduire les coûts directs et indirects liés à la réalisation des audits.

Grâce à sa présence mondiale, Bureau Veritas occupe une position privilégiée pour répondre à cette évolution du marché. Bureau Veritas est l'une des rares entreprises capable de proposer une certification mondiale sur les principaux standards utilisés par les grandes multinationales.

Développement de nouveaux produits et services digitaux

D'autres nouveaux produits viennent compléter l'offre existante sur diverses thématiques à enjeux. Dans la gestion du risque, le Groupe continue de développer le portefeuille de solutions dédiées aux entreprises autour de la gestion d'actifs, de la continuité d'activité et de la lutte contre la corruption. Dans le digital, les offres nouvelles concernent la sécurité de l'information et la protection des données privées dans le cadre du récent règlement général européen sur la protection des données (RGPD) ou du nouveau standard ISO 27701:2019 sur la protection de la vie privée et des données personnelles.

Dans l'Automobile, Bureau Veritas propose maintenant la Certification TISAX (*Trusted Information Security Assessment Exchange*) créée à l'initiative du VDA (Association Automobile Allemande). Ce Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMI) permet de sécuriser les données échangées par les acteurs de l'industrie automobile et est complètement adapté aux exigences de cette industrie.

Pour la formation, Bureau Veritas accélère la digitalisation, à travers plusieurs offres de formation digitale de type VCR (*Virtual Class-Room*), *e-Learning* ou mixtes à travers des programmes de développement de compétences. Pour accompagner ces nouvelles formations dans l'activité Certification, le Groupe investit et déploie dans de nombreux pays une plateforme de gestion, de vente et de paiement en ligne des formations. Cette plateforme permet aux entreprises d'acheter en ligne leurs services de formation et de certification tout en bénéficiant d'une offre adaptée à leurs besoins.

Enfin, Bureau Veritas déploie une plateforme d'e-Certificats, nouveaux certificats digitaux sécurisés dont la validité peut être vérifiée en un clic sur la plateforme grâce à un QR code.

De nouveaux services pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Dans le Développement Durable, Bureau Veritas accompagne les entreprises dans la vérification de leur efficacité énergétique, de leur empreinte carbone et environnementale, de leurs émissions de gaz à effet de serre, de leurs engagements de responsabilité sociale et de leurs rapports de développement durable.

En mai 2019, Bureau Veritas a été l'un des premiers organismes de Certification accrédité par UKAS pour le programme CORSIA (*Carbon Offsetting & Reduction Scheme for International Aviation*) développé par l'Agence des Nations Unies ICAO (*International Civil Aviation Organisation*) et visant à réduire les émissions de CO₂ liées au trafic aérien de l'ordre de 2,5 milliards de tonnes. Bénéficiant déjà d'une forte reconnaissance dans l'industrie aéronautique, cette accréditation permet à Bureau Veritas d'accompagner les compagnies aériennes dans la vérification de leurs niveaux d'émissions carbone dès 2020, de la réduction de leurs émissions ou de l'achat de crédit carbone pour compenser leurs émissions excédentaires à partir de 2021.

À l'occasion de la semaine du Développement Durable en juin 2019, Bureau Veritas a lancé Circular+, un ensemble de services d'audit et de certification liés à la préservation des ressources, au recyclage des matières, à la gestion environnementale, à l'optimisation des

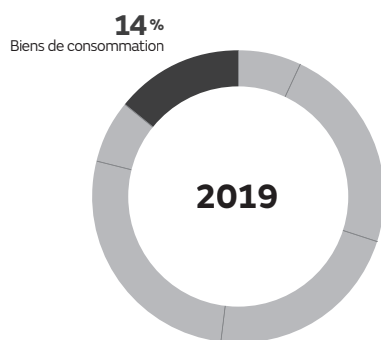
consommations énergétiques et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au cœur du développement durable, ces services permettent aux entreprises de revoir leur modèle économique et d'évoluer vers un modèle vertueux d'économie circulaire.

Dans le domaine de la RSE, Bureau Veritas continue d'investir dans les audits de responsabilité sociétales comme SA 8000 géré par SAI (*Social Accountability International*) ou SMETA (*Sedex Members*

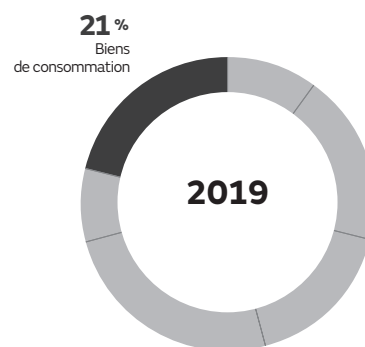
Ethical Trade Audit) avec ses 4 piliers (social, sécurité, environnement et éthique). Bureau Veritas développe également de nouveaux services liés aux approvisionnements durables avec ASI (*Aluminium Stewardship Initiative*) et RMI (*Responsible Minerals Initiative*) dans les métaux et minéraux, *Together for Sustainability* dans la Chimie, PSCI (*Pharmaceutical Supply Chain Initiative*) et EXCiPACT (*Excipients*) dans la Pharmacie.

1.5.6 Biens de consommation

CHIFFRE D'AFFAIRES DU GROUPE



RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ DU GROUPE



Une offre de services couvrant l'ensemble de la chaîne de production et de distribution des biens de consommation

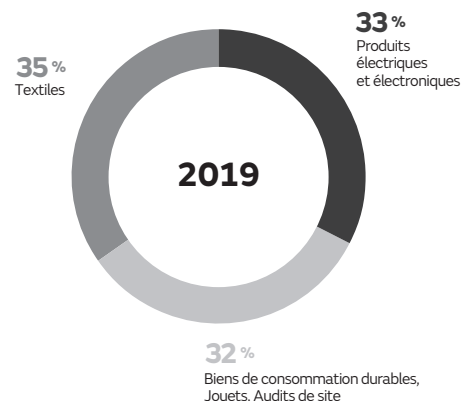
Le Groupe fournit des solutions de gestion de la qualité et des services de vérification de conformité de la chaîne de production ou d'approvisionnement de biens de consommation. Ces services et solutions, qui comprennent des services d'inspection, de tests en laboratoire et de certification de produits, ainsi que des prestations d'audit de sites de production et d'audit social, sont proposés aux distributeurs, revendeurs et fabricants de biens de consommation.

Ces services sont fournis tout au long de la chaîne de production ou d'approvisionnement des clients, afin que les produits qu'ils mettent sur le marché soient conformes aux normes réglementaires de sécurité ou à des normes volontaires ou du secteur en matière de qualité et de performance, y compris de l'ordre de la connectivité et de la sécurité.

Les principales catégories de produits concernées sont :

- les textiles (vêtements, cuir, chaussures) ;
- les biens de consommation durables (ameublement, accessoires de sport et de loisirs, matériel et fournitures de bureau et les jouets) ;
- les produits électriques et électroniques, tels que l'électroménager, les appareils sans fil et intelligents (tablettes, smartphones, applications et objets connectés) ainsi que l'automobile (équipements, composants et systèmes embarqués).

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR CATÉGORIE DE PRODUIT



Le Groupe fournit des services pendant les phases :

- de *design* et de développement du produit : vérification de la performance des produits, conseil sur les réglementations et les standards applicables dans tous les pays du monde, assistance dans la définition d'un programme d'assurance-qualité ;
- de *sourcing* des matériaux et des composants : inspections et tests de contrôle de la qualité des matériaux et composants entrant dans la fabrication du produit ;

- de fabrication : inspections et tests en vue de vérifier la conformité réglementaire et la performance du produit, ainsi que la conformité de l'emballage, et audits des sites de fabrication concernant les systèmes de qualité et la responsabilité sociale ; et
- de distribution : tests et analyses de conformité au cahier des charges, tests de comparaison entre produits équivalents.

Une base de clientèle concentrée et fidèle

Le Groupe propose ses services aux distributeurs, fabricants et marques à travers le monde mais principalement aux États-Unis et en Europe pour leurs produits d'origine asiatique. Les distributeurs des pays émergents en Amérique latine, en Chine ou en Inde enregistrent également des croissances rapides, tandis que l'activité du Groupe se développe depuis peu auprès des clients et fabricants asiatiques locaux.

Une majorité du chiffre d'affaires est traditionnellement générée par une centaine de grands comptes. Les 20 premiers clients représentent 25 % du chiffre d'affaires de l'activité en 2019.

En règle générale, le Groupe est accrédité par un client-distributeur parmi deux ou trois sociétés d'inspection et de tests (généralement ses principaux concurrents) comme « fournisseur approuvé ». Dans ce cas, les fabricants et revendeurs ont le choix de recourir à l'une ou l'autre société pour inspecter et tester leurs produits.

Un marché dirigé par l'innovation et les nouvelles réglementations

Le Groupe estime que le marché devrait bénéficier de l'influence des facteurs suivants :

- le développement de nouveaux produits et technologies devant être testés ;
- la diminution de la durée de vie des produits et la rapidité de leur mise sur le marché, illustrée par l'adoption rapide des technologies sans fil/issus du *SmartWorld* et leur dissémination dans toutes les catégories de produits ;
- la tendance continue des distributeurs à externaliser le contrôle de qualité et de conformité de leurs produits ;
- le renforcement des standards et des réglementations relatives à la sécurité, la santé et la protection de l'environnement ;
- l'apparition de nouvelles exigences associées aux systèmes d'intégration sans fil : connectivité, interopérabilité, sécurité et qualité du service ;
- la croissance des exigences des consommateurs de la classe moyenne des pays émergents en faveur des produits plus sûrs et de meilleure qualité ;
- l'ouverture progressive aux acteurs étrangers de marchés domestiques jusque-là inexploités (Inde, Chine) ;
- la migration des capacités de production en Asie du Sud (Bangladesh, Inde, Pakistan, Sri Lanka) et en Asie du Sud-Est (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, Vietnam).

Depuis 2018, Bureau Veritas a constaté l'escalade des tarifs douaniers entre les États-Unis et la Chine. Le Groupe surveille étroitement la situation et est pleinement en mesure d'accompagner les délocalisations d'unités de production de ses clients, comme c'est le cas pour l'industrie du textile, vers le Cambodge, le Vietnam, le Bangladesh et la Turquie, grâce à son réseau mondial de laboratoires. En outre, le Groupe voit en la hausse des tarifs douaniers une véritable opportunité à long terme. Ses services sont ainsi d'autant plus importants pour

assurer que la qualité des produits lors de changements d'approvisionnement soit *a minima* maintenue. Enfin, le Groupe est idéalement positionné pour profiter de l'accroissement de la demande de services TIC sur le marché intérieur chinois. Des mesures ont été prises afin d'accélérer son développement sur ce marché, mais aussi en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est, en Europe et en Afrique.

Des positions clés sur certains segments de marché

Le Groupe est l'un des trois principaux acteurs mondiaux dans les tests de biens de consommation avec des positions de *leader* dans les textiles et vêtements, et les biens de consommation durables dont les jouets. Plus récemment, le Groupe a renforcé ses positions dans le segment des produits électriques et électroniques et plus particulièrement dans les tests sur le *SmartWorld* et les technologies sans-fil (mobiles, objets connectés) ainsi que dans le secteur automobile.

Une présence particulièrement solide aux États-Unis

Le Groupe se distingue de ses concurrents par sa présence aux États-Unis et sa forte pénétration du marché américain de la grande distribution, héritées de l'intégration réussie de deux acquisitions : ACTS, *leader* américain du test des jouets et produits pour enfants, acheté en 1998, et MTL, numéro un aux États-Unis du test des tissus et vêtements, acquis en 2001.

Un accroissement de la part de marché en Europe

Les activités en Europe ont progressé de manière significative ces dernières années, principalement en France, en Allemagne, et en Italie qui sont devenus des marchés importants. Le Groupe poursuit le développement de ses activités et de ses compétences en Europe afin de renforcer sa base de clientèle et d'optimiser sa position sur le segment du textile et autres biens de consommation durables.

Un plan de développement sur les marchés domestiques asiatiques

Afin de s'adapter à un marché asiatique tiré de plus en plus par la consommation intérieure plutôt que par les exportations, le Groupe a construit un plan de développement sur les marchés domestiques à fort potentiel, et notamment en Chine. Celui-ci passe par des développements en organique, mais aussi par des acquisitions, des partenariats ou des *joint-ventures* avec des acteurs locaux. Fort de sa position de *leader* auprès des marques de luxe mondiales, BV CPS Italy/Certest permet également de stimuler la croissance auprès des marques internationales accédant aux marchés émergents en Asie.

Une solution unique de gestion de la qualité de la chaîne d'approvisionnement

Le Groupe considère que son offre de services « BV OneSource » est une solution unique et innovante, dédiée aux clients recherchant une solution intégrée pour la gestion globale de la qualité et des informations concernant leur chaîne d'approvisionnement. En effet, BV OneSource permet de suivre en temps réel l'avancée des tests et inspections réalisés sur les produits, l'audit des installations, ainsi que l'accès immédiat aux rapports et réglementations applicables. Cette plateforme numérique est un outil d'analyse aidant les clients à gérer leurs risques, protéger leur marque et bénéficier des meilleures informations pour leur *sourcing*.

Une percée dans les technologies sans fil et le *SmartWorld*

L'innovation demeure l'un des facteurs clés de la croissance. L'initiative *SmartWorld* a été lancée afin d'adresser les opportunités de croissance résultant de la croissance exponentielle du nombre d'objets connectés, à la fois pour les tests sur équipements mais aussi pour de nouveaux services autour de la connectivité et de la sécurité des données.

L'acquisition en janvier 2013 de 7layers en Allemagne a positionné le Groupe comme l'un des leaders mondiaux dans les technologies sans fil/le *SmartWorld*. Le Groupe travaille en coopération étroite avec un large panel d'industries impliquées dans l'amélioration et l'accroissement de l'utilisation du sans-fil, dans les technologies, les appareils, les services et applications que l'on retrouve dans tous les usages de la vie moderne. Début 2017, le Groupe a renforcé sa présence sur ce marché grâce à l'acquisition de Siemic, l'un des principaux organismes de certification dans le domaine des télécommunications aux États-Unis. En décembre 2017, Bureau Veritas a procédé à l'acquisition d'ICTK en Corée du Sud, pénétrant ainsi le marché en croissance des services de test et de certification des paiements intelligents. Ce segment est en effet soutenu par la demande des consommateurs pour le paiement sans contact et mobile qui s'accroît à un rythme soutenu.

En 2019, le Groupe a investi dans la « 5G » pour accompagner le développement de ses activités dans les technologies sans fil/issus du *SmartWorld* et leur dissémination dans toutes les catégories de produits de l'Internet des objets. Les plateformes de test Asiatiques (Chine, Corée du Sud) sont en cours d'équipement et seront opérationnelles dès le premier semestre 2020.

La constitution d'une plateforme dans le secteur automobile

Le marché de l'automobile fait face à des tendances de fond majeures : le déplacement de la production et de la consommation vers les pays émergents, la mutation fondamentale vers les véhicules connectés et utilisant les technologies électriques. Ces changements vont créer des besoins additionnels en matière de services TIC.

Par le biais des acquisitions VEO et IPS Tokai Corporation ainsi que d'investissement organiques, Bureau Veritas s'est doté de laboratoires en Asie, en Europe et en Amérique du Nord dans le domaine du test technologique, lui permettant ainsi d'aider les équipementiers à répondre à leurs besoins en matière de conformité et de performance des véhicules électriques, des équipements électroniques embarqués (systèmes de navigation, de musique, de sécurité, d'*infotainment*) et voitures connectées d'aujourd'hui et de demain.

1.6 Accréditations, agréments et autorisations

Pour l'exercice de ses activités, le Groupe bénéficie de nombreuses autorisations d'exercer ou licences to operate (ci-après les « **Autorisations** ») qui prennent des formes diverses selon les pays ou les activités concernées : accréditations, agréments, délégations, reconnaissances officielles, certifications ou notifications. Ces Autorisations émanent, selon les cas, d'États, d'autorités publiques ou privées, d'organismes nationaux ou internationaux.

Division Marine & Offshore (M&O)

Bureau Veritas est un membre certifié et fondateur de l'Association internationale des sociétés de classification (IACS), qui réunit les 12 plus importantes sociétés internationales de classification. Au niveau européen, Bureau Veritas est un « organisme reconnu » dans le cadre du Règlement européen relatif aux sociétés de classification et un « organisme notifié » dans le cadre de la Directive européenne relative aux équipements marins. Enfin, Bureau Veritas est actuellement titulaire de plus de 150 délégations émanant d'administrations maritimes nationales.

Division Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF)

Industrie & Infrastructures

Le Groupe bénéficie de plus de 150 accréditations émanant de nombreux organismes d'accréditation internationaux et nationaux dont les principaux sont le COFRAC en France, ENAC en Espagne, UKAS et CQI au Royaume-Uni, ANSI/ANAB aux États-Unis, JAS-ANZ et NATA en Australie et Nouvelle-Zélande, INMETRO au Brésil, ACCREDIA en Italie, DAkkS en Allemagne, RVA aux Pays-Bas, BELAC en Belgique, INN au Chili et DANAK au Danemark. Ces accréditations couvrent tout autant ses activités de Certification que celles d'inspection et d'essais.

Par ailleurs, le Groupe est un « organisme notifié » (*notified body*) dans le cadre de Directives européennes et est titulaire de plus de 300 agréments, certifications, reconnaissances et habilitations délivrés principalement par des organisations gouvernementales. Les principaux agréments internationaux sont ceux relatifs aux équipements sous pression, aux équipements de transport de marchandises dangereuses, aux dispositifs de sécurité incendie, aux installations électriques, aux produits agroalimentaires et aux mesures environnementales ou visant à promouvoir la santé et la sécurité au travail.

L'ensemble de ces accréditations et agréments est régulièrement renouvelé à l'issue de leur période de validité.

Matières Premières

Le Groupe est membre d'un certain nombre d'organisations, notamment le TIC Council (l'association internationale représentant les sociétés indépendantes du secteur TIC), l'AOAC (American Association of Analytical Chemists), l'ACS (American Chemical Society), l'API (American Petroleum Institute), l'ASQ (American Society for Quality), l'ASSE (American Society of Safety Engineers), l'ASTM International (American Society for Testing and Materials International), le NCWM (National Conference on Weights and Measures) et l'AFPM (American Fuel & Petrochemical Manufacturers) ainsi que l'EI (Energy Institute) et l'ISO (Organisation internationale de normalisation). Bureau Veritas est

par ailleurs membre de nombreux comités techniques de l'ISO, tels que ceux relatifs au minerai de fer, aux concentrés non ferreux, aux ferroalliages, au cuivre et aux alliages à base de cuivre.

Le Groupe est agréé par les douanes américaines et accrédité par l'AASHTO (American Association of State Highway and Transportation Officials) pour les inspections et les analyses de bitume en laboratoire. Certains laboratoires Métaux & Minéraux font partie de la liste des laboratoires agréés par le London Metal Exchange (LME) et la London Bullion Metals Association (LBMA). Le Groupe est également agréé en tant que Good Delivery Supervising Company par le LPPM (London Platinum & Palladium Market).

Les principaux bureaux et laboratoires en charge des inspections agroalimentaires sont accrédités par le FOSFA (Federation of Oils, Seeds and Fats Associations), le GAFTA (Grain & Feed Trade Association) et l'ICA (International Cotton Association). Bureau Veritas est par ailleurs accrédité par la SAL (Sugar Association of London) et la FCC (Federation of Cocoa Commerce), ainsi que par un certain nombre d'autres associations et organismes pertinents, nationaux et internationaux, dans différents pays.

De nombreux laboratoires du Groupe ont obtenu la certification ISO 17025 de divers organismes d'accréditation : la NATA (National Association of Testing Authorities) en Australie, le SCC (Standards Council of Canada) au Canada, l'A2LA (American Association for Laboratory Accreditation) aux États-Unis, le SINGLAS (Singapore Laboratory Accreditation Scheme) à Singapour, l'UKAS (United Kingdom Accreditation Services) au Royaume-Uni, l'INN (El Instituto Nacional de Normalización) au Chili, le CNAS (China National Laboratory Accreditation for Conformity Assessment) en Chine, etc. En outre, la plupart des laboratoires du Groupe situés aux États-Unis d'Amérique sont également inscrits auprès de l'EPA (U.S. Environmental Protection Agency), l'agence de protection de l'environnement, pour effectuer des tests sur les carburants réglementés par l'EPA tels que le gazole et l'essence.

Pour les activités de contrats de gouvernements, les Autorisations d'exercer prennent la forme de délégations ou concessions consenties par les États dans le cadre de contrats conclus avec les autorités. Au 31 décembre 2019, l'activité Services aux

gouvernements est titulaire d'une quarantaine de contrats de gouvernement.

Plusieurs laboratoires du Groupe sont agréés par l'État pour tester la teneur en humidité des cargaisons transportées par bateau (*Transportable Moisture Limit – TML*). C'est notamment le cas en

Australie, en Belgique, au Chili, en Finlande, en Malaisie, au Liberia, aux Pays-Bas et à Taïwan.

Pour ses activités PSI (*Pre-Shipment Inspection*) et VOC (*Verification of Conformity*), Bureau Veritas est accrédité ISO 17020 par le COFRAC (Comité français d'accréditation).

Division Biens de consommation (CPS)

Le Groupe est titulaire des principales autorisations et accréditations suivantes : *American Association for Laboratory Accreditation (A2LA)*, le Comité français d'accréditation COFRAC, *Zentralstelle der Länder für Sicherheitstechnik (ZLS)*, *Hong Kong Laboratory Accreditation Scheme (HOKLAS)*, *IEC System for Conformity testing and Certification of Electrical Equipment (IECEE)*, *National Environmental Laboratory Accreditation Program (NELAP)*, *Singapore Laboratory Accreditation Scheme (SINGLAS)*, *United Kingdom Accreditation Services (UKAS)*, *China National Laboratory Accreditation for Conformity Assessment (CNAS)*, *Deutsche Akkreditierungsstelle Chemie GmbH (DACH)*, *Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAkkS)*, *AKS Hannover*, *Japan Accreditation Board (JAB)*, *National Accreditation Board for Testing and Calibration Laboratories (NABL)*, *Pakistan National Accreditation Council (PNAC)*, *Laboratory Accreditation Correlation*

and Evaluation (LACE), *Komite Akreditasi Nasional (KAN)*, *Thai Industrial Standards Institute (TISI)*, *Vietnam Laboratory Accreditation Scheme (VILAS)*, *CTIA Authorized Testing Laboratory (CATL)*, *PCS Type Certification Review Board (PTCRB)*, *Global Certification Forum (GCF)*, *Bluetooth Qualification Test Facility (BQTF)*, *Bluetooth Qualification Expert (BQE)*, *NFC Forum Authorized Test Laboratory*, *WiFi Alliance Authorized Test Laboratory*, *Federal Communications Commission (FCC)*, *Industry Canada (IC)*, *Car Connectivity Consortium (CCC)*, *OmniAir Authorized Test Laboratory (OATL)*, *LoRa Alliance Authorized Test House (ATH)*, *Sigfox Accredited Test House*, *Thread Authorized Test Lab*, *Wireless Power Consortium for Qi certification (Qi)*, *EMVCo Service Provider*, *Visa Recognized Testing Laboratory*, *Agence Nationale de Télécommunications du Brésil (ANATEL)* et *Institut National de Métrologie, Qualité et Technologies (INMETRO)*.

Chacune des divisions du Groupe a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi de manière centralisée de ces autorisations, qui donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées. L'obtention, le renouvellement et le maintien de ces autorisations sont subordonnés à la justification de critères qualitatifs et quantitatifs liés notamment à l'indépendance, l'impartialité et les compétences professionnelles du bénéficiaire de ces autorisations, telles que la justification d'une expérience dans le domaine concerné, la justification de l'existence d'un personnel technique qualifié, compétent et formé, de moyens techniques et méthodologies, la justification d'un système de management de la qualité, en conformité avec les normes applicables (notamment celles relatives aux organismes d'inspection ISO/IEC 17020, aux organismes de certification de systèmes de management ISO/CEI 17021 ou de produits et services ISO/IEC 17065 ou de personnel ISO/CEI 17024 ou aux organismes de tests et essais ISO/CEI 17025).

1.7 Recherche, développement, innovation, brevets et licences

Dans sa démarche de recherche et d'innovation, le Groupe mène des activités de développement expérimental sur des projets stratégiques visant à renforcer son positionnement ou à gagner de nouveaux marchés.

Le Groupe s'engage ainsi dans une démarche R&D, notamment à travers :

- un partenariat de recherche avec le Commissariat de l'Énergie Atomique et avec lequel près d'une dizaine de projets sont menés annuellement sur des thématiques aussi variées que la cybersécurité, les *Smart Grids* et l'Internet des Objets, la fabrication additive ;
- l'adhésion à la plateforme d'innovation Factory Lab, regroupant des laboratoires de recherche publics, des *leaders* industriels mondiaux et des sociétés proposant des technologies innovantes. Les thèmes de l'usine du futur, l'assistance physique et cognitive de l'opérateur, et l'automatisation des procédés et des contrôles y sont abordés ;
- des contrats avec des industriels et *start-up* aux technologies innovantes pour le développement de projets d'intérêt commun comme l'assistance à distance ;
- sa participation aux travaux menés par l'*European Cyber Security Organisation* (ECSO) dans le cadre du partenariat public-privé souhaité par la Commission européenne pour définir la feuille de route technologique du secteur de la cybersécurité ;

- sa collaboration avec des centres de recherche industriels mutualisés comme l'IRT Jules Verne ou encore avec des laboratoires de Grandes Écoles comme l'École Centrale de Nantes pour le développement de solutions numériques destinées à des études hydrodynamiques innovantes ;
- son engagement dans des projets collaboratifs subventionnés notamment par le Fonds Unique Interministériel et ses réponses à des appels à projets européens ;
- sa participation au sein de l'IECRE pour l'édition de nouveaux schémas de certification pour les projets et équipements impliquant les énergies renouvelables ;
- la transition de ses métiers et de ses offres vers le digital avec le développement de l'inspection et de l'inspecteur du futur.

Dans le cadre de ces activités, le Groupe bénéficie en France du dispositif du Crédit d'Impôt Recherche. Ce dispositif est assimilé à une subvention dans la mesure où il est remboursable, et ce même en cas d'excédent sur le montant de l'impôt à payer. Il est inclus, de ce fait, dans le résultat opérationnel courant.

Le montant du Crédit d'Impôt Recherche comptabilisé en subvention dans les comptes consolidés 2019 est de 2,7 millions d'euros.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en charge s'élève à 9,9 millions d'euros en 2019, et concerne principalement l'activité Marine & Offshore.

1.8 Systèmes d'information et de pilotage

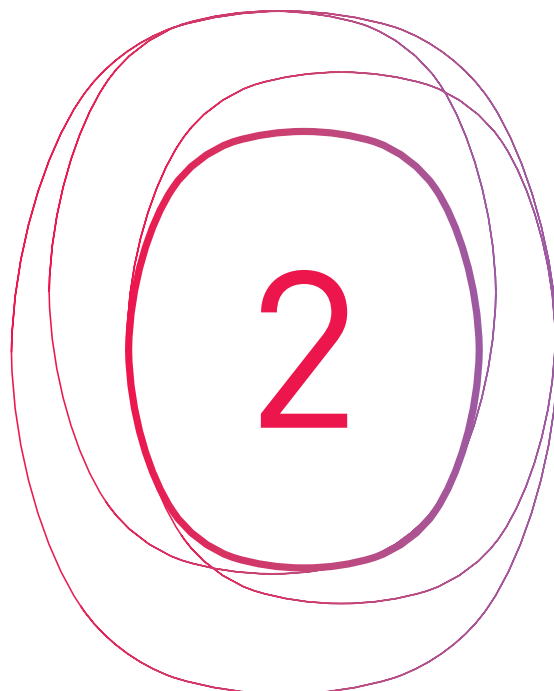
La Direction des Systèmes d'information du Groupe a pour mission de :

- définir l'architecture technologique du Groupe en définissant les standards applicables à toutes les activités et à toutes les zones géographiques en matière de développement de solutions applicatives comme en matière d'infrastructures et de réseaux ;
- choisir, mettre en œuvre, déployer et maintenir les solutions intégrées transverses dans l'ensemble des unités opérationnelles (messagerie, outils de collaboration, ERP finance, gestion de la relation client, Ressources humaines, systèmes de production...);
- garantir la disponibilité et la sécurité de l'ensemble des infrastructures et des solutions transverses utilisées par le Groupe ;
- gérer la relation globale du Groupe avec ses principaux fournisseurs d'équipements, de logiciels, de télécommunications et de service.

La Direction est organisée autour de six centres continentaux (*Regional Shared Services Centers*) : Amérique du Nord, Amérique latine, Europe, France/Afrique, Asie et Moyen-Orient/Pacifique. Ces centres de services partagés offrent différents niveaux de services (réseau, *helpdesk*, hébergement, support) aux pays de leurs continents respectifs.

Par ailleurs, un Centre de Services Global est en place en Inde (Noida), qui a pour vocation de mutualiser certains processus transverses de support aux opérations (*Global Shared Services Center*).

En 2019, les dépenses opérationnelles et de fonctionnement liées aux systèmes d'information du Groupe ont représenté environ 3 % du chiffre d'affaires consolidé Groupe.



DPEF RFA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ENTREPRISE

2.1	Une vision au cœur de l'organisation	66	2.4	Plan de vigilance	119
2.1.1	La raison d'être de Bureau Veritas	66	2.5	Méthodologie de recueil de l'information	122
2.1.2	Les engagements et les valeurs sociales et environnementales de Bureau Veritas	66	2.6	Indicateurs et correspondances	124
2.1.3	Une démarche RSE alignée sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD)	68	2.6.1	Indicateurs extra-financiers	124
2.1.4	Les parties prenantes	70	2.6.2	Réglementation applicable	127
2.1.5	L'impact de Bureau Veritas sur la Société	72	2.6.3	Table de correspondance avec les thèmes de la DPEF	127
2.1.6	La gouvernance et l'organisation RSE	74	2.6.4	Table de correspondance avec les ODD	129
2.1.7	Les principales réalisations en 2019	75	2.7	Avis de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)	131
2.1.8	Évaluations, notations et reconnaissances	75		Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	131
2.2	Principaux risques et opportunités extra-financiers	77			
2.2.1	Définition et méthodologie	77			
2.2.2	Principaux risques et opportunités	77			
2.2.3	Risques non-significatifs	78			
2.3	Feuille de route pour bâtir un monde de confiance	79			
2.3.1	L'excellence opérationnelle	79			
2.3.2	Le capital humain	90			
2.3.3	La protection de l'environnement	113			

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans ce sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**
La Déclaration de Performance Extra-Financière est identifiée dans le sommaire à l'aide du pictogramme **DPEF**

2.1 Une vision au cœur de l'organisation

2.1.1 La raison d'être de Bureau Veritas

Entreprise de services *Business to Business to Society*, le rôle du Groupe consiste à **établir une relation de confiance entre les entreprises, les pouvoirs publics et les consommateurs.**

Favoriser la confiance

La mission de Bureau Veritas vise à réduire les risques de ses clients, à améliorer leurs performances et à soutenir leurs efforts d'innovation pour répondre aux impératifs de qualité, de santé et de sécurité, de protection de l'environnement, de responsabilité sociale et de conformité.

Depuis sa création en 1828, le nom de Bureau Veritas est synonyme d'intégrité, et représente un atout inestimable dans un secteur d'activité fondé sur la confiance. Aujourd'hui, le Groupe continue à œuvrer au renforcement de la confiance entre les entreprises, les consommateurs et les pouvoirs publics.

Une entreprise de services *Business to Business to Society*

Aujourd'hui, le Groupe capitalise sur sa vaste expérience pour mieux servir les aspirations sociétales.

Inspiré par la société, Bureau Veritas prend en compte les défis posés par l'urbanisation croissante en participant à l'émergence de villes plus sûres et intelligentes. Le Groupe anticipe les besoins d'une population mondiale en expansion, incluant notamment une production agricole sûre et fiable. Bureau Veritas comprend l'impact du changement climatique et œuvre pour que les citoyens aient accès à une énergie plus propre dans le monde entier, tout en aidant ses clients à gérer efficacement ou à convertir leurs actifs existants. Bureau Veritas intègre et accompagne la digitalisation en veillant à minimiser les risques associés.

Bureau Veritas aborde une nouvelle ère

Inspiré par la société, le Groupe collabore toujours plus étroitement avec ses clients, pour répondre aux défis cruciaux qui se dessinent et aux nouvelles aspirations sociétales.

Depuis sa création, Bureau Veritas a toujours aidé ses clients à réduire leurs risques grâce à son expertise en matière de qualité, santé, sécurité, environnement, mais aussi en matière de protection des données et de progrès technique.

Par son indépendance, Bureau Veritas contribue à bâtir la confiance entre les gouvernements, les entreprises et les citoyens, car ils représentent les parties prenantes essentielles de la vie en société.

Des forces complexes et interdépendantes transforment les économies, les entreprises et les grands équilibres : urbanisation croissante, explosion démographique, transition énergétique, transformation numérique par l'intelligence artificielle, la fusion des données ou l'apprentissage automatique...

Bureau Veritas constate que ce tournant redéfinit profondément le positionnement du Groupe et la façon dont il répond aux attentes de ses clients pour les aider à relever leurs défis. Bureau Veritas aborde une nouvelle phase de son développement avec pour objectif ultime de répondre aux aspirations profondes de la société tout en apportant des solutions aux enjeux actuels et futurs de ses clients. De par leur expertise et leur expérience, les employés de Bureau Veritas représentent, partout dans le monde, son meilleur atout pour générer de la valeur pour ses clients.

Les collaborateurs du Groupe sont fiers de voir que, tous les jours, leur travail a un impact positif sur la vie de millions de personnes dans le monde. Le succès de Bureau Veritas est le leur.

2.1.2 Les engagements et les valeurs sociales et environnementales de Bureau Veritas

L'engagement de Bureau Veritas pour la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) traduit sa volonté de participer solidairement à l'effort que chaque entreprise et chaque citoyen doit faire pour répondre aux besoins environnementaux et sociaux de la Société. Au-delà du respect des réglementations, Bureau Veritas souhaite aussi répondre aux attentes de ses clients, des consommateurs finaux et de toutes les parties prenantes.

Compte tenu de la nature de ses services, Bureau Veritas intervient de façon directe et indirecte dans le domaine de la RSE :

- de façon directe, en agissant au sein de chacun de ses métiers, de ses entités et filiales, et de ses géographies ;
- de façon indirecte, en offrant de multiples services visant à améliorer les impacts de ses clients en matière de sécurité, d'environnement et de développement durable.

Le Groupe est convaincu qu'en agissant ainsi il prépare le futur et sert les intérêts de ses actionnaires.

Cette vision est traduite dans l'engagement social et environnemental du Président du Conseil d'administration et du Directeur général de Bureau Veritas qui est repris ci-dessous.



**ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
DE BUREAU VERITAS**

La Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) est un engagement fort de Bureau Veritas. Elle complète nos absolus et nos valeurs fondamentales.

La RSE s'inscrit dans notre raison d'être et traduit notre volonté d'agir de façon responsable et durable. Notre mission et la nature de nos métiers nous permettent de servir la société civile en renforçant la sécurité, en améliorant la qualité et en protégeant l'environnement.

En tant que l'un des leaders de notre marché, nous voulons être exemplaires. En 2019, six grandes actions ont été lancées pour accélérer notre programme RSE. Nous avons :

- Actualisé nos valeurs fondamentales en plaçant la RSE au cœur de nos priorités. C'est l'ADN autour duquel nous voulons fédérer tous nos collaborateurs,
- Accélérons nos actions pour être une société plus inclusive et paritaire, en publiant une politique sur l'inclusion qui s'applique à toutes nos organisations,
- Poursuivons nos efforts pour continuer d'améliorer la sécurité de nos personnels. Nous avons renforcé le leadership de nos managers et la responsabilité de chaque collaborateur
- Poursuivons nos efforts pour l'environnement en adhérant au pledge pour le climat auquel plus de 100 grandes entreprises françaises ont participé
- Porté notre attention sur nos fournisseurs pour les aligner sur nos valeurs en matière d'éthique, de sécurité, d'environnement et de droits humains
- Elargi notre offre de service pour mieux aider nos clients dans leur démarche RSE

Plus que jamais, Bureau Veritas reste mobilisé avec chacun de ses collaborateurs pour poursuivre l'amélioration de ses impacts sociaux et environnementaux, notamment au travers de la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, la défense des Droits Humains, le respect de l'éthique, et l'amélioration de la sécurité.

Nous tenons à ce que Bureau Veritas reste un modèle d'entreprise, responsable et engagée envers la société civile. Chez Bureau Veritas la responsabilité sociale et environnementale fait partie intégrante de nos valeurs. Ensemble, collaborateurs, clients et fournisseurs, engageons-nous pour notre futur en soutenant les Objectifs Développement Durable des Nations Unies.

Aldo Cardoso
Président du Conseil d'Administration

Didier Michaud-Daniel
Directeur Général

Tous les engagements et politiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) de Bureau Veritas sont disponibles dans la section RSE du site de Bureau Veritas. Ils sont accessibles avec le lien suivant : <https://group.bureauveritas.com/group/corporate-social-responsibility/policies>

2.1.3 Une démarche RSE alignée sur les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD)

L'expertise et le savoir-faire des équipes, les valeurs fondamentales partagées par l'ensemble des collaborateurs qui nourrissent la culture de Bureau Veritas, renforcées par trois absolus ancrés dans les pratiques du Groupe (Sécurité, Éthique et Control financier), ont un impact fort sur la préservation du capital de la marque, la réputation de l'entreprise et sa création de valeur.

La démarche RSE de Bureau Veritas est au service du monde de demain. Elle est alignée sur sa raison d'être et ses enjeux stratégiques.

Bureau Veritas a choisi d'agir en s'inscrivant dans les Objectifs de Développement Durable (ODD), tels qu'ils sont définis par les Nations Unies, afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE





Par sa mission *Business to Business to Society* et par la multitude de marchés et de clients qu'il accompagne, Bureau Veritas agit sur tous les ODD.

Toutefois, la priorité du Groupe a été mise sur :

 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	<p>Objectif N° 3 : Bonne Santé et bien-être Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous les âges. Il correspond à l'action principale que le Groupe mène au travers de ses missions de prévention des risques.</p>
--	--

Au-delà de cet objectif, Bureau Veritas agit aussi fortement sur cinq autres ODD :

 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	<p>Objectif N° 7 : Énergie propre et d'un coût abordable Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût raisonnable. (en lien avec les activités Bâtiment & Infrastructures et Industrie)</p>
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>Objectif N° 9 : Industrie, Innovation et Infrastructure Bâtir une infrastructure résiliente promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation. (en lien avec les activités Industrie, Bâtiment & Infrastructures, Marine & Offshore)</p>
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif N° 11 : Villes et Communautés Durables Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables. (en lien avec l'activité Bâtiment & Infrastructures)</p>
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	<p>Objectif N° 12 : Consommation et Production Responsable Établir des modes de consommation et de production durables. (en lien avec les activités Agroalimentaire & Matières Premières et Biens de Consommation)</p>
 <p>13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p>	<p>Objectif N° 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. (en lien avec l'activité Certification)</p>

Le Groupe s'est aussi engagé à suivre les 10 principes du Global Compact des Nations Unies qui sont inspirés de :



- La Déclaration universelle des droits de l'Homme.
- La Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail.
- Organisation internationale du travail.
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

Ces 10 principes qu'il applique sont les suivants :

Droits de l'Homme

1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme ;
2. À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail

3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
5. L'abolition effective du travail des enfants ;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
8. À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
9. À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

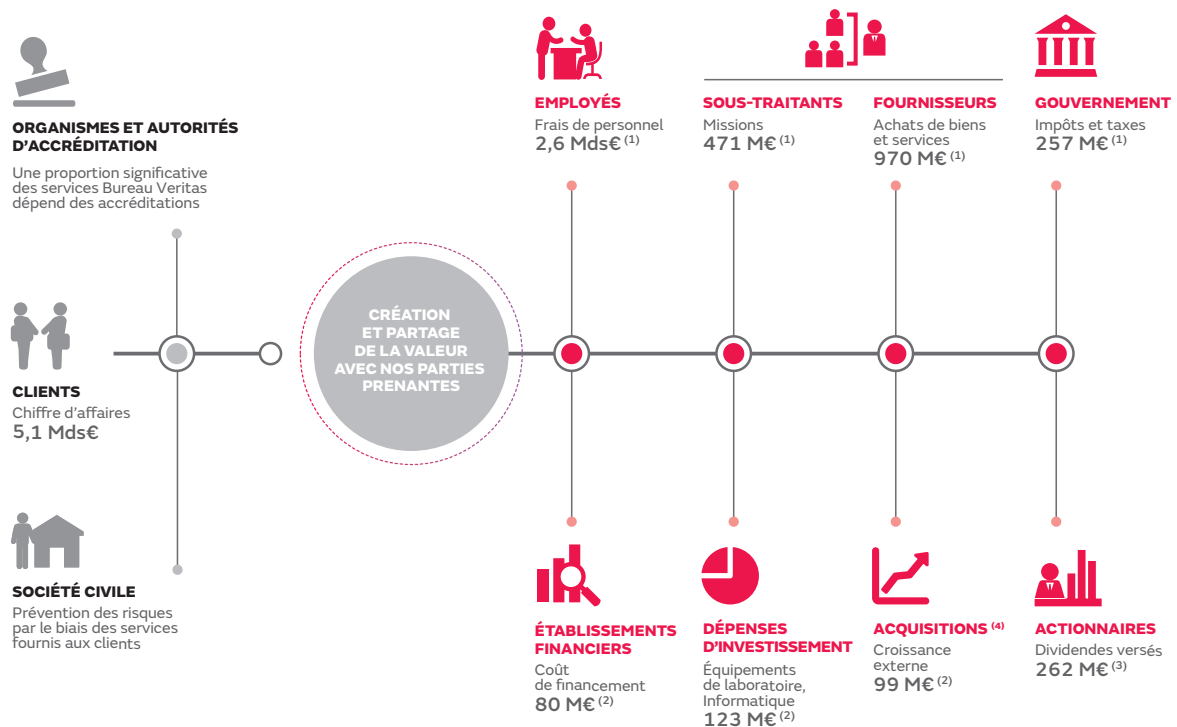
Lutte contre la corruption

10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

2.1.4 Les parties prenantes

Les principales parties prenantes du Groupe sont les collaborateurs, les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les sous-traitants ainsi que les organismes d'accréditation, les gouvernements, les autorités publiques et plus généralement la Société civile.

La performance économique partagée avec les parties prenantes du Groupe, ainsi que les modalités de dialogue avec ces dernières, sont détaillées dans les tableaux ci-après :










(1) Impact sur les résultats 2019.

(2) Impact sur les flux de trésorerie 2019.

(3) Impact sur les capitaux propres 2019.

(4) Acquisitions de filiales (nettes de cessions d'activités) et remboursement des dettes avec les actionnaires.

DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES	ATTENTES	MOYENS DE DIALOGUE
LA SOCIÉTÉ 	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la qualité → Réduction des risques → Protection de l'Environnement → Droits humains et Éthique → Protection des consommateurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Comité d'orientation RSE → Salons et expositions → Site internet et publications
CLIENTS 	<ul style="list-style-type: none"> → Éthique → Qualité de service → Excellence opérationnelle → Santé et sécurité au travail → Cybersécurité 	<ul style="list-style-type: none"> → Enquêtes de satisfaction → Réunions technico-commerciales → Séminaires clients → Comité d'orientation RSE
ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS 	<ul style="list-style-type: none"> → Réduction des risques RSE → Performance financière → Engagement RSE 	<ul style="list-style-type: none"> → Comité d'orientation RSE → Conseil d'administration → Rencontres investisseurs
COLLABORATEURS 	<ul style="list-style-type: none"> → Formation et développement → Santé et Sécurité au travail → Bien-être au travail → Éthique → Diversité et inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> → Code d'éthique et politiques → Entretiens annuels → Réunions de service → Ligne d'alerte → Comité START de jeunes collaborateurs
ORGANISMES D'ACCREDITATION 	<ul style="list-style-type: none"> → Excellence opérationnelle → Éthique 	<ul style="list-style-type: none"> → Audits d'accréditation
PARTENAIRES (SOUS-TRAITANTS, FOURNISSEURS, AGENTS COMMERCIAUX, JVS) 	<ul style="list-style-type: none"> → Santé et Sécurité au travail → Juste rémunération → Relations pérennes 	<ul style="list-style-type: none"> → Conditions générales d'achat → Code de conduite partenaires → Évaluations → Ligne d'alerte
GOUVERNEMENTS ET AUTORITÉS PUBLIQUES 	<ul style="list-style-type: none"> → Développement économique → Création d'emplois → Respect de l'environnement et de la sécurité → Respect des lois et règlements 	<ul style="list-style-type: none"> → Relations avec les autorités publiques → Relations avec la Commission européenne → Programme de conformité du Groupe

Un Comité de jeunes collaborateurs a été mis en place pour prendre en compte les attentes des jeunes générations dans la définition de la stratégie du Groupe. Ce Comité a été sollicité pour recenser leurs attentes en matière d'engagement social et environnemental de Bureau Veritas. Appelé START, il comprend 28 personnes provenant de toutes les régions du monde et de toutes les activités. Il a remis ses conclusions en soulignant notamment la place majeure de la RSE dans la stratégie du Groupe au travers des actions qu'il conduira pour améliorer ses impacts sociétaux et environnementaux et avec de nouvelles missions conçues pour accompagner ses clients dans leurs propres enjeux RSE.

Un Comité d'orientation RSE a été constitué en 2019. Il rassemble 8 personnalités indépendantes : des clients de secteurs différents, des experts en RSE, des représentants de la Société civile (associations, ONG...), des investisseurs et analystes extra-financiers.

Le rôle de ce Comité est d'exprimer ses attentes vis-à-vis des démarches environnementale et sociétale de Bureau Veritas. Cela consiste notamment à évaluer la nature et la criticité des risques et des opportunités extra-financiers, notamment pour les impacts sur l'environnement et les personnes liés à son activité, ainsi que pour son action auprès de ses clients pour les aider à améliorer leurs propres impacts RSE. Ce Comité s'est réuni pour la première fois en février 2020.

2.1.5 L'impact de Bureau Veritas sur la Société

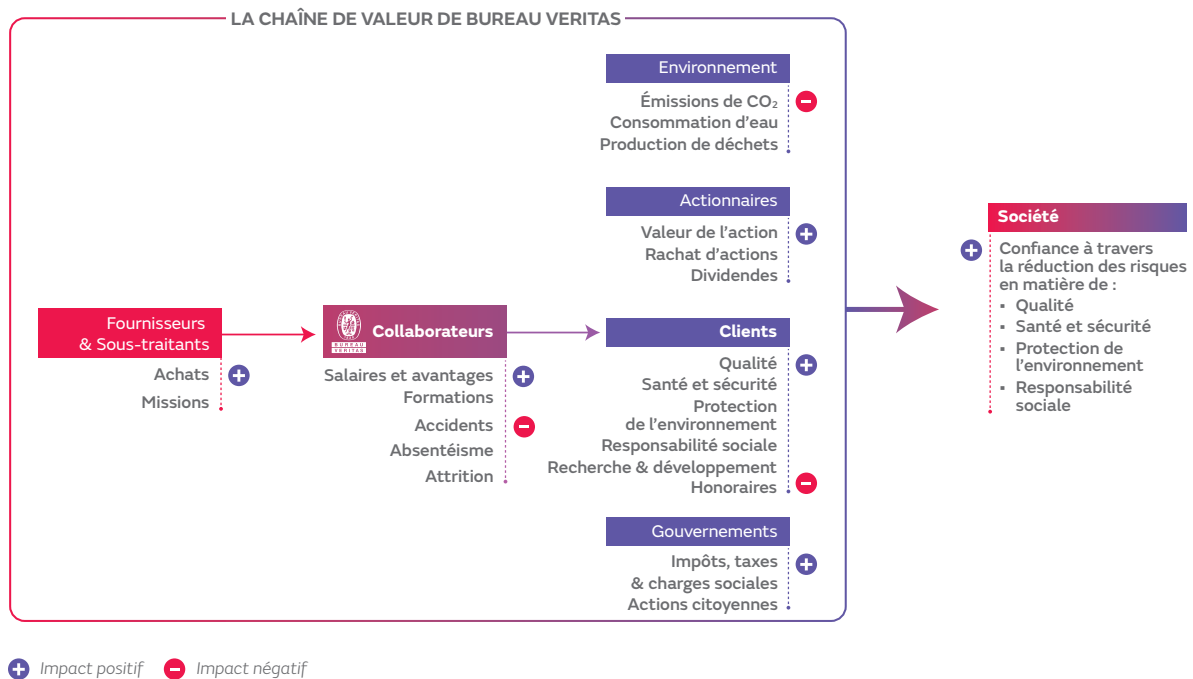
Pour la première année, Bureau Veritas a mis au point une méthode permettant d'évaluer l'impact quantitatif de son activité sur l'ensemble de ses parties-prenantes y compris la société civile.

Cette méthode repose sur une évaluation des impacts positifs et négatifs de son activité sur chacune de ses parties prenantes,

comme cela est détaillé ci-après. Elle intègre les impacts sociaux, environnementaux et économiques.

Elle pourra être ajustée en 2020 pour prendre en compte d'éventuelles améliorations susceptibles de la rendre plus précise.

Chaîne de valeur et impacts qualitatifs

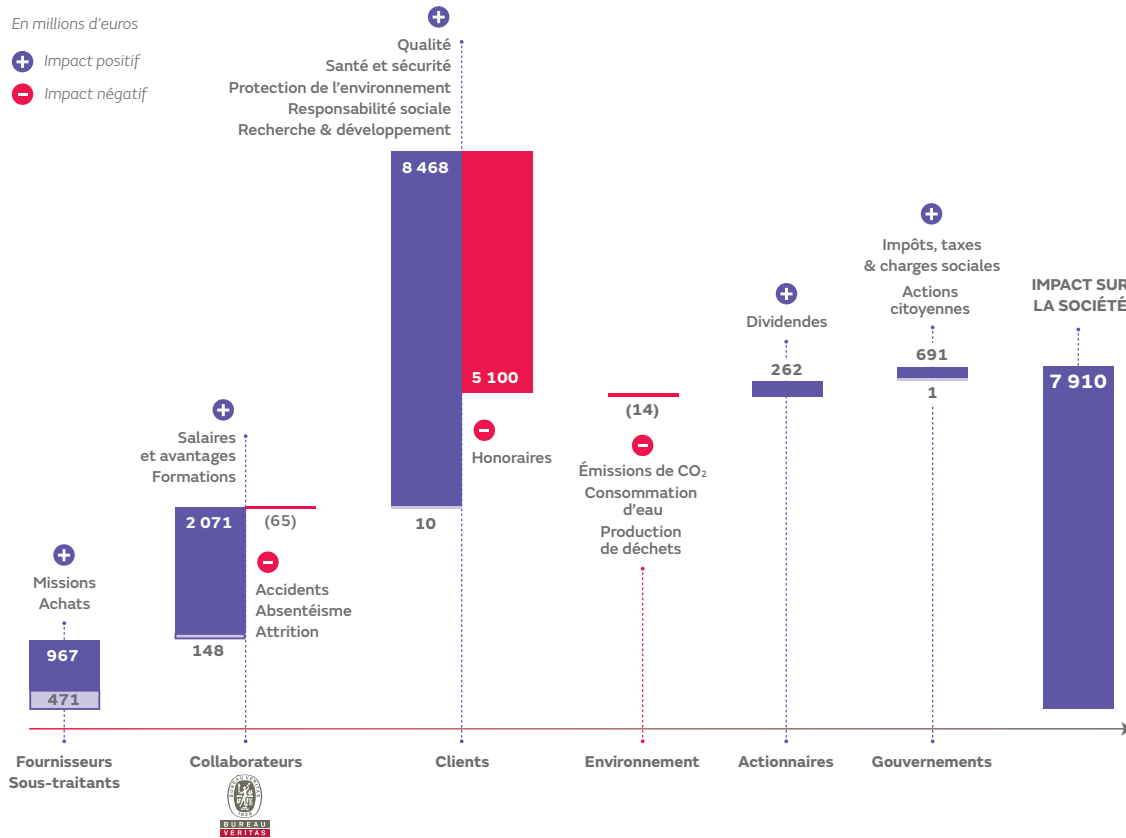


Dans cette approche, l'impact quantitatif sur les clients est calculé sur la base d'une estimation de la réduction des coûts de non-qualité chez les clients, liée à l'intervention de Bureau Veritas. Cette estimation est pondérée pour chaque activité en fonction de la part des contrôles réalisés par Bureau Veritas. Pour l'impact environnemental, le prix de la tonne de carbone a été valorisé à 40 euros. Pour l'impact sur la sécurité (accidents), seuls les accidents avec arrêts ont été valorisés en considérant les coûts directs et indirects de ces accidents.

Impacts quantitatifs sur la société

L'évaluation de chacun de ces impacts qualitatifs montre que Bureau Veritas a un impact net positif de 7 910 millions d'euros sur la société civile qui est détaillé ci-dessous. Cela représente une augmentation de 3 % par rapport aux 7 718 millions d'euros de 2018.

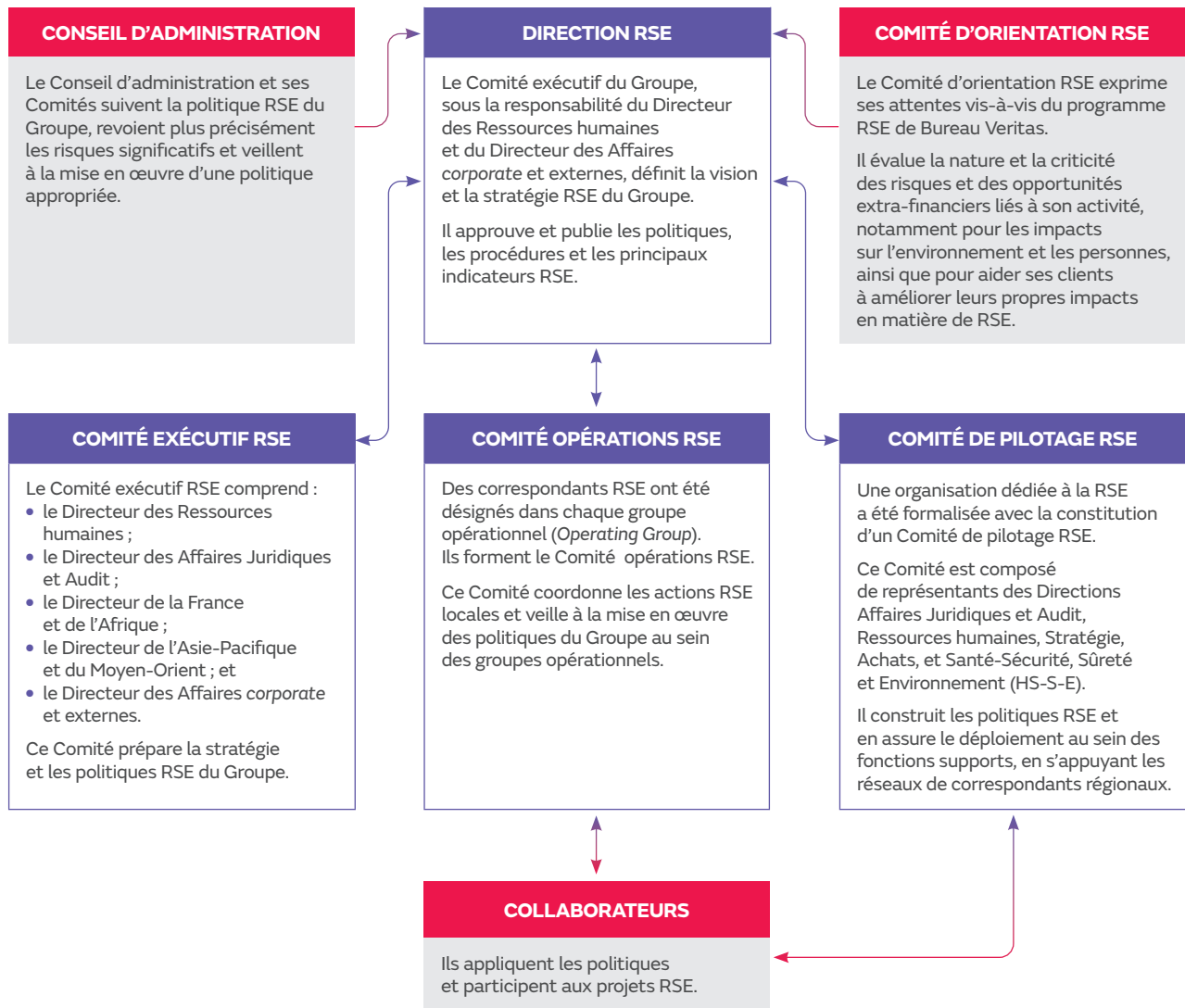
La valeur créée pour les clients a augmenté de 6 %, à méthode constante, pour atteindre 8 468 millions d'euros.



En complément de cette analyse, l'impact de Bureau Veritas sur la société a aussi une forte dimension RSE compte tenu des nombreux services développés pour accompagner les entreprises dans leurs projets sociaux et environnementaux (voir sous-section 2.3.1.6 – Les services RSE).

2.1.6 La gouvernance et l'organisation RSE

L'organisation RSE de Bureau Veritas est placée sous la responsabilité de Marc Boissonnet (Vice-Président exécutif, Directeur des Affaires corporate et externes). L'organisation est matricielle. Elle est représentée dans toutes les fonctions supports et toutes les unités opérationnelles. Cette organisation permet d'apporter une expertise adaptée à chacun des thèmes de la RSE, tout en veillant aux contraintes et besoins de chaque entité opérationnelle.



2.1.7 Les principales réalisations en 2019








En 2019, sept grandes actions ont été lancées pour accélérer le programme RSE du Groupe :

- lancement d'un **Comité d'orientation RSE** composé des parties prenantes externes (voir section 2.1.4 – Les parties prenantes) ;
- actualisation des **valeurs fondamentales** qui placent la RSE au cœur des priorités de Bureau Veritas. C'est l'ADN autour duquel le Groupe veut fédérer tous ses collaborateurs (voir sous-section 2.3.2.1 – Management des talents) ;
- accélération des actions pour être une **société plus inclusive et paritaire**. Bureau Veritas a déployé une politique sur l'inclusion qui s'applique à toutes l'organisation (voir sous-section 2.3.2.2 – Une culture de l'inclusion et de la diversité sur le lieu de travail) ;
- poursuite des efforts visant à continuer d'améliorer la **sécurité des collaborateurs**. Le *leadership* des *managers* et les responsabilités de chaque collaborateur ont été renforcés (voir sous-section 2.3.2.4 – La Santé et la Sécurité) ;
- poursuite des efforts pour **l'environnement** avec l'adhésion à l'engagement pour le climat aux côtés des 100 plus grandes entreprises françaises. Le Groupe a publié une nouvelle politique visant à réduire ses impacts en matière d'émission de CO₂, de consommation d'eau et de génération de déchets (voir sous-section 2.3.3.1 – La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets) ;
- alignement avec les **fournisseurs sur les valeurs** en matière d'éthique, de sécurité, d'environnement et de droits humains au travers d'un nouveau Code de conduite partenaires (voir section 2.4.1 – Gouvernance & politiques du plan de vigilance) ;
- élargissement de **l'offre de services RSE construite autour des piliers ESG** (Environnement – Social – Gouvernance) pour mieux aider les clients dans leur démarche RSE. Cela a consisté notamment à déployer une nouvelle offre de certification adaptée à l'économie circulaire appelée *Circular+* (voir sous-section 2.3.1.6 – Les services RSE).








2.1.8 Évaluations, notations et reconnaissances

Liste des évaluations, notations et reconnaissances RSE reçues en 2019

En 2019, les notations de Bureau Veritas données par les agences de notation ont toutes été en amélioration sensible. Bureau Veritas est notamment classé deuxième dans l'indice Dow Jones Sustainability – RobecoSAM et entre ainsi dans les indices Europe et Monde.

	Label Bronze - Classé 2° dans son secteur d'activité, noté 75/100, au-dessus de la moyenne du secteur (38/100)
	Noté A
	Label RSE Or
	Noté B , au-dessus de la moyenne du secteur (B-)
	Noté « Robuste » - Classé 7° dans son secteur d'activité
	Noté risque « faible » et classé 3° dans son secteur d'activité
	Noté 83/100, au-dessus de la moyenne du secteur (63/100)

Bureau Veritas a reçu de nombreux prix de la part de ses clients ou d'organisations professionnelles locales, dans les domaines de la qualité de service, de la sécurité, de l'éthique, des conditions de travail et de l'emploi, comme en témoigne le tableau ci-après :

	<p>Bureau Veritas a reçu le « Grand Prix de la Transparence 2019 » dans la catégorie « Clarté du Document de Référence », qui atteste de la qualité et de la transparence de son Document de référence.</p>
	<p>Le Groupe figure dans la liste des Diversity Leaders 2020 dressée par le <i>Financial Times</i>.</p>
	<p>Bureau Veritas UK est l'un des organismes sélectionnés pour obtenir la certification <i>Top Employers United Kingdom 2019</i> et être officiellement reconnu comme un employeur de premier plan pour la septième année consécutive.</p>
	<p>Bureau Veritas UK a obtenu la médaille d'or pour la septième année consécutive et le <i>Fleet Safety Gold Award</i> de la <i>Royal Society for the Prevention of Accidents (RoSPA)</i>.</p>
	<p>Bureau Veritas France a été classé parmi les Meilleurs employeurs de France 2019.</p>
	<p>Bureau Veritas Chine a remporté le prix « <i>Top human resources management</i> » 2019.</p>
	<p>Bureau Veritas Hongrie a reçu le prix de l'éthique des affaires dans la catégorie des multinationales pour son engagement en faveur des principes éthiques et durables.</p>
<p>DISTINCTIONS ATTRIBUÉES PAR DES CLIENTS</p>	<p>Un grand nombre d'entités de Bureau Veritas ont reçu des distinctions de la part de clients ou d'associations nationales, qui attestent de leur engagement et de leurs performances en matière de sécurité, de qualité, d'environnement et d'éthique.</p>

2.2 Principaux risques et opportunités extra-financiers

2.2.1 Définition et méthodologie

Bureau Veritas a réalisé une analyse des risques et des opportunités extra-financiers de façon à concentrer ses actions sur les plus significatifs. Chaque direction opérationnelle a fait remonter ses facteurs de risques en appliquant une méthodologie commune établie par la Direction des Risques. Les informations remontées ont ensuite été consolidées et regroupées. L'impact, la fréquence et le contrôle de chaque risque et enjeu ont ensuite été quantifiés, permettant ainsi la mise en évidence des risques et opportunités significatifs.

Cette cartographie ainsi établie a ensuite été complétée lors d'une analyse orientée RSE, effectuée par le Comité de pilotage RSE, qui a permis de prendre en compte quatre nouveaux sujets spécifiquement RSE qui n'étaient pas inclus dans la cartographie générale du Groupe. Trois sujets sont des risques liés aux droits humains, à l'Environnement et au Climat. Le quatrième sujet est une opportunité liée à la vente de services RSE.

Ces risques et opportunités ont été revus et confirmés par le Comité de pilotage RSE qui regroupe les directions support du Groupe. Ils ont été validés par la Direction générale de Bureau Veritas.

2.2.2 Principaux risques et opportunités

Treize risques significatifs et opportunité ont été recensés. Ils sont présentés ci-après avec l'indication des sections dans lesquelles ils sont abordés en détail. Pour chacun de ces risques et opportunités, Bureau Veritas a défini une politique, un plan d'action, des indicateurs et des objectifs. Toutes les politiques sont disponibles dans la section RSE du site de Bureau Veritas. Elles sont accessibles avec le lien suivant : <https://group.bureauveritas.com/group/corporate-social-responsibility/policies>

Risques et opportunités	Section(s) / Sous-section(s)	Politiques	Actions	Objectifs 2020	
L'excellence opérationnelle					
1	L'éthique	2.3.1.1	Code d'éthique.	Prendre des décisions en accord avec les règles et principes éthiques du Groupe notamment lutter contre la corruption.	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des collaborateurs suivent la formation au Code d'éthique.
2	La relation client	2.3.1.2	Politique Qualité. Politique « Gestion de l'expérience client ». Procédures qualité.	Garantir la qualité des prestations, des rapports et des certificats.	<ul style="list-style-type: none"> Net Promoter Score (NPS) supérieur à 45 ; 85 % des sites certifiés ISO 9001.
3	La gestion de la chaîne d'approvisionnement	2.3.1.3	Conditions générales d'achat. Code de conduite partenaires. Manuel sécurité et environnement des partenaires.	Assurer le respect des valeurs Bureau Veritas par les partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des nouveaux partenaires signent le Code de conduite partenaires.
4	La cybersécurité et la protection des données	2.3.1.4	Charte SI/IT. Politique « Protection des données personnelles ».	Assurer la résilience du Groupe et la protection des données des clients.	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des collaborateurs formés.
5	L'innovation	2.3.1.5	Plans d'action des Service Lines.	Adapter l'offre aux nouveaux besoins du marché.	
6	Les services RSE	2.3.1.6	Nouveau portefeuille de services RSE.	Accompagner les clients dans leurs démarches RSE.	<ul style="list-style-type: none"> Croître la part des services RSE de 10 % par an
Le capital humain					
7	La gestion des talents	2.3.2.1	Proposition de valeur employeur. Programmes « My Performance » et « My Development ». Stratégie de développement des talents.	Attirer, développer et retenir les talents.	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer chaque année le taux d'engagement des collaborateurs ; Attrition volontaire < 15 %.

Risques et opportunités	Section(s) / Sous-section(s)	Politiques	Actions	Objectifs 2020
8 Un environnement inclusif et riche de diversité	2.3.2.2	Valeurs Bureau Veritas. Attentes de Bureau Veritas en matière de leadership. Politique « Inclusion ».	Développer la parité et favoriser l'inclusion de toutes les diversités.	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des managers formés.
9 Le respect des droits humains	2.3.2.3	Politique des droits humains.	Assurer le respect des droits humains dans ses activités, quel que soit le pays où Bureau Veritas intervient.	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des entités conformes à la Politique des droits humains.
10 La Santé et la Sécurité	2.3.2.4	Politique Sécurité. Règles cardinal de sécurité. Procédures sécurité.	Assurer la sécurité et la santé des collaborateurs et partenaires du Groupe quelle que soit leur mission.	<ul style="list-style-type: none"> Réduire le Taux total d'accidents (avec et sans arrêt -TAR) de 50 % (vs. 2014) ; Réduire le taux d'accidents avec arrêt (LTR) de 50 % (vs. 2014) ; Taux total d'accidents avec et sans arrêt = 0,40 ; 85 % des sites certifiés ISO 45001.
11 Le soutien aux communautés locales et l'engagement solidaire	2.3.2.5	Politique « Actions philanthropiques ».	Participer au développement des communautés locales.	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des dons sur les priorités du Groupe.
La protection de l'environnement				
12 La lutte contre le changement climatique	2.3.3.1	Politique environnement. Engagement pour le climat. Politique « Éco-efficacité opérationnelle ».	Réduire les émissions de CO ₂ et préparer les activités du Groupe à faire face à d'importants changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> Réduire de 10 % les émissions de CO₂ par ETP (vs. 2015) ; Augmenter de 10 % le recours aux énergies renouvelables (vs. 2015).
13 La protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité	2.3.3.2	Politique environnement. Engagement pour la biodiversité.	Protéger l'environnement et préserver la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> 75 % des sites certifiés ISO 14001 ; 5 000 arbres plantés.

2.2.3 Risques non-significatifs

Lutte contre l'évasion fiscale

Bureau Veritas veille à la conformité de ses activités aux lois et règlements en matière de lutte contre l'évasion fiscale ⁽¹⁾ et plus généralement s'attache à exercer ses activités dans le strict respect de la réglementation fiscale en vigueur en mettant en œuvre les moyens et diligences appropriées. La section 4.4 – Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales du présent Document d'enregistrement universel précise la situation de positions fiscales ayant pu donner lieu à des vérifications ou à des propositions de rectification.

Lutte contre la précarité alimentaire

Bureau Veritas considère que la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable ne correspond pas à un risque significatif ⁽²⁾.

(1) Visée par l'article 20 de la loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude.

(2) Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 relative à la lutte contre la précarité alimentaire.

2.3 Feuille de route pour bâtir un monde de confiance

2.3.1 L'excellence opérationnelle

2.3.1.1 L'éthique, un « absolu »

Contexte

Par nature, la mission de Bureau Veritas requiert une totale indépendance, impartialité et intégrité. Pour cette raison, l'éthique est l'un des trois absolus de Bureau Veritas.

Par ailleurs, la présence de Bureau Veritas dans de très nombreux pays l'expose à des risques de corruption qui sont identifiés dans une cartographie spécifique et il assure la prévention au moyen d'un Code d'éthique, un programme de conformité, un dispositif de suivi et un système d'alerte. Enfin, l'ensemble du dispositif anti-corruption fait l'objet de mesures de contrôle interne, de diligences assurées par l'Audit interne dans le cadre de chacune de ses missions et d'une mission annuelle spécifique au dispositif anti-corruption afin de vérifier sa conformité avec la loi française du 9 décembre 2016 dite « Sapin II ».

Politique

• Le Code d'éthique

Le Code d'éthique du Groupe expose les principes et règles sur lesquels le Groupe fonde son développement et sa croissance durable et construit des relations de confiance avec ses clients, collaborateurs et partenaires commerciaux.

Applicable à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, le Code d'éthique est conforme aux exigences du *TIC Council*.

Quatre principes essentiels y sont développés :

- (I) le Code d'éthique doit être appliqué scrupuleusement ;
- (II) les principes de transparence, d'honnêteté et de probité doivent gouverner notre conduite ;
- (III) nous nous engageons à respecter les lois et réglementations en vigueur dans tous les pays dans lesquels nous intervenons ;
- (IV) nous nous engageons à lutter contre la corruption.

Le respect de ces principes éthiques est devenu une fierté pour l'ensemble des collaborateurs. Ces derniers doivent s'assurer que les décisions prises au quotidien dans leur travail sont en accord avec les impératifs édictés par le Code d'éthique. Un collaborateur qui ne respecterait pas les principes et règles d'éthique de Bureau Veritas serait passible de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la rupture de son contrat de travail.

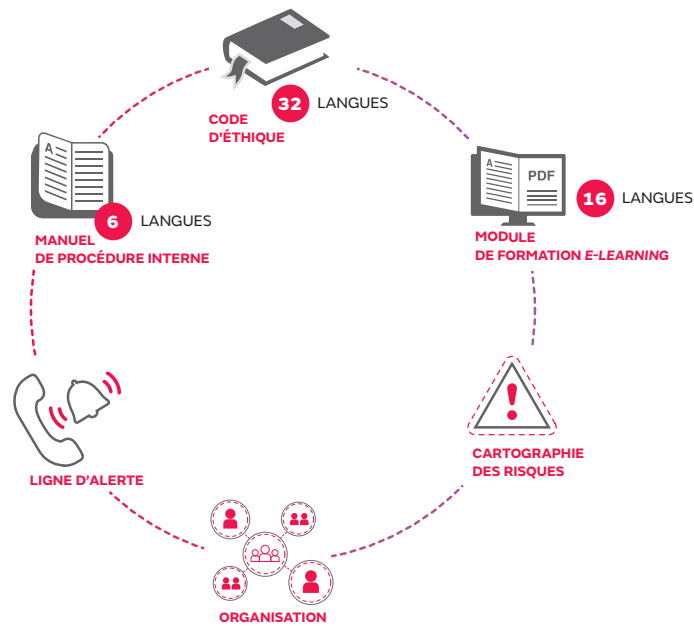
De leur côté, les partenaires commerciaux du Groupe, tels que les intermédiaires, les sous-traitants, les partenaires de *joint-ventures* et les principaux fournisseurs, s'engagent contractuellement, lorsqu'ils traitent avec Bureau Veritas, à appliquer un Code de conduite partenaires (*Business Partner Code of Conduct*) qui intègre notamment l'obligation de respecter les principes et règles du Code d'éthique.

Le Code d'éthique est disponible sur le site Internet de Bureau Veritas à l'adresse suivante : <https://group.bureauveritas.com/fr/groupe/responsabilite-societale-de-lentreprise/politiques>.

En 2019, le Groupe l'a mis à jour pour tenir compte des évolutions législatives récentes, notamment la loi française du 9 décembre 2016 dite « Sapin II ».

• Le Programme de Conformité

Le Programme de Conformité du Groupe comprend le Code d'éthique du Groupe, un manuel de procédures internes d'application, un programme de formation obligatoire à destination de l'ensemble des collaborateurs déployé mondialement (sous forme principalement d'*e-learning* complété par des actions locales de formation et de sensibilisation), un dispositif d'alerte éthique (interne et externe), un processus de cartographie des risques, des procédures d'évaluation interne et/ou externe de partenaires commerciaux assortis d'une base documentaire et de contrats types, des procédures de contrôle comptable avec l'allocation de comptes dédiés pour les opérations réglementées (cadeaux, dons, etc.), la certification annuelle des cadres ainsi que des processus de contrôle et d'évaluation réguliers mis en œuvre via une campagne annuelle d'autoévaluation complétée par des audits internes et externes.



Depuis 2016, l'e-learning relatif au Programme de Conformité a été transféré sur la plateforme dédiée du Groupe (« My Learning ») afin de renforcer et faciliter son déploiement mondial. Le déploiement du Programme de Conformité est assuré par un réseau mondial dédié de responsables au sein des Ressources humaines.

• Des procédures régulièrement renforcées

Au travers de règles et procédures internes dédiées, le Groupe veille en particulier à la sélection de ses partenaires commerciaux (intermédiaires, partenaires de *joint-ventures*, sous-traitants, principaux fournisseurs) et à la probité de leurs actions, interdit certaines opérations telles que les paiements de facilitation ou les commissions illicites et en encadre d'autres comme les dons aux associations caritatives, les actions de parrainage ainsi que les cadeaux.

Le dispositif est régulièrement renforcé, non seulement en matière de lutte contre la corruption mais également en matière de prévention du harcèlement, de respect du droit de la concurrence, des sanctions économiques internationales, par l'actualisation des procédures internes ainsi que par l'animation de formations complémentaires et l'envoi d'alertes régulières par le réseau des *Compliance Officers* du Groupe.

Chaque groupe opérationnel dispose d'un manuel d'application destiné à assister les responsables d'activité sur toutes les questions liées aux affaires juridiques, à la gestion des risques et à l'éthique dans le respect des règles applicables à l'ensemble du Groupe.

Pour l'exercice de ses activités, le Groupe déploie des procédures opérationnelles spécifiques à l'attention de ses inspecteurs et auditeurs afin de s'assurer de l'intégrité et de l'impartialité des prestations délivrées.

• Le dispositif de suivi

Une organisation et des ressources dédiées

Le *Compliance Officer* du Groupe est le Directeur Affaires Juridiques et Audit du Groupe. Il définit, met en œuvre et supervise le Programme de Conformité. Il s'appuie sur un réseau de *Compliance Officers*, relais de la fonction dans chacun des groupes opérationnels.

Le Comité d'éthique du Groupe, désigné par le Conseil d'administration de la Société, est composé du Directeur général, du Directeur financier, du Directeur des ressources humaines et du *Compliance Officer* Groupe. Il se réunit au moins une fois par an et toutes les fois que les circonstances l'exigent. Il supervise la mise en œuvre du Programme de Conformité et traite toutes les questions d'éthique qui lui sont soumises par le *Compliance Officer*. Ce dernier rend compte des violations signalées et lui présente en retour tous les ans un rapport complet d'activité sur la mise en œuvre et le suivi du Programme de Conformité.

Le *Compliance Officer* présente chaque semestre au Comité d'audit et des risques de la Société un rapport sur la *Compliance*. Il fait aussi un rapport pour le Conseil qui est l'instance finale de décision.

En outre, chaque représentant légal d'entité juridique (filiale ou succursale) est responsable de l'application du Code d'éthique et du Programme de Conformité par le personnel placé sous son autorité. À cet effet, il lui incombe de transmettre un exemplaire du Code d'éthique à l'ensemble de ses collaborateurs, de veiller à leur formation, de les informer sur leurs devoirs en termes simples, pratiques et concrets, et de leur faire savoir que toute infraction au Code d'éthique constitue un manquement sérieux à leurs obligations professionnelles susceptible de faire l'objet de sanctions disciplinaires.

Des évaluations annuelles au niveau mondial

Chaque année, le Groupe procède à une campagne annuelle d'évaluation de la conformité donnant lieu à l'émission par le représentant légal de chaque entité juridique d'une déclaration.

Ces déclarations sont ensuite consolidées au niveau de chaque groupe opérationnel et donnent lieu à l'émission d'une déclaration annuelle de conformité signée par chaque membre du Comité exécutif responsable d'un groupe opérationnel. Ces déclarations sont adressées au *Compliance Officer* qui, sur la base de celles-ci, émet un rapport annuel présenté au Comité d'éthique puis au Comité d'audit et des risques.

Par ailleurs, le respect des principes et règles d'éthique de Bureau Veritas est un critère pris en compte dans l'évaluation annuelle des *managers*. En effet, il est demandé à chaque *manager* de confirmer lors de son évaluation annuelle qu'il a respecté les règles éthiques du Groupe. Les questions, réclamations ou commentaires de tiers concernant le Code d'éthique peuvent également être directement envoyés au *Compliance Officer*.

Des audits internes et externes réguliers

La conformité au Code d'éthique fait l'objet de vérifications périodiques effectuées par des auditeurs internes qui transmettent leurs conclusions au *Compliance Officer* et au Comité d'audit et des risques. Un contrôle de cette conformité fait partie des principaux cycles et procédures couverts par la Direction de l'Audit interne et de services aux acquisitions du Groupe. Depuis 2019, l'Audit interne réalise chaque année une mission spécifiquement destinée à vérifier la conformité du Programme de Conformité à la loi Sapin II.

Par ailleurs, le Programme de Conformité fait chaque année l'objet d'un contrôle externe par un organisme d'audit indépendant donnant lieu à l'émission d'une attestation de conformité établie à l'attention du *Compliance Officer* et transmise par ce dernier au *Compliance Committee* du TIC Council, qui est l'association professionnelle des sociétés de test, inspection et certification. Le *Compliance Officer* présente chaque année les résultats de cet audit au Comité d'éthique, puis au Comité exécutif et au Comité d'audit et des risques.

● **Le système d'alerte**

Si un collaborateur du Groupe est confronté à une question ou un problème relatif à la mise en œuvre ou à l'interprétation du

Programme de Conformité, il peut se mettre en relation avec le responsable local de la conformité ou demander conseil à son encadrement local.

Si ces derniers ne proposent pas de solution satisfaisante, si le collaborateur est réticent à en discuter avec sa hiérarchie ou si les autres procédures de traitement de réclamations individuelles ne s'avèrent pas adéquates, le collaborateur peut suivre la procédure d'alerte dédiée aux questions d'éthique, soit en saisissant directement le *Compliance Officer* par la ligne d'alerte interne, soit en contactant la ligne d'alerte professionnelle externe. À sa demande, la question sera traitée confidentiellement et l'anonymat préservé.

Plan d'action

En 2020, le Groupe va déployer le nouveau Code d'éthique conforme aux nouvelles exigences de la loi Sapin II et du TIC Council. Cette nouvelle version, dont le style et la rédaction ont été modifiés pour la rendre plus facile et agréable à lire, a d'ores et déjà été approuvée par le Comité d'éthique dans sa version anglaise et fait actuellement l'objet de sa traduction dans 32 langues.

Une nouvelle version d'*e-learning* sera développée en 2020 pour tenir compte notamment des évolutions du Code d'éthique.

Par ailleurs, un travail important est en cours pour mettre en place un système d'évaluation des clients et fournisseurs et qui viendra s'ajouter à celui existant d'ores et déjà pour l'évaluation des intermédiaires.

Indicateurs

Un *reporting* trimestriel est organisé pour veiller à ce que 100 % des collaborateurs soient formés au Code d'éthique ; les nouveaux arrivants disposent d'un mois pour suivre cette formation.

Par ailleurs, les *Compliance Officers* des groupes opérationnels doivent désormais procéder chaque trimestre à une déclaration portant sur les activités et rémunérations des intermédiaires d'une part et sur l'ensemble des alertes reçues et de leur suivi et conclusions.

2.3.1.2 La relation client au cœur des priorités

Contexte

La nature des services rendus par Bureau Veritas met systématiquement en relation les clients et les équipes Bureau Veritas, qu'elles soient opérationnelles, commerciales, managériales ou support. Dans ce contexte, la qualité de la relation client à tous les niveaux de la chaîne de valeur est essentielle pour leur satisfaction.

Une action de mauvaise qualité, quel que soit l'endroit où elle est située sur la chaîne de valeur, peut affecter la qualité du service rendu, de la satisfaction client et de la relation client elle-même. À titre d'exemple, voici quelques situations de risques :

- manque de disponibilité et de réactivité pour répondre aux demandes clients ;
- mauvaise compréhension du besoin client ou mauvaise orientation du client pour répondre à ses besoins ;
- manque de qualité lors de la réalisation de la prestation (délai d'intervention trop long, niveau d'expertise insuffisant, manque de précision du rapport...);
- manque de suivi après la mission pour expliquer les résultats.

Une mauvaise relation client se termine souvent par la perte d'un client et une mauvaise réputation qui peut se propager à d'autres clients.

Politique

La relation clients est au cœur des priorités de Bureau Veritas. Les politiques mises en place reposent sur 3 piliers :

- le système de management du Groupe qui comprend la politique qualité et les procédures qualité ;
- le *Lean management* et l'excellence opérationnelle qui permet l'optimisation des processus ;
- le suivi de l'expérience client avec la mesure de la satisfaction clients.

Plan d'action

● Un système de management de la qualité

L'excellence opérationnelle passe par un système de management de la qualité qui porte l'organisation du Groupe et permet à Bureau Veritas de partager les mêmes standards partout dans le monde et dans chaque secteur d'activité.

La politique qualité du Groupe est orientée autour de quatre axes :

- délivrer aux clients de Bureau Veritas un service de premier ordre dans un souci de performance et d'intégrité ;
- satisfaire ses parties prenantes ;
- maîtriser les risques ; et
- intégrer l'amélioration continue au cœur du quotidien de chaque employé.

La qualité des opérations est suivie par deux organes, La Direction Qualité et les Directions Technique, Qualité et Risques (TQR) :

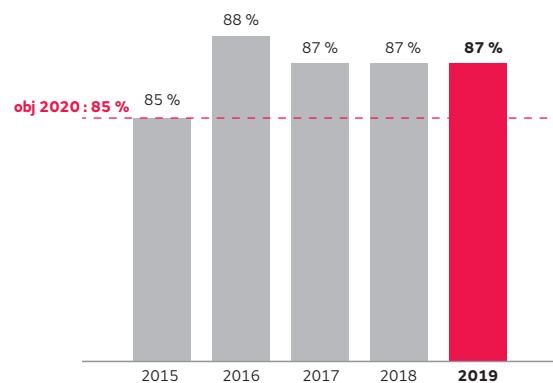
1. la Direction Qualité gère le système global de management de la qualité, commun à toutes les divisions. Elle a pour mission de développer la documentation du système de management de la qualité et de contrôler le respect des processus qualité au sein du Groupe. Elle organise des audits internes pour veiller à la conformité des pratiques avec le système qualité du Groupe et avec les exigences de la norme ISO 9001. Elle suit la mise en place des actions correctives. Chaque année, les entités opérationnelles font une revue du système qualité dans leur périmètre. Ces revues sont ensuite consolidées dans le cadre d'une revue faite au niveau de la Direction générale. Ce système de management fait l'objet d'une certification ISO 9001 réalisée par un organisme accrédité indépendant et international (hors activités de certification) ;
2. les Directions TQR (Technique, Qualité et Risques), réparties au sein des groupes opérationnels (*Operating Groups*), ont pour mission de veiller à ce que les processus d'intervention soient conformes aux exigences techniques et organisationnelles des autorités de tutelles comme les ministères et les organismes d'accréditation ou des standards et pratiques usuels du secteur TIC. Elles valident les méthodes et méthodologies d'intervention et les qualifications requises pour les intervenants. Elles veillent au travers d'audits que ces exigences sont bien respectées. En phase amont, les Directions TQR sont consultées pour vérifier la conformité des offres de services complexes et la capacité du Groupe à les exécuter avec le niveau de qualité attendu par le client et un niveau de risque maîtrisé pour le Groupe Bureau Veritas.

Ces Directions Qualité et TQR s'appuient sur des réseaux structurés de responsables Qualité et de responsables TQR. La conformité des processus du Groupe avec les exigences réglementaires, avec celles des organismes d'accréditation et de ses clients ainsi que l'amélioration continue des processus, permet à Bureau Veritas de délivrer à ses clients une prestation de qualité dans toutes les zones géographiques où le Groupe opère.

Bureau Veritas a depuis de nombreuses années défini son système de management intégré. Garant du partage de pratiques communes à travers le monde, celui-ci intègre le management de la qualité ISO 9001, le management de la sécurité OHSAS 18001/ISO 45001 et le management de l'environnement ISO 14001.

Le système de management est certifié ISO 9001, ISO 14001 (voir sous-section 2.3.3.1 – La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets) et ISO 45001 (voir sous-section 2.3.2.4 – La Santé et la Sécurité).

ISO 9001



Ces taux présentent les certifications qualité du Groupe, sans les activités de certification qui font l'objet d'accréditations spécifiques et sans les sociétés acquises en 2018 qui ont un délai d'un an pour déployer le système de management du Groupe et intégrer le certificat de Bureau Veritas.

● Une démarche Lean et un modèle opérationnel au service de l'excellence

Pour accompagner sa croissance et son développement international, Bureau Veritas a mené depuis 2012 une démarche *Lean*, qui peut être définie comme la mise en place d'une culture d'amélioration continue de la performance.

Dans le cadre du Plan stratégique 2020, six initiatives de transformation ciblant les fondamentaux opérationnels de Bureau Veritas ont été initiées :

1. *re-ingéniering* ;
2. planification ;
3. optimisation des trajets ;
4. gestion des données ;
5. suivi de l'avancement des missions ;
6. dématérialisation des missions et des rapports.

Ces initiatives amènent les équipes opérationnelles et administratives à repenser leur façon de travailler et leur permettent d'identifier les axes d'amélioration de leur organisation.

Le *Lean* permet donc de modifier et d'améliorer les processus, avant le déploiement de solutions digitales, afin d'optimiser leur impact.

Les améliorations et les solutions mises en œuvre au travers de projets *Lean* réduisent les temps de travail et optimisent les déplacements en vue de rendre un meilleur service aux clients.

Par ailleurs, le *Lean* favorise le travail en équipe et participe à la mise en place d'un environnement de travail serein grâce à une répartition cohérente des tâches de chacun. Il contribue à l'amélioration continue des relations de Bureau Veritas avec ses clients en leur apportant des solutions qui répondent à leurs besoins et à leurs attentes.

● **L'expérience client**

La satisfaction client est une préoccupation principale au cœur du système de management de Bureau Veritas. C'est pourquoi, au-delà des relations quotidiennes qu'entretiennent les équipes de Bureau Veritas avec leurs clients, des enquêtes de satisfaction clients sont réalisées régulièrement. Les résultats locaux et globaux permettent ainsi de poursuivre la démarche d'amélioration continue pour accroître la satisfaction des clients de Bureau Veritas.

En 2019, le Groupe a réalisé de nombreuses enquêtes de satisfaction clients en utilisant la notion de *Net Promoter Score* (NPS). Cette méthode est basée sur une question unique qui permet d'évaluer la fidélité des clients. C'est un complément des enquêtes de satisfaction des entités opérationnelles qui permet de définir un indicateur commun à tous, tout en laissant chaque entité personnaliser et détailler ses propres enquêtes de satisfaction.

Afin de renforcer le déploiement du NPS, Bureau Veritas a publié en janvier 2020 une nouvelle version de sa politique *Customer Experience*. Celle-ci rend obligatoire le déploiement du NPS. Au niveau de chaque groupe opérationnel, au moins 30 % des clients doivent être évalués chaque année.

Indicateurs

Les enquêtes de satisfaction clients sont organisées localement par chaque entité opérationnelle. Elles comprennent systématiquement une question type, identique pour chaque entité opérationnelle, qui demande aux clients de noter leur niveau de satisfaction sur une échelle de 1 à 10. En 2019, plus de 398 000 questionnaires ont été envoyés (284 000 envois en 2018) et le taux de retour a été proche de 12 %. Ces questionnaires ont été adressés aux clients indépendamment de leur localisation et de la nature des services qu'ils utilisent. Le niveau de satisfaction global, correspondant à la moyenne des réponses reçues, a été de 95 en 2019, sur une échelle de 100. Il était de 86 en 2018.

Le NPS a été déployé sur de nombreux périmètres. Par exemple tous les services de certification font l'objet d'une enquête systématique intégrant le NPS avec un résultat satisfaisant de 45. L'ensemble des activités en France mais également au Canada sont parmi les premières à avoir déployé le NPS sur la totalité de leurs activités. En 2020, la politique *Customer Experience* imposera à chaque entité de définir son plan d'action pour le déploiement des nouvelles dispositions applicables.

Au-delà de la mesure de la satisfaction client, Bureau Veritas a déployé, à travers l'ensemble de ses sociétés, un outil de gestion des réclamations clients (QESIS). Ce système permet une traçabilité de bout en bout, fédérant l'ensemble des acteurs dans le traitement des réclamations mais également dans la recherche des causes et le déploiement d'actions correctives efficaces.

Indicateur	2019	2018
Indice de Satisfaction clients	95/100	86/100
Périmètre de la Certification ISO 9001	86,7 %	87 %

L'ensemble de ces données constitue un élément important de la revue de direction du système qualité.

2.3.1.3 La gestion de la chaîne d'approvisionnement

Contexte

Les achats relatifs à l'activité de Bureau Veritas sont constitués des achats de fonctionnement, des achats liés aux laboratoires de test et des prestations de sous-traitance.

La mission de la fonction Achats se concentre principalement sur les fournisseurs, et également sur les sociétés de sous-traitants en collaboration avec les organisations locales internes qui en assurent le pilotage au quotidien. Elle s'articule autour de trois composantes principales :

- optimiser les engagements auprès des fournisseurs ;
- assurer le respect des règles de gouvernance, tant en ce qui concerne les processus internes qu'externes ;
- maîtriser les risques liés aux approvisionnements.

Un projet important de refonte de l'ERP, appelé FLEX, s'intéresse en particulier à la chaîne d'approvisionnement, notamment la chaîne de valeur P2P (*Procure to Pay*, de l'acte de demande d'achat jusqu'au paiement fournisseurs de biens ou de services).

Les améliorations de cette chaîne de valeurs P2P s'accompagnent de changements dans les procédures.

Ce nouveau module P2P du projet FLEX permet notamment de :

- faciliter et sécuriser les relations avec les fournisseurs de Bureau Veritas tout en réduisant de manière significative la taille de la base fournisseurs de Bureau Veritas et en favorisant une mise sous contrôle de cette base fournisseurs ;
- développer une capacité d'analyse (visibilité des dépenses du groupe, liste des fournisseurs) afin de renforcer la capacité de négociation de Bureau Veritas au niveau local tout autant que global ;
- sécuriser le respect des principales procédures d'achats de Bureau Veritas et garantir la ségrégation des rôles (entre acheteur et comptabilité fournisseurs par exemple).

Le déploiement de ce module est en cours et sera finalisé en 2022. Les achats s'appuient sur ce module pour renforcer la politique de référencement des fournisseurs et de contrôler les sujets relatifs à la responsabilité sociétale et environnementale, et à l'éthique des affaires.

Politique

En 2018, quatre axes stratégiques de la fonction achat ont été définis dans le cadre du plan stratégique 2020 de Bureau Veritas :

- Best value, dépenser moins ;
- Best Ways, dépenser mieux ;
- Best Behaviours, mieux gérer les risques ;
- People, bien former et informer les bons acteurs

Cette politique d'achats Groupe s'accompagne d'outils et procédures nécessaires à son bon usage au sein de Bureau Veritas (par exemple contrats standards, matrice des risques, rôles et responsabilités afin de sécuriser la ségrégation des tâches). Elle est déployée et communiquée au sein de l'organisation en parallèle du déploiement du nouveau système d'informations d'entreprise ou ERP.

Dans la continuité, 2019 a été marquée par le déploiement d'objectifs plus précis :

- renforcement d'une vision stratégique des achats avec une mise en place d'une organisation centrale basée sur le *category management* et une définition de stratégies d'achats et d'actions précises locales pour le déploiement ;
- affirmation d'une gouvernance de la fonction Achats avec un cadencement et une animation du réseau ;
- déploiement d'économie en consolidant les besoins et en partageant les expériences ;
- maîtrise des risques liés aux approvisionnements et réduction du nombre de fournisseur

L'approvisionnement responsable du Groupe est basé sur les principes du plan de vigilance de Bureau Veritas qui couvrent les dimensions sociales, environnementales et d'éthique des affaires. Ces principes s'appliquent à sa chaîne d'approvisionnement et sont intégrés dans les conditions générales d'achat, dans le Code d'éthique et dans sa déclinaison qui est le Code de conduite partenaires. Ces éléments sont détaillés dans la section 2.4.1 – Gouvernance & politiques du plan de vigilance.

Plan d'action

Cinq initiatives pour une amélioration continue des achats responsables

En 2019, pour traiter la sécurisation de ses approvisionnements, le département des achats a revu le gabarit du module P2P du projet FLEX comme ci-après :

- une première classification des partenaires de Bureau Veritas en quatre catégories qui met en exergue les fournisseurs stratégiques ;
- un suivi des risques relatifs aux responsabilités sociétale, environnementale et d'éthique des affaires a été intégré dans l'outil (information sur la signature du Code d'éthique et du Code de conduite partenaires, sur l'auto-évaluation durable des fournisseurs présentée ci-après).

Ce nouveau modèle en déploiement permet d'identifier, de hiérarchiser les partenaires et les catégories achats prioritaires ainsi que de recueillir le maximum d'informations relatives aux risques d'approvisionnement sur les partenaires de Bureau Veritas à évaluer. À partir de ces données, un suivi les indicateurs de performance d'achat responsable est prévu en 2020 pour les principaux pays ayant déployé le projet FLEX.

Une campagne de communication globale auprès de la communauté des acheteurs du Groupe a été réalisée en 2019 et le nouveau modèle est d'ores et déjà opérationnel dans plus de dix pays.

De plus, pour inscrire les fournisseurs dans une démarche responsable Bureau Veritas s'est appuyée sur une cartographie des risques réalisés en 2017 et mise à jour en 2018. Cette étude est détaillée dans la section 2.4.2 – Cartographie des risques du plan de vigilance. Sur la base de cet exercice les risques identifiés au niveau de la chaîne d'approvisionnement vont de risques faibles à modérés selon la base de données SHDB (*Social Hotspot Data Base*). Ces risques concernent certaines zones géographiques (Chine, États-Unis et Brésil) et quelques catégories d'achat (produits chimiques, services de bureau). Une approche sélective orientée vers les fournisseurs stratégiques est en cours. Elle permet de lister les principaux partenaires à risque et de les soutenir dans leur démarche d'amélioration.

Par ailleurs en 2019, Bureau Veritas a également mis en place plusieurs actions qui permettent d'identifier les risques relatifs à la chaîne d'approvisionnement avec les fournisseurs. En amont du processus achat, lors du processus de sélection des fournisseurs en appel d'offres, cela passe par l'intégration de critères de responsabilité sociétale, et environnementale, et d'éthique des affaires. Lors de la signature des contrats et des conditions générales d'achat, des clauses liées aux critères cités ci-avant sont intégrées. Les nouveaux partenaires sont également invités à signer le Code d'éthique et le Code de conduite partenaires. Enfin, tout au long du processus de collaboration, lors des réunions régulières avec les fournisseurs, des indicateurs de performance d'achat responsable sont prises en considération.

Depuis 2014, Bureau Veritas a engagé un processus d'amélioration continue de sa performance en matière d'achats analysée sous un angle sociétal. Le Groupe s'est rapproché d'Ecovadis, plateforme indépendante d'évaluation des fournisseurs en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- démontrer l'engagement de Bureau Veritas en matière de développement durable sur toute sa chaîne d'approvisionnement ;
- mener une politique d'évaluation RSE des principaux fournisseurs ;
- accompagner les fournisseurs dans une démarche de progrès de leurs performances environnementales et sociétales.

La méthodologie d'Ecovadis repose sur 21 critères et s'articule autour de quatre thèmes : environnement, conditions de travail équitables, éthique des affaires et achats responsables.

Pour les fournisseurs stratégiques non évalués par Ecovadis, le département des achats a construit un questionnaire d'auto-évaluation responsable des fournisseurs sur la base des cinq thèmes du plan de vigilance détaillés dans la section 2.4 – Plan de vigilance du présent Document d'enregistrement universel. Il est en cours de déploiement à l'échelle du Groupe et est intégré dans l'ERP FLEX.

Enfin, Bureau Veritas a également lancé une campagne pour déployer à l'échelle du Groupe le Code de conduite partenaires auprès de ces partenaires. Cette initiative est détaillée dans la section 2.4.3 – Plans d'actions du présent Document d'enregistrement universel.

Indicateurs

L'indicateur de performance responsable fait désormais partie des indicateurs de performance de la fonction Achats. Il sera déployé tout au long de l'exercice 2020. Cet indicateur sera suivi avec les fournisseurs définis comme stratégiques et réguliers. Il comprend plusieurs éléments tel que :

1. le nombre de fournisseurs ayant accepté le Code d'éthique et le Code de conduite partenaires ou ayant répondu aux questionnaires d'auto-évaluation d'achat responsable. En 2019, 345 fournisseurs ont signé le Code d'éthique de Bureau Veritas dans 14 pays ;
2. le nombre de fournisseur ayant accepté de répondre aux questionnaires d'Ecovadis. En 2019, une campagne d'évaluation a été lancée auprès d'Ecovadis. Elle cible 491 fournisseurs. À ce stade, 173 fournisseurs ont répondu aux questionnaires et une deuxième campagne est en cours.

2.3.1.4 La cybersécurité et la protection des données

Contexte

Les systèmes d'information et les solutions digitales sont essentiels pour porter la stratégie et la croissance de Bureau Veritas. Face à des menaces constamment renouvelées et une exposition digitale croissante, la protection des données confiées par les clients est l'un des objectifs majeurs du Groupe. En complément Bureau Veritas a également pour objectif de protéger ses activités et ses savoirs faire, d'assurer sa conformité aux lois et règlements, de préserver ses informations stratégiques et financières.

Dès 2016, Bureau Veritas s'est doté d'une organisation dédiée à la cybersécurité et la protection des données. Dans le cadre de la transformation digitale des métiers du Groupe, et avec le renforcement de la stratégie Cloud, il a été décidé d'accélérer le déploiement du plan de sécurité des systèmes d'information.

Politique

a) Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) et politiques opérationnelles

Bureau Veritas dispose d'une politique Groupe basée sur la norme ISO 27001 pour être compatible avec les attentes du marché, et pour se doter d'un référentiel standard et auditable. Des politiques opérationnelles lui sont associées. Elles déclinent les mesures organisationnelles, de processus et techniques.

Le Groupe a mis en place une charte qui définit les droits et les devoirs des utilisateurs, employés et partenaires, en matière de cybersécurité et de protection des données. En complément une formation e-learning a été lancée en 2018. Elle vise à terme l'ensemble des employés, avec un premier objectif de 50 000 collaborateurs formés dès 2020.

Avec une ambition renouvelée et une feuille de route à trois ans, Bureau Veritas a défini en 2019 un modèle de maturité basé sur le *NIST cybersecurity framework* qui va permettre de favoriser la progression rapide de toutes les entités du Groupe et faciliter l'alignement des règles et pratiques.

En ce qui concerne la protection des données personnelles et en particulier la conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD), le Groupe s'est doté d'un cadre identique à toutes les entités, contenant 63 mesures juridiques et techniques. Ce cadre est applicable à l'ensemble des applications du Groupe. Il est établi en collaboration entre la Direction Affaires Juridiques et Audit et le *Data Protection Officer* (DPO, responsable de la

protection et de la conformité des données de l'entreprise) nommé en janvier 2018, d'une part et la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et son département Sécurité des Systèmes d'Information d'autre part.

Les applications majeures contenant des données personnelles font l'objet d'un suivi particulier avec la mise en place d'une gouvernance depuis 2017. Les plans d'action et de mise en conformité sont pilotés entre les entités du Groupe et les équipes centrales *Data Protection Officer* et SSI.

Ce sont ainsi plus de 300 applications déployées avant 2018 qui sont suivies et régulièrement évaluées. En outre, et grâce au dispositif *Security by Design* décrit plus bas, les nouveaux projets intègrent également la protection des données personnelles dès la phase d'initiation, pour répondre au principe clé de *Privacy by Design*.

Depuis 2018, les audits internes portent sur l'évaluation de conformité des équipes applicatives. Les rapports établissent les écarts et fournissent aux équipes les plans d'actions correctives auxquels ils doivent se soumettre.

b) Des processus, des pratiques et des contrôles opérationnels

Plusieurs dispositifs ont été conçus pour embarquer la Sécurité des Systèmes d'Information dans les processus métier et les projets digitaux du Groupe :

- *Security by Design* : c'est la méthodologie applicable aux projets digitaux. Elle couvre toutes les phases du projet depuis la conception jusqu'au support en production ;
- des boîtes à outils sont créées sur la base des politiques de Sécurité des Systèmes d'Information. Elles visent à simplifier la mise en œuvre des dispositifs par différentes fonctions dans le Groupe. Cela consiste par exemple à la mise en place d'un plan d'Assurance Sécurité pour la fonction Achats et gestion de la sous-traitance ; un guide des bonnes pratiques pour les développeurs ; des guides de durcissement des configurations techniques pour les administrateurs informatiques... ;
- des contrôles de qualité et sécurité pour les applications et les bases de données sont mis en place : analyse de risques (méthodologie EBIOS), scans de vulnérabilités, audit de code, audit externe et tests de pénétration pour les applications critiques et sensibles ;
- des plans de continuité d'activité pour les services essentiels du SI sont mis en place. Ces plans de continuité doivent permettre un redémarrage des activités en moins de 24 heures et avec une perte de données inférieure à 2 heures.

c) Des ressources dédiées

L'objectif pour le Groupe est d'atteindre progressivement, et avant 2021, un niveau minimal de 5 % des dépenses informatiques (IT) investies dans la cybersécurité et la protection des données.

L'organisation dédiée à la sécurité des systèmes d'information travaille en étroite collaboration avec toute la Direction des Systèmes d'Information et avec toutes les divisions du Groupe. Elle a la responsabilité de déployer toutes les mesures organisationnelles, techniques et les processus permettant d'assurer la protection des biens et des données, la détection des menaces et des attaques ainsi que la réponse aux incidents. Cette organisation reporte directement à la Direction des Systèmes d'Information du Groupe.

En complément des équipes centrales, les officiers de sécurité des systèmes d'information sont nommés dans chaque division du Groupe. Ils assurent l'alignement des décisions et pratiques des entités avec les politiques et standards de Bureau Veritas.

La gestion des opérations de sécurité assurée en interne par les équipes d'experts du Groupe en France et en Inde, sera appuyée dès 2020 par un centre opérationnel de sécurité externalisé améliorant les capacités de détection et de réaction sur incident.

d) Une démarche de conformité et de confiance numérique

Le Groupe a bâti son référentiel de conformité interne sur la norme ISO 27001 et ses compléments. Cela doit aboutir à la certification de certaines entités et organisations en fonction de critères de criticité et d'enjeux stratégiques, d'ici à 2021.

Le Groupe veille par ailleurs à assurer la sécurité de son système d'informations en conformité avec les obligations contractuelles, les lois et règlements applicables. L'alignement et la cohérence entre les divisions sont assurés par un modèle de gouvernance incluant les équipes centrales et les officiers de sécurité.

Enfin une attention particulière est accordée aux achats et prestations de service, en particulier au regard de la protection des données. Une boîte à outils a été élaborée, en collaboration avec la Direction des Achats du Groupe. Elle contient un plan d'assurance sécurité, des clauses applicables et d'autres outils à destination des acheteurs et gestionnaires de contrats de sous-traitance.

Ces éléments sont intégrés au Code de conduite partenaires de Bureau Veritas applicable à toutes les parties prenantes.

e) Des technologies spécialisées et renouvelées

En complément d'une sécurité périmétrique efficace et en place depuis plusieurs années, la priorité est aujourd'hui donnée à la mise en place de nouvelles technologies améliorant les capacités de protection, de détection et de réaction de Bureau Veritas.

Les exemples sont : une protection avancée des biens et équipements (serveurs, PC), une gestion des journaux informatiques centralisée et filtrée pour alimenter la solution

d'alertes incident (SIEM) du Groupe, la définition d'une architecture et de standards pour les opérations dans le Cloud (AWS, Azure), la mise à disposition d'une solution de *cyber ranking* permettant d'anticiper et d'identifier des vulnérabilités sur l'ensemble du réseau et dans toutes les géographies, ou encore les capacités internes à Bureau Veritas pour l'audit de code et le scan de vulnérabilités applicatives.

En 2020 s'ajouteront à cela deux solutions de prévention des pertes de données et de sécurisation des usages cloud.

Pour terminer le Groupe continue de renforcer son recours aux audits techniques externes, en s'appuyant sur des acteurs accrédités (ANSSI France). Ceux-ci lui permettent d'améliorer constamment son niveau de protection et sa résilience. Les audits portent sur les biens critiques autant que sur les briques sensibles de l'organisation de Bureau Veritas telles que les acquisitions.

Plan d'action

Bureau Veritas s'est doté fin 2019 d'une feuille de route renouvelée pour les trois prochaines années. Celle-ci s'appuie sur les 3 axes suivants :

1. déployer un dispositif basé sur le *NIST cybersecurity framework* pour améliorer rapidement la maturité à l'échelle du Groupe ;
2. accélérer la mise en place des programmes d'audit en interne ou avec des référents externes et indépendants pour multiplier les contrôles et tests de pénétration ; identifier les besoins d'amélioration ; ainsi que pour piloter la remédiation par l'ensemble des entités du Groupe ;
3. lancer un programme de certification ISO 27001 en priorisant les métiers et les activités sensibles et essentiels pour les clients.

Indicateurs

Indicateurs et engagement pour les prochaines années	2019	2020	2021
Nombre d'actions de formation (cyber, simulation de <i>phishing</i> , RGPD)	12 000	50 000	80 000
Nombre d'audits <i>Privacy by Design</i> (RGPD)	20	20	20
Nombre d'audits de maturité cyber	0	8	8
Scans de vulnérabilités réalisés	42	50	60

2.3.1.5 L'innovation

Contexte

La société fait face à une évolution rapide des technologies et des enjeux en matière de responsabilité sociale et environnementale.

L'arrivée de l'intelligence artificielle, l'augmentation de la capacité de traitement des données et l'augmentation des vitesses de communication permettent à Bureau Veritas de concevoir de nouveaux services mettant pleinement à profit ces nouvelles technologies.

Ces mêmes innovations technologiques introduisent de nouveaux risques au sein des entreprises qui expriment de nouveaux besoins de test, d'inspection ou de certification, notamment dans les domaines de la cybersécurité, de la protection des données personnelles et de la qualité de l'information.

Parallèlement, les nouveaux enjeux sociétaux et environnementaux imposent aux gouvernements, aux entreprises ainsi qu'à la société civile d'effectuer les transitions nécessaires pour permettre d'avoir un monde plus propre et plus solidaire. Ces

transitions sont la plupart du temps encadrées par des normes et des réglementations que Bureau Veritas est à même de certifier. Cela est notamment le cas pour la transition énergétique, la baisse des émissions de CO₂, le respect des droits humains ou la conformité de la chaîne de fournisseurs.

Politique

Bureau Veritas exerce une veille permanente de ces nouvelles technologies et des nouvelles réglementations qui les accompagnent. Cette veille est organisée par métier et par grand pays.

Un département Affaires Publiques a été créé. Il représente plus de 15 personnes dont la mission est de suivre, avec l'organisation professionnelle (*TIC Council*) du Groupe, tous les nouveaux projets de texte réglementaires. Cela permet à Bureau Veritas d'adapter son offre de service à ces nouvelles exigences. Un suivi particulier est fait auprès des autorités européennes, américaines, chinoises et indiennes.

En France, une veille réglementaire a aussi été mise en place, avec l'aide de l'AFEP et du MEDEF, pour suivre toutes les évolutions des réglementations pouvant avoir une incidence sur les besoins des clients et par conséquent sur l'offre de service Groupe. Plus de 10 personnes assurent cette veille. Elles sont spécialisées par thématique (Environnement, Sécurité, Droits humains, Éthique, Protection sociale, RSE, Gouvernance...).

Cette veille permet à Bureau Veritas de toujours répondre aux nouveaux enjeux de la société et aux besoins des entreprises. Cela permet au Groupe de créer de nouveaux services pleinement adaptés aux nouvelles réglementations, aux nouvelles technologies et aux besoins de ses clients.

Plan d'action

Les plans d'action sont mis en œuvre par les directions techniques et marketing de chaque métier. Elles conçoivent les nouveaux services en reprenant les nouvelles exigences réglementaires, en s'adaptant aux nouveaux besoins des clients et en utilisant les nouvelles technologies.

Dans de nombreux cas, Bureau Veritas réalise des partenariats avec des sociétés disposant de technologies de pointe. Ces partenariats sont basés sur la co-innovation avec la participation de clients et dans le cadre de projets pilotes. Ils permettent de valider la conception de ces services sur la base de cas pratiques concrets.

À titre d'exemple :

Projets basés sur l'intelligence artificielle :

- amélioration de l'intégrité et de la sûreté de centrales électriques grâce à la maintenance prédictive. Cette technologie permet de prévoir le bon moment pour réparer une installation industrielle avant qu'un dommage ne se produise ;
- reconnaissance automatisée de défauts sur des images ou vidéos de drones ou robots permettant l'inspection à distance, et donc une bien meilleure sûreté pour les inspecteurs Bureau Veritas et les personnels des installations industrielles concernées ;
- assistant numérique à l'évaluation de risques dans le cadre de tests en laboratoires, améliorant significativement les conditions de travail des experts Bureau Veritas.

Projets basés sur la technologie de nouveaux produits :

- développement de nouveaux tests de sécurité des objets connectés pour les biens de consommation et l'automobile ;
- développement de nouvelles inspections pour les équipements de production d'énergie renouvelable ;
- classification de nouveaux navires utilisant le gaz naturel liquéfié (GNL) pour réduire les émissions de CO₂.

Projets basés sur la création de nouveaux référentiels :

- création de nouveaux référentiels de certification pour accompagner l'économie circulaire, depuis l'éco-conception jusqu'au recyclage (offre *Circular+*) ;
- création de nouvelles offres autour de la cybersécurité et de la protection des données personnelles ;

Projets basés sur la réalisation de contrôles réglementaires pour le compte des pouvoirs publics :

- examen du Code de la route pour les candidats au permis de conduire ;
- étude des dossiers de demande de permis de construire ;

Pour Bureau Veritas, l'innovation est tirée par le digital et la RSE, mais elle va aussi bien au-delà pour suivre les besoins du marché et préparer l'avenir de la société.

Indicateurs

Les indicateurs correspondent à la croissance de l'activité liée à ses nouveaux services pendant les 3 ans qui suivent leur création. Ces indicateurs ne sont pas disponibles en 2019. Ils seront mis en place à partir de 2020 pour assurer le suivi de cette activité dans le cadre du prochain plan stratégique de Bureau Veritas.

2.3.1.6 Les services RSE

Contexte

De nombreuses entreprises ont lancé d'importants programmes sur leur Responsabilité Sociale et Environnementale, de façon à mieux répondre aux attentes de leurs collaborateurs et de leurs différentes parties prenantes externes. Ces initiatives se multiplient. Elles nécessitent très souvent l'intervention de tiers indépendants pour vérifier et certifier la mise en œuvre des plans d'action et la qualité des indicateurs publiés.

Ces programmes sont souvent à géométrie variable. Ils sont conçus en fonction de la nature de l'activité de l'entreprise, de sa culture, de sa maturité et de sa stratégie. Ils couvrent souvent les implantations mondiales et la chaîne d'approvisionnement.

Ainsi, au travers de ses clients, la RSE devient une opportunité de croissance pour Bureau Veritas qui permet de créer de la valeur, pour ses clients et pour la Société.

Par construction, la plupart des services de Bureau Veritas contribuent à la RSE. Ils aident les entreprises à réduire leurs risques et à améliorer leur performance dans les domaines de la sécurité, de la qualité, de l'environnement et du développement durable.

Politique

Face à ce contexte nouveau, Bureau Veritas a enrichi sa gamme de services en développant une offre de services RSE construite autour des piliers ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Celle-ci est spécifiquement adaptée permet d'accompagner les clients du Groupe dans leurs projets RSE.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation de son nouveau plan stratégique, Bureau Veritas a notamment inscrit le développement des offres de services RSE au cœur de ses priorités. Ce sera l'un des leviers de transformation du Groupe qui lui permettra d'adapter son offre de services à l'évolution des besoins de ses clients.

Bureau Veritas s'emploie à mettre son expertise au profit d'une croissance durable, inclusive et transparente. En s'appuyant sur les nouveaux services qu'il développe, il contribue à préserver la confiance dans un environnement en mutation qu'il accompagne vers une économie plus durable.

Marine & Offshore

Bureau Veritas protège les collaborateurs et les actifs de ses clients, les passagers, ainsi que le milieu marin. Bureau Veritas aide ses clients à assurer la sécurité des marins, des passagers, des cargaisons et des actifs dans l'un des environnements les plus difficiles au monde.

Le Groupe contribue également à minimiser l'impact environnemental des activités maritime et offshore, en assurant la conformité aux réglementations et aux normes du secteur avec un accent fort sur la transition énergétique, pour un transport maritime à faibles émissions de carbone.

Grâce à son expertise reconnue en matière de transport maritime intelligent (*smart shipping*), de cybersécurité et à ses solutions de pointe tout au long du cycle de vie des actifs maritimes, Bureau Veritas propose une offre de services complète pour des pratiques plus durables dans la marine et l'offshore.

Exemples de services RSE :

- Classification des navires à faible bruit propulsés par des carburants plus propres (GNL - gaz naturel liquéfié / GPL - gaz de pétrole liquéfié).
- Évaluation des innovations technologiques liées à la transition énergétique (navire à 0 émission, parc éolien flottant).
- Vérification des émissions de CO₂ et évaluation des performances des navires.
- Inspections environnementales tel que la gestion des eaux de ballasts.
- Contrôle du recyclage de navires / démantèlement de plateformes offshore.

Agroalimentaire

Bureau Veritas favorise la transparence relative à l'origine et la qualité du produit tout en soutenant une production durable.

Bureau Veritas renforce la transparence et promeut la durabilité de la fourche à la fourchette, grâce à son expertise mondiale de bout en bout : services d'inspection, d'essais, et d'audit et de certification. Le Groupe s'engage à soutenir l'utilisation responsable des ressources naturelles et le bien-être animal, et à garantir la fiabilité de chaînes d'approvisionnement complexes, permettant ainsi au consommateur final de prendre des décisions éclairées. Bureau Veritas contribue à accroître la traçabilité et la transparence dans l'ensemble de l'industrie alimentaire, dans l'intérêt de la société.

Exemples de services RSE :

- Solutions d'accompagnement de l'agriculture de précision et suivi des cultures.
- Programmes de certification pour l'agriculture durable.
- Inspection du bien-être animal et de la pêche responsable.
- Certification de l'alimentation biologique.
- Gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement et traçabilité numérique.

Matières premières

Bureau Veritas fournit des données de haute qualité pour évaluer avec précision la quantité et la qualité d'une grande variété de matières premières tout au long de leur parcours dans la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Bureau Veritas est un leader innovant dans l'inspection de matières premières, depuis l'extraction, jusqu'aux consommateurs finaux, en passant par la commercialisation. Le Groupe fournit des inspections de précision et des services d'analyse à travers son réseau mondial. Son expertise et ses connaissances des matières premières permet au Groupe d'aider ses clients, quelle que soit leur rôle dans la chaîne d'approvisionnement, à prendre des décisions informées et basées sur la maîtrise du risque et la qualité des produits. Les données détaillées issues des inspections et essais rigoureux, apportent aux clients la transparence et la traçabilité de leurs chaînes d'approvisionnement. Bureau Veritas répond à la demande mondiale pour un approvisionnement responsable. Ces services permettent aux consommateurs de prendre des décisions positives et éclairées qui minimisent l'impact sur l'environnement.

Exemples de services RSE :

- Origine et traçabilité des produits, par exemple pour la chaîne d'approvisionnement du coton.
- Approvisionnement responsable en métaux.
- Évaluation de la qualité des biocarburants pour les secteurs de l'aviation, de la marine et de l'automobile.
- Certification de l'origine du bois.

Industrie

Bureau Veritas aide ses clients à répondre aux besoins énergétiques actuels tout en construisant un avenir à faibles émissions de carbone.

Tout au long du cycle de vie, les services de Bureau Veritas contribuent à sécuriser l'approvisionnement énergétique, en réduisant les risques, en améliorant la fiabilité et en optimisant l'efficacité des actifs industriels dans des environnements complexes. Ils permettent également d'améliorer la sécurité et les performances des actifs industriels. Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, de la construction à l'exploitation, Bureau Veritas contribue à assurer la qualité et l'intégrité des actifs, à minimiser leur impact environnemental, à prévenir les accidents, à protéger les personnes et les communautés locales.

Exemples de services RSE :

- Inspections et certification des infrastructures/sites industriels.
- Contrôle environnemental du démantèlement d'actifs vieillissants.
- Inspection des équipements de production d'énergies renouvelables et de gaz naturel liquéfié.
- Services liés à la cybersécurité, inspections digitales (analyse prédictive, robotique et intelligence artificielle).
- Surveillance des émissions fugitives de produits chimiques pour réduire l'impact sur la santé et l'environnement.

Bâtiment & Infrastructures

Bureau Veritas aide ses clients en s'assurant de la pérennité, de la solidité, de la performance, de la sécurité et de la durabilité de leurs actifs.

Fort de son expertise technique et de ses connaissances approfondies des réglementations locales, Bureau Veritas aide ses clients à concevoir, développer et gérer les villes et les infrastructures. Il contribue au développement de villes durables et intelligentes. Le Groupe, présent à chaque étape - de la faisabilité à l'exploitation - propose des services d'inspection et de certification des actifs nouveaux ou vieillissants, afin d'accompagner la transition vers un avenir à faible consommation d'énergie. Bureau Veritas apporte aux utilisateurs l'assurance qu'ils peuvent utiliser en toute sécurité les bâtiments, les infrastructures et les transports, et ce dans le monde entier.

Exemples de services RSE :

- Audit de la performance énergétique, de la consommation d'eau et du traitement des déchets.
- Contrôle de la qualité de l'air.
- Inspections de sécurité (électricité, incendie, entretien des ascenseurs).
- Amélioration de l'efficacité et des performances des actifs grâce à des solutions digitales telles que la modélisation des informations du bâtiment (BIM).
- Etudes d'impact environnemental, certification des bâtiments éco-responsables.
- Coordination de la santé et de la sécurité sur les chantiers.
- Contrôle des infrastructures de production d'énergie verte (éolien, solaire,...).

Certification

Bureau Veritas permet à ses clients de gagner la confiance des consommateurs, des citoyens et des autorités publiques en fournissant des services de certification, d'audit et de formation.

Bureau Veritas permet aux organisations de renforcer la confiance de leurs parties prenantes et de préserver leur réputation tout en assurant la conformité et en améliorant les performances à tous les niveaux de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement. Le Groupe évalue à la fois la sécurité des personnes, celle des données et des actifs, pour aider ses clients à garantir la qualité, à évaluer et à gérer leur impact environnemental et social.

Exemples de services RSE :

- Audits des fournisseurs et analyse de la cartographie des risques des fournisseurs.
- Evaluation de l'approvisionnement responsable (biocarburant, agroalimentaire, gestion forestière, métaux, minéraux...).
- Certification des systèmes de management environnemental et de l'énergie et vérification des émissions de gaz à effet de serre.
- Evaluation des systèmes participant au développement de l'économie circulaire (Circular+).
- Audits de la responsabilité sociale et audits personnalisés de la chaîne d'approvisionnement.
- Assurance des rapports RSE et du développement durable.

Biens de consommation

Bureau Veritas aide ses clients à fournir des produits (jouets, textiles, biens durables), des objets connectés et des produits électriques et électroniques de qualité, sûrs, durables et conformes.

Dans le monde entier, Bureau Veritas contrôle la qualité, la sécurité, la conformité, la durabilité et, le cas échéant, la connectivité et l'interopérabilité des produits, et ce tout au long de la chaîne de valeur grâce à son expertise multisectorielle et à ses capacités d'analyse de pointe. Le Groupe aide les distributeurs (en ligne et traditionnels) ainsi que les marques à gérer leurs risques dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, à valider et à améliorer les performances des produits. Bureau Veritas soutient l'industrie des biens de consommation en lui permettant de donner aux consommateurs finaux les moyens d'effectuer des achats responsables et avisés. Par exemple, Le Groupe leur fournit notamment l'assurance que leurs objets connectés sont fiables et protègent leurs données personnelles.

Exemples de services RSE :

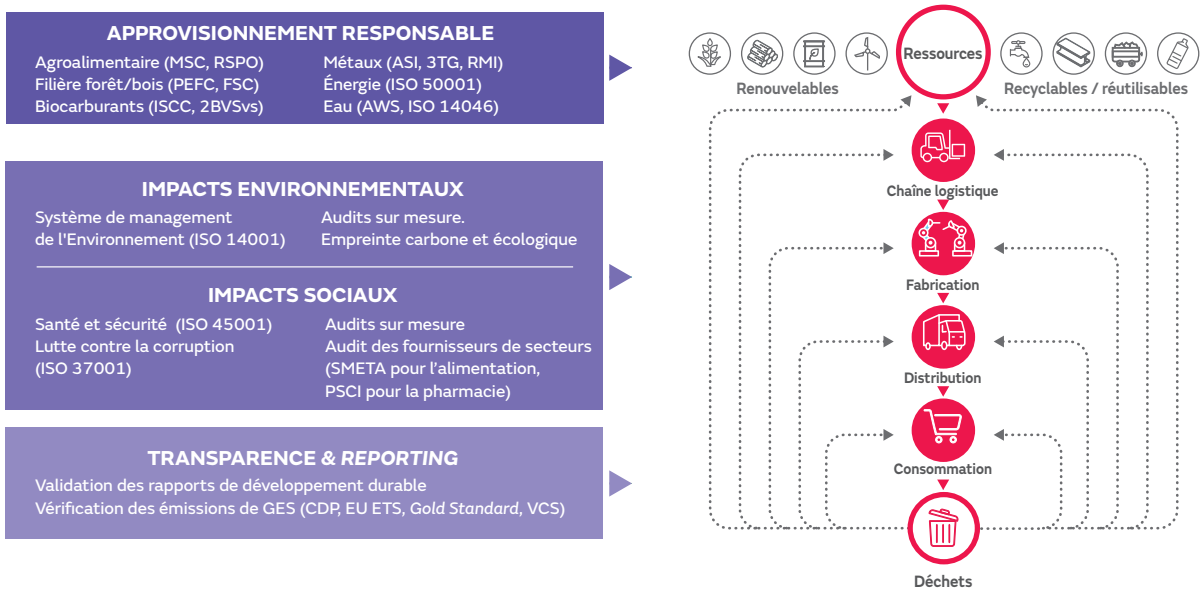
- Tests de contrôle de la qualité des matériaux et des composants.
- Audits sociaux et éthique de la chaîne d'approvisionnement.
- Tests de connectivité (nouvelles mobilités, terminaux, voitures connectées, 5G, etc.).
- Programme d'amélioration de la qualité de la chaîne d'approvisionnement.
- Conformité réglementaire et vérification de la performance des produits.

Plan d'action

Bureau Veritas a développé une offre RSE spécifique afin de répondre aux besoins des entreprises : **Circular+**

Cette offre est une suite de services d'audits de processus et de systèmes de management pour aider les entreprises à gérer leurs impacts environnementaux et sociaux et évoluer vers un modèle d'économie circulaire. Dans ce modèle d'économie circulaire, les ressources et les déchets sont réduits au minimum et lorsqu'un produit arrive à la fin de sa vie, il est réutilisé ou ses matériaux sont recyclés pour créer davantage de valeur.

L'infographie ci-dessous présente l'offre **Circular+** et ses nombreux modules.



Le plan d'action correspondant au développement de l'offre RSE comprend les volets suivants :

- former à l'offre RSE les auditeurs et les collaborateurs du Groupe qui sont en relation avec les clients ;
- mettre en place un *reporting* ;
- présenter l'offre RSE aux principaux clients du Groupe ;
- enrichir et actualiser le catalogue des services RSE, en incluant tous les services d'essais et d'inspection ;

- finaliser le plan stratégique en incorporant le développement des services RSE.

Indicateurs

L'indicateur de résultat utilisé pour suivre cette activité est la croissance du chiffre d'affaires.

En 2019, le chiffre d'affaire de l'offre Développement Durable de la Certification a crû de 15 %.

2.3.2 Le capital humain

Nature du risque

Pour une Société de services comme Bureau Veritas, les hommes et les femmes qui y travaillent, principalement des ingénieurs, techniciens et autres personnels qualifiés dans les domaines de la qualité, santé, sécurité, protection de l'environnement et responsabilité sociale, représentent le principal atout du Groupe. Ainsi, sa capacité à attirer, à susciter l'engagement et à fidéliser ces professionnels est un élément clé de sa réussite, dans un marché des talents de plus en plus concurrentiel.

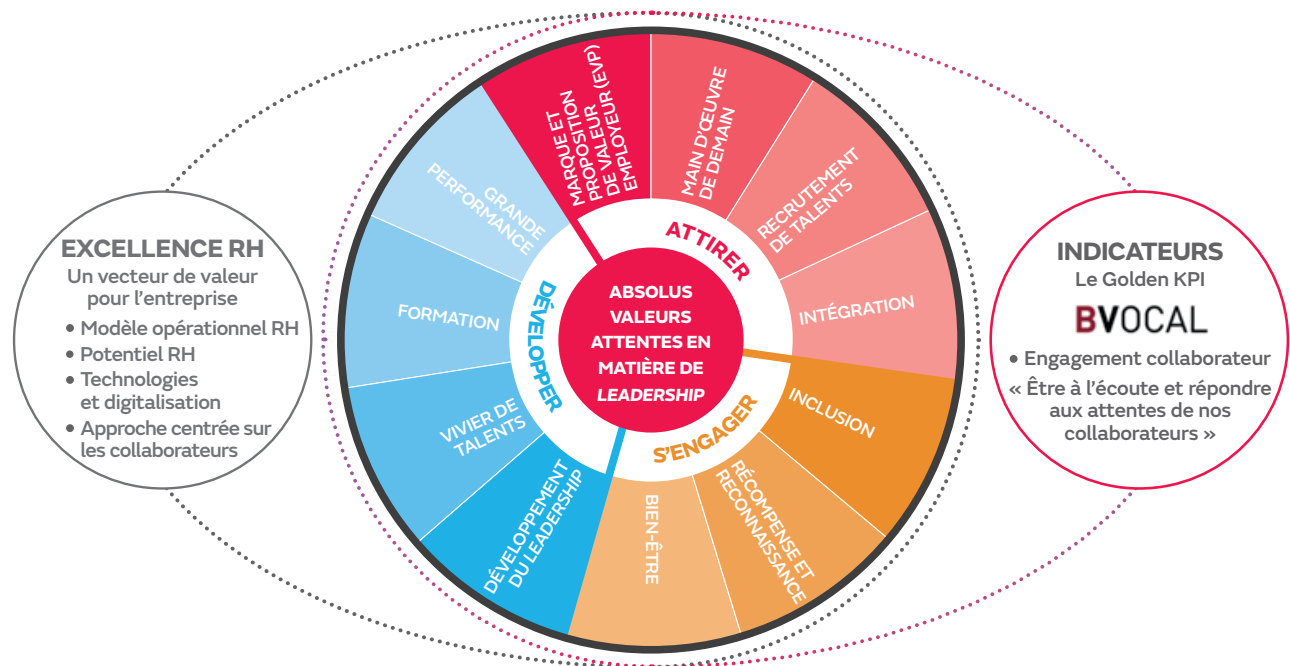
Les enjeux consistent plus particulièrement à s'assurer de la qualité et de la diversité des profils recrutés, conditions indispensables pour innover, stimuler le changement et fournir des services de qualité exceptionnelle. Le Groupe doit également veiller à l'engagement des effectifs, qui doivent continuer à se former et à se développer, tout en entretenant une culture d'entreprise inclusive qui favorise l'épanouissement professionnel de chacun. La stratégie de Ressources humaines du Groupe vise

donc à mobiliser ses collaborateurs dans un environnement inclusif et un climat de confiance, où chacun est encouragé à être soi-même et à faire de son mieux. Pour ce faire, Bureau Veritas fournit de nombreuses opportunités de formation, de développement et d'évolution de carrière.

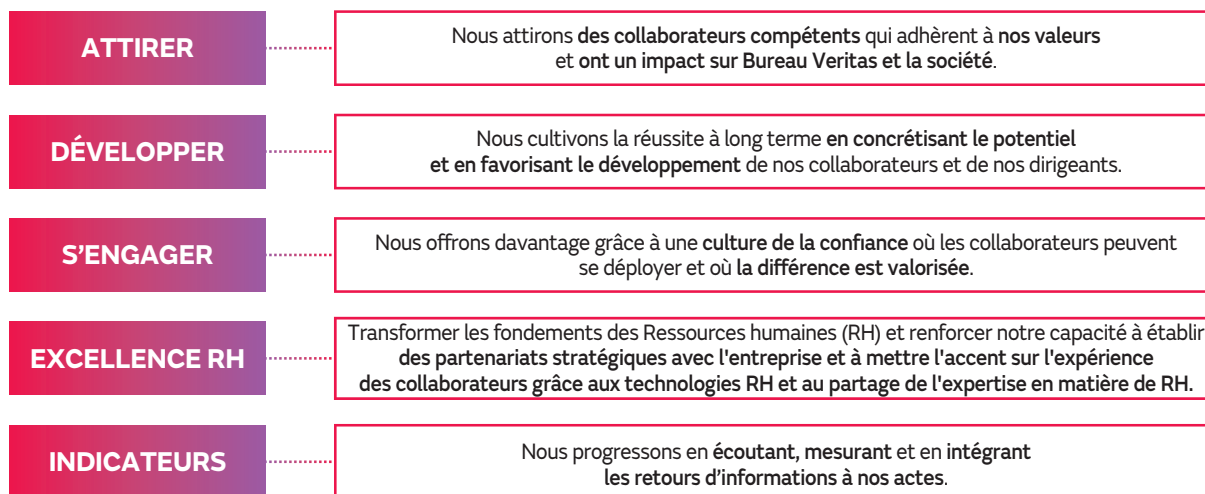
Approche durable

La stratégie Ressources humaines est organisée autour d'un cadre commun de priorités ainsi que cinq grands objectifs. Ce cadre a été élaboré en 2018, puis confirmé l'année suivante, l'exécution de chacune des priorités ayant son calendrier propre. Cette continuité de la stratégie permet de pérenniser la création de valeur à travers des initiatives exigeant souvent plusieurs années de développement et de déploiement avant d'être rentables dans nombre des domaines prioritaires, qui tous sont restés pertinents en 2019.

STRATÉGIE DE RESSOURCES HUMAINES



CINQ OBJECTIFS MAJEURS



2.3.2.1 Management des talents

Attirer les talents

Bureau Veritas effectue un suivi étroit des mouvements de ses effectifs au niveau du Groupe et de ses entités locales. Ce suivi est essentiel pour s'assurer que le Groupe ait la capacité d'atteindre ses objectifs en matière de croissance et de profitabilité. En 2019, cela s'est traduit à nouveau par un nombre significatif d'embauches, confirmant l'importance de l'attrait et de l'acquisition des talents.

	2019	2018	2017
Embauches ^(a)	14 954	13 330	13 101
Acquisitions	1 541	286	2 541
Licenciements	3 369	4 468	4 558
Départs volontaires ^(b)	9 368	8 709	8 294

(a) Contrat à durée indéterminée (ou assimilée).

(b) Les raisons exactes des départs des collaborateurs du Groupe sont identifiées localement et discutées lors d'entretiens de départ animés par les équipes Ressources humaines locales. Ces informations peuvent ensuite servir à un examen des politiques et pratiques locales et mondiales en matière de RH, si nécessaire, pour vérifier que celles-ci sont bien conformes à la stratégie du Groupe.

Dans le cadre de son engagement à renforcer sa marque employeur, Bureau Veritas a lancé LEAVE YOUR MARK en fin d'année 2019. Élaborée sur la base de recherches approfondies et en partenariat avec un fournisseur spécialisé en *branding* organisationnel et marques employeur, cette nouvelle marque présente de façon claire la culture d'entreprise et le modèle d'affaires du Groupe à ses talents actuels et futurs. L'une de ses missions fondamentales consiste à mettre en avant l'expertise du Groupe dans différents domaines spécifiques ainsi que les avantages que cette expertise apporte à la société.

La marque employeur a été déployée sur divers canaux, notamment via :

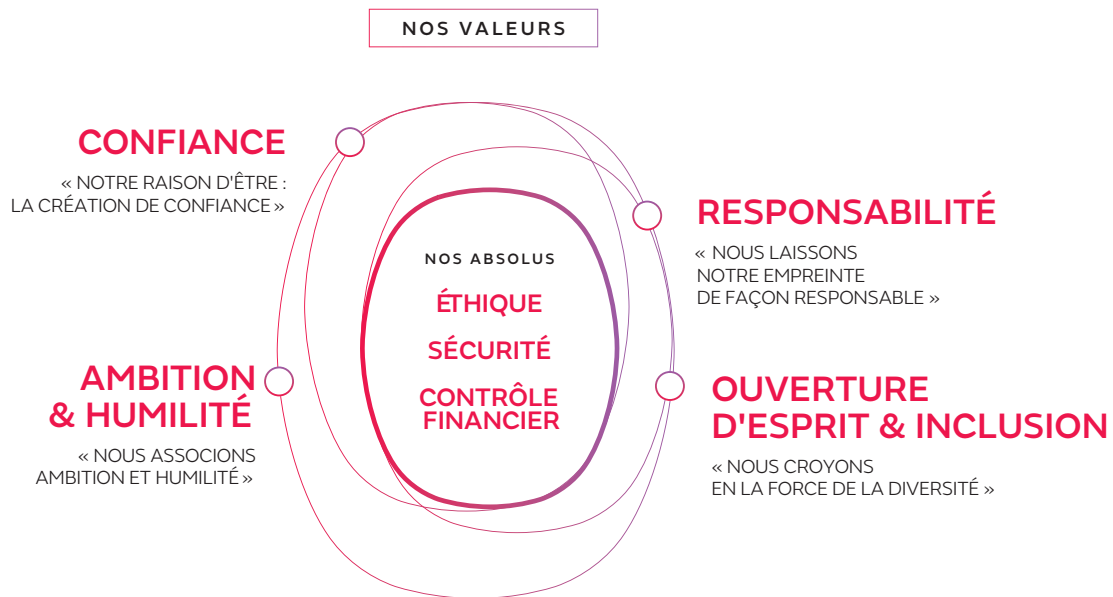
- une campagne ciblée sur les réseaux sociaux (dont LinkedIn, Facebook et Twitter) ;

- la mise à jour du site Internet du Groupe et de ceux de ses principaux pays pour y faire figurer des vidéos et des témoignages de ses collaborateurs ;
- la communication interne et des activités promotionnelles à destination des collaborateurs ;
- le développement et le déploiement de programmes de formation pour recruteurs et *managers* ;
- la participation à des forums et sponsoring d'événements exceptionnels dans les principales universités, écoles d'ingénieurs et écoles de commerce ;
- des programmes de sensibilisation à destination des partenaires externes pour le recrutement.

Le lancement de la marque employeur a coïncidé avec le déploiement du nouveau portail de recrutement, en octobre 2019. Basé sur le système d'information RH unique, SuccessFactors, ce nouveau portail fournit aux candidats la possibilité d'effectuer facilement des recherches par type d'emploi, site ou type de

contrat souhaité, ainsi qu'une fonction permettant de présenter sa candidature depuis un smartphone. Cette plateforme joue un rôle crucial dans les améliorations successives apportées dans l'expérience des candidats à un poste chez Bureau Veritas. Parmi ces améliorations, on retrouve notamment :

- l'élaboration et la communication des valeurs mises à jour et la réaffirmation des « absolus » du Groupe (voir ci-dessous), qui établissent de façon extrêmement claire les paroles et les actes attendus au quotidien de la part de tout collaborateur afin de préserver et d'améliorer la culture unique du Groupe ;



- la création et le déploiement des attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas (voir ci-dessous), qui exposent clairement les comportements attendus de la part de tout collaborateur occupant un poste de *manager* ;



Les absolus, les valeurs et les attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas sont des éléments clés pour l'évaluation et la sélection des candidats. Les Attentes en matière de *leadership* servent par ailleurs à former les générations futures de cadres.

Bureau Veritas continuera d'améliorer l'expérience de recrutement des candidats, sachant que les effectifs (en progression depuis trois ans, voir ci-après) devraient continuer d'augmenter. La croissance des effectifs en 2019 a été observée dans toutes les grandes régions, notamment :

- en Asie, surtout en Chine continentale (+ 5 %), en Inde (+ 4 %) et au Vietnam (+10 %) ; et
- en Amérique, surtout au Chili (+ 21 %), aux États-Unis (+ 14 %), au Pérou (+ 7 %) et en Colombie (+ 9 %).
- en Afrique, surtout en Afrique du Sud (+ 11 %).

Nombre d'employés	Décembre 2019	Décembre 2018	Décembre 2017
Europe	17 783	17 630	17 770
dont France	7 870	7 757	7 967
Afrique et Moyen-Orient	7 373	6 378	6 124
Amériques	22 655	21 131	20 512
Asie-Pacifique	30 584	30 289	29 011
TOTAL EFFECTIFS	78 395	75 428	73 417

Bureau Veritas a reçu plusieurs récompenses en 2019, qui attestent de la force de sa culture d'entreprise et de la valeur de sa marque employeur. Avec le déploiement de LEAVE YOUR MARK, qui se poursuivra en 2020, le Groupe s'attend à voir se renforcer cette reconnaissance avec le temps.

- En 2019, Bureau Veritas a été classé parmi les meilleurs employeurs de France pour la cinquième année consécutive (édition de février du magazine *Capital*, en association avec Statista). Le Groupe arrive deuxième dans la catégorie Ingénierie. Statista effectue depuis cinq ans un classement des employeurs sur la base de questionnaires indépendants et anonymes adressés aux collaborateurs, qui doivent dire dans quelle mesure ils recommanderaient leur employeur à leurs amis et leur famille.
- Le Groupe a fait son entrée au classement Universum France des employeurs les plus attractifs pour les jeunes diplômés et les professionnels expérimentés. Bureau Veritas s'est classé à la 89^e place pour les diplômés et à la 58^e pour les ingénieurs déjà engagés dans la vie active. Pour obtenir ses résultats de 2019, Universum a utilisé un questionnaire en ligne et ciblé les réseaux sociaux. L'entreprise a travaillé en partenariat avec le site de recrutement Stepstone.
- Pour la septième année consécutive, Bureau Veritas s'est vu décerner au Royaume-Uni la certification *Britain's Top Employers*. Remis par l'institut The Top Employers, il récompense l'excellence des conditions de travail proposées par Bureau Veritas.
- Pour la troisième année consécutive, Bureau Veritas a obtenu au Royaume-Uni le lauréat Or décerné par le Prince William, Duc de Cambridge, en reconnaissance de la qualité de son programme d'insertion en faveur des vétérans des forces armées britanniques, qui permet à ces derniers d'accéder à une deuxième carrière.
- En Chine, Bureau Veritas a remporté en 2019 le prix *Top Human Resources Management*, décerné par 51JOB, le site de recrutement le plus influent du pays. Ce prix récompense les avancées de Bureau Veritas en gestion des ressources humaines et en responsabilité sociétale d'entreprise.
- Au Moyen-Orient, Bureau Veritas s'est vu décerner le prix *Gulf Cooperation Council Best Employer Brand 2019* pour la deuxième année consécutive.
- En Turquie, Bureau Veritas a reçu pour la quatrième année consécutive le prix *Respect for People*, décerné par la principale organisation de professionnels des ressources humaines du

pays, *Kariyer.net*. Ce prix récompense la transparence et la déontologie dans le processus de recrutement.

- En Australie, Bureau Veritas a reçu un *Employer Award* pour son engagement exceptionnel envers l'inclusion de personnes en situation de handicap sur le lieu de travail. Ce prix lui a été décerné par l'association à but non lucratif Barkuma, qui apporte son aide aux personnes en situation de handicap.
- En Amérique du Nord, Donna Garbutt, Vice-Président Directeur de la division Industrie et Pétrole & Gaz, a remporté le prix **2019 Women in Leadership Award for Change Management** décerné par le Customer Service Professional Network. **Ce prix repose sur plusieurs critères, dont la capacité à inspirer autrui pour évoluer et atteindre les objectifs de l'entreprise. Il atteste de la force du leadership de Bureau Veritas, qui joue un rôle majeur dans la protection et l'amélioration de sa culture unique.**
- Le Groupe figure dans la première liste des *Diversity Leaders* dressée par le Financial Times. Cette liste distingue les entreprises qui promeuvent la diversité sous toutes ses formes (genre, orientation sexuelle et handicap) et dont les effectifs reflètent les diverses composantes ethniques et sociales de la société dans son ensemble.

Intégration

Les nouvelles recrues du Groupe bénéficient d'un parcours d'intégration structuré, durant lequel leur sont présentés leurs principaux interlocuteurs et leur sont remises des informations clés et personnalisées sur les politiques et les procédures de leur division, de leur pays et de leur bureau local. À ces informations s'ajoutent les contenus sur Bureau Veritas fournis sur *My Learning*, la plate-forme *e-learning* du Groupe, notamment « *Welcome to Bureau Veritas* », programme « *on-boarding* » du Groupe, qui présente la structure et la culture du Groupe par le biais de différents modules, parmi lesquels :

- « *Cardinal Safety Rules* » (CSR), programme expliquant les fondamentaux des règles de sécurité au travail, que chaque collaborateur doit comprendre et appliquer ;
- « *Bureau Veritas Compliance Program* », la formation au Code d'éthique et autres programmes de conformité du Groupe. Ceux-ci peuvent varier en fonction du site et traitent de thématiques telles que la sécurité en déplacement, le Règlement général sur la protection des données et la sécurité routière.

Ce processus d'intégration s'applique aussi en cas d'acquisition de nouvelles entités par le Groupe et constitue une mesure clé pour veiller à la bonne intégration des principaux collaborateurs de ladite entité. Les politiques et pratiques d'acquisition du Groupe confirment qu'il s'agit d'une étape essentielle dans la procédure d'évaluation et de planification précédant l'acquisition. Tout départ d'un collaborateur appartenant à une entité acquise est un événement regrettable, qui fait l'objet d'une analyse. L'objectif est de comprendre les raisons du départ et de mettre en place des mesures pour prévenir ce genre de situation.

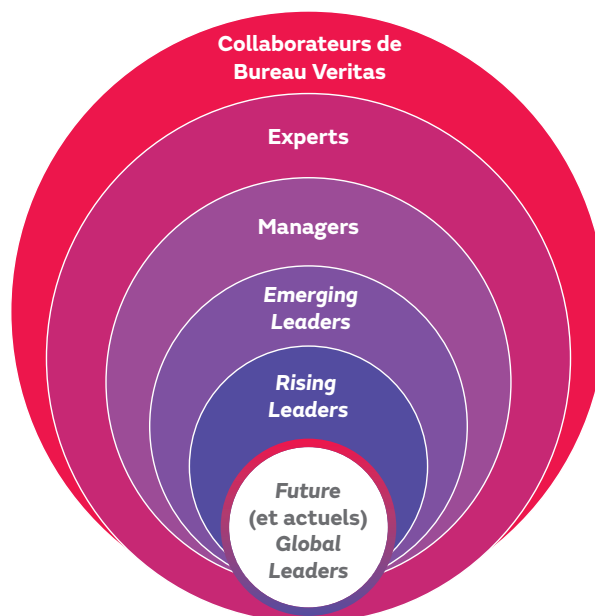
Développement des talents

Au 31 décembre 2019, le Groupe comptait 1 604 *managers* (contre 1 619 en 2018). Leur âge moyen, inchangé par rapport à 2018, est de 49 ans. Cette moyenne d'âge relativement élevée

s'explique par le niveau important d'expertise technique requis, propre aux métiers complexes de Bureau Veritas. Cette expertise s'acquiert en plusieurs années, dès le début de la carrière des collaborateurs.

Afin de constituer un vivier de talents robuste et diversifié pour les postes clés à pourvoir au sein du Groupe, une stratégie Talents a été mise en place en 2019. Son but est d'identifier, d'évaluer et de développer les principaux talents. Cette stratégie comprend notamment le fait de répartir les talents au sein de « viviers » (voir ci-après). Chaque collaborateur de Bureau Veritas peut y figurer, y compris pour des postes à venir n'ayant pas encore été définis à ce jour. Elle tire également parti du processus « *Leadership Review* » instauré en 2012, qui assure le suivi et la gestion du développement des talents identifiés au sein du Groupe.

VIVIERS DE TALENTS



En 2019, les candidats à la succession de 218 postes parmi les plus élevés et les plus complexes au sein du Groupe ont été passés en revue par les membres du Comité exécutif et du Comité exécutif en charge des RH. En outre, 2 020 postes ont été passés en revue par les divisions du Groupe, contre 1 210 en 2018. Les collaborateurs repérés pour leurs performances et leur haut potentiel en tant que candidat à la succession pour un poste donné font alors l'objet d'un suivi particulier au niveau du Groupe et/ou local afin de les préparer rapidement à leurs futures responsabilités.

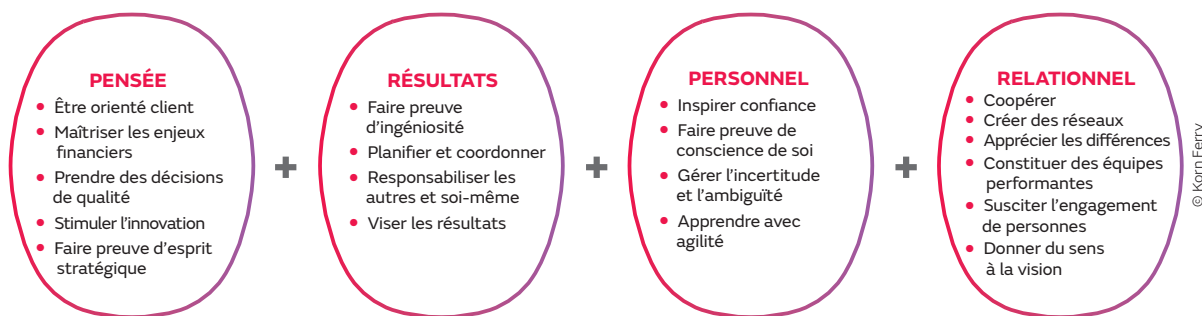
Certains collaborateurs sont également affectés à un vivier de talents en fonction de la tranche salariale du poste qu'ils occupent et de l'évaluation de leur potentiel, sans pour autant être considérés comme candidats à une succession donnée. Ceux-ci font également l'objet d'un suivi et une évolution ciblée leur est proposée, de façon à constituer un vivier de talents robuste pour de futurs postes, n'existant pas à l'heure actuelle, mais qui deviendront nécessaires pour la croissance ultérieure du Groupe.

Voici quelques exemples d'initiatives pour le développement de talents parmi les *managers* et dirigeants :

● **Cadre de développement du leadership senior**

En 2019 a été adopté un cadre de développement du *leadership* senior, composé de 19 compétences de *leadership* inspirées du cadre *Korn Ferry Leadership Architect*. Le but était d'évaluer et de développer les talents au sein des différents viviers du Groupe. Ces 19 compétences (voir ci-dessous) ont été réparties à travers les trois viviers de talents comprenant des collaborateurs appartenant aux tranches salariales les plus élevées (*Future Global Leaders*, *Rising Leaders* et *Emerging Leaders*). Des programmes de développement spécifiques ont été élaborés et continueront de l'être pour accélérer le développement de ces compétences spécifiques.

19 COMPÉTENCES DE LEADERSHIP



● **Évaluation à 360° et coaching des cadres**

En 2019, plus de 40 cadres ont été évalués par le biais d'un questionnaire 360° concernant les 19 compétences de *leadership*. Des séances de coaching individuel ont ensuite été organisées, durant lesquelles les participants ont élaboré des plans concrets pour se renforcer dans les compétences clés nécessaires à leur évolution.

● **Centre de développement de l'Europe et de l'Afrique**

En 2019 s'est tenue la troisième édition du programme du Centre de développement de l'Europe et de l'Afrique, lancé en 2016. Ce programme, qui compte désormais près de 40 alumni, vise au développement des collaborateurs appartenant au vivier des « *Rising Leaders* » et combine plusieurs types de formation, dont des évaluations de compétences de *leadership* avec retour sur expérience et coaching, du *mentoring* et des séminaires. Le centre réunit aussi des projets collectifs actuellement soutenus par la Direction, dont plusieurs ont finalement été mis en œuvre au sein du Groupe afin de créer des services nouveaux et de meilleure qualité pour les clients de Bureau Veritas.

● **Programme STAR Leadership Acceleration (Chine)**

En Chine, le programme *STAR Leadership Acceleration* a été lancé en 2019. Il se compose de trois volets distincts ciblant différentes catégories de collaborateurs. Le programme propose ateliers, coaching, *mentoring* et apprentissage actif pour accélérer le développement des talents.

- Programme *Rising STAR* : experts et *managers* à haut potentiel (39 participants).
- Programme *STAR* : *managers* confirmés et *leaders* émergents (37 participants).
- Programme *Advanced STAR* : *leaders* émergents confirmés et nouveaux *leaders* (prévu en 2020).

● Leadership School (Brésil)

En 2019, la *Leadership School* comprenait quatre modules avec de hauts niveaux de participation de la part des *managers* (voir ci-dessous). D'autres modules sont prévus pour 2020 afin de renforcer les capacités dans plusieurs compétences :

- développer une culture du feedback et de la confiance (73 participants) ;
- évaluer et sélectionner les candidats en fonction de compétences non techniques (85 participants) ;
- dimensions éthique, réglementaire et juridique de la gestion d'équipes (19 participants) ;
- *self-management* (23 participants).

Formations techniques

Bureau Veritas intervenant dans un grand nombre de domaines techniques, l'offre de formations techniques proposée se caractérise par une forte diversité. Les formations techniques sont essentielles pour que les collaborateurs travaillent en ayant une connaissance complète des référentiels (normes, réglementations, standards), des méthodes d'inspection (échantillonnages, analyses, contrôles non destructifs, mesures, etc.), des caractéristiques techniques des éléments inspectés (produits, processus, équipements, etc.) et des règles de sécurité, qu'ils soient existants ou en cours d'élaboration. Les départements techniques de chaque division effectuent un suivi des qualifications et compétences, qui font également l'objet d'audits par les organismes d'accréditation (COFRAC, IACS, UKAS, etc.).

Une part significative des heures de formation enregistrées en 2019 (voir ci-dessous) correspond au développement de compétences techniques, ce qui souligne l'importance de ces dernières dans l'industrie du TIC ainsi que l'engagement de Bureau Veritas envers l'excellence technique.

Total des heures de formation enregistrées en 2019	Heures de formation par collaborateur en 2019	Variation par rapport à 2018
1 477 602	19,0	2,2

Les formations techniques du Groupe sont dispensées aussi bien en présentiel que *via* des plates-formes de formation digitale. Les formations digitales continuent de progresser : la division *Marine & Offshore* a ainsi ajouté 27 nouveaux cours en 2019 à son programme de qualification des experts. Lancé en 2016, le catalogue de formations en ligne *Marine & Offshore* rassemble désormais 54 cours et 94 modules. Il a bénéficié depuis ses débuts à plus de 1 000 personnes, ayant suivi plus de 13 000 séances de formation.

Formation pour tous les collaborateurs via la plateforme e-learning du Groupe : MyLearning

En 2019, le Groupe a étoffé le catalogue de sa plateforme de formation numérique *MyLearning* en y incluant un plus vaste éventail de cours consacrés à la conformité, à l'efficacité professionnelle, au *leadership/management* et à la vente. Ces cours sont proposés en français, anglais, espagnol et chinois, pour tenir compte de la diversité culturelle des effectifs de Bureau Veritas.

En parallèle, une démarche de communication améliorée et centralisée à destination de tous les collaborateurs a été lancée en 2019 afin de mettre en avant les cours pertinents et les progrès accomplis dans la qualité de l'expérience des apprenants. Ces changements s'inscrivent dans la promotion actuelle de

● Leadership Role-modelling (Amérique du Nord)

En Amérique du Nord, la notion de *leadership role-modelling* du Groupe est essentielle pour constituer un vivier robuste et diversifié de futurs *leaders*. Natalia Shuman, Vice-Président exécutif Matières Premières, Industrie & Infrastructures Amérique du Nord, et Donna Garbutt, Vice-Président Directeur de la division Industrie et Pétrole & Gaz, ont joué un rôle clé dans ce domaine en 2019. La première s'est notamment exprimée, pour la deuxième année consécutive, au sommet « Break the Ceiling Touch the Sky » consacré aux femmes dirigeantes d'entreprise, tandis que la seconde a été officiellement récompensée d'un **2019 Women in Leadership Award for Change Management** décerné par le Customer Service Professional Network. Ce prix distingue les femmes dirigeantes d'entreprise s'engageant en faveur du changement organisationnel, ayant une vision d'avenir et poussant les autres à évoluer et à atteindre les objectifs de l'entreprise.

l'« apprentissage autodirigé » : chaque collaborateur recherche la formation qui lui correspond en fonction de ses objectifs de développement. Plusieurs campagnes mondiales ont également été lancées en 2019 pour inciter les collaborateurs à aller au bout de leurs formations, parmi lesquelles :

- « *Safety* », consacrée aux déplacements, notamment en voiture (cible : tous collaborateurs) ;
- sensibilisation au RGPD (Règlement général sur la protection des données, cible : 16 200 collaborateurs à travers les pays européens concernés) ;
- « *Performance Management Effectiveness* », pour apprendre aux *managers* du Groupe à mieux instaurer et entretenir une culture de haute performance (cible : 2 000 collaborateurs).

Ces campagnes se sont accompagnées d'initiatives locales répondant à des besoins et réglementations spécifiques.

En outre, un programme accéléré a été proposé à des collaborateurs à haut potentiel ainsi qu'à tout nouveau *manager* récemment entré dans l'entreprise pour les doter des qualités essentielles de *leadership*, telles que la résolution de problème, la pensée stratégique et l'innovation. Ce programme de deux heures se compose d'une vingtaine de vidéos et d'une évaluation pour valider les acquis. Il est possible d'y ajouter des sujets supplémentaires. Au total, 1 500 collaborateurs ont achevé ce programme.

La gestion de la performance et du développement des collaborateurs

En 2019, Bureau Veritas a lancé deux nouvelles approches de la gestion de la performance et du développement des collaborateurs, supportées par le système d'information RH SuccessFactors : *MyPerformance@BV* et *MyDevelopment@BV*.

MyPerformance@BV fournit un cadre pour optimiser la performance personnelle et organisationnelle en promouvant et en facilitant les mesures suivantes :

- définir des objectifs individuels alignés avec ceux du Groupe et encourageant le développement de la carrière du collaborateur ;
- passer en revue et redéfinir ces objectifs en fonction des besoins afin de rester réactif face aux évolutions du marché ;
- évaluer la performance *via* diverses sources de feedback ;
- faire reposer les évaluations de la performance sur (i) l'atteinte des objectifs et (ii) la façon dont ils ont été atteints par rapport aux valeurs de Bureau Veritas et aux attentes en matière de *leadership* ;

- apprendre à fixer des objectifs efficaces et à fournir et recevoir un feedback constructif.

MyDevelopment@BV rassemble les recommandations, procédures et attentes relatives au développement des collaborateurs du Groupe. L'une de ces attentes est qu'un entretien sur les compétences et l'évolution de la carrière ait lieu au moins une fois par an pour chaque collaborateur, avec un suivi numérique des objectifs de développement convenus entre *managers* et employés. Ces objectifs servent ensuite à définir les solutions, telles que les formations, expériences, etc., que les collaborateurs pourront poursuivre pour accélérer leur développement. La mobilité interne représente une piste majeure de développement éventuel pour les collaborateurs, que Bureau Veritas facilite et promeut à travers :

- des questions structurées lors des échanges dans le cadre de MyDevelopment@BV et des champs de saisie dédiés aux préférences géographiques et fonctionnelles dans SuccessFactors ;
- le partage des profils des employés dans le cadre du processus « Leadership Review » qui met en place la stratégie talents au sein des divisions du Groupe, et d'une division à l'autre ;
- le recrutement : la quasi-totalité des offres de poste sont proposées en priorité en interne ;
- la communication interne : les nominations sur un nouveau poste et les promotions font l'objet d'une annonce accessible via la plateforme d'échange du Groupe « Connections ».

Mesurer et accroître l'engagement

En décembre 2019, le Groupe s'est associé à un prestataire externe afin de mesurer, pour la première fois, l'engagement de ses collaborateurs via un projet pilote baptisé « BVOCAL ». Quelque 5 500 employés ont été interrogés et le Groupe prévoit d'élargir le projet en 2020. La participation à cette étude pilote a été de 59 %, avec un score d'engagement de 64 %. Ce taux de participation et ce score serviront désormais de référence pour effectuer un suivi des tendances de ces indicateurs, qui seront enregistrées au cours des prochaines enquêtes.

Bureau Veritas voit dans ces résultats l'occasion d'améliorer encore sa culture d'entreprise en affinant et en accélérant la mise en œuvre de sa stratégie de Ressources humaines et en améliorant ses politiques et pratiques locales en la matière. Cela passera par des plans d'action ciblés qui seront élaborés conjointement entre les *managers* et les membres de leurs équipes, après examen et discussion des résultats d'engagement de chaque équipe.

D'une façon générale, ces plans d'action seront articulés autour de trois domaines prioritaires que le Groupe a identifiés pour 2020 : la communication, les barrières à l'exécution et la reconnaissance/le feedback. Compte tenu de cette approche transparente et résolument tournée vers l'action, impliquant le partage des résultats et une planification commune pour œuvrer à un meilleur cadre de travail, Bureau Veritas s'attend à voir progressivement augmenter les scores d'engagement et a à cœur de tout faire pour que ce soit le cas.

Les départs volontaires, autre indicateur majeur de l'engagement des collaborateurs, font l'objet d'un suivi attentif de la part de Bureau Veritas. Les chiffres ci-dessous montrent que le taux de départ volontaire est tout à fait conforme aux normes acceptables dans le secteur TIC. La légère hausse observée entre 2017 et 2019 est due au durcissement des conditions du marché du travail sur plusieurs marchés clés où opère le Groupe.

	2019	2018	2017
Taux de départ volontaire	11,6 %	11,1 %	10,7 %

2.3.2.2 Une culture de l'inclusion et de la diversité sur le lieu de travail

Préserver et favoriser une culture inclusive

Créer un environnement de travail diversifié grâce à une culture inclusive fait partie intégrante de l'identité de Bureau Veritas. Le Groupe s'est développé de façon organique et grâce à de nombreuses et diverses acquisitions, avec une forte capacité à rassembler des collaborateurs au-delà des différences de genre, d'âge, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, d'orientation sexuelle, d'éducation, de profil professionnel, etc. Le Groupe est présent dans 140 pays et plus d'une cinquantaine de langues y sont parlées.

Promouvoir, développer et préserver sa culture inclusive est l'un des enjeux prioritaires du Groupe à mesure de sa croissance et du développement de nouvelles activités, où rester à l'avant-garde de l'innovation industrielle est une composante essentielle de la

réussite. Le Groupe surveille, encourage et renforce la diversité au sein de ses équipes et y voit un élément clé de l'innovation nécessaire au déploiement de sa stratégie. En outre, il est important pour Bureau Veritas dans son ensemble de refléter la diversité des marchés internationaux dans lesquels il est présent.

L'une des quatre valeurs mises à jour de Bureau Veritas, « Ouverture d'esprit & Inclusion » (voir ci-dessous) repose sur la conviction du Groupe que chaque talent individuel ne peut atteindre son plein potentiel que s'il ou elle est capable de s'exprimer librement et ouvertement et que ses collaborateurs l'encouragent à s'exprimer ainsi, tant par leurs actes que leurs comportements.

VALEURS	DEVISE	DESCRIPTION	EXEMPLES DE COMPORTEMENTS OBSERVABLES
Ouverture d'esprit & inclusion	<i>Nous croyons en la force de la diversité</i>	<p>Innovation Nous sommes profondément convaincus que les nouvelles technologies et les nouveaux modes de pensées sont essentiels pour accompagner l'évolution des tendances de la société.</p> <p>Respect Nous respectons et valorisons les différences ; nous reconnaissons les réussites individuelles et collectives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Est ouvert et encourage les différents modes de pensées afin de favoriser de nouvelles perspectives et favoriser l'innovation. • Est conscient de l'évolution de la société et contribue activement au changement et à l'innovation avec agilité. • Est ouvert aux nouvelles technologies, aux nouvelles perspectives et aux nouvelles façons de travailler. • Respecte et valorise les différences, applique les expériences, les styles, les antécédents et les perspectives des autres pour obtenir des résultats. • Est reconnaissant envers les autres pour leur contribution, et partage la reconnaissance lors d'un effort d'équipe.

ATTENTES EN MATIÈRE DE LEADERSHIP	EXEMPLES DE COMPORTEMENTS OBSERVABLES
Manager avec les absolus Bureau Veritas & les valeurs	<ul style="list-style-type: none"> • A un rôle de modèle au regard des Absolus et des Valeurs Bureau Veritas (BV) et attend la même chose de son équipe. • Mène et inspire son équipe et ceux avec qui il entre en contact pour agir conformément aux Absolus et aux Valeurs. • Prend immédiatement des mesures lorsque le comportement et les actions ne sont pas alignés.
Construire des équipes engagées	<ul style="list-style-type: none"> • Attire et sélectionne des talents divers ainsi que de hauts potentiels pour répondre aux besoins du Groupe. • Traduit la vision BV, l'objectif et la stratégie de manière à ce que les personnes puissent s'y identifier. • Fournit à son équipe les conseils nécessaires à la réussite individuelle et collective, en favorisant le dialogue ouvert et l'esprit de collaboration. • Crée un environnement où la sécurité, la santé et le bien-être des membres de son équipe sont une priorité.

Nous attendons en outre des *managers* du Groupe qu'ils préservent et entretiennent cette culture inclusive en appliquant les absolus et les valeurs de Bureau Veritas dans leur *leadership* et en constituant des équipes engagées. Cela signifie diriger par le biais d'actes et de paroles qui attirent des talents divers, favorisent un dialogue ouvert et instaurent un cadre de travail sécurisant, où le bien-être de chaque membre de l'équipe est une priorité. Il s'agit notamment de servir de modèle pour les absolus et les valeurs de Bureau Veritas et d'agir à chaque fois qu'un comportement non conforme à ces absolus et ces valeurs a été constaté.

En 2019, la Direction du Groupe a continué à prendre des mesures faisant de Bureau Veritas un *leader* de son secteur par sa culture ouverte et inclusive. Ce sont ces mesures (voir ci-dessous) qui ont

contribué à faire entrer Bureau Veritas au classement *Diversity Leaders 2020* du Financial Times :

- élaborer et communiquer la politique d'inclusion du Groupe en 2019, inspirée de sa déclaration d'inclusion de 2016. Cette politique de grande envergure s'applique aux candidats, aux collaborateurs (dans les domaines tels que le recrutement, le management des talents et la rémunération) et aux partenaires externes/fournisseurs ;
- rafraîchir la stratégie de gestion de la performance du Groupe pour qu'elle comprenne dès 2020 une évaluation des valeurs de Bureau Veritas et des attentes en matière de *leadership* (dans le cas d'un *manager*) au moment de l'attribution d'un score à tous ses collaborateurs ;

- lancer une stratégie talents où « chaque collaborateur peut être un talent » faisant figurer une évaluation des valeurs et attentes en matière de *leadership* de Bureau Veritas ;
- déployer la marque employeur LEAVE YOUR MARK, qui peut servir à cibler des candidats potentiels de tous âges et tous profils (campagnes sur les réseaux sociaux à destination des générations X, Y et Z, par exemple, ou campagnes de recrutement visant le personnel militaire pour inciter les vétérans à rentrer sur le marché du travail).

Parvenir à une répartition hommes/femmes plus équilibrée

Pour Bureau Veritas, l'équilibre hommes/femmes est un axe de progrès. Les femmes sont encore sous-représentées de manière générale, et plus particulièrement au sein de la population des cadres dirigeants et des instances dirigeantes. Sur l'ensemble de sa population au niveau mondial, le Groupe compte, à fin 2019, 30 % de femmes.

Les mesures prises par la Direction du Groupe et mentionnées plus haut pour préserver et entretenir sa culture inclusive et favoriser la diversité sont des facteurs clés des avancées ci-dessous pour une plus grande parité, enregistrées en 2019 :

- le pourcentage de femmes au sein des cadres dirigeants, en augmentation constante depuis quatre ans, est conforme à l'objectif ambitieux du Groupe (voir tableau ci-dessous). Sur les postes de management junior, le Groupe totalise 23 % de femmes, soit une progression de 2 % par rapport à 2018 ;

Pourcentage de femmes au sein des cadres dirigeants

Fin 2016	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019	Objectif à fin 2020
12 %	14,5 %	16,5 %	19,5 %	25 %

- diversification de la composition du Comité exécutif, avec 50 % de membres non français et 20 % de femmes au 31 décembre 2019 (stable par rapport au 31 décembre 2018).

Diverses initiatives locales participent également à atteindre les objectifs du Groupe en matière de répartition hommes/femmes. En voici quelques exemples :

- en Europe, le Groupe a obtenu la certification GEEIS (*Gender Equality European and International Standard*) dans trois pays clés : l'Espagne, l'Italie et la Pologne, après examen de plusieurs critères, dont la présence de politiques et de pratiques spécifiques en matière de ressources humaines. Ce point fera l'objet d'un audit en 2020 dans le cadre de la procédure de labellisation GEEIS ;
- en Amérique du Nord, le congé parental (maternité) offert par Bureau Veritas va jusqu'à 13 semaines rémunérées aux deux tiers du salaire de base ;
- en Australie, tout collaborateur ayant 12 mois d'ancienneté peut bénéficier d'un congé parental rémunéré s'il ou elle a la charge du nouveau-né ou de l'enfant récemment adopté (« aidant primaire »). Sa durée est de six semaines avec rémunération à taux plein, plus deux semaines de salaire si le collaborateur revient travailler au moins un mois dans l'entreprise. Un collaborateur peut par ailleurs prendre cinq jours sur sa réserve de congés pour raisons personnelles s'il n'est pas l'aidant primaire de l'enfant ;
- des actions de sensibilisation ont été organisées à l'occasion de la Journée internationale des femmes en 2019, dans tous les groupes opérationnels et toutes les zones géographiques de Bureau Veritas.

Aider les personnes en situation de handicap

Le Groupe s'attache à créer des conditions favorables pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes handicapées. Voici quelques exemples d'initiatives menées dans différents pays :

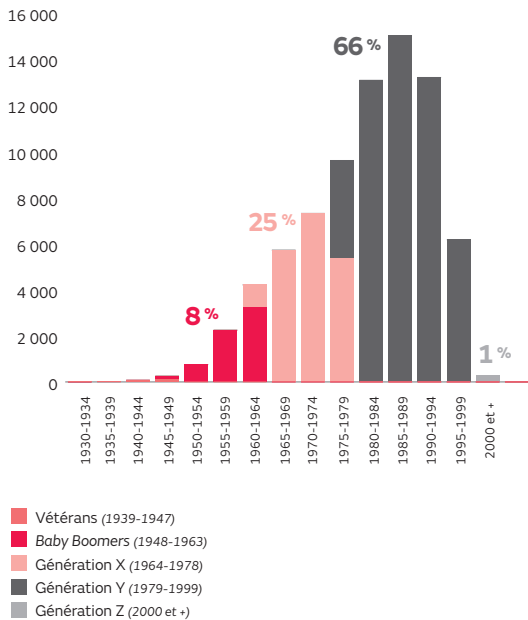
- en France, Bureau Veritas a reçu en 2014 l'habilitation de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pour son engagement en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Plusieurs initiatives ont été lancées pour sensibiliser les collaborateurs dans le pays et accroître l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment : campagnes de communication interne, collaboration avec des consultants experts, campagnes de recrutement sur des sites spécialisés tels que la Mission Handicap et participation à des forums pour l'emploi organisés par l'association étudiante TREMPLIN – Études, Handicap Entreprises. Des programmes de formation ont également été organisés par la Mission Handicap afin de sensibiliser les collaborateurs par des simulations et des formations en ligne. De nombreux collaborateurs en France ont également participé au « Stepstone Digital Challenge », grand rassemblement sportif entre étudiants et entreprises du numérique. Cet événement accorde une large place à l'inclusion des personnes en situation de handicap en offrant à ces dernières l'opportunité de rencontrer les entreprises et de participer à des événements sportifs. En 2019, le taux d'emploi (direct) des personnes en situation de handicap en France est de 2,33 %, selon les critères de classification de la DOETH (Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés) ;
- en Afrique du Sud, Bureau Veritas s'est associé en 2019 à une société de formation spécialisée dans les travailleurs en situation de handicap afin de les aider à faire évoluer leur carrière en finançant leur formation et en leur donnant accès à des tâches à la hauteur de leurs compétences ;
- en 2019, Bureau Veritas a participé chaque trimestre au programme « Careers without Barriers » organisé par la sécurité sociale turque. En plus des « Career Days », qui mettent en contact des personnes en situation de handicap avec des entreprises, des cours de sensibilisation ont été organisés, ainsi que des séances de conseil aux *managers* en charge du recrutement pour réduire les préjugés et favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées ;
- au Chili, une alliance a été créée en 2019 avec une société de conseil spécialisée pour promouvoir l'inclusion à travers des actions de sensibilisation et des programmes d'accès. Ces mesures ont débouché sur l'embauche de 14 personnes en situation de handicap en 2019 ;
- grâce à une campagne de recrutement ciblée, la division Biens de consommation du Groupe comptait à la fin de l'année 2019 plus de 150 collaborateurs en situation de handicap, dont près de la moitié basés en Chine. Cette initiative s'est accompagnée de formations en ligne pour la sensibilisation au handicap pour tous les collaborateurs de la division, avec un taux d'achèvement de 94 %.

Créer une force de travail multigénérationnelle

La moyenne d'âge des effectifs de Bureau Veritas au niveau mondial au 31 décembre 2019 était de 38 ans. Ce chiffre s'entend sur un périmètre couvrant 99,4 % des effectifs du Groupe.

Le Groupe développe les « *managers* et *leaders* de demain » au travers de sa stratégie de management des talents et sa transformation digitale actuellement en cours. Cette stratégie cherche avant tout à identifier, évaluer et développer les talents, quelle que soit leur génération. Attirer des talents issus de générations multiples chez Bureau Veritas est également un point essentiel. Au 31 décembre 2019, 66 % des effectifs du Groupe venaient de la génération Y (contre 59 % à fin 2018).

La génération Z étant entrée sur le marché du travail, les collaborateurs appartiennent à cinq générations distinctes (voir ci-après).



* Les intervalles d'années de naissance des différentes générations sont basés sur les données du Chartered Institute of Personnel and Development (CIPD).

LEAVE YOUR MARK, la marque employeur du Groupe, est extrêmement bien positionnée pour illustrer la valeur de l'emploi au sein de Bureau Veritas pour différentes générations, du fait du lien unique qu'elle établit entre l'expertise de ses collaborateurs et les bénéfices tangibles pour la société. En outre, les divisions opérationnelles mettent en place des initiatives en faveur de la diversité des âges en fonction des enjeux locaux. À titre d'exemples :

- en France, les équipes de recrutement s'attachent à créer un vivier de jeunes talents prêts à rejoindre le monde du travail. Les contrats d'alternance ont représenté, en 2019, 12 % du total des embauches. Par ailleurs, en 2019, 44,5 % des nouvelles recrues en contrat à durée indéterminée étaient âgées de moins de 30 ans, soit une progression de 1,1 % en deux ans ;
- les programmes de recrutement de vétérans ont bien fonctionné au Royaume-Uni, comme en témoigne la médaille d'or décernée à Bureau Veritas par le *Armed Forces Covenant*. Par ailleurs, Bureau Veritas offre aux vétérans de nombreuses possibilités d'aménagement de leur travail sous la forme de rôle de mentors ou de consultants ou encore par la mise en place de schémas de travail à temps partiel ;
- toujours au Royaume-Uni, la division *Marine & Offshore* a collaboré avec l'association *Career Ready* pour proposer des stages à des élèves de première ou terminale issus de milieux défavorisés. Ces élèves, suivis par un mentor, ont reçu des tâches stimulantes à accomplir. Ils ont ainsi acquis de précieuses compétences et accru leur employabilité future ;
- au Japon, afin de retenir ses collaborateurs les plus âgés, Bureau Veritas a mis en place un programme permettant à ceux ayant atteint l'âge légal de la retraite (63 ans) de conserver leur travail par le biais du temps partiel.

Lutter contre les discriminations

Le respect de tous les individus est l'une des valeurs fondamentales du Groupe. En rejoignant Bureau Veritas, tous les collaborateurs s'engagent à respecter la diversité, ce qui exclut toute forme de discrimination fondée sur les différences visibles, l'âge, le genre, la religion, les origines, notamment ethniques, le statut socioéconomique, l'orientation sexuelle, le statut marital, l'état de santé, le handicap ou les opinions politiques.

En plus de sa politique d'inclusion formulée en 2019, le Groupe avait publié dès 2018 une Politique des droits humains visant à éliminer toute forme de discrimination et à promouvoir, respecter et protéger les droits humains, quel que soit le pays où le Groupe opère (voir sous-section 2.3.2.3 – Le respect des droits humains).

Par ailleurs, dans sa Politique Groupe de Recrutement lancée en 2016 et rediffusée en 2019, Bureau Veritas s'engage à garantir l'égalité professionnelle, ainsi que l'équité, la diversité et l'impartialité dans l'ensemble de ses processus de recrutement.

Ces politiques Groupe ont été complétées par d'autres politiques « Diversité » au plan local, prenant en compte les spécificités propres à chaque culture. Des *employee handbooks* décrivant les politiques de lutte contre la discrimination sont distribués aux collaborateurs dans plusieurs pays afin de favoriser leur prise de conscience sur ces sujets.

L'inclusion académique

Bureau Veritas cherche à recruter des collaborateurs qui vivent ses valeurs et répondront aux attentes en matière de *leadership* et auront l'expertise nécessaire pour exceller dans l'exercice de leurs fonctions, indépendamment du fait qu'ils soient issus de grandes écoles ou d'universités. Cette « inclusion académique » permet de recruter des talents de manière plus large, plus créative, plus audacieuse.

Favoriser un environnement de travail de qualité

La stratégie de Bureau Veritas en matière de ressources humaines vise à instaurer une culture inclusive de la performance et du feedback, dans laquelle les talents sont fortement engagés, se forment continuellement et collaborent pour réaliser la vision du Groupe. Le Groupe considère que cette stratégie passe avant tout par les points suivants :

- un niveau élevé de protection sociale ;
- la gestion de l'absentéisme ;
- la sécurité ;
- un environnement de travail moderne ;
- des relations sociales efficaces (politique de réorganisation incluse) ;
- une rémunération juste et compétitive.

Un niveau élevé de protection sociale

La protection du collaborateur est une étape essentielle dans l'aboutissement du bien-être au travail, lui-même facteur de performance économique. Dans cette optique, Bureau Veritas a lancé, début 2018 à l'échelle mondiale, un projet de partenariat en matière d'avantages sociaux, solution visant à profiter d'économies d'échelle pour l'achat de programmes d'avantages sociaux dans le monde. Les économies ainsi réalisées permettront d'investir dans des programmes de bien-être au travail et d'améliorer les garanties de santé pour l'ensemble des collaborateurs.

Cette initiative permet également au Groupe de piloter ces programmes de manière centralisée afin d'avoir une meilleure visibilité sur les avantages sociaux locaux, sur les conditions de souscription locales et sur les sinistres. Bureau Veritas vise ainsi à s'assurer qu'il n'y a pas de faille dans la couverture et que les avantages sociaux sont suffisants et cohérents à travers le monde, tout en tenant compte de la situation locale.

Le Groupe a mis en place une phase d'évaluation pour chaque pays ou entité afin de fournir un soutien adéquat :

- garantissant des **tarifs optimisés** aux niveaux mondial, régional et local ;
- adoptant une approche **spécifique pour chaque pays** pour veiller à la **conformité** avec la réglementation locale ;
- conçue pour proposer des **avantages efficaces** en ciblant une couverture **conforme au marché local et aux meilleures pratiques** ;
- fournissant un **minimum de couverture** en matière de santé et d'assurance-vie ;
- promouvant les programmes de **bien-être et de sensibilisation** conformément aux critères des *Employers of Choice*.

En 2019, huit pays ont bénéficié de ce soutien (France, Royaume-Uni, Inde, Colombie, Hong Kong, Émirats arabes unis, Taïwan et Vietnam) en fonction de leurs besoins. Ceci représente environ 30 % des effectifs totaux du Groupe. Des plans sont en place pour étendre progressivement la couverture à l'ensemble des collaborateurs au cours des années à venir.

La gestion de l'absentéisme

Sur un périmètre couvrant l'ensemble des effectifs du Groupe, le taux d'absentéisme pour 2019 est de 1,1 %, chiffre en baisse par rapport à 2018 (1,2 %). Ce taux reflète le nombre total de journées d'absence (pour cause de maladies, d'accident du travail, ou d'absences non autorisées). Bureau Veritas a fixé à 2 % le taux annuel maximum d'absentéisme, en dessous duquel l'absentéisme n'est pas jugé comme critique pour le Groupe.

L'absentéisme est suivi par les départements locaux de ressources humaines en cohérence avec les réglementations locales relatives au droit du travail. À ce suivi s'ajoutent des projets de bien-être au niveau local, comme la campagne de sensibilisation sur le cancer du sein organisée par Bureau Veritas en Turquie dans le cadre du mois d'« Octobre rose » de l'OMS. À l'occasion de cette campagne, un partenariat a été conclu avec un hôpital local pour améliorer l'information, le dépistage et le traitement.

Autre exemple : les initiatives de sensibilisation à la santé mentale organisées dans plusieurs grands pays européens (Royaume-Uni, Italie, Espagne, Pays-Bas et pays nordiques). Bénéficiant d'un soutien affiché au plus haut niveau du Groupe, elles visent à sensibiliser tous les collaborateurs à l'importance de la santé mentale et aux options disponibles pour demander conseil ou se faire aider en cas de besoin. Un programme de formation a été dispensé aux *managers* ainsi qu'aux professionnels des RH, pour apprendre à repérer et épauler les membres de leurs équipes susceptibles de vivre une situation mentale difficile, avec les moyens efficaces d'y faire face. Des séances de sensibilisation similaires ont eu lieu en 2019 en Australie et en Nouvelle-Zélande, dans le cadre de l'initiative « R U OK ? ».

Un environnement de travail moderne et flexible

Le Groupe travaille continuellement à planifier l'environnement de travail du futur, en tenant compte notamment des avancées technologiques et de l'évolution de la nature des postes, des compétences et des carrières, mais dans lequel l'humain à l'origine des résultats de l'activité continue d'occuper un rôle essentiel dans les opérations du Groupe. Cette planification consiste notamment à améliorer et réinventer continuellement l'expérience des collaborateurs et des candidats chez Bureau Veritas et, ainsi, à améliorer l'expérience de ses clients externes par le biais de nombreuses initiatives.

Celles-ci sont très souvent rendues possibles par la technologie et le système d'information RH du Groupe, SuccessFactors, initialement déployé en 2017 qui sert de socle à cette transformation. En 2019, parmi les principales améliorations apportées à l'environnement de travail par la technologie, on peut citer :

- *PeopleDoc*, qui donne au collaborateur un accès direct à une base documentaire RH personnelle ; ses requêtes sont prises en compte de manière centralisée et processée, permettant un traitement plus efficace et un temps de réponse plus rapide. Les collaborateurs bénéficient également d'un coffre-fort numérique où l'ensemble de leurs documents personnels sont stockés (bulletins de paie, contrat de travail, etc.). Après avoir fait ses débuts en France en 2019, cette application est actuellement déployée dans les plus grands pays du Groupe ;
- « *Recruiter Marketing* », module de SAP SuccessFactors implémenté en 2019. Ce module comprend un processus de recherche d'emploi et de candidature simplifié, avec un nouveau portail de recrutement lancé en même temps que la nouvelle marque employeur du Groupe, LEAVE YOUR MARK. Ces changements, comme ceux qui suivront, attestent de l'engagement de Bureau Veritas à améliorer continuellement l'expérience des candidats ;
- améliorations de l'expérience collaborateur dans l'utilisation de SuccessFactors, grâce à des changements majeurs mis en œuvre en 2019, dont MyPerformance@BV et MyDevelopment@BV.

Au-delà de la technologie, le Groupe met également en œuvre des accords de travail flexible dans certains secteurs d'activité s'y prêtant. Bureau Veritas Services a ainsi mis en place un accord sur le travail à domicile le 22 novembre 2019. Le Groupe continuera d'étudier des pistes de travail flexible pour un plus grand nombre de collaborateurs, en tirant notamment parti des technologies pour faciliter des pratiques de travail modernes.

Des relations sociales efficaces (politique de réorganisation incluse)

Le Groupe a mis en place un certain nombre d'institutions représentatives du personnel et veille à leur bon fonctionnement. Par ailleurs, Bureau Veritas encourage aussi la communication, l'échange d'idées et le recueil d'opinions : panneaux d'affichage, lignes Ressources humaines/collaborateurs, boîtes à suggestions, entretiens de départ, points de contact « éthique », commissions de prévention des accidents, réunions mensuelles avec le personnel, « open door policy », etc.

Les Directeurs des ressources humaines locaux du Groupe ont la responsabilité de mettre en place une organisation du travail respectueuse des réglementations locales. En outre, la diversité des métiers du Groupe a conduit à la mise en place d'organisations du travail adaptées à chaque secteur d'activité, selon que les collaborateurs sont sédentaires (activités de laboratoire) ou nomades (activités d'inspection). La durée du temps de travail et les options de flexibilité varient selon les pays et le droit en vigueur. À titre d'exemple, 510 salariés du Groupe en France ont travaillé à temps partiel en 2019, soit 6,5 % des effectifs.

Structures représentatives du personnel	Elles existent dans la plupart des pays clés pour Bureau Veritas, dont : Australie, Belgique, Canada, Chine, République tchèque, France, Allemagne, Inde, Italie, Japon, Pays-Bas, Malaisie, Russie, Singapour, Espagne, Thaïlande, Ukraine et dans la plupart des pays d'Afrique (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Gabon, Congo, Angola, Afrique du Sud). Elles prennent des formes variées en fonction de la législation locale et de la taille des effectifs et se retrouvent généralement au sein des délégués du personnel, des Comités d'entreprise, des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT en France), des délégués syndicaux, etc.
Comités	Des comités regroupant des employés sont mis en place à Singapour, au Vietnam, en Allemagne, en Espagne, en France, en Belgique, au Royaume-Uni et au Canada. En Chine, une réunion d'échange ouverte à l'ensemble du personnel est organisée chaque année pour permettre de dialoguer avec les collaborateurs sur des sujets tels que la formation ou le développement des carrières. En 2019, de nouveaux canaux numériques ont été créés pour recueillir l'avis des collaborateurs, avec notamment la possibilité de transmettre ses commentaires ou suggestions via un QR code sur l'application de messagerie WeChat.
Comité d'entreprise européen	Le Comité d'entreprise européen permet de faciliter l'information et la consultation des collaborateurs sur des sujets transnationaux et constitue un fort vecteur de dialogue social. Les mandats ont été renouvelés début 2017. Il compte à ce jour 29 représentants des pays européens. Le Comité d'entreprise européen est informé de la situation économique et financière, de l'évolution probable des activités et des cessions de l'entreprise. Il est aussi consulté sur la situation et l'évolution de l'emploi, les investissements, les changements substantiels d'organisation, l'introduction de nouvelles méthodes de travail ou nouveaux procédés de production, les éventuelles fusions ou cessations d'activité ou encore les licenciements collectifs.
Accords Collectifs	Des accords collectifs couvrant les principaux sujets liés aux Ressources humaines (organisation du temps de travail, politique de rémunération, conditions de travail, etc.) ont été signés dans bon nombre de grands pays pour Bureau Veritas : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, France, Inde, Italie, Mexique, Pays-Bas, Pérou, Russie, Singapour, Espagne, Ukraine et Vietnam.

Bureau Veritas vise à tenir ses collaborateurs et/ou ses représentants informés de toute réorganisation dans les délais les plus brefs possible. En outre, le Groupe conclut parfois avec les représentants du personnel des accords en faveur du développement des compétences. En France, par exemple, une négociation au sujet de la Gestion des Emplois et Parcours Professionnel est prévue pour 2020. Cette approche proactive du développement des collaborateurs est étayée par les évaluations annuelles réalisées sur MyPerformance@BV et MyDevelopment@BV. Elle implique notamment de comprendre les besoins opérationnels actuels et futurs en matière de compétences, et de définir des plans visant à les développer.

Bureau Veritas s'attache à respecter et à promouvoir les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) partout où le Groupe exerce son activité. Les conventions fondamentales de l'OIT couvrent plusieurs thèmes, dont le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'éradication des discriminations en matière d'emploi et de profession, l'élimination du travail forcé ou obligatoire ou encore l'abolition effective du travail des enfants.

Une rémunération juste et compétitive

Des enquêtes de salaires sont régulièrement réalisées par le Groupe pour veiller à conserver un positionnement compétitif permettant à la fois d'attirer les bons candidats et de rémunérer les employés conformément à leur niveau de performance à leur poste.

Les *managers* ont la possibilité d'être récompensés par un bonus prenant en compte leur performance individuelle et celle du Groupe.

Bureau Veritas s'attache également à encourager une performance durable chez certains de ses cadres à travers un

système d'allocation d'options d'achat d'actions et/ou l'attribution d'actions de performance dans le cadre d'une politique d'intéressement à long terme. Les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance mis en place par la Société sont présentés dans les sections 3.7.3 et 3.7.4 du présent Document d'enregistrement universel.

Les frais de personnel sont présentés dans la Note 8 – Éléments du résultat opérationnel annexée aux états financiers consolidés, figurant dans la section 6.6 – Notes annexées aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel.

Le Groupe a également mis en place des accords de participation et d'intéressement ainsi que des plans d'épargne Groupe, notamment les suivants pour Bureau Veritas SA (France) :

Un accord d'intéressement et de participation mutualisé a été signé le 22 décembre 2016 pour trois ans au titre des années 2017-2018-2019 pour les six filiales issues de la réorganisation juridique intervenue en France le 31 décembre 2016.

Participation

Les salariés des six filiales de Bureau Veritas SA en France, quelle que soit leur ancienneté, ont au titre de la participation un droit dans la réserve spéciale calculée selon la méthode légale figurant à l'article L. 3324-1 du Code du travail. Au titre de 2019, le montant de la participation s'élève à 9 904 730 euros pour un nombre total de 8 428 bénéficiaires.

Intéressement

Les salariés des six filiales de la Société en France ayant une ancienneté de plus de trois mois ont, au titre de l'intéressement, un droit proportionnel à leur présence au sein du Groupe.

	2019	2018	2017
Nombre de bénéficiaires	8 428	7 458	7 458
Montant global de l'intéressement versé au titre de l'exercice (en euros)	6 391 171	5 067 554	7 024 162

Plan d'épargne Groupe

Un accord sur la transformation du plan d'épargne d'entreprise en plan d'épargne Groupe a été signé avec le Comité d'entreprise le 19 juillet 2007, permettant à l'ensemble des sociétés du Groupe qui lui sont liées, au sens de l'article L. 3332-15 alinéa 2 du Code du travail, d'adhérer à ce plan d'épargne Groupe. Le plan d'épargne Groupe comporte sept fonds communs de placement sur lesquels

169 015 848 euros étaient investis au 31 décembre 2019. Bureau Veritas contribue à l'effort d'épargne de ses salariés en abondant toutes sommes versées sur le plan d'épargne Groupe dans la limite d'un plafond de 1 525 euros par année civile et par salarié.

2.3.2.3 Le respect des droits humains

Contexte

Le respect des droits humains est au cœur des valeurs fondamentales de Bureau Veritas.

Outre ses engagements, Bureau Veritas applique également les principes internationalement reconnus en matière de droits humains, qui sont énoncés dans les documents suivants (collectivement appelées les « Normes Relatives aux Droits de l'Homme ») :

- la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ;
- la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les conventions fondamentales ;
- la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant ; et
- les Principes Directeurs des Nations Unies sur les Entreprises et les droits humains.

Le risque principal que Bureau Veritas a identifié est le non-respect de la politique établie par le Groupe, notamment pour ce qui concerne l'élimination des discriminations et le manque de soutien à la diversité et à l'inclusion. Ces aspects sont au cœur de la politique des Ressources humaines du Groupe. Ce risque est aussi important chez les partenaires de Bureau Veritas comme cela est détaillé dans la sous-section 2.3.1.3 – La gestion de la chaîne d'approvisionnement et la section 2.4 – Plan de vigilance.

Politique

Bureau Veritas s'est engagé à maintenir et à améliorer les systèmes et processus permettant d'identifier, de prévenir et d'atténuer toute violation des droits humains.

Bureau Veritas assure la promotion et le respect de la protection des droits humains quel que soit le pays où il opère et l'activité qu'il réalise. Le Groupe a publié une Politique des droits humains, basée sur les normes et recommandations internationales. Elle couvre les aspects suivants :

- liberté d'association ;
- lutte contre le trafic des humains et le travail forcé ;
- prévention du travail des enfants ;
- élimination des discriminations ;
- soutien à la diversité et à l'inclusion ;
- sécurité des lieux de travail ;
- protection de la vie privée.

La Politique des droits humains se lit, entre autres, avec le Code d'éthique et les 4 valeurs fondamentales de Bureau Veritas qui sont : *Trusted* (Confiance) ; *Responsible* (Responsabilité) ; *Ambitious & Humble* (Ambition & Humilité) ; *Open & Inclusive* (Ouverture d'esprit & Inclusion). Elle a été traduite en 5 langues.

Elle s'applique à tous les collaborateurs ainsi qu'à tous les partenaires : sous-traitants, fournisseurs, intermédiaires

commerciaux et cotraitants. Elle a été diffusée à tous les employés au travers des intranets du Groupe et d'une communication spécifique organisée dans chaque pays. Elle a commencé à être communiquée à tous les partenaires de Bureau Veritas qui ont signé un contrat depuis le 1^{er} juillet 2019. Leurs contrats comprenaient de nouvelles conditions générales d'achat faisant systématiquement référence à l'acceptation du Code de conduite partenaires.

Bureau Veritas a mis en place une ligne d'alerte avec un numéro d'appel et une adresse courriel spécifiquement dédiés. Elle est accessible par les collaborateurs comme par les partenaires commerciaux.

Plan d'action

Bureau Veritas évalue les risques liés aux droits humains au sein de ses opérations, filiales ainsi qu'auprès de ses sous-traitants et fournisseurs, et établit un plan de vigilance destiné à prévenir et réduire ces risques.

Des auto-évaluations de l'application de la Politique des droits humains dans toutes les fonctions opérationnelles et fonctions supports du Groupe, ont été effectuées par chaque Vice-Président exécutif en 2019. Trois axes d'amélioration ont été identifiés :

- élimination de toutes les formes de discrimination ;
- promotion de la diversité et de l'inclusion ;
- protection de la vie privée.

Par conséquent, les mesures suivantes ont été prises pour atténuer ces risques :

- inclure la politique en matière de droits de l'homme dans le dossier d'intégration des nouveaux arrivants ;
- accélérer le programme d'intégration des femmes en France et en Afrique ;
- en France, revoir l'augmentation de la rémunération des femmes après un congé de maternité ;
- soutenir des actions en faveur de la diversité en Europe du Sud et de l'Ouest ;
- renforcer la protection des données et de la vie privée en Europe du Sud et de l'Ouest.

Indicateurs

À fin mai 2019 et sur la base d'une auto-évaluation de chaque groupe opérationnel (*Operating Group*), le pourcentage de collaborateurs qui travaillent dans des entités respectant les critères de la politique en matière de droits de l'homme est le suivant :

- respect des droits de l'homme : 100 % ;
- liberté d'association et le droit de négociation collective : 100 % ;

- prévention de la traite des êtres humains et du travail forcé : 100 % ;
- prévention du travail des enfants : 100 % ;
- élimination de toutes formes de discrimination : 85 % ;
- promotion de la diversité et intégration : 91 % ;
- mise à disposition d'un lieu de travail sûr et sécurisé : 100 % ;
- protection de la vie privée : 91 %.

2.3.2.4 La Santé et la Sécurité

Contexte

Le risque Santé et Sécurité au travail est particulier chez Bureau Veritas dans la mesure où la plupart des services d'inspection du Groupe sont réalisés chez ses clients, ou chez leurs fournisseurs, dans des sites que Bureau Veritas ne connaît pas forcément et qui ne sont pas toujours exempts de risques. Cette situation accentue les risques auxquels les intervenants du Groupe sont exposés, en particulier lorsque les plans de sécurité n'ont pas été établis par le site.

Des risques élevés existent aussi dans des situations bien particulières comme les interventions en espace confiné, l'exposition à des rayonnements ionisants, les missions en mer sur des navires ou des plateformes *offshores*.

Politique

Les politiques HS-S-E (Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement) du Groupe sont définies en cohérence avec les enjeux suivants :

- assurer chaque année l'intégration de nombreux nouveaux employés dans un Groupe en croissance ;
- harmoniser les pratiques HS-S-E locales dans un réseau international de près de 140 pays ;
- exercer des activités diversifiées présentant des risques HS-S-E différents ;
- intervenir sur les sites clients dans des environnements de travail que le Groupe ne contrôle pas ;
- protéger les salariés vis-à-vis des risques pouvant affecter leur sécurité et leur santé ; et
- se prémunir contre les risques routiers lors des déplacements professionnels.

Un peu plus de 20 politiques sécurité sont intégrées au système de management du Groupe.

Ces politiques sont revues au minimum annuellement sur la base de l'analyse des indicateurs sécurité, des données qualitatives et des évolutions des activités ainsi que des risques.

Plan d'action

Pour Bureau Veritas, la sécurité est un « absolu », une priorité non négociable sans laquelle les activités ne peuvent pas être conduites.

De plus la cartographie des risques RSE a permis de mettre en évidence un risque « Santé et Sécurité » pour les salariés de Bureau Veritas. Le plan d'action de maîtrise de ce risque est intégré au projet *Safety is our Responsibility*.

C'est pourquoi, un projet d'amélioration continue de la santé et de la sécurité a été construit dans le cadre du plan stratégique de Bureau Veritas à horizon 2020. La stratégie est claire et Bureau Veritas s'emploie au quotidien, dans le cadre de son projet *Safety is our Responsibility*, à réduire année après année les 3 indicateurs principaux :

- taux total d'accidents (avec et sans arrêt) : *Total Accident Rate (TAR)* ;
- taux d'accidents avec arrêt : *Lost Time Rate (LTR)* ;
- taux de gravité des accidents : *Accident Severity Rate (ASR)*.

L'ambition est de réduire de 50 % les taux d'accidentologie d'ici 2020 (TAR et LTR, sur la base des résultats consolidés fin 2014).

Ayant pour objectif d'être une entreprise « Zéro accident », la culture sécurité du Groupe est un enjeu prioritaire. En effet, l'expansion du Groupe dans de nouveaux pays et de nouveaux secteurs industriels pose de nombreux défis, relevés par Bureau Veritas grâce à l'engagement fort du management et à l'expertise des responsables Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement (HS-S-E). Ainsi depuis 2015, date à laquelle les premiers indicateurs Groupe ont été fiabilisés, l'accidentologie est en nette régression.

Dans une approche d'analyse des risques, les actions sont priorisées et déployées avec le support de chaque groupe opérationnel (*Operating Group*). L'analyse réalisée fin 2019 montre que les accidents sont principalement dus à un manque de vigilance ou un comportement inapproprié. Les accidents se produisant dans l'exécution d'une tâche opérationnelle sont minoritaires.

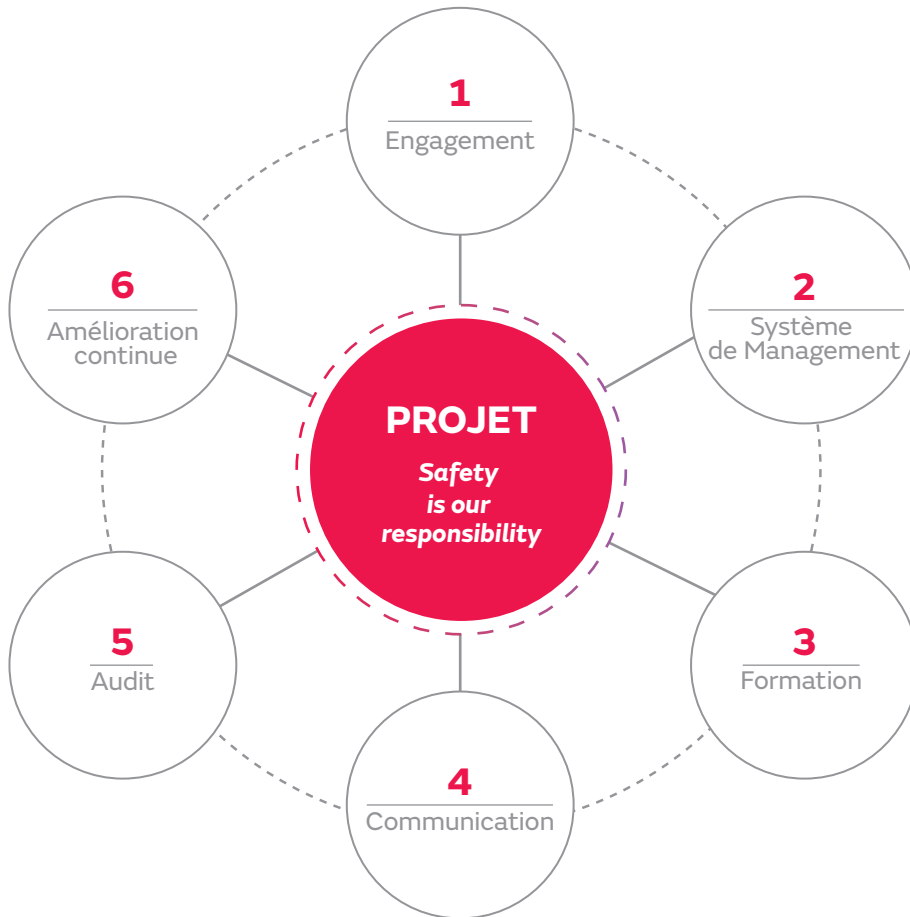
Les 2 grandes familles d'accidents sont :

- accident de la route ;
- chute de plein pied.

Projet Safety is our Responsibility

L'année 2019 est dans la continuité du plan d'action visant à améliorer la qualité du reporting, réduire les risques dans les opérations de Bureau Veritas, réduire les taux d'accidents, continuer à impliquer le management dans la démarche sécurité mais également former les salariés aux enjeux de la sécurité dans leur quotidien.

Ce projet Safety is our Responsibility est structuré autour de 6 axes prioritaires :



Une organisation HS-S-E globale et locale

Le Groupe a mis en place l'organisation HS-S-E suivante afin d'assurer un pilotage efficace au niveau du Groupe et un déploiement local homogène des objectifs, programmes et pratiques.

La force de cette organisation réside dans l'adéquation de son maillage à l'importance des activités.

Titre	Rôle & responsabilités
Directeur général	Il est responsable de la sécurité pour le Groupe Bureau Veritas
Vice-Président exécutif Affaires corporate et externes	Il est responsable de définir la stratégie Q-HS-S-E (Qualité, Santé-Sécurité, Sécurité et Environnement) sous l'autorité du Directeur général et du Comité exécutif
Directeur Q-HS-S-E	Il propose et met en œuvre la stratégie Q-HS-S-E
Comité de pilotage HS-S-E	Il aide à définir la stratégie HS-S-E (Santé-Sécurité, Sécurité et Environnement) du Groupe et, plus particulièrement, à sélectionner les campagnes de prévention. Suit la performance et l'atteinte des objectifs définis dans le cadre du plan stratégique 2020.
Managers HS-S-E	Ils mettent en place les politiques HS-S-E, intègrent les contraintes locales associées aux différentes activités, langues, cultures et contextes réglementaires du Groupe.
Réseau HS-S-E	Il revoit les résultats de performance HS-S-E durant les comités de pilotage trimestriels afin d'obtenir des directions claires concernant les objectifs et programmes HS-S-E, participe au développement et à la mise en place de nouveaux outils afin de partager les bonnes pratiques.
Comité de gouvernance de la sécurité des rayonnements ionisants	Il s'assure que toutes les activités utilisant des équipements à rayonnement ionisant sous la responsabilité de Bureau Veritas délivrent des services en toute sécurité.

Engagement

Un engagement fort et constant de la Direction générale du Groupe

Chaque réunion du Comité exécutif et chaque Revue Opérationnelle (*Operating Review*) commencent par un suivi de la performance sécurité du périmètre concerné. Un suivi annuel des performances du Groupe, au regard de la stratégie 2020, est également réalisé en revue de Direction Q-HS-S-E afin de définir les objectifs annuels. En termes de *leadership* les 3 indicateurs principaux sont :

- les visites sécurité réalisées par les *managers* (*Safety walks*) ;
- l'animation de réunions de sécurité (*causeries sécurité*) ;
- la revue de chaque accident sérieux par le dirigeant du périmètre concerné et par le Vice-Président exécutif Q-HS-S-E du Groupe.

Plus de 1 674 visites de sécurité en 2019 par les managers en France

Afin de compléter ce dispositif certains périmètres ont défini des objectifs individuels de sécurité dans le bonus annuel des *managers*.

En 2019, Bureau Veritas a déployé un nouveau module permettant d'enregistrer l'ensemble des visites de sécurité sur son application mobile QESIS App (Système d'Information Qualité, Environnement, Santé-Sécurité).

En 2020, Bureau Veritas continuera d'investir sur ce projet afin de faciliter la remontée d'information mais également de pouvoir suivre aisément la *safety scorecard* implémentée en 2019 pour chaque groupe opérationnel. Ce concept de *scorecard* permet de donner au management l'outil de suivi des *leading/lagging indicators* et ainsi définir les actions nécessaires à l'amélioration continue de la sécurité.

La Direction générale du Groupe s'est engagée, par la signature d'une « déclaration HS-S-E » Groupe, à inscrire la sécurité au travail ainsi que la santé et l'environnement dans les fondamentaux de la culture de l'entreprise. Cet engagement fort traduit l'implication durable du Groupe dans l'amélioration continue de sa performance HS-S-E.

Cette déclaration comprend les engagements suivants :

1. fournir un lieu et des méthodes de travail susceptibles d'assurer la sécurité des employés du Groupe ;
2. réduire la consommation d'énergie, la pollution, les déchets générés et protéger la biodiversité ;
3. accroître la culture sécurité du personnel de Bureau Veritas ;
4. se conformer aux exigences HS-S-E les plus contraignantes (réglementation, politiques internes, exigences clients, autres exigences applicables).

Ces engagements se traduisent également par la participation active de la Direction générale du Groupe dans l'analyse des accidents graves, par la conduite de revues HS-S-E spécifiques, par la fixation d'objectifs de certification HS-S-E ainsi que par le suivi trimestriel des indicateurs de performance et des plans d'action.

Afin d'expliquer cet engagement, une vidéo a été réalisée et diffusée à l'ensemble des salariés. Le Directeur général de Bureau Veritas y présente sa vision, son engagement et ses attentes en termes de sécurité. Cette vidéo fait partie du kit d'accueil de chaque nouvel arrivant au sein de Bureau Veritas. Elle est disponible dans les 7 langues principales du Groupe.

En 2019, de nombreux *workshops* sécurité ont été pilotés par les directions locales afin d'identifier avec le management et les opérationnels, les leviers d'amélioration de la gestion de la sécurité. Ces *workshops* sont aussi une formidable opportunité pour le Top Management de rappeler son engagement dans le cas de la sécurité qui est un absolu chez Bureau Veritas.

Suite à l'analyse des risques, la Direction du Groupe a revu sa politique "conduite préventive et mobilité" afin de renforcer les mesures de maîtrise des risques et ainsi protéger chaque salarié lors de ses déplacements domicile-travail ou les déplacements liés à la réalisation des activités de Bureau Veritas.

En 2019, 63 revues d'accidents ont été réalisées. En conformité avec la politique HS-S-E Reporting, 3 revues ont été réalisées en présence du Directeur général du Groupe dans le cadre d'accidents ayant pour conséquence un décès.

En 2020, comme cité précédemment, le Groupe travaillera fortement sur la notion de culture sécurité et l'impact du comportement/facteur humain. C'est ainsi que la 1^{re} campagne sera dédiée au management afin de donner les clés à cette population d'employés portant au quotidien l'engagement de la Direction générale.

Système de Management

En 2018 un projet a été mené afin d'améliorer le système de management et d'intégrer l'ISO 45001. Plus de 25 groupes de travail ont permis de renforcer les processus de Bureau Veritas tout en restant focalisé sur la réduction et le management des risques.

Bureau Veritas a pour objectif la certification de son système de management dans toutes les entités de plus de 200 employés. Pour les entités du Groupe n'atteignant pas cet effectif, une conformité aux exigences du référentiel Bureau Veritas est assurée sans pour autant viser une certification.

Ces taux présentent les certifications Groupe, sans les activités de certification qui font l'objet d'accreditations spécifiques et sans les sociétés acquises en 2018 qui ont un délai d'un an pour déployer le système de management du Groupe et intégrer le certificat de Bureau Veritas. Certaines de ces dernières sociétés possèdent leurs propres certificats

En 2019, les auditeurs internes du groupe ont permis de s'assurer de la conformité locale aux exigences du nouveau référentiel ISO 45001. En 2020, les audits internes et externes se feront pour la partie sécurité uniquement sur la base du référentiel ISO 45001.

Formation

La formation en matière de HS-S-E est primordiale pour le Groupe Bureau Veritas. Un catalogue de formation permet à chaque salarié de choisir ses formations à la maîtrise des enjeux HS-S-E. Ces formations sont réalisées par le biais de e-learning, de causeries ou de formation en présentiel.

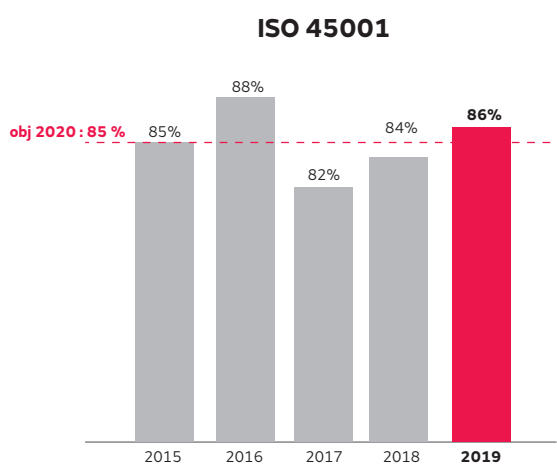
Compte tenu de la croissance de Bureau Veritas et des enjeux de formation, la Direction des Ressources humaines du Groupe a déployé mi-2018 un processus de formation à suivre obligatoirement pendant la période d'intégration au sein de Bureau Veritas. Ainsi, le *Welcome On-Boarding Package* s'applique depuis septembre 2018 à tous les nouveaux salariés du Groupe. Ce package comprend entre autres :

- une vidéo du Directeur général présentant les enjeux sécurité de Bureau Veritas ;
- le module d'e-learning dédié aux règles cardinales de sécurité.

Cette formation initiale est complétée par des modules de formations spécifiques, définis par chaque pays, selon les risques auxquels les collaborateurs peuvent être exposés lors de l'exercice de leur fonction et conformément aux exigences réglementaires. Ainsi, des formations sont dispensées concernant l'entrée en espace confiné, le travail en hauteur, les premiers secours, l'utilisation d'équipements de lutte contre l'incendie, la manipulation d'appareils à pression et la conduite préventive ou encore beaucoup d'autres thématiques. Des formations qualifiantes sont également dispensées pour les membres du réseau HS-S-E concernant les systèmes de gestion HS-S-E, les normes en vigueur, les audits internes, les investigations d'accident.

1 100 jours de formation Sécurité en présentiel en France en 2019

Depuis 2016, 2 600 formations sur l'analyse des causes racines ont été suivies

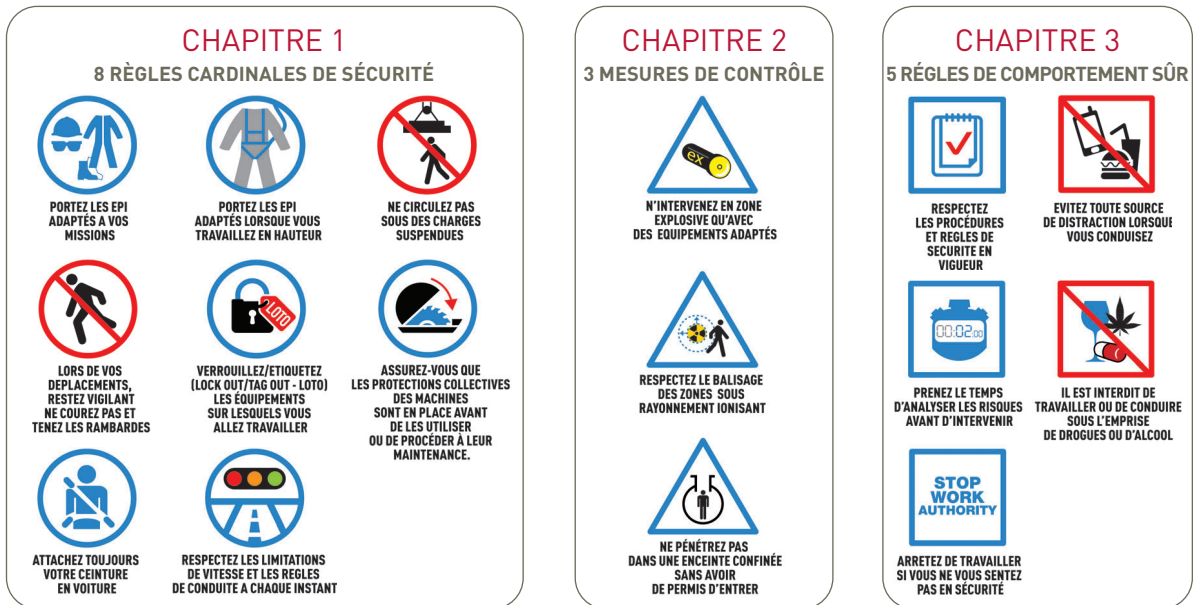


Règles Cardinales de Sécurité ou Cardinal Safety Rules

Les Règles Cardinales de Sécurité, ou *Cardinal Safety Rules* (CSR), définissent les règles fondamentales de la sécurité chez Bureau Veritas. Ces dernières ont été renforcées en 2017 afin de les rendre plus précises et plus claires pour l'ensemble des salariés du Groupe. Un module de formation e-learning a été créé afin d'accompagner le déploiement de ces évolutions et son suivi est rendu obligatoire lors du processus d'accueil de chaque nouveau salarié. Afin de permettre à chacun de bien comprendre ces règles, elles ont été traduites en 13 langues.

En 2019, plus de 10 000 salariés ont été formés aux Règles Cardinales de Sécurité.

Les CSR sont à présent regroupées en trois grandes parties comme présenté ci-dessous :



Plateforme d'e-learning : My Learning

Des ressources significatives ont été allouées par l'organisation HS-S-E afin de mettre à disposition sur la plateforme globale d'e-learning (*My Learning*) l'ensemble du contenu de formation disponible au niveau Groupe. Le paramétrage de 15 modules en plusieurs langues, l'identification et la formation d'environ 200 administrateurs locaux, la création de rapports automatiques ainsi que l'échange de bonnes pratiques avec les autres entités du Groupe utilisatrices de cette plateforme ont permis la mise en ligne de plus de 30 cours HS-S-E depuis 2015.

Accessible à tous les collaborateurs, cette plateforme propose des modules de formation multilingues sur des problématiques Santé-Sécurité et Environnement comme par exemple les règles cardinales de sécurité, les manipulations de produits chimiques, le travail en hauteur, la conduite préventive pour les deux roues et les quatre roues, la conduite écologique, la manipulation d'appareils à pression. Des modules conçus spécifiquement pour les *managers* sont également dispensés et portent sur les mesures qu'un *manager* doit mettre en œuvre concernant les équipements de protection individuelle, les rayonnements ionisants, le travail en hauteur et l'entrée en espace confiné.

100 000 sessions d'e-learning HS-S-E ont été suivies en 2019
81 000 heures de session d'e-learning HS-S-E ont été suivies en 2019

En 2020, le catalogue de formation HS-S-E s'étoffera encore d'avantage afin de répondre à l'analyse de risques effectué par le Groupe mais également aux attentes des salariés de Bureau Veritas. Les thématiques suivantes seront développées dans les prochains mois :

- l'environnement de travail (luminosité, bruit, qualité de l'air, humidité, température, télétravail et bien-être au travail) ;
- *leadership* et sécurité pour les *managers* (formation intitulée *Managing Safely*) ;
- le renforcement des formations concernant les chutes de plein pied.

Dans le cadre du projet d'amélioration continue du Système de Management Intégré et en lien avec les évolutions normatives, le Groupe a défini, fin 2018, une politique concernant la gestion des compétences et des formations HS-S-E. Cette politique définit par population les formations obligatoires et les formations recommandées.

100 % des managers HS-S-E ont été formés à l'ISO 45001 en 2019

La Santé

Le réseau de correspondants HS-S-E (Santé Sécurité – Sûreté – Environnement) est responsable du suivi des risques sanitaires pouvant affecter la santé des collaborateurs.

L'identification et le suivi des risques sanitaires chez Bureau Veritas sont effectués à deux niveaux :

1. sur le terrain : le réseau de correspondants HS-S-E, présent sur le terrain permet d'observer l'apparition et l'évolution des risques, ainsi que des mesures de prévention locales mises en place par les pouvoirs publics. Il alerte le Groupe de toute élévation du niveau de risque ;
2. à Paris : la Direction Groupe HS-S-E assure une veille permanente des risques sanitaires en liaison avec la société International SOS, le ministère des affaires étrangères et les dirigeants Santé-Sécurité de grandes entreprises.

En cas de crise sanitaire, un Comité de crise est constitué. Il rassemble les correspondants HS-S-E, la Direction HS-S-E du Groupe et toutes les fonctions supports concernées. Ce Comité a pour mission d'évaluer le niveau de risque et de définir un plan d'action, en partageant les informations collectées sur le terrain par les groupes opérationnels et celles obtenues par la Direction HS-S-E Groupe.

Ce plan d'action peut comprendre selon les cas des mesures de protection (port d'équipements de protection individuelle – EPI), de prévention (travail à domicile, hospitalisation...), voire de mise en quarantaine.

En fonction de la nature du plan d'actions, le Comité de crise émet des alertes Santé localement et/ou au niveau du Groupe, à destination du management et des employés. Ces alertes précisent les recommandations et les instructions que chaque unité est tenue d'appliquer.

En outre, le Comité assure le suivi de l'évolution de la crise et la mise à jour des alertes santé en fonction de l'évolution de la situation. Il tient régulièrement informé le Comité exécutif du Groupe et la Direction générale.

Ce dispositif a été actionné fin 2019 / début 2020 dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Les Vice-Présidents exécutifs en charge des groupes opérationnels opérant en Chine ou à Hong-Kong (Matières Premières, Industrie & Infrastructures, Biens de consommation et Marine & Offshore) ont suivi la crise et pris les mesures de prévention nécessaires. Ils ont lancé les alertes sécurité auprès de leurs équipes.

Un Comité de crise HS-S-E a été constitué. Il était composé des Directeurs HS-S-E des groupes opérationnels concernés, du Directeur HS-S-E du Groupe et du Vice-Président exécutif, Directeur des Affaires *corporate* et externes.

Des réunions régulières du Comité de crise ont été tenues pour suivre l'évolution de la crise et lancer les alertes santé-sécurité globales.

Des mesures de prévention ont été prises, telles que :

- l'interdiction des voyages vers ou en provenance des pays/régions où le virus circule activement ;
- la mise en quarantaine des personnels venant de ces pays/régions ;
- le maintien à domicile des personnes non indispensables au bureau ou dans les laboratoires ;
- la fourniture de masques, gants et produits désinfectants.

Le Comité exécutif et le Directeur général étaient quotidiennement tenus informés. Le Comité de crise s'est réuni régulièrement pour suivre la mise en œuvre et l'efficacité des mesures de prévention et de d'adaptation des activités opérationnelles du Groupe.

Conduite & mobilité

L'une des causes principales d'accidents et de décès chez Bureau Veritas est la conduite routière. C'est pourquoi il a été décidé sur l'impulsion de la Direction générale de mettre à jour la politique « conduite & mobilité ».

Ainsi des exigences ont été ajoutées pour conformité :

- critères sur le parc automobile ;
- formation des salariés devant conduire pour le travail ;
- formation spécifique pour les salariés étant considérés comme des grands rouleurs ;
- actions visant à augmenter le sentiment de responsabilité du salarié vis-à-vis de son véhicule Bureau Veritas ;
- politique de sanction ;
- utilisation des téléphones, GPS... ;
- équipements de sécurité pour les 2 roues ;
- règles à respecter pour les passagers ;
- installation d'outil de télématique. Cette recommandation est laissée à l'appréciation des groupes opérationnels (*Operating Groups*) pour se conformer aux législations locales, aux différences culturelles et technologiques.

La formation est un point clé dans la maîtrise des risques sécurité. Dans ce cadre, Bureau Veritas a créé et déployé en 2019, une politique dédiée à cette thématique. La conformité avec la politique Q-HS-S-E *Training* est vérifiée lors des audits internes Q-HS-S-E. Il s'agit d'un tronc commun permettant une culture commune qui se doit d'être complétée par une formation liée à l'activité de chaque salarié en prenant en compte les contextes locaux.

Communication

Chaque année le Groupe Bureau Veritas réalise 2 campagnes sécurité afin de sensibiliser l'ensemble des salariés aux enjeux de la sécurité mais également à des sujets spécifiques. Ces campagnes sont relayées localement par les services Q-HS-S-E afin de couvrir 100 % des salariés. En 2019 les 2 campagnes portaient sur :

- la sûreté et les déplacements ;
- la conduite et mobilité.

Alertes Sécurité

Au-delà de ces campagnes globales, de nombreuses communications sont effectuées localement ou au niveau du Groupe. C'est ainsi que plus de 30 alertes sécurité ont été communiquées au niveau du Groupe en 2019, faisant suite à l'analyse des causes d'accidents sérieux. Celles-ci avaient pour objet de rappeler à l'ensemble des salariés les règles à suivre et les bonnes pratiques à appliquer.

Communication visuelle

Les campagnes de sécurité mais également certains messages spécifiques ont été partagés et transmis aux salariés en 2019 grâce à différents vecteurs de communication. En effet, des campagnes d'affichages spécifiques à la conduite et mobilité ont été déployées à travers le monde. Des livrets, feuillets ont également été mis en place et intégrés au pack d'intégration des nouveaux embauchés afin de communiquer sur les sujets prioritaires liés à la sécurité.

Enfin, les pays ou région ou groupes opérationnels ont déployé des vidéos, des économiseurs d'écrans ou encore d'autres vecteurs visuels pour partager les messages principaux relatifs à la sécurité.

Causeries sécurité

Intégrées aux exigences internes du Groupe, les causeries sécurité constituent une action de prévention clef dans la lutte contre les accidents.

Ces discussions, animées par l'équipe de Direction, permettent de rappeler l'importance de la sécurité dans les activités quotidiennes, de renforcer les points de vigilance spécifiques à des activités et de développer une communication ouverte avec les employés sur ce sujet. Pour les employés, ces causeries sécurité offrent la possibilité de partager des doutes ou des propositions

d'amélioration et constituent un maillon important dans la chaîne de connaissance.

En 2018 et 2019, un objectif spécifique visait à s'assurer que chaque collaborateur participait au minimum à six causeries sécurité par an. Cet objectif a été atteint de façon hétérogène dans le Groupe, en fonction du degré de maturité des entités. En 2020, Bureau Veritas va travailler à l'amélioration des reporting relatifs aux causeries dans le cadre des *safety scorecards*.

Près de 2 300 causeries Q-HS-S-E ont été réalisées en France en 2019

Audit

Au-delà des audits externes réalisés par les clients du Groupe ou par un tiers indépendant permettant à Bureau Veritas d'être certifié ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 45001, ISO 14001, ISO 17020, ISO 17025, la Direction Q-HS-S-E définit un programme triennal d'audits internes. Ainsi, plus de 23 audits ont été conduits en 2019 par le pool d'auditeurs internes Groupe.

Au-delà de la Direction Q-HS-S-E du Groupe d'autres directions réalisent des audits afin de s'assurer de la bonne application des processus. Au total, ce sont près de 1 200 audits qui ont été réalisés en interne (hors audits financiers).

Ces audits internes ont pour objectif de contrôler la bonne application des processus de Bureau Veritas mais également de partager les bonnes pratiques.

En 2019, l'application QESIS (Système d'Information Qualité, Environnement, Santé-Sécurité) a été déployée à travers le monde. Elle permet de tracer l'ensemble des programmes d'audits, d'enregistrer chaque incident ainsi que son analyse des causes et son plan d'actions.

60 jours d'audits Q-HS-S-E réalisés par les 17 auditeurs Q-HS-S-E

1 190 audits en 2019

- 274 % de Non-Conformités en audit de certification

Amélioration continue

La démarche d'amélioration continue est définie à tous les niveaux de Groupe. Cette démarche portée par les directions Q-HS-S-E porte ses fruits et permet au Groupe Bureau Veritas d'afficher une performance positive et des objectifs Sécurité ambitieux et réalistes.

Digitalisation

La remontée des informations provenant du terrain est capitale pour permettre au système de management d'être connecté aux enjeux opérationnels. C'est pourquoi depuis 2018 le Groupe Bureau Veritas a mis à disposition une application mobile, accessible en 17 langues, permettant à chaque salarié de :

- déclarer une situation dangereuse ou un presque accident ;
- réaliser l'analyse des risques avant la réalisation de sa mission. Cette évaluation est nommée « 2 min for My Safety » ;
- réaliser l'analyse des risques avant un déplacement. Cette évaluation est nommée « 2 min for My Security » ;
- réaliser l'analyse des risques pour la conduite automobile. Cette évaluation est nommée « 2 min for My safe driving » ;
- réaliser l'analyse des risques pour la conduite en 2 roues. Cette évaluation est nommée « 2 min for My safe riding » ;
- enregistrer la réalisation d'une visite sécurité ;
- tracer la réalisation d'une inspection sécurité.



Analyse des causes racines d'un accident

L'analyse des causes racines d'un accident constitue un facteur primordial d'amélioration et de prévention. La procédure interne d'investigation des accidents a été modifiée en 2015 afin de fournir des outils plus efficaces pour identifier les causes racines, mais également pour déterminer des actions correctives et préventives de qualité et durables. Un module d'*e-learning* a également été développé pour accompagner ce changement et a été déployé au 2^e trimestre 2017 auprès de l'ensemble des référents réalisant une analyse des accidents.

L'analyse des causes des accidents les plus sérieux, 63 en 2019, a été menée conjointement avec la direction des entités concernées et la Direction Q-HS-S-E (Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement) et la Direction générale du Groupe. Les 3 principaux types d'accidents sont Glissades et chutes, Manutention et Accidents de la route. Ils représentent 60 % des accidents en 2019. Les 2 principales causes sont le Manque d'attention et le comportement non-approprié. Elles représentent plus de 50 % des accidents.

Enquête Sécurité

Différentes entités de Bureau Veritas sollicitent leurs salariés afin d'identifier des pistes d'amélioration du système de management au regard de la maîtrise des risques sécurité.

Par exemple, en complément des actions entreprises depuis plusieurs années visant à améliorer la sécurité de ses collaborateurs, la division Marine & Offshore a conduit en 2018 une démarche visant à mesurer la culture de sécurité et la perception de ses experts opérationnels sur les conditions de mise en œuvre des exigences correspondantes. Cette démarche a reposé sur une enquête réalisée à l'aide du questionnaire d'un organisme spécialisé, adapté aux activités concernées.

71 % des collaborateurs concernés ont répondu, confirmant ainsi leur très forte adhésion à cette démarche, manifestant leur vif intérêt pour les questions relatives à leur sécurité et leurs conditions de travail, et conférant une robustesse indéniable aux conclusions de cette enquête.

L'enquête permet également une comparaison des performances de la Société aux moyennes du secteur industriel établies sur 245 entreprises employant 160 000 personnes. Sur chacun des domaines évalués, il ressort que la performance de la division Marine & Offshore de Bureau Veritas est plus élevée que la mesure moyenne établie sur ce secteur industriel.

Enfin, les réponses proposées par les collaborateurs interrogés ont permis de dégager des axes de progrès qui font l'objet de plans d'actions élaborés suite à une concertation interne et dont la mise en œuvre est déjà en cours.

Du fait de l'engouement rencontré et de ses résultats, cet exercice sera renouvelé à intervalles réguliers de façon à contribuer à l'amélioration de la culture de sécurité et de sa mise en œuvre au sein de la division Marine & Offshore.

Ces enquêtes, menées selon la méthode *behavior based safety*, sont le point de départ des démarches sécurité structurées. C'est pourquoi en 2019 la Direction du Groupe a décidé d'imposer ces enquêtes aux 10 pays les plus importants à travers le monde. À fin 2019, les enquêtes ont été déployées sur de nombreux périmètres comme la France, l'Afrique, ainsi que les divisions Marine & Offshore et Biens de consommation. Il est prévu de déployer ces mêmes enquêtes en Amérique latine, Amérique du Nord avant la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Afin de suivre avec la plus grande précision les indicateurs clés de performance en matière de sécurité, Bureau Veritas a renforcé les systèmes d'informations dédiés à la sécurité. Depuis 2018, l'outil QESIS et l'outil de Business Intelligence ont été connectés permettant d'avoir une mise à jour quotidienne des indicateurs clés de performance du Groupe. Ces informations sont analysées en détail et sont présentées dans chaque des rapports mensuels de sécurité communiqués aux membres du Comité exécutif du Groupe.

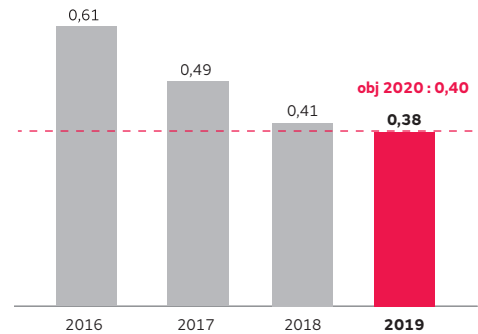
Il est essentiel de pouvoir répertorier les situations dangereuses et presque accidents dans les opérations du Groupe afin d'améliorer en continue les formations, les processus, l'organisation, et ainsi réduire les risques d'accidents.

**Plus de 5 000 presque accidents remontés en 2019 :
-24 % par rapport à 2018**

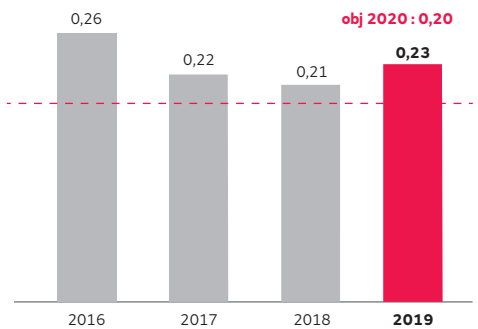
**Plus de 10 000 situations dangereuses remontées en 2019 :
+ 100 % par rapport à 2018**

Indicateurs

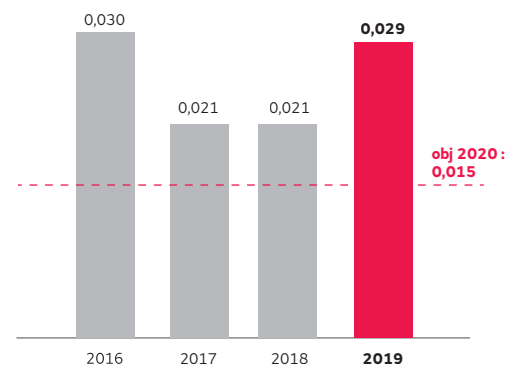
TAR



LTR



ASR



TAR: Nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / Nombre d'heures travaillées.

LTR: Nombre d'accidents avec arrêt de travail x 200 000 / Nombre d'heures travaillées.

ASR: Nombre de jours d'arrêt x 1 000 / Nombre d'heures travaillées.

Depuis 2014, le taux total d'accidents (TAR) a baissé de 51 %, le taux de fréquence des accidents (LTR) a baissé de 47 % et enfin le taux de gravité des accidents (ASR) a baissé de 6 %. Néanmoins, 3 accidents mortels sont survenus en 2019, tous liés à des accidents de la route.

Le Groupe continue globalement de progresser depuis la mise en place de la stratégie à horizon 2020 et le projet *Safety is our responsibility*. C'est également grâce aux programmes mis en œuvre pour renforcer l'analyse des causes racines, l'efficacité des actions mises en place mais également l'implication quotidienne de la ligne managériale. Ainsi en 2019, tous les accidents catégorisés comme « graves » selon des critères propres au Groupe ont fait l'objet d'un suivi particulier : l'analyse de l'accident et le plan d'action y afférant ont été revus par la Direction HS-S-E puis présentés par la ligne managériale à sa hiérarchie lors d'une réunion particulière. Ces éléments sont également partagés avec le Directeur général de Bureau Veritas lors des revues opérationnelles trimestrielles. De plus, tous les *managers* de Bureau Veritas se sont vus remettre par leur hiérarchie ou leur organisation HS-S-E un guide du management en matière de sécurité lors de leur entretien annuel ou d'une réunion dédiée à ce sujet. Ce document sert de base à la compréhension du rôle du management dans le déploiement de la culture sécurité.

En 2020, la Direction Q-HS-S-E et ses partenaires internes vont définir le nouveau plan Q-HS-S-E en ligne avec le prochain plan stratégique du Groupe.

2.3.2.5 Le soutien aux communautés locales et l'engagement solidaire

Contexte

L'organisation très décentralisée de Bureau Veritas favorise l'emploi local dans les près 140 pays où il est implanté. Bureau Veritas contribue de cette manière au développement socio-économique des territoires sur lesquels il opère.

Le Groupe s'attache à ce que chacun de ses 1 560 bureaux et laboratoires dans le monde développe les compétences et les savoir-faire à l'échelle locale en partenariat avec les autorités et les parties prenantes concernées.

Politique

Bureau Veritas a lancé un programme solidaire qui lui permet d'agir avec ses collaborateurs en engageant des actions de soutien aux plus démunis. Ce programme s'appelle **Be part of it**. Il est l'une des actions qui s'inscrivent dans le cadre de sa nouvelle politique d'aide aux communautés. Il comprend de nombreuses actions locales de diverses natures, comme par exemple la collecte de nourriture, la protection de l'environnement ou l'aide aux femmes de la rue et la plantation d'arbres.



Bureau Veritas a édité fin 2019 une politique visant à aligner les actions de philanthropiques de ses unités opérationnelles. Ainsi, 3 axes prioritaires ont été retenus et devront rassembler plus de 80 % des actions engagées localement. Ces axes sont la Santé, l'Éducation et l'Environnement.

Les actions philanthropiques pouvant se faire au moyen de donations ou de mécénat de compétence.

Plan d'action

Les actions solidaires engagées par Bureau Veritas sont décidées au niveau local dans chacun des pays où le Groupe est présent.

En 2019, plus de 170 actions locales ont été menées comme par exemple :

Santé :

- collecte de produits d'hygiène et de beauté à destination des femmes des rues (France) ;
- donation pour mettre en relation des personnes en situation de handicap et des bénévoles disposant d'imprimantes 3D pour réalisation de doigts ou main manquantes (France) ;
- donation pour aider des enfants autistes (Amérique du Nord) ;
- donation pour la recherche contre le cancer des enfants et des adultes (Australie, Amérique du Nord, Europe).

Éducation :

- donation et parrainage pour la promotion de l'éducation dans les zones rurales avec l'association « Chemins d'Avenirs » (France) ;
- aide au développement de jeunes défavorisés, au travers de bourses d'étude ou de programmes éducatifs (Europe, Afrique) ;
- aide pratique aux jeunes filles démunies (Afrique du Sud) ;
- donation pour favoriser l'éducation des enfants, fourniture de matériel scolaire et rénovation d'écoles (Amérique du Nord, Philippines, Brésil, Allemagne).

Environnement :

- plantations de graines et d'arbres dans de nombreux pays (Liban, Sumatra, Malaisie, Abu Dhabi, Pakistan, République Tchèque...);
- ramassage de déchets à l'occasion du WorldCleanup Day (Indonésie, Malaisie, Russie, Italie, Amérique latine...);
- campagne pour réduire la consommation de papier (10 sites en Russie, Égypte) ;
- campagne pour supprimer l'utilisation de plastique et anticiper l'application de loi (Europe, sites de CIF APM).

Indicateurs

En 2019, Bureau Veritas a effectué 620 000 euros de dons et réalisé 44 actions de mécénat de compétence. Cela représente une augmentation de respectivement 18 % et 22 % par rapport à 2018.

RÉPARTITION DES DONS PAR CATÉGORIE

Dons par catégorie	Montants (en euros)	%	Nombre de dons	%
Éducation	250 000	40 %	59	35 %
Environnement	8 000	1 %	26	15 %
Santé	211 000	34 %	71	41 %
Art & Culture	151 000	25 %	16	9 %
TOTAL	620 000	100 %	172	100 %

RÉPARTITION DES ACTIONS DE MÉCÉNAT PAR CATÉGORIE

Mécénat par catégorie	Nombre d'actions	%	Nombre d'heures	%
Éducation	7	16 %	242	11 %
Environnement	21	48 %	953	42 %
Santé	14	32 %	1 058	46 %
Autres	2	4 %	24	1 %
TOTAL	44	100 %	2 277	100 %

2.3.3 La protection de l'environnement

2.3.3.1 La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets

Contexte

Les changements climatiques peuvent générer des conditions météorologiques extrêmes plus fréquentes telles que des inondations, des incendies ou des températures excessives qui pourraient affecter la continuité des activités du Groupe et de ses clients, pouvant avoir un impact sur ses opérations.

Dans ce contexte Bureau Veritas a développé une approche pour réduire ses émissions de CO₂ et pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.

L'empreinte environnementale du Groupe se trouve principalement due à la consommation électrique de ses laboratoires et aux déplacements professionnels. Des programmes internes sont développés pour permettre la réduction de l'empreinte carbone de Bureau Veritas.

Bureau Veritas s'est engagé pour le climat en s'associant au *pledge* pour le climat lancé par le MEDEF (*French Business Climate Pledge*).

Politique

Bureau Veritas déploie une politique environnementale commune à toutes ses activités. Elle établit des objectifs annuels de réduction de l'impact environnemental et met en œuvre des programmes spécifiques pour réduire ses impacts environnementaux les plus significatifs.

Bureau Veritas met en œuvre un système de management de l'environnement qui est certifié ISO 14001. En 2019, ce système couvre 76 % des effectifs.

Le Groupe a publié en 2019 une politique sur l'éco-efficacité opérationnelle. Elle définit les règles pour la protection de l'environnement et la réduction des émissions carbone. Elle fait partie du système de management du Groupe, et son application sera vérifiée par les audits internes et externes. Cette politique a pour ambition d'accélérer le programme de réduction des émissions de CO₂ et définit des mesures pour chacun des thèmes pour lesquels Bureau Veritas a un facteur d'influence.

Plan d'action

Les déplacements professionnels représentent la source principale des émissions de CO₂ des activités d'inspection et de bureaux, la consommation d'énergie est ce qui génère le plus de CO₂ pour les activités de laboratoire. Sur la base de ce constat, trois sources d'émission sont ciblées :

- les consommations liées aux déplacements ;
- les consommations d'énergie par les bureaux du Groupe ;
- les consommations d'énergie des laboratoires.

Le plan d'action pour réduire les émissions de CO₂ comporte ainsi plusieurs volets :

- la réduction des déplacements

Le Groupe dispose d'une politique voyages qui vise à limiter les déplacements et à favoriser les déplacements « bas carbone ». Un nouveau système de vidéo conférences facilite la communication à distance et permet de réduire les déplacements. La politique déplacements Groupe a été mise à jour fin 2019.

Bureau Veritas a mis en place différentes solutions technologiques permettant une expérience riche de vidéoconférences ou conférences téléphoniques. 3 outils principaux ont été déployés : Polycom, Zoom, GoToMeeting.

En 2019, un virage stratégique a été lancé afin de proposer à l'ensemble des collaborateurs une plateforme unique dans le monde et une interconnexion plus forte avec l'environnement de travail ;

- L'utilisation de voitures à faible niveau d'émission de CO₂

La flotte de Bureau Veritas comprend 9 000 véhicules. Afin de réduire leurs émissions de CO₂, des initiatives locales ont été mises en place principalement en Europe, en Australie et en Amérique latine.

Des politiques dédiées à la gestion des flottes automobiles ont été déployées. Elles encouragent l'utilisation de véhicules à faibles émissions de CO₂. Les véhicules hybrides et électriques sont également proposés dans les catalogues de véhicules. La politique de gestion de la flotte automobile ainsi que le catalogue véhicules ont été mis à jour fin 2019.

Les politiques de flotte des véhicules professionnels (*car fleet policies*) sont revues régulièrement afin de réduire les émissions par km. En France, par exemple, les véhicules de plus de trois ans sont remplacés par des véhicules plus économes en carburant afin de réduire la consommation moyenne de carburant. Les émissions associées aux déplacements professionnels sont ainsi diminuées. Au 31 décembre 2019, elles étaient en France inférieure à 100 grammes de CO₂/km.

La sensibilisation et la formation des salariés de Bureau Veritas font également partie intégrante du programme de réduction des émissions liées aux déplacements professionnels. C'est pourquoi le Groupe a développé un module de formation en *e-learning* dédié à l'éco-conduite. Ce module permet de rappeler à l'apprenant les principes de conduite automobile permettant de réduire sa consommation mais également réduire son stress au volant et les risques d'accidents. En 2019, 47 000 sessions d'*e-learning* ont été suivies ;

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de bureaux et des laboratoires

Bureau Veritas encourage ses filiales à se fournir en énergie verte afin de réduire les émissions de CO₂ et à occuper des bâtiments basse consommation. Bureau Veritas recommande le choix de bâtiments à haute performance énergétique à l'occasion de chaque renouvellement de bail. Fin 2019, Bureau Veritas compte 12 bâtiments certifiés LEED, principalement en Asie. Bureau Veritas préconise l'utilisation d'éclairage à LED. Depuis l'introduction de l'éclairage LED, la division Biens de consommation a équipé 20 % de ses laboratoires lui permettant une augmentation de 55 % de son efficacité énergétique.

Bureau Veritas recommande l'utilisation de ces types d'énergie lorsque celles-ci sont disponibles. En Italie, 100 % de l'électricité utilisée est d'origine verte.

Les équipements présents dans les laboratoires de Bureaux Veritas constituent une forte source de consommation d'énergie. La gestion fine de ces équipements permet de réduire les consommations électriques. Dans ce cadre, les équipements pouvant être éteints la nuit ont été recensés afin d'éviter les consommations inutiles ;

- L'utilisation de matériels informatiques adaptés

Bureau Veritas travaille sur cet axe pour réduire son impact sur l'environnement. Les priorités du Groupe sont l'utilisation de matériel plus respectueux de l'environnement et la généralisation de l'utilisation du *cloud* pour stocker les données. En France, la virtualisation des serveurs a permis réduire de 1 300 serveurs et ainsi préserver 353 tonnes de CO₂ en 2018. Des projets similaires ont été menés aux USA.

Depuis plusieurs années la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe s'est engagée dans 3 chantiers principaux visant à réduire l'impact environnemental :

- réduire la consommation énergétique des centres de données (*data centers*) ;
- réduire les consommations énergétiques du parc informatique ;
- apporter des solutions innovantes pour réduire les déplacements des collaborateurs.

Adaptation aux effets du changement climatique

Les changements climatiques peuvent avoir de nombreuses conséquences sur l'impact de l'activité de Bureau Veritas. Au-delà de mener des actions permettant de réduire l'impact de Bureau Veritas sur le changement climatique il a été décidé d'identifier les zones à risques à travers le monde. Les changements climatiques peuvent générer des conditions météorologiques extrêmes plus fréquentes telles que des inondations, des incendies ou des températures excessives qui pourraient affecter la continuité des opérations du Groupe. Afin de répondre à cet enjeu, certaines entités situées dans des zones à risques ont initié la mise en place de plan de continuité d'activité. Certains de ces plans ont été testés en 2018 et 2019.

Le processus de *Due Diligence* et d'acquisitions intègre à présent des questions sur l'exposition de la société acquise aux impacts du changement climatique permettant ainsi de définir un plan d'action lors de l'intégration de cette société au Groupe. Bureau Veritas a identifié ses facteurs principaux pouvant impacter le changement climatique et a pour ambition d'éliminer les émissions non indispensables et de réduire les émissions nécessaires à la croissance du Groupe.

Indicateurs

Le processus de *reporting* et de consolidation s'améliore chaque année et a fait l'objet en 2019 d'un renforcement par la mise en place d'une équipe dédiée à la vérification de chacun des *reporting* des entités locales

Dans le cadre du plan stratégique à horizon 2020, la politique environnementale définit 3 objectifs principaux (par rapport aux résultats consolidés 2015) :

Réduire de 10 % les émissions de CO ₂ /Équivalent Temps plein d'ici 2020	Augmenter de 10 % le recours aux énergies renouvelable	Atteindre 75 % des activités du Groupe certifiées ISO 14001
---	--	---

Les périmètres suivants sont considérés :

- P1 – Émissions directes : somme des émissions directes induites par la combustion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, etc.) ou de ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise (inclue les véhicules de service) ;
- P2 – Émissions indirectes : somme des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité ;
- P3 – Autres émissions : somme de toutes les autres émissions indirectes, incluant les déplacements professionnels (avion, train, voitures de location et voitures personnelles). Les émissions liées au *commuting* et aux ordinateurs ne sont pas prises en compte.

Les données présentées ci-après dans ce chapitre comprennent :

Tonnes de CO ₂ équivalent	Scope 1	Scope 2	Scope 3
2018 ^(a)	39 323	61 689	77 948
2019 ^(b)	66 700	63 315	49 682

(a) En 2018, le périmètre comprend 148 entités opérationnelles et couvre 84 % de l'effectif 2018.

(b) En 2019, le périmètre comprend 157 entités opérationnelles et couvre 81 % de l'effectif 2019.

Le périmètre 2019 inclut deux nouveaux laboratoires de Maxxam qui sont fortement consommateurs de gaz. Avec ces 2 laboratoires, Maxxam représente 53 % des émissions de CO₂ en 2019, alors qu'il représentait seulement 32 % des émissions en 2018. Ces 2 laboratoires n'avaient pas été intégrés en 2018, faute de données disponibles. Ceci explique les fortes croissances des émissions de CO₂ Scope 1 (voir ci-avant), des consommations d'énergie et des émissions de CO₂ des laboratoires (voir ci-après).

Le Scope 3 a fait l'objet d'une estimation sur un périmètre plus élargi dont les principaux postes sont le *commuting*, le matériel informatique et les activités (hors Scope 1 et Scope 2) liées à l'énergie. Sur la base de ce périmètre élargi, les émissions de Scope 3 baissent de 173 534 tonnes de CO₂ équivalent en 2018 à 159 007 tonnes de CO₂ équivalent en 2019.

Les laboratoires de Bureau Veritas

En 2019, pour les activités de laboratoires, la consommation d'électricité a été mesurée et fiabilisée pour 81 % des effectifs des laboratoires du Groupe et 57 % du nombre de laboratoires du Groupe.

Depuis de nombreuses années, l'analyse des données démontre que 80 % du volume total d'électricité consommé par le Groupe l'est par les laboratoires et les 20 % restants sont consommés par les bureaux.

Les données liées à l'énergie présentées ci-après consolident les consommations d'électricité et de gaz.

Le tableau suivant présente les consommations d'électricité des laboratoires du Groupe par personne et par an pour les années 5 dernières années :

Indicateur Énergie en MWh/pers/an	2019	2018	2017	2016	2015
Laboratoires	16,2	10	9	6,9	6,5

Le tableau suivant présente les consommations brutes d'électricité des laboratoires du Groupe de 2015 à 2019 :

Indicateur Énergie en MWh	2019	2018	2017	2016	2015
Laboratoires	259 125	190 360	175 172	121 789	112 996

ÉMISSIONS DE CO₂ DU GROUPE LIÉES A L'UTILISATION D'ÉNERGIE

Énergie	Taux de couverture 2019	Tonnes de CO ₂ /personne 2019	Tonnes de CO ₂ /personne 2018	Tonnes de CO ₂ /personne 2017	Tonnes de CO ₂ /personne 2016	Tonnes de CO ₂ /personne 2015
Laboratoires	62 %	4,97	3,14	3,48	3,10	3,07
Laboratoires et Bureaux	48 %	2,46	2,04			

ÉMISSIONS DE CO₂ DU GROUPE LIÉES AUX DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS – ACTIVITÉ BUREAUX

Déplacements professionnels	Taux de couverture 2019	Tonnes de CO ₂ /personne 2019	Tonnes de CO ₂ /personne 2018	Tonnes de CO ₂ /personne 2017	Tonnes de CO ₂ /personne 2016	Tonnes de CO ₂ /personne 2015
Bureaux	78 %	1,69	1,94	2,09	2,35	2,46
Bureaux et Laboratoires	78 %	1,40	1,60			

Les données liées aux déplacements professionnels ci-dessus intègrent les informations provenant de l'utilisation de véhicules à quatre roues (de fonction, de location et de *leasing*), de véhicules à deux-roues à moteur, de déplacements en avion (court, moyen et long courrier) et de déplacements en train. Les déplacements pendulaires (trajet domicile vers/en provenance du lieu de travail habituel) ne sont pas inclus.

L'objectif 2020 est de diminuer de 20 % les émissions de CO₂ par personne liées aux transports.

2.3.3.2 La réduction de l'impact environnemental et la préservation de la biodiversité

Contexte

Bien que ne générant pas de déchets importants, Bureau Veritas veille à réduire ses impacts environnementaux et s'est engagé pour la protection de la biodiversité avec Act4Nature.

Politique

Bureau Veritas a mis en place un système de management de l'environnement qui est certifié ISO 14001. Plusieurs politiques sont déployées pour réduire et trier les déchets, faire baisser les consommations de papier, réduire les consommations d'eau.

Plan d'action

Gestion des déchets/papier

- **Gestion des déchets**: Les enjeux de la politique déchet sont traités de 2 manières :
 - l'ensemble des déchets dangereux générés dans le cadre des activités de laboratoire suivent un processus de collecte spécifique ;
 - Bureau Veritas encourage la mise en place de tris sélectifs pour les déchets de bureau ;
- Les consommations d'eau sont particulièrement significatives dans les laboratoires du Groupe.

Les pollutions potentielles provenant des activités de bureau-inspection et de laboratoire sont décrites dans le tableau suivant. La conformité aux exigences en matière de pollution est vérifiée par les autorités locales et les organismes de certification ISO 14001.

Activités	Pollutions potentielles	Exemples d'actions menées
Bureaux et inspections	Équipements de conditionnement d'air dans les bureaux pouvant générer des fuites de gaz réfrigérant. Utilisation de véhicules automobiles pour les déplacements sur les sites des clients.	Contrats de maintenance appropriés. Flotte de véhicules récents à faible émission de CO ₂ et formation à la conduite écologique.
Laboratoires	Équipements de conditionnement d'air dans les laboratoires pouvant générer des fuites de gaz réfrigérant. Équipements de tests pouvant générer des émissions atmosphériques polluantes. Utilisation de véhicules automobiles pour les déplacements sur les sites des clients. Stockage de produits chimiques et de déchets dangereux.	Contrats de maintenance appropriés. Équipements techniques de contrôle des émissions et obtention des permis nécessaires, vérifications régulières des émissions. Flotte de véhicules récents et formation à la conduite écologique. Aires de stockage dédiées équipées de rétention appropriée et procédures de contrôle nécessaires.

En raison de ses activités, le déchet principal en volume de Bureau Veritas est le papier. Afin d'en limiter la consommation et de réduire les déchets générés, de nombreuses initiatives ont été mises en place dans les différentes entités du Groupe concernant la génération de rapports électroniques ainsi que l'impression et l'archivage électronique lorsque les clients et les exigences réglementaires autorisent de telles pratiques. Bureau Veritas met en place une migration vers une production « zéro papier » pour l'activité Biens de consommation (réduction de la consommation de papier, de stockage et d'expédition).

D'autres types de déchets, tels que le carton, le plastique, le verre, les piles, les lampes, les déchets provenant d'équipements électriques et électroniques, les déchets issus de produits chimiques et les échantillons de minerais résultant des tests en laboratoires générés par le Groupe sont mesurés et gérés en accord avec les réglementations locales imposant leur élimination dans des filières spécialisées.

Du fait de l'importance croissante des activités de laboratoire, le reporting des déchets a été amélioré afin de mieux mesurer et de fiabiliser les informations remontées. Ce reporting concerne la quasi-totalité des entités (93 %). Néanmoins l'information spécifique sur les déchets recyclables ne faisait pas partie des éléments managés au sein de Bureau Veritas. En 2019, l'outil de reporting a été renforcé afin d'apporter davantage de précision sur la thématique des déchets.

Eau

La consommation d'eau au sein du Groupe est un enjeu multiple. L'ambition est de pouvoir collecter l'information des consommations d'eau de façon fiable sur 100 % des entités concernées. La consommation d'eau a diminué de 20 % (1,118 hm³ en 2018 vs. 0,936 hm³ en 2019).

Journées de l'environnement

Depuis 2009, tous les 5 juin, Bureau Veritas célèbre la Journée mondiale de l'Environnement autour d'un thème partagé par l'Organisation des Nations Unies (ONU). À cette occasion, la Direction Q-HS-S-E du Groupe propose aux collaborateurs de s'organiser pour mettre en place des actions afin de réduire leurs impacts environnementaux. Cette implication de tous les salariés dans la démarche d'amélioration continue de la maîtrise des enjeux environnementaux est célébrée par un concours interne. Un jury se réunit afin d'étudier les dossiers et évaluer chacun d'entre eux.

Depuis plusieurs années c'est plus d'une centaine de programmes d'actions qui sont mis en place, avec des participants de plus en plus nombreux. En moyenne, 43 000 salariés participent aux 350 programmes d'actions depuis 2015.

Les meilleurs programmes d'actions se voient gratifiés d'un trophée.

L'édition 2019 du *World Environment Day*, quatre trophées ont été décernés dans les catégories suivantes : « Créativité », « Éducation », « Réseaux Sociaux » en plus du thème annuel « Rapprocher les gens de la Nature ».

À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, Bureau Veritas Inde, qui héberge environ 800 employés dans le bureau de Mumbai, a choisi de soutenir la cause en faisant partie du *Beach Clean Up Drive* en association avec Jay Foundation @ Dadar Beach le 3 juin, où 35 employés ont participé à la campagne de nettoyage de la plage ;

- « Road Clean Up Drive » : organisé le 5 juin par 45 employés au 72 Business Park, Andheri, cet événement a permis de mobiliser, sur toute une semaine, les salariés pour la collecte des plastiques dans la ville. L'événement a également donné lieu à un concours de photographies afin de sensibiliser le plus grand nombre.

Agir pour la biodiversité



De concert avec la mobilisation du gouvernement français et des entreprises dans le cadre de la démarche « Act4nature », Bureau Veritas a confirmé son engagement à agir pour la préservation de la biodiversité en signant les 10 engagements collectifs portés par Act4Nature et en publiant son plan d'actions en mai 2018.

En complément, Bureau Veritas s'engage sur d'autres actions témoignant ainsi de sa volonté d'agir efficacement auprès de ses salariés, de ses fournisseurs et de ses clients, pour réduire les impacts sur la biodiversité.

La protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité sont des priorités pour Bureau Veritas.

En 2019, Bureau Veritas a mis en place un projet global de reforestation. Cette démarche s'inscrit dans les enjeux environnementaux prioritaires identifiés par Bureau Veritas, comme la préservation de la biodiversité, un ancrage local fort, et une réelle volonté de limiter ses impacts sur l'environnement afin de tendre vers la neutralité carbone. Bureau Veritas a permis à ses salariés de participer directement à cette initiative en ajoutant 1 arbre à chaque arbre planté par un salarié.

Afin d'illustrer cet engagement, différents projets ont été lancés au sein de Bureau Veritas. Par exemple au Brésil, 35 salariés du Groupe ont participé à un projet de reboisement de 2 500 arbres dans la région de Pinhais. De nombreuses espèces d'arbres ont été plantées : *Eugenia aggregata*, *Handroanthus albus*, *Eugenia uniflora*, *Plinia cauliflora* et *Psidium cattleianum*. Ce projet a également été l'occasion de réaliser une campagne de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de Bureau Veritas au Brésil.

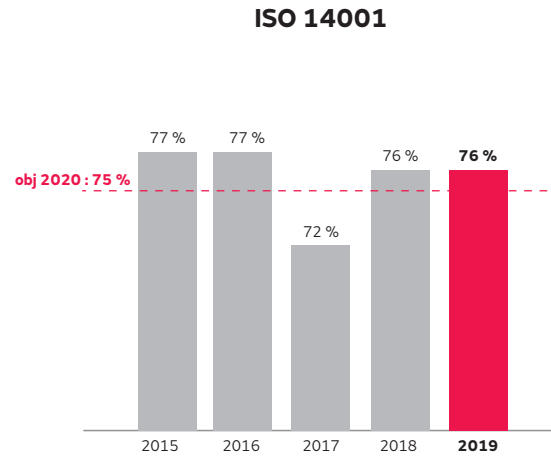
D'autres projets de reforestation, de participation à l'événement *World Clean Up Day* et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité ont été menés en 2019.

À fin d'année 2019, le Groupe et ses parties prenantes avait planté 7 111 arbres à travers 9 plantations. En collaboration avec la société *Reforestation*, chaque plantation est suivie, contrôlée permettant de s'assurer de la plus grande transparence ces projets. Cela équivaut à 1 066 tonnes de CO₂ stockées.

En 2020, Bureau Veritas va continuer à faire grandir ses plantations et ainsi avoir un effet bénéfique sur la biodiversité.

Indicateurs

Enfin, la certification ISO 14001 assure un niveau de maîtrise du système de management de l'environnement et des déchets produits par l'activité de Bureau Veritas. C'est pourquoi un objectif a été fixé à horizon 2020 afin d'atteindre 75 % des activités certifiées ISO 14001.



2.4 Plan de vigilance

Bureau Veritas a mis en place un plan de vigilance à la suite de la loi française n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le présent plan de vigilance couvre l'ensemble des activités de Bureau Veritas et de ses filiales, ainsi que celles des sous-traitants et fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

Il comporte des mesures de vigilance visant à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves sur cinq thèmes :

- l'éthique et la lutte contre la corruption ;
- les droits humains et les libertés fondamentales ;
- la santé et la sécurité des personnes ;
- la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité ;
- la protection des données personnelles.

2.4.1 Gouvernance & politiques

Le Comité de pilotage RSE participe à l'élaboration du plan de vigilance et au suivi de son déploiement.

Les politiques applicables dans le cadre du plan de vigilance sont :

- Le Code de conduite partenaires, pour les fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires commerciaux et cotraitants.

Ce Code de conduite couvre les exigences en matière d'Éthique, de droits humains, de Sécurité, d'Environnement et de protection des données personnelles. À tous les niveaux de son organisation, pour toutes ses opérations et dans tous les pays où il est présent, Bureau Veritas défend le principe de Responsabilité sociale de l'entreprise et agit en priorité conformément aux Principes des Droits de l'Homme et du Travail ainsi qu'aux exigences de Santé et Sécurité au travail, de Protection de l'environnement et de Lutte contre la corruption.

Le Code de conduite partenaires est une déclinaison du Code d'éthique de Bureau Veritas et de la Politique des droits humains. Il définit les exigences auxquelles tous les Partenaires d'affaires de Bureau Veritas sont tenus de se conformer, en plus :

- des lois et des règlements locaux, nationaux et internationaux applicables;
- du Code d'éthique de Bureau Veritas;
- des dispositions contractuelles ;

Les conditions générales d'achat ainsi que les modèles de contrats types ont été actualisés de façon à faire référence au Code de conduite partenaires

- Les politiques Groupe, pour Bureau Veritas et ses filiales.

Ces politiques sont notamment le Code d'éthique, la Politique des Droits humains, les Politiques et procédures de Sécurité, la Politique Environnementale et la politique de protection des données personnelles.

2.4.2 Cartographie des risques

Les risques présentés ci-dessous correspondent au risque « Gestion de la chaîne d'approvisionnement » présenté dans la sous-section 2.3.1.3 – La gestion de la chaîne d'approvisionnement. Ils sont détaillés dans ce chapitre pour mieux répondre aux exigences de la loi sur le devoir de vigilance.




Les risques les plus significatifs ont été recensés au travers d'une approche comprenant 3 phases :

- une cartographie des risques couvrant les thématiques du devoir de vigilance a été réalisée par le Groupe en 2017 et actualisée en 2018 ;
- une analyse spécifique a été conduite en interne pour évaluer les risques les plus significatifs :
 - les risques significatifs droits humains ont été identifiés en utilisant l'Indice de Développement Humain des Pays publié par l'ONU en mars 2018 et en prenant en compte la carte des risques relatifs aux droits de l'enfant dans le monde publiée par *Humanium*. Cette approche a été complétée pour

les fournisseurs par une analyse de risques détaillée de chaque catégorie d'achat,

- les risques significatifs Environnementaux ont été identifiés sur la base de l'évaluation des impacts environnementaux des activités du Groupe et de celles de ses sous-traitants. Du fait des faibles risques d'atteinte à l'environnement de la plupart des activités, seuls les laboratoires ressortent parmi les risques significatifs pour le traitement de leurs déchets,
- les risques significatifs Sécurité ont été placés dans tous les pays ayant eu un nombre important d'accidents sérieux en 2018, au sein des équipes de Bureau Veritas et chez ses sous-traitants ;
- une revue externe indépendante a été réalisée par un cabinet d'experts pour recenser les points prioritaires. Cette revue a été faite au travers d'audits, de revues documentaires, d'entretiens avec les services concernés et de croisements avec des bases de données statistiques externes dont notamment la base de données SHDB (*Social Hotspot Data Base*).

Le tableau ci-dessous présente la cartographie des risques les plus significatifs.

	RISQUES SIGNIFICATIFS	BUREAU VERITAS	JV PARTNERS	SOUS-TRAITANTS	FOURNISSEURS	INTERMÉDIAIRES
 DROITS HUMAINS	LIBERTÉ D'ASSOCIATION	Asie - États-Unis Moyen Orient		Émirats Chine - États-Unis	Chine - États-Unis Service de bureau	
	TEMPS DE TRAVAIL			Chine - Corée - Japon Royaume Uni - Émirats	Chine Service de bureau	
	AVANTAGES SOCIAUX			États-Unis	États-Unis Service de bureau	
 ENVIRONNEMENT	GESTION DES DÉCHETS POLLUTION DES SOLS	Laboratoires		Laboratoires	Produits chimiques	
 SANTÉ & SÉCURITÉ	ACCIDENTS AU TRAVAIL	Inde - Vietnam - Brésil - Argentine - France	Chine	France - Brésil	Brésil - France Service de bureau	

NIVEAUX DE RISQUES :

□ Risque faible ■ Risque modéré ■ Risque moyen ■ Risque fort

Source : Social Hotspot Data Base.

Les niveaux de risques de la base SHDB sont notés sur une échelle allant de 1 à 4. Les risques ont été moyennés par catégorie et seuls les niveaux de risques supérieurs à 3 avec un volume d'achat supérieur à 10 millions d'euros en 2018 par pays sont présentés dans cette cartographie.

Les sujets les plus critiques pour les sous-traitants du Groupe sont l'Éthique et la Sécurité.

2.4.3 Plans d'actions

Les plans d'actions comprennent un premier volet propre à Bureau Veritas et à ses filiales et un second volet pour ses partenaires (fournisseurs, sous-traitants, intermédiaires commerciaux et cotraitants).

Plans d'actions pour Bureau Veritas et ses filiales

Le plan d'action pour Bureau Veritas et ses filiales est décrit dans les sous-sections correspondantes (Droits humains, Sécurité et Environnement) de la section 2.3 – Feuille de route pour bâtir un monde de confiance du présent Document d'enregistrement universel.

Plans d'actions pour les sous-traitants et fournisseurs

Depuis 2014, Bureau Veritas a engagé un processus d'amélioration continue de sa performance en matière d'achats

analysée sous un angle sociétal. Les actions engagées en ce sens, dont les travaux menés avec Ecovadis, sont détaillées dans la sous-section 2.3.1.3 – La gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Le plan d'action pour les partenaires de Bureau Veritas repose essentiellement sur le déploiement du Code de conduite partenaires. Il comprend 4 phases :

- 1. la communication du Code de conduite partenaires à tous les partenaires signant un nouveau contrat avec Bureau Veritas, quel que soit leur taille, leur activité et leur lieu d'intervention ;
- 2. la signature pour acceptation du Code de conduite partenaires par chaque partenaire ;
- 3. la surveillance du respect du Code de conduite partenaires par les partenaires. Elle est effectuée par les donneurs d'ordres Bureau Veritas ;
- 4. l'évaluation des partenaires représentant un risque fort de non-respect du Code de conduite partenaires.

Une attention particulière est portée à la sécurité. Le Groupe s'assure que les sous-traitants se conforment aux règles Santé et Sécurité définies par le Groupe. À cet effet, un plan d'actions a été mis en place. Il comporte notamment les actions suivantes :

- les sous-traitants sont systématiquement informés des exigences en matière de sécurité qui s'appliquent à toutes les interventions du Groupe, y compris lorsqu'elles intègrent des exigences additionnelles propres au client ou au site d'intervention ;
- tous les accidents sérieux des sous-traitants qui sont survenus dans le cadre de missions Bureau Veritas sont rapportés et suivis au travers d'une analyse de causes ;
- les instructions sécurité et les campagnes sécurité que Bureau Veritas a préparées pour ses collaborateurs sont communiquées aux sous-traitants concernés.

Concernant l'environnement, les sous-traitants opérants des laboratoires d'analyses environnementales seront suivis avec une attention particulière pour le traitement de leurs déchets et de leurs rejets atmosphériques et aqueux. Les fournisseurs de produits chimiques pour les laboratoires et les sociétés de collecte des déchets seront suivis en priorité.

Concernant les droits humains, l'analyse des risques réalisée désigne comme prioritaires les prestataires de nettoyage des locaux, ainsi que les sociétés de maintenance et de sécurité. Des actions ciblées ont été engagées pour leur communiquer le Code de conduite partenaires de Bureau Veritas.

Concernant l'éthique, tous les partenaires sont suivis avec une attention particulière et signent pour acceptation le Code d'éthique du Groupe avant d'être autorisés à intervenir.

2.4.4 Indicateurs et suivi

Les indicateurs sont détaillés dans chacune des sections correspondantes de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) : Sécurité (voir sous-section 2.3.2.4 – La Santé et la Sécurité), Environnement (voir sous-section 2.3.3 – La protection de l'environnement) et Droits humains (voir sous-section 2.3.2.3 – Le respect des droits humains).

Pour chaque thématique, le principal indicateur, ses résultats 2018 et 2019 sont décrits dans le tableau ci-après:

Thème	KPI	Bureau Veritas		Fournisseurs et Sous-traitants		
		Résultats 2019	Résultats 2018	KPI	Cible 2019	Résultats 2018
Sécurité	TAR	0,38	0,41	Nouveaux ayant reçu le Code de conduite partenaires	50 %	N/A
Environnement	CO ₂ transport (t/personne)	2,91	3,09	Nouveaux ayant reçu le Code de conduite partenaires	50 %	N/A
Droits humains	Personnes ayant reçu la politique	100 %	81 %	Nouveaux ayant reçu le Code de conduite partenaires	50 %	N/A

Bureau Veritas a réalisé en 2019 une auto-évaluation du déploiement du Code de conduite partenaires auprès des partenaires de chacune de ses entités opérationnelles et fonctions supports. Cette évaluation permet aussi de recenser les partenaires qui pourraient ne pas être en conformité avec le Code de conduite partenaires. Compte tenu de son ampleur, l'évaluation se terminera en avril 2020.

À fin 2019, aucun cas de partenaire non-conforme au Code de conduite partenaires n'a été identifié.

2.4.5 Mécanisme d'alerte

Bureau Veritas a pour politique d'encourager son personnel et ses Partenaires d'affaires à « parler ouvertement » s'ils sont témoins d'un événement dans le cadre des activités du Groupe qu'ils jugent contraire au Code de conduite partenaires.

Le mécanisme d'alerte mis en place dans le cadre du Programme de conformité du Groupe a été étendu progressivement à l'ensemble des sujets compris dans la loi sur le devoir de vigilance et a été ouvert aux fournisseurs et aux sous-traitants.

2.5 Méthodologie de recueil de l'information

Informations sociales

Les informations sociales publiées dans ce document sont issues principalement du système de *reporting* Ressources humaines du Groupe. Celui-ci est publié et transmis tous les mois aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux directions des Ressources humaines des groupes opérationnels. Au sein de la Direction des Ressources humaines du Groupe, une équipe *reporting* est en charge du contrôle et de la publication de ces tableaux de bord en lien avec les responsables locaux.

Une enquête annuelle est également réalisée auprès des Directeurs des ressources humaines des groupes opérationnels pour recueillir les informations qualitatives pertinentes présentées dans la section 2.3.2 – Le capital humain du présent Document d'enregistrement universel.

Périmètre de consolidation

Les données relatives aux Ressources humaines sont mises à jour en continu dans le Système d'Information Ressources humaines (SIRH) du Groupe, excepté les indicateurs de formation qui font l'objet d'une mise à jour par les équipes locales et d'un *reporting* trimestriel.

Les données d'effectifs sont données sur un périmètre Groupe.

Les données de formation ainsi que celles de l'absentéisme couvrent 100 % des effectifs du Groupe.

Les données sur les accords de participation et d'intéressement s'entendent hors Bureau Veritas SA et couvrent les six filiales françaises suivantes de la Société : Bureau Veritas Services, Bureau Veritas Services France, Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Construction, Bureau Veritas GSIT et Bureau Veritas Marine & Offshore.

La documentation et la formation à destination des utilisateurs

Une documentation précise et régulièrement mise à jour est disponible dans les Systèmes d'information Groupe. Chaque nouvel arrivant utilisateur et/ou contributeur du *reporting* des Ressources humaines doit suivre une formation à la collecte et au téléchargement des données ainsi qu'à la consultation des tableaux de bord en ligne. Cette formation est dispensée par la Direction des Ressources humaines du Groupe.

Hygiène, Santé-Sécurité, Sûreté et environnement

En l'absence de référentiel public et reconnu pour les activités d'inspection, Bureau Veritas a défini son propre référentiel d'indicateurs HS-S-E, en précisant les définitions, le périmètre et les méthodes de consolidation, les responsabilités et le contrôle de l'information.

Ces éléments sont décrits dans les manuels des fonctions considérées (HS-S-E). Ils sont régulièrement mis à jour afin de prendre en compte l'introduction de programmes complémentaires et l'évolution du périmètre (extension aux entités existantes, intégration de nouvelles acquisitions).

Recueil de l'information

Les indicateurs HS-S-E sont placés sous la responsabilité de la Direction HS-S-E qui s'appuie sur les remontées d'information du réseau et des systèmes d'information.

Les indicateurs HS-S-E sont saisis par les entités du Groupe dans un outil en ligne.

La saisie des données liées à l'accidentologie est réalisée en temps réel et les détails de la méthodologie sont présentés dans la sous-section 2.3.2.4 – La Santé et la Sécurité du présent Document d'enregistrement universel.

Les indicateurs environnementaux sont saisis au travers d'un *reporting* unique appelé « *Environmental and Carbon reporting* » (*reporting* environnemental et carbone) dont la méthodologie est spécifiée ci-dessous.

Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs HS-S-E sont consolidés au niveau mondial ou bien dans le cadre des programmes spécifiques. Les exclusions indiquées concernent les entités pour lesquelles les données ne sont pas disponibles pour l'année précédente ou non fiables, ainsi que les acquisitions de l'année précédente. En effet, afin de s'assurer de la cohérence des données collectées, l'intégration des indicateurs n'a lieu qu'au cours de leur deuxième année de remontée d'information.

Les consommations d'énergie intègrent les consommations d'électricité liées aux bâtiments et aux processus.

Les effectifs pris en compte pour le calcul des indicateurs sécurité et environnement s'appuient sur les effectifs moyens trimestriels.

Par défaut, les heures travaillées utilisées pour les calculs des taux de fréquence et de gravité sont de 160 heures par mois et par collaborateur.

Depuis 2014, pour faciliter et améliorer le *reporting* concernant les impacts environnementaux principaux et les émissions de CO₂, Bureau Veritas utilise un seul outil appelé « *Environmental and Carbon reporting* » (*reporting* environnemental et carbone). Une note méthodologique a également été définie pour guider l'ensemble des personnes devant reporter l'information.

Chaque entité doit remonter annuellement les informations liées aux consommations d'énergie, de papier, d'eau, à la génération de déchets et aux déplacements professionnels, et tous les deux ans les informations portant sur les substances susceptibles de détruire la couche d'ozone. Quelques exceptions sont définies dans la procédure de *reporting* dans les cas suivants :

- les données ne peuvent être obtenues car elles sont incluses dans le coût global d'un loyer, aucun compteur n'est installé et ce serait trop onéreux à mettre en place ;
- les acquisitions ont deux ans pour améliorer le *reporting* de leurs données afin de pouvoir commencer par des sites pilotes, puis de déployer le *reporting* à l'ensemble de l'entité acquise.

Pour s'assurer que les données remontées par les entités nouvellement acquises sont cohérentes avec les processus du Groupe, la première année de *reporting* est documentée mais les résultats ne sont pas intégrés dans les résultats consolidés du Groupe.

Dans le présent rapport :

- les données santé et sécurité couvrent toute l'année 2019 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019). Les effectifs pris en compte pour le calcul des indicateurs santé sécurité s'appuient sur les effectifs de novembre 2019 ;
- les données environnementales sont celles de l'année 2019 (du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019) ;
- les données qualité sont celles de l'année 2019 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Enfin, toute entité dont les données annuelles ne peuvent être fiabilisées est exclue des résultats consolidés du Groupe suivant le processus de contrôle interne.

Indicateurs non pertinents pour les activités de Bureau Veritas.

Bureau Veritas n'est pas affecté dans ses opérations par l'adaptation aux conséquences du changement climatique et les mesures pour préserver ou développer la biodiversité. Les activités de Bureau Veritas sont réalisées en conformité avec les mesures locales réglementaires de protection de la biodiversité. Au niveau du portefeuille des offres de service, ces éléments constituent des projets potentiels. Un projet a été mené afin de définir un cadre pour l'établissement de plans de continuité d'activité selon la norme ISO 22301, requis par la réglementation dans certains pays.

Les activités de Bureau Veritas n'impliquent pas l'utilisation des sols, hormis l'utilisation des bâtiments dans lesquels le Groupe est généralement installé en tant que locataire. Les activités de Bureau Veritas n'impliquent pas la consommation de matières premières, hormis l'utilisation de carburant qui est détaillée dans la sous-section 2.3.3.1 – La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets, ainsi que les mesures prises pour améliorer l'efficacité de son utilisation.

Les activités de Bureau Veritas n'impliquent pas l'utilisation d'eau, hormis pour la consommation des employés et quelques processus de tests liés aux activités de laboratoire. Les activités de Bureau Veritas sont réalisées en conformité avec les mesures locales et réglementaires de consommation et rejet d'eau. Dans le cadre de la certification ISO 14001, la consommation d'eau est suivie dans les activités où elle représente un aspect significatif et des mesures sont mises en œuvre pour en réduire et optimiser la consommation.

Enfin, les activités de Bureau Veritas n'engendrent pas de gaspillage alimentaire significatif.

2.6 Indicateurs et correspondances

2.6.1 Indicateurs extra-financiers

Les indicateurs ci-après ont un périmètre Groupe, sauf s'il est précisé autrement. Ils proviennent des bureaux et des laboratoires.

	2018	2019	Objectifs 2020
Indicateurs sociaux			
Effectif	75 428	78 395	
Embauches	13 330	14 954	
Acquisitions	286	1 541	
Départs volontaires	8 709	9 368	
Licenciements	4 468	3 369	
Taux d'attrition	17,0 %	15,8 %	
Taux d'attrition volontaire	11,1 %	11,6 %	< 15,0 %
Taux d'absentéisme	1,2 %	1,1 %	< 2,0 %
Répartition de l'effectif par zone géographique			
Europe	17 630	17 783	
Afrique et Moyen-Orient	6 378	7 373	
Amériques	21 131	22 655	
Asie-Pacifique	30 289	30 584	
Répartition de l'effectif par grand pays			
Chine	15 582	16 461	
France	7 757	7 870	
Inde	5 184	5 371	
Brésil	5 324	5 316	
États-Unis	3 718	4 246	
Répartition de l'effectif par sexe			
Hommes	69 %	70 %	
Femmes	31 %	30 %	
Répartition de l'effectif par âge			
18-25 ans	11 %	11 %	
26-30 ans	18 %	18 %	
31-35 ans	19 %	19 %	
36-40 ans	16 %	16 %	
41-45 ans	12 %	12 %	
46-50 ans	9 %	9 %	
51-55 ans	7 %	7 %	
56-60 ans	5 %	5 %	
Au-delà de 60 ans	4 %	4 %	
Âge moyen	36	38	
Répartition de l'effectif par ancienneté			
Inférieure à 5 ans	62,2 %	63,0 %	
de 5 à 14 ans	29,2 %	28,2 %	
de 15 à 24 ans	6,5 %	6,8 %	
de 25 à 34 ans	1,8 %	1,7 %	
Supérieure à 34 ans	0,4 %	0,3 %	

Responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise
2.6 Indicateurs et correspondances

	2018	2019	Objectifs 2020
Répartition de l'effectif par fonction			
Marketing & Ventes	4,2 %	4,1 %	
Production	78,3 %	80,1 %	
Management	8,4 %	7,4 %	
Fonctions support	9,1 %	8,4 %	
Formation			
Nombre de personnes formées	100 %	100 %	100 %
Nombre d'heures de formation	1 273 381	1 477 602	
Nombre d'heures par salarié	16,8	19,0	
Équilibre Hommes/Femmes			
Ensemble des effectifs	31 %	30 %	
Femmes <i>manager junior</i>	21,0 %	22,7 %	
Femmes cadres dirigeantes (EC-III)	16,5 %	19,5 %	25 %
Femmes au Comité exécutif	20 %	20 %	
Femmes au Conseil d'administration	42 %	42 %	
Absentéisme	1,20 %	1,20 %	
Nombre de plans de succession du management		122	
Nombre de hauts potentiels identifiés		64	
Indicateurs sécurité			
Nombre d'accidents	287	278	
Nombre d'accidents sans arrêt	144	110	
Nombre d'accidents avec arrêt	143	168	
Nombre d'accidents mortels	3	3	0
Nombre d'accidents chez les sous-traitants		10	
Nombre d'accidents mortels chez les sous-traitants		-	0
Nombre de jours d'arrêt	2 925	4 372	
TAR – Taux total d'accidents (nombre d'accidents avec et sans arrêt de travail x 200 000 / Nombre d'heures travaillées)	0,41	0,38	0,40
LTR – Taux de fréquence des accidents (nombre d'accidents avec arrêt de travail x 200 000 / Nombre d'heures travaillées)	0,21	0,23	0,20
ASR – Taux de gravité des accidents (nombre de jours d'arrêts x 1 000 / Nombre d'heures travaillées)	0,021	0,029	0,015
Nombre de jours d'arrêt	3 051	4 378	
Évolution du TAR par rapport à 2014	(47) %	(51) %	(50) %
Évolution du LTR par rapport à 2014	(51) %	(47) %	(50) %
Évolution du ASR par rapport à 2014	(32) %	(6) %	
Part des activités certifiées ISO 45001 (hors Certification)	87 %	85 %	85 %
Indicateurs environnementaux			
Nombre de sites répondants	148	157	
Effectif des sites répondants	63 195	62 949	
Taux de couverture	84 %	81 %	
Part des activités certifiées ISO 14001 (hors Certification)	76 %	75 %	75 %
Consommation d'énergie			
Consommation totale d'énergie (en MWh)	223 780	293 219	
Part des laboratoires (en %)	85 %	88 %	
Part des bureaux (en %)	15 %	12 %	
Consommation d'énergie verte (en MWh)	352	4 726	
Part de l'énergie verte (en %)	0,2 %	1,6 %	
Augmentation de l'utilisation de l'énergie renouvelable (vs. 2015)	(91) %	24 %	10 %
Consommation d'énergie par personne (en MWh)	5,44	7,85	

	2018	2019	Objectifs 2020
Émissions de CO₂			
Émissions de CO ₂ (en t)	178 960	179 697	
Émission de CO ₂ par personne (en t)	2,83	2,85	
Baisse des émissions de CO ₂ par équivalent temps plein (vs .2015)	12 %	11 %	10 %
Émissions de CO ₂ – Scope 1 (en t)	39 323	66 700	
Émissions de CO ₂ – Scope 2 (en t)	61 689	63 315	
Émissions de CO ₂ – Scope 3 (en t)	77 948	49 682	
Émissions nettes de CO ₂ (en t)	178 101	178 622	
Consommation d'eau (hm³)			
Consommation d'eau (hm ³)	1,118	0,936	
Pour les laboratoires			
Consommation d'énergie (en MWh)	190 360	259 215	
Consommation d'énergie par personne (en MWh)	10,0	16,2	
Émissions totales de CO ₂ (en t)	84 850	100 933	
Émissions totales de CO ₂ par personne (en t)	3,81	4,80	
Consommation d'eau (en m ³)	880 497	778 772	
Consommation d'eau par personne (en m ³)	47	51	
Pour les bureaux			
Consommation d'énergie (en MWh)	96 250	43 823	
Consommation d'énergie par personne (en MWh)	4,22	1,97	
Émissions totales de CO ₂ (en t)	120 485	82 016	
Émissions totales de CO ₂ par personne (en t)	2,90	1,97	
Consommation d'eau (en m ³)	295 110	159 753	
Consommation d'eau par personne (en m ³)	17	13	
Indicateurs opérationnels			
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	4 795,5	5 099,7	
Indicateurs qualité			
Part des activités certifiées ISO 9001	87 %	87 %	85 %
Taux de satisfaction des clients	86 %	95 %	
Taux de fidélisation des clients (NPS)	N/A	N/A	45
Indicateurs caritatifs			
Donations (en euros)	527 000	620 000	
Donations pour l'Éducation (en euros)	135 000	250 000	
Donations pour l'Environnement (en euros)	30 000	8 000	
Donations pour la Santé (en euros)	281 000	211 000	
Autres donations	81 000	151 000	
Nombre de projets d'actions de bénévolat	36	44	
Indicateurs des services RSE			
Chiffre d'affaires généré par les services RSE (milliers d'euros)	21 700	25 300	
Croissance du chiffre d'affaires généré par les services RSE (%)	5 %	15 %	10 %
Poids des services RSE dans la Certification	6 %	7 %	
Indicateurs éthique			
Signature du Code d'éthique par les salariés	100 %	100 %	100 %
Entités conforme à la Politique des droits humains	81 %	100 %	100 %

2.6.2 Réglementation applicable

Les réglementations prises en compte pour la rédaction de ce chapitre sont :

- la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations non financières ;
- le décret d'application de la transposition de la directive européenne n° 2017-1265 du 9 août 2017 ;
- la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre ;
- la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin II ».
- la loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relative à la lutte contre la fraude ;
- la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 relative à la lutte contre la précarité alimentaire.

Les exigences des articles L. 225-102-1 et R. 225-104 à R. 225-105-2 du Code du commerce, correspondants à la transcription en droit français de la directive européenne relative à la publication d'informations non financières, et donnant lieu à la Déclaration de Performance Extra-Financière de Bureau Veritas (DPEF), se trouvent aux chapitres suivants :

- le modèle d'affaires est présenté dans le cahier d'introduction (page 2 et suivantes) et aux sections 1.1 à 1.8 du présent Document d'enregistrement universel ;

- l'analyse des risques significatifs Groupe est présentée dans les sections 4.1 – Facteurs de risques et 2.2 pour les risques et opportunités extra-financiers ;
- les politiques, plans d'actions et indicateurs de suivi sont présentés dans les sous-sections couvrant les risques extra-financiers :
 - Éthique (voir sous-section 2.3.1.1),
 - Relation clients (voir sous-section 2.3.1.2),
 - Gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir sous-section 2.3.1.3),
 - Cybersécurité et protection des données (voir sous-section 2.3.1.4),
 - Innovation (voir sous-section 2.3.1.5),
 - Services RSE (voir sous-section 2.3.1.6),
 - Gestion des talents (voir sous-section 2.3.2.1),
 - Inclusion et diversité (voir sous-section 2.3.2.2),
 - Droits humains (voir sous-section 2.3.2.3),
 - Santé et sécurité (voir sous-section 2.3.2.4),
 - Soutien aux communautés locales (voir sous-section 2.3.2.5)
 - Climat (voir sous-section 2.3.3.1),
 - Environnement (voir sous-section 2.3.3.2).

2.6.3 Table de correspondance avec les thèmes de la DPEF

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations qui constituent la Déclaration de Performance Extra-Financière prévues par les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et suivants et R. 225-105 du Code de commerce :

Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) – Articles L. 225-102-1, R. 225-104 et suivants et R. 225-105 du Code de commerce

	Section(s) / Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
I. Le modèle d'affaires de la Société	Cahier d'introduction, 1.1 à 1.8	2-15, 18-64
II. L'analyse des risques de la Société	2.2, 4.1	77-78, 206-213
III. Déclaration des informations pertinentes liées aux principaux risques / mesures mentionnés en II		
1. Informations sociales		
a) Emploi :		
● l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et par zone géographique ;	2.3.2.1, 2.3.2.2	93, 99-100
● les embauches et les licenciements ;	2.3.2.1	91
● les rémunérations et leur évolution ;	2.3.2.2	102-103
b) Organisation du travail :		
● l'organisation du temps de travail ;	2.3.2.2	101
● l'absentéisme ;	2.3.2.2	101
c) Santé et sécurité :		
● les conditions de santé et de sécurité au travail ;	2.3.2.4	104-112
● les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;	2.3.2.4	104-112
d) Relations sociales :		
● l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ;	2.3.2.2	101-102
● le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail ;	2.3.2.2	102

Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) – Articles L. 225-102-1, R. 225-104 et suivants et R. 225-105 du Code de commerce	Section(s) / Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
e) Formation :		
● les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement ;	2.3.2.1, 2.3.2.4, 2.3.3	91-97, 107-109, 113-118
● le nombre total d'heures de formation ;	2.3.2.1	96
f) Égalité de traitement :		
● les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;	2.3.2.2	99
● les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;	2.3.2.2	99
● la politique de lutte contre la discrimination ;	2.3.2.2	100
2. Informations environnementales		
a) Politique générale en matière environnementale :		
● l'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;	2.3.3	113-118
● les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ;	2.3.2.4, 2.3.3	108, 113-118
● le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours ;	2.3.3	113-118
b) Pollution :		
● les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;	2.3.3.2	116-118
● la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses ;	2.3.3	113-118
c) Économie circulaire :		
i) Prévention et gestion des déchets :		
● les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;	2.3.3.2	116-118
● les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire ;	N/A	N/A
ii) Utilisation durable des ressources :		
● la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ;	2.3.3.2	116-118
● la consommation de Matières Premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;	N/A	N/A
● la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;	2.3.3	113-118
● l'utilisation des sol ;	N/A	N/A
d) Changement climatique :		
● les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit ;	2.3.3.1	113-116
● les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique ;	2.3.3.1	115
● les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet ;	2.3.3.1	113-116
e) Protection de la biodiversité :		
● les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;	2.3.3.2	116-118
3. Informations sociétales		
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable :		
● l'impact de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement local ;	2.1	66-76
● l'impact de l'activité de la Société sur les populations riveraines ou locales ;	2.1, 2.3.1.6, 2.3.2.2, 2.3.2.5	66-76, 87-90, 97-101, 112-113
● les relations entretenues avec les parties prenantes de la Société et les modalités du dialogue avec celles-ci ;	2.1.4, 2.3.2.5	70-71, 112-113
● les actions de partenariat ou de mécénat ;	2.3.2.5	112-113
b) Sous-traitance et fournisseurs :		
● la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	2.3.1.3, 2.4	83-85, 119-121
● la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale ;	2.3.1.3, 2.4	83-85, 119-121

Table de concordance de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) – Articles L. 225-102-1, R. 225-104 et suivants et R. 225-105 du Code de commerce	Section(s) / Sous-section(s)	Numéro(s) de page(s)
c) Loyauté des pratiques : les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs :		
1. Informations relatives à la lutte contre la corruption : Les actions engagées pour prévenir la corruption ;	2.3.1.1	79-81
2. Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme :		
a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :		
• au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ;	2.3.2.2, 2.3.2.3	102, 103-104
• à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ;	2.3.2.2, 2.3.2.3	102, 103-104
• à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;	2.3.2.2, 2.3.2.3	102, 103-104
• à l'abolition effective du travail des enfants ;	2.3.2.2, 2.3.2.3	102, 103-104
b) Autres actions engagées, en faveur des droits de l'Homme.	2.3.2.2, 2.3.2.3	102, 103-104

2.6.4 Table de correspondance avec les ODD

Au travers de ses actions directes et des services que le Groupe offre, les actions de Bureau Veritas portent sur l'ensemble des Objectifs de Développement Durable comme le montre le tableau suivant :



ODD prioritaire pour Bureau Veritas



Action(s) de mécénat ou don(s) en faveur de l'ODD

Priorités	Objectifs	Action(s) de mécénat / Don(s)	Principaux services RSE
1 PAS DE PAUVRETÉ	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.		Certification ONG. Audits sociaux. Inspection cultures agricoles
2 FAIM «ZÉRO»	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.		Certification et tests agroalimentaires. Certification de systèmes. Origine et traçabilité des produits.
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	★ Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tous les âges.		Toutes activités de Test, Inspection et Certification de la qualité/sécurité
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ	Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.		Formation Santé-Sécurité. Formation Environnement.
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.		Certification égalité des genres. Certification Diversité.
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable.		Inspection usines traitement eau. Inspection distribution eau. Certification plastique durable. Études d'impact HS-S-E.
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE	★ Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.		Certification émissions CO ₂ . Certification solaire et éolien. Certification économie d'énergie.

Priorités	Objectifs	Action(s) de mécénat / Don(s)	Principaux services RSE
	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous.		Audits sociaux. Audits et Certifications HS-S-E. Continuité d'activité.
	★ Bâti une infrastructure résiliente promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.		Activités Industrie et Bâtiment & Infrastructures
	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.		Certification égalité des genres (Gender equality). Certification Diversité.
	★ Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.		Activité Bâtiment & Infrastructures
	★ Établir des modes de consommation et de production durables.		Activités Bien de consommation et Agroalimentaire & Matières Premières
	★ Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.		Activité Certification
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.		Certification qualité eau de mer. Certification pêche responsable. Certification navires. Contrôle rejets d'eau usée.
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.		Certification du bois. Études d'impact biodiversité. Test des produits agricoles. Contrôle rejets atmosphériques. Contrôle traitement des déchets. Certification des GES. Certification empreinte carbone.
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès à tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.		Audits sociaux. Certification management RSE. Vérification reporting RSE.
	Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.		Programme fournisseurs responsables. Certification de management RSE. Vérification de rapports RSE.

2.7 Avis de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur demande au siège de l'entité).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000⁽¹⁾ :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

(1) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (éthique, cybersécurité et protection des données, respect des droits humains), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : CIF Etats Unis, CIF Afrique du Sud, CPS Chine et Marine & Offshore Division ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 17 % et 28 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (17 % des effectifs, 28 % des émissions de CO₂ liées aux consommations d'énergie des bâtiments et aux déplacements professionnels) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2019 et mars 2020 sur une durée totale d'intervention de douze semaines.

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions ressources humaines, santé et sécurité, environnement, achats, sécurité des données et juridique.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 13 mars 2020

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Éric Duvaud
Associé développement durable

Jean-François Bêlorgey
Associé

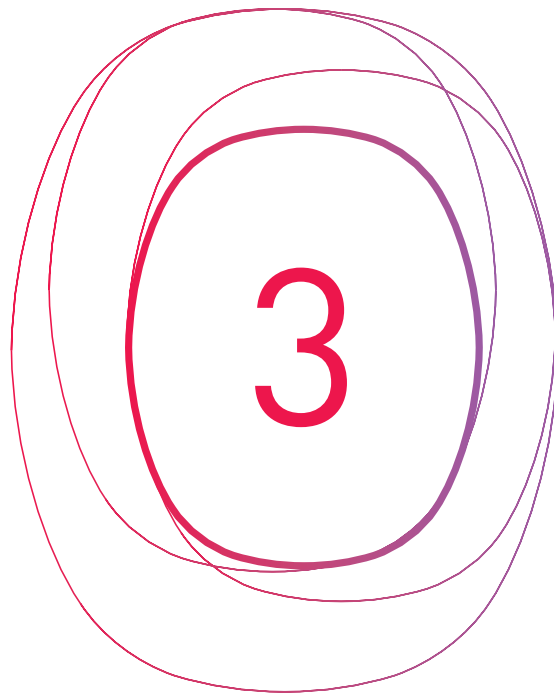
ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Effectif total et répartition H/F Taux d'attrition global (%) Taux d'attrition volontaire (%) Embauches, licenciements et départs volontaires Pourcentage de femmes au sein des cadres dirigeants Nombre de plans de succession du management Nombre de hauts potentiels identifiés	Le résultat de la politique RH locale Le déploiement du module de recrutement Les actions en faveur de l'inclusion et de la diversité Les résultats de la politique de gestion des talents
Informations santé sécurité et environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
LTR : Taux de fréquence des accidents de travail ASR : Taux de gravité des accidents de travail TAR : Taux d'accident total Part des activités certifiées ISO 14001 (hors CER) (%) Emissions de CO ₂ par personne (liées aux consommations d'énergie des bâtiments et aux déplacements professionnels) Emissions de CO ₂ Scope 1 Emissions de CO ₂ Scope 2	Le déploiement de plans d'action santé – sécurité Le processus d'identification et de reporting des accidents de travail Le processus de reporting et de remontée des émissions de CO ₂
Informations sociétales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
L'indice de satisfaction clients	La gouvernance et les moyens de mesure locaux de la satisfaction client L'organisation de la sécurité des systèmes d'information Les actions relatives à la protection des données personnelles Le Programme de Conformité La gouvernance des achats Le déploiement de « FLEX » nouvel outil achat Les actions relatives aux droits humains

2

Responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise

2.7 Avis de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI)



RFA **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

3.1	Conseil d'administration	137	3.4	Déclarations sur la situation des mandataires sociaux	172
3.1.1	Composition du Conseil d'administration	137	3.5	Autres informations sur la gouvernance	174
3.1.2	Évolution de la composition du Conseil d'administration	140	3.6	Rémunérations des mandataires sociaux	177
3.1.3	Analyse de l'indépendance	141	3.6.1	Politique de rémunération des mandataires sociaux 2020 (vote ex-ante)	177
3.1.4	Biographies des administrateurs	146	3.6.2	Rémunérations des membres du Conseil d'administration versées ou attribuées au cours de l'exercice 2019 (rapport sur la rémunération – vote ex-post)	183
3.2	Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration	158	3.6.3	Rémunération du Président du Conseil d'administration versée ou attribuée au cours de l'exercice 2019 (rapport sur la rémunération – vote ex-post)	184
3.2.1	Cadre des travaux du Conseil d'administration	158	3.6.4	Rémunération du Directeur général versée ou attribuée au cours de l'exercice 2019 (rapport sur la rémunération – vote ex-post)	185
3.2.2	Règlement intérieur du Conseil d'administration	158	3.6.5	Say on Pay (vote ex-post)	187
3.2.3	Charte de déontologie boursière	159	3.6.6	Tableaux synoptiques des éléments de Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019	192
3.2.4	Charte d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales	159	3.7	Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés	198
3.2.5	Travaux du Conseil d'administration en 2019	160	3.7.1	Intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs dans le capital social de la Société	198
3.2.6	Évaluation du Conseil d'administration et de ses comités	161	3.7.2	Opérations des dirigeants sur les titres de la Société	199
3.2.7	Comités du Conseil d'administration	162	3.7.3	Actions de performance	200
3.2.8	Taux de présence aux séances du Conseil d'administration et de ses comités	166	3.7.4	Options de souscription ou d'achat d'actions	202
3.2.9	Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général	167	3.7.5	Impact potentiel des titres donnant accès au capital	204
3.3	Direction du Groupe	168			
3.3.1	Direction générale	168			
3.3.2	Comité exécutif	169			
3.3.3	Politique de diversité au sein du Comité exécutif	171			
3.3.4	Plans de succession	172			

Principes de gouvernance et Code de gouvernement d'entreprise

En application de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, établi sous la responsabilité du Conseil d'administration conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, rend compte de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'année 2019 ainsi que de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le rapport mentionne également la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social, les limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général, le Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère la Société, le tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital, les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Il précise les principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Sont également présentés dans le présent rapport les projets de résolutions qui seront soumis au vote de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 2019 afin que soient approuvés (i) la politique de rémunération des

administrateurs, du Président du Conseil et du Directeur général comprenant (ii) les critères et principes de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables et versés aux administrateurs, au Président du Conseil d'administration et au Directeur général.

Conformément à l'article L. 225-37-4 précité, Bureau Veritas se réfère volontairement au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par l'AFEP et le MEDEF (le « **Code AFEP/MEDEF** »). Les recommandations AMF ont également été suivies pour l'établissement de ce rapport.

Chaque année, une attention particulière est portée sur le rapport d'activité du Haut Comité du Gouvernement d'Entreprise ainsi que sur le rapport annuel de l'AMF sur la gouvernance et la rémunération des dirigeants. Une analyse intégrant la pratique de la Société et, le cas échéant, les propositions d'amélioration sous forme de grilles d'évaluation sont présentées au Comité des nominations et des rémunérations et au Conseil d'administration.

Ce rapport a fait l'objet d'un examen par le Comité des nominations et des rémunérations lors de sa réunion du 25 février 2020. Il a été examiné sous forme de projet et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 26 février 2020.

Écarts par rapport au Code AFEP/MEDEF en application du principe *Comply or Explain*

Depuis le 16 décembre 2008, la Société se réfère au Code AFEP/MEDEF dont la dernière révision date de janvier 2020.

Ce code est disponible sur le site Internet du MEDEF : www.medef.fr et au siège social de Bureau Veritas.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration s'attache à revoir annuellement son application du Code AFEP/MEDEF. Le présent

rapport mentionne les dispositions du code qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été dans le tableau ci-après.

Lors des séances du Conseil d'administration du 19 décembre 2019 et du 26 février 2020, il a été constaté que la Société n'écartait aucune recommandation du Code AFEP/MEDEF.

Recommandations AFEP/MEDEF écartées

Pratiques de Bureau Veritas/Explications

Néant

3.1 Conseil d'administration

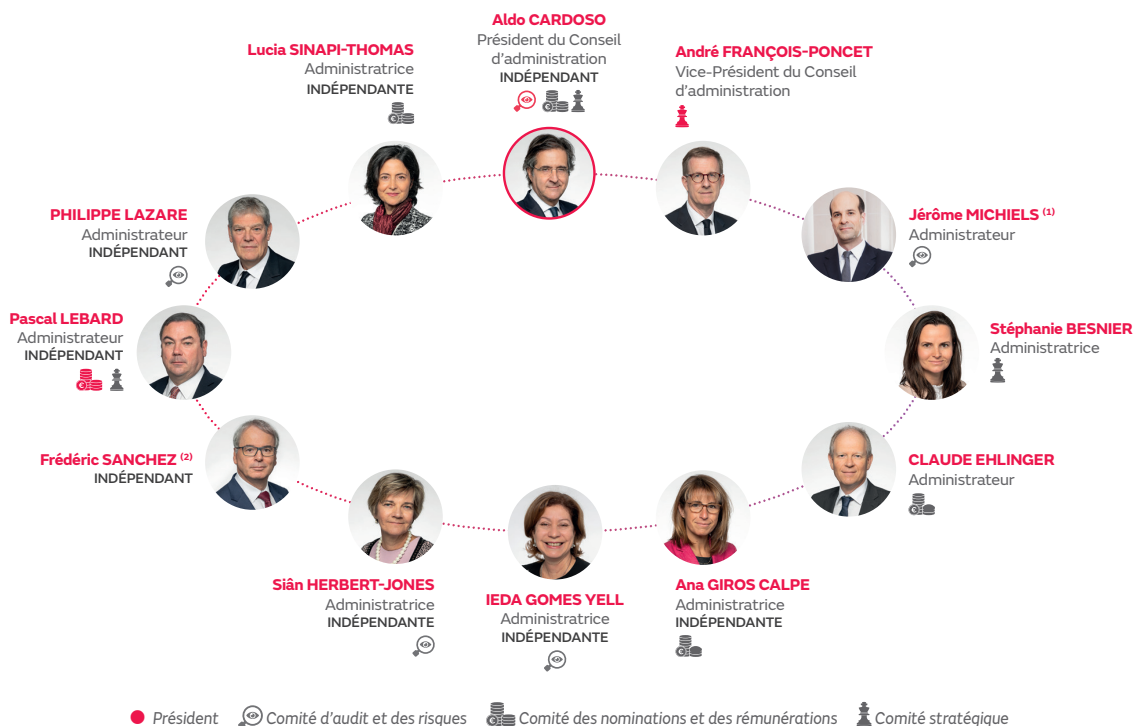
Depuis le 13 février 2012, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont dissociées. Cette structure dualiste de gouvernance permet d'assurer une distinction claire entre les fonctions stratégiques, de décision et de contrôle qui appartiennent à la sphère de compétence du Conseil d'administration dont les membres agissent de façon collégiale et les fonctions opérationnelles et exécutives qui relèvent de la responsabilité de la Direction générale.

Aldo Cardoso assure les fonctions de Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018, André François-Poncet occupe les fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration.

Conformément à la loi, en qualité de Président du Conseil d'administration, Aldo Cardoso organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et en rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société en s'assurant, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leurs fonctions et de la bonne exécution des décisions prises.

Le Vice-Président est appelé à suppléer le Président en cas d'absence, d'empêchement temporaire, de démission, de décès ou de non-renouvellement de son mandat, conformément aux dispositions des statuts de la Société (les « Statuts »).

3.1.1 Composition du Conseil d'administration



8/12 indépendants
soit une proportion de 67 %⁽³⁾

5 femmes
au Conseil d'administration
soit une proportion de 42 %⁽⁴⁾

2 femmes
au Comité d'audit
et des risques

2 femmes
au Comité des nominations
et des rémunérations

1 femme
au Comité stratégique

(1) Administrateur coopté par le Conseil d'administration le 19 décembre 2019 et dont la ratification de la cooptation est proposée à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.
(2) Administrateur nommé lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2019.
(3) Pourcentage significativement au-dessus du 1/3 recommandé par le code AFEP/MEDEF.
(4) Pourcentage au-dessus du seuil de 40 %.

Conformément à l'article 14 des Statuts, le Conseil d'administration doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

À la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, le Conseil d'administration est composé de douze membres.

Ces membres sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et la durée de leur mandat est de quatre années. Toutefois, conformément aux Statuts, l'Assemblée peut, sur proposition du Conseil d'administration, nommer ou renouveler un ou plusieurs administrateurs pour une durée d'une, deux ou trois années afin de permettre un renouvellement échelonné des membres du Conseil d'administration.

Le nombre de membres du Conseil d'administration âgés de plus de 70 ans ne peut, à l'issue de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle, dépasser le tiers des membres du Conseil d'administration en exercice.

Les informations relatives à la nationalité, l'âge, l'adresse professionnelle, les mandats détenus au sein et en dehors de la Société, les principales fonctions, la date de début et d'expiration des mandats des membres du Conseil d'administration, la biographie détaillée ainsi que la liste des mandats exercés par les administrateurs au cours des cinq années précédentes figurent dans les développements qui suivent notamment dans le tableau ci-après « Synthèse de la composition du Conseil d'administration et de ses comités ».

Processus de sélection des administrateurs

Le Conseil d'administration attache une importance particulière à sa composition et à celle de ses comités afin d'en promouvoir la diversité. Il s'appuie notamment sur les travaux et les propositions du Comité des nominations et des rémunérations, qui examine régulièrement et propose aussi souvent que les circonstances l'exigent, des évolutions souhaitables de la composition du Conseil d'administration et de ses comités en fonction de la stratégie du Groupe. À cette fin, dans le cas où il conduit une recherche pour un nouveau membre du Conseil d'administration, il présente des candidats dont les compétences, les connaissances et l'expérience requises ont été évaluées.

La diversité des profils est essentielle pour le Conseil car elle est source de dynamisme, de créativité et de performance et permet également d'assurer la qualité des débats et des décisions du Conseil. Elle repose sur la mise en place d'une politique sur la composition des organes de gouvernance visant une représentation équilibrée, notamment en matière d'indépendance, de genre, d'âge, d'ancienneté du Conseil, mais également la promotion d'une diversité de cultures, de compétences, d'expériences et de nationalités.

En particulier, le Conseil s'assure que les compétences de ses membres sont diversifiées et en adéquation avec le développement et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques long-terme, et couvrent les fonctions stratégiques, financières, opérationnelles, les industries digitale, informatique, l'industrie du service, les industries du transport, énergie, la gouvernance, l'expérience internationale, en fiscalité, en

fusions-acquisitions, la responsabilité sociale et environnementale. Ainsi, le Conseil porte également une attention particulière à la complémentarité des profils.

Il veille également à l'équilibre dans l'ancienneté des administrateurs qui permet de combiner dynamisme et expérience du Conseil. Par ailleurs, la diversité de la composition du Conseil est également assurée par la durée des mandats de 4 ans dont les nominations et renouvellements varient afin de veiller à l'échelonnement de leurs dates d'échéance.

Il s'assure qu'en présence de l'actionnaire de contrôle, un nombre majoritaire d'administrateurs soient indépendants et à poursuivre son objectif de diversification de la composition du Conseil conformément au principe légal de recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le Conseil s'interroge régulièrement sur l'équilibre de sa composition dans le cadre des procédures de nomination, de cooptation et de renouvellement ainsi qu'à l'occasion de la procédure annuelle d'auto-évaluation du Conseil.

En 2019, à la suite de l'échéance du mandat de Pierre Hessler, administrateur de la Société depuis 2002, l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a approuvé la candidature de Frédéric Sanchez, dont la qualité de membre indépendant a été reconfirmée par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019. Dans son processus de sélection, le Comité a noté que Frédéric Sanchez bénéficiait d'une expérience professionnelle dans l'industrie, le monde du service et la transformation digitale à laquelle s'ajoutaient son exposition internationale, et notamment au Moyen-Orient et en Chine, ainsi que ses connaissances des contrats à long terme dans l'ingénierie.

Par ailleurs, le Conseil d'administration réuni le 19 décembre 2019 a décidé de coopter, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, Jérôme Michiels, qualifié de non-indépendant, en remplacement de Stéphane Bacquaert, membre non-indépendant, démissionnaire. Lors du processus de sélection, le Comité, en ayant tenu compte des compétences du profil de l'administrateur sortant, a relevé sa bonne connaissance de la Société et de ses activités ainsi que sa forte expertise en matière de stratégie et de fusions et acquisitions.

Absence de représentation des salariés et des salariés actionnaires

La Société n'a pas désigné d'administrateur salarié car étant une filiale d'une société soumise à l'obligation de désigner un administrateur salarié au sens du premier alinéa de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce, elle n'est pas elle-même soumise à cette obligation.

En application de l'article L. 225-23 du Code de commerce, les sociétés cotées dont les actions détenues par les salariés représentent plus de 3 % du capital ont l'obligation de nommer au sein de leur conseil un ou plusieurs représentants des salariés actionnaires. Au 31 décembre 2019, le pourcentage d'actions de la Société détenues par les salariés est de 0,63 %.

Formation des administrateurs

Bureau Veritas veille à ce que les administrateurs aient une bonne connaissance des activités du Groupe, de ses enjeux et de la stratégie.

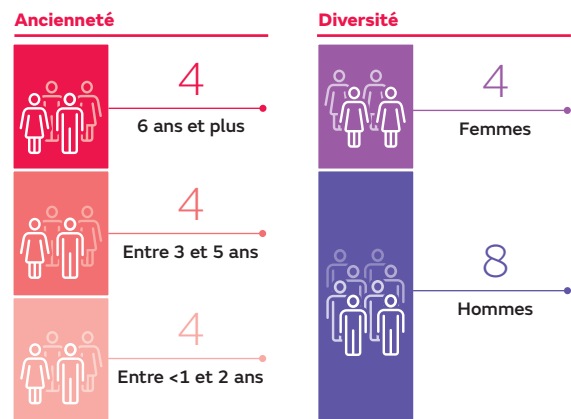
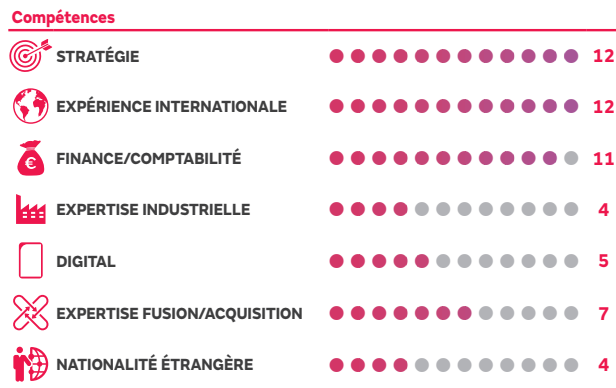
À l'occasion de la prise de fonctions d'un administrateur, des journées d'intégration sont organisées sous la forme de rencontres avec des membres du Comité exécutif et d'autres personnes clés au sein de l'organisation mais également, sous la forme de visites de sites.

À chaque séance du Conseil d'administration, une présentation d'une activité est faite par un membre du Comité exécutif en

charge de l'activité concernée. En 2019, deux sessions ont été dédiées à la stratégie du Groupe dont une sous la forme d'un séminaire d'une journée « en dehors les murs » associant des membres du Comité exécutif et de l'équipe de management. Les administrateurs sont également amenés à rencontrer des membres de l'équipe de management lors de séances du Conseil et de réunions de Comité.

Lors de l'auto-évaluation annuelle du Conseil, aucun besoin de formation complémentaire et spécifique n'a été exprimé.

Les résultats de l'application de cette politique, au 31 décembre 2019, sur un total de 12 administrateurs, sont les suivants :



3.1.2 Évolution de la composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil a évolué en 2019 avec (i) la prise de fonction de Frédéric Sanchez, en qualité d'administrateur indépendant, nommé lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2019 pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022 en remplacement de Pierre Hessler dont le mandat arrivait à échéance et, avec (ii) la cooptation le 19 décembre 2019, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, de Jérôme Michiels, en remplacement de Stéphane Bacquaert qui a remis sa démission au Conseil le même jour, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

La prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires sera invitée à ratifier cette cooptation conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce.

Jérôme Michiels apportera sa bonne connaissance de la Société et de ses activités ainsi que sa forte expertise en matière de stratégie et de fusions et acquisitions.

Jérôme Michiels a bénéficié d'un parcours complet d'intégration.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de la Société était composé de douze membres : Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration, André François-Poncet, Vice-Président du Conseil d'administration, Stéphanie Besnier, Claude Ehlinger, Jérôme Michiels, Ana Giros Calpe, Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones, Pascal Lebard, Lucia Sinapi-Thomas, Philippe Lazare et Frédéric Sanchez.

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'administration de Bureau Veritas comprenait 67 % d'administrateurs indépendants et 42 % de femmes. Conformément à l'article L. 225-18-1 du Code de commerce, la représentation des femmes au Conseil est supérieure à 40 %. Ces proportions sont inchangées au 1^{er} janvier 2020.

Changements intervenus dans la composition du Conseil d'administration et des comités au cours de l'exercice (annexe 3 du Code AFEP/MEDEF)

SITUATION ARRÊTÉE À LA DATE DU DÉPÔT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

	Nomination/Cooptation	Renouvellement	Départ
Conseil d'administration	Frédéric Sanchez en remplacement de Pierre Hessler (Assemblée générale du 14 mai 2019)		Pierre Hessler (fin de mandat à l'Assemblée générale du 14 mai 2019)
	Jérôme Michiels en remplacement de Stéphane Bacquaert (Conseil d'administration du 19 décembre 2019)		Stéphane Bacquaert (Conseil d'administration du 19 décembre 2019)
Comité d'audit et des risques	Philippe Lazare (Conseil d'administration du 14 mai 2019)		Lucia Sinapi-Thomas (Conseil d'administration du 14 mai 2019)
	Jérôme Michiels (Conseil d'administration du 19 décembre 2019)		Stéphanie Besnier (Conseil d'administration du 14 mai 2019)
Comité des nominations et des rémunérations	Lucia Sinapi-Thomas (Conseil d'administration du 14 mai 2019)		Pierre Hessler (fin de mandat à l'Assemblée générale du 14 mai 2019)
Comité stratégique			Claude Ehlinger (25 février 2019)
	Stéphane Bacquaert (Conseil d'administration du 14 mai 2019)		Pierre Hessler (fin de mandat à l'Assemblée générale du 14 mai 2019)
			Ieda Gomes Yell (Conseil d'administration du 14 mai 2019)
	Stéphanie Besnier (Conseil d'administration du 19 décembre 2019)		Stéphane Bacquaert (Conseil d'administration du 19 décembre 2019)

3.1.3 Analyse de l'indépendance

Chaque année une analyse approfondie de l'indépendance de chaque administrateur est réalisée par le Comité des nominations et des rémunérations et le Conseil d'administration sur la base des critères du Code AFEP/MEDEF.

Lors de sa réunion du 19 décembre 2019, le Conseil d'administration a examiné, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations réuni le 16 décembre 2019, au cas par cas la situation de chaque administrateur.

Le Conseil a examiné le caractère indépendant ou non de ses membres au regard (i) de la définition mentionnée dans le Code AFEP/MEDEF, à savoir « un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement » et (ii) des critères, que doivent examiner le Comité et le Conseil afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la Direction, la Société ou son Groupe, résumés dans le tableau de synthèse ci-après qui figurent également dans le Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Il a examiné la situation de huit d'entre eux :

Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones, Lucia Sinapi-Thomas, Ana Giros Calpe, Aldo Cardoso, Pascal Lebard, Philippe Lazare et Frédéric Sanchez, compte tenu des liens d'affaires existants entre la Société et des sociétés dans lesquelles ces derniers exercent des fonctions.

Analyse de l'indépendance de Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones, Lucia Sinapi-Thomas, Ana Giros Calpe, Aldo Cardoso, Pascal Lebard, Philippe Lazare et de Frédéric Sanchez au regard du critère de la relation d'affaires

Le Conseil a examiné la situation de Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones, Lucia Sinapi-Thomas, Ana Giros Calpe, Aldo Cardoso, Pascal Lebard, Philippe Lazare et Frédéric Sanchez au regard du critère de la relation d'affaires qui consiste à ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité.

Pour apprécier le caractère significatif ou non de la relation d'affaires entretenue avec la Société ou le Groupe, le Conseil procède à un examen quantitatif et qualitatif de la situation de chaque administrateur indépendant concerné.

Dans ce cadre, pour déterminer le caractère non significatif et exempt de conflit d'intérêts de la relation d'affaires existant entre le Groupe et les sociétés dans lesquelles des membres occupent des fonctions, le Conseil, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a retenu comme critères :

- les entités juridiques signataires des contrats ;
- la nature de la relation d'affaires (client/fournisseur) et sa régularité dans le temps ;
- l'importance ou « l'intensité » de la relation au regard (i) du chiffre d'affaires annuel réalisé en 2019 entre les sociétés du Groupe et celles des sociétés au sein duquel l'administrateur exerce également un mandat social et (ii) du constat de l'absence de dépendance économique ou d'exclusivité entre les parties.

En application de ces critères, le Comité des nominations et des rémunérations du 16 décembre 2019 a analysé la situation de chaque administrateur susvisé en vérifiant l'existence de relations d'affaires, client ou fournisseur, entre le Groupe et les sociétés où ils exercent des fonctions de mandataires sociaux et pour les cas où une telle relation existe, leur nature et leur importance. Le Comité des nominations et des rémunérations a conclu pour l'ensemble des sociétés identifiées que le chiffre d'affaires réalisé représentait moins de 0,1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe et était non-significatif à l'échelle des deux parties et qu'il y avait absence de dépendance économique entre les deux parties.

Le Conseil a conclu au vu du rapport du Comité des nominations et des rémunérations que les relations d'affaires entretenues par Bureau Veritas n'étaient pas susceptibles de remettre en cause la qualification d'administrateur indépendant de chacun des administrateurs susvisés.

Lors du Conseil d'administration du 19 décembre 2019, huit des douze administrateurs ont ainsi été qualifiés d'indépendants : Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones, Lucia Sinapi-Thomas, Ana Giros Calpe, Aldo Cardoso, Pascal Lebard, Philippe Lazare et Frédéric Sanchez.

Le tableau ci-après résume la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance.

Situation des administrateurs au regard des critères d'indépendance du Code AFEP/MEDEF ⁽¹⁾ (annexe 3 du Code AFEP/MEDEF)

Prénom, Nom	Aldo Cardoso	André François-Poncet	Jérôme Michiels ^(a)	Stéphanie Besnier	Claude Ehlinger
Mandat exercé au sein de la Société	Président du Conseil d'administration	Vice-Président du Conseil d'administration	Administrateur	Administrateur	Administrateur
Première nomination	3 juin 2009	1 ^{er} janvier 2018	19 décembre 2019	18 octobre 2016	18 octobre 2016
Échéance mandat	AGOA ^(c) 2022	AGOA ^(c) 2021	AGOA ^(c) 2021	AGOA ^(c) 2020	AGOA ^(c) 2020
Durée totale mandat	10 ans	2 ans	< 1 an	3 ans	3 ans
Critères d'indépendance AFEP/MEDEF					
1. salarié, mandataire social au cours des 5 dernières années ^(d)	✓	Président du Directoire de Wendel	Directeur financier de Wendel	Directeur associé de Wendel	Senior Advisor de Wendel
2. mandats croisés ^(e)	✓	✓	✓	✓	✓
3. relations d'affaires significatives ^(f)	✓	✓	✓	✓	✓
4. lien familial ^(g)	✓	✓	✓	✓	✓
5. ne pas avoir été CAC ^(h)	✓	✓	✓	✓	✓
6. mandat > 12 ans ⁽ⁱ⁾	✓	✓	✓	✓	✓
7. statut de dirigeant non-exécutif ^(j)	✓	✓	✓	✓	✓
8. Statut de l'actionnaire important ^(k)	N/A	X	X	X	X

(a) Jérôme Michiels a été coopté par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019 en remplacement de Stéphane Bacquaert.

(b) Frédéric Sanchez a été nommé lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2019.

(c) Assemblée générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.

(d) Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :

• salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;

• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;

• salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère.

(e) Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.

(f) Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

• significatif de la Société ou de son groupe ; ou

• pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

(g) Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou de son groupe.

(h) Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes.

(i) Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans.

(j) Ne pas recevoir ou avoir reçu de rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe.

(k) Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société.

Les administrateurs indépendants sont identifiés en rouge.

(1) À la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel.

Ana Giros Calpe	Ieda Gomes Yell	Siân Herbert-Jones	Pascal Lebard	Lucia Sinapi-Thomas	Philippe Lazare	Frédéric Sanchez ^(b)
Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant	Administrateur indépendant
16 mai 2017	22 mai 2013	17 mai 2016	13 décembre 2013	22 mai 2013	3 octobre 2018	14 mai 2019
AGOA ^(c) 2021	AGOA ^(c) 2021	AGOA ^(c) 2020	AGOA ^(c) 2022	AGOA ^(c) 2021	AGOA ^(c) 2022	AGOA ^(c) 2023
2 ans ½	6 ans	3 ans	6 ans	6 ans	1 an ½	<1 an
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	√	√	√	√
√	√	√	√	√	√	√
N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Synthèse de la composition du Conseil d'administration et de ses comités ⁽¹⁾

Nom	Nationalité	Âge	Mandat actuel au sein de la Société	Principales fonctions	Nombre d'actions
Aldo Cardoso ^(a)	Française	63 ans	Président du Conseil d'administration	Administrateur de sociétés	12 351
André François-Poncet	Française	60 ans	Vice-Président du Conseil d'administration	Président du Directoire de Wendel	1 235
Stéphanie Besnier	Française	42 ans	Membre du Conseil d'administration	Directeur associé de Wendel	1 224
Claude Ehlinger	Luxembourgeoise	57 ans	Membre du Conseil d'administration	Senior Advisor de Wendel	1 230
Jérôme Michiels	Française	45 ans	Membre du Conseil d'administration	Directeur financier de Wendel	1 200
Ana Giros Calpe ^(a)	Espagnole	45 ans	Membre du Conseil d'administration	Directrice Générale Adjointe AMECA-APAC et Grands comptes industriels de SUEZ et membre du Comité exécutif	1 200
Ieda Gomes Yell ^(a)	Britannique et Brésilienne	63 ans	Membre du Conseil d'administration	Chercheuse et Administratrice de sociétés	1 230
Siân Herbert-Jones ^(a)	Britannique	59 ans	Membre du Conseil d'administration	Administratrice de sociétés	1 224
Pascal Lebard ^(a)	Française	57 ans	Membre du Conseil d'administration	Président directeur général de Sequana	1 200
Lucia Sinapi-Thomas ^(a)	Française	55 ans	Membre du Conseil d'administration	Directeur exécutif Business Platforms de Capgemini	2 040
Philippe Lazare ^(a)	Française	63 ans	Membre du Conseil d'administration	Administrateur de sociétés	2 058
Frédéric Sanchez ^(a)	Française	59 ans	Membre du Conseil d'administration	Président de Fives	1 200
Stéphane Bacquaert	Française	48 ans	Membre du Conseil d'administration jusqu'au 19 décembre 2019		
Pierre Hessler ^(a)	Française	76 ans	Membre du Conseil d'administration jusqu'au 14 mai 2019		

(a) **Membre indépendant.**

(b) Assemblée générale Ordinaire Annuelle des actionnaires.

(1) À la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel.

Début du mandat	Échéance du mandat	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégique
Censeur : juin 2005 ; administrateur : 3 juin 2009 ; Président du Conseil : 8 mars 2017	AGOA ^(b) 2022	Président	Membre	Membre
Coopté en qualité d'administrateur et nommé en qualité de Vice-Président : 1 ^{er} janvier 2018	AGOA ^(b) 2021			Président
Administrateur : 18 octobre 2016	AGOA ^(b) 2020			Membre
Administrateur : 18 octobre 2016	AGOA ^(b) 2020		Membre	
Coopté en qualité d'administrateur : 19 décembre 2019	AGOA ^(b) 2021	Membre		
Administrateur : 16 mai 2017	AGOA ^(b) 2021		Membre	
Administrateur : 22 mai 2013	AGOA ^(b) 2021	Membre		
Administrateur : 17 mai 2016	AGOA ^(b) 2020	Membre		
Coopté en qualité d'administrateur : 13 décembre 2013	AGOA ^(b) 2022		Président	Membre
Administrateur : 22 mai 2013	AGOA ^(b) 2021		Membre	
Coopté en qualité d'administrateur : 3 octobre 2018	AGOA ^(b) 2022	Membre		
Administrateur : 14 mai 2019	AGOA ^(b) 2023			

3.1.4 Biographies des administrateurs

Expertise, expérience en matière de gestion d'entreprises des membres du Conseil d'administration et mandats exercés au cours des cinq dernières années

(Annexe 3 du Code AFEP/MEDEF)

Fonctions exercées par les administrateurs



Aldo CARDOSO ^(a)

Président du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Président du Comité d'audit et des risques
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

63 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52, boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 3 juin 2009

Échéance du mandat : AGOA 2022

Nombre d'actions détenues dans la Société : 12 351

Biographie	Aldo Cardoso était censeur de la Société depuis juin 2005 avant d'être nommé administrateur et Président du Comité d'audit et des risques le 3 juin 2009 à l'occasion du changement du mode d'administration et de Direction de la Société. Depuis le 8 mars 2017, il est Président du Conseil d'administration. De 1979 à 2003, il a exercé plusieurs fonctions successives chez Arthur Andersen : consultant associé (1989), Président France (1994), membre du Conseil d'administration d'Andersen Worldwide (1998), Président du Conseil d'administration non exécutif d'Andersen Worldwide (2000) et Directeur général d'Andersen Worldwide (2002-2003). Aldo Cardoso est diplômé de l'École supérieure de commerce de Paris et titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et du diplôme d'expertise comptable.
Principale activité exercée hors de la Société	Administrateur de sociétés
Autres mandats en cours	Administrateur : Imerys ^(b) , Worldline ^(b) , DWS ^(b) (Francfort) et Ontex ^(b) (Belgique).
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Administrateur : Axa Investment Manager, ENGIE ^(b) .
Cumul de mandats ^(c)	5 mandats d'administrateur.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



André François-Poncet ^(a)

Vice-Président du Conseil d'administration

Participation aux comités

- Président du Comité stratégique

60 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Wendel 89, rue Taitbout 75009 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

CA 15 décembre 2017 (effet au 1^{er} janvier 2018)

Échéance du mandat : AGOA 2021

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 235

Biographie	André François-Poncet est diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Harvard Business School. Il débute sa carrière en 1984 au sein de Morgan Stanley à New York et ensuite à Londres, puis à Paris où il a été en charge de la création du bureau de Morgan Stanley. Après seize années passées au sein de Morgan Stanley, il rejoint en 2000 BC Partners (Paris et Londres) en qualité de <i>Managing Partner</i> jusqu'en décembre 2014 puis de <i>Senior Advisor</i> jusqu'en décembre 2015. <i>Partner</i> chez CIAM (2016-2017), il devient Président du Directoire de Wendel en janvier 2018.
Principale activité exercée hors de la Société	Président du Directoire de Wendel ^(b)
Autres mandats en cours	Président du Directoire : Wendel SE ^(b) . Administrateur : Axa ^(b) . Président et administrateur : Harvard Business School Club de France. Membre du bureau : Club des Trente. Membre du Conseil Consultatif Européen : <i>Harvard Business School</i> . Mandats au sein de filiales du groupe Wendel Président et administrateur : Trief Corporation SA Administrateur : Winvest Conseil SA.
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Président et Directeur général : LMBO Europe SAS.
Cumul de mandats ^(c)	2 mandats d'administrateur et 1 mandat exécutif.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Stéphanie Besnier ^(a)

Membre du Conseil d'administration

Participation aux comités

- Membre du Comité stratégique

42 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Wendel 89, rue Taitbout 75009 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 18 octobre 2016

Échéance du mandat : AGOA 2020

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 224

Biographie	Stéphanie Besnier a été nommée administrateur de la Société le 18 octobre 2016. Chez Wendel depuis 2007, Stéphanie Besnier a commencé sa carrière au Ministère des Finances en 2003, elle a travaillé à la Direction du Trésor au service international, puis à l'Agence des Participations de l'État en charge des entreprises de transport maritime et ferroviaire. Stéphanie Besnier est ancienne élève de Polytechnique, ingénieur du Corps des Ponts et Chaussées et diplômée de l'École d'Économie de Paris.
Principale activité exercée hors de la Société	Directeur associé de Wendel
Autres mandats en cours	Néant.
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Administrateur : IHS.
Cumul de mandats ^(b)	1 mandat d'administrateur.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Claude Ehlinger ^(a)

Membre du Conseil d'administration

Participation aux comités

- Membre du Comité des nominations et des rémunérations

57 ans

Nationalité luxembourgeoise

Adresse professionnelle principale

Wendel 63 Brook Street London, W1K 4HS (Royaume-Uni)

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 18 octobre 2016

Échéance du mandat : AGOA 2020

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 230

Biographie	Claude Ehlinger a été nommé administrateur de la Société le 18 octobre 2016. Il a rejoint Wendel le 1 ^{er} octobre 2016 en tant que CEO d'Oranje-Nassau, Directeur associé et membre du Comité d'investissement. Depuis 2019, il est Senior Advisor. Claude Ehlinger était précédemment Directeur général adjoint de Louis Dreyfus Company qu'il avait rejoint en juillet 2007 comme Directeur financier groupe. Il a été Directeur général par intérim de Louis Dreyfus Company de juin 2014 à octobre 2015. Claude Ehlinger a commencé sa carrière en 1985 chez Thomson Group avant de rejoindre Finacor en 1987 en tant que Directeur associé. De 1999 à 2003, il fut Directeur financier chez CCMX, puis Contrôleur financier régional chez Capgemini. Il rejoignit Eutelsat en juin 2004 en tant que Directeur financier groupe jusqu'en juillet 2007. Claude Ehlinger est diplômé d'HEC.
Principale activité exercée hors de la Société	Senior Advisor de Wendel
Autres mandats en cours	Mandats au sein de filiales du groupe Wendel Administrateur : Trief Corporation SA et Winvest Conseil SA. Président et administrateur : Stahl Lux 2 SA, Stahl Group SA et Stahl Parent BV. Représentant permanent d'Oranje-Nassau Groep BV au sein de Winvest International SA SICAR.
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Administrateur : Expansion 17 SA SICAR, Global Performance 17 SA SICAR. Mandats au sein de filiales du groupe Wendel Représentant permanent d'Oranje-Nassau Groep BV au sein d'Oranje-Nassau Développement SA SICAR.
Cumul de mandats ^(b)	1 mandat d'administrateur.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Jérôme Michiels ^(a)

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité d'audit et des risques

45 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Wendel 89, rue Taitbout 75009 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

CA du 19 décembre 2019

Échéance du mandat : AGOA 2021

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie	Jérôme Michiels a été nommé Directeur financier du groupe Wendel le 1 ^{er} octobre 2015. Il est également Directeur général adjoint, Directeur des ressources opérationnelles. Jérôme Michiels est membre du Comité de gestion et membre du Comité d'investissement avec voix délibérative. Arrivé chez Wendel fin 2006, en tant que Directeur d'investissement, Jérôme Michiels avait été promu Directeur en janvier 2010. Il a été nommé Directeur associé à compter du 1 ^{er} janvier 2012 et a intégré le Comité d'investissement. Il était auparavant Chargé d'affaires au sein du fonds d'investissement BC Partners de 2002 à 2006, après avoir été consultant au sein du Boston Consulting Group de 1999 à 2002, assurant des missions de conseil en stratégie en Europe, en particulier dans les domaines de la distribution, du transport, des télécoms et des services financiers. Jérôme Michiels est diplômé de HEC.
Principale activité exercée hors de la Société	Directeur financier de Wendel
Autres mandats en cours	<p>Mandats au sein de filiales du groupe Wendel</p> <p>Administrateur de : Stahl Group SA, Stahl Lux 2 SA, Oranje-Nassau Parcours SA et Trief Corporation SA.</p> <p>Membre du Comité d'audit et Membre du Management Board de Stahl Parent B.V.</p> <p>Président de Cobra SAS.</p> <p>Gérant d'Oranje-Nassau GP S.à.r.l.</p> <p>Président et administrateur des sociétés Wendel Lab SA et Irregen SA.</p>
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Président et administrateur de : Grauggen SA, Hourggen SA, Jeurggen SA et Froeggen SA.
Cumul de mandats ^(b)	1 mandat d'administrateur.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Ana Giros Calpe ^(a)

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité des nominations et des rémunérations

45 ans

Nationalité espagnole

Adresse professionnelle principale

SUEZ groupe Tour CB21 16, place de l'Iris 92040 Paris La Défense

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 16 mai 2017

Échéance du mandat : AGOA 2021

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie	Ana Giros Calpe est membre du Conseil d'administration depuis le 16 mai 2017. Ana Giros Calpe est Directrice Générale Adjointe Régions AMECA – APAC et Grands Comptes Industriels de Suez Groupe et membre du Comité exécutif. Elle est ingénieure diplômée de l'École polytechnique de Barcelone et de l'Insead. Elle a assumé diverses fonctions chez Alstom Transport, dont celle de Directrice Générale de la division Alstom Transport France.
Principale activité exercée hors de la Société	Directrice Générale Adjointe Régions AMECA – APAC et Grands Comptes Industriels de Suez
Autres mandats en cours	Directeur Général délégué de Suez International. Présidente de Safège.
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Administrateur : Suez <i>Treatment Solutions</i> Spain. Membre titulaire du Conseil : IAM (<i>Inversiones Aguas Metropolitanas</i>) (Chili) ^(b) .
Cumul de mandats ^(c)	1 mandat d'administrateur.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Ieda Gomes Yell ^(a)

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité d'audit et des risques

63 ans

Nationalité britannique et brésilienne

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52, boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 22 mai 2013

Échéance du mandat : AGOA 2021

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 230

Biographie	Ieda Gomes Yell a été nommée administrateur de la Société le 22 mai 2013. Ieda Gomes Yell a occupé divers postes de direction au sein du groupe BP, notamment en tant que Vice-Président de BP <i>Integrated Supply and Trading</i> (2004-2011), Président de BP Brésil (2000-2002), Vice-Président des affaires réglementaires (1999-2000), Vice-Président du développement de BP Solar (2002-2004) et Vice-Président de la <i>Pan American Energy</i> (1998-1999). Auparavant, Ieda Gomes Yell était Directeur général de la plus grande entreprise de distribution de gaz du Brésil, Comgas (1995-1998). Elle a également occupé plusieurs postes de direction au sein d'organisations professionnelles (<i>the Brazilian Association of Infrastructure, the International Gas Union, the US Civil Engineering Foundation and the Brazilian Association of Gas Distribution Companies</i>). Ieda Gomes Yell est Directeur du Département de l'Infrastructure – DEINFRA (Conseil consultatif) de FIESP – Fédération de l'industrie de l'État de S. Paulo, Membre du Conseil consultatif de la Companhia de Gás de S. Paulo (Comgás), <i>Fellow visiting Researcher</i> auprès de l' <i>Oxford Institute of Energy Studies</i> et la <i>Fundação Getulio Vargas Energia</i> . Elle est diplômée en génie chimique de l'Université fédérale de Bahia (1977), en énergie de l'Université de São Paulo (1996) et en Génie de l'Environnement de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (1978). Elle est également Directeur conseiller de l'organisation internationale WILL (<i>Woman In Leadership in Latin America</i>).
Principale activité exercée hors de la Société	Chercheuse et administratrice de sociétés
Autres mandats en cours	Administrateur : Saint Gobain ^(b) , InterEnergy Holdings, Exterran Corporation ^(b) et Prumo Logistica. Directeur conseiller : Brazilian Chamber of Commerce en Grande-Bretagne.
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	<i>Managing Director</i> : Energix Strategy Ltd. <i>Independent Chair</i> : British Taekwondo Ltd.
Cumul de mandats ^(c)	3 mandats d'administrateur.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Siân Herbert-Jones ^(a)

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité d'audit et des risques

59 ans

Nationalité britannique

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52 boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 17 mai 2016

Échéance du mandat : AGOA 2020

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 224

Biographie	Siân Herbert-Jones a été nommée administratrice de la Société le 17 mai 2016. Siân Herbert-Jones a tout d'abord exercé pendant 13 ans au sein du cabinet PricewaterhouseCoopers, au bureau de Londres de 1983 à 1993 en qualité notamment de Directeur <i>Corporate Finance</i> , puis au bureau de Paris de 1993 à 1995 en qualité de Directeur des Fusions et Acquisitions. Elle a ensuite rejoint le groupe Sodexo en 1995 au sein duquel elle a été successivement en charge du développement international de 1995 à 1998, de la trésorerie groupe de 1998 à 2000 puis Directeur financier adjoint en 2000. De 2001 à mars 2016, elle a occupé les fonctions de Directeur financier du groupe Sodexo. Siân Herbert-Jones est titulaire d'un Master of Art en histoire de l'université d'Oxford ainsi que d'un diplôme d'expert-comptable au Royaume-Uni.
Principale activité exercée hors de la Société	Administratrice de sociétés
Autres mandats en cours	Administrateur : Air Liquide SA ^(b) (Présidente du Comité d'audit et des comptes), Capgemini SE ^(b) (depuis mai 2016) et Compagnie Financière Aurore International (filiale du groupe Sodexo) (depuis février 2016).
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Directeur financier et membre du Comité exécutif : Groupe Sodexo. Président : Etin SAS, Sodexo Etinbis SAS, Sofinsod SAS. Administrateur : Sodexo Awards Co., Sodexo Japan Kabushiki Kaisha Ltd, Sodexo Mexico SA de CV, Sodexo Mexico Servicios de Personal SA de CV, Sodexo Remote Sites the Netherlands BV, Sodexo Remote Sites Europe Ltd, Universal Sodexo Eurasia Ltd, Sodexo, Inc, Sodexo Management, Inc, Sodexo Remote Sites USA, Inc, Sodexo Services Enterprises LLC, Universal Sodexo Services de Venezuela SA, Universal Sodexo Empresa de Servicios y Campamentos SA, Sodexo Global Services UK Ltd, Sodexo Remote Sites Support Services Ltd, Universal Sodexo Kazakhstan Ltd, Universal Sodexo Euroasia Ltd, Sodexo Motivation Solution Mexico SA de CV, Sodexo Motivation Solutions UK Ltd. Membre du Conseil de Direction : Sodexo en France SAS, Sodexo Entreprises SAS, Sodexo Pass International SAS, One SASO. Représentant permanent de Sofinsod SAS au Conseil de surveillance : One SCA.
Cumul de mandats ^(c)	3 mandats d'administrateur.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Pascal Lebard ^(a)

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Président du Comité des nominations et des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

57 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Sequana 8, rue de Seine 92517 Boulogne-Billancourt Cedex

Date de 1^{re} Nomination :

CA 13 décembre 2013

Échéance du mandat : AGOA 2022

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie	Pascal Lebard a été coopté en qualité d'administrateur de la Société par le Conseil d'administration du 13 décembre 2013. Pascal Lebard a débuté sa carrière comme chargé d'affaires auprès du Crédit Commercial de France (1986-1989), puis Directeur associé au sein de 3i SA (1989-1991). En 1991, il devient Directeur d'Ifint devenu Exor Group (groupe Agnelli). En 2003, il rejoint Worms & Cie (devenu Sequana en 2005) en tant que membre du Conseil de surveillance (2003-2004), membre puis Président du Directoire (2004-2005). En 2005, il devient Directeur Général délégué puis Directeur général de Sequana en 2007 et est nommé Président directeur général en juin 2013. Pascal Lebard est diplômé de l'EDHEC.
Principale activité exercée hors de la Société	Président directeur général de Sequana ^(b) .
Autres mandats en cours	Président directeur général : Sequana ^(b) . Administrateur : Lisi (SA) ^(b) . Mandats au sein de filiales du groupe Sequana Président : Arjowiggins (SAS), Arjobex (SAS) et Arjobex Holding (SAS). Président du Conseil d'administration : Antalis. Administrateur : AW HKK1 Ltd (Hong Kong).
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Président Boccafin (SAS), Arjowiggins Security (SAS), Antalis Asia Pacific Ltd (Singapour), Antalis International (SAS). Administrateur : CEPI (Belgique), Confederation of European Paper Industries, Club Méditerranée (SA) et Taminco Corp. (USA). Membre du Conseil de surveillance : Eurazeo PME (SA). Président : DLMD SAS et Pascal Lebard Invest SAS. Représentant permanent d'Oaktree Luxembourg Flandre Anchor Sarl (Lux), administrateur. Président du Comité d'audit et Membre du Comité des nominations et des rémunérations : Novartex SAS/Vivarte
Cumul de mandats ^(c)	2 mandats d'administrateur et 1 mandat de Président directeur général.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Lucia Sinapi-Thomas ^(a)

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité des nominations et des rémunérations

55 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Capgemini 76, avenue Kléber 75116 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 22 mai 2013

Échéance du mandat : AGOA 2021

Nombre d'actions détenues dans la Société : 2 040

Biographie	Lucia Sinapi-Thomas a été nommée administrateur de la Société le 22 mai 2013. Lucia Sinapi-Thomas est diplômée de l'ESSEC (1986), elle est titulaire d'une maîtrise en droit de Paris II – Panthéon Assas (1988), a été admise au Barreau de Paris en tant qu'avocate (1989) et a une certification d'analyste financier (SFAF 1997). Elle a débuté sa carrière en 1986 en tant qu'avocate en droit des affaires et en fiscalité avant de rejoindre Capgemini en 1992. Elle a plus de 20 ans d'expérience au sein du groupe Capgemini, successivement en tant que Directrice Fiscale Groupe (1992) puis Responsable <i>Corporate Finance</i> , Trésorerie et Relations Investisseurs (1999), périmètre par la suite étendu à la Gestion des Risques et aux Assurances (2005), ainsi que membre du Comité des engagements du Groupe. Elle était Directeur financier adjoint de 2013 au 31 décembre 2015. Elle a pris les fonctions de Directeur exécutif <i>Business Platforms</i> au sein du Groupe Capgemini en janvier 2016. Depuis le 1er janvier 2019, Lucia Sinapi-Thomas est Directeur exécutif de Capgemini Ventures.
Principale activité exercée hors de la Société	Directeur exécutif <i>Business Platforms</i> de Capgemini
Autres mandats en cours	Administrateur : Capgemini SE ^(b) et Dassault Aviation ^(b) . Mandats au sein de filiales du groupe Capgemini Directeur général de Capgemini Ventures (depuis le 24 juin 2019). Administrateur : Sogeti Sverige AB (Suède). Président du Conseil de surveillance : FCPE Capgemini. Membre du Conseil de surveillance : FCPE ESOP Capgemini.
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Directeur Exécutif de <i>Business Platforms</i> , Capgemini. Directeur financier adjoint de Capgemini SE ^(b) . Président de Prosodie SAS, Capgemini Employees et Worldwide SAS. Directeur général de Sogeti France SAS et Capgemini Outsourcing Services SAS. Administrateur : Capgemini Reinsurance International SA (Luxembourg), Euriware SA, Capgemini Danmark A/S (Danmark), Sogeti Sverige MITT AB (Suède), Sogeti Norge A/S (Norvège), et Capgemini Business Services Guatemala SA. Membre du Conseil de surveillance : Capgemini Polska Sp.z.o.o. (Pologne).
Cumul de mandats ^(c)	3 mandats d'administrateur.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Philippe Lazare ^(a)

Membre du Conseil d'administration, indépendant

Participation aux comités

- Membre du Comité d'audit et des risques

63 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52, boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1^{re} Nomination :

CA 3 octobre 2018

Échéance du mandat : AGOA 2022

Nombre d'actions détenues dans la Société : 2 058

Biographie	Philippe Lazare a été coopté en qualité d'administrateur de la Société par le Conseil d'administration le 3 octobre 2018. Philippe Lazare était Président directeur général d'Ingenico Group jusqu'à fin octobre 2018. Avant de rejoindre Ingenico Group en 2007, il a occupé les fonctions de Directeur Général délégué et Directeur général du Réseau Grand Public au sein du Groupe La Poste, où il fut notamment chargé du développement et de l'optimisation du plus grand réseau de distribution en France. Au sein de La Poste, Philippe Lazare a également exercé les responsabilités de Président directeur général de Poste-Immo. Il a une expérience significative en gestion des opérations, notamment en tant que Directeur général d'Eurotunnel où il fut chargé des opérations liées à l'exploitation du tunnel (2001-2002), ainsi qu'en tant que Directeur général adjoint du Groupe Air France, en charge de la logistique industrielle et de la maintenance de flotte, incluant Air France Maintenance, Air France Industries et Servair. Philippe Lazare a également occupé des postes de responsabilité managériale au sein de Sextant Avionics, une division de Thales (1990-1994), et du groupe PSA (1983-1990). Philippe Lazare est diplômé de l'École Supérieure d'Architecture de Paris-La-Défense. Il a été nommé membre du Haut Comité du Gouvernement d'Entreprise en 2019.
Principale activité exercée hors de la Société	Administrateur de sociétés
Autres mandats en cours	Néant.
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Président directeur général d'Ingenico SA ^(b) .
Cumul de mandats ^(c)	1 mandat d'administrateur.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.



Frédéric Sanchez ^(a)

Membre du Conseil d'administration, indépendant

59 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Fives Group 3, rue Drouot 75009 Paris

Date de 1^{re} Nomination :

AGM 14 mai 2019

Échéance du mandat : AGOA 2023

Nombre d'actions détenues dans la Société : 1 200

Biographie	Frédéric Sanchez est diplômé d'HEC (1983), de Science-Po Paris (1985) et titulaire d'un DEA d'Économie de l'Université Paris-Dauphine (1984). Il commence sa carrière en 1985 au sein du groupe Renault au Mexique et aux USA, puis rejoint fin 1987 le Cabinet Ernst & Young en tant que Directeur de Mission. Il intègre ensuite en 1990 le groupe Fives-Lille (rebaptisée Fives en 2007), au sein duquel il occupera différentes fonctions avant d'en devenir le Directeur Administratif et Financier en 1994, puis Directeur général en 1997. En 2002, il devient Président du Directoire, puis à partir de décembre 2018, Président. Sous sa direction, Fives a accéléré son développement en se structurant autour de quatre pôles d'activité et en renforçant sa présence à l'international au travers d'acquisitions majeures et avec l'ouverture de bureaux régionaux en Asie, en Russie, en Amérique latine et au Moyen-Orient.
Principale activité exercée hors de la Société	Président de Fives ^(b)
Autres mandats en cours	<p>Président de Fives ^(b)</p> <p>Au sein du MEDEF : Président de MEDEF International, Président des Conseils des chefs d'entreprises France-Émirats Arabes Unis et France-Arabie Saoudite de MEDEF International</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance de Thea Holding SAS et de STMicroelectronics^(b)</p> <p>Administrateur de Primagaz SAS, Coprésident d'honneur de l'Alliance Industrie du Futur, Président de Purple Development SAS, Director de Mirion Technologies (Topco) Ltd.</p> <p>Mandats au sein de filiales de FIVES en France</p> <p>Président de Fives Orsay SAS, Président du conseil d'administration de F.L. Metal SA et de Orsay SAS, Administrateur de Fives DMS SA, Représentant permanent de Fives, Administrateur de Fives Pillard SA, Président du Comité de surveillance de Fives ECL SAS, Fives FCB SAS, Fives Machining SAS, Fives Proabd SAS, Fives Solios SAS, Membre du Comité de surveillance de Fives Cail SAS, Fives Celes SAS, Fives Cinetic SAS, Fives Conveying SAS, Fives Cryo SAS, Fives Filling & Sealing SAS, Fives Intralogistics SAS, Fives Maintenance SAS, Fives Nordon SAS, Fives Stein SAS, Fives Syleps SAS, Gérant de FI 2006 SARL et de FI 2011 SARL.</p> <p>Mandats au sein de filiales de FIVES à l'étranger</p> <p>CEO de Fives Inc., Chairman, Director de Fives Landis Ltd., Director de Daisho Seiki Corporation, Fives Cinetic Corp. , Fives DyAG Corp, Fives Engineering (Shanghai) CO., Ltd. , de Fives Intralogistics Corp. , de Fives Intralogistics K.K., Fives Machining Systems, Inc. , Fives North American Combustion, Inc. , Fives Stein Metallurgical Technology (Shanghai) CO., Ltd., Fives UK Holding Ltd. ,Shanghai Fives Automation & Processing Equipment CO., Ltd., de Fives Landis Corp.</p> <p>Président du Conseil d'administration de Fives Do Brazil Comercio de Maquinas Industriais e Servicos de Engenharia EIRELI, et de Fives Italy S.R.L.Administrateur de Fives Intralogistics S.P.A.Representative Director de Fives Japan K.K.</p>
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Administrateur de Business France, Membre du Comité de surveillance de Hime Saur, Président de Fives Alexandre III SAS, de FivesManco SAS, de NovaFives SAS.
Cumul de mandats ^(c)	2 mandats d'administrateur et 1 mandat de Direction générale.

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.

3.2 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

3.2.1 Cadre des travaux du Conseil d'administration



Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont détaillées par le Règlement intérieur du Conseil d'administration, dont la dernière mise à jour date du 22 juin 2018. Le Règlement intérieur du Conseil constitue la Charte de gouvernance des administrateurs.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige sur convocation de son Président.

Le planning annuel prévisionnel des dates de réunions du Conseil d'administration (hors séances extraordinaires) est arrêté et communiqué à chaque membre avant la fin de chaque exercice.

Aux rendez-vous obligatoires relatifs à l'arrêté des comptes annuels et semestriels s'ajoutent la préparation de l'Assemblée générale annuelle et du Document d'enregistrement universel ou la marche des affaires (projets d'acquisition, cautions, avals et garanties, autorisations à donner en application des règles internes de gouvernance figurant à l'article 1.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration).

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux séances du Conseil qui arrêtent les comptes annuels et semestriels.

Chaque année, des sessions hors la présence du Directeur général sont organisées. En 2019, 3 sessions hors la présence du Directeur général ont été organisées. Les administrateurs peuvent également rencontrer les principaux dirigeants de la Société hors la présence du Directeur général (préalablement informé).

Chaque séance donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant les points inscrits à l'ordre du jour et remis à chaque membre plusieurs jours avant la réunion afin de permettre un examen préalable des documents par les administrateurs.

En cours de séance, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par les membres de la Direction générale. De manière générale, chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents utiles (y compris toute information critique concernant la Société). Les présentations font l'objet de questions et sont suivies de débats avant le vote. Un projet de procès-verbal détaillé, résumant les débats et les questions soulevées et mentionnant les décisions prises et les réserves émises est ensuite transmis aux membres pour examen et commentaires avant d'être approuvé formellement en séance par le Conseil d'administration.

Les administrateurs reçoivent également l'information utile à tout moment de la vie de la Société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exige.

Ils bénéficient aussi, s'ils le jugent nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités de la Société, ses métiers et son secteur d'activité.

3.2.2 Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration, destiné notamment à préciser les modalités de son fonctionnement en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires, a été adopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 3 juin 2009. Il fait l'objet d'un examen et d'une mise à jour régulière. La dernière révision du Règlement intérieur a été adoptée par le Conseil d'administration le 22 juin 2018.

Le Règlement intérieur rappelle que le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Règlement intérieur est divisé en cinq chapitres, dont les principales dispositions sont résumées ci-après :

- le premier chapitre est consacré en particulier à la mission du Conseil d'administration, à la description des modalités de réunion du Conseil (notamment la tenue de réunions par des moyens de télécommunication), à la déontologie, à la Charte des administrateurs et à la rémunération des administrateurs ;

- le deuxième chapitre précise les règles d'indépendance des administrateurs ;
- les troisième et quatrième chapitres sont consacrés aux censeurs et aux comités du Conseil d'administration ; et
- le dernier chapitre est consacré aux modalités de modification, d'entrée en vigueur et de publication du Règlement intérieur et à l'évaluation du Conseil d'administration.

Le Règlement intérieur prévoit également des limitations de pouvoirs de la Direction générale qui sont détaillées au paragraphe « Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général », de la présente section 3.1.6 du Document d'enregistrement universel. Dans ce cadre, le Règlement intérieur précise notamment que toute opération à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation économique, financière ou juridique de la Société et/ou du Groupe non prévue au budget annuel doit faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil.

Le Règlement intérieur précise enfin que chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de

sa mission et peut se faire communiquer par la Direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

3.2.3 Charte de déontologie boursière

L'objectif de la Société est de veiller au respect des recommandations émises par les autorités boursières dans le domaine de la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées.

Dans ce contexte, la Société a établi en 2008 une Charte de déontologie boursière et désigné un *Group Compliance Officer*. Cette Charte de déontologie boursière a pour objet de rappeler la réglementation applicable et d'attirer l'attention des personnes concernées sur (i) les lois et règlements en vigueur en la matière (obligation d'abstention sur les titres, interdiction de certaines opérations spéculatives et dispositions particulières applicables aux options d'actions et aux actions gratuites) ainsi que sur les sanctions administratives et/ou pénales attachées à la méconnaissance de ces lois et règlements et (ii) la mise en place des mesures préventives (périodes d'abstention, listes d'initiés, liste de confidentialité, devoir de communication et obligations déclaratives des dirigeants et des personnes qui leur sont

étroitement liées) de nature à permettre à chacun d'investir en titres Bureau Veritas tout en respectant les règles relatives à l'intégrité du marché. Chaque administrateur s'est engagé à respecter les dispositions de cette Charte lors de son entrée en fonction.

La Charte de déontologie boursière prévoit des périodes d'abstention (dites « fenêtres négatives ») de 30 jours calendaires précédant la date de publication des comptes sociaux ou consolidés annuels et des comptes semestriels et de 15 jours calendaires précédant la date de publication de l'information trimestrielle.

La Charte de déontologie boursière a été mise à jour lors de la réunion du Conseil d'administration du 16 décembre 2016 à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché puis le 21 juin 2019.

3.2.4 Charte d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales

La Charte d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales qui a été adoptée par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019, sur recommandation du Comité d'audit et des risques, a été établie en application du nouvel article L. 225-39 alinéa 2 du Code de commerce modifié par la Loi PACTE n° 2019-486 du 22 mai 2019.

La Charte s'appuie sur l'étude établie par la Chambre National des Commissaires aux comptes de février 2014 sur les conventions réglementées et courantes (« étude CNCC ») et a été, préalablement à son approbation, revue par les Commissaires aux comptes.

La Charte a pour objet de décrire la procédure d'identification et d'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales auxquelles Bureau Veritas SA est partie.

Après avoir identifié le périmètre des sociétés et parties concernées, elle définit les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Critères des conventions courantes conclues à des conditions normales

Elle donne les définitions des critères cumulatifs à apprécier :

- définition d'une convention/opération courante ;
- définition des conditions normales.

Une liste non-exhaustive des conventions courantes par nature est communiquée en annexe de la Charte.

Evaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales

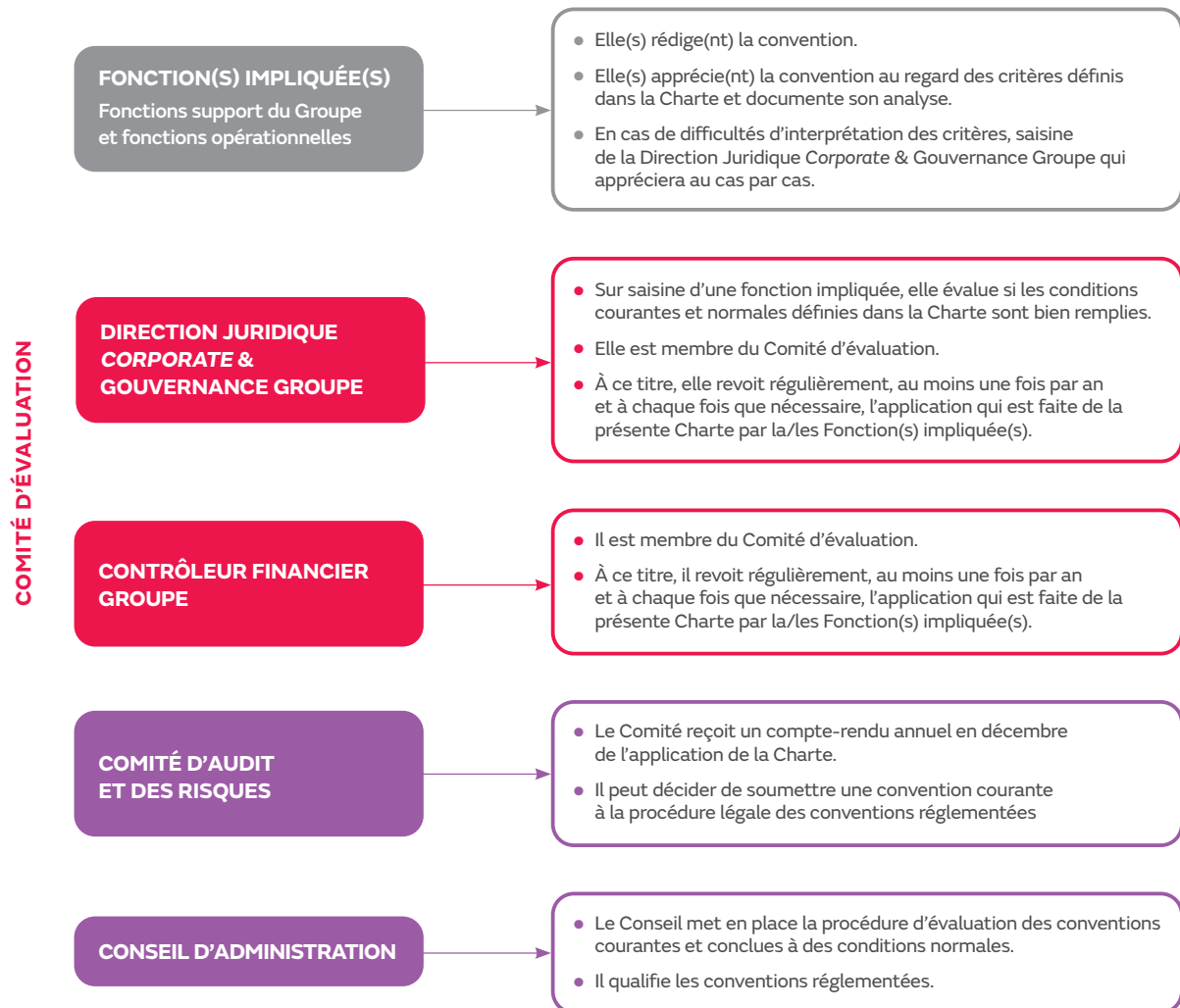
Le processus d'identification et de qualification est déterminé en deux étapes :

- appréciation *a priori* des critères par les fonctions impliquées dans l'élaboration d'une convention ;
- évaluation *a posteriori* de l'application des critères par le Comité d'évaluation.

Le Comité d'évaluation composé du Directeur juridique *Corporate & Gouvernance* de Bureau Veritas SA et du Contrôleur Financier de Bureau Veritas SA revoit régulièrement, au moins une fois par an et à chaque fois qu'il le juge nécessaire, l'application qui est faite de la Charte par les fonctions impliquées dans l'élaboration des conventions.

Si le Comité d'évaluation estime *a posteriori* qu'une convention figurant sur la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales devrait relever du régime des conventions réglementées, il doit en informer le Comité d'audit et des risques afin qu'il statue sur l'application de la procédure des conventions réglementées encadrée par le Code de commerce. Le Conseil d'administration lors de sa revue annuelle des conventions réglementées pourra donc décider sur recommandation du Comité d'audit et des risques de régulariser la situation et d'appliquer la procédure de régularisation visée à l'Article L. 225-42 du Code de commerce.

SYNTHÈSE DE LA PROCÉDURE MISE EN PLACE



3.2.5 Travaux du Conseil d'administration en 2019

Au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'administration de la Société s'est réuni à 8 reprises avec un taux de présence de 95 %. Les réunions ont duré en moyenne quatre heures et trente minutes.

S'agissant des questions comptables et financières, le Conseil d'administration a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018 et du premier semestre 2019, ainsi que la communication financière y afférente. Il a examiné l'activité et la marche des affaires ainsi que les documents de gestion prévisionnelle, la situation financière, l'endettement, la trésorerie et le financement à long terme du Groupe. Il a par ailleurs délégué au Directeur général des pouvoirs en matière de cautions, avals et garanties. Enfin, le Conseil d'administration a revu et approuvé, lors de sa réunion de 19 décembre 2019, le projet de budget du Groupe pour l'exercice 2020.

S'agissant des questions de gouvernance, le Conseil d'administration a examiné la conformité de la Société aux recommandations du Code AFEP/MEDEF et de l'AMF sur le gouvernement d'entreprise et les rémunérations pour l'année 2019, le « Say on Pay » et fixé les objectifs et la rémunération du

Directeur général ainsi que les modalités de répartition de l'enveloppe de rémunération (anciennement dénommés jetons de présence) entre les administrateurs. Il a également statué sur la cooptation d'un administrateur et sur la composition de ses comités. En outre, le Conseil a étudié les nominations et évolutions au sein du Comité exécutif du Groupe et travaillé sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration et des comités afin de poursuivre son objectif de renforcer la diversité et la complémentarité des compétences requises, d'internationaliser sa composition et d'accroître la représentation des femmes. À la suite de l'Assemblée générale, le Conseil a analysé les résultats des votes avec l'aide d'un expert.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a constaté le 27 février 2019, sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le niveau de réalisation des conditions de performance des plans d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions des 21 juin 2016, 21 juin 2017 et 22 juin 2018. Le Conseil d'administration a également approuvé le rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'administration, faisant usage des délégations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires, a approuvé la mise en œuvre de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des *managers* et du Directeur général. Il a autorisé le Directeur général à mettre en œuvre le programme de rachat d'actions et à reconduire le contrat de liquidité. Le Conseil d'administration a également procédé à l'augmentation de capital consécutive à des levées d'options de souscription d'actions intervenues au cours de l'exercice. Enfin, il a validé le plan de financement 2020-2021.

S'agissant des questions stratégiques, le Conseil d'administration a suivi la mise en œuvre des orientations stratégiques du Groupe et sa transformation digitale, et approuvé les projets d'acquisition significatifs du Groupe. Une fois par an, le Conseil se réunit pour analyser et débattre en profondeur de questions stratégiques, se tenir informé des évolutions de marché, interagir directement avec les équipes. Deux séances dont une sous la forme d'un séminaire

d'une journée « hors les murs » ont été dédiées à l'élaboration du prochain plan stratégique de Bureau Veritas qui sera déployé à partir de 2020.

Enfin, en application d'une nouvelle mesure instaurée par la loi Pacte, le Conseil a mis en place la Charte sur l'évaluation des conventions courantes et conclues à des conditions normales.

Conformément au plan d'action défini lors de l'évaluation 2017 du Conseil et des comités, le déroulement des réunions a continué d'évoluer afin qu'elles soient plus interactives et axées sur l'analyse. Par ailleurs, des présentations opérationnelles ont été faites régulièrement au Conseil par des membres du Comité exécutif du Groupe et les rapports au Conseil des Présidents des comités ont continué de s'améliorer.

Le Conseil examine régulièrement les opportunités et risques liés aux enjeux sociaux et environnementaux. Il est régulièrement tenu informé de l'évolution du dispositif de prévention de la corruption et des plans d'actions mis en place dans le cadre de la Loi Sapin 2.

3.2.6 Évaluation du Conseil d'administration et de ses comités

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF et en application de l'article 5.4 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, la Société procède depuis 2009 à une évaluation de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités.

Elle a notamment pour objectif de faire le point sur les modalités de fonctionnement du Conseil pour le rendre plus efficace et de vérifier que les questions importantes sont préparées et débattues.

Lors de l'évaluation annuelle du Conseil et des comités, chaque administrateur peut à cette occasion s'exprimer sur tout éventuel dysfonctionnement. Ainsi, les administrateurs qui le souhaitent peuvent exprimer librement leur appréciation sur les contributions effectives individuelles des administrateurs dans le cadre de leur entretien avec le Président du Comité des nominations et des rémunérations. Par ailleurs, la contribution de chaque administrateur et la cohérence de leurs profils avec les besoins de l'entreprise sont appréciées par le Comité des nominations et des rémunérations, puis par le Conseil notamment à l'occasion des nominations et/ou renouvellements des mandats d'administrateurs et de membres de comités.

Les résultats de cette évaluation sont chaque année examinés par le Comité des nominations et des rémunérations, avant d'être présentés au Conseil d'administration qui, à cette occasion, fait un point sur son fonctionnement, sa composition et son organisation.

Cette évaluation est confiée au Président du Comité des nominations et des rémunérations, hormis tous les trois ans où celle-ci est réalisée par un cabinet spécialisé. En 2017, l'évaluation a été réalisée par un cabinet externe au moyen d'entretiens individuels avec chacun des administrateurs. La prochaine évaluation externe par un Cabinet indépendant aura lieu en 2020.

L'évaluation annuelle a été menée en 2019 par le Président du Comité des nominations et des rémunérations par le moyen d'un

questionnaire complété d'entretiens individuels qui en a fait une synthèse lors de la réunion du Comité des nominations et des rémunérations du 16 décembre 2019 et de la séance du Conseil d'administration du 19 décembre 2019.

Lors de cette évaluation, les administrateurs ont relevé :

- la qualité des présentations notamment financières et l'effort de synthèses ;
- la qualité des présentations orales faites au Conseil et aux comités par les membres du Comité exécutif et les équipes de management ;
- la qualité des débats et des interventions des administrateurs ;
- le fort taux de présence aux séances du Conseil et aux réunions des comités ;
- la qualité de la séance dédiée au plan stratégique.

Les administrateurs ont également souligné la prise en compte des principales recommandations issues de l'évaluation annuelle 2018 dont l'organisation de rencontres avec les opérationnels, la durée des réunions de Conseil et des comités, le maintien de la bonne cohésion du Conseil et la prise en compte des demandes d'approfondissement de certains sujets (RSE, corruption, stratégie digitale, risques, environnement concurrentiel notamment).

Les besoins formulés en 2019 visent en particulier (i) la revue géographique du portefeuille, (ii) la mise à jour de l'analyse de certains sujets présentés en 2019 (environnement concurrentiel, RSE, loi Sapin 2), (iii) des comptes rendus plus détaillés des sujets abordés en Comité stratégique et (v) le maintien de l'organisation d'une session annuelle « hors les murs » en 2020.

En complément du questionnaire d'autoévaluation et des entretiens individuels, une évaluation formelle de la contribution effective individuelle de chaque administrateur présent au 31 décembre 2019 a été réalisée en février 2020.

3.2.7 Comités du Conseil d'administration

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit la faculté pour celui-ci de créer en son sein un ou plusieurs comités destinés à nourrir la réflexion de ses membres, faciliter le bon fonctionnement du Conseil et concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Les comités ont un rôle consultatif ; ils sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumet à leur examen et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, de propositions ou de recommandations.

En 2019, le Conseil d'administration a dans l'exercice de ses missions pu s'appuyer sur les trois comités spécialisés dont les membres sont tous issus du Conseil d'administration : le Comité d'audit et des risques, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité stratégique.

Comité d'audit et des risques



Le Comité d'audit et des risques est doté d'un Règlement intérieur, établi en 2009, qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il a été actualisé lors de la réunion du 27 juillet 2016 afin de mettre à jour les missions du Comité à la suite du Règlement européen (UE) n° 537/2014 et de l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes puis lors de la réunion du 23 janvier 2019 afin d'annexer la version finale des règles d'approbation des services autres que la certification des comptes (SACC).

Le Comité d'audit et des risques est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes et de l'indépendance des Commissaires aux comptes. Il prépare et facilite le travail du Conseil d'administration sur ces points. En début d'année, le Comité établit son programme de travail annuel.

Il a plus particulièrement les missions suivantes :

- information financière :
 - suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
 - examiner la pertinence du choix du référentiel comptable, de la permanence des méthodes comptables appliquées, des positions comptables prises et des estimations faites pour traiter les opérations significatives et du périmètre de consolidation,
 - examiner, avant qu'ils ne soient rendus publics, tous documents d'information comptable et financière comprenant également de l'information extra-financière émis par la Société, dont les communiqués sur l'information trimestrielle et les résultats ;
- systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :
 - suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,

- suivre l'efficacité de la sécurité des systèmes d'information,
- examiner les risques y compris ceux de nature sociale et environnementale, les contentieux et les engagements hors bilan significatifs ;
- contrôle externe – Commissariat aux comptes :
 - émettre une recommandation au Conseil d'administration, élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement (UE) n° 537/2014, sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement par l'Assemblée générale,
 - suivre la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes consécutives aux contrôles réalisés en application des articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce,
 - s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance définies aux articles L. 821-9 et suivants du Code de commerce, prendre les mesures nécessaires à l'application du paragraphe 3 de l'article 4 du Règlement (UE) n° 537/2014 précité et s'assurer du respect des conditions mentionnées à l'article 6 du même Règlement,
 - approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes qui peuvent être fournis par les Commissaires aux comptes ou les membres de leur réseau mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce. Le Comité se prononce après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par ceux-ci.

Le Comité d'audit et des risques doit rendre compte de ses travaux au Conseil d'administration et porter à sa connaissance tous les points qui paraissent poser un problème ou qui appellent une décision. Il examine également toutes questions que lui poserait le Conseil d'administration sur les points ci-dessus.

Il se réunit autant de fois qu'il le juge nécessaire et au moins avant chaque publication financière.

Le Comité d'audit et des risques peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction générale et les Commissaires aux comptes de la Société.

Le Président du Comité peut organiser, lorsqu'il le souhaite, une réunion hors la présence de la Direction de la Société avec les Commissaires aux comptes et une autre avec le Directeur de l'Audit interne et des services aux acquisitions.

Il peut, dans l'exercice de ses missions et après en avoir informé le Président du Conseil d'administration et à charge d'en rendre compte au Conseil d'administration, se faire communiquer par la Direction générale tout document qui lui paraîtrait utile à l'exercice de sa mission et auditionner tout ou partie des membres

de la Direction générale ou toute autre personne que le Comité jugera utile d'auditionner.

Le Comité d'audit et des risques peut également se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil, avocat ou Commissaire aux comptes).

Conformément au Code AFEP/MEDEF et sauf exception justifiée par l'urgence, les informations nécessaires aux délibérations du Comité sont adressées quelques jours avant la réunion. En 2019, le Comité a pu examiner les comptes annuels et semestriels au moins deux jours avant l'examen par le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2019, le Comité d'audit et des risques était composé de cinq membres, dont quatre administrateurs indépendants : Aldo Cardoso (Président), Ieda Gomes Yell, Siân Herbert-Jones, Philippe Lazare et Jérôme Michiels.

Sur la base de leurs formations et leurs expériences professionnelles, la Société estime que les membres du Comité d'audit et des risques ont la compétence financière et comptable requise. Au-delà du critère d'indépendance et compte tenu de la composition du Conseil, le choix des membres est principalement dicté par leur expérience et leur compétence. La proportion des deux tiers de membres indépendants recommandée par le Code AFEP/MEDEF est respectée ; quatre des cinq membres, dont le Président, sont indépendants.

En 2019, le Comité d'audit et des risques s'est réuni à sept reprises avec un taux de présence moyen de 100 %.

Le Directeur financier, le Directeur Affaires Juridiques et Audit, le Contrôleur financier du Groupe et le Directeur de l'Audit interne et des services aux acquisitions ont participé aux réunions du Comité. D'autres directeurs en charge notamment de la Trésorerie, de la Fiscalité, des Relations Investisseurs, de la RSE, de l'Informatique, et des Risques & Assurances sont intervenus sur des points spécifiques à l'ordre du jour.

Les Commissaires aux comptes ont assisté aux réunions du Comité d'audit et des risques et ont à cette occasion présenté leurs travaux et les options comptables retenues. En 2019, une session s'est tenue entre les Commissaires aux comptes et les membres du Comité en dehors de la présence du Management.

En 2019, le Comité d'audit et des risques a notamment procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018, des résultats semestriels 2019, du chiffre d'affaires du premier et du troisième trimestre 2019 et des présentations et communiqués financiers correspondants.

Au cours de ces réunions, les comptes sociaux et consolidés, les notes annexes auxdits comptes ainsi que les points techniques de clôture ont été commentés par la Direction financière du Groupe et analysés par les membres du Comité d'audit et des risques en présence des Commissaires aux comptes, avec une attention particulière sur le projet d'affectation du résultat de l'exercice 2018, la valorisation et les allocations des écarts d'acquisition, les provisions pour risques et charges et les engagements hors bilan significatifs.

Les travaux du Comité d'audit et des risques ont également porté sur le suivi des plans d'actions afin d'améliorer le BFR, les actualités en matière fiscale, le programme de rachat d'actions, l'évolution de la dette, le plan de financement 2020-2021, les opérations de financement du Groupe, la structure financière, l'évaluation des travaux et de l'indépendance des Commissaires aux comptes, les honoraires de conseil des Commissaires aux comptes et la documentation financière du Groupe.

Le Comité d'audit et des risques a également revu semestriellement les conclusions des audits internes réalisés ainsi que la proposition de planning annuel et a été informé de l'état d'avancement des recommandations. Le Comité a par ailleurs examiné les résultats et les plans d'actions en application du cadre de référence de l'AMF concernant les principes généraux et le cadre du contrôle interne comptable et financier.

Le Directeur Affaires Juridiques et Audit a présenté au Comité d'audit et des risques ses rapports semestriels sur la gestion des risques, sur les contentieux et sur la Conformité notamment à la loi Sapin 2. Le Comité a revu en détail les principaux risques de la cartographie des risques y compris la cartographie des risques de la Loi Sapin 2. Les Commissaires aux comptes ont informé le Comité de leurs principaux constats sur l'identification des risques et l'évaluation des procédures de contrôle interne. Par ailleurs, en 2019, le Comité d'audit et des risques a revu plus spécifiquement les projets majeurs informatiques en cours, les centres de services partagés et les diligences clients.

Après chaque séance, le Président du Comité d'audit et des risques a fait un compte rendu détaillé des travaux, propositions et recommandations du Comité au Conseil d'administration. Dans ce cadre, le Président a notamment présenté au Conseil les recommandations, conclusions et/ou observations du Comité sur les comptes annuels et semestriels lors de la séance du Conseil au cours de laquelle lesdits comptes ont été arrêtés. Il en est de même des rapports pouvant être rendus sur des sujets particuliers soumis à la demande du Conseil d'administration au Comité d'audit et des risques.

Comité stratégique



Le Comité stratégique est doté d'un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il est notamment chargé d'examiner et de fournir au Conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations stratégiques du Groupe, le budget du Groupe et ses révisions ainsi que les projets d'acquisition et de cession, notamment ceux soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'administration en application de l'article 1.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Comité dans le cadre de ses travaux s'assure de la prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux. Le Comité stratégique peut organiser, s'il le souhaite, des réunions avec les

membres de la Direction après en avoir informé le Directeur général ou solliciter des études techniques externes et se faire assister en réunion par tout tiers de son choix à charge d'en informer le Conseil d'administration.

Au 31 décembre 2019, le Comité stratégique était composé de quatre membres : André François-Poncet (Président), Aldo Cardoso, Pascal Lebard et Stéphanie Besnier. Deux membres sur quatre sont indépendants.

Au cours de l'année 2019, le Comité stratégique s'est réuni à sept reprises avec un taux de présence moyen de 97 %.

Il a principalement examiné : (i) la mise en œuvre du plan stratégique 2020 du Groupe et de ses cinq Initiatives de Croissance, (ii) l'élaboration du prochain plan stratégique (iii) les projets d'acquisition de l'année supérieurs à 10 millions d'euros de valorisation, (iv) la mise en œuvre de la stratégie digitale et la transformation numérique du Groupe, (v) l'évolution du panorama concurrentiel du Groupe, et (vi) un rapport d'étonnement du nouveau Vice-Président Exécutif en charge du développement commercial et de la transformation du Groupe

Le Président du Comité stratégique rend compte de manière détaillée de l'activité du Comité au Conseil d'administration.

Comité des nominations et des rémunérations



La Société dispose d'un Comité unique des nominations et des rémunérations doté d'un Règlement intérieur qui décrit ses missions, ses moyens et son fonctionnement. Il est notamment chargé de faire des propositions au Conseil d'administration sur la sélection des membres de la Direction générale, la sélection des membres du Conseil d'administration et les éléments de rémunération et avantages des membres de la Direction générale ainsi que sur les modalités de fixation de leur rémunération (part fixe et part variable, mode de calcul et indexation). Depuis le 25 février 2015, le Comité des nominations et des rémunérations examine les thèmes relatifs à la Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Les attributions du Comité des nominations et des rémunérations comprennent également la révision et l'anticipation régulières des plans de succession pour les postes de Direction de la Société, en mettant l'accent sur les membres actuels et potentiels du Comité exécutif, y compris le Directeur général.

Le plan envisage plusieurs hypothèses et le Comité s'attache à travers ses travaux à concevoir un plan s'adaptant aux situations court/moyen terme.

La succession prévue pour gérer la fin du mandat, la retraite ou le changement de rôles est réexaminée chaque année. Des scénarios d'urgence sont également abordés dans le cas de postes vacants non planifiés pour cause de démission, de décès notamment.

Depuis plusieurs années, le Comité des nominations et des rémunérations analyse les évaluations des personnes clés

effectuées par la Direction avec l'aide d'un cabinet externe afin de s'assurer de la validité des plans de succession et d'accélérer le développement des successeurs potentiels.

Le Comité des nominations et des rémunérations peut inviter à ses réunions, s'il le juge nécessaire, un ou plusieurs membres de la Direction générale ou toute autre personne de la Société que le Comité jugera utile d'auditionner. Le Comité des nominations et des rémunérations peut également se faire assister en réunion de tout tiers de son choix (expert, conseil, avocat ou Commissaire aux comptes).

Au 31 décembre 2019, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de cinq membres dont quatre administrateurs indépendants : Pascal Lebard (Président), Aldo Cardoso, Claude Ehlinger, Ana Giros Calpe et Lucia Sinapi-Thomas.

Le Comité ne comprend aucun dirigeant mandataire social. Le Directeur général, sans participer aux délibérations, a été associé aux travaux du Comité, sauf sur les points de l'ordre du jour le concernant; de même que le Président du Conseil d'administration ne participe pas aux délibérations concernant sa rémunération.

Au cours de l'année 2019, le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil d'administration s'est réuni à six reprises avec un taux de présence de 97 %.

En début d'année, le Comité des nominations et des rémunérations établit son programme de travail annuel. Il a étudié la politique de rémunération et les objectifs du Directeur général au titre de l'exercice 2019 ainsi que les critères financiers et extra-financiers⁽¹⁾ permettant de déterminer la part variable de la rémunération au titre de l'exercice 2018. Il a également recommandé la mise en place de plans d'attribution d'actions de performance et de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions 2019, et mené des réflexions sur l'évolution de ces plans.

Il a examiné l'enveloppe de rémunération des administrateurs et ses modalités de répartition et tout au long de l'exercice, les propositions de rémunération des membres du Comité exécutif

(1) Afin d'assurer la cohérence du texte, les termes quantifiables et qualitatifs ont été remplacés par les termes financiers et extra-financiers pour qualifier les deux parties d'objectifs définis pour la part variable du Directeur général.

suite aux changements intervenus dans l'organisation du Groupe. Par ailleurs, le Comité des nominations et des rémunérations a travaillé régulièrement sur les problématiques de plan de succession au sein du Groupe et notamment au niveau du Comité exécutif y compris le Directeur général ainsi que sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration et des comités afin de poursuivre son objectif de renforcer la diversité et la complémentarité des compétences requises, d'internationaliser sa composition et d'accroître la représentation des femmes.

Il a également travaillé sur la préparation de l'Assemblée générale et l'élaboration des résolutions relevant de son périmètre.

Postérieurement à l'Assemblée générale, il a mené une réflexion sur la prise en compte des résultats des votes exprimés à l'Assemblée générale. Enfin, lors de sa séance du 16 décembre 2019, il a procédé à l'évaluation de la conformité des pratiques de la Société au regard des recommandations AFEP/MEDEF et examiné les résultats de l'évaluation du Conseil et de ses comités.

Le Président du Comité des nominations et des rémunérations rend compte de manière détaillée au Conseil d'administration de ses travaux, avis, propositions ou recommandations et porte à sa connaissance tous les points qui paraissent poser problème ou appeler une décision.

3.2.8 Taux de présence aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

ASSIDUITÉ AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX RÉUNIONS DES COMITÉS

	Conseil d'administration	Comité d'audit et des risques	Comité des nominations et des rémunérations	Comité stratégique
Nombre de séances/réunions	8	7	6	7
Administrateurs				
Aldo Cardoso	100 %	100 %	100 %	100 %
André François-Poncet	100 %			100 %
Pascal Lebard	100 %		100 %	100 %
Lucia Sinapi-Thomas ^(a)	88 %	100 %	100 %	
Ieda Gomes Yell ^(a)	100 %	100 %		100 %
Siân Herbert-Jones	100 %	100 %		
Stéphanie Besnier ^(a)	100 %	100 %		100 %
Claude Ehlinger ^(a)	88 %		100 %	100 %
Ana Giros Calpe	100 %		100 %	
Philippe Lazare ^(a)	100 %	100 %		
Frédéric Sanchez ^(b)	60 %			
Jérôme Michiels ^(c)	-	-	-	-
Pierre Hessler ^(d)	100 %		67 %	33 %
Stéphane Bacquaert ^(e)	88 %			100 %
TOTAL	95 %	100 %	97 %	97 %

(a) Administrateur ayant changé de Comité en cours d'exercice et dont l'assiduité a été calculée sur le nombre de réunions de Comité sur la période concernée. Pour plus de détails sur les changements de Comité au cours de l'exercice 2019 voir la section 3.1.2 du présent Document.

(b) Administrateur nommé lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2019, son assiduité a été calculée sur le nombre de réunions de conseil intervenues après l'Assemblée générale du 14 mai 2019 et le 31 décembre 2019.

(c) Administrateur ayant été coopté le 19 décembre 2019 en remplacement de Stéphane Bacquaert.

(d) Administrateur en fonction jusqu'au 14 mai 2019, son assiduité a été calculée sur le nombre de réunions de conseil et de comités intervenues entre le 1^{er} janvier et le 14 mai 2019.

(e) Administrateur en fonction jusqu'au 19 décembre 2019.

3.2.9 Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration définit les rôles respectifs du Conseil d'administration, du Président du Conseil d'administration et du Directeur général et prévoit également des limitations aux pouvoirs du Directeur général.

Outre les décisions visées par la loi nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration, l'approbation préalable des administrateurs est requise pour les décisions du Directeur général suivantes :

- (i) approbation du budget annuel ;
- (ii) toute mise en place par la Société de plans d'options ou d'actions gratuites et toute attribution au Comité exécutif et au Comité de direction du Groupe d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites ;
- (iii) toute mise en œuvre d'une procédure prévue au Livre VI du Code de commerce ou procédure équivalente visant la Société ou toutes filiales françaises ou étrangères contribuant à plus de 5 % du résultat opérationnel ajusté (ROA) du Groupe ;
- (iv) toute modification substantielle des règles de gouvernement d'entreprise relatives au contrôle interne visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- (v) tout achat d'actions de la Société, à l'exception de ceux effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité préalablement approuvé par le Conseil d'administration ;
- (vi) toute décision d'engager une procédure en vue de l'admission sur un marché réglementé ou du retrait de la cote de tout instrument financier émis par la Société ou l'une de ses filiales ;
- (vii) toute mise en œuvre d'une délégation de l'Assemblée générale conduisant immédiatement ou à terme à augmenter ou réduire le capital social ou à annuler des titres de la Société ;
- (viii) sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent à l'Assemblée générale, toute nomination, révocation, renouvellement ou non-renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes, y compris dans toutes filiales françaises ou étrangères dont les capitaux propres dans les comptes consolidés dépassent 50 millions d'euros ;
- (ix) toute opération visée aux alinéas ci-dessous, à l'exception de celles réalisées dans le cadre d'une réorganisation intra-groupe, dès lors que son montant unitaire dépasse 10 millions d'euros et pour autant que l'opération n'ait pas été autorisée à l'occasion de l'approbation du budget annuel :
 - acquisition ou cession d'actifs mobiliers ou immobiliers de la Société,
 - acquisition ou cession de participations ou de fonds de commerce,
 - accord de partenariat assorti d'un investissement du montant visé ci-dessus ;
- (x) tout accord d'endettement, tout financement ou tout engagement hors bilan de la Société dont le montant global annuel ou par opération est supérieur à 50 millions d'euros et autre que :
 - les opérations soumises à autorisation préalable du Conseil d'administration en vertu de la loi (comme les cautions, avals et garanties) ou en application du Règlement intérieur du Conseil d'administration, et
 - les financements intra-groupes intervenant entre des sociétés du Groupe détenues directement ou indirectement en totalité par la Société, en ce compris les augmentations de capital, les réductions de capital et les avances en comptes courants, pour autant que l'opération de financement intra-groupe envisagée ne vise pas à apurer le passif de la société concernée ;
- (xi) toute approbation donnée par la Société à des sociétés contrôlées directement ou indirectement de procéder à une opération de la nature de l'une de celles visées aux paragraphes (ix) et (x) ci-dessus ;
- (xii) l'octroi de toute sûreté destinée à garantir les engagements pris par la Société d'un montant unitaire supérieur à 5 millions d'euros ;
- (xiii) la mise en place de mécanismes d'intéressement ou de participation au niveau de la Société ou au niveau du Groupe globalement ;
- (xiv) en cas de litige, conclusion de toute transaction ayant un impact net pour le Groupe (après prise en compte des assurances) supérieur à 10 millions d'euros ;
- (xv) embauche/nomination, licenciement/révocation et rémunération annuelle des membres du Comité exécutif ;
- (xvi) toute opération à caractère stratégique majeur ou susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation économique, financière ou juridique de la Société et/ou du Groupe non prévue au budget annuel.

Ces limitations de pouvoirs du Directeur général sont valables dans l'ordre interne mais sont inopposables aux tiers en application des dispositions de l'article L. 225-56-I alinéa 3 du Code de commerce.

pour les besoins du présent paragraphe les opérations « intra-groupe » sont celles intervenant entre des sociétés détenues directement ou indirectement en totalité par la Société ;

3.3 Direction du Groupe

3.3.1 Direction générale



Didier Michaud-Daniel

Directeur général

61 ans

Nationalité française

Adresse professionnelle principale

Bureau Veritas Immeuble Newtime 40/52, boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1^{re} Nomination :

Nommé Directeur général le 13 février 2012 à compter du 1^{er} mars 2012.

Renouvelé le 23 février 2017 à compter du 1^{er} mars 2017

Échéance du mandat : 28 février 2022

Nombre d'actions détenues dans la Société : 399 225

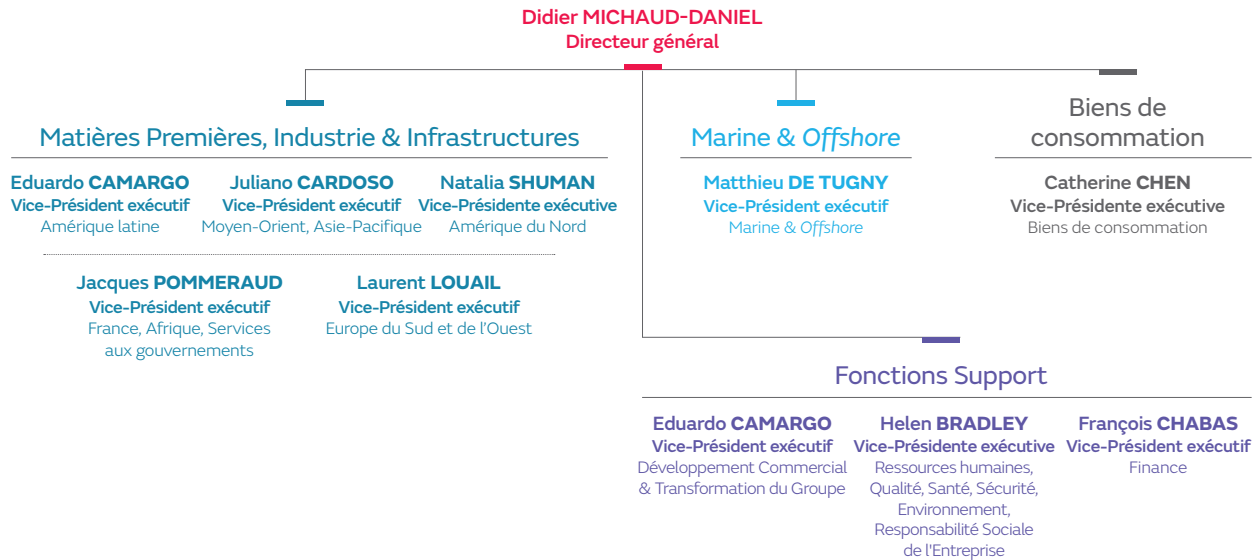
Biographie	Didier Michaud-Daniel a été nommé Directeur général de Bureau Veritas le 1 ^{er} mars 2012, après avoir été Président d'OTIS Elevator depuis mai 2008. Il y était précédemment Président d'OTIS Royaume-Uni, Allemagne et Europe centrale, d'août 2004 à mai 2008. De septembre 2001 à août 2004, Didier Michaud-Daniel a été Directeur général d'OTIS Royaume-Uni et Irlande, après 20 années au service d'OTIS France. Didier Michaud-Daniel a commencé sa carrière professionnelle chez OTIS en 1981 en tant qu'ingénieur commercial et a occupé successivement plusieurs postes de Direction des Ventes et de Support aux Opérations. En 1991, il a été nommé Directeur des Opérations pour OTIS France et, en 1992, a été promu au poste de Directeur des Opérations à Paris et Directeur des Ventes. Il a été nommé Directeur général adjoint en charge des Opérations en janvier 1998. Didier Michaud-Daniel est diplômé en business management de l'École Supérieure de Commerce et de l'INSEAD. Didier Michaud-Daniel est Chevalier de la Légion d'honneur.
Autres mandats en cours	Tarkett ^(b) . Mandat intra-groupe Président de Bureau Veritas International SAS
Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années)	Néant.
Cumul de mandats ^(c)	1 mandat d'administrateur et 1 mandat de Directeur général

(a) Au 31 décembre 2019.

(b) Société cotée.

(c) Reco. 18 Code AFEP/MEDEF : nombre de mandats de dirigeants mandataires sociaux et d'administrateurs, y compris le mandat d'administrateur de Bureau Veritas SA.

3.3.2 Comité exécutif



3

Le Comité exécutif constitue l'instance de pilotage du Groupe. Il rassemble, autour du Directeur général, les responsables des divisions du Groupe (Marine & Offshore, Biens de consommation), les responsables des grandes zones géographiques de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures⁽¹⁾ et les fonctions support.

Le Comité exécutif examine et approuve les questions et décisions relatives à la stratégie et à l'organisation générale du Groupe. Il adopte les politiques et procédures qui sont d'application générale pour l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, chacun des groupes opérationnels (*Operating Groups*) est doté de son propre Comité exécutif.

À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, le Comité exécutif est composé de dix membres :

- Didier Michaud-Daniel, Directeur général ;
- François Chabas, Vice-Président exécutif Finance ;
- Helen Bradley, Vice-Présidente exécutive Ressources humaines, Qualité, Santé, Sécurité et Environnement, Responsabilité Sociale de l'entreprise et Affaires Extérieures ;
- Catherine Chen, Vice-Présidente exécutive division Biens de consommation ;
- Jacques Pommeraud, Vice-Président exécutif Matières Premières, Industrie & Infrastructures – France et Afrique, Services aux gouvernements (GS) ;
- Eduardo Camargo, Vice-Président exécutif Développement commercial et Transformation du Groupe & Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique latine ;
- Juliano Cardoso, Vice-Président exécutif Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Moyen-Orient, Asie-Pacifique ;
- Natalia Shuman, Vice-Présidente exécutive Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique du Nord ;
- Laurent Louail, Vice-Président exécutif Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Europe du Sud et de l'Ouest ;
- Matthieu de Tugny, Vice-Président exécutif Marine & Offshore.

(1) La division Matières Premières, Industrie & Infrastructures, créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe les activités Matières Premières, Industrie, Inspection & Vérification en Service et Certification.

Membres du Comité exécutif de Bureau Veritas**Didier Michaud-Daniel – Directeur général**

Voir la biographie en section 3.3.1 – Direction générale du présent Document d'enregistrement universel.

François Chabas – Vice-Président exécutif Finance

Avant sa nomination de Vice-Président exécutif Finance, François Chabas était depuis 2014 Directeur financier Europe de Bureau Veritas. François Chabas a débuté sa carrière en 1999 en tant qu'auditeur financier chez Ernst & Young avant de rejoindre en 2003 Bureau Veritas en tant qu'auditeur interne au sein de l'équipe Corporate Finance. De 2005 à 2008, il a occupé plusieurs postes de Directeur financier au sein de la Zone Europe du Nord et Europe Centrale. En 2008, il est devenu Directeur opérationnel de la Zone Nordique et Baltique, puis a été promu au poste de Vice-Président de la Certification pour l'Europe du Nord et l'Europe Centrale. Début 2013, il a combiné son expérience financière et opérationnelle en qualité de Vice-Président Finance de la Région Europe du Sud. François Chabas est diplômé d'HEC (1997) et est titulaire d'une licence d'histoire à l'Université de Paris La Sorbonne (1997). François Chabas est âgé de 45 ans⁽¹⁾.

Helen Bradley – Vice-Présidente exécutive Ressources humaines, Qualité, Santé, Sécurité et Environnement, Responsabilité Sociale de l'Entreprise et Affaires Extérieures

Helen Bradley a rejoint Bureau Veritas le 1^{er} juin 2018 en tant que Vice-Président exécutif, en charge des Ressources humaines ainsi que des fonctions Qualité, Santé, Sécurité et Environnement, Responsabilité Sociale de l'entreprise et Affaires Extérieures. Helen Bradley a une expérience de plus de 25 ans dans le management des ressources humaines dans divers pays européens et aux États-Unis. Avant de rejoindre Bureau Veritas, Helen Bradley travaillait chez Schneider Electric depuis 20 ans, où elle a occupé différents postes de Direction des Ressources humaines, pour des activités régionales et des unités commerciales. En 2006, elle a été promue Senior Vice-Président (SVP) Ressources humaines et Communication Interne pour la division Industrie, avant d'élargir ses responsabilités à la tête de la division Infrastructures en 2010. En 2013, Helen Bradley a été nommée SVP Ressources humaines pour les opérations mondiales, puis, en 2017, SVP Ressources humaines pour les opérations en Amérique du Nord. Helen Bradley a débuté sa carrière chez Lloyds Bank et a rejoint quelques années plus tard la société Yellow Pages Sales, une filiale de British Telecommunications, en tant que responsable régionale du personnel. Helen Bradley est titulaire d'un diplôme en Finance et Comptabilité de Bristol Polytechnic (Royaume-Uni) et d'un diplôme de troisième cycle en Gestion des ressources humaines.

Catherine Chen – Vice-Présidente exécutive Biens de consommation

Catherine Chen dispose d'une solide expérience internationale dans les domaines du marketing et des ventes, du management opérationnel et de la gestion financière avec une carrière réussie de plus de 20 ans dans le secteur des biens de consommation. Après 7 ans passés chez TÜV SÜD, Catherine Chen a rejoint Bureau Veritas en Chine en 2005, où elle a occupé divers postes à responsabilités dans le marketing et les ventes avant d'être nommée, en 2009, Directrice Générale du LCIE Shanghai, une filiale de Bureau Veritas. En 2012, elle est nommée Vice-Présidente pour la division Biens de consommation (CPS) pour la région Chine du Nord. En 2014, elle est promue

(1) Au 31 décembre 2019.

Vice-Présidente Senior pour CPS Greater China. En 2017, elle prend la responsabilité de la division CPS pour la zone Asie et est actuellement Chief Operating Officer de la division. Catherine Chen est diplômée d'un MBA de Rutgers Business School (États-Unis) et d'un BA en commerce international de l'université de Western Sydney (Australie).

Jacques Pommeraud – Vice-Président exécutif Matières Premières, Industrie & Infrastructures – France et Afrique, Services aux gouvernements

Jacques Pommeraud a rejoint Bureau Veritas le 1^{er} mai 2018 en tant que Vice-Président Exécutif, en charge de la division Matières Premières, Industrie & Infrastructures (CIF) en France et en Afrique et de l'activité Services aux gouvernements (GS). Avant de rejoindre Bureau Veritas, Jacques Pommeraud travaillait pour SAP en tant que Senior Vice-Président Customer Success. Il a débuté sa carrière dans le Conseil en Stratégie au sein de McKinsey & Co., à Paris et Boston. En 2009, il intègre Atos pour prendre la direction du Lean et étend progressivement ses responsabilités jusqu'à être nommé Directeur général de Canopy Cloud, joint-venture entre Atos, EMC2 et VMware. En 2014, il rejoint Salesforce Inc, en tant que Senior Vice-Président & Directeur général Success Services, basé à San Francisco, aux États-Unis. Jacques Pommeraud est diplômé d'un Master d'Ingénierie de l'École Nationale des Ponts et Chaussées (France) et est titulaire d'un MBA à l'INSEAD.

Eduardo Camargo – Vice-Président exécutif Développement Commercial et Transformation du Groupe & Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique latine

Eduardo Camargo a commencé sa carrière chez Verolme Shipyard. En 1986, il rejoint Bureau Veritas dans la division Marine pour en 1989 rejoindre la division Industrie puis, en 1993, la division Santé, Sécurité et Environnement. En 1997, il devient Directeur régional pour l'Amérique Centrale et le Mexique, basé à Mexico. En 2002, il est nommé Directeur régional pour la région Amérique latine, basé en Argentine. Depuis 2003, Eduardo Camargo était Senior Vice-Président de la division *Industry & Facilities* pour la zone Amérique latine avant d'en prendre la tête en 2011 jusqu'en février 2019 où il a été nommé à la tête du Développement Commercial et Transformation du Groupe.

Eduardo Camargo a un Master d'Ingénierie Marine & Architecture Navale de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro, un MBA en Finance de l'Université catholique de Rio de Janeiro et un diplôme d'Executive Management de l'INSEAD.

Juliano Cardoso – Vice-Président exécutif Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Moyen-Orient, Asie-Pacifique

Juliano Cardoso a commencé sa carrière en tant qu'Ingénieur Qualité chez Duratex Group au Brésil. En 1995, il est arrivé dans l'industrie automobile en tant que Chef de Projet et Responsable Qualité au sein du groupe Textron. En 1999, il rejoint Bureau Veritas, d'abord en tant que Responsable Formation et Consulting, puis en qualité de *Senior Business Engineer*. En 2003, il prend le poste de *Country Chief Executive* pour le Chili pour, trois ans plus tard, devenir Senior Vice-Président pour le Chili et le Pérou. En 2011, il est nommé Senior Vice-Président pour la zone Pacifique. En 2014, il est nommé Vice-Président exécutif pour la division *Commodities*. Depuis 2015, Juliano Cardoso était Président adjoint de la division CIF.

Juliano Cardoso détient une licence en *Business Management* et un Master en Ingénierie de l'Université de Campinas au Brésil, ainsi qu'un diplôme d'Executive Management de l'INSEAD.

Natalia Shuman – Vice-Présidente exécutive Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Amérique du Nord

Avant de rejoindre Bureau Veritas, Natalia Shuman était en charge des régions Europe-Moyen-Orient-Afrique et Asie-Pacifique chez Kelly Services. Elle a également siégé au Conseil d'administration de la coentreprise de Kelly Services et a été basée à Singapour et en Suisse.

Elle a d'abord rejoint Kelly Services pour y lancer ses activités en Russie. En 2000, elle a été nommée à New York pour y prendre la direction des opérations de Kelly Services aux États-Unis ainsi que celles des grands comptes et des initiatives de croissance à caractère stratégique. En 2011, Natalia s'est installée en Asie pour se concentrer sur les clients et partenaires de Kelly Services dans la région Asie-Pacifique. Elle a ensuite été nommée *Chief Operating Officer*, en charge du démarrage des opérations de *joint-venture* de Kelly en Chine et en Asie du Nord, en étant basée à Shanghai. Au cours des quatre dernières années, elle a occupé les fonctions de Senior Vice-Président et *General Manager* en charge des régions Europe-Moyen-Orient-Afrique et Asie-Pacifique.

Elle a suivi un double programme *MBA Global Executive* de l'Université de Columbia et de la London Business School et a obtenu un diplôme avec distinction de l'Université d'économie et de finance de Saint-Petersbourg en Russie.

Laurent Louail – Vice-Président exécutif Matières Premières, Industrie & Infrastructures – Europe du Sud et de l'Ouest

Depuis septembre 2015, Laurent Louail était Senior Vice-Président, en charge de la division Matière Premières, Industrie & Infrastructures de Bureau Veritas, région Pacifique. Il était basé à Melbourne, en Australie. Il a rejoint Bureau Veritas en 1995, en tant que Responsable Régional Industrie en France. Il a ensuite progressivement étendu ses responsabilités au niveau régional, jusqu'à être nommé Senior Vice-Président en charge du réseau géographique France en 2013. Laurent Louail est titulaire d'une Maîtrise des Sciences en Ingénierie Mécanique de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC).

Matthieu de Tugny – Vice-Président exécutif Marine & Offshore

Avant sa nomination au poste de Vice-Président Exécutif de la division *Marine & Offshore* de Bureau Veritas en 2019, Matthieu de Tugny était Vice-Président Senior et Directeur des Opérations de cette division. Il a rejoint Bureau Veritas en 1994 en tant qu'ingénieur chargé de la revue de conception. Matthieu de Tugny a ensuite gravi les échelons et pris successivement diverses responsabilités en Corée du Sud, aux États-Unis, à Singapour et en France. Il a dirigé des équipes locales et régionales techniques, opérationnelles, marketing & ventes, *offshore* et maritimes. Il a notamment occupé le poste de Directeur général Marine en France, en Amérique du Nord et en Asie du Sud, et dirigé l'activité *offshore*. Matthieu de Tugny est titulaire d'un double diplôme d'officier de l'École Nationale de la Marine Marchande et d'un Master en génie électrique de l'École Supérieure d'Électricité.

3.3.3 Politique de diversité au sein du Comité exécutif

Mise en place depuis 2016, la politique de diversité et de non-discrimination est portée par un engagement fort du Directeur général communiqué largement et traduit en 16 langues. Cet engagement est repris par chaque membre du Comité exécutif depuis 2016 comme faisant partie intégrante de leur responsabilité.

Dans ce cadre, le Groupe a décidé concernant la diversité de ses instances dirigeantes de se fixer l'objectif d'augmenter progressivement la représentation féminine et l'internationalisation du Comité exécutif.

Au niveau du Comité exécutif, le pourcentage de femmes a évolué de 0 % à 20 % entre 2017 et 2018 avec l'arrivée en 2017 de Natalia Shuman, Vice-Présidente Exécutive en charge de l'Amérique du Nord et en 2018 d'Helen Bradley, Vice-Présidente Exécutive en charge des Ressources humaines. Depuis le 1^{er} janvier 2020, le pourcentage de femmes est passé de 20 % à 30 %, avec l'arrivée de Catherine Chen, Vice-Présidente de la division Bien de consommations, troisième femme à rejoindre le Comité exécutif du Groupe.

Le Groupe croit en la diversité comme moteur de l'innovation et de la créativité et considère que la diversité des profils et l'existence de pratiques inclusives dans notre environnement de travail sont essentielles à l'attractivité du Groupe et à sa réussite à long terme.

Afin de soutenir ses ambitions, le Groupe a décidé d'augmenter la représentation des femmes parmi les 10 % de postes à plus forte

responsabilité au sein des cadres dirigeants du Groupe en fixant des objectifs annuels en la matière aux dirigeants. Entre 2016 et 2019, le pourcentage de femmes a également évolué de 6 % à 19 % pour les salariés figurant parmi les 10 % des postes à plus forte responsabilité.

Un des engagements est d'atteindre 25 % au sein des cadres dirigeants à horizon 2020.

Le Groupe met tout en œuvre pour parvenir à améliorer la mixité au sein des instances dirigeantes. Ces objectifs seront associés à un renforcement des politiques internes du Groupe afin d'assurer la mise en place de processus permettant une représentation globale diversifiée au niveau de l'organisation, l'accent étant mis sur la parité entre femmes et hommes.

Le Comité des rémunérations et des nominations ainsi que le Comité stratégique plus particulièrement dans le cadre de l'élaboration du prochain plan stratégique de Bureau Veritas qui sera déployé à partir de 2020 assurent un suivi régulier de la mise en œuvre et du développement par la Direction générale de la politique d'inclusion. Les démarches et actions entreprises par le Groupe afin de promouvoir une culture inclusive et de diversité dans l'entreprise sont présentées dans la Déclaration de Performance Extra-Financière, section 2.3.2.2 du chapitre 2 du présent Document d'enregistrement universel sur la politique d'inclusion mise en place au niveau du Groupe.

3.3.4 Plans de succession

Les attributions du Comité des nominations et des rémunérations comprennent la revue et l'anticipation régulières des plans de succession pour les postes de Direction de la Société, particulièrement en ce qui concerne le Directeur général et les membres actuels et potentiels du Comité exécutif.

Le Comité des nominations et des rémunérations procède une fois par an à un examen approfondi de la planification de la succession, mais celle-ci est également revue en cours d'année pour garantir la prise en compte de toutes les échéances :

- court terme : succession d'urgence (ex : démission, incapacité ou décès) ;
- moyen terme : succession accélérée (ex : risque éventuel de départ, émergence de nouveaux profils) ;
- long terme : succession planifiée (ex : départ en retraite, fin de mandat, etc.).

Le Directeur général est impliqué dans les discussions du Comité des nominations et des rémunérations dans la mesure où il joue un rôle déterminant dans la planification de sa propre succession. Il n'en dirige toutefois pas le processus. Sa responsabilité est de veiller à ce que les postes de Direction actuels et futurs soient associés à des plans de succession robustes pour chaque échéance.

Depuis plusieurs années, le Comité des nominations et des rémunérations analyse les évaluations des personnes clés effectuées par la Direction avec le concours d'un cabinet externe afin de s'assurer de la validité des plans de succession et d'accélérer le développement des successeurs potentiels. Si l'entreprise promeut l'évolution et le développement internes, elle n'exclut pas pour autant le recrutement externe pour les principaux postes de Direction en l'absence de successeur mobilisable dans un délai court. L'entreprise fait alors appel à des consultants externes afin de constituer un vivier de candidats potentiels.

3.4 Déclarations sur la situation des mandataires sociaux

3.4.1 Contrats de services entre les dirigeants mandataires sociaux ou les administrateurs et Bureau Veritas ou l'une de ses filiales

À la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas de contrat de services conclu entre les dirigeants mandataires sociaux ou les administrateurs et la Société ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

3.4.2 Absence de condamnation pour fraude, d'incrimination et/ou sanction publique ou de responsabilité pour faillite au cours des cinq dernières années

À la connaissance de la Société, ni les administrateurs, ni le Directeur général n'ont, au cours des cinq dernières années, (i) fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités judiciaires ou administratives, (ii) été associés à une « faillite », mise sous séquestre ou liquidation et (iii) été empêchés par un tribunal d'agir en qualité de membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.4.3 Conflits d'intérêts et conventions auxquels les administrateurs et le Directeur général sont intéressés

Conformément à l'article 1.7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, chaque membre du Conseil s'engage à éviter tout conflit pouvant exister entre leurs intérêts moraux et matériels et ceux de la Société.

Dans ce cadre, les administrateurs et le Directeur général sont tenus de communiquer sans délai au Président du Conseil d'administration les relations pouvant exister entre les sociétés dans lesquelles ils sont intéressés, directement ou par personne interposée, et la Société. Les administrateurs et le Directeur général doivent ainsi notamment communiquer au Conseil d'administration toute convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce à conclure entre eux-mêmes ou une Société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative et la Société ou l'une de ses filiales. Dans ce cas, ils s'abstiennent de participer aux débats ainsi qu'à toutes décisions sur les matières concernées. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux conventions courantes conclues à des conditions normales.

En outre, dans le souci de prévenir tout conflit d'intérêts potentiels, les administrateurs et le Directeur général sont amenés à remplir annuellement une déclaration sur l'honneur relative aux liens de toute nature, directs ou indirects, qu'ils entretiennent avec la Société. Aucune de ces déclarations n'a fait apparaître à ce jour de situation de conflits d'intérêts réels ou potentiels entre le Directeur général ou un administrateur et la Société. Dans les cas où des relations d'affaires viennent à être envisagées entre la Société ou le Groupe d'une part, et directement ou indirectement

un administrateur ou le Directeur général d'autre part, la procédure des conventions réglementées telle que prescrite par les dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce est suivie.

À l'exception des conventions et engagements réglementés conclus ou poursuivis au cours de l'exercice 2019 présentés dans le paragraphe « Opérations avec les apparentés » figurant dans la section 7.10 du présent Document d'enregistrement universel, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'autres conflits d'intérêts potentiels entre les obligations à l'égard de Bureau Veritas, des administrateurs et du Directeur général et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Les membres du Conseil d'administration ne sont soumis à aucune restriction contractuelle concernant les actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société, hormis les fenêtres négatives et périodes d'abstention prévues dans la Charte de déontologie boursière du Groupe. Cependant, ils ont l'obligation, prévue par l'article 14.1 alinéa 2 des Statuts, de détenir un minimum de 1 200 actions pendant la durée de leur mandat.

En sus de l'interdiction mentionnée dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, le Directeur général a pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture des actions qu'il détient dans la Société pendant toute la durée de son mandat social. Il est également soumis aux fenêtres négatives et périodes d'abstention.

3.4.4 Liens familiaux

Il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux (administrateurs et Directeur général).

3.5 Autres informations sur la gouvernance

3.5.1 Tableau récapitulatif des délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration (article L. 225-37-4 du Code de commerce)

Le tableau ci-après récapitule les délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration portant sur le capital en cours de validité à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel.

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions ordinaires de la Société.	AGM 14 mai 2019 (11 ^e résolution)	18 mois, soit jusqu'au 13 novembre 2020 Proposition de renouvellement lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020	Prix unitaire maximum d'achat : 45 euros. 10 % du capital social de la Société ^(a) .	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires par émission (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès immédiatement et/ou à terme à d'autres titres de capital existant ou à émettre par la Société et/ou une de ses filiales et/ou (iii) de valeurs mobilières qui sont représentatives de titres de créance susceptible de donner accès ou donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société ou d'une filiale.	AGM 14 mai 2019 (12 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 8 000 000 d'euros ^(b) . Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 d'euros ^(c) .	Non utilisée
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission, d'apport ou de fusion ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise.	AGM 14 mai 2019 (13 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 6 000 000 d'euros ^(b) .	Non utilisée
Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social en rémunération d'apports en nature consentis à la Société.	AGM 14 mai 2019 (14 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 10 % du capital social ^(b) . Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 d'euros ^(c) .	Non utilisée
Émission (i) d'actions ordinaires de la Société et/ou (ii) de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société en rémunération d'apports de titres effectués dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit de souscription.	AGM 14 mai 2019 (15 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 4 000 000 d'euros ^(b) . Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 d'euros ^(c) .	Non utilisée

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par offre au public, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM 14 mai 2019 (16 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5 300 000 euros ^{(b) (d)} . Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^{(c) (e)} .	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, par placement privé visé à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier, des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM 14 mai 2019 (17 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 5 300 000 euros ^{(b) (d)} . Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^{(c) (e)} .	Non utilisée
Autorisation consentie au Conseil d'administration, en cas d'émission d'actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour fixer le prix d'émission, selon des modalités fixées par l'Assemblée générale, dans la limite de 10 % du capital social par an.	AGM 14 mai 2019 (18 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	10 % du capital social de la Société par période de 12 mois	Non utilisée
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM 14 mai 2019 (19 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	15 % de l'émission initiale ^{(b) (c) (d) (e)} .	Non utilisée
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription d'actions, emportant renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe.	AGM 14 mai 2019 (20 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	1,5 % du capital social de la Société ^(f) . Sous plafond applicable aux mandataires sociaux : 0,1 % du capital social de la Société ^(f) .	1 081 260 options de souscription attribuées, soit 0,24 % du capital social
Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions ordinaires, existantes ou nouvelles, de la Société au profit de membres du personnel salarié et/ou de dirigeants mandataires sociaux du Groupe, avec renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit.	AGM 14 mai 2019 (21 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	1 % du capital social de la Société ^(f) . Sous plafond applicable aux mandataires sociaux : 0,1 % du capital social de la Société ^(f) .	1 286 455 actions de performance attribuées, soit 0,28 % du capital social
Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet d'émettre au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise des actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	AGM 14 mai 2019 (22 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	Montant nominal maximum des augmentations de capital : 1 % du capital social de la Société ^(b) . Montant nominal maximum des titres de créance : 1 000 000 000 euros ^(c) .	Non utilisée
Réduction du capital social par annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.	AGM 14 mai 2019 (23 ^e résolution)	26 mois, soit jusqu'au 13 juillet 2021	10 % du capital social	220 212 actions annulées soit 0,05 % du capital social

Nature de la délégation/l'autorisation donnée au Conseil d'administration	Date de l'Assemblée générale	Durée de l'autorisation et échéance	Montant nominal maximum	Utilisation au cours de l'exercice
Limitation globale du montant des émissions en vertu des 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 16 ^e , 17 ^e , 19 ^e et 22 ^e résolutions votées par l'AGM du 14 mai 2019.	AGM 14 mai 2019 (24 ^e résolution)		Montant nominal maximum global des augmentations de capital 19 300 000 euros ^(b) . Montant nominal maximum global des titres de créances 1 000 000 000 euros ^(c) .	
<p>(a) Le montant maximum des fonds affectés à la réalisation du programme de rachat d'actions s'élèverait à 1 989 720 000 euros, correspondant à un nombre maximum de 44 221 600 actions acquises sur la base du prix unitaire maximum de 45 euros (hors frais d'acquisition) et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2018. Il est précisé qu'en cas d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, les actions acquises à cette fin ne pourraient représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société.</p> <p>(b) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 19^e et 22^e résolutions votées par l'Assemblée générale du 14 mai 2019 ne pourra pas excéder 19 300 000 d'euros.</p> <p>(c) Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 12^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 22^e résolutions votées par l'Assemblée générale du 14 mai 2019 ne pourra pas excéder 1 000 000 000 d'euros.</p> <p>(d) Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^e et 17^e résolutions ne pourrait pas excéder 5 300 000 d'euros.</p> <p>(e) Le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^e et 17^e résolutions ne pourrait pas excéder 1 000 000 000 d'euros.</p> <p>(f) Le nombre total maximum d'actions susceptibles d'être consenties en vertu des 20^e et 21^e résolutions présentées votées par l'Assemblée générale du 14 mai 2019 ne pourrait pas excéder 1,5 % du capital social de la Société, étant précisé que le sous-plafond applicable aux mandataires sociaux serait égal à 0,1 % du capital social de la Société (commun aux 20^e et 21^e résolutions).</p>				

3.5.2 Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

Les modalités relatives à cette participation sont détaillées à l'article 26 des Statuts. Un résumé de ces règles figure dans la section 7.10 du chapitre 7 – Informations sur la Société et le capital, du présent Document d'enregistrement universel. Les

Statuts sont également disponibles sur le site internet de la Société (<https://group.bureauveritas.com>).

L'article 28.3 des Statuts prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives, entièrement libérées, inscrites au nom du même titulaire depuis deux ans au moins.

3.5.3 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, prévues par l'article L.225-37-5 du Code de commerce, figurent aux sections 3.1 – Conseil d'administration, 3.2.9 – Limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur général et 3.5.1 – Tableau récapitulatif des délégations/autorisations accordées par l'Assemblée générale au

Conseil d'administration, 7.7.3 – Acquisition par la Société de ses propres actions, 7.8.1 – Structure de l'actionnariat du Groupe et 7.10 – Actes constitutifs et statuts (franchissement de seuils statutaires et règles applicables à la modification des statuts et à la tenue des Assemblées générales), du présent Document d'enregistrement universel.

3.6 Rémunérations des mandataires sociaux

La présente section tient compte des nouvelles mesures réglementaires issues de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relatives à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte et de l'ordonnance du 27 novembre 2019 sur la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

À la suite des votes exprimés lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 14 mai 2019 et dans un souci d'amélioration continue de l'information sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il a été tenu compte dans la rédaction des sections ci-dessous des remarques des actionnaires et des recommandations de l'AMF et de l'AFEP/MEDEF, comme par exemple :

- le remplacement des termes quantifiables et qualitatifs par les termes financiers et extra-financiers pour la qualification des différents objectifs de la part variable du Directeur général ;
- l'allongement de la durée à 3 ans de l'une des conditions de performance des plans d'intéressement à long terme ;
- le niveau d'atteinte des objectifs financiers liés à la part variable annuelle est détaillé par objectif ;
- le niveau d'atteinte des conditions des différents plans d'intéressement à long terme acquis est reporté ainsi que le nombre d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées et acquises par le Directeur général

3.6.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux 2020 (vote ex-ante)

Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

Les administrateurs de la Société perçoivent une rémunération à raison de leur mandat (anciennement appelée jetons de présence). Le montant global maximal de l'enveloppe de rémunération à répartir entre les administrateurs est autorisé par l'Assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations en tenant compte de l'intérêt social et d'études de marché sur les rémunérations versées aux administrateurs dans des sociétés françaises ou étrangères de taille similaire. Le Comité des nominations et des rémunérations évalue chaque année si le montant de cette enveloppe est adapté au nombre et à la durée des séances de Conseil et de comités ainsi qu'au nombre d'administrateurs.

Le montant annuel maximal de l'enveloppe de rémunération des administrateurs reste maintenu jusqu'à une nouvelle décision de l'Assemblée générale des actionnaires.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres du Conseil d'administration ; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire. Aucune mission exceptionnelle n'a été effectuée en 2019.

Le montant annuel maximal de la rémunération des administrateurs pouvant être alloué aux membres du Conseil d'administration a été fixé à 1 000 000 euros par l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 et n'a pas évolué depuis cette date. Le montant total versé au titre de l'exercice 2019 s'est élevé à 742 161 euros.

Le reliquat de l'enveloppe de rémunération des administrateurs peut être réparti entre tous les membres en fonction du pourcentage de l'enveloppe attribué à chacun initialement en application des règles de répartition décrites ci-dessous. Au titre de l'exercice 2019, et comme en 2018, le Conseil d'administration a décidé de ne pas distribuer le solde de l'enveloppe qui s'élevait à 257 839 euros.

La répartition de la rémunération des administrateurs comprend :

- une part fixe (forfait annuel) au titre de leur mandat d'administrateur et pour les administrateurs, membres d'un comité, une part fixe au titre de leur fonction de membre d'un comité et ;
- une part variable qui tient compte de l'assiduité des administrateurs aux séances du Conseil d'administration et pour les administrateurs membres d'un comité, de l'assiduité aux comités.

Par ailleurs, l'administrateur nommé au cours de l'exercice reçoit un forfait annuel au *prorata temporis*.

La politique de rémunération allouée à chaque administrateur ne prévoit pas de critères de performance individuelle. Afin de se conformer aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, les modalités d'attribution de la rémunération des administrateurs ont été définies par le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 décembre 2014 afin que la part variable, liée à l'assiduité des administrateurs et à leur participation à des comités, soit prépondérante.

L'allocation de la rémunération des administrateurs est arrêtée conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration.

En 2020, les rémunérations des administrateurs seront allouées sur une base identique à celle de 2019 :

Administrateurs

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 15 000 euros par administrateur ; et
- Présence : 2 250 euros par séance du Conseil d'administration.

Présidence d'un comité

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 20 000 euros (40 000 euros pour le Comité d'audit et des risques) ; et
- Présence : 2 000 euros par séance d'un comité.

(1) Appliqué *prorata temporis* en cas de prise de fonction ou de départ au cours de l'exercice.

Membres d'un comité

- Forfait annuel ⁽¹⁾ de 7 500 euros par membre ; et
- Présence : 2 000 euros par séance d'un comité.

La politique de rémunération ne comprend pas de rémunération en actions (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance). Elle ne prévoit pas de restitution de la rémunération variable.

Politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

Depuis le 8 mars 2017, la rémunération du Président du Conseil d'administration se compose :

- d'une rémunération fixe, déterminée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, conformément aux principes rappelés ci-dessus applicables aux administrateurs et en particulier en cohérence avec les missions confiées au Président, son expérience et les pratiques de marché. Cette rémunération fixe annuelle est de 220 000 euros depuis le 8 mars 2017 ;
- d'une rémunération à raison de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des différents comités (anciennement appelée jetons de présence), comprenant une part fixe et une part variable et dont l'allocation est arrêtée conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations et présentées dans la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, ci-dessus.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, aucune rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance) n'est attribuée au Président.

Le Président du Conseil ne bénéficie pas d'avantage en nature, de régime de retraite ni d'une indemnité de départ ni d'un engagement de non-concurrence.

La politique de rémunération appliquée au Président du Conseil d'administration ne prévoit pas de restitution de la part variable versée à raison de son mandat d'administrateur.

La rémunération du Président du Conseil d'administration est inchangée en 2020 par rapport à 2019 :

- rémunération fixe annuelle de 220 000 euros ; et
- rémunération à raison de son mandat d'administrateur et des fonctions au sein des différents comités en application de la politique de rémunération des administrateurs.

Politique de rémunération du Directeur général

La politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est décrite dans la présente section. Les éléments relatifs à l'exercice 2020 seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

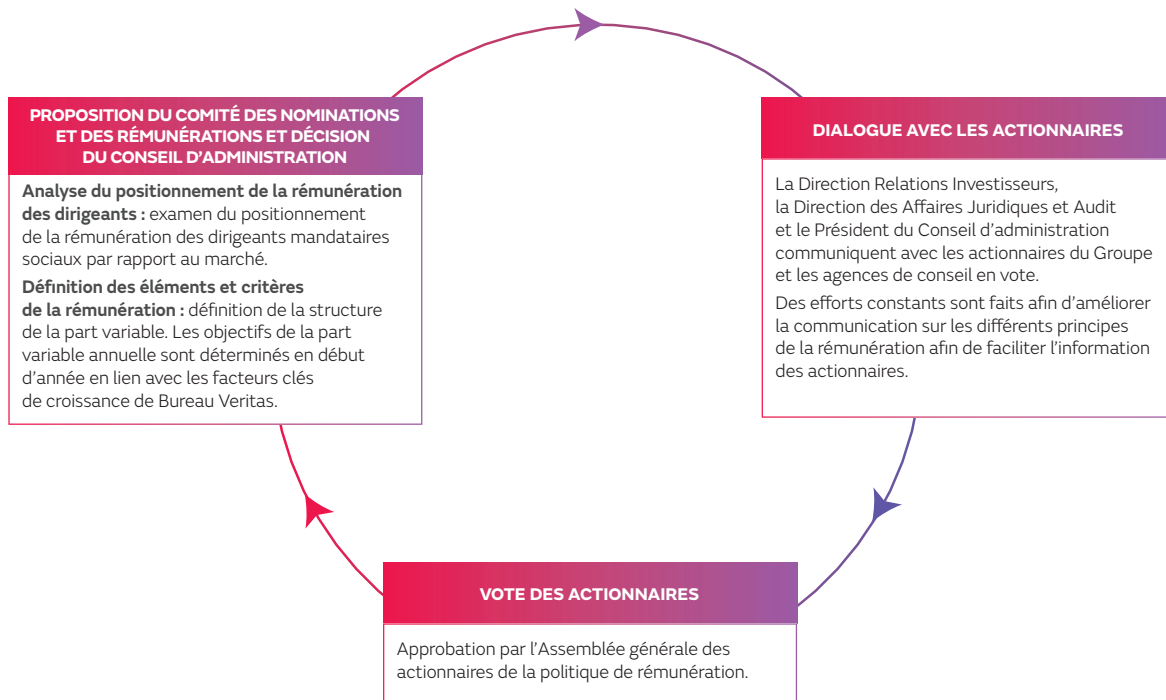
Il est précisé que le versement en 2021, des éléments de rémunération variable attribuables par la Société composant la rémunération au titre de l'exercice 2020, est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2021.

Le niveau d'exigence des objectifs liés à la part variable performance sur la rémunération variable confirmé chaque année rend non pertinente la mise en place d'une clause de remboursement.

(1) Calculé prorata temporis en cas de prise de fonction ou de départ au cours de l'exercice.

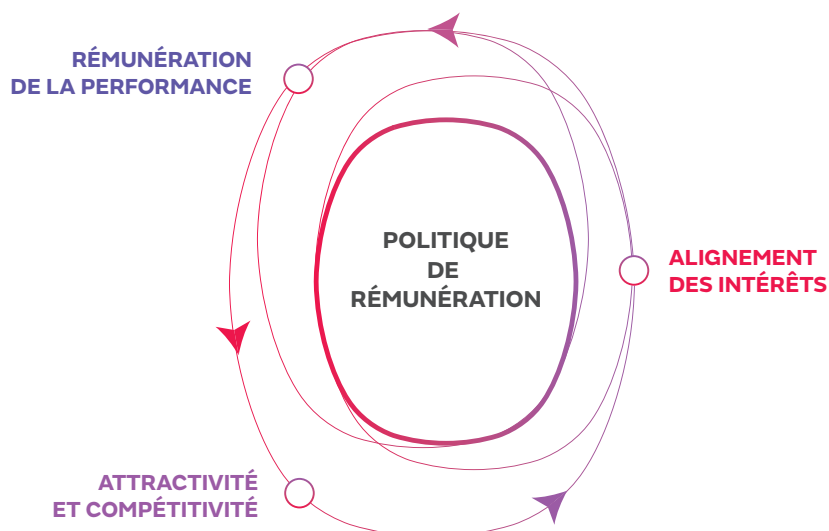
Gouvernance

Dans le respect des principes définissant la politique de rémunération, le Comité des nominations et des rémunérations suit un processus rigoureux dans la préparation de la rémunération des dirigeants afin de permettre au Conseil d'administration de se prononcer :



Objectifs et principes de la politique de rémunération

La politique de rémunération s'articule autour de trois objectifs principaux :



La politique de rémunération est déterminée selon les principes généraux suivants

1. Équilibre et clarté

La rémunération du Directeur général est composée d'éléments clairement établis, ayant chacun un objectif spécifique.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION	OBJECTIF	ÉLÉMENTS EXCLUS DE LA RÉMUNÉRATION
Rémunération fixe annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître et rémunérer les responsabilités attachées au poste. Elle est déterminée par le poids et le périmètre de la fonction. Elle est comparée chaque année aux pratiques de sociétés françaises et internationales aux enjeux, caractéristiques et contextes comparables. 	Pas de contrat de travail.
Part variable annuelle	<ul style="list-style-type: none"> Motiver et rémunérer l'atteinte des objectifs annuels financiers et extra-financiers. 	Pas de rémunération exceptionnelle.
Plans d'intéressement à long terme : <ul style="list-style-type: none"> attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance ; obligation de conservation. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la motivation et fidéliser le dirigeant tout en facilitant l'alignement de ses intérêts avec ceux du Groupe et de ses actionnaires. La mise en œuvre de ces plans est soumise à l'approbation des résolutions correspondantes en Assemblée générale des actionnaires et à la décision du Conseil d'administration. 	Pas de décote appliquée lors des attributions.
Autres avantages : <ul style="list-style-type: none"> dispositifs de prévoyance ; véhicule de fonction. 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un accès aux dispositifs de santé et de prévoyance. 	Pas de dispositif de retraite supplémentaire.
Indemnité de départ liée à l'exercice du mandat social (hors cas de démission, de non-renouvellement du mandat, de départ à la retraite ou de révocation pour faute)	<ul style="list-style-type: none"> Limitée et soumise à des conditions de performance. 	Pas d'indemnité contractuelle de départ. Pas d'indemnité contractuelle de non-concurrence.

2. Mesure et cohérence

La politique, les mécanismes et les niveaux de rémunération attribués au Directeur général sont fixés en cohérence avec ceux des autres dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations revoit et apprécie chaque année la pertinence des dispositifs de rémunération et notamment les critères d'attribution de la part variable pour l'année à venir.

Pour cela, il prend en compte :

- les objectifs à long terme du Groupe ;
- la création de valeur actionnariale ;
- les études de marché conduites chaque année avec l'aide de conseils extérieurs sur la base de sociétés françaises et internationales ;
- les remarques des actionnaires, des investisseurs et des agences de conseil en vote ;
- les recommandations de l'AMF et du Code de gouvernement d'entreprise applicable (Code AFEP/MEDEF).

Le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, peut faire usage de façon discrétionnaire de sa faculté de jugement dans la détermination des éléments composant la rémunération variable du Directeur général si des circonstances imprévisibles et non reflétées dans les objectifs ont eu un effet favorable ou défavorable significatif sur le niveau d'atteinte de l'un ou plusieurs critères de performance. Cette disposition permet au Conseil d'administration d'assurer l'adéquation entre l'application de la politique de rémunération, la performance du Directeur général et la performance réalisée du Groupe. Le cas échéant, une information serait communiquée sur l'usage qui aurait pu être fait par le Conseil d'administration de sa faculté de jugement

3. Simplicité et intelligibilité

Les règles afférentes à la rémunération du Directeur général sont volontairement simples.

Chaque année, le Comité des nominations et des rémunérations propose au Conseil d'administration des critères de performance financiers et extra-financiers et des niveaux d'objectifs définis de manière précise. Les critères et niveaux retenus sont cohérents avec ceux du plan stratégique du Groupe.

Mise en œuvre de la politique de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2020 (ex-ante)

Lors de sa réunion du 26 février 2020, le Conseil d'administration a arrêté sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la politique de rémunération du Directeur général applicable au titre de l'exercice 2020.

Elle est fondée sur les principes généraux présentés ci-dessus de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de la rémunération du Directeur général.

Part fixe annuelle

Le salaire de base du Directeur général a été déterminé par rapport au périmètre de la fonction et aux pratiques observées dans des groupes français et internationaux dont le chiffre d'affaires, la capitalisation boursière et les enjeux se rapprochent de ceux de Bureau Veritas.

Le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur général a été confirmé pour l'exercice 2020 par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations. Il s'élève à 900 000 euros et est inchangé depuis l'exercice 2015.

Part variable annuelle

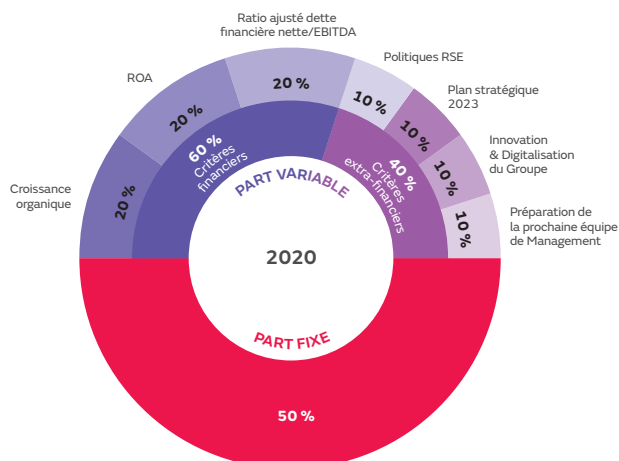
Le montant cible de la rémunération variable annuelle pour 2020 et le pourcentage de rémunération maximale sont reconduits à l'identique.

Les critères financiers se composent pour l'exercice 2020 d'objectifs de croissance organique, de résultat opérationnel ajusté (« ROA »), et de ratio ajusté dette financière nette/EBITDA. Il est rappelé que les cibles sont établies de manière précise mais ne sont pas rendues publiques pour des raisons de confidentialité.

Les critères extra-financiers se concentrent sur le lancement et les premières étapes du prochain plan stratégique de Bureau Veritas qui sera déployé à partir de 2020, l'accélération des innovations et de la digitalisation du Groupe, la préparation de l'équipe de direction et d'un critère lié au renforcement de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

La part variable annuelle du Directeur général représente 100 % de la part fixe si les objectifs financiers et extra-financiers sont atteints à 100 %.

Au 1^{er} janvier 2020, la part des critères financiers représente 60 % des objectifs de la part variable et les critères extra-financiers 40 %.



Intéressement à long terme

La politique d'intéressement à long terme de Bureau Veritas est décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires. Cette politique constitue la contrepartie d'objectifs de développement ambitieux. Elle est alignée directement sur l'intérêt des actionnaires et la réalisation d'objectifs en ligne avec le plan stratégique de Bureau Veritas.

Cette politique est destinée à attirer, retenir et motiver les talents qui, au sein de Bureau Veritas et à travers le monde, contribuent à la performance durable du Groupe. Elle prend la forme d'un plan incitatif à long terme, attribué annuellement aux mêmes périodes calendaires et composé d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance.

Dans un souci d'alignement des intérêts de l'ensemble des dirigeants du Groupe avec la stratégie de l'entreprise et conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, ces attributions sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs à court et moyen termes dérivés du plan stratégique et sont liées à la création de valeur actionnariale à moyen terme (3 à 5 ans).

En 2020, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance seront soumises à :

- une condition de présence ; et
- deux conditions de performance : le ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice 2020 et la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) qui est étendue à présent sur trois exercices soit pour 2020, 2021 et 2022. La condition de marge opérationnelle ajustée du Groupe au titre de chacun des exercices 2020, 2021 et 2022 s'applique aux nombres d'options et d'actions déterminés par le niveau d'atteinte du ROA constaté au titre de l'exercice 2020.

Comme pour les plans des années précédentes, les conditions de performance sont particulièrement exigeantes dans la mesure où la condition de marge opérationnelle ajustée du Groupe au titre de chacun des exercices 2020, 2021 et 2022 s'applique aux nombres d'options et d'actions déterminés par le niveau d'atteinte du ROA constaté au titre de l'exercice de la première année du plan et ensuite sur le nombre obtenu par le niveau d'atteinte de la marge à chacun des trois exercices de la durée du plan.

Le niveau d'atteinte de chacune des conditions de performance a donc un effet couperet sur le taux d'atteinte de la précédente sans possibilité de rattrapage l'année suivante.

Les plans d'intéressement à long terme représentent chaque année environ 55 % de la rémunération totale annuelle brute du Directeur général avec une acquisition définitive différée de trois ans après l'attribution et sous réserve de la réalisation des conditions de performance. Le Conseil d'administration a constaté qu'à compter des plans attribués en juin 2019, l'acquisition définitive des plans interviendrait après la fin du mandat actuel soit après le 28 février 2022. En application de sa politique de rémunération à long terme visant à renforcer la motivation tout en favorisant l'alignement avec les intérêts du Groupe et de ses actionnaires et afin d'assurer le même niveau de rémunération au Directeur général jusqu'à la fin de son mandat, le Conseil d'administration lors de l'attribution du 21 juin 2019 a décidé de lever la condition de présence pour les plans à venir (2019 et 2020). La levée de la condition de présence est applicable en cas de départ à la retraite à la fin du mandat en cours du Directeur général ou de révocation du mandat, sauf pour faute grave, pendant la période d'acquisition.

Le Directeur général est susceptible de bénéficier chaque année d'une attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance dans le cadre plus large des plans d'attribution décidés par le Conseil d'administration au profit de certains dirigeants du Groupe. Les options de souscription ou

d'achat d'actions et/ou les actions de performance qui lui sont attribuées sont soumises aux mêmes dispositions que celles applicables aux autres bénéficiaires des plans d'attribution.

En 2020, le Conseil d'administration étudiera, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, comme les années précédentes, la mise en place d'un plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou d'actions de performance dont le Directeur général sera l'un des bénéficiaires.

La rémunération en actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions du Directeur général est estimée pour l'exercice 2020 entre 110 % et 120 % de sa rémunération annuelle brute (part fixe et part variables annuelles). Compte tenu du contexte macro-économique et des fluctuations du marché, cette estimation reste basée sur des projections susceptibles de varier.

Le 14 mai 2019, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a approuvé les résolutions autorisant le Conseil d'administration à consentir des actions de performance et/ou des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des dirigeants mandataires sociaux du Groupe, un pourcentage maximum sous forme d'un sous-plafond d'attribution pour les dirigeants mandataires sociaux.

En cas de changement de contrôle de la Société, les modalités d'attribution prévues dans les règlements des plans resteraient inchangées. En outre, les règlements des plans ne prévoient pas, dans ces circonstances, d'acquisition accélérée des actions de performance ou d'exercice anticipé des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées.

Engagement différé

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Directeur général ne dispose pas de contrat de travail et sa rémunération est intégralement liée à son mandat social.

Les dispositifs d'engagement différé au profit du Directeur général sont limités à une indemnité de départ au titre de son mandat social qui est versée en cas de départ contraint de la Société (sauf faute caractérisée).

Cet engagement n'est pas susceptible d'être modifié avant la prochaine échéance du mandat de Directeur général.

L'indemnité de départ est égale au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des 12 mois précédant la date de départ à laquelle s'ajoutera la dernière rémunération variable perçue (le « **Montant Cible** »). Conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration a conditionné le versement de cette indemnité à

une condition de performance liée au taux de la marge de la Société (la « **Marge** ») sur chacun des deux exercices précédant l'année de départ. La Marge est obtenue par le rapport entre le ROA et le Chiffre d'affaires hors taxe de la Société.

Au titre de chacun des deux exercices d'application de la condition de performance, le Directeur général est éligible à une indemnité pouvant atteindre au maximum la moitié du Montant Cible, qui est calculée de la façon suivante :

- si la Marge de l'exercice est inférieure ou égale à 15 %, aucune indemnité n'est versée au titre de cet exercice ;
- si la Marge de l'exercice est supérieure ou égale à 16 %, une indemnité égale à la moitié du Montant Cible est versée au titre de cet exercice ;
- si la Marge de l'exercice est entre 15 % et 16 %, le montant de l'indemnité, au titre de cet exercice, est égal à un pourcentage (entre 0 et 100 % calculé par interpolation linéaire) appliqué à la moitié du Montant Cible.

L'indemnité totale perçue est égale à la somme des indemnités calculées au titre de chacun des deux exercices précédant l'année de départ.

Le respect de la condition de performance est constaté par le Conseil d'administration lors du départ préalablement à tout versement.

Aucune indemnité n'est versée en cas de départ volontaire ou de non-renouvellement du mandat du Directeur général. De même, cette indemnité n'est pas due pour faire valoir des droits à la retraite ou en cas de faute grave ou lourde à l'origine de ce départ.

Il est rappelé que l'indemnité de départ au bénéfice de Didier Michaud-Daniel a été autorisée par le Conseil d'administration du 8 mars 2017 et approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2017 dans le cadre du renouvellement du mandat de Directeur général. Cet engagement remplace le précédent engagement qui avait été autorisé par le Conseil d'administration du 22 février 2012 et approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2012.

Il est précisé qu'aucune retraite supplémentaire (à prestations ou à cotisations définies), ni engagement de non-concurrence ne sont prévus pour le Directeur général.

Avantage en nature

Le Directeur général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction et est éligible aux dispositifs de prévoyance au même titre que les autres dirigeants et salariés du Groupe.

Le Directeur général bénéficie en 2020 des mêmes avantages en nature (véhicule de fonction et régime de prévoyance) qu'en 2019.

3.6.2 Rémunérations des membres du Conseil d'administration versées ou attribuées au cours de l'exercice 2019 (rapport sur la rémunération – vote ex-post)

TABLEAU SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2019 A RAISON DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR (TABLEAU AFEP/MEDEF-AMF N° 3)

Le tableau ci-dessous indique les rémunérations attribuées et versées aux membres du Conseil d'administration par Bureau Veritas et par toute société du Groupe au titre des exercices 2018 et 2019 en application de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration et la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration décrites dans la section 3.6.1 du présent Document. Pour chacun des administrateurs, elle comprend la part fixe (forfait annuel) appliquée *pro rata temporis* et la part variable qui tient compte de l'assiduité. À l'exception de la rémunération fixe versée au Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017, il est précisé que les administrateurs n'ont reçu aucune autre rémunération de Bureau Veritas ou d'une société du Groupe.

Membres du Conseil d'administration (en euros)	Rémunération au titre du mandat d'administrateur		Pourcentage de la part variable de rémunération au titre du mandat d'administrateur	Autres rémunérations (rémunération fixe)	
	Attribuée au titre de l'exercice 2018 et versée en 2019	Attribuée au titre de l'exercice 2019 et versée en 2020		Versées au titre de l'exercice 2018	Versées au titre de l'exercice 2019
Aldo Cardoso ^(a)	127 000	128 000	45 %	220 000	220 000
André François-Poncet ^(b)	75 500	67 000	48 %	-	-
Stéphanie Besnier	59 000	54 500	59 %	-	-
Claude Ehlinger	80 500	56 428	56 %	-	-
Ana Giros Calpe	52 750	52 500	57 %	-	-
Ieda Gomes Yell	82 500	63 233	60 %	-	-
Siân Herbert-Jones	57 000	54 500	59 %	-	-
Pascal Lebard	86 377	86 500	51 %	-	-
Lucia Sinapi-Thomas	56 750	50 250	55 %	-	-
Philippe Lazare ^(c)	8 240	45 767	57 %	-	-
Frédéric Sanchez ^(d)	N/A	16 284	41 %	-	-
Jérôme Michiels ^(e)	N/A	N/A	N/A	-	-
Pierre Hessler	78 623	23 682	54 %	-	-
Stéphane Bacquaert	33 000	43 517	55 %	-	-
TOTAL	822 000 ^(f)	742 161 ^(f)	54 %	220 000	220 000

- (a) La part fixe de rémunération au titre du mandat d'administrateur de Aldo Cardoso est légèrement prépondérante, en ce qu'il occupe notamment la fonction de Président du Comité d'audit et des risques dont le forfait annuel est de 40 000 euros.
Le Conseil d'administration du 8 mars 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer à Aldo Cardoso une rémunération fixe annuelle de 220 000 euros au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration.
- (b) La part fixe de rémunération au titre du mandat d'administrateur d'André François-Poncet est légèrement prépondérante en ce qu'il occupe notamment la fonction de Président du Comité stratégique dont le forfait fixe annuel est de 20 000 euros.
- (c) Philippe Lazare a pris ses fonctions le 3 octobre 2018, coopté à la suite d'une décision du Conseil d'administration intervenue le même jour.
- (d) Frédéric Sanchez a pris ses fonctions le 14 mai 2019 à la suite de l'approbation de sa candidature par l'Assemblée générale du même jour. L'application *pro rata temporis* des critères de rémunération et le nombre de séances auxquelles il a participé depuis sa nomination rendent la part fixe prépondérante.
- (e) Jérôme Michiels a pris ses fonctions le 19 décembre 2019, coopté à la suite d'une décision du Conseil d'administration intervenue le même jour.
- (f) Le montant annuel des rémunérations attribuées aux membres du Conseil d'administration a été fixé à 1 000 000 euros par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 16 mai 2017.

3.6.3 Rémunération du Président du Conseil d'administration versée ou attribuée au cours de l'exercice 2019 (rapport sur la rémunération – vote ex-post)

Part fixe annuelle

En application de la politique de rémunération 2019 du Président du Conseil d'administration, inchangée par rapport à 2018 et décrite dans la section 3.6.1 du présent Document, Aldo Cardoso en tant que Président du Conseil d'administration a reçu une part fixe annuelle de 220 000 euros au titre de l'exercice 2019.

Rémunération au titre de ses fonctions d'administrateur et de membre de comités

Rémunération attribuée au titre de 2018 et versée en 2019

En application de la politique de rémunération 2018 des administrateurs, Aldo Cardoso a perçu une rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des différents comités au cours de l'exercice 2018 (anciennement appelée jetons de présence), dont l'allocation a été arrêtée le 19 décembre 2018 par le Conseil d'administration conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration et présentées dans la section 3.6.1 – Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, du présent Document.

La rémunération versée en 2019 au titre de l'exercice 2018 s'est élevée à 127 000 euros.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, aucune rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance) n'est attribuée au Président.

Le Président du Conseil ne bénéficie pas de rémunération en actions, d'avantage en nature, de régime de retraite ni d'une indemnité de départ ni d'un engagement de non-concurrence.

Rémunération attribuée en 2019 et versée en 2020

En application de la politique de rémunération 2019 des administrateurs, Aldo Cardoso s'est vu attribuer une rémunération au titre de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des différents comités au cours de l'exercice 2019 (anciennement appelée jetons de présence), dont l'allocation a été arrêtée par le Conseil d'administration réuni le 19 décembre 2019 conformément aux règles de répartition décidées par le Conseil d'administration et présentées dans la section 3.6.1 – Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, du présent Document.

La rémunération attribuée au titre de 2019 et versée en 2020 s'est élevée à 128 000 euros

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, en cas de dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, aucune rémunération variable, exceptionnelle ou de long terme (attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions de performance) n'est attribuée au Président.

Le Président du Conseil ne bénéficie pas de rémunération en actions, d'avantage en nature, de régime de retraite ni d'une indemnité de départ ni d'un engagement de non-concurrence.

Ratio d'équité

Le ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Président du Conseil d'administration et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Bureau Veritas est présenté dans la section 3.6.5. *Say On Pay*.

3.6.4 Rémunération du Directeur général versée ou attribuée au cours de l'exercice 2019 (rapport sur la rémunération – vote ex-post)

Rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2019

Part fixe annuelle

Le montant de la rémunération fixe annuelle du Directeur général du pour l'exercice 2019 s'élève à 900 000 euros et est inchangé depuis 2015.

Part variable

La part variable annuelle du Directeur général représente 100 % de la part fixe si les objectifs financiers et extra-financiers sont atteints à 100 %. Au 1^{er} janvier 2019, les critères financiers représentaient 60 % des objectifs de la part variable et les critères extra-financiers 40 %.

La rémunération variable cible de Didier Michaud-Daniel pour l'année 2019 a été fixée à 100 % de la part fixe, plafonnée à

Il a ainsi établi la rémunération variable annuelle de Didier Michaud-Daniel au titre de l'exercice 2019 à 117,5 % de la rémunération cible, soit 1 057 268 euros, compte tenu des éléments suivants :

150 % de la variable cible (soit 150 % de la part fixe), par le Conseil d'administration du 27 février 2019 sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

Lors de sa réunion du 26 février 2020, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, a déterminé le niveau de réalisation de la rémunération variable annuelle de Didier Michaud-Daniel.

	Critères	Poids	Appréciation	Taux d'atteinte
Objectifs financiers (60 %)	Croissance organique du Groupe	20 %	Significativement au-dessus de la cible	142,9 %
	ROA du Groupe	20 %	Légèrement inférieur à la cible	98,5 %
	Ratio ajusté dette financière nette/EBITDA	20 %	Significativement au-dessus de la cible	150 %
Total objectifs financiers				130,5 %
Objectifs extra-financiers (40 %)	Digitalisation du Groupe	12,5 %	Légèrement en dessous de la cible	98 %
	Plan stratégique 2020 et transformation du Groupe	12,5 %	À la cible	
	Préparation de l'équipe Management 2020	10 %	À la cible	
	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE)	5 %	À la cible	
TOTAL				117,5 %

Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation requis pour les critères financiers ainsi que le détail des critères extra-financiers, bien que préétablis de manière précise par le Conseil d'administration, ne peuvent être rendus publics.

Rappel des critères financiers

Les critères financiers retenus par le Conseil d'administration du 27 février 2019, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, se composent pour l'exercice 2019 d'objectifs de croissance organique (20 %), de résultat opérationnel ajusté (« ROA ») (20 %) et du ratio ajusté dette financière nette/EBITDA (20 %).

Le niveau de réalisation de l'objectif relatif à la croissance organique du Groupe est apprécié de la manière suivante :

- si la croissance organique est inférieure ou égale au niveau minimum cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 0 ;
- si la croissance organique est comprise entre le niveau minimum cible et le niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité ;
- si la croissance organique est égale au niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 100 % ;
- si la croissance organique est supérieure au niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité et plafonné à 200 %.

Le niveau de réalisation du ROA du Groupe, au taux budgété et hors acquisitions non budgétées, est apprécié de la manière suivante :

- si le ROA est inférieur ou égal à 90 % du ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 0 ;
- si le ROA est entre 90 et 100 % du ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité ;
- si le ROA est égal au ROA budgété, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 100 % ;
- si le ROA est supérieur au ROA budgété alors un coefficient multiplicateur s'applique sur la base de l'exemple suivant : 101 % d'atteinte du ROA budgété = coefficient de 105 % appliqué. Le bonus versé au titre de cet objectif est plafonné à 200 %.

Le niveau d'atteinte de l'objectif relatif au ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est apprécié de la manière suivante :

- si le ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est supérieur ou égal au niveau maximum cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 0 ;

- si le ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est compris entre le niveau maximum cible et le niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est calculé par application d'une règle de proportionnalité ;
- si le ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est égal au niveau cible, le bonus versé au titre de cet objectif est égal à 100 % ;
- si le ratio ajusté dette financière nette/EBITDA est inférieur ou égal au niveau minimum cible, le bonus versé au titre de cet objectif est de 150 %.

Les niveaux de réalisation attendus des objectifs financiers pour la détermination de la part variable du Directeur général ont été établis de manière précise mais ne sont pas rendus publics pour des raisons de confidentialité.

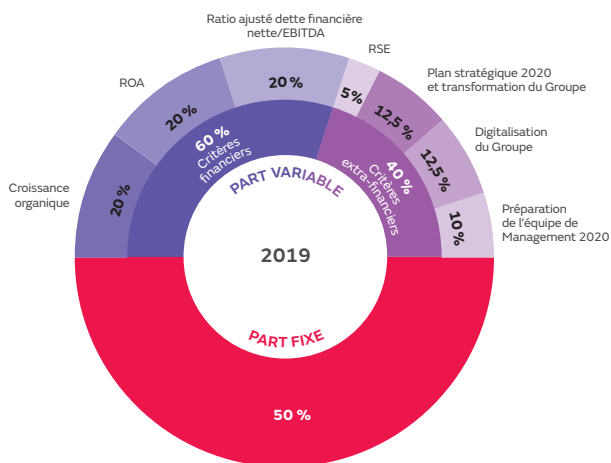
En cas de dépassement des objectifs de la part quantifiable, la part variable est plafonnée au total à 150 % de la part variable cible (soit 150 % de la part fixe).

Rappel des critères extra-financiers

Les critères extra-financiers sont liés à l'exécution du plan stratégique 2020 et comprennent :

- l'accélération de la digitalisation du Groupe (12,5 %) ;
- la finalisation du plan stratégique 2020, et la préparation des futures orientations stratégiques et des objectifs de transformation du Groupe (12,5 %) ;
- la préparation de l'équipe management (10 %)
- le renforcement de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (5 %).

La part extra-financière est évaluée entre 0 et 100 % selon le niveau d'atteinte de ces objectifs individuels et ne peut être supérieure à 100 %.



Intéressement à long terme

En 2019, les conditions de performance pour les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que pour les actions de performance sont le niveau de réalisation du ROA du Groupe de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) des deux exercices suivants. Selon le niveau de réalisation, le Directeur général peut exercer/acquérir entre 0 et 100 % des options/actions attribuées.

La période d'indisponibilité des options de souscription ou d'achat d'actions est de trois ans et la période d'acquisition pour les actions de performance est de trois ans suivie d'une période de conservation de deux ans. Depuis 2016, les plans d'attribution d'actions de performance ont une période d'acquisition de trois ans sans période de conservation. Le Conseil d'administration a décidé lors de la séance du 27 février 2019 de modifier les plans d'options d'achat d'actions de 2015 à 2018 en plans d'options de souscription d'actions.

Aucune décote n'est appliquée lors des attributions.

En sus de l'interdiction mentionnée dans les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance, le Directeur général s'engage formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture tant sur les options que sur les actions issues des levées d'options ou sur les actions de performance pendant toute la durée de son mandat social. Il est également soumis aux fenêtres négatives et périodes d'abstention. Les plans de LTIP représentent chaque année environ 55 % de la rémunération totale annuelle brute du Directeur général avec une acquisition définitive différée de trois ans après l'attribution et sous réserve de la réalisation des conditions de performance. Lors de la séance du 21 juin 2019, le Conseil d'administration a décidé lors de l'adoption définitive du plan 2019 qu'en cas de départ à la retraite à la fin du mandat en cours du Directeur général ou de révocation du mandat, sauf pour faute grave, pendant la période d'acquisition, la condition de présence serait levée.

Obligations générales relatives à la conservation :

En application des articles L. 225-185 et L. 225-197-1 du Code de commerce et des recommandations du Code AFEP/MEDEF, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, pour les actions de performance et les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées le 21 juin 2019, que le Directeur général était tenu de conserver au nominatif au moins 5 % des actions issues des levées d'options et au moins 20 % des actions de performance acquises jusqu'à l'expiration de son mandat social au sein du Groupe.

Il est rappelé que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont soumises à :

- une condition de présence ; et
- deux conditions de performance : le ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice 2019 et la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2020 et 2021.

Les conditions de performance applicables au plan d'intéressement à long terme sont décrites dans la section 3.6.6, page 194.

Engagement différé

Didier Michaud-Daniel bénéficiait en 2019 de l'engagement de versement de l'indemnité de départ décrit dans la section 3.6.1, page 182.

Avantage en nature

Le Directeur général bénéficie de la mise à disposition d'un véhicule de fonction et est éligible aux dispositifs de prévoyance au même titre que les autres dirigeants et salariés du Groupe.

Ratio d'équité

Le ratio d'équité entre le niveau de rémunération du Directeur général et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Bureau Veritas est présenté dans la section 3.6.5 – Say On Pay (vote ex-post).

3.6.5 Say on Pay (vote ex-post)

Tableaux récapitulatifs des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux versés au cours de l'exercice 2019 ou attribués au titre de l'exercice 2019 qui seront soumis au vote ex post des actionnaires lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

LA RÉMUNÉRATION TOTALE ANNUELLE BRUTE EST LIÉE À LA PERFORMANCE DU GROUPE À HAUTEUR DE 78 %

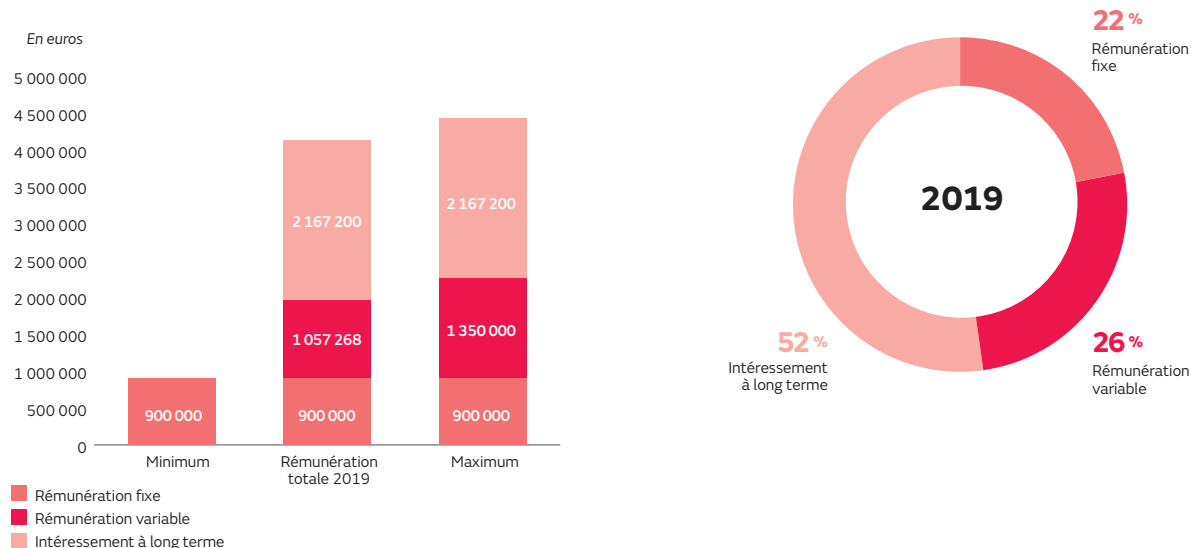


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE DIDIER MICHAUD-DANIEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	900 000 euros	Le Conseil d'administration du 27 février 2019, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération fixe annuelle brute et la rémunération variable cible du Directeur général à 900 000 euros. La rémunération fixe annuelle demeure inchangée depuis 2015.
Rémunération variable cible	900 000 euros	
Rémunération variable annuelle versée en 2019 au titre de 2018	1 040 445 euros	Lors de sa réunion du 27 février 2019, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a constaté que le taux de réalisation des critères financiers était de 129,3 % et celui des critères extra-financiers de 95,0 % de la rémunération fixe annuelle due à Didier Michaud-Daniel au titre de l'exercice 2018, ce qui l'a conduit à fixer la rémunération variable du Directeur général pour 2018 à 115,6 % de sa rémunération fixe annuelle due au titre de ce même exercice, soit 1 040 445 euros. Il est précisé que la réalisation des critères financiers et extra-financiers a été évaluée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, selon les modalités décrites dans le tableau figurant dans la section 3.2.2, page 179, du Document de référence 2018. La rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2018 qui a été versée en 2019 après avoir été approuvée lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2019 (10 ^e résolution vote ex-post) était de 1 040 445 euros.

	Montants ou valorisation comptable soumis au vote	Présentation
Rémunération variable annuelle attribuée au titre de 2019 versée en 2020	1 057 268 euros	Lors de sa réunion du 26 février 2020, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a constaté que le taux de réalisation des critères financiers était de 130,5 % et celui des critères extra-financiers de 98 % de la rémunération fixe annuelle due à Didier Michaud-Daniel au titre de l'exercice 2019, ce qui l'a conduit à fixer la rémunération variable du Directeur général pour 2019 à 117,5 % de sa rémunération fixe annuelle due au titre de ce même exercice, soit 1 057 268 euros. Il est précisé que la réalisation des critères financiers et extra-financiers a été évaluée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations, selon les modalités décrites dans le tableau figurant dans la section 3.6.4, page 185, du présent Document d'enregistrement universel. Le versement de la rémunération variable au titre de l'année 2019 au Directeur général est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 (vote ex post).
Rémunération variable différée	N/A	Absence de rémunération variable différée.
Rémunération variable pluriannuelle	N/A	Absence de rémunération variable pluriannuelle.
Rémunération exceptionnelle	N/A	Absence de rémunération exceptionnelle.
Options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance ou tout autre élément de rémunération de long terme	2 167 200 euros (valeur comptable)	Lors de sa réunion du 21 juin 2019, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'attribuer au Directeur général 240 000 options de souscription ou d'achat d'actions (valorisées à 561 600 euros) et de 80 000 actions de performance (valorisées à 1 605 600 euros) dans le cadre de la politique d'attribution annuelle des cadres dirigeants (en application des 19 ^e et 20 ^e résolutions de l'Assemblée générale mixte du 14 mai 2019). Ces attributions sont conditionnées par la réalisation de deux conditions de performance : (i) le ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice 2019 et (ii) la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2020 et 2021. La condition de marge opérationnelle ajustée du Groupe au titre de chacun des exercices 2020 et 2021 s'applique au nombre d'options et d'actions de performance déterminé par le niveau d'atteinte du ROA constaté au titre de l'exercice 2019. Le détail des critères de performance, les conditions d'acquisition et les obligations de conservation de ces actions figurent dans la section 3.6.4, page 186, du présent Document d'enregistrement universel. L'effet dilutif de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance à Didier Michaud-Daniel est limité : respectivement 0,05 % et 0,02 % du capital social de Bureau Veritas. Au cours de l'exercice 2019, 12 000 actions de performance (valorisées à 211 800 euros) et 36 000 options de souscription ou d'achat d'actions (valorisées à 84 600 euros) issues des plans d'attribution du 21 juin 2016 sont devenues disponibles pour Didier Michaud-Daniel.
Rémunération au titre d'un mandat d'administrateur	N/A	Didier Michaud-Daniel ne perçoit aucune rémunération au titre d'un mandat d'administrateur dans la Société.
Avantages de toute nature	12 316 euros	Didier Michaud-Daniel bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction et des régimes de protection sociale communs aux dirigeants et salariés du Groupe.
Indemnité de départ	Aucun versement	Au titre de l'engagement autorisé par le Conseil d'administration du 8 mars 2017 et approuvé par l'Assemblée générale ordinaire du 16 mai 2017 (dans sa 5 ^e résolution), Monsieur Michaud-Daniel bénéficie, sous condition de performance, d'une indemnité de départ d'un montant égal au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des 12 derniers mois précédant la date de départ et la dernière rémunération variable perçue. Les conditions de performance, les critères d'exigibilité et les modalités de versement sont décrits ci-dessus dans la section 3.6.1, page 181, du présent Document d'enregistrement universel.
Indemnité de non-concurrence	N/A	Didier Michaud-Daniel n'est soumis à aucune clause de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	N/A	Didier Michaud-Daniel ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION D'ALDO CARDOSO, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2019 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

	Montants soumis au vote	Présentation
Rémunération fixe	220 000 euros	Le Conseil d'administration du 8 mars 2017, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a fixé la rémunération fixe annuelle du Président du Conseil d'administration à 220 000 euros. En 2019, la rémunération fixe annuelle versée au titre de l'exercice 2019 à Aldo Cardoso s'est élevée à 220 000 euros. En 2020, la rémunération fixe annuelle demeure inchangée et fixée à 220 000 euros.
Rémunération versée en 2019 à raison de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des comités en 2018	127 000 euros	Aldo Cardoso a perçu, au titre de l'exercice 2018, 127 000 euros de rémunération à raison de son mandat d'administrateur et des fonctions exercées au sein des comités. Ce montant qui a été versé en 2019 tient compte des règles de répartition de l'enveloppe de rémunération des administrateurs établies par le Conseil d'administration.
Rémunération attribuée en 2019 et versée en 2020 à raison de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des comités	128 000 euros	Aldo Cardoso s'est vu attribuer par le Conseil d'administration du 19 décembre 2019, au titre de l'exercice 2019, 128 000 euros de rémunération à raison de son mandat d'administrateur et des fonctions exercées au sein des comités. Ce montant versé en 2020 tient compte des règles de répartition de l'enveloppe de rémunération des administrateurs établies par le Conseil d'administration.

Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de Bureau Veritas

Cette présentation a été réalisée conformément aux termes de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite "PACTE", dans un souci de transparence en matière de rémunération des dirigeants.

Les éléments de rémunération du Directeur général correspondent aux éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de chaque exercice, soit la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle versée, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance attribuées au cours de chaque exercice, valorisées à leur juste valeur comptable conformément aux normes IFRS, ainsi que les avantages en nature perçus.

Les éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration correspondent aux éléments de la rémunération versés au titre de chaque exercice, soit la rémunération fixe et la rémunération attribuée annuellement à raison de son mandat d'administrateur et de ses fonctions au sein des comités (anciennement appelés jetons de présence).

Le Code de commerce (article L. 225-37-3) vise les salariés de la société cotée qui établit le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Néanmoins, les salariés de cette société représentant moins de 1 % des salariés du Groupe en France et afin d'assurer une meilleure pertinence des ratios présentés, le périmètre retenu correspond à l'ensemble des salariés en France, sur une base temps plein, présents l'année entière de chaque exercice considéré. Les éléments de rémunération des salariés correspondent aux éléments de la rémunération versés ou attribués au titre de chaque exercice, soit la rémunération fixe, la rémunération variable annuelle versée, les options de souscription ou d'achat d'actions et les actions de performance attribuées au cours de chaque exercice, valorisées à leur juste valeur comptable conformément aux normes IFRS, l'épargne salariale, ainsi que les avantages en nature perçus.

	Exercice 2019-2018	Exercice 2018-2017	Exercice 2017-2016	Exercice 2016-2015	Exercice 2015-2014
Directeur général					
Ratio calculé sur la Rémunération Moyenne des salariés en France	89,7	92,8	75,5	83,7	82,3
Ratio calculé sur la Rémunération Médiane des salariés en France	112,9	115,5	94,5	105,3	102,4
Président du Conseil d'administration					
Ratio calculé sur la Rémunération Moyenne des salariés en France	7,6	8,3	5,6	1,2	1,2
Ratio calculé sur la Rémunération Médiane des salariés en France	9,5	10,3	7,0	1,5	1,5
Rémunérations versées et attribuées					
Rémunération du Directeur général	4 119 962	4 226 065	3 401 375	3 713 317	3 508 260
Rémunération du Président du Conseil d'administration	347 000	376 199 ^(a)	250 834 ^(a)	53 250	51 000
Rémunération moyenne des salariés en France	45 927	45 558	45 022	44 352	42 624
Rémunération médiane des salariés en France	36 491	36 575	35 991	35 281	34 245
Nombre de salariés	6 686	6 550	6 658	6 839	6 781

(a) Pour les exercices 2017-2016 et 2018-2017, les rémunérations de Messieurs Aldo Cardoso et Frédéric Lemoine sont additionnées.

Éléments de contexte

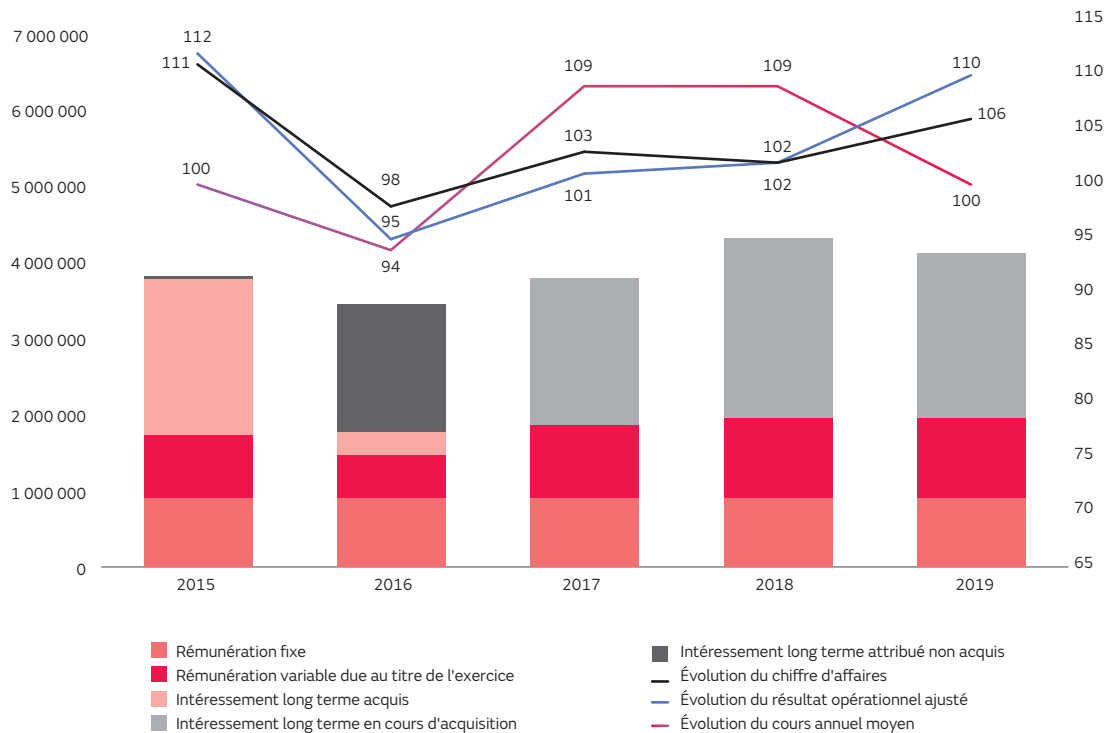
La rémunération cible (part fixe et part variable annuelle et volume d'options et d'actions de performance attribuées) du Directeur général est inchangée depuis 2015.

La rémunération de l'ancien Président du Conseil d'administration (Frédéric Lemoine) comprenait uniquement des jetons de présence. Depuis le 8 mars 2017, le Conseil d'administration a mis en place une rémunération fixe au bénéfice du Président du Conseil d'administration (Aldo Cardoso).

L'évolution des ratios présentés pour le Directeur général, est directement liée à la performance du Groupe et à son cours de bourse et se reflète sur la valorisation de la part variable annuelle versée et attribuée.

Évolution de la rémunération du Directeur général et de la performance du Groupe de Bureau Veritas

Le graphique ci-dessous, présente l'évolution de la rémunération totale annuelle brute du Directeur général mise en perspective avec la progression du chiffre d'affaires, du revenu opérationnel ajusté et du cours de bourse moyen annuel du Groupe depuis 2014 (base 100).



Éléments de contexte

La rémunération cible (part fixe et part variable annuelles et volume d'options et d'actions de performance attribuées) du Directeur général est inchangée depuis 2015.

La performance du Groupe est mesurée par la progression du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté, ainsi que du cours de bourse moyen annuel du Groupe depuis 2014.

La mise en perspective de l'évolution de la rémunération totale annuelle brute due et attribuée avec la performance du Groupe, démontre un alignement clair au cours des 5 dernières années.

3.6.6 Tableaux synoptiques des éléments de Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2019

Les éléments de la rémunération versés ou attribués par le Conseil d'administration à chaque dirigeant mandataire social, sur recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont décrits dans la présente section.

Le tableau AMF/AFEP-MEDEF n° 3 figure dans la section 3.6.2 – Rémunération des membres du Conseil d'administration versée ou attribuée au cours de l'exercice 2019.

Le tableau AMF/AFEP-MEDEF n° 9 figure dans la section 3.7.4 – Options de souscription ou d'achat d'actions.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL (TABLEAU AMF/AFEP-MEDEF N° 1)

(en euros)	Didier Michaud-Daniel, Directeur général	
	Exercice 2019	Exercice 2018
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau n° 2)	1 969 585	1 958 610
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 4)	561 600 ^(a)	658 103 ^(a)
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau n° 6)	1 605 600 ^(a)	1 696 136 ^(a)
TOTAL	4 136 785	4 312 849

(a) Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions, conformément aux normes IFRS.

(b) En 2019, la rémunération en actions de performance et options de souscription ou d'achat d'actions du Directeur général pouvait s'élever jusqu'à 110 % de sa rémunération totale annuelle brute.

(en euros)	Aldo Cardoso, Président du Conseil d'administration	
	Exercice 2019	Exercice 2018
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice y.c. rémunération au titre de son mandat d'administrateur et des fonctions au sein des comités (détaillées au tableau n° 2)	348 000	347 000
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	348 000	347 000

Éléments de rémunération du Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2018 et de l'exercice 2019

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (TABLEAU AMF/AFEP-MEDEF N° 2)

(en euros)	Aldo Cardoso Président du Conseil d'administration			
	Exercice 2019		Exercice 2018	
	attribuées	versées	attribuées	versées
Rémunération fixe	220 000	220 000	220 000	220 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Rémunération au titre du mandat d'administrateur et de membre de Comités	128 000 ^(a)	127 000 ^(b)	127 000 ^(b)	112 750
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	348 000	347 000	347 000	332 750

(a) Rémunération à raison de son mandat d'administrateur et des fonctions au sein des comités attribuée au titre de l'exercice 2019 versée en 2020.

(b) Rémunération à raison de son mandat d'administrateur et des fonctions au sein des comités attribuée au titre de l'exercice 2018 versée en 2019.

Éléments de rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2018 et de l'exercice 2019

Rémunération et avantages attribués et versés au cours de l'exercice 2018 et de l'exercice 2019

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF/AFEP-MEDEF N° 2)

(en euros)	Didier Michaud-Daniel Directeur général			
	Exercice 2019		Exercice 2018	
	attribuées	versées	attribuées	versées
Rémunération fixe	900 000	900 000	900 000	900 000
Rémunération variable annuelle	1 057 268 ^(a)	1 040 445 ^(a)	1 040 445 ^(a)	954 300
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	12 317	12 317	18 165 ^(b)	18 165 ^(b)
TOTAL	1 969 585	1 952 762	1 958 610	1 872 465

(a) La rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2019 a été fixée le 26 février 2020 par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations.

(b) Véhicule de fonction et dispositifs de prévoyance communs aux dirigeants et salariés du Groupe.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2019 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR BUREAU VERITAS ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU AMF/AFEP-MEDEF N° 4)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice	Conditions de performance
Didier Michaud-Daniel	21/06/2019 ^(b)	Options de souscription ou d'achat d'actions	561 600 euros	240 000	21,26 euros ^(a)	21/06/2022 au 21/06/2029	^(c)

(a) Le prix de souscription ou d'achat des options a été fixé à 21,26 euros, correspondant à la moyenne sans décote des premiers cours cotés aux 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution.

(b) Pour plus de détails sur les conditions du plan du 21 juin 2019, se référer à la section 3.6.4 Intéressement à long terme.

(c) Conditions de performance : en fonction du niveau de réalisation du ROA du Groupe de l'exercice 2019 et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2020 et 2021, le bénéficiaire pourra acquérir entre 0 % et 100 % des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées. Le détail des conditions de performance figure ci-dessous.

Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice de ces options si celles-ci étaient exercées.

L'effet dilutif de l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions durant l'exercice 2019 est limité : il représente 0,05 % du capital social de Bureau Veritas.

Description du dispositif d'intéressement à long terme

Rémunération à long terme

Dans le cadre de sa politique de rémunération, Bureau Veritas attribue des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance à un certain nombre de collaborateurs du Groupe à travers le monde. Sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, réuni le 21 juin 2019, a ainsi décidé d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance aux collaborateurs du Groupe.

L'attribution concernait 482 collaborateurs du Groupe, correspondant à un total de 2 367 715 actions (1 286 455 actions de performance et 1 081 260 options de souscription ou d'achat d'actions), soit environ 0,53 % du capital social de la Société. Cette attribution représente 35 % du nombre total d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions que le Conseil d'administration peut attribuer en vertu des autorisations qui lui ont été consenties par l'Assemblée générale du 14 mai 2019 aux termes de ses dix-neuvième et vingtième résolutions.

Il est rappelé que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance sont soumises à :

- Une condition de présence : le départ du bénéficiaire entraîne l'annulation de ses droits ; et
- deux conditions de performance : le ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice 2019 et la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2020 et 2021.

Ces conditions s'appliquent selon les principes suivants :

- ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice 2019 :
 - si le ROA est inférieur ou égal au niveau minimum cible fixé par le Conseil d'administration lors de l'attribution, aucune option attribuée ne pourra être exercée ou aucune action attribuée ne pourra être acquise par le bénéficiaire,
 - si le ROA est compris entre le niveau minimum cible et le niveau cible, le nombre d'options qui pourront être exercées et d'actions qui pourront être acquises sera déterminé par une interpolation linéaire,

- si le ROA est supérieur ou égal au niveau cible, 100 % des options attribuées pourront être exercées et 100 % des actions attribuées pourront être acquises ;
- Marge opérationnelle ajustée du Groupe des exercices 2020 et 2021 :
 - si la marge opérationnelle ajustée de l'un des deux exercices est inférieure ou égale au niveau minimum cible fixé par le Conseil d'administration lors de l'attribution, aucune option attribuée ne pourra être exercée et aucune action attribuée ne pourra être acquise par le bénéficiaire,
 - si la marge opérationnelle ajustée est comprise entre le niveau minimum cible et le niveau cible, alors le nombre d'options qui pourront être exercées et d'actions qui pourront être acquises sera déterminé par une interpolation linéaire,
 - si la marge opérationnelle ajustée est supérieure ou égale au niveau cible, alors le nombre d'option ou d'actions déterminé par le niveau d'atteinte du ROA pourra être acquis.

Pour rappel, les conditions de performance sont particulièrement exigeantes dans la mesure où la condition de marge opérationnelle ajustée du Groupe au titre de chacun des exercices 2020 et 2021 s'applique aux nombres d'options et d'actions déterminés par le niveau d'atteinte du ROA constaté au titre de 2019 et ensuite sur le nombre obtenu par le niveau d'atteinte de la marge à chacun des trois exercices de la durée du plan. Le niveau d'atteinte de chacune des conditions de performance a donc un effet coupeur sur le taux d'atteinte de la précédente sans possibilité de rattrapage l'année suivante.

Le nombre maximal d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance attribuées au Directeur général au titre de l'exercice 2019 est détaillé dans les tableaux ci-dessous.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE 2019 PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF/AFEP-MEDEF N° 5)

Le dirigeant mandataire social a procédé à une levée d'options au cours de l'exercice 2019.

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Didier Michaud-Daniel	18/07/2012	240 000	17,54 euros

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE 2019 AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR BUREAU VERITAS ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE (TABLEAU AMF/AFEP-MEDEF N° 6)

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Didier Michaud-Daniel	21/06/2019	80 000	1 605 600 euros	21/06/2022	21/06/2022 ^(a)	^(b)

(a) Pour plus de détails sur les conditions du plan du 21 juin 2019, se référer à la section 3.6.4 Intéressement à long terme.

(b) Conditions de performance : en fonction du niveau de réalisation du ROA du Groupe de l'exercice 2019 et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) des exercices 2020 et 2021, le bénéficiaire pourra acquérir entre 0 % et 100 % des actions de performance attribuées. Le détail des conditions de performance figure ci-dessus.

L'effet dilutif de l'attribution d'actions de performance au cours de l'exercice 2019 est limité : il représente 0,02 % du capital social de Bureau Veritas.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2019 POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF/AFEP-MEDEF N° 7)

Le dirigeant mandataire social a bénéficié de 12 000 actions de performance devenues disponibles au cours de l'exercice 2019.

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Didier Michaud-Daniel	15 juillet 2016	12 000	ROA du Groupe constaté au cours de l'exercice 2016 et marge opérationnelle ajustée du Groupe constatée au titre des exercices 2017 et 2018

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS – Y COMPRIS SPÉCIFIQUEMENT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF/AFEP-MEDEF N° 8)

Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions ^(b)

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	20/05/2015	17/05/2016	17/05/2016	15/05/2018	14/05/2019
Date du Conseil d'administration	15/07/2015	21/06/2016	21/06/2017	22/06/2018	21/06/2019
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	1 344 000	1 312 400	1 229 060	1 100 400	1 057 860
Dont nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par Didier Michaud-Daniel	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Point de départ d'exercice des options	15/07/2018	21/06/2019	21/06/2020	22/06/2021	21/06/2022
Conditions de performance	^(c)	^(c)	^(c)	^(c)	^(c)
Date d'expiration	16/07/2025	21/06/2026	21/06/2027	21/06/2028	21/06/2029
Prix de souscription ou d'achat	20,51 euros ^(a)	19,35 euros ^(a)	20,65 euros ^(a)	22,02 euros ^(a)	21,26 euros ^(a)
Nombre d'actions souscrites ou achetées au 31 décembre 2019	213 550	53 760	-	-	-
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2019	135 673	987 200	157 800	69 400	23 400
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31 décembre 2019	994 777	271 440	1 071 260	1 031 000	1 057 860

(a) Le prix de souscription ou d'achat correspond à la moyenne sans décote des premiers cours cotés aux 20 dernières séances de bourse précédant la date d'attribution.

(b) Le nombre d'options ainsi que les prix de souscription ou d'achat ont été actualisés à la suite de l'augmentation du capital et de la division du nominal réalisées en juin 2013.

(c) À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions pouvant être attribuées à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE – Y COMPRIS SPÉCIFIQUEMENT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL (TABLEAU AMF/AFEP-MEDEF N° 10)**Information sur les actions de performance**

Date de l'Assemblée générale des actionnaires	22/05/2013	20/05/2015	17/05/2016	17/05/2016	15/05/2018	14/05/2019
Date du Conseil d'administration	22/07/2013	15/07/2015	21/06/2016	21/06/2017	22/06/2018	21/06/2019
Nombre total d'actions attribuées	800 000	1 136 200	1 131 650	1 207 820	1 196 340	1 286 455
Dont nombre total d'actions attribuées à Didier Michaud-Daniel	800 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
Date d'acquisition des actions	21/06/2021 ou 22/06/2022	16/07/2018 ou 15/07/2019	21/06/2019	21/06/2020	22/06/2021	21/06/2022
Conditions de performance	(b)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)
Date de fin de période de conservation	21/07/2021 ou 21/07/2022	15/07/2020	-	-	-	-
Nombre d'actions acquises au 31 décembre 2019	-	889 394	417 442	-	-	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2019	80 000	246 806	714 208	165 158	92 690	10 610
Actions de performance restantes au 31 décembre 2019	720 000	-	-	1 042 662	1 103 650	1 275 845

- (a) Le nombre d'actions livrées au bénéficiaire à l'issue de la période d'acquisition dépend du niveau de réalisation du Total Shareholder Return (« TSR ») mesuré sur trois périodes de performance correspondant à trois tranches. Pour les première et deuxième tranches, si le TSR, mesuré à l'issue de la première année de la période de performance applicable à chaque tranche, est d'au moins 15 %, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR, mesuré à l'issue de la première année de la période de performance applicable, est compris entre 10 % et 15 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. S'il est inférieur à 10 %, aucune action de la tranche ne sera acquise au titre de cette première année et la période de performance applicable sera étendue d'une année supplémentaire. Un second calcul sera effectué au terme de la seconde année de la période de performance applicable et ce afin de permettre au bénéficiaire d'acquérir tout ou partie de la moitié des actions de la tranche. La condition de performance de la troisième tranche, qui représente 90 % du total attribué, est basée sur un TSR mesuré en comparant (i) un cours de l'action de la Société égal à 19 euros avec (ii) la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris aux 60 séances de bourse précédant et aux 30 séances de bourse suivant l'annonce des résultats 2020, avec une possibilité d'extension d'un an. Si le TSR mesuré à l'issue de la période de performance est d'au moins 15 %, le bénéficiaire pourra acquérir la totalité des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 10 % et 15 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 10 %, le bénéficiaire pourra acquérir 50 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. Si le TSR est compris entre 7 % et 10 %, alors le nombre d'actions pouvant être acquises sera calculé par interpolation linéaire. Si le TSR est égal à 7 %, le bénéficiaire pourra acquérir 20 % des actions de la tranche au terme de la période d'acquisition. S'il est inférieur à 7 %, aucune action de la tranche ne sera acquise. Il a été fixé une période d'acquisition d'une durée de neuf ans durant laquelle le bénéficiaire doit conserver son statut de mandataire social suivi d'une période de conservation de deux ans.
- (b) À l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions attribuées définitivement à chaque bénéficiaire dépend du niveau de réalisation du ROA du Groupe constaté au titre de l'exercice de l'année d'attribution et de la marge opérationnelle ajustée du Groupe (ratio ROA du Groupe/Chiffre d'affaires du Groupe) constatée au titre des deux exercices suivants.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS ET ACQUISITIONS DÉFINITIVES D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**Options de souscription ou d'achat d'actions**

Date d'attribution	Début de la période d'exercice	Fin de la période d'exercice	Options attribuées	Options perdues	Options exerçables	Options exercées	Prix d'exercice (en euros)
18/07/2012	18/07/2015	18/07/2020	240 000	-	-	240 000	17,54
22/07/2013	22/07/2016	22/07/2021	240 000	-	240 000	-	21,01
16/07/2014	16/07/2017	16/07/2022	240 000	84 240	155 760	-	20,28
15/07/2015	15/07/2018	15/07/2025	240 000	5 040	234 960	-	20,51
21/06/2016	21/06/2019	21/06/2026	240 000	204 000	36 000	-	19,35
21/06/2017	21/06/2020	21/06/2027	240 000	-	-	-	20,65
22/06/2018	22/06/2021	22/06/2028	240 000	-	-	-	22,02
21/06/2019	21/06/2022	21/06/2029	240 000	-	-	-	21,26
TOTAL DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS EXERÇABLES					666 720		

Actions de performance

Date d'attribution	Date d'acquisition	Fin de la période de conservation	Actions de performance attribuées	Actions de performance perdues	Actions de performance acquises
18/07/2012	18/07/2015	17/07/2017	160 000	-	160 000
22/07/2013	21/06/2021	21/07/2023	800 000	80 000	-
22/07/2013	22/07/2016	21/07/2018	88 000	-	88 000
16/07/2014	16/07/2017	16/07/2019	80 000	28 080	51 920
15/07/2015	15/07/2018	15/07/2020	80 000	1 680	78 320
21/06/2016	21/06/2019	Pas de conservation	80 000	68 000	12 000
21/06/2017	21/06/2020	Pas de conservation	80 000	-	-
22/06/2018	22/06/2021	Pas de conservation	80 000	-	-
21/06/2019	21/06/2022	Pas de conservation	80 000	-	-
TOTAL DES ACTIONS DE PERFORMANCE ACQUISES					390 240

NIVEAU D'ATTEINTE DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES PLANS D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Les conditions de performance sont communes aux plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance.

Date des plans	Date d'acquisition	Niveau d'atteinte des conditions de performance
18/07/2012	18/07/2015	100 %
22/07/2013	22/07/2016	100 %
16/07/2014	16/07/2017	65 %
15/07/2015	15/07/2018	98 %
21/06/2016	21/06/2019	15 %

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CONTRATS, RÉGIMES ET INDEMNITÉS APPLICABLES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (TABLEAU AFEP-MEDEF/AMF N° 11)

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de mandataire social		Indemnité relative à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Didier Michaud-Daniel Directeur général Date de début du premier mandat : 1 ^{er} mars 2012 Fin du mandat en cours : 28 février 2022		√		√	√			√
Aldo Cardoso Président du Conseil d'administration depuis le 8 mars 2017 Fin du mandat en cours : Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021		√		√		√		√

En 2019, Didier Michaud-Daniel bénéficiait au titre de son mandat social d'une indemnité de départ, soumise à une condition de performance, et dont le montant était égal au maximum à la rémunération fixe perçue au cours des 12 mois précédant la date de départ à laquelle se serait ajoutée la dernière rémunération variable perçue. Les conditions de performance, les critères d'exigibilité et les modalités de versement sont décrits ci-avant dans la section 3.6.1 – Mise en œuvre de la politique de rémunération du Directeur général – Engagement différé, page 182, du présent Document.

3.7 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés

3.7.1 Intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs dans le capital social de la Société

À la date de publication du présent Document d'enregistrement universel, les intérêts des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs dans le capital social de Bureau Veritas se présentent comme suit :

Dirigeant mandataire social	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Didier Michaud-Daniel	399 225	NS

Didier Michaud-Daniel, Directeur général, détient également 1 386 720 options de souscription ou d'achat d'actions accordées dans le cadre des plans du 22 juillet 2013, 16 juillet 2014 15 juillet 2015, 21 juin 2016, 21 juin 2017, du 22 juin 2018 et du 21 juin 2019.

Une description détaillée des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions est présentée ci-dessous dans la section 3.7.4 – Options de souscription ou d'achat d'actions, du présent Document d'enregistrement universel.

Administrateurs	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
Aldo Cardoso	12 351	NS
André François-Poncet	1 235	NS
Stéphanie Besnier	1 224	NS
Claude Ehlinger	1 230	NS
Ana Giros Calpe	1 200	NS
Ieda Gomes Yell	1 230	NS
Siân Herbert-Jones	1 224	NS
Pascal Lebard	1 200	NS
Philippe Lazare	2 058	NS
Lucia Sinapi-Thomas	2 040	NS
Frédéric Sanchez	1 200	NS
Jérôme Michiels ^(a)	1 200	NS

(a) Jérôme Michiels a pris ses fonctions le 19 décembre 2019, coopté à la suite d'une décision du Conseil d'administration le même jour.

3.7.2 Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

À la connaissance de la Société, les opérations réalisées et déclarables sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 au cours de l'exercice 2019 sont les suivantes :

Nom et prénom	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (arrondis en euros)	Description de l'instrument financier
Didier Michaud-Daniel	Directeur général	Option pour le paiement du dividende en actions	11/06/2019	19,13	148 257	7 750 actions
Didier Michaud-Daniel	Directeur général	Acquisition d'actions de performance	21/06/2019	21,84	262 080	12 000 actions
Frédéric Sanchez	Administrateur	Acquisition	07/10/2019	21,40	25 680	1 200 actions
Didier Michaud-Daniel	Directeur général	Levée d'options de souscription	06/11/2019	17,54	4 209 60	240 000 actions
Didier Michaud-Daniel	Directeur général	Vente d'actions	06/11/2019	23,02	5 524 800	240 000 actions

À la connaissance de la Société et au regard des déclarations effectuées auprès de l'AMF, les opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 19 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil 16 avril 2014 entre la clôture de l'exercice 2019 et la date du présent Document d'enregistrement universel sont les suivantes :

Nom et prénom	Qualité	Nature de l'opération	Date de l'opération	Prix unitaire (euros)	Montant de l'opération (euros)	Description de l'instrument financier
Jérôme Michiels	Administrateur	Acquisition	06/01/2020	23,25	27 900	1 200 actions

3.7.3 Actions de performance

Date de l'Assemblée générale	Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées (retraité)	Nombre total maximum d'actions de la Société auxquelles donnent droit les actions attribuées (retraité)	Nombre d'actions acquises	Nombre d'actions annulées	Nombre d'actions attribuées et restant à acquérir
22/05/2013	22/07/2013	800 000	800 000	-	80 000	720 000
20/05/2015	15/07/2015	1 136 200	1 136 200	889 394	246 806	
17/05/2016	21/06/2016	1 131 650	1 131 650	417 442	714 208	-
17/05/2016	21/06/2017	1 207 820	1 207 820	-	165 158	1 042 662
15/05/2018	22/06/2018	1 196 340	1 196 340	-	92 690	1 103 650
14/05/2019	21/06/2019	1 286 455	1 286 455	-	10 610	1 275 845
TOTAUX		6 758 465	6 758 465	1 306 836	1 309 472	4 142 157

(a) Les plans attribués en 2013, 2018 et 2019 sont en cours d'acquisition et soumis à conditions de présence et de performance. Le plan attribué en 2017 est soumis à condition de présence à date d'acquisition définitive le 21 juin 2019. Les conditions de performance ont été atteintes. Les détails des conditions de présence et de performance des plans d'attributions d'actions de performance sont présentés au tableau 10, section 3.6.6, page 196, du présent Document d'enregistrement universel.

Actions de performance attribuées aux dix premiers attributaires salariés non-mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019

Actions de performance attribuées	Nombre d'actions de performance attribuées	Valorisation des actions selon la méthode comptable retenue pour les comptes consolidés	Plan
Actions de performance attribuées durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des actions de performance, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	197 000	20,07 euros	21/06/2019

Les informations concernant les mandataires sociaux sont mentionnées dans les tableaux n° 6 et n° 7, section 3.6.6, page 195, du présent Document d'enregistrement universel.

Nombre total d'actions acquises ou pouvant être acquises par les mandataires sociaux	Nombre total d'actions acquises ou pouvant être acquises par les dix premiers attributaires salariés	Date d'acquisition ^(a)	Durée de la période d'inaccessibilité à compter du transfert de propriété des actions	Prix de l'action le jour de l'attribution (euros)	Valorisation d'une action (euros)
720 000	-	21/06/2021	2 ans	21,00	5,77
78 320	62 782	15/07/2019 ou 15/07/2018 pour les salariés d'une société française	Aucune sauf 2 ans pour les salariés d'une société française	20,79	16,49
12 000	16 980	21/06/2019	Aucune	19,39	17,65
80 000	126 500	21/06/2020	Aucune	20,78	18,94
80 000	198 000	22/06/2021	Aucune	23,00	21,20
80 000	197 000	21/06/2022	Aucune	21,88	20,07
1 050 320	601 262				

3.7.4 Options de souscription ou d'achat d'actions

Date de l'Assemblée générale	Date du plan d'attribution	Nombre d'actions sous options de souscription attribuées (retraité)	Nombre total maximum d'actions de la Société auxquelles donnent droit les options (retraité)	Nombre d'options levées	Nombre d'options annulées
27/05/2011	18/07/2011 ^(a)	714 000	714 000	678 000	36 000
27/05/2011	14/12/2011 ^(a)	260 000	260 000	255 060	4 940
27/05/2011	18/07/2012 ^(a)	1 346 400	1 346 400	933 600	59 654
22/05/2013	22/07/2013 ^(a)	1 240 800	1 240 800	313 416	179 606
22/05/2013	16/07/2014 ^(a)	1 261 200	1 261 200	138 840	523 742
20/05/2015	15/07/2015 ^(a)	1 344 000	1 344 000	213 550	135 673
17/05/2016	21/06/2016 ^(a)	1 312 400	1 312 400	53 760	987 200
17/05/2016	21/06/2017 ^(a)	1 229 060	1 229 060	0	157 800
15/05/2018	22/06/2018	1 100 400	1 100 400	0	69 400
14/05/2019	21/06/2019	1 081 260	1 081 260	0	23 400
TOTAUX		10 889 520	10 889 520	2 586 226	2 177 415

(a) Ces plans sont des plans d'options d'achat d'actions.

(b) Les plans attribués en 2018 et 2019 sont en cours d'acquisition et soumis à conditions de présence et de performance. Les plans attribués en 2017 sont soumis à condition de présence.

Levées d'options intervenues au cours de l'exercice 2019

Information globale

	Plan	Nombre d'options exercées	Prix d'exercice (euros)
Plan d'option d'achat d'actions	18/07/2011	117 300	14,42
Plan d'option d'achat d'actions	14/12/2011	78 480	13,28
Plan d'option d'achat d'actions	18/07/2012	428 400	17,54
Plan d'option d'achat d'actions	22/07/2013	107 016	21,01
Plan d'option d'achat d'actions	16/07/2014	34 470	20,28
Plan d'option de souscription d'actions	15/07/2015	100 171	20,51
Plan d'option de souscription d'actions	21/06/2016	53 760	19,35
TOTAL		919 597	

Nombre d'options attribuées et en vigueur	Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées par les mandataires sociaux	Nombre total d'actions pouvant être souscrites/achetées par les dix premiers attributaires salariés	Date de départ de la période d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix de souscription/d'achat retraité à la date du présent Document d'enregistrement (euros)
0	0	0	18/07/2014	18/07/2019	14,42
0	0	0	14/12/2014	14/12/2019	13,28
353 146	0	54 000	18/07/2015	18/07/2020	17,54
747 778	240 000	87 600	22/07/2016	22/07/2021	21,01
598 618	155 760	82 042	16/07/2017	16/07/2022	20,28
994 777	234 960	188 346	15/07/2018	15/07/2025	20,51
271 440	36 000	50 940	21/06/2019	21/06/2026	19,35
1 071 260	240 000	228 500	21/06/2020	21/06/2027	20,65
1 031 000	240 000	390 000	22/06/2021	22/06/2028	22,02
1 057 860	240 000	440 000	21/06/2022	21/06/2029	21,26
6 125 879	1 386 720	1 521 428			

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON-MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS AU COURS DE L'EXERCICE 2019 (TABLEAU AMF N° 9)

Nature des options	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré (euros)	Plan
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux 10 salariés de l'émetteur et de toute Société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	440 000	21,26	21/06/2019
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de ses sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)	81 300	14,42	18/07/2011
	78 480	13,28	14/12/2011
	174 000	17,54	18/07/2012
	73 800	21,01	22/07/2013
	27 576	20,28	16/07/2014
	58 759	20,51	15/07/2015
	17 640	19,35	21/06/2016

Les informations concernant les mandataires sociaux sont mentionnées dans les tableaux n° 4 et n° 5, section 3.6.6, page 193 et 194, du présent Document d'enregistrement universel.

Conditions générales applicables aux options de souscription ou d'achat d'actions et aux actions de performance attribuées aux bénéficiaires salariés et au Directeur général

Les plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions de performance respectent de façon continue les règles suivantes :

- les règles d'attribution sont communes aux salariés et au dirigeant mandataire social ;
- l'ensemble des attributions est soumis à conditions de présence et de performance ;
- la période d'attribution est stable et continue (trois ans) ;
- l'absence de toute décote ;
- le plafonnement des attributions globales et de celle du dirigeant mandataire social.
- toute modification de plan par le Conseil d'administration, s'il le juge nécessaire, n'a pas d'effet négatif significatif sur les intérêts des bénéficiaires concernés ou est rendu nécessaire en cas de changement légal, réglementaire ou comptable.

3.7.5 Impact potentiel des titres donnant accès au capital

Au 31 décembre 2019, le nombre total d'actions susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'intégralité des options de souscription d'actions de Bureau Veritas est de 4 426 337 actions. Sur la base du nombre d'actions composant le capital social de Bureau Veritas au 31 décembre 2019, soit 452 092 988 actions, l'émission de l'intégralité de ces actions représenterait 0,98 % du capital social de Bureau Veritas.

Sur la base du capital social au 31 décembre 2019, l'émission de l'intégralité des 4 142 157 actions de performance attribuées entraînerait une dilution potentielle maximale complémentaire du capital social de la Société de 0,92 %, portant ainsi la dilution totale (options de souscription d'actions et actions de performance) à 8 568 494 actions, soit 1,90 % du capital social de la Société.



GESTION DES RISQUES

DPEF	RFA	4.1 Facteurs de risques	206	4.3 Assurances	220
		4.1.1 Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe	207	4.3.1 La politique d'assurance du Groupe	220
		4.1.2 Risques humains	212	4.3.2 Les programmes d'assurance du Groupe	220
		4.1.3 Risques liés aux acquisitions	213	4.3.3 Le dispositif d'auto-assurance du Groupe	220
		4.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	214	4.4 Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales	221
		4.2.1 Organisation et approche générale du contrôle interne et de la gestion des risques	214	4.4.1 Contentieux relatif à la Construction d'un complexe hôtelier et commercial en Turquie	221
		4.2.2 Dispositifs de contrôle interne	217	4.4.2 Positions fiscales incertaines	221
		4.2.3 Dispositifs de gestion des risques	218		
		4.2.4 Évolutions des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques	219		

4.1 Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les risques, financiers ou extra-financiers, décrits dans le présent chapitre ainsi que l'ensemble des autres informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel avant de prendre leur décision d'investissement. Dans le cadre de l'application du règlement (UE) n° 2017/1129, dit « Prospectus 3 » entré en vigueur le 21 juillet 2019 et afin de se conformer aux orientations de l'ESMA applicables en France à compter du 4 décembre 2019, les risques présentés ci-dessous sont, à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, les principaux risques considérés comme spécifiques au Groupe Bureau Veritas et/ou ses valeurs mobilières et dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un impact net important sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait entraîner une diminution de la valeur des actions de la Société et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

L'identification des risques, leur évaluation et celle des procédures de contrôle associées sont menées en continu par les différentes directions opérationnelles ainsi que les fonctions support du Groupe, en France comme à l'étranger, et font l'objet d'un reporting régulier au Comité exécutif ainsi qu'au Comité d'audit et des risques du Conseil d'administration. Elles contribuent à l'élaboration et à la mise à jour de la cartographie des risques décrite dans la section 4.2 du présent du Document d'enregistrement universel.

Le Groupe est également couvert par différents programmes et polices d'assurance tels que décrits en détail dans la section 4.3 – Assurances, du présent Document d'enregistrement universel. L'objectif de la politique d'assurance est de protéger au mieux les personnes et le patrimoine du Groupe contre la survenance de risques significatifs identifiés et assurables qui pourraient l'affecter.

En tout état de cause, d'autres risques que Bureau Veritas n'estime pas spécifiques à ses activités en ce qu'ils concernent, d'une manière plus ou moins importante, d'autres émetteurs quelle que soit l'activité, tels que les risques liés notamment à la cybersécurité, aux sanctions économiques internationales ou

encore aux effets de change, pourraient tout autant avoir un impact défavorable sur le Groupe ou ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. D'autres risques dont il n'a pas connaissance à la date du présent Document d'enregistrement universel, ou des risques présentés dans les autres sections du Document d'enregistrement universel dont la réalisation n'est pas considérée, à cette date, comme susceptible d'avoir un impact défavorable significatif sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

Les facteurs de risques présentés sont classés en 3 catégories de risques :

- risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe ;
- risques humains ;
- risques liés aux acquisitions.

Les risques sont classés à l'intérieur de leur catégorie respective par ordre d'importance décroissante déterminé selon la Société en tenant compte de leur probabilité d'occurrence et de l'ampleur estimée de leur impact sur le Groupe, ses activités, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives et après prise en compte des mesures d'atténuation. L'appréciation par Bureau Veritas de cet ordre d'importance peut être modifiée à tout moment, notamment en raison de la survenance de faits nouveaux externes, de l'évolution de ses activités ou de l'évolution de l'impact des mesures de contrôle et de réduction.

Certains risques font l'objet de renvoi vers des chapitres ou sections dédiés du présent Document d'enregistrement universel qui traitent de ces risques de manière plus détaillée. En outre, les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mise en place au sein du Groupe sont présentées dans la section 4.2 du présent Document d'enregistrement universel.

Les facteurs de risques sont évalués selon trois dimensions : (i) la fréquence ou probabilité d'occurrence, (ii) l'impact brut en tenant compte du (iii) niveau de contrôle. Le tableau ci-dessous présente le résultat de cette évaluation des risques en termes d'**impact net**. Pour chacun de ces facteurs, l'échelle de mesure suivante est utilisée : « faible » « moyen » « élevé ».

	Faible	Moyen	Élevé
Impact Net	●	●●	●●●
4.1 Facteurs de risques			Impact net
4.1.1 Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe			
<i>Risque juridique lié à la réglementation et à son évolution</i>			●●
<i>Risque lié au non renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations</i>			●●
<i>Risque éthique</i>			●●
<i>Risque lié à la production de faux certificats</i>			●
<i>Risque lié aux procédures contentieuses ou précontentieuses auxquelles le Groupe est partie</i>			●
4.1.2 Risques humains			
<i>Risques liés aux Ressources humaines</i>			●●
4.1.3 Risques liés aux acquisitions			
<i>Risque de dépréciation des actifs incorporels issus d'acquisitions</i>			●

4.1.1 Risques relatifs aux opérations et à l'activité du Groupe

Risque juridique lié à la réglementation et à son évolution

Description du risque

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé qui diffère parfois significativement selon les pays considérés. De nombreuses activités du Groupe consistent à inspecter, tester et certifier le respect par ses clients de normes et standards de toutes natures, et ces activités nécessitent souvent d'être titulaire de licences et autorisations délivrées par des organismes publics. Ces cadres réglementaires et normatifs sont donc au centre de la plupart des activités opérationnelles du Groupe et dictent directement la capacité de ce dernier à exercer lesdites activités et les conditions opérationnelles dans lesquelles il les exerce.

Certains pays peuvent aussi faire le choix de ne pas ouvrir aux entreprises privées ou aux entreprises étrangères le marché local du TIC ou de changer les règles d'exercice de ses activités, ne permettant plus au Groupe de travailler dans ces pays.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Le Groupe s'efforce de suivre l'ensemble de ces évolutions en effectuant un travail de veille réglementaire pour essayer d'anticiper, de suivre et d'apporter son point de vue auprès des autorités compétentes lors de la préparation de nouvelles réglementations. La qualité de membre des associations professionnelles nationales et internationales du TIC et notamment du TIC Council (anciennement l'IFIA) et de l'IACS (International Association of Classification Societies) participe de ce travail de veille réglementaire.

Effets potentiels sur le Groupe

La réglementation ainsi applicable aux activités du Groupe est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités (par exemple au titre de conflits d'intérêts réels ou allégués) ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

En particulier, en cas d'évolutions importantes de la réglementation ou de la jurisprudence applicables à ses activités dans les principaux pays où il est présent, pouvant entraîner la mise en cause fréquente, voire systématique, de la responsabilité civile professionnelle de ses salariés, de la Société ou de ses filiales, le Groupe pourrait devenir l'objet de recours contentieux multiples et, le cas échéant, être tenu de payer des dommages et intérêts significatifs alors même que les prestations mises en cause ont été réalisées avant l'évolution du cadre réglementaire. Une telle évolution de l'environnement réglementaire pourrait également, dans des circonstances extrêmes, conduire le Groupe à sortir de certains des marchés dans lesquels il considère que cette réglementation est trop contraignante.

Évolution du risque en 2019

Ce type de risques est inhérent aux activités de TIC du Groupe et n'a donc pas connu d'évolution en 2019.

Risque lié au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations

Description du risque

L'activité du Groupe est largement soumise à l'obtention et au maintien d'accréditations, d'agrèments, d'habilitations, de délégations, de reconnaissances officielles et plus généralement d'autorisations, au niveau local, régional ou mondial délivrées par des autorités publiques ou des organismes professionnels et octroyés à la suite de procédures d'instruction souvent longues et complexes (ci-après les « **Autorisations** »).

La plupart de ces Autorisations sont accordées pour des durées limitées et font l'objet de renouvellements périodiques par les autorités concernées. De plus, pour certaines de ses activités (notamment pour les Services aux gouvernements au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières et l'activité Marine & Offshore), le Groupe (ou la division concernée) doit être membre actif de certaines organisations professionnelles afin d'être éligible à certains projets.

Bien que le Groupe porte une grande attention à la qualité des prestations réalisées au titre de ces Autorisations ainsi qu'au renouvellement et au maintien de son portefeuille d'Autorisations, un manquement à des obligations professionnelles ou des situations de conflit d'intérêts (réelles ou perçues comme telles) pourrait conduire le Groupe à perdre, temporairement ou définitivement, une ou plusieurs de ses Autorisations. En outre, il est possible qu'une autorité publique ou une organisation professionnelle ayant octroyé au Groupe une ou plusieurs Autorisations puisse décider d'y mettre fin unilatéralement.

Les Services aux gouvernements, présentés au sein de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières, en particulier la vérification des importations (*Pre-Shipment Inspection* ou PSI), l'évaluation de conformité des expéditions (*Verification of Conformity* ou VOC) et les solutions de guichet unique (*Single Window* ou SW), reposent sur un nombre relativement limité de programmes, contrats et accréditations (ci-après les « **Contrats** ») conclus ou octroyés par des gouvernements ou des autorités publiques.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Bureau Veritas a mis en place, pour chacune de ses activités, une organisation spécifique dédiée à la gestion et au suivi des Autorisations. La gestion des Autorisations utilisées dans plusieurs pays a été renforcée depuis 2017, en particulier pour les activités Agroalimentaire & Matières Premières, Certification, Industrie et Marine & Offshore, par l'optimisation de l'organisation et la mise en place d'outils de contrôle (notamment : gestion des qualifications et supervision du personnel, gestion des audits internes, centres de services partagés pour le suivi de l'exécution et analyse et prévention des situations de conflit d'intérêts au travers de comités d'engagement). De tels outils et systèmes sont régulièrement réévalués et améliorés par le Groupe.

La gestion centrale des Autorisations internationales a été renforcée et leur empreinte géographique a été rationalisée pour limiter l'exposition du Groupe au risque de perte. En complément, des campagnes internes de sensibilisation relatives aux conflits d'intérêts potentiels et aux exigences d'accréditation ont été lancées pour une meilleure prise de conscience des risques associés aux Autorisations. Afin de réduire son exposition, le Groupe s'efforce de diversifier géographiquement son portefeuille d'activités liées aux Services aux gouvernements et de structurer ses programmes de telle sorte que les prestations soient réglées par les opérateurs et non par les États concernés. Il mène également en continu des efforts diplomatiques et commerciaux intenses afin d'anticiper les crises et réagir au mieux en cas de survenance de l'un de ces risques.

Enfin, Bureau Veritas veille à sécuriser au mieux ses contrats à l'aide de ses conseils internes et externes. Des informations complémentaires sur ces Autorisations et leur gestion figurent dans les sections 1.6 – Accréditations, agrèments et autorisations et 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques, du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

Le non-renouvellement, la suspension ou la perte de certaines de ces Autorisations ou de la qualité de membre de certaines organisations professionnelles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

À titre d'exemple, dans le cadre des Services aux gouvernements, le Groupe dispose d'une cinquantaine de Contrats tels que définis précédemment et dont la plupart sont relatifs à des prestations dans des États d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie. Ces Contrats qui représentent un chiffre d'affaires global de l'ordre de 100 millions d'euros sont généralement d'une durée d'un à trois ans (voire dix ans pour le guichet unique) et nombre d'entre eux sont soumis au droit administratif local et, partant, résiliables unilatéralement et de manière discrétionnaire, avec un court préavis, par le gouvernement ou l'autorité publique concerné. Ils sont, en outre, soumis aux aléas inhérents aux activités dans des pays émergents, dont certains ont connu ou pourraient connaître une instabilité politique et économique, des changements rapides et fréquents de réglementation, une guerre civile, des conflits violents, des troubles sociaux ou des actions de groupes terroristes. La suspension, la résiliation ou le non-renouvellement d'un nombre, même restreint, de ces Contrats pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution des Contrats conclus avec des gouvernements ou des autorités publiques, le Groupe peut être confronté à des difficultés de recouvrement, dont le règlement peut s'avérer long et complexe. Le non-paiement, le paiement tardif ou le paiement partiel de sommes importantes dues au titre de ces Contrats pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Évolution du risque en 2019

Les risques liés au non-renouvellement, à la suspension ou à la perte de certaines autorisations sont plutôt en décroissance compte tenu des efforts de prévention menés par le Groupe.

Risque éthique

Description du risque

Notre marque est celle d'un leader mondial reconnu, aux savoir-faire, à l'indépendance, l'impartialité et l'éthique incontestables depuis presque deux siècles. La confiance est donc au cœur de la relation de Bureau Veritas avec ses clients. D'ailleurs, dans sa communication, Bureau Veritas s'engage et illustre concrètement sa capacité à « Bâtir un monde de confiance ». Ainsi, l'éthique est un absolu du Groupe qui attache une attention particulière au respect de valeurs et principes éthiques stricts dans le cadre de ses activités (Code d'éthique, principes de transparence, d'honnêteté et de probité, respect des lois et règlements en vigueur dans tous les pays, lutte contre la corruption). Toutefois, des risques d'actes isolés de collaborateurs, préposés ou partenaires du Groupe en contradiction avec ces valeurs et principes, afin d'assurer des relations commerciales, éviter ou régler des litiges ou accélérer des décisions administratives, ne peuvent être exclus (actes de corruption, fraudes, situations de conflits d'intérêts, pratiques anticoncurrentielles, violation des régimes de sanctions économiques internationales, etc.).

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Grâce à un engagement fort et largement communiqué de la Direction générale, le Groupe a mis en place un Programme de Conformité qui comprend notamment un Code d'éthique assorti d'un manuel de règles et procédures internes, applicables à tous les collaborateurs, une organisation et des formations dédiées, une cartographie des risques, ainsi que des dispositifs d'évaluation et de contrôle, sous la responsabilité du Comité d'éthique du Groupe. Les cas de non-respect des règles d'éthique du Groupe, lorsqu'ils sont avérés, font l'objet de sanctions disciplinaires.

À titre d'exemple, le Comité d'éthique a été amené en 2019 à exiger le départ immédiat d'un cadre dirigeant pour des faits de violation du Code d'éthique. Le Programme de Conformité du Groupe est décrit en détail dans les sections 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques et 2.3.1.1 – L'éthique, un « absolu », du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

En cas de manquement aux principes et règles d'intégrité, la responsabilité de salariés, dirigeants ou sociétés du Groupe pourrait être recherchée. Ce risque est accru par le nombre important et varié de partenaires commerciaux avec lequel le Groupe travaille (intermédiaires, partenariats, sous-traitants) et la présence du Groupe dans des pays particulièrement exposés à la corruption. La survenance de tels événements pourrait donc donner lieu à des sanctions, notamment financières, et/ou affecter la réputation et l'image du Groupe, et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Évolution du risque en 2019

Le risque reste intrinsèquement le même d'une année sur l'autre. Néanmoins, nous pouvons estimer que le niveau de maîtrise s'améliore au fur et à mesure de la mise en place de procédures de plus en plus contraignantes.

Risque lié à la production de faux certificats

Description du risque

Le Groupe a pour principales missions la vérification de la conformité de produits, d'actifs ou de systèmes par rapport à un référentiel donné (principalement des normes et réglementations en matière de qualité, de sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale). Il intervient notamment en tant qu'organisme indépendant et établit des rapports et des certificats attestant de la conformité du produit, de l'actif ou du système concerné aux normes et à la réglementation en vigueur. Cette certification permet aux entreprises d'exercer leurs activités (mettre des produits sur le marché par exemple), d'accéder à de nouveaux marchés ou de renforcer leur réputation.

L'obtention d'une telle certification constitue souvent un enjeu majeur pour les entreprises, en conséquence Bureau Veritas est exposé à des risques de falsification ou de manipulation de rapports et certificats émis par le Groupe, ou d'émission de rapports ou de certificats contrefaisant les marques et/ou les droits d'auteur de Bureau Veritas. La production de rapports ou de certificats falsifiés ou contrefaits peut résulter de comportements internes ou, le plus souvent, externes (fraude par le client ou un tiers afin de satisfaire à des contraintes réglementaires). Un tel cas de fraude externe a été identifié récemment en Amérique latine par l'utilisation illicite d'un outil d'émission de certificats.

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Depuis 2015, une politique de lutte contre la contrefaçon de certificats et rapports a été mise en place au sein du Groupe. Dès la suspicion de falsifications ou de contrefaçons, le Groupe procède à des enquêtes afin d'identifier rapidement l'origine et les auteurs de ces falsifications ou contrefaçons. Le cas échéant, il informe les clients, les organismes d'accréditation et, si besoin, les autorités gouvernementales et douanières conformément aux lois et règlements applicables. Des procédures judiciaires et pénales sont également initiées afin qu'il soit mis un terme à ces situations frauduleuses et que des réparations soient obtenues pour les préjudices subis par le Groupe et que, éventuellement, des sanctions soient prises à l'encontre des personnes coupables.

À titre d'exemple, un collaborateur a fait l'objet d'une mise à pied puis d'un licenciement après la découverte de la falsification par celui-ci de résultats d'analyses ; les faits découverts ont par ailleurs été immédiatement portés à la connaissance des clients et des autorités judiciaires.

Le Programme de Conformité du Groupe décrit en détail dans les sections 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques et 2.3.1.1 – L'éthique, un « absolu », du présent Document d'enregistrement universel, contribue à prévenir et, le cas échéant, à détecter, toute falsification résultant d'un comportement interne inapproprié.

Pour parer aux risques de contrefaçon externe, le Groupe a développé des techniques d'horodatage, d'apposition de signature numérique et l'utilisation de codes QR sur les certificats ou rapports afin de réduire le risque de production de certificats falsifiés ou contrefaits et d'améliorer la traçabilité des rapports et certificats émis par le Groupe.

Effets potentiels sur le Groupe

La survenance de tels événements pourrait donner lieu à des poursuites judiciaires (au plan civil et pénal), menacer le maintien ou le renouvellement d'Autorisations indispensables à la poursuite de certaines activités par le Groupe, provoquer le retrait de certains produits du marché et/ou affecter la réputation du Groupe et de l'industrie du TIC en général, si bien que cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la réputation et l'image, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe.

Évolution du risque en 2019

Le risque de production de faux certificats ou rapports reste stable même si l'évolution des techniques de l'information pourrait rendre cette contrefaçon soit plus aisée soit moins détectable ou identifiable.

Le Groupe a donc décidé d'intensifier le déploiement de techniques de protection contre la falsification et d'amélioration de la traçabilité des rapports et certificats émis pour couvrir l'ensemble de ces activités. Notamment ces techniques permettent aux utilisateurs finaux de vérifier en ligne l'authenticité de ces documents et la véracité des informations contenues.

Risque lié aux procédures contentieuses ou précontentieuses auxquelles le Groupe est partie

Description du risque

La nature même des activités de test, d'inspection et de certification d'un groupe du TIC comme Bureau Veritas implique intrinsèquement le risque que la qualité et la pertinence de ses interventions et conclusions soient remises en cause à l'occasion de la découverte ultérieure de défauts ou désordres ou la survenance de catastrophes.

La particularité de ces mises en cause est qu'elles impliquent la recherche de responsabilité de la société d'inspection pour des montants parfois disproportionnés par rapport aux sommes ayant rétribué les services rendus.

Aussi, dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures contentieuses ou précontentieuses visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle, procédures intentées sur un fondement contractuel ou délictuel, du fait notamment des prestations délivrées.

Bureau Veritas est particulièrement exposé (i) en termes de fréquence : l'activité Construction en France se caractérise par une sinistralité importante et récurrente en raison de la loi Spinetta du 4 janvier 1978 prévoyant une présomption de responsabilité et une garantie in solidum du contrôleur technique ; en outre la bonne solvabilité du Groupe peut inciter les tiers à mettre en cause sa responsabilité, (ii) en termes de délais : un temps considérable peut s'écouler entre la prestation de services, la formulation d'une réclamation contentieuse et la décision de justice (certaines procédures peuvent durer de 10 à 20 ans), et enfin (iii) en termes d'enjeu financier : des prestations délivrées en contrepartie de quelques centaines ou milliers d'euros peuvent entraîner une mise en cause pour plusieurs millions d'euros.

Certains demandeurs n'hésitent pas, pour faire pression sur le Groupe, à tenter – outre un procès judiciaire – des procédures administratives voire pénales, sans fondement valable mais susceptibles de nuire à l'image du Groupe, par exemple des procédures visant à remettre en cause les licences octroyées au Groupe.

Il ne peut donc être exclu qu'à l'avenir de nouvelles réclamations déposées à l'encontre d'une société du Groupe puissent entraîner un niveau de responsabilité important pour le Groupe et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe. Une description détaillée de procédures contentieuses significatives dans lesquelles le Groupe est engagé est présentée en section 4.4 – Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales du présent Document d'enregistrement universel).

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Bureau Veritas a mis en place des procédures et des outils permettant la prévention, la gestion et le suivi des litiges. Ces procédures sont présentées dans la section 4.2 – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques du présent Document d'enregistrement universel.

Les juristes du Groupe travaillent en étroite collaboration avec les avocats du Groupe dans le Monde pour maîtriser au mieux les risques. Par ailleurs le Groupe veille à disposer de polices d'assurance pour des capacités importantes afin de couvrir les conséquences financières de la mise en jeu de sa responsabilité professionnelle.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture. Le total des provisions pour litiges sur contrats figure dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, Note 27 – Provisions pour risques et charges, du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

Une condamnation pour un montant très important au titre d'un événement qui ne serait pas couvert par la police d'assurance correspondante et qui n'aurait pas fait l'objet de provisions suffisantes pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, un nombre important de condamnations entraînant de nombreuses indemnisations des assureurs au titre des polices d'assurance du Groupe pourrait occasionner une augmentation significative du coût des primes d'assurance pour cause de mauvaise sinistralité.

Évolution du risque en 2019

Les efforts déployés par le Groupe pour maîtriser au mieux les risques en perfectionnant les processus internes tout en étendant les couvertures d'assurance portent leurs fruits. La sinistralité du Groupe en matière de responsabilité civile s'est améliorée mais cette tendance ne peut être garantie pour l'avenir du fait du contexte commercial, politique et judiciaire dans lequel évolue le Groupe au plan mondial.

4.1.2 Risques humains

Risques liés aux Ressources humaines

Description du risque

Le Groupe emploie plus de 78 000 collaborateurs dans le monde. L'expertise, la qualité et l'engagement des collaborateurs sont cruciaux pour la réussite d'un groupe de services tel que Bureau Veritas.

De ce fait, les risques liés aux Ressources humaines portent sur la capacité du Groupe à attirer, retenir, développer et motiver ses collaborateurs et plus particulièrement ses talents.

Les risques essentiels en ressources humaines pour Bureau Veritas sont les suivants :

- une image employeur faible qui limite la capacité du Groupe à attirer des talents ;
- un taux d'attrition élevé qui mettrait en péril la qualité des services rendus ;
- une diversité insuffisante des profils et des candidats étant donné les leviers de talents (profils principalement ingénieurs, experts) à dominance masculine ;
- un engagement encore inconnu des salariés .

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Bureau Veritas a formalisé sa stratégie et sa politique de Ressources humaines avec un « compas RH » qui focalise ses efforts pour attirer, engager et développer ses salariés. Ses initiatives proposent à ses salariés de nombreuses opportunités de carrière et de développement. Bureau Veritas cherche à fidéliser ses collaborateurs dans le cadre d'une culture de développement inclusive et de performance. Cette culture vise également à récompenser et à reconnaître la contribution des salariés de manière transparente et équitable.

Maintenir et développer le niveau de compétences techniques pertinentes à l'ensemble des collaborateurs, dans un environnement d'entreprise apprenante est aussi un élément clé du « compas RH » de Bureau Veritas. Cette offre s'ajoute à l'investissement du Groupe en matière de développement des compétences managériales et de *leadership*.

En complément, un processus annuel de revue des talents identifie, parmi la population managériale, les hauts potentiels ayant la capacité d'évoluer sur des postes de dirigeants et/ou d'exécutifs à plus ou moins moyen terme et à organiser la succession des collaborateurs avec la mise en place d'un suivi spécifique. Bureau Veritas a également mis en place des programmes spécifiques :

- Image employeur : le développement et la mise en place de la nouvelle marque employeur : « LEAVE YOUR MARK » ainsi que le développement et la mise en œuvre d'un programme de renforcement de notre culture, y compris nos « BV Values et Leadership Expectations » ;
- Attrition : le déploiement de nouvelles approches de développement et de gestion de la Performance : « MyPerformance » et « MyDevelopment » ;
- Diversité : le développement et la mise en place d'une politique d'inclusion pour le Groupe, auquel s'ajoute le programme de renforcement de la culture d'entreprise ;
- Engagement : un projet pilote « BVocal » en 2019 pour mesurer l'engagement de nos collaborateurs qui sera déployé à travers l'entreprise en 2020 et déploiement des projets de culture, de développement et de gestion de performance. La gestion des talents, l'inclusion et la diversité sont développées dans la Déclaration de performance extra-financière dans la section 2.3.2 – Le capital humain, du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

Une marque employeur qui est peu développée pourrait limiter la capacité à attirer des talents requis pour réaliser la stratégie du Groupe.

Un taux d'attrition très élevé pourrait mettre en péril la qualité de ses services et affecter sa capacité à répondre aux demandes des clients.

Une diversité insuffisante des effectifs et des candidats pourrait nuire à la réelle incarnation des valeurs du Groupe et la valeur qu'elle apporte à l'exécution de sa stratégie puisque celle-ci repose notamment sur une diversité d'effectifs.

Un engagement insuffisant ou inconnu des salariés pourrait empêcher une productivité satisfaisante et durable ou le développement d'une stratégie ciblée pour l'améliorer.

Évolution du risque en 2019

Le risque lié au lancement de la marque employeur reste mitigé par les premiers retours en 2019 des médias sociaux qui démontrent un succès de la mise en place la nouvelle marque employeur de Bureau Veritas.

S'agissant du risque lié au taux d'attrition élevé, étant donné la stabilité de son taux d'attrition sur les dernières années et les projets de développement, de culture et de gestion de performance lancés en 2019, le Groupe estime que la probabilité d'un taux plus élevé est faible.

Le risque lié à la diversité insuffisante des effectifs étant vu comme risque modéré et ayant un impact plus important dans l'exécution à long terme de la stratégie du Groupe, ce risque diminue dans la durée avec la promotion et la pratique de ses valeurs dont l'une des quatre est « l'ouverture d'esprit et l'inclusion ».

Le risque lié à un engagement inconnu des salariés reste modéré compte tenu des résultats en 2019 du projet pilote visant à mesurer le taux d'engagement de certains groupes de salariés.

4.1.3 Risques liés aux acquisitions

Risque de dépréciation des actifs incorporels issus d'acquisitions

Description du risque

Une part significative des actifs figurants au Bilan de la Société est composée d'actifs incorporels issus de regroupements d'entreprises. Les écarts d'acquisitions figurants au bilan au 31 décembre 2019 sont de 2 075,1 millions d'euros et représentent 29,4 % du total actif (7 049,1 millions d'euros).

Contrôle et mesures d'atténuation du risque

Conformément aux normes IFRS en vigueur, le Groupe réalise annuellement des tests pour déterminer la juste valeur des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, et conclure quant à une éventuelle nécessité de déprécier ces actifs.

La méthodologie utilisée est décrite dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, Note 3 – Principes et méthodes comptables, du présent Document d'enregistrement universel.

Effets potentiels sur le Groupe

La valeur des actifs incorporels est sujette aux résultats opérationnels futurs des sociétés acquises et des taux d'actualisation retenus, eux-mêmes dépendant de l'environnement économique et financier actuel et futur.

Des changements dans les hypothèses sous-tendant leur évaluation peuvent conduire le Groupe à déprécier certains de ses actifs incorporels de manière irréversible selon les normes IFRS en vigueur.

Une telle dépréciation aurait pour conséquence une dégradation du Résultat net part du Groupe et de ses capitaux propres, mais resterait toutefois sans incidence sur les flux de trésorerie de la période.

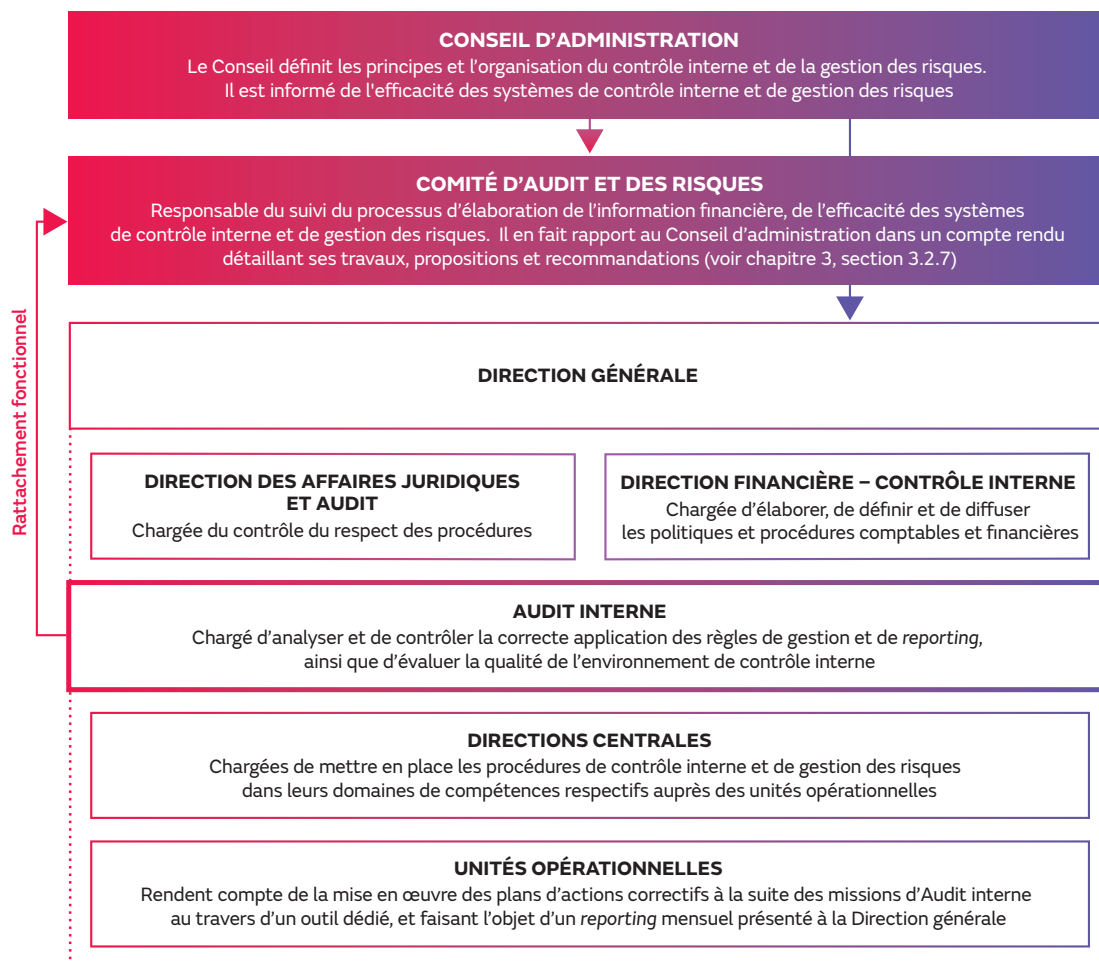
Évolution du risque en 2019

Pas d'évolution significative en 2019.

4.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

4.2.1 Organisation et approche générale du contrôle interne et de la gestion des risques

Les principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques



Direction générale

La Direction générale du Groupe s'assure de la mise en œuvre des objectifs du contrôle interne, notamment en matière d'environnement de contrôle, d'évaluation et de gestion des risques, de processus de contrôle interne, d'information financière fiable et de pilotage des activités du Groupe, sur la base des principes et de l'organisation précédemment définis par le Conseil d'administration.

Le contrôle interne mis en place au sein des sociétés du Groupe repose sur les fondements suivants :

- la reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe ;
- un système de reporting financier régulier ;
- le suivi d'indicateurs pertinents par les différentes Directions du Groupe ; et
- une revue régulière et ponctuelle de points définis dans des cadres formalisés ou *ad hoc*.

Ce cadre général est néanmoins ajusté le cas échéant en tenant compte d'un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille des entreprises composant le Groupe et que les dirigeants des sociétés du Groupe puissent effectivement exercer leurs responsabilités.

Comité d'audit et des risques

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit et des risques de la Société est notamment chargé de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'Audit interne, et de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Après chaque séance, le Président du Comité d'audit et des risques établit un compte rendu détaillé de ses travaux, propositions et recommandations au Conseil d'administration.

Le détail des travaux du Comité d'audit et des risques au cours de l'exercice 2019 est présenté dans la section 3.2.7 – Comités du Conseil d'administration, du présent Document d'enregistrement universel.

Audit interne

La Direction de l'Audit interne et des services aux acquisitions est rattachée hiérarchiquement au Directeur Affaires Juridiques et Audit. Afin de renforcer l'indépendance de la fonction, la Direction de l'Audit interne et services aux acquisitions reporte également fonctionnellement au Président du Comité d'audit et des risques du Groupe depuis fin 2018.

La Direction de l'Audit interne a pour mission d'effectuer des audits, principalement financiers, dans les différentes entités du Groupe. Les entités à auditer sont sélectionnées à l'occasion de l'élaboration du plan d'audit annuel discuté avec la Direction générale et validé par le Comité d'audit et des risques. La sélection des entités se fait principalement au regard des risques identifiés, des enjeux financiers et des audits antérieurs, internes ou externes. Cette démarche structurée et formalisée vise à assurer un taux de couverture pertinent, sur plusieurs années, des entités du Groupe en matière d'audit. L'Audit interne intervient également dans les entités récemment acquises par le Groupe.

La Direction de l'Audit interne échange régulièrement avec les fonctions juridiques, risques, assurances et *compliance* dans le cadre de ses travaux.

L'objectif des audits est d'analyser et de contrôler la correcte application des règles de gestion et de reporting, ainsi que d'évaluer la qualité de l'environnement de contrôle interne. Les principaux cycles couverts et procédures sont :

- la facturation et les revenus ;
- les achats, les sous-traitants et les fournisseurs ;
- les Ressources humaines ;
- la trésorerie ;
- les taxes ;
- les procédures de clôture et le reporting ;
- le programme de conformité du Groupe ; et
- les risques informatiques.

En outre, une revue de la performance financière des activités est effectuée à l'occasion des missions d'audit afin de vérifier la cohérence d'ensemble de l'information financière produite par l'entité contrôlée. Les rapports d'audit sont communiqués aux *managers* des unités opérationnelles et à leur hiérarchie, aux Directions centrales fonctionnelles et à la Direction générale du Groupe. Le cas échéant, les rapports d'audit prévoient des plans d'actions correctifs à court et moyen terme visant à l'amélioration de l'environnement de contrôle.

La Direction de l'Audit interne suit de manière systématique la mise en œuvre des plans d'actions établis à la suite des missions d'Audit interne, notamment grâce à un outil dédié accessible par les audités, et communique mensuellement à la Direction générale un état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. En 2019, le taux de mise en œuvre des recommandations ainsi suivi a atteint en moyenne plus de 80 % des recommandations émises par la Direction de l'Audit interne.

En complément du programme d'audit annuel, la Direction de l'Audit interne anime une campagne d'auto-évaluation du contrôle interne à travers trois types de questionnaires diffusés au sein du Groupe (voir « Principes généraux et cadre du contrôle interne »).

Directions centrales

La mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relève de la responsabilité des Directions centrales dans leurs domaines de compétences respectifs : Affaires Juridiques et Audit ; Ressources humaines ; Finance ; Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement (Q-HS-S-E), et Technique, Qualité et Risques.

- La Direction Affaires Juridiques et Audit exerce une fonction de conseil et de soutien sur les aspects juridiques, assurance, risques et conformité du Groupe. Elle intervient dans la revue des appels d'offres et contrats importants et des opérations de fusion-acquisition et instruit ou supervise, selon les cas, les contentieux ou sinistres du Groupe. En liaison étroite avec les opérationnels et les Directions Technique, Qualité et Risques du Groupe, la Direction Affaires Juridiques et Audit contribue à l'identification des risques principaux associés aux activités du Groupe (à travers notamment la cartographie des risques, qu'elle pilote) et diffuse les politiques de gestion des risques. Elle est en charge de mettre en place les polices d'assurances du Groupe, dont les programmes responsabilité civile et dommages aux biens. Par ailleurs, elle élabore, met en œuvre et supervise le Programme de Conformité du Groupe, comprenant le Code d'éthique et ses procédures internes d'application, une cartographie des risques relative à la corruption et aux sanctions internationales, un dispositif d'alerte éthique externalisé, des formations spécifiques et des audits internes et externes réguliers.

- La Direction des Ressources humaines diffuse les politiques d'évaluation et de rémunération des *managers* du Groupe et s'assure que l'ensemble des salariés du Groupe sont rémunérés et évalués selon des critères connus et objectifs.
- La Direction financière consolide l'ensemble des informations financières du Groupe et gère les rapprochements et les réconciliations nécessaires. Elle s'assure de l'application stricte des standards et des référentiels du Groupe, dont le Manuel d'administration et de gestion du Groupe (MAG). Dans ce cadre, elle déploie un ensemble de procédures, d'outils et de références qui visent à assurer la qualité et la cohérence des informations transmises (*reporting* de gestion, états financiers). En particulier, les contrôles mensuels des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permettent un suivi et une cohérence centralisés et permanents des informations financières et comptables.
- La Direction Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement déploie et supervise le système de gestion de la qualité, de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement du Groupe. Elle s'assure de la mise en place des systèmes de management par les différents groupes opérationnels, anime l'amélioration continue et organise les contrôles de la bonne application des procédures.
- Les Directions Technique, Qualité et Risques réparties au sein des groupes opérationnels ont pour objet de définir la politique de maîtrise des risques techniques, de contrôler la qualité technique des prestations réalisées et la qualification technique des organisations (maîtrise des droits d'opérer ou accréditations) et des intervenants ainsi que l'application des méthodologies et guides techniques déployés par le Groupe. Elles s'appuient sur des réseaux locaux qui diffusent les procédures et contrôlent leur mise en œuvre au niveau des entités opérationnelles. Elles ont pour mission d'auditer ces dernières, de définir éventuellement des actions correctives et de s'assurer de la mise en œuvre des dites actions.

Principes généraux et cadre du contrôle interne

Bureau Veritas a adopté les principes généraux du cadre de référence de l'AMF et mis en place un dispositif permettant de couvrir l'ensemble des filiales du Groupe. L'objectif est de leur apporter un outil leur permettant de s'auto-évaluer et d'identifier des axes de progrès en matière de contrôle interne.

En application dudit cadre de référence, trois questionnaires annuels d'auto-évaluation du contrôle interne sont déployés au sein du Groupe par la Direction de l'Audit interne :

- deux questionnaires sont utilisés au niveau du siège et pour certaines fonctions transverses : l'un portant sur les principes généraux du contrôle interne et l'autre visant plus spécifiquement le contrôle interne comptable et financier, en particulier le pilotage de l'organisation comptable et financière au niveau central à destination des fonctions support (notamment Finance) ; et

- un questionnaire portant sur les processus relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière est complété par les entités opérationnelles du Groupe.

Cet exercice annuel d'auto-évaluation a été mis en place en vue de s'assurer de l'application correcte des principes comptables définis dans le Manuel d'administration et de gestion du Groupe (MAG), de faire un état des lieux de la qualité des processus de contrôle existants et de mettre en place, le cas échéant, des actions correctives. À l'occasion des missions d'audit, la Direction de l'Audit interne évalue la qualité des résultats de l'auto-évaluation. Les auditeurs externes revoient également le dispositif de contrôle interne dans le cadre de leurs travaux.

Comme tout système de contrôle, il ne peut toutefois fournir une garantie absolue que tous les risques sont éliminés.

Principes généraux et cadre de la gestion des risques

Organisation

La politique de gestion des risques au sein du Groupe est fortement axée sur la réalisation par les entités opérationnelles de leurs obligations contractuelles avec compétence et professionnalisme et sur la prévention de la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle en cas de sinistre concernant un bien, un système ou une installation ayant fait l'objet d'une prestation par une entité du Groupe.

La gestion des risques s'appuie sur une organisation structurée déployée au sein des différents groupes opérationnels. Cette organisation s'appuie sur deux réseaux transversaux et complémentaires et leurs directions respectives : la Direction Affaires Juridiques et Audit et les Directions Technique, Qualité et Risques.

La diversité des opérations locales et la nécessité d'accorder une autonomie de gestion aux responsables opérationnels ont conduit à la mise en place d'une politique globale de prévention des risques formalisée et déclinée au sein des groupes opérationnels.

Cartographie et maîtrise des risques

Le Groupe réalise et met régulièrement à jour des cartographies des risques, pilotées par la Direction Affaires Juridiques et Audit, avec la contribution de l'ensemble des groupes opérationnels et des fonctions support du Groupe afin d'identifier et de quantifier les risques principaux et ainsi améliorer les dispositifs de gestion des risques. Des plans d'actions précis et détaillés sont élaborés et leur mise en œuvre est confiée aux opérationnels, sous la supervision du siège. Des actions transversales, portant notamment sur les standards techniques, le suivi des réglementations et les programmes mondiaux d'assurances, sont également décidées et mises en œuvre au sein du Groupe. En 2019, les plans d'action ont fait l'objet d'une présentation détaillée au Comité d'audit et des risques avec un descriptif des indicateurs de performance incluant l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

En outre, les Directions opérationnelles établissent, avec le concours des Directions Technique, Qualité et Risques et de la Direction Affaires Juridiques et Audit, des analyses de risques ciblées lors du lancement de nouvelles activités et de la participation aux appels d'offres.

Au sein du réseau, le Groupe poursuit sa politique de maîtrise des risques opérationnels visant à densifier et spécialiser les centres techniques. La volonté du Groupe est de développer des standards techniques « Bureau Veritas » utilisables partout dans le monde, tout en satisfaisant aux besoins des pays qui appliquent les réglementations les plus exigeantes.

La conduite de la politique de gestion des risques et l'évolution permanente des prestations qui sont demandées au Groupe impliquent la mobilisation de réseaux de proximité, responsables de la gestion des risques, et ce sous tous leurs aspects : technique, qualité, juridique et *compliance*, afin qu'ils concourent ensemble à la bonne image de marque du Groupe et à la réduction des risques de mise en jeu de sa responsabilité [du Groupe]. L'objectif est de faire partager aux équipes opérationnelles la démarche et les objectifs de maîtrise des risques ainsi que l'information nécessaire pour leur permettre de prendre des décisions de façon cohérente avec les objectifs définis par le Conseil d'administration.

Prévention et suivi des litiges

La Direction Affaires Juridiques et Audit a mis en place des outils et procédures permettant une évaluation semestrielle des contentieux (y compris une « *root cause analysis* » des contentieux

majeurs) en collaboration avec les groupes opérationnels et la Direction financière.

La procédure de prévention et de suivi des litiges est intégrée dans la politique de gestion des risques. Elle décrit le mode de gestion des contentieux qui repose sur une coordination entre les dirigeants d'entités opérationnelles, les groupes opérationnels et la Direction Affaires Juridiques et Audit.

Chaque groupe opérationnel définit l'organisation qu'il met en place pour atteindre les objectifs du Groupe afin de :

- identifier les contentieux dès leur origine ;
- s'assurer de la déclaration des contentieux aux compagnies d'assurances concernées ;
- organiser une gestion efficace de la défense des intérêts du Groupe ; et
- permettre un suivi des contentieux significatifs de manière centralisée par la Direction Affaires Juridiques et Audit.

La politique du Groupe consistant à centraliser les assurances de responsabilité civile et de dommages par le biais de programmes mondiaux facilite les contrôles et le *reporting*.

4.2.2 Dispositifs de contrôle interne

Information financière et comptable

Pour la mise en œuvre des procédures de contrôle interne relatives à la production de l'information financière et comptable, le Groupe s'appuie sur :

- un **référentiel externe** intégrant l'ensemble des lois et réglementations comptables nationales à partir desquelles les comptes statutaires des entités du Groupe sont établis, le Groupe établissant par ailleurs ses comptes consolidés conformément au référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) ; et
- un **référentiel interne** constitué par le Manuel d'administration et de gestion du Groupe (MAG) regroupant l'ensemble des procédures financières, comptables et fiscales.

La Direction financière a pour mission de fournir des informations fiables et des analyses pertinentes dans les délais impartis et joue un rôle d'expert sur les questions financières et de financement au sein du Groupe. Elle a la responsabilité d'établir les règles d'application des normes, de consolider les résultats, de gérer la trésorerie et en particulier les risques de couverture et de taux de change, de traiter les sujets fiscaux et de superviser les risques de crédit. Elle est un élément moteur dans certaines initiatives d'amélioration comme le développement des centres de services partagés.

Services aux acquisitions

La Direction de l'Audit interne et des services aux acquisitions a également une mission de coordination et d'assistance en matière d'intégration des acquisitions. Cette mission est formalisée par un ensemble de procédures appelé *Post Merger Integration Plan* (PMIP), structuré et mis à jour autour des domaines suivants : Finance ; Ressources humaines ; Communication ; Affaires Juridiques et Audit ; Systèmes d'information et informatique ; Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement.

La Direction financière s'appuie sur un réseau de responsables financiers répartis au sein du Groupe. Ces responsables financiers rendent compte hiérarchiquement aux Directeurs opérationnels et fonctionnellement au Directeur financier du Groupe.

Les filiales opérant dans les différents pays ont pour mission de mettre en œuvre les politiques, normes et procédures définies par le Groupe.

Le processus budgétaire est structuré par différentes étapes et permet de fixer des objectifs à un niveau détaillé (groupes opérationnels). Le budget qui en résulte est donc un instrument de contrôle fort permettant un suivi mensuel précis de l'activité au niveau de chaque pays/activité. Le contrôle mensuel des résultats de gestion, de la trésorerie nette et des données de consolidation permet à la Direction générale de réaliser un suivi efficace de la performance financière du Groupe.

Les règles et procédures internes développées par le Groupe visent notamment à la protection de la sauvegarde des actifs, à la prévention et à la détection des fraudes, ainsi qu'à la fiabilité et la fidélité des informations comptables.

La Direction de l'Audit interne et des services aux acquisitions intervient, le cas échéant, en support des groupes opérationnels, qui sont responsables des intégrations, et en lien avec l'ensemble des fonctions support du siège, dans une dynamique d'amélioration permanente grâce à l'expérience acquise sur chaque opération.

4.2.3 Dispositifs de gestion des risques

Suivi des accréditations – Rôle des Directions Technique, Qualité et Risques

Bureau Veritas bénéficie de nombreuses autorisations d'exercer ou « licences to operate » (accréditations, agréments, délégations, etc.) qui émanent, selon les cas, d'États, d'autorités publiques ou privées, d'organismes nationaux ou internationaux.

Chacune des divisions du Groupe a mis en place une organisation dédiée à la gestion et au suivi de manière centralisée ou locale de ces autorisations, qui donnent lieu régulièrement à des audits émanant des autorités concernées.

Ces Directions Technique, Qualité et Risques ont pour objet de s'assurer que les prestations fournies par chaque entité du Groupe sont réalisées en conformité avec les procédures Bureau Veritas, notamment la gestion des conflits d'intérêts, pour l'application des méthodologies et guides techniques définis par le Groupe et dans le respect du cahier des charges à caractère réglementaire ou privé de l'organisme délivrant l'autorisation d'exercer.

En fonction du domaine d'activité, le Groupe a mis en place une organisation opérationnelle plus ou moins centralisée :

- dans les métiers gérés de manière globale et qui fournissent des prestations homogènes (Marine & Offshore, Certification, Biens de consommation, et Services aux gouvernements, Industrie), les Directions Technique, Qualité et Risques sont centralisées et fournissent des procédures et des règles applicables partout dans le monde ;
- dans les métiers gérés de manière locale et qui délivrent leurs services sur la base de référentiels techniques locaux, des responsables Technique, Qualité et Risques locaux fournissent des méthodologies applicables dans leur pays/région sous le contrôle d'une Direction centrale.

Les différentes Directions Technique, Qualité et Risques s'appuient sur un réseau structuré de responsables dans chaque groupe opérationnel et réalisent chaque année un certain nombre d'audits techniques pour s'assurer du respect des procédures et de la bonne application des règles définies par le Groupe ainsi que de celle des méthodologies définies localement.

Qualité et Certification ISO

La Direction Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement a pour objectif de déployer et d'animer un système qualité permettant d'assister les unités opérationnelles et fonctionnelles dans leur volonté de constante amélioration des processus qu'elles doivent mettre en œuvre pour satisfaire les besoins des

clients. Ces procédures font l'objet d'une certification ISO 9001 réalisée par un organisme accrédité et international.

Pour atteindre cet objectif, la Direction Qualité, Santé-Sécurité, Sûreté et Environnement s'appuie sur un réseau structuré de responsables à travers le monde et au niveau central.

Ressources humaines

La Direction des Ressources humaines (DRH) du Groupe s'assure de la cohérence et de l'équité des politiques d'évaluation et de rémunération des *managers*, tout en prenant en compte les éventuelles spécificités liées au contexte local. Ainsi, le processus de gestion de la performance des *managers* est défini par le Groupe qui en contrôle le déploiement à travers le réseau. Ceci permet d'assurer que les *managers* sont évalués et rémunérés selon des critères objectifs connus. Par ailleurs, des processus de gestion des carrières sont mis en place par la DRH Groupe pour permettre l'émergence des « talents » et le développement des

collaborateurs. Les données relatives à ces processus Ressources humaines Groupe sont gérées dans un logiciel intégré.

L'évolution de la masse salariale est encadrée par le Groupe. Elle est analysée tous les ans lors du processus budgétaire afin d'en assurer la maîtrise. Enfin, des indicateurs clés, tel que le taux d'attrition des effectifs, sont suivis régulièrement par la DRH Groupe et des plans d'action sont déployés en collaboration avec le réseau de responsables Ressources humaines.

Programme de Conformité (Compliance program)

Un des éléments majeurs de la gestion active des risques au sein du Groupe réside dans le partage d'un certain nombre de valeurs et de principes d'éthique par l'ensemble des salariés. Bureau Veritas, membre de l'IFIA (*International Federation of Inspection Agencies*), a adopté en 2003 un Code d'éthique applicable à l'ensemble des salariés du Groupe. Ce Code d'éthique, conforme aux exigences de l'IFIA (devenue en 2019 le TIC Council), expose les valeurs, principes et règles éthiques sur lesquels Bureau Veritas souhaite fonder son développement et sa croissance et construire des relations de confiance avec ses clients, ses collaborateurs et partenaires commerciaux. Le Code d'éthique a fait l'objet d'une refonte approuvée en décembre 2019 par le Comité d'éthique du Groupe ayant pour double objet (i) d'ajouter deux nouveaux chapitres (droits humains et responsabilité sociale et environnementale) afin de se conformer aux nouvelles exigences du TIC Council, et (ii) de mieux se conformer aux recommandations de l'Agence Française Anti-corruption en application de l'article 17 de la loi française du

9 décembre 2016 (dite loi Sapin 2). Cette nouvelle version du Code d'éthique fera l'objet d'une diffusion générale au sein du Groupe en 2020 après avoir été traduite dans toutes les langues.

Bureau Veritas a accompagné le déploiement de son Code d'éthique par la mise en place d'un programme global dédié à l'éthique (ci-après le « **Programme de Conformité** »), dont il fait partie intégrante. Le Programme de Conformité a notamment pour objectif de : (i) lutter contre la corruption ; (ii) veiller à l'intégrité des services réalisés par Bureau Veritas ; (iii) prévenir les situations de conflits d'intérêts ; et (iv) respecter les règles applicables en matière de droit de la concurrence et de droit boursier. Le Groupe veille au déploiement effectif et au contrôle de ce Programme, qui est régulièrement renforcé pour tenir compte des principales évolutions législatives et réglementaires.

Le Programme de Conformité comprend un Code d'éthique (disponible en 32 langues), un manuel de procédures internes d'application (disponible en 6 langues), un programme de

formation obligatoire déployé mondialement auprès de l'ensemble des collaborateurs (sous forme principalement d'un *e-learning* disponible en 16 langues, complété par des actions locales de formation et de sensibilisation), un dispositif d'alerte éthique (interne et externe), un processus de cartographie des risques, des procédures d'évaluation interne et/ou externe des tiers assortis d'une base documentaire et de contrats type, des procédures de contrôle comptables avec l'allocation de comptes dédiés pour les opérations réglementées (cadeaux, dons, etc.) ainsi que des dispositifs de contrôle et d'évaluation réguliers, grâce notamment à une campagne annuelle d'autoévaluation complétée par des audits internes et externes.

Le déploiement du module d'*e-learning* relatif au Programme de Conformité est assuré par un réseau dédié de responsables au sein des Ressources humaines. Un système de *reporting* régulier est en place et géré par ces derniers afin de suivre de manière trimestrielle le nombre de collaborateurs formés au Programme de Conformité, avec pour objectif d'atteindre 100 % des effectifs du Groupe à travers le monde.

Le Comité d'éthique du Groupe, dont les membres ont été désignés par le Conseil d'administration, est composé du Directeur général, du Directeur financier, du Directeur des Ressources humaines et du *Group Compliance Officer* (Directeur de la conformité du Groupe). Ce Comité supervise la mise en œuvre du Programme de Conformité et traite tous les problèmes de nature éthique du Groupe.

Le *Group Compliance Officer* s'appuie sur un réseau de responsables de la conformité, relais de la fonction dans les différents groupes opérationnels.

Dans les unités opérationnelles, chaque directeur d'unité est responsable de l'application du Programme de Conformité par le personnel placé sous son autorité, sous la direction et le contrôle des directeurs des groupes opérationnels auxquels il est rattaché. À cet effet, il est de la responsabilité de chaque directeur de transmettre un exemplaire du Code d'éthique à ses collaborateurs, de veiller à leur formation, de les informer de leurs devoirs en termes simples, pratiques et concrets et de leur faire savoir que toute infraction au Programme de Conformité constitue un manquement grave à leurs obligations professionnelles.

Toute violation alléguée au Code d'éthique doit être portée à la connaissance du *Group Compliance Officer* qui instruit le dossier et saisit le Comité d'éthique en vue de prendre les mesures qui s'imposent. Une investigation interne ou externe est alors diligentée et, au vu des conclusions, des sanctions (qui peuvent aller jusqu'au départ des salariés concernés et des poursuites judiciaires) peuvent être prises.

Chaque année, le suivi de l'application et le respect des principes du Code d'éthique font l'objet d'audits internes et externes et une attestation de conformité est émise par un organisme d'audit indépendant à l'attention du *Compliance Committee* du TIC Council.

Une description détaillée du Programme de Conformité figure dans la section 2.3.1.1 – L'éthique, un « absolu », du présent Document d'enregistrement universel. L'ensemble de ce dispositif est destiné à prévenir toute initiative contraire aux principes éthiques du Groupe. Bien que ce dernier apporte à cet égard une attention vigilante, il ne peut être assuré que ce dispositif soit, ou ait été, respecté en tous lieux et circonstances.

4.2.4 Évolutions des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques

Le Groupe entend poursuivre, dans les années à venir, une dynamique visant à davantage de coordination entre les différentes parties prenantes : audits internes ; audits financiers externes ; audits internes qualité, santé et sécurité ; audits des autorités d'accréditations, audits de conformité et audits techniques.

Par ailleurs, en matière de gestion des risques, le Groupe poursuivra ses efforts afin d'adapter régulièrement sa méthodologie de cartographie des risques en fonction de l'évolution de l'environnement, des activités et de l'organisation du Groupe.

4.3 Assurances

4.3.1 La politique d'assurance du Groupe

La politique du Groupe est de souscrire des polices d'assurance couvrant l'ensemble des filiales à travers le Monde. Elle s'appuie sur la centralisation des programmes d'assurances pour permettre une cohérence des risques transférés et des couvertures achetées, et ainsi maximiser les économies d'échelle, tout en tenant compte des spécificités des métiers du Groupe et des contraintes contractuelles ou légales.

L'optimisation des couvertures et des coûts de transfert s'appuie également sur les résultats de la Cartographie des Risques ainsi que des garanties et capacités disponibles sur les Marchés d'assurance.

À cet effet, le Groupe souscrit différents programmes d'assurance mondiaux et centralisés, placés via des courtiers d'assurance spécialisés auprès d'assureurs de premier plan tels que Allianz Global Corporate & Specialty (AGCS), MSIG Insurance Europe AG, AIG, Zurich, RSA, Chubb, etc. Tous les assureurs sélectionnés par le Groupe ont un rating minimum par S&P de A-.

La présentation ci-dessous est un résumé des principales polices d'assurance Groupe et ne décrit pas toutes les restrictions, exclusions et limites applicables aux polices souscrites. Ces polices sont négociées pour des périodes allant d'un à trois ans.

4.3.2 Les programmes d'assurance du Groupe

Les programmes centralisés sont notamment :

- le programme Responsabilité Civile, qui couvre la responsabilité civile professionnelle et la responsabilité civile exploitation pour toutes les activités du Groupe, à l'exception des activités Construction en France et Aéronautique qui sont couvertes par des programmes d'assurance *ad hoc*. Ce programme Responsabilité Civile intervient également en différence de limites et/ou de conditions des polices de Responsabilité Civile souscrites dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté. Comme par le passé, ce programme fait intervenir le marché traditionnel de l'assurance et de la réassurance ainsi que la filiale de réassurance du Groupe ;
- le programme Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux (RCMS), qui couvre la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- le programme Responsabilité Civile Aéronautique, couvrant principalement les activités d'inspections des aéronefs permettant l'obtention de certificats de navigabilité ;
- le programme Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation consécutives qui couvre les bureaux et les laboratoires que le Groupe possède en propre, qu'il loue, ou qui lui sont confiés. Comme par le passé, ce programme fait intervenir le marché traditionnel de l'assurance et de la réassurance ainsi que la filiale de réassurance du Groupe ;
- le programme couvrant les collaborateurs en missions professionnelles, avec un programme d'assistance médicale ;
- depuis janvier 2019, le programme d'assurance cybersécurité couvrant notamment les atteintes aux données et le cyber terrorisme.

Enfin, des couvertures spécifiques ou locales sont souscrites pour respecter les réglementations en vigueur et pour répondre aux exigences particulières des certaines activités. À titre d'exemple, sont souscrits à cet effet les contrats d'assurance relatifs aux flottes automobiles, aux accidents du travail ou pour l'activité Construction en France et ce conformément aux pratiques réglementaires nationales et aux garanties obligatoires.

4.3.3 Le dispositif d'auto-assurance du Groupe

Le dispositif d'auto-assurance du Groupe repose principalement sur sa filiale de réassurance, dont l'implication dans les programmes d'assurance Groupe a notamment permis de renforcer la maîtrise des risques ainsi que la gestion des contentieux, et d'optimiser les couvertures et le coût de transfert des risques ainsi assurés. Elle intervient :

- sur la première ligne du programme Responsabilité Civile pour l'ensemble des activités du Groupe, lorsque les législations et règlements applicables le permettent. Le montant annuel pris en charge par la filiale de réassurance du Groupe, pour le programme Responsabilité Civile, était pour 2019 de 3 millions d'euros par sinistre avec un maximum de 9 millions d'euros par an, dans le monde entier hors États-Unis. Aux États-Unis, le dispositif fonctionne à hauteur de 10 millions de dollars par sinistre et par an pour la garantie *Errors & Omissions*, et de 2 millions de dollars par sinistre et par an pour la garantie *General Liability* ;
- dans le programme Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation du Groupe, dans lequel la filiale de réassurance du Groupe prend

en charge, sur l'exercice 2019, un montant de 2 millions d'euros par sinistre dans la limite de 4 millions d'euros par an.

Le Groupe considère que les garanties et limites offertes par ces différents programmes d'assurance, qu'ils soient centralisés ou locaux, sont généralement similaires, voire plus étendues, que celles souscrites par des entreprises mondiales de taille similaire présentes dans le même secteur.

Le Groupe entend poursuivre sa politique consistant à souscrire, quand cela est possible, des polices d'assurances mondiales, en augmentant les garanties dans les domaines qui l'exigent et en réduisant les coûts par le biais de l'auto-assurance lorsqu'il le juge opportun. Le Groupe veille à ce que ses principaux risques accidentels ou opérationnels soient transférés au marché de l'assurance lorsque ce marché existe et que ce transfert est économiquement justifiable. La politique d'assurance décrite ci-dessus évolue en fonction de l'évaluation continue des risques (notamment à travers la cartographie des risques), des conditions de marché et de la capacité d'assurance disponible.

4.4 Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est impliqué dans un nombre important de procédures judiciaires visant en particulier à mettre en cause sa responsabilité civile professionnelle. Bien que le Groupe porte une grande attention à la maîtrise des risques et à la qualité des prestations réalisées, certaines peuvent aboutir à des condamnations pécuniaires.

Les charges pouvant résulter de ces litiges font le cas échéant l'objet de provisions. Le montant comptabilisé en provisions est la

meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

À la date du présent document, le Groupe est impliqué dans les principales procédures suivantes :

4.4.1 Contentieux relatif à la Construction d'un complexe hôtelier et commercial en Turquie

Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi (« BVG ») et la société turque Aymet sont parties à un contentieux devant le Tribunal de Commerce d'Ankara relatif à la construction d'un complexe hôtelier et commercial pour lequel elles ont conclu un contrat en 2003. En 2004, la construction du projet s'est arrêtée suite au retrait du financement du projet par la Banque Aareal. En 2008, Aymet a entamé une procédure contre BVG, alléguant de prétendus manquements dans la réalisation de sa mission d'inspection et de supervision du projet et la responsabilité de BVG dans le retrait du financement.

Sur le fond, les documents portés à la connaissance du Tribunal par BVG et par la Banque Aareal, qui a accordé un financement au titre du projet et qui elle-même a été assignée par Aymet, de même que plusieurs consultations juridiques d'éminents professeurs de droit turc, confortent la position de la Société selon laquelle les demandes de la société Aymet sont sans fondement juridique et contractuel solide.

En novembre 2017, une décision est intervenue dans l'affaire qui oppose – dans le cadre du même projet – la Banque Aareal et Aymet, via son représentant légal. Le Tribunal a considéré que la banque avait légitimement résilié son financement du fait des défaillances contractuelles de son emprunteur Aymet.

Au regard du droit local, la réclamation d'Aymet est plafonnée à 87,4 millions de livres turques, auxquels s'ajoutent les intérêts au taux légal et les frais de justice.

Le 5 décembre 2018, le tribunal a fait droit, en intégralité, à la demande d'Aymet et a condamné BVG à payer à cette dernière les sommes réclamées. BVG contestant tant le principe de sa responsabilité que l'évaluation du préjudice a fait appel de cette décision en déposant une garantie bancaire pour faire échec à toute tentative d'exécution. L'appel est toujours pendant.

En l'état actuel, l'issue de ce litige reste incertaine bien que les avocats de BVG soient optimistes sur la décision d'appel. Sur la base des provisions passées par le Groupe, et en l'état des informations connues à ce jour, la Société considère, après prise en compte des avis de ses avocats, que ce sinistre n'aura pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

4.4.2 Positions fiscales incertaines

Bureau Veritas SA et certaines filiales du Groupe font l'objet de vérification de comptabilité ou ont reçu des propositions de rectification qui ont engendré des discussions avec les autorités locales compétentes au stade contentieux ou pré-contentieux.

À ce stade d'avancement des dossiers en cours et sur la base des informations connues à ce jour, le Groupe considère que ces risques, contrôles ou redressements ont donné lieu au montant approprié des positions fiscales incertaines constatées dans les états financiers consolidés du Groupe.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont le Groupe soit menacé) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des six derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Une description des provisions pour litiges comptabilisées par le Groupe est présentée dans la Note 27 annexée aux états financiers figurant dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés, du présent Document d'enregistrement universel. Cette note reste d'actualité s'agissant des litiges fiscaux relatifs aux impôts qui ne relèvent pas d'IAS 12.

4

Gestion des risques

4.4 Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales



RFA RAPPORT D'ACTIVITÉ

5.1	Faits marquants de l'exercice	224	5.3	Flux de trésorerie et financement	235
5.1.1	Poursuite de la croissance organique soutenue au cours de l'exercice	224	5.3.1	Flux de trésorerie	235
5.1.2	Poursuite de la stratégie disciplinée de fusions-acquisitions (M&A) avec cinq transactions au cours de l'exercice	224	5.3.2	Financement	238
5.1.3	Une stratégie de gestion active du portefeuille	225	5.4	Événements postérieurs à l'approbation des comptes	242
5.1.4	Une approche proactive de gestion des coûts	225	5.5	Tendances pour l'exercice 2020	242
5.1.5	Une activité de financement permettant l'allongement de la maturité moyenne de la dette et l'optimisation du coût moyen de la dette	225	5.6	Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS	243
5.1.6	La nomination de Catherine Chen en tant que Vice-Présidente Exécutive de la division Biens de consommation de Bureau Veritas	225	5.6.1	Croissance	243
5.2	Évolution de l'activité et des résultats	226	5.6.2	Résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée	244
5.2.1	Chiffre d'affaires	226	5.6.3	Taux effectif d'impôt ajusté	244
5.2.2	Résultat opérationnel	226	5.6.4	Résultat net ajusté	245
5.2.3	Résultat opérationnel ajusté	227	5.6.5	Flux de trésorerie disponible	245
5.2.4	Résultat financier	228	5.6.6	Endettement financier	245
5.2.5	Impôts sur les résultats	229	5.6.7	EBITDA consolidé	245
5.2.6	Résultat net part du Groupe	229	5.7	Changements significatifs de la situation financière et commerciale	246
5.2.7	Résultat net ajusté part du Groupe	229	5.8	Contrats importants	246
5.2.8	Résultat par activité	230			

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité du Groupe pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019. Il est établi sur la base des comptes consolidés 2019, figurant au chapitre 6 – États financiers, du présent Document d'enregistrement universel.

Sauf indication contraire, les informations présentées et discutées dans ce chapitre sont les données financières résultant de l'application d'IFRS 16 dans les comptes consolidés 2019.

Les indicateurs alternatifs de performance présentés dans ce chapitre sont définis et rapprochés avec les indicateurs IFRS dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS du présent Document d'enregistrement universel.

5.1 Faits marquants de l'exercice

5.1.1 Poursuite de la croissance organique soutenue au cours de l'exercice

La croissance organique du Groupe s'est élevée à 4,3 % sur l'exercice 2019, avec une accélération à +5,3 % au dernier trimestre, par rapport à une croissance de 4,0 % réalisée au cours des neuf premiers mois de l'année :

- Cinq des six activités ont progressé en moyenne de 4,8 % sur une base organique, dont Agroalimentaire & Matières Premières à +6,7 %, Bâtiment & Infrastructures à +3,2 % et Biens de consommation à +2,3 % ;
- les activités Marine & Offshore (+4,9 %, portée par l'activité Nouvelles constructions) et Industrie (+6,4 %, portée par la diversification vers les services Opex et la reprise des marchés des activités liées aux Capex Pétrole & Gaz) ont confirmé leur redressement ;

- l'activité Certification a baissé de 1,5 % comme prévu. Cela reflète l'année de transition faisant suite à la révision des normes, et ce, bien que l'activité ait connu un retour à une forte croissance au dernier trimestre.

Au dernier trimestre, l'ensemble du portefeuille du Groupe a atteint une croissance organique de 5,3 % en moyenne. L'activité Industrie a enregistré la meilleure performance avec une croissance de 9,3 % sur la période, bénéficiant pleinement de son portefeuille équilibré entre les contrats Opex et Capex. L'activité Certification, en hausse de 6,7 %, a bénéficié d'une forte dynamique de croissance sur les nouveaux schémas de certification et du développement de l'activité après la période de révision des normes.

5.1.2 Poursuite de la stratégie disciplinée de fusions-acquisitions (M&A) avec cinq transactions au cours de l'exercice

En 2019, Bureau Veritas a finalisé cinq transactions dans différents pays, afin d'étendre sa présence géographique. Ces acquisitions, représentant environ 46 millions d'euros de chiffre d'affaires annualisé (soit 0,9 % du chiffre d'affaires Groupe en 2019), viennent en soutien à deux des cinq Initiatives de Croissance :

	CA annualisé	Pays	Date	Domaine D'expertise
Bâtiment & Infrastructures				
Capital Energy	23 millions d'euros	France	Janvier 2019	Services de conseil et d'assistance visant à valoriser les projets éligibles de Certificats d'Économies d'Énergie
Owen Group	7 millions d'euros	États-Unis	Mars 2019	Services de gestion d'actifs et de conformité
Agroalimentaire				
BVAQ	Entreprise commune créée avec AsureQuality 4 millions d'euros de chiffre d'affaires additionnel	Singapour	Janvier 2019 ⁽¹⁾	Analyse des produits alimentaires à destination des marchés d'Asie du Sud-Est
Shenzhen Total-Test Technology	10 millions d'euros	Chine	Avril 2019	Services d'essais et analyses de produits agricoles et alimentaires transformés, d'additifs, d'alimentation infantile, de nourriture pour animaux et de produits cosmétiques non médicaux
Q Certificazioni	env. 2 millions d'euros	Italie	Août 2019	Services de certification biologique de produits alimentaires selon des référentiels nationaux et internationaux

(1) Clôturée le 28 décembre 2018 et annoncée le 3 janvier 2019

Le Groupe poursuit une stratégie très sélective et rigoureuse dans ses opérations. À fin février 2020, Bureau Veritas a réalisé 33 acquisitions, ajoutant plus de 410 millions d'euros de chiffre d'affaires dont plus de 390 millions d'euros soutiennent les cinq Initiatives de Croissance du Groupe.

Le flux d'opportunités reste solide et le Groupe continuera de déployer une stratégie d'acquisition très sélective, dans des domaines d'activités et des zones géographiques ciblés.

5.1.3 Une stratégie de gestion active du portefeuille

Bureau Veritas a poursuivi la cession d'activités non stratégiques au cours de l'exercice 2019. Le Groupe a finalisé la cession des services de conseil en matière de santé, de sécurité et d'environnement en Amérique du Nord en juin 2019 (HSE Consulting ; environ 30 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2018 et 170 employés).

Par ailleurs, le Groupe a cédé plusieurs laboratoires et bureaux dans des zones géographiques spécifiques (notamment en Amérique du Nord et en Europe) et ciblant des unités opérationnelles sous-performantes afin de rationaliser son organisation globale.

Au total, le Groupe a cédé environ 35 millions d'euros de chiffre d'affaires et réduit ses effectifs de 250 équivalents temps plein en 2019.

5.1.4 Une approche proactive de gestion des coûts

Bureau Veritas a mis en place des mesures structurelles pour améliorer ses marges et a continué d'ajuster sa base de coûts, notamment dans les activités Industrie, Bâtiment & Infrastructures, et les activités liées aux matières premières.

En conséquence, le Groupe a comptabilisé une charge de restructuration de 24,4 millions d'euros en 2019, après 42,1 millions d'euros en 2018.

5.1.5 Une activité de financement permettant l'allongement de la maturité moyenne de la dette et l'optimisation du coût moyen de la dette

En novembre 2019, Bureau Veritas SA a émis avec succès une émission obligataire non notée d'un montant de 500 millions d'euros à échéance janvier 2027, assortie d'un coupon de 1,125 %. Cette opération, près de quatre fois sursouscrite, a permis de réduire le coût des obligations à un niveau inférieur aux prix initialement annoncés et témoigne de la confiance élevée des investisseurs dans le modèle économique du Groupe et dans la qualité de son profil de crédit.

Ces deux placements permettent à Bureau Veritas de profiter de conditions de marchés attractives pour ses besoins généraux et notamment d'anticiper le refinancement de certaines de ses échéances tout en allongeant la maturité moyenne de sa dette et en optimisant son coût.

Le Groupe a également lancé avec succès un placement privé sur le marché américain, d'un montant de 200 millions de dollars américains à 10 ans. Cette opération, elle aussi fortement sursouscrite, est assortie d'un coupon de 3,21 % soit un plus bas historique pour le Groupe sur ce marché. Les fonds ont été mis à disposition en janvier 2020.

Ces opérations ont contribué à l'allongement de la maturité moyenne de la dette financière du Groupe à 5,8 ans ⁽¹⁾ alors que le coût moyen de la dette sur l'année 2019 était de 2,8 %.

5.1.6 La nomination de Catherine Chen en tant que Vice-Présidente Exécutive de la division Biens de consommation de Bureau Veritas

Le 1^{er} janvier 2020, Catherine Chen est devenue Vice-Présidente Exécutive de la division Biens de consommation. Basée à Shanghai, en Chine, Catherine Chen a rejoint le Comité exécutif du Groupe et reporte à Didier Michaud-Daniel, Directeur général de Bureau

Veritas. Riche d'une expérience de plus de 20 ans dans le secteur des Biens de consommation, Catherine Chen succède ainsi à Oliver Butler, qui a décidé de prendre sa retraite en 2020, après un brillant parcours au sein de Bureau Veritas.

(1) Au 31 décembre 2019, sur la base de la dette brute ajustée des échéances 2020 et 2021 ayant fait l'objet d'un refinancement partiel au cours de l'exercice 2019, pour un montant total de 678 millions d'euros.

5.2 Évolution de l'activité et des résultats

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018	Variation ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires	5 099,7	5 099,7	4 795,5	+ 6,3 %
Achats et charges externes	(1 438,3)	(1 545,7)	(1 418,0)	
Frais de personnel	(2 596,8)	(2 596,8)	(2 507,1)	
Autres charges	(343,3)	(248,9)	(233,2)	
Résultat opérationnel	721,3	708,3	637,2	+ 13,2 %
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,6	0,6	0,4	
Résultat financier	(118,6)	(100,7)	(93,2)	
Résultat avant impôts	603,3	608,2	544,4	+ 10,8 %
Impôts sur les résultats	(210,7)	(212,0)	(189,3)	
Résultat net	392,6	396,2	355,1	+ 10,6 %
Intérêts minoritaires	24,7	24,8	22,5	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	367,9	371,4	332,6	+ 10,6 %

(1) La variation par rapport à l'exercice précédent est calculée sur la base d'une comparaison entre les données de l'exercice 2019 après application d'IFRS 16 et celles de l'exercice 2018

5.2.1 Chiffre d'affaires

Sur l'ensemble de l'exercice 2019, le chiffre d'affaires de Bureau Veritas s'établit à 5 099,7 millions d'euros, en hausse de 6,3 % par rapport à l'exercice 2018. La croissance se compose :

- d'une croissance organique positive de 4,3 % ;
- d'une variation de périmètre de 1,2 % ; et
- d'un impact positif des variations de taux de change de 0,8 %, lié à l'appréciation du dollar américain et aux devises corrélées à ce dernier par rapport à l'euro, partiellement compensée par la dépréciation des devises de certains pays émergents.

Les méthodes de calcul retenues pour déterminer les composantes de la croissance du chiffre d'affaires sont présentées dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS du présent Document d'enregistrement universel.

5.2.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 721,3 millions d'euros en 2019, en très forte progression de 13,2 % par rapport au résultat opérationnel de 2018. Avant application d'IFRS 16, celui-ci s'élève à 708,9 millions d'euros en 2019, soit une hausse de 11,2 % par comparaison au résultat opérationnel de 2018.

Les charges liées aux Achats et charges externes et Frais de personnel ont été globalement en hausse de 2,8 % (+ 5,5 % avant application d'IFRS 16). Les autres charges ont augmenté de 47,2 % (+ 6,7 % avant application d'IFRS 16).

5.2.3 Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel avant prise en compte des éléments d'ajustement tel que décrit dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS et la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté en 2019 et 2018 :

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018	Variation ⁽¹⁾
Résultat opérationnel	721,3	708,3	637,2	+ 13,2 %
Amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions	79,8	79,8	75,1	
Charges de restructurations	24,4	24,4	42,1	
Acquisitions et cessions	6,0	6,0	3,6	
Total des éléments d'ajustement	110,2	110,2	120,8	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	831,5	818,5	758,0	+ 9,7 %

(1) La variation par rapport à l'exercice précédent est calculée sur la base d'une comparaison entre les données de l'exercice 2019 après application d'IFRS 16 et celles de l'exercice 2018.

Les éléments d'ajustement de l'exercice s'élèvent à 110,2 millions d'euros, à comparer à 120,8 millions d'euros en 2018, et se décomposent de la façon suivante :

- 79,8 millions d'euros d'amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions ;
- 24,4 millions d'euros de charges de restructuration reconnues dans l'ensemble des régions et des activités, et concernant principalement les Services aux gouvernements, les activités Bâtiment & Infrastructures et celles liées aux matières premières ;

- 6,0 millions d'euros liés principalement à des charges et produits relatifs aux acquisitions ainsi qu'aux résultats de cession d'activités.

Le résultat opérationnel ajusté est en forte progression de 9,7 % à 831,5 millions d'euros en 2019. Avant application d'IFRS 16, celui-ci s'élève à 818,5 millions d'euros, soit une augmentation de 8,0 % par comparaison au résultat opérationnel ajusté de 2018.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

(en millions d'euros)

Résultat opérationnel ajusté au 31 décembre 2018	758,0
Variation organique	+ 39,4
Résultat opérationnel ajusté organique	797,4
Effet périmètre	+ 12,7
Résultat opérationnel ajusté à taux de change constant	810,1
Effet de change	+ 8,4
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 AVANT APPLICATION D'IFRS 16	818,5
Impact IFRS 16	+ 13,0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 APRÈS APPLICATION D'IFRS 16	831,5

La marge opérationnelle ajustée, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires s'élève à 16,3 % en 2019, en hausse de 50 points de base par rapport à 2018. Exprimée à taux de change constant, la marge opérationnelle ajustée a augmenté d'environ 20 points de base en 2019 pour atteindre 16,0 %. L'effet de change a eu un

effet légèrement positif (+ 5 points de base) sur la marge opérationnelle ajustée en 2019. Enfin, l'application d'IFRS 16 a eu un impact positif de 25 points de base sur la marge opérationnelle ajustée.

ÉVOLUTION DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE

(en pourcentage et points de base)

Marge opérationnelle ajustée au 31 décembre 2018	15,8 %
Variation organique	+ 13 pb
Marge opérationnelle ajustée organique	15,9 %
Effet périmètre	+ 7 pb
Marge opérationnelle ajustée à taux de change constant	16,0 %
Effet de change	+ 5 pb
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019 AVANT APPLICATION D'IFRS 16	16,1 %
Impact IFRS 16	+ 25 pb
MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2019 APRÈS APPLICATION D'IFRS 16	16,3 %

Trois des six activités de Bureau Veritas affichent une marge en amélioration, contribuant à hauteur de 32 points de base à la marge organique du Groupe : cela s'explique par une amélioration significative des activités Agroalimentaire & Matières Premières, Bâtiment & Infrastructures et Marine & Offshore. Cette amélioration résulte de la combinaison d'effets liés au levier

opérationnel, à la gestion stricte des coûts, aux bénéfices de restructurations ainsi qu'à la gestion active du portefeuille.

Les activités Biens de consommation et Certification enregistrent toutes deux des marges en repli en raison d'une croissance organique faible ou négative et/ou un mix négatif dans ces activités.

5.2.4 Résultat financier

Le résultat financier du Groupe comprend essentiellement les intérêts et l'amortissement des frais d'émission de la dette, les produits reçus au titre de prêts, des titres de créances ou de capital ou autres instruments financiers détenus par le Groupe et les plus ou moins-values sur titres de placement ainsi que les

pertes et gains sur opérations en devises et l'ajustement de juste valeur des dérivés financiers. Il inclut également les coûts financiers des régimes de retraites, ainsi que le produit ou rendement attendus des actifs de régimes de retraite financés et l'effet de réactualisation des provisions à long terme.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018
Coût de l'endettement financier brut	(102,3)	(85,5)	(84,3)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2,1	2,1	1,8
Coût de l'endettement financier net	(100,2)	(83,4)	(82,5)
Résultat de change	(10,0)	(8,9)	(5,7)
Coût financier des régimes de retraites	(4,4)	(4,4)	(2,3)
Autres	(4,0)	(4,0)	(2,7)
RÉSULTAT FINANCIER	(118,6)	(100,7)	(93,2)

Les charges financières nettes s'élèvent à 118,6 millions d'euros en 2019 (elles ont atteint 100,7 millions d'euros avant application d'IFRS 16), à comparer à 93,2 millions d'euros en 2018 :

- la hausse du coût de l'endettement financier net à 100,2 millions d'euros en 2019, à comparer à 82,5 millions d'euros en 2018, provient pour l'essentiel de l'impact lié à l'application d'IFRS 16 pour 16,8 millions d'euros ;
- le résultat de change du Groupe se compose de gains et pertes de change résultant de la variation des devises sur des actifs et passifs des filiales du Groupe, libellés dans une monnaie différente de leur monnaie fonctionnelle. En 2019, l'appréciation du dollar américain et de l'euro face à la plupart des devises de pays émergents, a ainsi généré une perte de 10,0 millions d'euros à comparer à une perte de 5,7 millions d'euros lors de l'exercice précédent ;
- par ailleurs, le coût financier des régimes de retraite, actualisé à un niveau de taux d'intérêt plus faible, ainsi que les autres charges financières ont augmenté en 2019.

5.2.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 210,7 millions d'euros en 2019 contre 189,3 millions d'euros en 2018. Le taux effectif d'impôt (TEI), représentant la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt, représente 34,9 % en 2019 (34,8 % en 2018). Le taux effectif d'impôt ajusté est de 33,1 %.

La baisse taux effectif d'impôt ajusté de 0,2 % par rapport à 2018 (33,3 %) résulte notamment de l'impact favorable des nouvelles règles de déduction fiscale des intérêts en France.

ÉVOLUTION DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018
Résultat avant impôt	603,3	608,2	544,4
Charge d'impôt	(210,7)	(212,0)	(189,3)
Taux Effectif d'impôt (TEI)	34,9 %	34,9 %	34,8 %
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (TEI) AJUSTÉ	33,1 %	33,1 %	33,3 %

5.2.6 Résultat net part du Groupe

Le Résultat net part du Groupe de l'exercice ressort à 367,9 millions d'euros, en forte progression de 10,6 %, à comparer à 332,6 millions d'euros en 2018. Avant application d'IFRS 16, celui-ci s'élève à 371,4 millions d'euros, soit une augmentation de 11,7 % par comparaison au Résultat net part du Groupe de 2018.

Le bénéfice net par action (BPA) s'élève à 0,83 euro, à comparer à 0,76 euro en 2018. Avant application d'IFRS 16, le bénéfice net par action atteint 0,84 euro.

5.2.7 Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté part du Groupe est défini comme le Résultat net part du Groupe ajusté des éléments d'ajustement nets d'impôt tel que décrit dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS et la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés du présent Document d'enregistrement universel.

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat net ajusté part du Groupe en 2019 et 2018 :

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	367,9	371,4	332,6
BPA ^(a) (en euro par action)	0,83	0,84	0,76
Éléments d'ajustement	110,2	110,2	120,8
Résultat net des activités destinées à être cédées	-	-	-
Effet d'impôt sur les éléments d'ajustement	(25,4)	(25,4)	(32,1)
Intérêts minoritaires	(1,7)	(1,7)	(4,1)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE	451,0	454,5	417,2
BPA AJUSTÉ ^(a) (en euro par action)	1,02	1,03	0,96

(a) Calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions de 442 259 428 en 2019 et de 435 786 895 en 2018.

Le Résultat net part du Groupe ajusté s'élève à 451,0 millions d'euros, en forte hausse de 8,1 % par rapport à 2018. Avant application d'IFRS 16, celui-ci s'élève à 454,5 millions d'euros, soit une augmentation de 8,9 % par comparaison au résultat net part du Groupe ajusté de 2018.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE

(en millions d'euros)

Résultat net ajusté part du Groupe au 31 décembre 2018	417,2
Variation organique et effet périmètre	+ 53,7
Résultat net ajusté part du Groupe à taux de change constant	470,9
Effet de change	(16,4)
RÉSULTAT NET AJUSTE PART DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2019 AVANT APPLICATION D'IFRS 16	454,5
Impact IFRS 16	(3,5)
RÉSULTAT NET AJUSTE PART DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2019 APRÈS APPLICATION D'IFRS 16	451,0

Le bénéfice net ajusté par action (ou résultat net ajusté par action) s'élève à 1,02 euro en 2019, à comparer à 0,96 euro en 2018. Avant application d'IFRS 16, le bénéfice net ajusté par action atteint 1,03 euro.

5.2.8 Résultat par activité

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	2019	2018	Totale	Croissance		
				Croissance organique	Effet périmètre	Effet de change
Marine & Offshore	368,5	348,6	+ 5,7 %	+ 4,9 %	+ 0,1 %	+ 0,7 %
Agroalimentaire & Matières Premières	1 168,2	1 074,5	+ 8,7 %	+ 6,7 %	+ 1,2 %	+ 0,8 %
Industrie	1 111,1	1 052,8	+ 5,5 %	+ 6,4 %	(0,1) %	(0,8) %
Bâtiment & Infrastructures	1 379,2	1 275,7	+ 8,1 %	+ 3,2 %	+ 3,6 %	+ 1,3 %
Certification	370,5	373,7	(0,9) %	(1,5) %	+ 0,2 %	+ 0,5 %
Biens de consommation	702,2	670,2	+ 4,8 %	+ 2,3 %	-	+ 2,5 %
TOTAL GROUPE	5 099,7	4 795,5	+ 6,3 %	+ 4,3 %	+ 1,2 %	+ 0,8 %

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ PAR ACTIVITÉ

Après application d'IFRS 16 (en millions d'euros)	Résultat opérationnel ajusté			Marge opérationnelle ajustée						
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation totale (points de base)	Impact IFRS 16	Variation organique	Effet périmètre	Effet de change
Marine & Offshore	81,5	73,5	+ 10,9 %	22,1 %	21,1 %	+ 104	+ 10	+ 55	+ 35	+ 4
Agroalimentaire & Matières Premières	161,4	132,0	+ 22,3 %	13,8 %	12,3 %	+ 153	+ 40	+ 79	+ 39	(5)
Industrie	141,4	131,1	+ 7,9 %	12,7 %	12,5 %	+ 26	+ 32	(9)	(5)	+ 8
Bâtiment & Infrastructures	209,7	188,2	+ 11,4 %	15,2 %	14,8 %	+ 45	+ 9	+ 38	(8)	+ 6
Certification	64,5	66,4	(2,9) %	17,4 %	17,8 %	(34)	+ 14	(50)	+ 2	-
Biens de consommation	173,0	166,8	+ 3,7 %	24,6 %	24,9 %	(26)	+ 35	(53)	-	(8)
TOTAL GROUPE	831,5	758,0	+ 9,7 %	16,3 %	15,8 %	+ 50	+ 25	+ 13	+ 7	+ 5

Avant application d'IFRS 16 (en millions d'euros)	Résultat opérationnel ajusté			Marge opérationnelle ajustée					
	2019	2018	Variation	2019	2018	Variation totale (points de base)	Variation organique	Effet périmètre	Effet de change
Marine & Offshore	81,2	73,5	+ 10,5 %	22,0 %	21,1 %	+ 94	+ 55	+ 35	+ 4
Agroalimentaire & Matières Premières	156,6	132,0	+ 18,6 %	13,4 %	12,3 %	+ 113	+ 79	+ 39	(5)
Industrie	137,7	131,1	+ 5,0 %	12,4 %	12,5 %	(6)	(9)	(5)	+ 8
Bâtiment & Infrastructures	208,4	188,2	+ 10,7 %	15,1 %	14,8 %	+ 36	+ 38	(8)	+ 6
Certification	64,0	66,4	(3,6) %	17,3 %	17,8 %	(48)	(50)	+ 2	-
Biens de consommation	170,6	166,8	+ 2,3 %	24,3 %	24,9 %	(61)	(53)	-	(8)
TOTAL GROUPE	818,5	758,0	+ 8,0 %	16,1 %	15,8 %	+ 25	+ 13	+ 7	+ 5

Marine & Offshore

L'activité Marine & Offshore a enregistré une croissance organique solide de 4,9 % en 2019, bénéficiant de la reprise des nouvelles commandes. La croissance organique de 2,4 % au T4 2019 est le reflet de la reprise déjà observée au dernier trimestre de 2018. La performance de l'exercice s'explique principalement par :

- une croissance élevée à un chiffre dans l'activité Nouvelles constructions, notamment portée par l'activité de Certification d'équipements en Asie du Nord-Est (Chine et Corée du Sud) ;
- une croissance faible à un chiffre dans le sous-segment Navires en services (Core), reflet de la croissance modérée de la flotte, d'une stabilisation des prix et du bénéfice limité de la réglementation IMO 2020. Le Groupe a également bénéficié d'un flux régulier de transferts de classe. Au 31 décembre 2019, la flotte classée par Bureau Veritas est composée de 11 394 navires, représentant 126,6 millions de tonneaux bruts (GRT), soit une hausse de 0,5 % sur une base annuelle (sur la base du nombre de navires) ;
- une croissance faible à un chiffre pour le sous-segment Services (Offshore inclus), bénéficiant de l'extension des services fournis aux clients et de la stabilisation de l'activité Offshore (services de règlement des sinistres). En particulier, l'énergie éolienne offshore offre des opportunités intéressantes, compte tenu de l'attribution de deux projets avec *Jan de Nul*, l'un d'entre eux étant un navire offshore d'installation de parc éolien auto-élévateur hautement perfectionné.

Les nouvelles commandes ont augmenté de 7,3 % atteignant 6,5 millions de tonneaux bruts à la fin décembre 2019 (contre 6,1 millions de tonneaux bruts à la même période de l'exercice précédent). L'excellente performance du Groupe, sur un marché connaissant une décroissance à deux chiffres en 2019, témoigne de son positionnement solide sur les segments les plus dynamiques et confirme sa position de leader dans les navires au GNL et les navires citernes de GNL. Le carnet de commandes se chiffre à 14,2 millions de tonneaux bruts à la fin de l'année, soit une hausse de 1,2 % par rapport à décembre 2018. Il est bien diversifié avec des porte-conteneurs, des vraquiers, des pétroliers, des méthaniers et des navires de passagers qui représentent une part importante du portefeuille de commandes.

En 2019, l'activité Marine & Offshore a continué à se concentrer sur les leviers d'efficacité à travers la digitalisation et des services à haute valeur ajoutée. L'activité a lancé de nouveaux outils digitaux, tels que *Veristar Equipment*, une plateforme permettant de simplifier le processus de certification des équipements, et *Optimum Survey Planning*, un outil qui optimise la réservation

d'inspections et visites par le client. De plus, des certificats électroniques ont été déployés pendant l'année pour de nombreux propriétaires de navires, avec plus de 1 500 certificats électroniques émis.

Pendant l'année, Bureau Veritas Solutions a pris de l'ampleur auprès des clients du Groupe, les propriétaires de navires et les opérateurs étant en quête d'expertise pour accroître la performance de leurs actifs. L'offre a été lancée en 2018 afin d'accompagner les clients du Groupe dans le contexte d'un renforcement des exigences réglementaires dans le domaine de l'environnement.

La marge opérationnelle ajustée pour l'exercice atteint 22,1 %, soit une hausse de 104 points de base par rapport à 2018, dont 55 points de base en organique, bénéficiant du levier opérationnel, d'un mix positif et de l'excellence opérationnelle. Le Groupe a notamment joui des retombées positives de la transformation du modèle opérationnel de son sous-segment Navires en service.

Perspectives : En 2020, Bureau Veritas prévoit une croissance organique positive pour cette activité. Cela reflète (i) une bonne dynamique dans l'activité Nouvelles constructions grâce à son carnet de commandes fourni ; (ii) un sous-segment Navires en service qui résiste ; (iii) une amélioration des activités Offshore.

Agroalimentaire & Matières Premières

L'activité Agroalimentaire & Matières Premières affiche une croissance organique solide de 6,7 % en 2019, portée par les Métaux & Minéraux, l'Agroalimentaire et les Services aux gouvernements. Le T4 2019 a enregistré une croissance organique de 6,6 %.

Le segment **Produits Pétroliers et Pétrochimiques (O&P)** (36 % du chiffre d'affaires de la division) a enregistré une croissance organique faible à un chiffre (γ compris au T4 2019), avec une croissance similaire dans les activités liées aux échanges (*Trade*) et amonts (*Upstream*). Le Groupe a connu une forte croissance en Europe grâce à de nouveaux services et contrats d'externalisation, ainsi qu'une très forte croissance en Afrique grâce à l'extension de son empreinte et de ses services ; en revanche, la croissance a été légèrement négative aux États-Unis où les dynamiques concurrentielles restent difficiles. Les activités non liées aux échanges (analyses d'huiles lubrifiantes et du carburant des navires) ont réalisé une croissance à deux chiffres. La réglementation IMO 2020 a donné une impulsion supplémentaire au marché avec une forte demande de tests de compatibilité à l'heure où les propriétaires de navires font la transition.

Le segment **Métaux & Minéraux** (28 % du chiffre d'affaires de la division) a encore enregistré une bonne performance avec une croissance organique élevée à un chiffre en 2019 (y compris au T4), portée par les activités liées aux échanges (*Trade*) et amonts (*Upstream*) dans la plupart des régions. Les activités amonts ont continué à enregistrer une forte croissance, portée notamment par l'Afrique, l'Australie et l'Amérique. Le Groupe a tiré de bons résultats de sa stratégie de développement en Afrique avec de nouveaux contrats et laboratoires servant un éventail de projets – incluant la bauxite et l'or. L'obtention de contrats clés d'externalisation de sites miniers (Afrique et Australie) a largement contribué à la croissance. Les activités liées aux échanges affichent une croissance organique élevée à un chiffre, principalement grâce à l'Asie et à l'Amérique. Elles ont bénéficié de conditions de marché favorables et ont continué à enregistrer de fortes performances grâce à des gains de parts de marché.

Le segment **Agroalimentaire** (22 % du chiffre d'affaires de la division) a enregistré une très forte croissance organique à deux chiffres sur l'exercice (y compris au T4), menée par les activités Alimentaires et les activités d'inspection et d'essais dans l'Agriculture. L'Agro-industrie affiche une croissance à deux chiffres dans toutes les zones géographiques hormis l'Europe. Elle a bénéficié des nouveaux contrats remportés notamment dans l'agriculture de précision (en Afrique, Amérique latine et Europe de l'Est notamment), de comparables favorables (après de mauvaises conditions météo et des facteurs extérieurs en 2018) et des nouveaux services couvrant des programmes de traçabilité du développement durable proposés aux producteurs et à l'industrie du négoce et de la distribution. L'activité Alimentaire a également maintenu des tendances solides dans toutes les zones géographiques, au-dessus de la croissance du marché, grâce au développement de plusieurs initiatives, à l'ouverture de nouveaux laboratoires (aux États-Unis et en Asie) et aux bénéfices tirés d'acquisitions antérieures (DTS en Australie ou Labomag au Maroc). En 2019, la création de la joint-venture Bureau Veritas Asure Quality a permis à l'entreprise de consolider sa position de leader en Asie du Sud-Est, grâce à un réseau de laboratoires parfaitement intégré à Singapour, en Malaisie, au Vietnam et en Thaïlande.

Le segment **Services aux gouvernements** (14 % du chiffre d'affaires de la division) a enregistré une croissance organique à deux chiffres durant l'exercice (dont une croissance élevée à un chiffre au T4), bénéficiant pleinement de la montée en puissance des contrats VOC (Vérification de conformité) et guichets uniques dans plusieurs pays africains (la République démocratique du Congo, le Ghana, la Côte d'Ivoire et la Tanzanie, notamment).

La marge opérationnelle ajustée pour la division Agroalimentaire & Matières Premières s'est fortement améliorée, atteignant 13,8 %, soit une progression de 153 points de base par rapport à l'exercice précédent. Cela montre une forte croissance organique (+ 79 points de base) nourrie par le levier opérationnel, un mix positif et le bénéfice de mesures de restructuration antérieures.

Perspectives : En 2020, le Groupe s'attend à ce que son activité Agroalimentaire & Matières Premières réalise une croissance organique solide, bien qu'à un niveau plus faible par rapport à 2019, nourrie par la bonne santé des activités Agroalimentaires, la solidité des marchés des Métaux & Minéraux et par la résistance des activités des Produits Pétroliers et Pétrochimiques.

Industrie

Le chiffre d'affaires de l'activité Industrie a accéléré, passant de + 3,5 % en 2018 à + 6,4 % en organique sur l'exercice 2019, ce qui confirme la reprise observée au cours de l'année écoulée. Au T4 2019, l'activité a enregistré une croissance organique forte de + 9,3 %. Cette croissance reflète les bénéfices de la stratégie de diversification vers les marchés Opex et hors Pétrole & Gaz ainsi que l'amélioration des conditions de marché dans le Pétrole & Gaz tout au long de l'exercice 2019.

Les activités liées aux Opex, qui font partie des Initiatives de Croissance du plan stratégique du Groupe, ont conservé une bonne performance en 2019. Une croissance faible à deux chiffres a été principalement observée dans le segment *Power & Utilities* (13 % du chiffre d'affaires de la division, *P&U*), surtout portée par l'Amérique latine avec une dynamique solide en Amérique du Nord. Au cours de l'exercice, le Groupe a étendu avec succès sa plateforme Opex réseaux dans différents pays d'Amérique latine (Brésil, Colombie, Pérou, Argentine, Panama), tirant parti de son savoir-faire reconnu. Plusieurs gros contrats avec divers clients dans la distribution d'énergie ont été signés au Chili et en Argentine. *P&U* devrait rester l'un des moteurs de croissance du Groupe et améliorer davantage la nature récurrente de ses activités.

Les marchés Pétrole & Gaz (36 % du chiffre d'affaires de la division) ont poursuivi leur reprise tout au long de l'exercice, y compris au dernier trimestre : les activités liées aux Capex ont eu une croissance organique faible à deux chiffres, portée par des développements importants aux États-Unis, en Amérique latine (sauf Brésil) et en Afrique. L'activité s'est davantage stabilisée en Asie. Durant l'exercice, le Groupe a continué à enregistrer une accumulation d'opportunités Capex, principalement de petite taille, notamment dans le Gaz et pour les projets liés au GNL. Les activités liées aux Opex affichent une croissance organique modérée à un chiffre par rapport à l'exercice précédent, bénéficiant de la reprise de grands comptes. La croissance a été principalement portée par l'Amérique latine (l'Argentine et la Colombie, notamment) et l'Europe du Sud et de l'Ouest.

Au niveau géographique, la croissance a été très forte dans les principaux pays d'Amérique latine grâce à la diversification sectorielle (activités *P&U* et Opex Pétrole & Gaz), aux États-Unis (grâce aux compagnies pétrolières internationales et aux projets GNL) et dans certains pays d'Europe (parmi lesquels l'Italie, le Royaume-Uni et les pays de l'Est).

Durant l'exercice, le Groupe a continué à progresser dans sa transformation digitale. Les inspections par drone se sont multipliées dans de nombreux secteurs et pays, aboutissant à plus d'efficacité et à plus de sécurité pour les inspecteurs. Le Groupe a signé trois nouveaux partenariats : i) avec Ergoss pour un service d'analyse des données de vol à des fins de sécurité dans l'aviation ; ii) avec Cornis pour des services d'inspection avancée de pales d'éoliennes, s'appuyant sur la technologie d'intelligence artificielle de Cornis ; iii) avec OSMOS (Groupe EREN) pour des services intégrés d'inspection et de surveillance des structures, basés sur la technologie unique des capteurs de déformation d'OSMOS.

La marge opérationnelle ajustée pour l'exercice a gagné 26 points de base pour atteindre 12,7 % par rapport aux 12,5 % de 2018. Sur une base organique, la marge est en repli de 9 points de base à cause d'un effet de mix négatif persistant avec la forte montée en puissance d'importants contrats Opex et des frais de mobilisation qui compensent le levier opérationnel et les bénéfices des mesures de restructuration.

Perspectives : En 2020, Bureau Veritas prévoit pour son activité Industrie une croissance organique solide, portée par la poursuite de sa fructueuse diversification vers les services Opex ainsi que par une nouvelle amélioration des marchés Capex Pétrole & Gaz.

Bâtiment & Infrastructures

L'activité Bâtiment & Infrastructures affiche une croissance forte de 8,1 % en 2019 avec un impact lié à la croissance externe de 3,6 % en particulier grâce à l'acquisition de Capital Energy en France et d'Owen Group aux États-Unis.

Sur une base organique, la croissance est de 3,2 % pour l'exercice (dont 2,8 % au dernier trimestre), répartie sur l'Asie et l'Amérique. Une croissance organique modérée à un chiffre a été réalisée dans les activités liées à la Construction (44 % du chiffre d'affaires de la division) tandis qu'une croissance organique faible à un chiffre a été atteinte dans les activités des Bâtiments en service (56 % du chiffre d'affaires de la division).

Le Groupe a atteint une croissance organique élevée à un chiffre en Asie-Pacifique (23 % du chiffre d'affaires de la division). Cette croissance est principalement alimentée par la Chine (+ 9,5 % de croissance organique), représentant 15 % du chiffre d'affaires de l'activité Bâtiment & Infrastructures, qui continue à être soutenue par une forte croissance dans l'assistance à la gestion de projets énergétiques et d'infrastructures. Le Japon a également réalisé une croissance organique solide grâce au bon développement des services liés aux Capex.

En Amérique (19 % du chiffre d'affaires de la division), une croissance modérée à un chiffre a été atteinte, portée principalement par les États-Unis (+ 7,7 % de croissance organique) qui bénéficient d'une forte dynamique des services de mise en exploitation de centres de données (acquisition de Primary Integration) et des tendances solides dans les services de conformité à la réglementation. L'acquisition d'Owen Group (environ 7 millions d'euros de chiffre d'affaires) a permis au Groupe de se positionner dans les services de conformité des bâtiments et infrastructures aux États-Unis, incluant la vérification de l'accessibilité selon les normes américaines ADA, la conformité de travaux d'entretien différés, la mise en service et le respect du Code de construction. En Amérique latine, l'activité a souffert de la fin de contrats et de l'absence de nouveaux investissements au Brésil et au Mexique notamment. Le carnet de commandes a toutefois connu une amélioration vers la fin de l'exercice.

La croissance en Europe (55 % du chiffre d'affaires de la division) affiche une légère hausse. La France (42 % du chiffre d'affaires de la division) a été globalement stable avec une amélioration au T4 (+ 2,6 %) reflétant une certaine croissance dans les activités liées aux Opex (les trois-quarts environ de l'activité française) tandis que les activités liées aux Capex ont légèrement reculé, résultat des dynamiques du marché. Durant l'exercice, plusieurs initiatives ont été lancées ainsi que davantage d'offres à valeur ajoutée : celles-ci s'appuient sur Bureau Veritas Solutions qui englobe un large éventail de nouveaux services, parmi lesquels la gestion de projets exploitant le système de gestion prédictive des risques et du vieillissement des actifs d'EMG ou des programmes d'audit énergétique/efficacité énergétique tirant parti de l'expertise de l'entreprise Capital Energy (23 millions d'euros de chiffre d'affaires, acquise en 2019), qui fournit des services de conseil et d'assistance pour des projets éligibles de Certificats d'Économies d'Énergie en France.

Durant l'exercice, l'assistance à la gestion de projets pour de vastes travaux de construction, qui a été développée au Brésil sur la base du logiciel PRIManager, a été déployée dans plus de 10 pays. Le récent déploiement en Chine devrait accélérer davantage la croissance du chiffre d'affaires associé à ces services.

La marge opérationnelle ajustée pour l'exercice a augmenté de 45 points de base pour atteindre 15,2 %, dont 38 points de base en organique grâce à des gains d'efficacité et au mix géographique.

Perspectives : En 2020, Bureau Veritas prévoit pour l'activité une amélioration globale grâce à la reprise en France, soutenue par son solide carnet de commandes de services liés aux Opex, mais atténuée par l'impact négatif de la crise du Covid-19 sur ses opérations.

Certification

L'activité Certification a enregistré, comme prévu, une croissance organique légèrement négative de (1,5) % sur l'exercice 2019, après le niveau d'activité exceptionnellement élevé de 2018 avec la fin de la période de trois ans de révision des normes. Au dernier trimestre, la croissance est repartie avec une performance organique forte de + 6,7 %.

Comme attendu, les marchés de la Certification QHSE et Transports ont fortement baissé en raison de l'absence des jours-hommes relatifs à la transition au cours des neuf premiers mois de l'exercice. Cette situation a eu une incidence principalement sur les pays qui sont très dépendants des normes QHSE et Transports, à savoir l'Allemagne, les États-Unis, le Canada, le Brésil et le Japon.

La croissance a été forte ailleurs, soutenue par de nouveaux produits qui répondent à la demande globalement croissante des clients en matière de protection des marques et de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En 2019, le Groupe a réalisé une croissance élevée à deux chiffres dans la Gestion de la santé et la sécurité (avec la nouvelle norme ISO 45001), les Audits sociaux & personnalisés (à la fois au niveau des opérations et de l'approvisionnement des clients), et les audits de Développement durable et RSE. Les activités relatives aux gaz à effet de serre et aux émissions de CO2 en particulier ont enregistré une croissance spectaculaire cette année.

Dans le domaine du Développement durable, Bureau Veritas propose aux entreprises des solutions pour mesurer et vérifier les différents aspects de leurs objectifs et engagements en matière de changement climatique et de responsabilité sociale :

- industrie aérienne : Bureau Veritas a été l'un des premiers organismes de certification à avoir été accrédité par UKAS pour le programme CORSIA (*Carbon Offsetting & Reduction Scheme for International Aviation* – Programme de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale) développé par ICAO (*International Civil Aviation Organization* – Organisation de l'aviation civile internationale), une agence de l'ONU, pour réduire de 2,5 milliards de tonnes les émissions de CO2 liées au trafic aérien. Grâce à cette accréditation, le Groupe peut aider les compagnies aériennes à vérifier leurs niveaux d'émissions carbone à compter de 2020 ;
- économie circulaire : Bureau Veritas a lancé Circular+, en 2019, une suite de services d'audit et de certification axés sur la préservation des ressources naturelles, le recyclage des déchets, la gestion environnementale, l'optimisation de la consommation d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les Systèmes de gestion des aliments et les schémas de Certification alimentaire ont encore enregistré une forte croissance, grâce notamment aux produits biologiques, en croissance organique à deux chiffres. En août 2019, le Groupe a finalisé l'acquisition de Q Certificazioni S.r.l., un organisme de certification indépendant basé en Italie et spécialisé dans la certification biologique (env. 2 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018). Cette acquisition permet au Groupe de faire son entrée sur le marché de la certification alimentaire biologique en Italie, l'un des premiers pays producteurs d'aliments biologiques en Europe et l'un des principaux pays exportateurs de produits biologiques.

La diversification du portefeuille du Groupe reste l'un des principaux contributeurs à la croissance, le développement de nouveaux produits étant en hausse de plus de 25 % sur l'exercice 2019. Dans le domaine de la gestion des risques, Bureau Veritas a continué à développer le portefeuille de solutions destinées aux entreprises pour la lutte contre la corruption, la gestion des actifs et la continuité de l'activité. Dans le digital, le Groupe a développé de nouvelles offres liées à la protection des données privées dans le cadre du récent Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) ou de la nouvelle norme ISO 27701 : 2019 sur la protection de la vie privée et des données à caractère personnel.

La marge opérationnelle ajustée pour l'exercice a faibli de 34 points de base atteignant un bon 17,4 %. Cela reflète une baisse organique de 50 points de base causée par une croissance et un mix négatifs, compensés partiellement par des initiatives sur la marge.

Perspectives : En 2020, l'activité Certification devrait réaliser une croissance organique solide, portée par le Développement durable et la RSE, les schémas de Certification alimentaire et les normes spécialisées liées à la Gestion des risques, à la Cybersécurité et aux Dispositifs médicaux, ainsi que par le développement de nouveaux produits globalement.

Biens de consommation

L'activité Biens de consommation affiche une croissance organique modérée de +2,3 % sur l'exercice. La croissance s'explique par une performance forte en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, la résilience de la Chine, et une croissance solide en Europe, malgré une situation globalement compliquée aux États-Unis. Le chiffre d'affaires au T4 2019 a progressé de 2,8 % en organique.

Le segment **Textiles** (35 % du chiffre d'affaires de la division) affiche une croissance organique faible à un chiffre, avec une très bonne dynamique en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est (en particulier au Vietnam, au Cambodge et en Inde), continuant à bénéficier d'une accélération de l'approvisionnement hors de Chine. Un nouveau laboratoire a été ouvert au Vietnam en 2019. L'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est représentent désormais une part importante de l'activité Biens de consommation. La croissance a été solide en Europe (portée par la Turquie et l'Italie notamment), globalement stable en Chine et faible aux États-Unis.

Le segment **Biens durables** (32 % du chiffre d'affaires de la division) réalise une performance inférieure à la moyenne de la division, comparé à la forte croissance enregistrée à la même période de l'exercice précédent ; la croissance a été portée par l'Asie du Sud-Est et l'Europe ; le sous-segment Jouets est resté globalement stable par rapport à l'exercice précédent. Le sous-segment Cosmétiques affiche une croissance à deux chiffres de même que les audits sociaux et RSE dans toutes les régions.

La nouvelle plateforme internationale de e-commerce pour les audits de fournisseurs du marché de masse (inSpec-bv.com), qui a été lancée au T4 2018, a gagné du terrain auprès des clients du Groupe durant l'exercice, permettant aux clients de renforcer leur confiance dans leurs achats grâce à l'inspection des fournisseurs.

Enfin, le segment **Produits Électriques & Électroniques** (33 % du chiffre d'affaires de la division) affiche une croissance organique stable. L'activité a pâti de conditions de marché difficiles avec les géants de la grande distribution aux États-Unis, et des effets de plusieurs faillites. En Europe, la croissance a été portée par l'Allemagne en particulier et par un solide développement des activités de tests dans le Mobile.

Au cours du second semestre de l'exercice, Bureau Veritas a investi dans la 5G pour accompagner le développement de ses activités dans les technologies sans fil/issuées du *SmartWorld* et leur dissémination dans toutes les catégories de produits de l'Internet des Objets (IoT). Les plateformes de test asiatiques (Chine, Corée du Sud) sont en cours d'équipement et seront opérationnelles dès le premier semestre 2020. Cela soutiendra progressivement la croissance du segment Produits Électriques & Électroniques.

Tout au long de l'exercice 2019, l'incertitude régnant autour de l'augmentation des tarifs douaniers a poussé certains clients à maintenir une attitude attentiste retardant le lancement de nouveaux produits. Le Groupe ne voit aucune évolution de la situation à ce jour.

La marge opérationnelle ajustée pour l'exercice est de 24,6 %, en recul de 26 points de base, dont une baisse organique de 53 points de base imputée aux effets d'une croissance plus faible et d'un effet de mix négatif (dû à l'activité et aux zones géographiques).

Perspectives : En 2020, le Groupe prévoit une croissance organique positive, avec une dynamique forte en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est, une croissance modérée en Europe, et des conditions plus difficiles aux États-Unis et en Chine.

S'agissant du Covid-19, le Groupe suit la situation de près. Dans les circonstances actuelles, le Groupe s'attend, au T1 2020, à un impact négatif sur la croissance de son activité Biens de consommation à cause des mesures de confinement.

5.3 Flux de trésorerie et financement

5.3.1 Flux de trésorerie

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018
Résultat avant impôts	603,3	608,2	544,4
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement	134,9	117,0	87,4
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie	(13,4)	(13,4)	25,8
Amortissements et dépréciations	305,2	210,8	200,3
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(17,2)	(18,8)	4,1
Impôts payés	(192,4)	(192,4)	(176,5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	820,4	711,4	685,5
Acquisitions de filiales	(69,9)	(69,9)	(141,5)
Cessions de filiales et d'activités	7,9	7,9	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(127,9)	(127,9)	(130,9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,2	5,2	6,8
Acquisitions d'actifs financiers non courants	(18,3)	(18,3)	(18,6)
Cessions d'actifs financiers non courants	12,8	12,8	9,9
Variation des prêts et avances consenties	(5,3)	(5,3)	(0,8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1,3	1,3	0,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(194,2)	(194,2)	(274,9)
Augmentation de capital	3,1	3,1	2,6
Acquisition/cession d'actions propres	14,5	14,5	(30,9)
Dividendes versés	(97,3)	(97,3)	(277,7)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	719,9	719,9	833,4
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	(608,5)	(608,5)	(166,4)
Remboursement des dettes avec les actionnaires	(36,5)	(36,5)	-
Remboursement des dettes de location	(109,0)	-	-
Intérêts payés	(79,8)	(79,8)	(83,0)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(193,6)	(84,6)	278,0
Incidence des écarts de change	(1,5)	(1,5)	(8,5)
Incidence des changements de méthode	-	-	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	431,1	431,1	680,1
Trésorerie nette au début de la période	1 034,6	1 034,6	354,5
TRÉSORERIE NETTE A LA FIN DE LA PÉRIODE	1 465,7	1 465,7	1 034,6
Dont disponibilités et équivalent de trésorerie	1 477,8	1 477,8	1 046,3
Dont concours bancaires courants	(12,1)	(12,1)	(11,7)

Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles du Groupe

Le flux net de trésorerie généré par l'activité est en forte hausse de 19,7 % à 820,4 millions d'euros (avant application d'IFRS 16, celui-ci s'élève à 711,4 millions d'euros, soit une augmentation de 3,8 %). La progression du flux net de trésorerie généré par l'activité a été principalement appuyée par l'amélioration du résultat avant impôt, naturellement compensée en partie par la hausse des impôts payés. En contrepartie, la variation du besoin en fonds de roulement (BFR) au 31 décembre 2019 a représenté un emploi de 17,2 millions d'euros, contre une ressource de 4,1 millions d'euros en 2018. La variation du BFR a en effet été pénalisée par l'accélération de la croissance organique du chiffre d'affaires au quatrième trimestre à 5,3 %.

Les actions menées dans le cadre du programme *Move For Cash* dédié à l'amélioration du besoin en fonds de roulement ont continué à porter leurs fruits puisqu'en pourcentage du chiffre d'affaires, le BFR est en baisse à 8,8 %, à comparer à 9,0 % en 2018. Celui-ci s'établit ainsi à 450,2 millions d'euros au 31 décembre 2019, à comparer à 433,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

ÉVOLUTION DU FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ

(en millions d'euros)

Flux net de trésorerie généré par l'activité au 31 décembre 2018	685,5
Variation organique et effet périmètre	+ 19,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité à taux constant	704,5
Effet de change	+ 6,9
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 AVANT APPLICATION D'IFRS 16	711,4
Impact IFRS 16	+ 109,0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 APRÈS APPLICATION D'IFRS 16	820,4

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du flux de trésorerie disponible en 2019 et 2018 :

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018
Flux net de trésorerie généré par l'activité	820,4	711,4	685,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes des cessions	(122,7)	(122,7)	(124,1)
Intérêts payés	(79,8)	(79,8)	(83,0)
Flux de trésorerie disponible	617,9	508,9	478,4

Le flux de trésorerie disponible, correspondant au flux net de trésorerie généré par l'activité après impôts, intérêts financiers et acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (se reporter à la définition détaillée dans la section 5.6 – Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS du présent Document d'enregistrement universel), s'élève à 617,9 millions d'euros en 2019, en très forte hausse de 29,2 % par rapport à 2018.

Avant application d'IFRS 16, celui-ci s'élève à 508,9 millions d'euros, soit une augmentation de 6,4 % par rapport à l'exercice précédent. Sur une base organique, le flux de trésorerie disponible a progressé de 5,2 % au cours de l'exercice 2019. Avant ou après application d'IFRS 16, le flux de trésorerie disponible bénéficie principalement de l'amélioration matérielle du flux net de trésorerie généré par l'activité, et dans une moindre mesure de la baisse des intérêts payés et des acquisitions d'immobilisations nettes des cessions au cours de la période.

ÉVOLUTION DU FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE

(en millions d'euros)

Flux de trésorerie disponible au 31 décembre 2018	478,4
Variation organique	+ 25,1
Flux de trésorerie disponible organique	503,5
Effet périmètre	+ 0,1
Flux de trésorerie disponible à taux constant	503,6
Effet de change	+ 5,3
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2019 AVANT APPLICATION D'IFRS 16	508,9
Impact IFRS 16	+ 109,0
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE AU 31 DÉCEMBRE 2019 APRÈS APPLICATION D'IFRS 16	617,9

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles

L'inspection et la certification sont des activités de services peu intensives en capital alors que les activités d'analyse et de test en laboratoires requièrent des investissements en équipements. Ces dernières concernent les activités Biens de consommation et Agroalimentaire & Matières Premières ainsi que certaines activités d'inspection de marchandises aux frontières (Services au gouvernement faisant partie de l'activité Agroalimentaire & Matières Premières), nécessitant des équipements scanners et des systèmes d'information.

Le montant total des investissements d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des cessions réalisées par le Groupe est maîtrisé à 122,7 millions d'euros. Ainsi, le montant net des investissements du Groupe exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires ressort à 2,4 %, à comparer à 2,6 % en 2018.

Intérêts payés

Les intérêts payés sont en baisse à 79,8 millions d'euros, par rapport à 83,0 millions d'euros en 2018. Il est à noter que l'exercice 2018 comprenait notamment le paiement du dernier coupon annuel sur l'*US Private Placement 2008* (155 millions de dollars américains) à 6,58 % arrivé à maturité et refinancé à la même date (juillet 2018) à 4,02 %.

Trésorerie nette provenant des activités d'investissement du Groupe

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement du Groupe reflètent son développement par croissance externe. Le détail des acquisitions réalisées par le Groupe peut être présenté de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018
Prix des activités acquises	(56,6)	(56,6)	(131,4)
Réévaluation des titres à la juste valeur (regroupement d'entreprises réalisé par étape)	4,3	4,3	-
Trésorerie des sociétés acquises	14,8	14,8	1,8
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre au titre des acquisitions de l'année	2,0	2,0	6,3
Paiement en éléments de capitaux propres	-	-	4,0
Décaissements sur acquisitions antérieures	(32,5)	(32,5)	(18,1)
Impact sur la trésorerie des activités acquises	(68,0)	(68,0)	(137,4)
Frais d'acquisition	(1,9)	(1,9)	(4,1)
ACQUISITION DE FILIALES	(69,9)	(69,9)	(141,5)

Acquisitions et cessions de sociétés

En 2019, le Groupe a réalisé cinq transactions. Une description succincte de ces acquisitions figure dans la section 5.1 – Faits marquants de l'exercice et dans la Note 12 de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés du présent Document d'enregistrement universel.

L'impact financier net des acquisitions est de 69,9 millions d'euros au titre de l'acquisition de filiales. Aucune dette financière ne figurait dans le bilan d'ouverture des sociétés acquises.

Les cessions de filiales et d'activités ont permis d'enregistrer un flux de trésorerie positif de 7,9 millions d'euros.

Trésorerie nette provenant des activités de financement du Groupe

Opérations sur le capital (augmentation, réduction et achat d'actions propres)

Les opérations sur le capital (augmentation de capital et acquisitions-cessions d'actions propres) reflètent majoritairement l'exercice de *stock-options* par les bénéficiaires de plans d'achats ou de souscription d'actions. Ces opérations représentent un flux positif d'un montant de 17,6 millions d'euros en 2019.

Dividendes

En 2019, le Groupe a versé des dividendes pour un montant de 97,3 millions d'euros, dont 54,0 millions d'euros versés par Bureau Veritas SA à ses actionnaires au titre de l'exercice 2018 (dividende unitaire de 0,56 euro payable en numéraire ou en actions. Le paiement en actions a été retenu par près de 80 % des actionnaires du Groupe).

Dettes financières

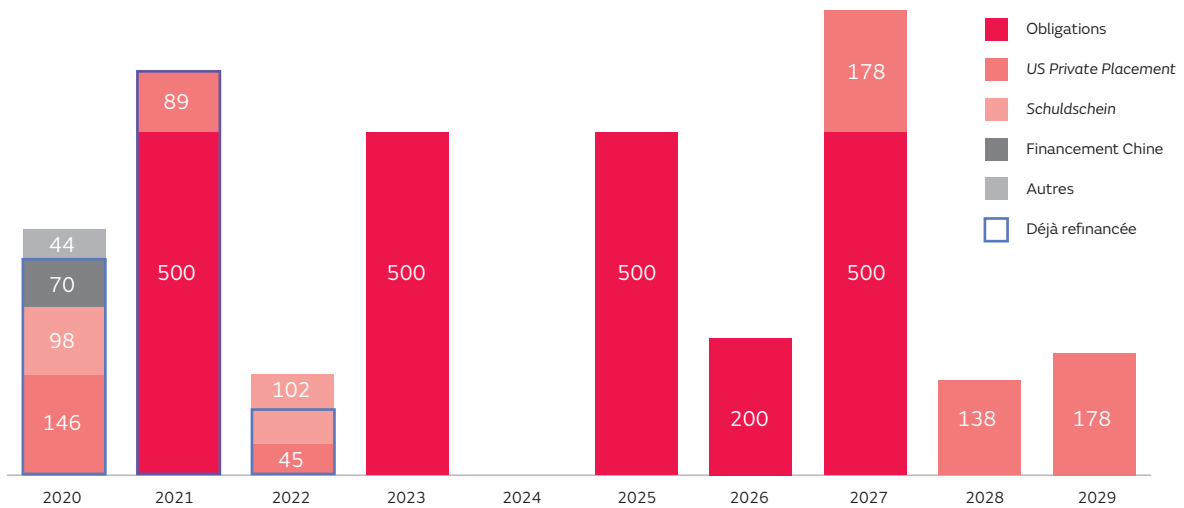
Le montant de la dette financière brute au bilan a augmenté de 132,8 millions d'euros au 31 décembre 2019, par rapport au 31 décembre 2018. Cette hausse résulte essentiellement de l'opération de refinancement réalisée par anticipation au cours de l'exercice 2019 (émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros) afin de bénéficier de conditions de marché favorables, et décrite dans la section 5.1.5 du présent Document d'enregistrement universel, compensée notamment par les remboursements d'*US Private Placement* et d'emprunts *Schuldschein SSD*.

La dette financière nette ajustée enregistre une baisse significative de 301,8 millions d'euros. Cette baisse résulte principalement de la génération d'un flux de trésorerie disponible pour 617,9 millions d'euros, compensé partiellement par :

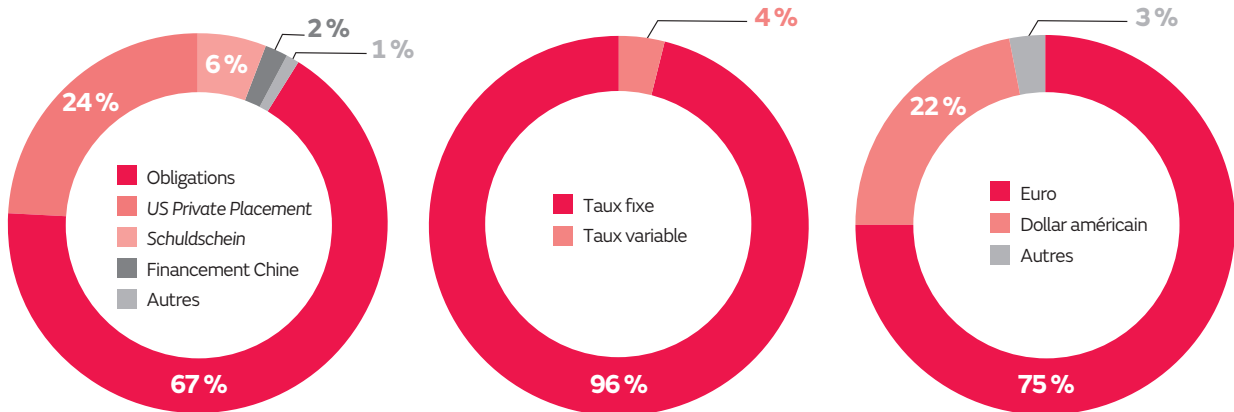
- les décaissements liés aux acquisitions (nettes) de l'exercice et au remboursement des dettes avec les actionnaires pour 98,5 millions d'euros et aux dividendes versés à hauteur de 97,3 millions d'euros ;
- le remboursement des dettes de location (relatif à l'application d'IFRS 16, compensant un mouvement positif du même montant au niveau du flux de trésorerie disponible) pour 109,0 millions d'euros ;
- d'autres éléments pour 11,3 millions d'euros.

5.3.2 Financement

PROFIL DE MATURITÉ DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019



RÉPARTITION DE LA DETTE



Sources de financement du Groupe

Principales sources de financement

Au 31 décembre 2019, l'endettement brut du Groupe s'élève à 3 287,5 millions d'euros et se compose de :

Financements non bancaires :

- le US Private Placement 2008 (145,8 millions d'euros) ;
- le US Private Placement 2011 et 2014 (89,0 millions d'euros) ;
- le US Private Placement 2013 et 2014 (44,5 millions d'euros) ;
- le US Private Placement 2017 (316,0 millions d'euros) porté par Bureau Veritas Holdings, Inc ;
- le US Private Placement 2018 (178,0 millions d'euros) porté par Bureau Veritas Holdings, Inc ;

- le US Private Placement 2019, non tiré ;
- les différentes tranches des emprunts *Schuldschein* SSD (200 millions d'euros) ; et
- les émissions obligataires de 2014, 2016, 2018 et 2019 (2,2 milliards d'euros).

Financements bancaires :

- le crédit syndiqué (« Crédit Syndiqué 2018 »), non tiré ;
- le financement bancaire (69,7 millions d'euros) porté par Bureau Veritas Investment Shanghai Co., Ltd ;
- les autres emprunts bancaires (2,6 millions d'euros) ; et
- les concours bancaires (12,1 millions d'euros).

Frais d'emprunts et intérêts courus (29,9 millions d'euros).

L'évolution de l'endettement brut du Groupe se présente de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (plus d'un an)	2 918,5	2 918,5	2 655,7
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (moins d'un an)	356,9	356,9	487,3
Concours bancaires	12,1	12,1	11,7
ENDETTEMENT BRUT TOTAL	3 287,5	3 287,5	3 154,7

Le tableau suivant présente l'évolution de la trésorerie et de l'endettement net du Groupe :

(en millions d'euros)	2019 après application d'IFRS 16	2019 avant application d'IFRS 16	2018
Valeurs mobilières et créances assimilées	431,3	431,3	607,5
Disponibilités	1 046,5	1 046,5	438,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 477,8	1 477,8	1 046,3
Endettement brut total	3 287,5	3 287,5	3 154,7
ENDETTEMENT NET TOTAL	1 809,7	1 809,7	2 108,4
Instruments de couverture de devises	3,6	3,6	6,7
ENDETTEMENT NET AJUSTÉ	1 813,3	1 813,3	2 115,1

La dette financière nette ajustée (dette financière nette après instruments de couverture de devises telle que définie dans le calcul des ratios bancaires) s'élève à 1 813,3 millions d'euros au 31 décembre 2019, à comparer à 2 115,1 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Ratios bancaires

Certains financements du Groupe sont soumis au respect de certains engagements et ratios bancaires. Au 31 décembre 2019, tous ces engagements étaient respectés. Ces engagements peuvent être résumés ainsi :

- le premier ratio est défini comme le rapport de la dette financière nette ajustée sur l'EBITDA consolidé (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise. Celui-ci doit être inférieur à 3,25. Au 31 décembre 2019, ce ratio s'élève à 1,87 ;
- le second ratio représente l'EBITDA consolidé (résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise sur les charges financières nettes du Groupe. Celui-ci doit être supérieur à 5,5. Au 31 décembre 2019, ce ratio s'élève à 11,62.

Principales caractéristiques des financements

US Private Placement 2008

Le Groupe a mis en place le 16 juillet 2008 un placement privé aux États-Unis (« USPP 2008 ») d'un montant de 266 millions de dollars américains et de 63 millions de livres sterling.

Cette émission a été réalisée sous la forme de quatre *senior notes* remboursables *in fine* dont deux ont été remboursées à l'échéance de juillet 2018 pour un montant de 155 millions de dollars américains et 23 millions de livres sterling.

Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Juillet 2020	145,8	GBP & USD	<i>In fine</i>	Fixe

US Private Placement 2011 et 2014

Le Groupe a mis en place en 2011 un placement privé aux États-Unis (« USPP 2011 ») à hauteur de 200 millions de dollars américains, auprès d'un investisseur.

Le Groupe a confirmé l'utilisation de 100 millions de dollars américains en 2011, pour une durée de dix ans, et de 100 millions de dollars américains en mai 2014, pour une durée de huit ans.

La part à taux variable arrivant à échéance en mai 2022 a fait l'objet d'un remboursement par anticipation pour un montant de 100 millions de dollars américains en janvier 2019.

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Octobre 2021	89,0	USD	<i>In fine</i>	Fixe

US Private Placement 2013 et 2014

Le Groupe a mis en place en octobre 2013 un placement privé aux États-Unis (« USPP 2013 ») à hauteur de 150 millions de dollars américains auprès d'un investisseur.

La part à taux variable arrivant à échéance en septembre 2020 pour un montant de 75 millions de dollars américains et en juillet 2022 pour un montant de 25 millions de dollars américains a fait l'objet d'un remboursement par anticipation en janvier 2019.

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Juillet 2022	44,5	USD	<i>In fine</i>	Fixe

US Private Placement 2017

Le Groupe a mis en place en juillet 2017 deux placements privés aux États-Unis (« USPP 2017 ») d'un montant total de 355 millions de dollars américains. Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Septembre 2027	178,0	USD	<i>In fine</i>	Fixe

Au 31 décembre 2019, la ligne de financement de 200 millions de dollars américains portée par Bureau Veritas Holdings, Inc est tirée à 100 % en dollars américains.

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Juillet 2028	138,0	USD	<i>In fine</i>	Fixe

Au 31 décembre 2019, la ligne de financement de 155 millions de dollars américains portée par Bureau Veritas Holdings, Inc est tirée à 100 % en dollars américains.

US Private Placement 2018

Le Groupe a mis en place en décembre 2018 un placement privé aux États-Unis (« USPP 2018 ») d'un montant total de 200 millions de dollars américains auprès d'un investisseur. Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Janvier 2029	178,0	USD	In fine	Fixe

Au 31 décembre 2019, la ligne de financement de 200 millions de dollars américains portée par Bureau Veritas Holdings, Inc est tirée à 100 % en dollars américains.

US Private Placement 2019

Le Groupe a mis en place en novembre 2019 un placement privé aux États-Unis (« USPP 2019 ») d'un montant total de 200 millions de dollars américains. Les caractéristiques de ce contrat de financement sont les suivantes :

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Janvier 2030	178,0	USD	In fine	Fixe

Au 31 décembre 2019, la ligne de financement de 200 millions de dollars américains n'est pas tirée.

Schuldschein SSD

Le Groupe a mis en place en juillet 2015 un placement privé de type *Schuldschein* d'un montant de 200 millions d'euros avec des échéances de cinq et sept ans.

Deux tranches d'un précédent *Schuldschein* ont été remboursées à leur échéance respectivement en janvier 2019 pour un montant de 50 millions d'euros et en mars 2019 pour un montant de 10 millions d'euros. L'encours total représente 200 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Émissions obligataires 2014, 2016, 2018 et 2019

Le Groupe a réalisé cinq émissions obligataires non notées pour un total de 2,2 milliards d'euros. Les caractéristiques sont les suivantes :

Échéance	Montants (en millions d'euros)	Devise	Amortissement	Taux
Janvier 2021	500	EUR	In fine	3,125 %
Septembre 2023	500	EUR	In fine	1,250 %
Janvier 2025	500	EUR	In fine	1,875 %
Septembre 2026	200	EUR	In fine	2,000 %
Janvier 2027	500	EUR	In fine	1,125 %

Le Groupe a procédé au remboursement en avril 2019 du placement obligataire non noté pour un montant de 200 millions d'euros.

Negotiable European Commercial Paper (« NEU CP »)

Le Groupe dispose d'un programme de NEU CP auprès de la Banque de France afin d'optimiser sa gestion de trésorerie court terme. Les maturités des NEU CP sont inférieures à un an. Le plafond de ce programme a été augmenté de 450 millions d'euros à 600 millions d'euros suite à la mise en place en mai 2018 du nouveau crédit syndiqué revolving pour le même montant.

Au 31 décembre 2019, le Groupe n'a pas émis de NEU CP.

Negotiable European Medium Term Note (« NEU MTN »)

Le Groupe a mis en place un programme de NEU MTN auprès de la Banque de France afin de se doter d'un cadre juridique pour émettre des placements privés d'une durée de 1 à 3 ans. Le plafond de ce programme est fixé à 300 millions d'euros.

Au 31 décembre 2019, le programme NEU MTN n'est pas utilisé.

Crédit syndiqué 2018

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit syndiqué revolving confirmée d'un montant de 600 millions d'euros. Cette ligne a été mise en place en mai 2018 pour une durée de cinq ans avec deux options d'extension d'une année chacune exerçables respectivement à l'issue de la première et la deuxième année.

La première option d'extension a été exercée en mai 2019 portant l'échéance du Crédit Syndiqué 2018 à mai 2024.

Au 31 décembre 2019, le Crédit Syndiqué 2018 n'est pas tiré.

Financement bancaire en yuan renminbi (« Financement Chine »)

Le Groupe a mis en place en septembre 2018 un financement bancaire d'un montant de 750 millions de renminbi porté par Bureau Veritas Investment Shanghai Co., Ltd d'une durée de 2 ans.

Au 31 décembre 2019, le Financement Chine est tiré à hauteur d'un montant de 545 millions de renminbi.

Sources de financement attendues pour les investissements futurs

Le Groupe prévoit que ses besoins de financement opérationnels seront totalement couverts par ses flux de trésorerie d'exploitation.

Au 31 décembre 2019, pour le financement de sa croissance externe, le Groupe dispose des ressources provenant :

- des flux de trésorerie disponibles après impôts, frais financiers et dividendes ;
- de sa trésorerie disponible ;
- des 600 millions d'euros disponibles et confirmés au 31 décembre 2019 sur le Crédit Syndiqué 2018. La disponibilité de cette source de financement est soumise au respect des ratios bancaires.

Investissements

Principaux investissements

Au cours des 3 derniers exercices, le Groupe n'a pas engagé d'investissements dont les montants pris individuellement se distinguent particulièrement, ce qui est représentatif de son activité de société de services. De manière générale, les dépenses d'investissement de Bureau Veritas concernent principalement :

- la maintenance et l'équipement de ses laboratoires ;
- l'aménagement de bureaux ;
- l'équipement informatique des collaborateurs (tablettes, ordinateurs, téléphones) ;
- l'équipement en appareils de mesure ;
- et les outils digitaux (logiciels, plateformes e-commerce, applications).

Investissements prévus

Le budget des investissements pour 2020 est de l'ordre de 146 millions d'euros, soit un niveau supérieur aux dépenses réalisées en 2019 (128 millions d'euros).

5.4 Événements postérieurs à l'approbation des comptes

Les événements postérieurs à l'approbation des comptes sont décrits dans la Note 37 – Événements postérieurs à la clôture de la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés du présent Document d'enregistrement universel.

5.5 Tendances pour l'exercice 2020

L'impact du Covid-19 sur l'activité

Bureau Veritas surveille étroitement l'inactivité économique associée à l'épidémie de Covid-19 qui a un impact direct sur ses activités. Lors de l'annonce de ses résultats annuels 2019 le 27 février 2020, dans un contexte où le virus affectait uniquement ses activités en Asie, le Groupe estimait que l'impact sur son chiffre d'affaires serait de l'ordre de 60 à 100 millions d'euros.

Compte tenu de l'évolution de l'épidémie, qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé le 11 mars 2020, l'impact initialement situé principalement en Chine (17 % du chiffre d'affaires du Groupe, 16 461 salariés au 31 décembre 2019), affecte désormais d'autres régions du monde.

Dans ce contexte sanitaire incertain, l'impact de cette crise sur les résultats 2020 du Groupe est impossible à quantifier. Le Groupe informera de l'évolution de la situation dès qu'il sera en mesure de le faire.

Il est à noter que l'épidémie du virus Covid-19 n'a pas d'incidence sur la situation comptable et financière du Groupe au 31 décembre 2019 décrite dans le présent Document d'enregistrement universel.

Le Groupe suit attentivement la situation et a pris les mesures appropriées pour protéger au mieux la santé de ses collaborateurs, ainsi que, dans la mesure du possible, celle de ses clients, fournisseurs et sous-traitants.

5.6 Définitions et rapprochement des indicateurs alternatifs de performance avec les indicateurs IFRS

Le processus de gestion de Bureau Veritas repose sur les indicateurs alternatifs de performance présentés ci-après. Ceux-ci ont été déterminés dans le cadre de la planification budgétaire et du *reporting* du Groupe, en interne et en externe. Bureau Veritas estime que ces indicateurs fournissent des renseignements supplémentaires utiles pour les utilisateurs des états financiers pour comprendre de façon adéquate la performance du Groupe, notamment sur le plan opérationnel. En outre, certains de ces indicateurs font référence dans l'industrie du « TIC » (Test, Inspection, Certification) et sont ceux principalement utilisés et suivis par la communauté financière. Ces indicateurs alternatifs de performance doivent être considérés comme complémentaires des indicateurs IFRS et des mouvements qui en découlent.

5.6.1 Croissance

Croissance totale du chiffre d'affaires

Le pourcentage de croissance totale du chiffre d'affaires est un ratio qui mesure l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe tel qu'il existe à la fin de l'exercice N par rapport à l'exercice N-1. La croissance totale du chiffre d'affaires se décompose en 3 éléments :

- la croissance organique ;
- l'impact périmètre ;
- l'effet de change.

Ces différentes composantes sont présentées dans la section 5.2.1 – Chiffre d'affaires du présent Document d'enregistrement universel. Enfin, l'évolution du chiffre d'affaires, au niveau du Groupe et pour chaque activité, figure dans la section 5.2.8 – Résultat par activité du présent document.

Croissance organique

Le Groupe suit en interne et publie une croissance « organique » de son chiffre d'affaires que la Direction considère comme plus représentative de la performance opérationnelle pour chacun de ses secteurs d'activité.

La principale mesure de gestion et de contrôle de la croissance du chiffre d'affaires du Groupe est une croissance comparable. En effet, celle-ci permet de suivre l'évolution des activités du Groupe hors effets de change qui sont exogènes à Bureau Veritas, et des effets de portefeuille, qui concernent des activités nouvelles ou ne faisant plus partie de leurs activités respectives. Cette mesure est utilisée pour l'analyse interne de la performance.

Bureau Veritas estime que cette mesure offre à la Direction et aux investisseurs une compréhension plus complète des résultats d'exploitation sous-jacents et des tendances des activités en cours, en excluant l'effet des acquisitions, des désinvestissements, y compris les cessions pures, ainsi que la cessation non désirée des activités (comme par exemple en raison de l'apparition de sanctions internationales), et l'évolution des taux de change pour les activités qui sont assujetties à la volatilité et qui peuvent occulter les tendances sous-jacentes.

Le Groupe estime également que la présentation séparée du chiffre d'affaires organique de ses activités fournit à la Direction et aux investisseurs des informations utiles sur les tendances de ses activités industrielles et permet une comparaison plus directe avec d'autres entreprises du secteur.

La croissance organique du chiffre d'affaires représente le pourcentage de croissance du chiffre d'affaires, présenté au niveau du Groupe et pour chaque activité, à périmètre et taux de change constants sur des périodes comparables :

- à périmètre de consolidation constant : effet de variation de périmètre retraité sur la base d'une période de douze mois ;
- à taux de change constants : exercice N retraité en utilisant les taux de change de l'exercice N-1.

Impact périmètre

Afin d'établir une comparaison à données comparables, l'impact des changements dans le périmètre de consolidation est déterminé :

- pour les acquisitions de l'exercice N, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N, le chiffre d'affaires généré par les activités acquises durant l'exercice N ;
- pour les acquisitions de l'exercice N-1, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N, le chiffre d'affaires généré par les activités acquises pendant les mois durant lesquels les activités acquises n'étaient pas consolidées en N-1 ;
- pour les cessions et désinvestissements de l'exercice N, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N-1, le chiffre d'affaires généré par les activités cédées et désinvesties durant l'exercice N-1 pendant les mois où les activités ne faisaient pas partie du Groupe durant l'exercice N ;
- pour les cessions et désinvestissements de l'exercice N-1, en déduisant du chiffre d'affaires de l'exercice N-1, le chiffre d'affaires généré par les activités cédées et désinvesties durant l'exercice N-1 avant la cession.

Effet de change

L'effet de change est calculé en convertissant le chiffre d'affaires de l'exercice N aux taux de change de l'exercice N-1.

5.6.2 Résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Les deux indicateurs mentionnés ci-après correspondent à des indicateurs clés pour mesurer la performance récurrente de l'activité, en excluant les éléments significatifs qui, en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel, ne peuvent être considérés comme inhérents à la performance sous-jacente et intrinsèque du Groupe. En outre, Bureau Veritas estime que ces indicateurs, présentés au niveau du Groupe et pour chaque activité, sont plus représentatifs de la performance opérationnelle de son secteur d'activité. Les évolutions du résultat opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée, au niveau du Groupe et pour chaque activité, figurent dans la section 5.2.8 – Résultat par activité du présent Document d'enregistrement universel.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des éléments d'ajustements suivants :

- les amortissements des actifs incorporels issus des acquisitions ;
- les pertes de valeurs des écarts d'acquisition ;
- les honoraires et charges d'acquisition d'activités ;
- les ajustements des compléments de prix d'acquisition des activités ;
- les résultats de cession d'activités ;
- les charges de restructuration.

Lorsqu'une acquisition est réalisée en cours d'exercice, le montant des amortissements des actifs incorporels est calculé en tenant compte d'un *prorata temporis*.

Étant donné la durée de la période d'ajustement permettant de déterminer la juste valeur des actifs et passifs acquis (12 mois),

l'amortissement des actifs incorporels de l'année d'acquisition peut, dans certains cas, reposer sur une évaluation temporaire et être légèrement ajusté l'année suivante, lorsque la valeur finale des actifs incorporels est connue.

Le résultat opérationnel ajusté organique représente le résultat opérationnel ajusté à périmètre et taux de change constants sur des périodes comparables :

- à périmètre de consolidation constant : retraité sur la base d'une période de douze mois ;
- à taux de change constants : exercice N retraité en utilisant les taux de change de l'exercice N-1.

L'impact périmètre et l'effet de change sont calculés selon une approche similaire à celle appliquée pour le chiffre d'affaires (voir ci-avant dans la section 5.6.1 – Croissance) pour chacune des composantes du résultat opérationnel et du résultat opérationnel ajusté.

La définition du résultat opérationnel ajusté ainsi qu'un tableau de réconciliation sont présentés à la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS annexée aux états financiers consolidés 2019, figurant au chapitre 6 – États financiers du présent Document d'enregistrement universel.

Marge opérationnelle ajustée

La marge opérationnelle ajustée, présentée en pourcentage, correspond au résultat opérationnel ajusté rapporté au chiffre d'affaires. La marge opérationnelle ajustée peut être exprimée sur une base organique ou à taux de change constants, permettant dans ce dernier cas d'isoler la performance de l'effet de change qui est exogène au Groupe.

5.6.3 Taux effectif d'impôt ajusté

Le taux effectif d'impôt (TEI) représente la charge d'impôt divisée par le montant du résultat avant impôt.

Le taux effectif d'impôt ajusté (TEI ajusté) représente la charge d'impôt ajustée de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustement

divisée par le résultat avant impôt avant prise en compte des éléments d'ajustement tels que définis dans la section 5.6.2 – Résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée du présent Document d'enregistrement universel.

5.6.4 Résultat net ajusté

Résultat net ajusté part du Groupe

Le résultat net ajusté part du Groupe est défini comme le Résultat net part du Groupe ajusté des éléments d'ajustement et de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustement. Le résultat net ajusté part du Groupe exclut la part des intérêts minoritaires sur les éléments d'ajustements et ne concerne que les activités poursuivies.

Le résultat net ajusté part du Groupe peut être exprimé à taux de change constants, permettant ainsi d'isoler la performance de l'effet de change qui est exogène au Groupe. L'effet de change est calculé sur la base de la conversion des différents éléments du compte de résultat de l'exercice N aux taux de change de l'exercice N-1.

Les éléments d'ajustements figurent dans la section 5.6.2 – Résultat opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée du présent Document d'enregistrement universel.

Résultat net ajusté part du Groupe par action

Le résultat net ajusté part du Groupe par action, ou bénéfice net ajusté par action (BPA ajusté), correspond au résultat net ajusté part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.

5.6.5 Flux de trésorerie disponible

Le flux de trésorerie disponible correspond au flux net de trésorerie généré par l'activité (ou *cash-flow* opérationnel) retraité des éléments suivants :

- acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
- intérêts payés.

Il est à noter que le flux net de trésorerie généré par l'activité est présenté après impôts payés.

Le flux de trésorerie disponible organique représente flux de trésorerie disponible à périmètre et taux de change constants sur des périodes comparables :

- à périmètre de consolidation constant : retraité sur la base d'une période de douze mois ;

- à taux de change constants : exercice N retraité en utilisant les taux de change de l'exercice N-1.

L'impact périmètre et l'effet de change sont calculés selon une approche similaire à celle appliquée pour le chiffre d'affaires (voir ci-avant dans la section 5.6.1 – Croissance) pour chacune des composantes du flux net de trésorerie généré par l'activité et du flux de trésorerie disponible.

La définition du flux de trésorerie disponible ainsi qu'un tableau de réconciliation sont présentés à la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS annexée aux états financiers consolidés 2019, figurant au chapitre 6 – États financiers du présent Document d'enregistrement universel. Les évolutions du flux net de trésorerie généré par l'activité et du flux de trésorerie disponible figurent dans la section 5.3.1 – Flux de trésorerie du présent document.

5.6.6 Endettement financier

Endettement brut

L'endettement brut (ou dette financière brute) correspond aux emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits auxquels s'ajoutent les concours bancaires.

Endettement net

L'endettement net (ou dette financière nette) tel que défini et utilisé par le Groupe correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La trésorerie et équivalents de trésorerie est constituée des valeurs mobilières et créances assimilées ainsi que des disponibilités.

Endettement net ajusté

L'endettement net ajusté (ou dette financière nette ajustée) tel que défini et utilisé par le Groupe correspond à l'endettement net tenant compte des instruments de couverture de devises.

Les définitions de l'endettement financier ainsi qu'un tableau de réconciliation sont présentés à la Note 24 – Dette financière annexée aux états financiers consolidés 2019, figurant au chapitre 6 – États financiers du présent Document d'enregistrement universel.

5.6.7 EBITDA consolidé

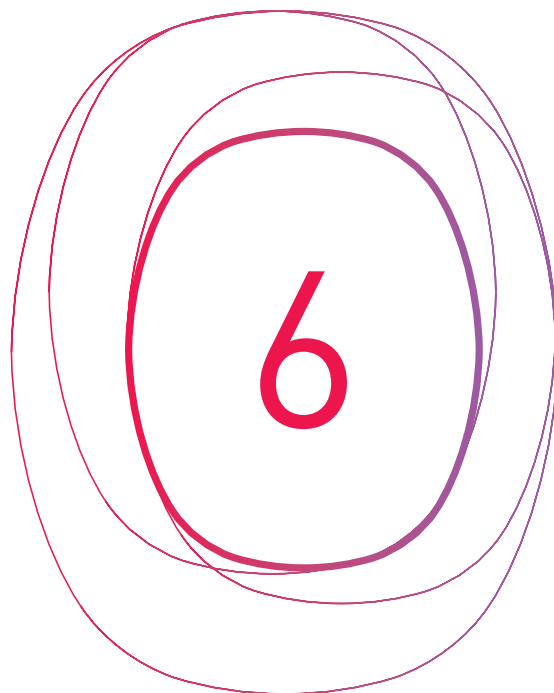
L'EBITDA consolidé correspond au résultat net avant intérêts, impôts, amortissements et provisions ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise. L'EBITDA consolidé est utilisé par le Groupe dans le cadre du suivi des ratios bancaires.

5.7 Changements significatifs de la situation financière et commerciale

Néant.

5.8 Contrats importants

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas conclu, à la date de dépôt du présent Document d'enregistrement universel, de contrats importants autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception des emprunts décrits dans la section 5.3.2 – Financement du présent chapitre du Document d'enregistrement universel.



RFA ÉTATS FINANCIERS

6.1	Compte de résultat consolidé	248	6.8	Comptes annuels de Bureau Veritas SA	312
6.2	État du résultat global consolidé	249		Bilan au 31 décembre	312
6.3	État de la situation financière consolidée	250		Compte de résultat	313
6.4	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	251		Tableau des flux de trésorerie	313
6.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	252		Note sur les règles et méthodes comptables	314
6.6	Notes annexes aux comptes consolidés	253		Faits marquants de l'exercice	316
	Principes nouveaux	255	6.9	Notes annexes aux comptes annuels de Bureau Veritas SA	316
	Principes nécessitant un choix du management	257	6.10	Informations complémentaires concernant Bureau Veritas en vue de l'approbation des comptes annuels 2019	331
	Principes clés au regard de l'activité ou de la situation financière du Groupe	257		6.10.1 Activités et résultats de la Société	331
	Principes standards dans leur application	261		6.10.2 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2019	331
6.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	306		6.10.3 Montant global des dépenses somptuaires et impôt correspondant	332
				6.10.4 Filiales et participations	332
				6.10.5 Résultats des cinq derniers exercices de la Société	333
				6.10.6 Informations relatives aux délais de règlement	333
			6.11	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	334

6.1 Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros sauf les résultats par action)

	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires	7	5 099,7	4 795,5
Achats et charges externes	8	(1 438,3)	(1 418,0)
Frais de personnel	8	(2 596,8)	(2 507,1)
Impôts et taxes		(45,8)	(46,2)
(Dotations)/reprises de provisions	8	(9,2)	(11,8)
Dotations aux amortissements	13/14/15	(305,3)	(200,3)
Autres produits et charges d'exploitation	8	17,0	25,1
Résultat opérationnel		721,3	637,2
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		0,6	0,4
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		721,9	637,6
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		2,1	1,8
Coût de l'endettement financier brut		(102,3)	(84,3)
Coût de l'endettement financier net		(100,2)	(82,5)
Autres produits et charges financiers	9	(18,4)	(10,7)
Résultat financier		(118,6)	(93,2)
Résultat avant impôts		603,3	544,4
Charge d'impôt	10	(210,7)	(189,3)
Résultat net des activités poursuivies		392,6	355,1
Intérêts minoritaires		24,7	22,5
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		367,9	332,6
Résultat par action (en euros) :			
Résultat de base	31	0,83	0,76
Résultat dilué	31	0,83	0,76

6.2 État du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2019	Décembre 2018
Résultat net		392,6	355,1
Autres éléments du résultat global			
Éléments recyclables en résultat			
Écarts de conversion ^(a)		48,1	(62,0)
Couvertures de flux de trésorerie ^(b)		1,0	(0,1)
Effet d'impôt sur les éléments recyclables en résultat	10	(0,1)	-
Total des éléments recyclables en résultat		49,0	(62,1)
Éléments non recyclables en résultat			
Gains/(pertes) actuariels ^(c)	26	(6,3)	5,8
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables en résultat	10	1,4	(1,6)
Total des éléments non recyclables en résultat		(4,9)	4,2
Total des autres éléments du résultat global (après impôt)		44,1	(57,9)
RÉSULTAT GLOBAL		436,7	297,2
revenant :			
aux actionnaires de la Société		411,0	271,5
aux participations ne donnant pas le contrôle		25,7	25,7

(a) Écarts de conversion : ce poste comprend les écarts dus à la conversion en euro des comptes des filiales étrangères.

Les principales devises qui concourent à la variation de la période sont le dollar canadien (25,7 millions d'euros), le dollar singapourien (13,5 millions d'euros) et le Kwanza angolais (8,5 millions d'euros).

(b) La variation de la réserve de couvertures de flux de trésorerie résulte de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés éligibles à la comptabilité de couverture.

(c) Gains et pertes actuariels : le Groupe comptabilise en capitaux propres les écarts actuariels relatifs à l'évaluation des avantages au personnel à long terme. Ces écarts actuariels correspondent à l'incidence des ajustements liés à l'expérience et au changement des hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires et taux d'augmentation des retraites) de l'obligation relative au régime à prestations définies.

Le montant de 6,3 millions d'euros provient essentiellement des écarts actuariels comptabilisés en France : 6,1 millions d'euros.

6.3 État de la situation financière consolidée

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2019	Décembre 2018
Écarts d'acquisition	11	2 075,1	2 011,6
Immobilisations incorporelles	13	611,1	634,6
Immobilisations corporelles	14	444,9	471,1
Droits d'utilisation	15	369,0	-
Actifs financiers non courants	17	118,3	114,8
Impôts différés actifs	16	132,1	135,3
Total actif non courant		3 750,5	3 367,4
Clients et autres débiteurs	19	1 520,0	1 409,0
Actifs sur contrats	20	226,0	206,9
Impôt sur le résultat – actif		47,0	49,8
Instruments financiers dérivés	18	4,4	3,8
Autres actifs financiers courants	17	23,4	13,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	1 477,8	1 046,3
Total actif courant		3 298,6	2 728,9
TOTAL ACTIF		7 049,1	6 096,3
Capital	22	54,2	53,0
Réserves et résultat consolidés		1 209,6	906,3
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société		1 263,8	959,3
Participations ne donnant pas le contrôle		58,3	48,3
Total capitaux propres		1 322,1	1 007,6
Dettes financières non courantes	24	2 918,5	2 655,7
Dettes de location non courantes		326,0	-
Instruments financiers dérivés	18	-	6,7
Autres passifs financiers non courants	25	115,7	125,0
Impôts différés passifs	16	122,9	127,4
Avantages au personnel à long terme	26	192,8	185,6
Provisions pour risques et charges	27	72,2	105,1
Total passif non courant		3 748,1	3 205,5
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	28	1 098,6	1 024,8
Passifs sur contrats	29	197,2	158,0
Impôt sur le résultat exigible		137,4	71,2
Dettes financières courantes	24	369,0	499,0
Dettes de location courantes		92,6	-
Instruments financiers dérivés	18	4,9	4,4
Autres passifs financiers courants	25	79,2	125,8
Total passif courant		1 978,9	1 883,2
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		7 049,1	6 096,3

6.4 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capital	Primes	Réserve de conversion	Autres réserves	Total capitaux propres	Revenant aux actionnaires de la Société	Revenant aux participations ne donnant pas le contrôle
Au 31 décembre 2017	53,0	39,1	(234,2)	1 174,8	1 032,7	989,1	43,6
1 ^{re} application de la Norme IFRS 9	-	-	-	(19,6)	(19,6)	(18,7)	(0,9)
Augmentation de capital	-	2,5	-	-	2,5	2,5	-
Juste valeur des stock-options	-	-	-	21,5	21,5	21,5	-
Dividendes versés	-	-	-	(267,6)	(267,6)	(243,7)	(23,9)
Transactions sur actions propres	-	-	-	(30,9)	(30,9)	(30,9)	-
Entrées de périmètre	-	-	-	7,9	7,9	-	7,9
Autres mouvements ^(a)	-	-	-	(36,1)	(36,1)	(32,0)	(4,1)
Total des opérations avec les actionnaires	-	2,5	-	(324,8)	(322,3)	(301,3)	(21,0)
Résultat net	-	-	-	355,1	355,1	332,6	22,5
Autres éléments du résultat global	-	-	(62,0)	4,1	(57,9)	(61,1)	3,2
Résultat global	-	-	(62,0)	359,2	297,2	271,5	25,7
Au 31 décembre 2018	53,0	41,6	(296,2)	1 209,2	1 007,6	959,3	48,3
1 ^{re} application des normes IFRS 16 et IFRIC 23	-	-	-	(83,2)	(83,2)	(83,5)	0,3
Augmentation de capital	1,2	192,1	-	-	193,3	193,3	-
Réduction de capital	-	(4,1)	-	-	(4,1)	(4,1)	-
Juste valeur des stock-options	-	-	-	22,2	22,2	22,2	-
Dividendes versés	-	-	-	(262,0)	(262,0)	(244,3)	(17,7)
Transactions sur actions propres	-	-	-	18,6	18,6	18,6	-
Entrées de périmètre	-	-	-	10,3	10,3	-	10,3
Autres mouvements ^(a)	-	-	-	(17,3)	(17,3)	(8,7)	(8,6)
Total des opérations avec les actionnaires	1,2	188,0	-	(311,4)	(122,2)	(106,5)	(15,7)
Résultat net	-	-	-	392,6	392,6	367,9	24,7
Autres éléments du résultat global	-	-	48,1	(4,0)	44,1	43,1	1,0
Résultat global	-	-	48,1	388,6	436,7	411,0	25,7
Au 31 décembre 2019	54,2	229,6	(248,1)	1 286,4	1 322,1	1 263,8	58,3

(a) Le poste « Autres mouvements » est constitué majoritairement :

- de transferts de réserves entre la part revenant aux actionnaires de la Société et aux participations ne donnant pas le contrôle ;
- de la variation de la juste valeur des puts (options de vente) sur minoritaires.

6.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Décembre 2019	Décembre 2018
Résultat avant impôts		603,3	544,4
Élimination des flux des opérations de financement et d'investissement		134,9	87,4
Provisions et autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(13,4)	25,8
Amortissements et dépréciations	13/14/15	305,2	200,3
Variations du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	30	(17,2)	4,1
Impôts payés		(192,4)	(176,5)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		820,4	685,5
Acquisitions de filiales	12	(69,9)	(141,5)
Cessions de filiales et d'activités	12	7,9	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles		(127,9)	(130,9)
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles		5,2	6,8
Acquisitions d'actifs financiers non courants		(18,3)	(18,6)
Cessions d'actifs financiers non courants		12,8	9,9
Variation des prêts et avances consentis		(5,3)	(0,8)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		1,3	0,2
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		(194,2)	(274,9)
Augmentation du capital	22	3,1	2,6
Acquisition/Cession d'actions propres		14,5	(30,9)
Dividendes versés		(97,3)	(277,7)
Augmentation des emprunts et autres dettes financières	24	719,9	833,4
Remboursement des emprunts et autres dettes financières	24	(608,5)	(166,4)
Remboursement des dettes avec les actionnaires		(36,5)	-
Remboursement des dettes et intérêts de location		(109,0)	-
Intérêts payés		(79,8)	(83,0)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(193,6)	278,0
Incidence des écarts de change		(1,5)	(8,5)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		431,1	680,1
Trésorerie nette au début de la période		1 034,6	354,5
TRÉSORERIE NETTE À LA FIN DE LA PÉRIODE		1 465,7	1 034,6
dont disponibilités et équivalents de trésorerie	21	1 477,8	1 046,3
dont concours bancaires courants	24	(12,1)	(11,7)

6.6 Notes annexes aux comptes consolidés

Note 1	Informations générales	254	Note 21	Trésorerie et équivalents de trésorerie	281
Note 2	Faits marquants de l'exercice	254	Note 22	Capital	281
Note 3	Principes et méthodes comptables	255	Note 23	Paiements en actions	282
Note 4	Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS	264	Note 24	Dettes financières	284
Note 5	Gestion des risques financiers	265	Note 25	Autres passifs financiers	286
Note 6	Utilisation d'estimations	266	Note 26	Avantages au personnel à long terme	287
Note 7	Information sectorielle	267	Note 27	Provisions pour risques et charges	288
Note 8	Éléments du résultat opérationnel	268	Note 28	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	289
Note 9	Autres produits et charges financiers	269	Note 29	Passifs sur contrats	289
Note 10	Impôt sur le résultat	269	Note 30	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	289
Note 11	Écarts d'acquisition	270	Note 31	Résultat par action	290
Note 12	Acquisitions et cessions	272	Note 32	Dividende par action	291
Note 13	Immobilisations incorporelles	275	Note 33	Engagements hors bilan et nantissements	291
Note 14	Immobilisations corporelles	276	Note 34	Information complémentaire sur les instruments financiers	292
Note 15	Droits d'utilisation	277	Note 35	Transactions avec les parties liées	295
Note 16	Impôts différés	277	Note 36	Honoraires des Commissaires aux comptes	296
Note 17	Autres actifs financiers	278	Note 37	Évènements postérieurs à la clôture	296
Note 18	Instruments financiers dérivés	279	Note 38	Périmètre de consolidation	297
Note 19	Clients et autres débiteurs	280			
Note 20	Actifs sur contrats	280			

Note 1 Informations générales

Depuis sa création en 1828, Bureau Veritas a développé une expertise reconnue pour aider ses clients à se conformer aux normes ou aux réglementations relatives à la qualité, l'hygiène et la santé, la sécurité, l'environnement et la responsabilité sociale. L'activité de Bureau Veritas consiste à inspecter, analyser, auditer ou certifier les produits, les actifs et les systèmes de management de ses clients par rapport à des référentiels réglementaires ou volontaires, pour délivrer ensuite des rapports de conformité.

Bureau Veritas SA (la « Société ») et l'ensemble de ses filiales constituent le Groupe Bureau Veritas (ci-dessous appelé « Bureau Veritas » ou le « Groupe »).

Bureau Veritas SA est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France. Son siège social est situé Immeuble Newtime, 40/52, Boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

De 2004 à octobre 2007, le Groupe était détenu à plus de 99 % par Wendel. Le 24 octobre 2007, 37,2 % des titres de Bureau Veritas SA ont été admis sur le marché Euronext Paris.

Au 31 décembre 2019, Wendel détient 35,57 % du capital de Bureau Veritas et 51,67 % des droits de vote exerçables.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés le 26 février 2020 par le Conseil d'administration.

Note 2 Faits marquants de l'exercice

Acquisitions

Au cours de l'année 2019, le Groupe a réalisé les principales acquisitions suivantes :

- Capital Energy, une société française de gestion des Certificats d'Économies d'Énergies ;
- Owen Group, un leader régional dans les services de conformité des bâtiments et infrastructures aux États-Unis ;
- ShenzenTotal-Test Technology, une société chinoise spécialisée dans les analyses alimentaires.

Les impacts des acquisitions dans les comptes annuels sont détaillés dans la Note 12 – Acquisitions et cessions.

Cessions

Au cours de l'année 2019, le Groupe a réalisé les principales cessions suivantes :

- cession de l'activité de services de conseil en matière de santé, de sécurité et d'environnement en Amérique du Nord (HSE Consulting) ;
- cession de la société Japan Analysts spécialisée dans les analyses de lubrifiants ;
- cession des activités locales de services aux gouvernements aux autorités du Bénin.

Les impacts des cessions dans les comptes annuels sont détaillés dans la Note 12 – Acquisitions et cessions.

Financement

Le Groupe a réalisé plusieurs opérations de financement au cours de l'exercice 2019 pour la Société :

- une émission obligataire non notée de 500 millions d'euros à échéance janvier 2027, assortie d'un coupon de 1,125 % ;
- un placement privé sur le marché américain d'un montant de 200 millions de dollars américains à 10 ans, assorti d'un coupon de 3,21 %. Les fonds sont mis à disposition de la Société en janvier 2020.

Distribution de dividendes

En 2019, le Groupe a distribué un dividende de 0,56 euro par action au titre de l'exercice 2018 avec la possibilité pour les actionnaires d'opter pour le paiement de ce dividende en numéraire ou en actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende a été fixé à 19,13 euros, et a donné lieu à la création, le 11 juin 2019, de 9 943 269 actions nouvelles ordinaires Bureau Veritas d'une valeur nominale de 0,12 euro.

Le 11 juin 2019, le paiement du dividende en numéraire s'est élevé à 54,0 millions d'euros.

Réduction de Capital

Le 27 février 2019, par décision du Conseil d'administration, la Société a procédé à l'annulation de 220 212 actions auto-détenues, représentant 0,05 % de son capital social.

Note 3 Principes et méthodes comptables

Sauf indication contraire, les principales méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

3.1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018 du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS défini par l'IASB et tel qu'adopté par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat ou par les

capitaux propres (ex : valeurs mobilières de placement et instruments dérivés).

La préparation des états financiers, conformément au référentiel IFRS, nécessite de retenir certaines estimations comptables. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les estimations comptables et les jugements les plus significatifs sont exposés en Note 6 – Utilisation d'estimations.

Principes nouveaux

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique les nouvelles normes ou interprétations suivantes :

3.2 Contrats de location

La norme IFRS 16, Contrats de location, est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Selon cette nouvelle norme, un actif (droit d'utilisation du bien loué) et une dette financière sont reconnus au bilan pour tous les baux à l'exception des baux de courte durée ou des biens de faible valeur.

Méthodologie

Le Groupe applique l'approche rétrospective simplifiée et a constaté l'effet de la première application en capitaux propres au 1^{er} janvier 2019 sans retraitement de l'exercice 2018.

Conformément à la méthode de simplification offerte par la norme IFRS 16, le Groupe a appliqué cette norme aux contrats de location identifiés selon la définition d'IAS 17 et l'interprétation IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location ».

Les dettes de location correspondent aux paiements futurs actualisés sur la base du taux implicite du contrat ou, à défaut sur la base des taux marginaux d'endettement des filiales en fonction de la durée de leurs contrats ainsi que de leurs risques pays, devise et crédit. La durée du contrat intègre les options de renouvellement dont l'exercice est considéré comme raisonnablement certain. Les paiements futurs intègrent les loyers fixes, les effets de l'indexation et le prix d'exercice des options d'achat jugées raisonnablement certaines. En revanche, ils ne comprennent pas les composants services qui sont comptabilisés en charges.

La valeur du droit d'utilisation correspond au montant de la dette de location ajustée des loyers payés d'avance, des avantages reçus du bailleur et des coûts directs initiaux de mise en place du contrat.

Le droit d'utilisation des principaux baux immobiliers est évalué comme si la norme IFRS 16 avait toujours été appliquée, à l'exclusion des coûts directs initiaux. Le droit d'utilisation des autres baux immobiliers et des baux relatifs aux équipements est aligné sur le montant de la dette au 1^{er} janvier 2019 (ajustée des loyers payés d'avance ou à payer).

Les paiements futurs ont été actualisés sur la base des taux marginaux d'endettement des filiales selon la durée résiduelle de leurs contrats ainsi que selon leurs risques pays, devise et crédit au 1^{er} janvier 2019.

La stratégie du Groupe étant d'intégrer un certain niveau de flexibilité dans son portefeuille de contrats au travers d'options de renouvellement à sa discrétion, un certain nombre de contrats ont été considérés comme quasi-certains et pris en compte pour la première application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

En cours de contrat, le droit d'utilisation est amorti linéairement sur la durée du contrat ou sur la durée d'utilité du bien si le contrat prévoit le transfert de propriété au preneur ou si celui-ci est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat. Certains paramètres (durée, indexation, etc.) peuvent être revus, ce qui donne lieu à l'ajustement des dettes de location en contrepartie du droit d'utilisation.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement du droit d'utilisation sont incluses dans les dotations aux amortissements du résultat opérationnel. La charge d'intérêts relative aux dettes de location est incluse en coût de l'endettement financier brut.

L'écart entre l'ajustement généré par l'application d'IFRS 16 et l'assiette fiscale des contrats de location donne lieu à constatation d'un impôt différé.

Le Groupe a opté pour l'exemption offerte par IFRS 16 concernant les contrats dont le terme est inférieur à douze mois ou de faible valeur pour lesquels les loyers continuent à être constatés en charges opérationnelles à compter du 1^{er} janvier 2019.

Rapprochement avec les paiements minimaux futurs non résiliables au 31 décembre 2018

Le rapprochement entre les paiements minimaux futurs non résiliables déclarés au titre des contrats de location au 31 décembre 2018 d'une part ; l'augmentation de dette constatée selon la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 d'autre part ; est présenté ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} janvier 2019
Engagements hors bilan au 31 décembre 2018 (baux immobiliers)	316,2
Engagements hors bilan (baux mobiliers)	35,5
Paielements quasi-certains nets des paiements relatifs aux baux à court terme	72,5
Actualisation des paiements relatifs à la dette de location IFRS 16	(71,1)
DETTES DE LOCATION IFRS 16 AU 1^{ER} JANVIER 2019	353,1

Au 31 décembre 2018, les paiements minimaux futurs du Groupe au titre des contrats de location simple immobiliers non résiliables se sont élevés à 316,2 millions d'euros auxquels il convient d'ajouter 35,5 millions d'euros relatifs aux équipements. Ces montants comprennent les contrats à court terme ou de faible valeur exemptés de l'application de la norme IFRS 16.

Au 1^{er} janvier 2019, la première application de la norme IFRS 16 a généré une augmentation de la dette de 353,1 millions d'euros. L'effet de l'actualisation s'établit à 71,1 millions d'euros, soit un taux d'emprunt marginal moyen pondéré de 4,2 %. Ce taux correspond à la charge d'intérêts 2019 afférente à la dette au 1^{er} janvier 2019 divisée par cette même dette.

Impacts

Au 1^{er} janvier 2019, la première application de la norme IFRS 16 a donné lieu aux ajustements ci-après :

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} janvier 2019
Droits d'utilisation	304,3
Impôts différés actif	9,4
Clients et autres débiteurs	(0,8)
TOTAL ACTIF	312,9
Capitaux Propres	(27,7)
Autres passifs financiers non courants	(12,4)
Dettes de location non courantes	287,3
Dettes de location courantes	65,8
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(0,1)
TOTAL PASSIF	312,9

Ces ajustements comprennent notamment :

- l'annulation de passifs financiers non courants relatifs à la linéarisation des charges de loyers pour les contrats avec période de franchise pour un montant de 12,4 millions d'euros ;
- une diminution des autres débiteurs de 0,8 million d'euros pour les loyers constatés d'avance et des dettes fournisseurs de 0,1 million d'euros pour les factures de loyers à recevoir.

Le droit d'utilisation et la dette sont présentés sur des lignes dédiées au bilan, nommées « Droits d'utilisation » dans l'actif non courant et « Dettes de location » en passif non courant et en passif courant.

Le remboursement de la dette et les intérêts payés afférents sont présentés avec les opérations de financement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie sur une ligne nommée « Remboursement des dettes et intérêts de location », soit une augmentation des flux liés à l'activité et une diminution des flux liés au financement de 109,0 millions d'euros au 31 décembre 2019.

L'impact sur le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 13,0 millions d'euros au 31 décembre 2019.

3.3 Positions fiscales incertaines

L'interprétation IFRIC 23, Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat, est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Conformément à l'interprétation IFRIC 23, un actif ou un passif d'impôt est constaté en cas d'incertitude sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Dès lors qu'il est probable qu'une administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal, le Groupe constate un passif d'impôt. Inversement, si le Groupe estime probable qu'une administration fiscale remboursera un impôt payé, une créance d'impôt est constatée. Les actifs et passifs ayant trait à ces incertitudes sont estimés au cas par cas en fonction du montant le plus probable.

Cette nouvelle interprétation clarifie le mode d'évaluation et de présentation des provisions pour risques fiscaux, comptabilisés à hauteur de 24,9 millions d'euros en provisions pour risques et charges au 31 décembre 2018.

Le Groupe applique l'approche rétrospective simplifiée et a constaté l'effet de la première application en report à nouveau au 1^{er} janvier 2019 sans retraitement de l'exercice 2018.

Au 1^{er} janvier 2019, la première application d'IFRIC 23 a donné lieu à un ajustement de 55,5 millions d'euros constaté en diminution du report à nouveau. La provision pour risques fiscaux s'élève à 80,4 millions d'euros au 1^{er} janvier 2019. Elle est comprise dans le poste « Impôt sur le résultat exigible » dans l'état de la situation financière consolidée.

Autres normes ou amendements nouveaux aux normes IFRS

- Amendements IAS 19, Modification, réduction ou liquidation de régime, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Selon cet amendement, en cas de réévaluation imposée par un événement (modification, liquidation ou réduction de régime), les nouvelles hypothèses déterminées à cette date (obligation nette, taux d'actualisation...) sont utilisées pour évaluer de façon prospective le coût des services et les intérêts nets postérieurs à cet événement. Cet amendement n'a pas d'incidence au 31 décembre 2019.

- Amendements IAS 28, Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Selon cet amendement, les dispositions d'IFRS 9 sur les pertes de crédit attendues s'appliquent aux prêts faisant partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise, avant toute allocation d'une éventuelle quote-part de perte imputée sur le prêt en application d'IAS 28. Cet amendement n'a pas d'incidence au 31 décembre 2019.

- Améliorations des IFRS cycle 2015-2017, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ces améliorations concernent les conséquences fiscales des paiements relatifs aux instruments de capitaux propres (IAS 12), les coûts d'emprunts incorporables au coût de l'actif (IAS 23), les intérêts précédemment détenus dans une *joint* opération (IFRS 3 et IFRS 11). Ces amendements n'ont pas d'incidence au 31 décembre 2019.

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2019 ou postérieurement et qui ne sont pas applicables compte tenu de l'activité du Groupe sont :

- Amendement IFRS 9, Clauses de remboursement anticipé avec une pénalité symétrique, entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
- Amendement IFRS 9/IAS 32 Phase 1 relatif à la réforme des taux de référence (Phase 1), applicable par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2019 (adopté par l'Union européenne le 15 janvier 2020).

Travaux en cours de l'IASB et de l'IFRIC

Le Groupe suit les travaux de l'IASB et de l'IFRIC qui pourraient conduire à une révision du traitement des *puts* (options de vente) minoritaires. Selon le projet d'interprétation publié par l'IFRIC le 31 mai 2012, les variations de valeur des dettes liées aux *puts* minoritaires, doivent être constatées en résultat, en cohérence avec IAS 39 et IFRS 9. En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe applique les recommandations de l'AMF émises en novembre 2009 : l'écart entre le prix d'exercice des *puts* minoritaires et la valeur comptable des intérêts minoritaires est présenté en diminution des capitaux propres part du Groupe.

Principes nécessitant un choix du management

3.4 Information sectorielle

Les secteurs sont déterminés en conformité avec la norme IFRS 8. Les secteurs publiés correspondent aux segments opérationnels identifiés dans les tableaux de bord du management, présentés mensuellement au principal décideur opérationnel qui est, dans le cas du Groupe, le Directeur Général.

3.5 Résultat opérationnel

Le compte de résultat consolidé présente un résultat opérationnel défini par différence comme l'ensemble des charges et produits ne résultant ni des activités financières ni des sociétés mises en équivalence ni de l'impôt et en dehors des activités répondant aux critères d'activités destinées à être cédées selon la norme IFRS 5. Le résultat opérationnel comprend donc les produits et charges relatifs aux acquisitions (dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles, pertes de valeur des écarts d'acquisition, résultats de cession et d'arrêts d'activité, frais d'acquisition, ajustements de prix d'acquisition) et aux autres éléments jugés comme non récurrents.

Principes clés au regard de l'activité ou de la situation financière du Groupe

3.6 Estimation de la juste valeur

La juste valeur des instruments financiers échangés sur des marchés actifs (tels que les dérivés et les placements échangés sur des marchés publics) est basée sur le prix de marché coté à la date de clôture. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 1 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs (par exemple les dérivés de gré à gré) est déterminée grâce à des techniques d'évaluation. Les hypothèses utilisées sont observables soit directement (c'est-à-dire telles que

des prix), soit indirectement (c'est-à-dire à partir de prix). Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 2 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas basés sur des données observables de marché (données non observables) est déterminée grâce à des informations internes au Groupe. Cette méthode d'évaluation est qualifiée de niveau 3 dans la hiérarchie définie par la norme IFRS 7.

Le niveau utilisé pour évaluer la juste valeur d'un instrument financier est indiqué dans la Note 34 – Information complémentaire sur les instruments financiers.

3.7 Écarts d'acquisition

L'excédent du coût d'acquisition d'une filiale sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est présenté séparément au bilan.

Le processus d'affectation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs acquis dans la première année après la date d'acquisition peut conduire à modifier la valeur de l'écart d'acquisition résiduel non affecté.

L'écart d'acquisition est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition ne sont pas réversibles. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test annuel de dépréciation (voir Note 3.9 – Dépréciation d'actifs non financiers).

Afin d'effectuer un test de dépréciation, le Groupe affecte les écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie ou à des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Ces UGT ou groupes d'UGT bénéficient des synergies identifiées lors du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition.

Le Groupe affecte les écarts d'acquisition à chaque secteur d'activité dans lequel il exerce ses activités compte tenu de leur gestion globalisée.

Un test de dépréciation est effectué sur une base annuelle ou lorsqu'apparaissent des indications de perte de valeur (cf. Note 11 – Écarts d'acquisition). Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur l'un des actifs composant l'UGT, un test de dépréciation de cet actif est d'abord réalisé et l'éventuelle perte de valeur de cet actif est comptabilisée avant de procéder au test de dépréciation de l'UGT. De la même façon, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, les éventuelles pertes de valeur d'une UGT sont comptabilisées avant de procéder au test de dépréciation du groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition a été affecté.

Les pertes de valeur éventuelles sont comptabilisées dans la devise de l'écart d'acquisition qui correspond à la devise des entités acquises. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable à la date de cession de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

3.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- les relations clients, les marques, les concessions, les accréditations et accords de non-concurrence acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises ;
- les logiciels achetés ou développés en interne.

Les frais d'établissement et les frais de recherche sont directement comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Relations clients, marques, concessions, accréditations et accords de non-concurrence acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises

Les relations clients, marques, concessions et accords de non-concurrence acquis lors des regroupements d'entreprises sont comptabilisés à leur coût historique, déduction faite des amortissements. Le coût historique représente la juste valeur des actifs concernés à la date d'acquisition.

La juste valeur et la durée de vie économique de ces actifs sont généralement déterminées à la date d'acquisition par des experts indépendants pour les acquisitions significatives et en interne pour les autres. Ces éléments sont ajustés, le cas échéant, dans les douze mois suivant la date d'acquisition. La charge d'amortissement est calculée à partir de la date d'acquisition.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie estimée. Les durées estimées sont les suivantes :

Relations clients	5 à 20 ans
Marques	5 à 15 ans
Concession	7 ans
Accords de non concurrence	2 à 3 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (cf. Note 3.9 – Dépréciation d'actifs non financiers).

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition et au développement de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir, développer et mettre en service les logiciels concernés. Ces coûts comprennent les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition ou la production des logiciels au cours de la période précédant la mise en service. Ces coûts sont amortis selon le mode linéaire. L'amortissement est basé sur la durée d'utilité estimée des logiciels, n'excédant pas 12 ans.

Les coûts associés au maintien en fonctionnement des logiciels sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

3.9 Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée, par exemple les écarts d'acquisition, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements particuliers, la recouvrabilité de leur valeur comptable est incertaine. Pour l'évaluation d'une perte de valeur, tous les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT) ou en groupes d'UGT.

Pour les relations client, les indices de pertes de valeur sont identifiés au travers d'une analyse qui s'appuie sur des informations :

- quantitatives (par exemple évolution du chiffre d'affaires réalisé sur 3 ans, couverture par le résultat opérationnel ajusté de l'amortissement de la relation client) ;
- qualitatives (par exemple perte d'un client historique important, décision de restructuration significative).

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est effectué sur une base annuelle ou lorsqu'apparaissent des indications de perte de valeur.

Afin de tester l'éventuelle perte de valeur des écarts d'acquisition, le Groupe affecte ces écarts d'acquisition à des UGT ou à des groupes d'UGT qui bénéficient des synergies identifiées lors du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux écarts d'acquisition, c'est-à-dire à chaque secteur d'activité dans lequel il exerce ses activités compte tenu de leur gestion globalisée.

La Note 11 – Écarts d'acquisition présente la méthodologie et les principales hypothèses retenues lors de la réalisation des tests de dépréciation d'écarts d'acquisition.

Lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur l'un des actifs composant l'UGT, un test de dépréciation de cet actif est d'abord réalisé et l'éventuelle perte de valeur de cet actif est comptabilisée avant de procéder au test de dépréciation de l'UGT. De la même façon, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît sur une UGT, les éventuelles pertes de valeur de cette UGT sont comptabilisées avant de procéder au test de dépréciation du groupe d'UGT auquel l'écart d'acquisition a été affecté.

Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT correspond au montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les pertes de valeur éventuelles sont comptabilisées dans la devise de l'écart d'acquisition qui correspond à la devise des entités acquises. Le résultat dégagé sur la cession d'une entité tient compte de la valeur comptable à la date de cession de l'écart d'acquisition de l'entité cédée.

3.10 Impôt sur le résultat

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ainsi que d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture, dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires sont établis sur la base des estimations de bénéfices imposables futurs attendus des entités ayant généré les déficits. Les horizons de temps retenus pour ces prévisions sont compris à l'intérieur des délais de report des déficits applicables dans chaque pays en application de la norme IAS 12.34.

Les actifs d'impôts différés sont inscrits à l'actif du bilan dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible et permettra d'imputer les différences temporelles ou des déficits fiscaux reportables.

Les actifs et passifs d'impôts sont appréciés par entité fiscale qui peut regrouper plusieurs filiales d'un même pays. Pour une même entité fiscale, les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés.

La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) est présentée en charge d'impôt.

3.11 Instruments financiers dérivés

Instruments détenus à des fins de transaction

Le Groupe peut avoir recours à des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux et des tunnels (*collars*) afin de couvrir son risque de taux sur les emprunts.

Pour les contrats où les critères respectifs de la norme IFRS 9 pour la comptabilité de couverture ne sont pas remplis, les instruments financiers dérivés respectifs sont désignés en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat. Ils sont valorisés à leur juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat (pour les contrats remplissant les critères respectifs de la norme IFRS 9 sur la couverture des flux de trésorerie, voir ci-dessous dans la partie « Couverture de flux de trésorerie »).

Couverture de flux de trésorerie

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction future hautement probable, la part efficace du produit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les profits et pertes qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat de la (ou des) période(s) au cours de laquelle (desquelles) la transaction future couverte affecte le résultat (par exemple, lorsque le produit ou la perte de change est comptabilisé). La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat.

Pour couvrir le risque de change sur les emprunts en dollar américain et en livre sterling, le Groupe a souscrit en 2008 des swaps de devises et applique dès l'origine la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ces contrats, les critères de la norme IFRS 9 étant remplis.

3.12 Passifs financiers

Emprunts

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés au compte de résultat dans le poste « Coût de l'endettement financier brut » selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Notamment, les frais d'émission des emprunts sont présentés en diminution du montant des emprunts reçus à la date de leur mise en place et ils sont amortis par le compte de résultat sur la durée de vie des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants au bilan, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les options de vente octroyées aux actionnaires minoritaires des filiales, sans transfert des risques et avantages, donnent lieu à comptabilisation d'une dette, pour la valeur la plus probable du prix d'exercice actualisée sur la base d'un taux sans risque. Cette dette est inscrite en passifs financiers en contrepartie des capitaux propres.

En l'absence de directives spécifiques des IFRS, le Groupe se conforme aux recommandations de l'AMF émises en 2009. Ainsi, les variations ultérieures de la dette sont constatées en capitaux propres part des minoritaires pour leur valeur comptable et en capitaux propres part du Groupe pour le solde (y compris l'impact de la désactualisation).

Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie.

Les dettes sont classées en passifs financiers courants au bilan, sauf lorsqu'il est probable que le règlement aura lieu au minimum douze mois après la date de clôture, auquel cas ces dettes sont classées en passifs non courants.

3.13 Régimes de retraite et avantages au personnel à long terme

Les sociétés du Groupe ont des engagements à long terme vis-à-vis de leurs salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite et de primes d'ancienneté, ainsi que des compléments de retraite.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. De ce fait, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dans ces cas, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire, contractuelle ou facultative. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les frais de personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance aboutit à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Régimes à prestations définies

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite et assimilés à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs des régimes.

L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés. Le taux d'actualisation s'appuie sur un taux d'intérêt d'obligations d'entités de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en capitaux propres, dans le Résultat global consolidé, pour les prestations de retraite et les indemnités de fin de carrière ainsi qu'en résultat financier pour les primes d'ancienneté.

3.14 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque le Groupe estime qu'à la date d'arrêté des comptes une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges. Les provisions sur des litiges dont l'issue est à long terme font l'objet d'un calcul d'actualisation en fonction d'un échéancier probable de dénouement. Le taux d'actualisation avant impôt utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la réactualisation est comptabilisée dans le poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

3.15 Paiements fondés sur les actions

Plans de rémunération à long terme

La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi de *stock-options* est comptabilisée en charges, en contrepartie des capitaux propres. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des options octroyées, à la date d'attribution. La charge résultant de cette évaluation tient compte du taux d'annulation estimé des options et, le cas échéant, des conditions d'acquisition des droits qui ne sont pas des conditions de marché (telles que des objectifs de rentabilité et de croissance des ventes).

Les hypothèses de valorisation des options sont présentées en Note 23 – Paiements en actions.

Dans le cadre des options de souscription d'actions, les sommes perçues lorsque les options sont exercées sont créditées aux postes « Capital » pour la valeur nominale et « Prime d'émission », nettes des coûts de transaction directement attribuables.

3.16 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur hors taxes de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des services rendus par les sociétés du Groupe dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions intra-groupe. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque le montant des produits peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe.

La majorité des contrats du Groupe donnent lieu à de multiples missions de très courte durée pour un même contrat. Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires de ces contrats à la date de réalisation de chaque mission.

D'autres contrats génèrent des missions de plus longue durée, notamment dans les activités Marine & Offshore et Bâtiment & Infrastructures (cf. Note 7 – Information sectorielle). Ces contrats satisfont les conditions de non re-performance et, pour certains d'entre eux, du droit exécutoire à paiement, telles que définies par la norme IFRS 15. Pour ces contrats, le Groupe utilise la méthode de l'avancement basée sur les coûts encourus au titre de leurs obligations de performance. Le pourcentage d'avancement est déterminé pour chaque obligation de performance du contrat par référence aux coûts encourus à la date de clôture, rapportés au total des coûts estimés. L'accroissement de ce pourcentage, appliqué au résultat total prévisionnel du contrat, représente la marge comptabilisée de la période. En cas de marge prévisionnelle négative, des provisions pour risques et charges sont constituées pour la totalité du contrat.

3.17 Dépréciation des actifs financiers

Une dépréciation des actifs financiers est constituée pour traduire le risque attendu sur l'ensemble de ces actifs dès l'origine de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. L'analyse des créances douteuses est réalisée au regard de l'antériorité de la créance, du statut du client et de l'existence ou non d'un litige sur la facturation. La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation et le montant de la perte est présenté dans le poste « (Dotation)/Reprise aux provisions » du compte de résultat.

Le risque attendu sur les créances clients est évalué sur la base d'une matrice de taux de défauts historiques par maturité d'actifs. Des ajustements reflétant le risque pays ou l'évolution future de l'environnement peuvent être effectués, le cas échéant.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de dépréciation et le montant de la perte est présenté dans le poste « (Dotation)/Reprise aux provisions » du compte de résultat.

Principes standards dans leur application

3.18 Méthode de consolidation

Les filiales sont toutes les entreprises contrôlées par le Groupe et sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Le Groupe considère qu'il a le contrôle exclusif sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsque :

- il détient le pouvoir sur cette entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient de l'entité.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les coûts directement imputables à l'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour chaque acquisition, le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle, soit à leur juste valeur, soit à leur

quote-part dans les actifs nets identifiables. L'excédent du prix d'acquisition augmenté des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise sur la juste valeur des actifs nets identifiables acquis, est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (cf. Note 11 – Écarts d'acquisition). Lorsque le prix d'acquisition augmenté des intérêts ne conférant pas le contrôle dans l'entité acquise est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Conformément à IFRS 3R, le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition afin de finaliser l'affectation du prix d'acquisition à la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis.

Les transactions intra-groupes, ainsi que les plus ou moins-values sur les opérations entre sociétés du Groupe, sont éliminées. Toutes les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations arrêtées aux dates de clôture annuelles présentées et retraitées, le cas échéant, pour être en accord avec les principes comptables du Groupe.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les acquisitions et cessions de participations n'amenant pas la prise ou la perte de contrôle sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « Autres mouvements », comme des transferts entre la part du Groupe et la part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres consolidés, sans effet en résultat. Les flux de trésorerie correspondants sont présentés en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie. Les coûts relatifs à ces transactions suivent le même traitement comptable.

Entreprises mises en équivalence

Les entreprises mises en équivalence sont toutes les entités dont le Groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. De telles participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût à compter de la date de prise d'influence notable.

La quote-part du Groupe dans le résultat des entreprises mises en équivalence postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé.

Co-entreprises

Les co-entreprises sont des sociétés contrôlées conjointement par le Groupe en vertu d'un accord contractuel conclu pour exercer conjointement une activité opérationnelle sur une durée moyenne de trois à quatre ans. Les états financiers consolidés comportent la part proportionnelle du Groupe aux actifs, passifs, produits et charges de ces sociétés, les éléments de même nature étant regroupés ligne par ligne, à partir de la date à laquelle commence le contrôle conjoint jusqu'à la date où il cesse.

3.19 Conversion des états financiers des filiales étrangères

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (monnaie fonctionnelle). Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société.

Filiales étrangères

La devise de fonctionnement des filiales étrangères est principalement la monnaie locale du pays. Aucun pays où sont installées les filiales et succursales significatives n'est considéré en hyperinflation en 2019 et 2018.

La conversion en euros des états financiers des sociétés en devises étrangères s'établit au taux de change de clôture pour les éléments d'actif et de passif du bilan (hors éléments monétaires) et au taux de change moyen de l'année pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits en capitaux propres dans la réserve de conversion. Dans le cas où plusieurs taux de change existent, le taux retenu est celui qui aurait été appliqué aux remontées de dividendes.

Lorsqu'une entité en devise étrangère est cédée, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession. L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger ainsi que les financements dont le remboursement n'est ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture. Dans le cas de remboursements partiels de financements traités comme des passifs de l'activité à l'étranger, le Groupe ne transfère pas en résultat de cession, les différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres.

3.20 Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en monnaie étrangère sont comptabilisées au taux de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont réévalués au taux de clôture à la fin de l'exercice. Les pertes et gains de change résultant du dénouement des transactions en monnaie étrangère ainsi que l'écart de change résultant de la conversion sont comptabilisés au compte de résultat dans le résultat financier.

3.21 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût historique diminué, à l'exception des terrains, des cumuls d'amortissements et de pertes de valeur. Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition ou à la construction des actifs concernés et notamment les coûts d'emprunts directement attribuables à l'acquisition ou la production des immobilisations corporelles au cours de la période précédant la mise en service. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon le mode linéaire sur une période correspondant à leur durée prévisible d'utilisation. Les durées habituellement retenues sont les suivantes :

Constructions	20 à 25 ans
Installations	10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Mobilier	10 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (cf. Note 3.9 – Dépréciation d'actifs non financiers).

Le résultat de cession des immobilisations corporelles est déterminé en comparant les produits de cession à la valeur nette comptable de l'actif cédé. Le résultat de cession est comptabilisé au compte de résultat dans les autres produits et charges d'exploitation.

3.22 Titres de participation non consolidés

Il s'agit de participations dans des sociétés dont le Groupe n'a pas le contrôle et sur lesquelles il n'a pas d'influence notable.

À la date d'acquisition, ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition majoré des frais de transaction. Ils sont revalorisés à chaque clôture et mis à la juste valeur par compte de résultat.

Les dividendes attachés à ces titres sont comptabilisés dans le compte de résultat au poste « Autres produits financiers » lorsque le droit du Groupe à les percevoir est effectif.

Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation des titres de participation non consolidés, tel que :

- situation financière déficitaire de l'entité ;
- performance financière de l'entité sensiblement inférieure aux prévisions ;
- changements défavorables dans l'environnement économique dans lequel l'entité opère.

Dès lors que le Groupe considère que le titre est déprécié, une charge est enregistrée au poste « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

Ils sont classés, selon la norme IFRS 9, dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

3.23 Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont composés principalement des dépôts et cautionnements.

Les dépôts et cautionnements sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs non courants, car ils ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture. Les dépôts et cautionnements sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Ils sont classés, selon la norme IFRS 9, dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

3.24 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées à leur coût d'achat et portées en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession sont également enregistrés en capitaux propres et ne conduisent pas à la formation du résultat de l'exercice.

3.25 Actifs et passifs destinés à la vente

Un actif (ou groupe d'actifs et de passifs) est classé comme détenu en vue de la vente et évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de cession, si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente.

3.26 Actifs financiers courants

Cette catégorie d'actifs correspond généralement à des actifs financiers détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais de transaction étant comptabilisés en charges dans le compte de résultat. À la date de clôture, ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

3.27 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont comptabilisées à leur juste valeur, déduction faite des dépréciations pour risque avéré.

Lorsqu'une créance devient irrécouvrable, elle est annulée en contrepartie de la reprise de la dépréciation des créances. Les recouvrements de créances précédemment annulées sont crédités dans le compte de résultat en « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les créances clients sont classées, selon la norme IFRS 9, dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti.

3.28 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités, les SICAV monétaires, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au bilan en passif financier courant.

Les variations de juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont comptabilisées en contrepartie du compte de résultat.

3.29 Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées à leur juste valeur. Toutes les dettes fournisseurs sont classées en passif courant au bilan avec une échéance à moins d'un an.

3.30 Dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la Société.

Note 4 Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS

Dans le cadre de sa communication externe, le Groupe utilise des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS.

Ces indicateurs sont définis ci-dessous :

Le **résultat opérationnel « ajusté »** représente le résultat opérationnel du Groupe avant prise en compte des éléments d'ajustement suivants :

- les amortissements des actifs incorporels issus des acquisitions ;
- les pertes de valeurs des écarts d'acquisition ;
- les honoraires et charges d'acquisition d'activités ;
- les ajustements des compléments de prix d'acquisition des activités ;
- les résultats de cession d'activités ;
- les charges de restructuration.

Lorsqu'une acquisition est réalisée en cours d'exercice, le montant des amortissements des actifs incorporels est calculé en tenant compte d'un *prorata temporis*.

Étant donné la durée de la période d'ajustement permettant de déterminer la juste valeur des actifs et passifs acquis (douze mois), l'amortissement des actifs incorporels de l'année d'acquisition peut, dans certains cas, reposer sur une évaluation temporaire et être légèrement ajusté l'année suivante, lorsque la valeur finale des actifs incorporels est connue.

Comme le chiffre d'affaires, il s'agit d'un indicateur majeur suivi de manière interne, considéré par la Direction du Groupe comme représentatif de la performance opérationnelle dans son secteur d'activité.

(en millions d'euros)	2019	2019 – Avant application d'IFRS 16	2018
Résultat opérationnel	721,3	708,3	637,2
Amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions	79,8	79,8	75,1
Charges de restructuration	24,4	24,4	42,1
Résultats de cessions d'activité et autres charges et produits relatifs aux acquisitions	6,0	6,0	3,6
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ	831,5	818,5	758,0

Le **résultat net « ajusté » part du Groupe** est défini comme le Résultat net part du Groupe retraité des éléments d'ajustement nets d'impôt. Il exclut donc la part des intérêts minoritaires sur les éléments d'ajustement et l'effet d'impôt associé. Il ne concerne que le résultat des activités poursuivies.

(en millions d'euros)	2019	2019 – Avant application d'IFRS 16	2018
Résultat net part du Groupe	367,9	371,4	332,6
Produits/Charges relatifs aux acquisitions et autres éléments d'ajustement	110,2	110,2	120,8
Effet d'impôt	(25,4)	(25,4)	(32,1)
Intérêts minoritaires	(1,7)	(1,7)	(4,1)
RÉSULTAT NET AJUSTÉ PART DU GROUPE	451,0	454,5	417,2

Le « **flux de trésorerie disponible** » correspond aux flux nets de trésorerie liés à l'activité retraités des acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles et des intérêts financiers payés :

(en millions d'euros)	2019	2019 – Avant application d'IFRS 16	2018
Flux net de trésorerie généré par l'activité	820,4	711,4	685,5
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(127,9)	(127,9)	(130,9)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	5,2	5,2	6,8
Intérêts payés	(79,8)	(79,8)	(83,0)
FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE	617,9	508,9	478,4

Le **taux effectif d'impôt ajusté** est défini dans la Note 10 – Impôt sur le résultat. La **dette financière nette ajustée** est définie dans la Note 24 – Dette financière.

Note 5 Gestion des risques financiers

Le Groupe est confronté à différentes natures de risques financiers (risque d'exposition à la fluctuation des devises étrangères ou «risque de change», risque d'exposition à la fluctuation des taux d'intérêt ou «risque de taux d'intérêt», risque de crédit, risque de liquidité) pouvant affecter ses actifs, ses passifs et ses opérations.

La politique du Groupe consiste en permanence à identifier, évaluer et si nécessaire couvrir ces risques de manière à limiter son exposition. La mise en œuvre de cette politique se fait notamment par l'utilisation d'instruments dérivés destinés à couvrir exclusivement les risques identifiés et non dans un but spéculatif. Des modes opératoires spécifiques sont prévus pour chaque risque (risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité) et pour chaque instrument utilisé (dérivés, investissement de liquidités). Les différentes entités du Groupe ne sont pas autorisées à traiter des opérations de marché avec leurs partenaires financiers autres que des opérations spot pour le change.

La Direction des financements et de la trésorerie est en charge de la mise en œuvre des couvertures. Par ailleurs, la Direction des financements et de la trésorerie réalise ou fait réaliser des simulations permettant d'évaluer l'impact de différentes configurations sur les comptes du Groupe.

Enfin, l'exposition au risque induit par le processus de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (communément appelé «Brexit») est peu significative. Le chiffre d'affaires du Groupe au Royaume-Uni représente 3,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2019 et est pour l'essentiel réalisé localement. Les financements internes accordés par le Groupe à certaines entités au Royaume-Uni sont libellés en livre sterling et font l'objet de couvertures au niveau du Groupe selon les modes opératoires évoqués ci-dessus. Les autres risques liés au Brexit, s'agissant notamment des aspects contractuels ou de ressources humaines, sont suivis par les Directions Affaires Juridiques et Audit et Ressources humaines qui mettront en œuvre les adaptations nécessaires au fur et à mesure de la sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Risque de fluctuations des cours des devises étrangères

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de fluctuation des cours de plusieurs devises. Ce risque porte donc à la fois sur les transactions réalisées par des entités du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change opérationnel), ainsi que sur les produits, charges, actifs et passifs libellés en devises différentes de la devise de présentation des états financiers consolidés, soit l'euro (risque de conversion).

Pour une partie des activités du Groupe exposée à des marchés globalisés, notamment les activités Agroalimentaire & Matières Premières, Biens de consommation, Marine & Offshore et Industrie, certaines ventes sont libellées en dollar américain ou influencées par le niveau de cette devise. Elles sont donc affectées indirectement par l'évolution de la devise américaine.

Des analyses et informations complémentaires sont présentées en Note 34 – Information complémentaire sur les instruments financiers ainsi qu'en Note 18 – Instruments financiers dérivés.

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de fluctuation des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable.

Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent.

Des informations complémentaires sont présentées en Note 34 – Information complémentaire sur les instruments financiers.

Risque de crédit

Le Groupe estime que son exposition à un risque de crédit qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, est très limitée.

Le risque de crédit concerne principalement les créances clients et est limité du fait du grand nombre de clients, de la diversité de leurs activités et de leur dispersion géographique à travers le monde. Le chiffre d'affaires du Groupe est réalisé avec environ 400 000 clients dans près de 140 pays. En 2019, le total réalisé auprès du plus important client du Groupe n'excédait pas 1 % du chiffre d'affaires consolidé, et le total réalisé auprès des 25 plus importants clients du Groupe représentait moins de 12 % du chiffre d'affaires consolidé.

En outre, les activités du Groupe présentant les plus grandes concentrations client, Industrie et Biens de consommation, réalisent moins de 4 % de leur activité avec leurs principaux clients respectifs.

Une description détaillée par échéance des créances non provisionnées est présentée dans la Note 19 – Clients et autres débiteurs.

Risque de liquidité

Le Groupe peut faire face aux décaissements dans le cadre de son activité. Par ailleurs, le Groupe dispose au 31 décembre 2019, en complément de sa trésorerie disponible, d'une ligne de crédit confirmée non utilisée pour un montant global de 600 millions d'euros (Crédit Syndiqué 2018).

Une description de ces différents programmes de financement est présentée en Note 24 – Dette Financière.

Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés. Le risque de contrepartie avec les établissements financiers est limité du fait de la politique du Groupe qui favorise la consolidation de sa trésorerie vers la maison – mère lorsque cela est possible, et limite la nature et la durée des placements pour ne pas excéder trois mois. Ainsi, plus de 75 % de la trésorerie et équivalents de trésorerie sont portés par la Société et sont placés ou détenus auprès d'un nombre limité de banques qui bénéficient d'une notation élevée et en s'appuyant sur une convention cadre de type FBF ou équivalent. Le reste est réparti sur l'ensemble des filiales du Groupe, ce qui limite la concentration par contrepartie.

Note 6 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans les notes annexes.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établies sur la base des conditions qui subsistent à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

Les principaux jugements et estimations sont analysés ci-après :

Valorisation des provisions pour litiges

Le Groupe reconnaît une provision pour litiges sur contrats selon la méthode comptable décrite à la Note 3.14 – Provisions pour risques et charges et évaluée selon plusieurs estimations et hypothèses.

Les estimations et hypothèses utilisées sont fondées sur des données statistiques issues de l'expérience passée. La provision est actualisée sur la base d'une estimation de la durée moyenne de l'obligation, d'un taux d'inflation et d'un taux d'actualisation dont la durée est proche de la durée de l'obligation.

Par ailleurs, les litiges dont le montant des réclamations est significatif et pour lesquels une action en justice est en cours font l'objet d'une estimation individuelle s'appuyant, le cas échéant, sur des experts indépendants. Les coûts que le Groupe peut être amené à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Valorisation des provisions pour dépréciations des comptes clients

L'évaluation de la dépréciation des créances clients repose sur différents éléments. Ainsi une appréciation au cas par cas de la situation financière des débiteurs et de leur probabilité de défaillance ou de défaut de paiement, est effectuée. Cette appréciation est complétée par la comptabilisation de dépréciations de pertes attendues en se fondant sur une matrice de taux de défauts historiques. Enfin des ajustements reflétant des risques pays ou des évolutions futures de l'environnement peuvent être comptabilisés.

Valorisation des actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises

Les actifs incorporels acquis lors des regroupements d'entreprises réalisés par le Groupe incluent des relations clients, des marques, des concessions et des accords de non-concurrence. L'estimation de leur juste valeur est généralement réalisée par des experts indépendants et s'appuie sur un certain nombre d'hypothèses provenant des prévisions d'activité des sociétés. La Note 12 – Acquisitions et cessions présente le détail des acquisitions réalisées sur la période.

Perte de valeur des écarts d'acquisition

Le Groupe soumet les écarts d'acquisition à un test annuel de dépréciation, conformément à la méthode comptable exposée à la Note 3.9 – Dépréciation d'actifs non financiers. Les montants recouvrables des unités génératrices de trésorerie ont été déterminés à partir de calculs de la valeur d'utilité. Ces calculs s'appuient sur un certain nombre d'hypothèses présentées en Note 11 – Écarts d'acquisitions.

Impôts sur le résultat

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. La détermination de la charge d'impôt sur les sociétés, à l'échelle mondiale, fait appel au jugement du management. L'estimation *in fine* de la charge d'impôt est jugée raisonnable dans le cadre habituel des activités.

Le Groupe comptabilise un impôt différé actif résultant des différences temporelles déductibles ainsi que des déficits fiscaux reportables, dans la mesure où le Groupe estime que cet actif d'impôt est recouvrable dans le futur (cf. Note 16 – Impôts différés pour les détails des impôts différés comptabilisés).

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Pour reconnaître le chiffre d'affaires de certains contrats de service, le Groupe utilise la méthode de l'avancement basée sur les coûts encourus au titre des obligations de performance contenues dans ces contrats (cf. Note 3.16 – Reconnaissance du chiffre d'affaires des principes et méthodes comptables). Selon cette méthode, le Groupe estime les services déjà réalisés en proportion du total des services devant être fournis.

Calcul des avantages au personnel à long terme

Le coût des avantages au personnel à plus d'un an gérés dans le cadre de régimes à prestations définies est estimé en utilisant des méthodes d'évaluation actuarielles. Ces techniques d'évaluation impliquent l'utilisation d'un certain nombre d'hypothèses présentées en détail en Note 26 – Avantages du personnel à long terme. Du fait du caractère long terme de ces régimes, de telles estimations sont sujettes à des incertitudes significatives.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits par référence à leur juste valeur déterminée à la date d'attribution pour les paiements dénoués en instruments de capitaux propres ou à la date de clôture pour les paiements dénoués en trésorerie. La juste valeur de ces paiements est évaluée en utilisant les modèles d'évaluation appropriés. Ces modèles nécessitent l'estimation d'un certain nombre de paramètres décrits en détail en Note 23 – Paiements en actions.

Passifs fiscaux

Un actif ou un passif d'impôt est constaté en cas d'incertitude sur le traitement de l'impôt sur le résultat. Dès lors qu'il est probable qu'une administration fiscale n'acceptera pas un traitement fiscal,

le Groupe constate un passif d'impôt. Inversement, si le Groupe estime probable qu'une administration fiscale remboursera un impôt payé, une créance d'impôt est constatée. Les actifs et passifs ayant trait à ces incertitudes sont estimés au cas par cas en fonction du montant le plus probable.

Note 7 Information sectorielle

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Groupe communique ses résultats au travers de ses 6 activités décrites au paragraphe « 1.5 Présentation des activités » du présent Document d'Enregistrement Universel 2019.

Les types de services générant le chiffre d'affaires des différentes activités sont les suivants :

- **Marine & Offshore**

En tant que société de classification, Bureau Veritas procède à l'évaluation de conformité des navires et unités *offshore* par rapport à des normes portant principalement sur la solidité des structures et la fiabilité des équipements à bord. Bureau Veritas délivre également des certificats réglementaires par délégation des autorités de pavillon ;

- **Agroalimentaire & Matières Premières**

Bureau Veritas accompagne ses clients avec une gamme complète de services d'inspection, de tests en laboratoire et de certification pour tous les types de matières premières : pétrole et produits pétrochimiques, métaux et minéraux, produits alimentaires et matières premières agricoles. Par ailleurs, le Groupe assiste les autorités gouvernementales en mettant en place des programmes visant à maximiser leurs revenus et à vérifier que les produits importés répondent aux normes établies ;

- **Industrie**

Bureau Veritas vérifie la fiabilité et l'intégrité des actifs industriels, ainsi que leur conformité à la réglementation. Les services comprennent l'évaluation de conformité, le suivi de production, la gestion de l'intégrité des actifs et la certification des équipements. Bureau Veritas vérifie également l'intégrité des équipements industriels et des produits au moyen de tests non destructifs et d'analyse des matériaux. Enfin, le Groupe propose un ensemble de services pour le secteur automobile : contrôle technique, expertise technique de véhicules accidentés, contrôle de la chaîne logistique ;

- **Bâtiment & Infrastructures**

Le Groupe est présent tout au long du cycle de vie des actifs, couvrant ainsi les dépenses d'investissements (*Capex*) et les dépenses d'exploitation (*Opex*) ;

- **Inspection et vérification en service (*Opex*)**

Bureau Veritas effectue des inspections périodiques pour évaluer la conformité des équipements en service (installations électriques, systèmes de sécurité incendie, ascenseurs, équipements de levage et machines) à la réglementation applicable en matière de santé et de sécurité ou aux exigences spécifiques de ses clients ;

- **Construction (principalement *Capex*)**

Bureau Veritas aide ses clients à maîtriser l'ensemble des aspects QHSE de leurs projets de construction, de la phase de conception à l'achèvement des travaux. Les missions concernent l'évaluation de conformité d'un ouvrage à des référentiels techniques, l'assistance technique, la surveillance de la gestion de sécurité pendant les travaux, et l'assistance à la gestion d'actifs ;

- **Certification**

En tant qu'organisme de certification, Bureau Veritas certifie que les systèmes de gestion de la qualité, sécurité, santé, environnement utilisés par les clients sont conformes à des référentiels internationaux (le plus souvent des normes ISO), nationaux, sectoriels ou propres à de grandes entreprises ;

- **Biens de consommation**

Bureau Veritas intervient auprès des distributeurs et des fabricants de biens de consommation afin d'évaluer la conformité de leurs produits et procédés de fabrication aux exigences réglementaires, de qualité et de performance. Bureau Veritas teste les produits, inspecte les marchandises, évalue les usines et réalise des audits sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

L'analyse sectorielle du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel est présentée telle qu'elle est suivie par le management du Groupe.

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires		Résultat opérationnel	
	2019	2018	2019	2018
Marine & Offshore	368,5	348,6	75,7	65,3
Agroalimentaire & Matières Premières	1 168,2	1 074,5	115,3	90,0
Industrie	1 111,1	1 052,8	180,4	105,9
Bâtiment & Infrastructures	1 379,2	1 275,7	125,6	153,6
Certification	370,5	373,7	62,5	64,1
Biens de consommation	702,2	670,2	161,8	158,3
TOTAL	5 099,7	4 795,5	721,3	637,2

La répartition géographique du chiffre d'affaires présentée ci-dessous est fondée sur le lieu dans lequel l'entité juridique est implantée, compte tenu de l'organisation interne du Groupe et de la présence de contrats mondiaux qui peuvent être facturés par une filiale mais opérés par une ou plusieurs autres.

Cette répartition du chiffre d'affaires par région est la suivante :

- Europe : 35,0 % ;
- Asie & Pacifique : 31,0 % ;
- Amériques : 25,0 % ;
- Afrique & Moyen-Orient : 9,0 %.

Note 8 Éléments du résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2019	2018
Achats de matières	(150,2)	(105,4)
Sous-traitance opérationnelle	(470,9)	(414,2)
Locations immobilières et mobilières	(63,9)	(144,6)
Transports et déplacements	(384,3)	(404,3)
Frais de mission refacturés aux clients	107,2	106,5
Autres services extérieurs	(476,2)	(456,0)
Total achats et charges externes	(1 438,3)	(1 418,0)
Salaires et primes	(2 070,5)	(1 988,2)
Charges sociales	(434,2)	(438,8)
Autres charges liées au personnel	(92,1)	(80,1)
Total frais de personnel	(2 596,8)	(2 507,1)
Provisions sur créances	(24,6)	(16,9)
Provisions pour risques et charges	15,4	5,1
Total (dotations)/reprises de provisions	(9,2)	(11,8)
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2,7)	(4,2)
Gains/pertes sur cessions d'activités	1,3	0,6
Autres produits et charges d'exploitation	18,4	28,7
TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION	17,0	25,1

Le poste « Autres services extérieurs » comprend différents types de charges telles que les coûts de prestataires de travail temporaire, les frais de télécommunication, les primes d'assurance et les honoraires.

Le poste « Autres charges liées au personnel » comprend notamment les charges relatives aux stock-options et aux actions de performance, ainsi que les charges relatives aux avantages au personnel à long terme.

En 2019, le poste « Autres produits et charges d'exploitation » comprend un produit de 2,7 millions d'euros correspondant au

crédit d'impôt recherche (3,5 millions d'euros en 2018). Les ajustements de prix des acquisitions des exercices antérieurs figurent également dans ce poste pour un montant net de - 5,4 millions d'euros en 2019 (- 0,1 million d'euros en 2018).

En 2018, le poste « Autres produits et charges d'exploitation » comprenait un produit de 7,8 millions d'euros correspondant au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. En 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est directement imputé sur les charges sociales des sociétés françaises et figure donc dans le poste « Charges sociales ».

Note 9 Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2019	2018
Rendement implicite des actifs de régimes de retraite financés	0,4	0,3
Autres produits financiers	0,4	0,3
Résultat de change	(10,0)	(5,7)
Coût financier des régimes de retraite	(4,8)	(2,6)
Autres	(4,0)	(2,7)
Autres charges financières	(18,8)	(11,0)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(18,4)	(10,7)

Au 31 décembre 2019, la composante taux du résultat réalisé sur les couvertures de change pour un montant total de 2,5 millions d'euros (produit) a été comptabilisée dans le coût de l'endettement financier brut (0,9 million d'euros de charge en 2018).

Note 10 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur les résultats consolidés se répartit entre impôts courants et impôts différés selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	2019	2018
Impôts courants	(210,0)	(198,9)
Impôts différés	(0,7)	9,6
CHARGE D'IMPÔT	(210,7)	(189,3)

Le taux effectif d'impôt (TEI), se définissant comme la charge d'impôt divisée par le résultat avant impôt, représente 34,9 % en 2019 (34,8 % en 2018).

(en millions d'euros)	2019	2018
Résultat avant impôts (A)	603,3	544,4
Charge d'impôt (B)	210,7	189,3
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT (B/A)	34,9 %	34,8 %

Les différences entre la charge d'impôt effective et l'impôt théorique obtenu en appliquant le taux d'imposition en vigueur en France au résultat consolidé avant impôt sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2019	2018
Résultat avant impôt	603,3	544,4
Taux de la société mère	34,4 %	34,4 %
Charge d'impôt théorique au taux de la société mère	(207,7)	(187,5)
Impact d'impôt d'opérations à taux réduit	4,0	2,3
Différentiel de taux des pays étrangers ^(a)	49,2	47,6
Non activation de déficits reportables	(7,5)	(9,7)
Utilisation de déficits antérieurs non activés	2,6	3,9
Différences permanentes	(20,9)	(15,3)
Changements d'estimation	(3,1)	(7,4)
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	(11,0)	(11,5)
Taxation des dividendes reçus des filiales	(16,2)	(12,0)
Autres	(0,1)	0,3
IMPÔT EFFECTIF CONSTATÉ	(210,7)	(189,3)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF	34,9 %	34,8 %

(a) En 2019, les principaux contributeurs au différentiel de taux des pays étrangers se situent dans les pays suivants : Chine, Hong Kong, Taiwan, Vietnam, Bangladesh, Corée, Brésil, Canada, Russie, Royaume-Uni.

Le taux effectif d'impôt ajusté (TEI ajusté) représente la charge d'impôt ajustée de l'effet d'impôt sur les éléments d'ajustement divisée par le résultat avant impôt avant prise en compte de ces éléments d'ajustement tels que définis à la Note 4 – Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS du présent Document d'Enregistrement Universel 2019. Le taux effectif d'impôt ajusté est de 33,1 %.

(en millions d'euros)	2019	2018
Résultat avant impôts	603,3	544,4
Produits/Charges relatifs aux acquisitions et autres éléments d'ajustement	110,2	120,8
Total (A)	713,5	665,2
Charge d'impôt	210,7	189,3
Effet d'impôt sur les produits/Charges relatifs aux acquisitions et autres éléments d'ajustement	25,4	32,1
Total (B)	236,1	221,4
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT AJUSTÉ (B/A)	33,1 %	33,3 %

La baisse du taux effectif d'impôt ajusté de 0,2 % par rapport à 2018 (33,3 %) résulte notamment de l'impact favorable des nouvelles règles de déduction fiscale des intérêts en France.

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

(en millions d'euros)	2019			2018		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Écarts de conversion	48,1	-	48,1	(62,0)	-	(62,0)
Gains/(pertes) actuariels	(6,3)	1,4	(4,9)	5,8	(1,6)	4,2
Couvertures de flux de trésorerie	1,0	(0,1)	0,9	(0,1)	-	(0,1)
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	42,8	1,3	44,1	(56,3)	(1,6)	(57,9)

Note 11 Écarts d'acquisition

Évolution des écarts d'acquisition en 2019

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Valeur brute	2 152,9	2 111,1
Pertes de valeur	(141,3)	(146,0)
Écarts d'acquisition au 1^{er} janvier	2 011,6	1 965,1
Acquisitions d'activités consolidées de la période	26,0	63,6
Cessions d'activités	(3,4)	-
Écart de conversion et autres mouvements	40,9	(17,1)
Écarts d'acquisition au 31 décembre	2 075,1	2 011,6
Valeur brute	2 217,6	2 152,9
Pertes de valeur	(142,5)	(141,3)
ÉCARTS D'ACQUISITION AU 31 DÉCEMBRE	2 075,1	2 011,6

Affectation des écarts d'acquisition aux UGT en 2019

Les écarts d'acquisition affectés aux principales unités génératrices de trésorerie (UGT) au 31 décembre 2019 se répartissent de manière suivante :

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Marine & Offshore	40,6	40,4
Agroalimentaire & Matières Premières	817,1	791,5
Industrie	404,9	399,6
Bâtiment & Infrastructures	456,3	431,1
Certification	37,7	36,0
Biens de consommation	318,5	313,0
TOTAL	2 075,1	2 011,6

Tests de dépréciation – Méthodologie et Résultats 2019

Lors de chaque clôture annuelle, et lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur de certains actifs, les écarts d'acquisition du Groupe sont soumis à des tests de dépréciation. À cette fin, ils sont affectés à des Groupes d'unités génératrices de trésorerie ou à des unités génératrices de trésorerie (UGT).

La présentation des résultats du Groupe se fait au travers de six activités opérationnelles : Marine & Offshore, Agroalimentaire & Matières Premières, Industrie, Bâtiment & Infrastructures, Certification et Biens de consommation qui constituent ces six UGT ou groupes d'UGT.

La méthode utilisée pour établir la valeur recouvrable d'une UGT est présentée dans la Note 3.7 – Dépréciation d'actifs non financiers. Les actifs sont testés en estimant leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond aux excédents de trésorerie futurs générés par cette UGT. Ces flux de trésorerie s'entendent après investissements de maintenance, variations de besoins en fonds de roulement et éventuels éléments non récurrents. Ils sont par ailleurs nets d'impôt mais excluent les coûts de financement externe. Ils sont basés sur les dernières prévisions de résultat disponibles sur le moyen et long terme.

Deux facteurs déterminent le résultat de cette estimation :

Hypothèse de croissance : les excédents de trésorerie dépendent de la performance d'un groupe d'UGT ou d'une UGT. Cette performance est fondée sur des hypothèses de croissance à un horizon de cinq ans. Au-delà de cette période, la performance est calculée sur la base d'une hypothèse de croissance perpétuelle proche du taux d'inflation du groupe d'UGT ou de l'UGT. Le taux de croissance perpétuelle utilisé est de 2,0 %.

Taux d'actualisation : l'estimation de la valeur d'utilité est fondée sur des excédents de trésorerie futurs actualisés au coût moyen pondéré du capital (taux dit *Weighted Average Cost of Capital* ou « WACC »). Il s'agit d'un taux après impôts. Le WACC retenu est déterminé par un expert indépendant. Ce taux est adapté à l'activité du Groupe et aux différentes zones géographiques où les groupes d'UGT ou les UGT sont actifs. En 2019, le taux retenu est de 6,1 %.

Analyses de sensibilité

Les paramètres de sensibilité pouvant avoir un impact significatif sur les résultats des tests sont le résultat opérationnel, le WACC et le taux de croissance à l'infini.

Néanmoins, aucune variation raisonnablement possible des hypothèses clés d'un seul paramètre à la fois ne conduit à ce que la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Note 12 Acquisitions et cessions

Acquisitions de la période

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a réalisé les acquisitions suivantes :

ACQUISITIONS À 100 %

Mois d'acquisition	Nom de la Société	Activité	Pays
Janvier	Capital Energy SAS	Bâtiment & Infrastructures	France
Juillet	Q Certificazioni SRL	Certification	Italie

ACQUISITIONS INFÉRIEURES À 100 %

Pour déterminer le montant de l'écart d'acquisition relatif à ces acquisitions, la méthode du goodwill partiel a été appliquée pour laquelle les intérêts minoritaires sont évalués sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

Mois d'acquisition	Nom de la Société	Activité	Pourcentage acquis	Pays
Mars	Owen Group Inc	Bâtiment & Infrastructures	75,0 %	États-Unis
Avril	Shenzhen Total-Test Technology Co., Ltd	Agroalimentaire & Matières Premières	75,0 %	Chine

AUGMENTATION DES PARTICIPATIONS

Mois d'acquisition	Nom de la Société	Activité	Participation BV	Pays
Janvier	Beijing 7 Layers Huarui Communications Technology Co., Ltd	Biens de consommation	51,0 %	Chine

L'affectation du prix des acquisitions 2019 aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables a été réalisée à la clôture de l'exercice, sur la base des informations et des évaluations provisoires disponibles à cette date.

Le tableau ci-après est déterminé avant l'affectation finale du prix des acquisitions 2019 :

(en millions d'euros)	Décembre 2019		Décembre 2018	
Prix des activités acquises		56,6		131,4
Rachat de participations ne donnant pas le contrôle		-		(14,7)
Coût des actifs et passifs acquis		56,6		116,7
Actifs et passifs acquis	Valeur nette comptable	Juste valeur	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif non courant	4,8	37,6	8,4	68,5
Actif courant hors trésorerie	26,1	26,1	24,3	24,3
Passif courant hors endettement	(24,9)	(24,2)	(21,6)	(27,3)
Passif non courant hors endettement	(6,2)	(13,4)	(1,5)	(4,7)
Endettement	-	-	(1,6)	(1,6)
Intérêts minoritaires acquis	(10,3)	(10,3)	(7,9)	(7,9)
Trésorerie des sociétés acquises	14,8	14,8	1,8	1,8
Total des actifs et passifs acquis	4,3	30,6	1,9	53,1
ÉCARTS D'ACQUISITION		26,0		63,6

Le principal écart d'acquisition de l'exercice concerne Capital Energy, pour un montant de 13,5 millions d'euros.

L'existence d'un écart d'acquisition résiduel non affecté est attribuable principalement au capital humain des sociétés acquises et aux synergies importantes attendues de ces acquisitions.

Pour les acquisitions réalisées en 2018 dont la période d'ajustement s'est terminée en 2019, les ajustements de juste valeur ont été comptabilisés en 2019.

Les coûts des activités acquises sont principalement payés en numéraire.

L'impact des acquisitions sur la trésorerie de l'exercice est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Prix des activités acquises	(56,6)	(131,4)
Réévaluation des titres à la juste valeur ^(a)	4,3	-
Trésorerie des sociétés acquises	14,8	1,8
Coût d'acquisition restant à payer au 31 décembre au titre des acquisitions de l'année	2,0	6,3
Paiement en éléments de capitaux propres	-	4,0
Décaissements sur acquisitions antérieures	(32,5)	(18,1)
IMPACT DES ACTIVITÉS ACQUISES SUR LA TRÉSORERIE	(68,0)	(137,4)

(a) Regroupement d'entreprises réalisé par étapes

Le montant de - 69,9 millions d'euros figurant sur la ligne « Acquisitions de filiales » du tableau consolidé des flux de trésorerie comprend des frais d'acquisition décaissés pour un montant de - 1,9 million d'euros.

Ajustements de prix

Les ajustements de prix relatifs à des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2019 ont été comptabilisés en 2019. L'impact de ces ajustements sur le compte de résultat est une charge nette de - 5,4 millions d'euros inclus dans le poste « Autres produits et charges d'exploitation ».

Passifs financiers relatifs aux options de ventes accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle

Les passifs financiers relatifs aux options de ventes accordées aux détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle s'élevaient à 107,6 millions d'euros au 31 décembre 2019 (124,6 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Ils sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2019	Décembre 2018
Agroalimentaire & Matières Premières	3,6	5,8
Bâtiment & Infrastructures	103,4	118,3
Biens de consommation	0,6	0,5
TOTAL	107,6	124,6
Dont à plus d'un an	91,7	76,4
Dont à moins d'un an	15,9	48,2

Les mouvements de la période sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Au 1^{er} janvier	124,6	91,5
Nouvelles options	20,2	32,1
Exercice d'options	(36,5)	-
Variation de la valeur actuelle du prix d'exercice des options en cours	(0,7)	1,0
AU 31 DÉCEMBRE	107,6	124,6

La valorisation de ces options se fait généralement sur la base d'estimations de résultats opérationnels futurs.

Les nouvelles options ainsi que la variation de prix des options en cours génèrent un impact de - 19,5 millions d'euros sur la ligne « Autres mouvements » du tableau de variation des capitaux propres.

Données comparables

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a acquis des sociétés ou groupes de sociétés dont le chiffre d'affaires annuel 2019 est d'environ 71,4 millions d'euros (95,8 millions d'euros en 2018) et le résultat opérationnel avant amortissements des immobilisations incorporelles issues du regroupement d'entreprises est d'environ 10,2 millions d'euros (16,1 millions d'euros en 2018).

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers du Groupe, en incluant les principales acquisitions de l'exercice, comme si ces acquisitions avaient été incluses dans les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2019. Le résultat opérationnel inclut l'amortissement des immobilisations incorporelles issues du regroupement d'entreprises sur douze mois.

Les principales acquisitions réalisées en 2019 n'ont pas d'impact significatif sur les indicateurs comparables du tableau consolidé des flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires des états financiers	5 099,7	4 795,5
dont chiffre d'affaires des sociétés acquises depuis la date d'acquisition	61,2	76,7
Chiffre d'affaire retraité des données pré-acquisitions	5 109,9	4 814,6
Résultat opérationnel des états financiers	721,3	637,2
dont résultat opérationnel des sociétés acquises depuis la date d'acquisition	8,2	9,4
Résultat opérationnel retraité des données pré-acquisitions	722,4	638,8
Résultat net des états financiers	392,6	355,1
dont résultat net des sociétés acquises depuis la date d'acquisition	5,8	6,9
RÉSULTAT NET RETRAITÉ DES DONNÉES PRÉ-ACQUISITIONS	392,7	355,5

Cessions

Le tableau ci-dessous présente les différents impacts sur le bilan et le compte de résultat des cessions de la période :

(en millions d'euros)	2019	2018
Prix de cessions nets	19,2	
Actifs et Passifs cédés		
Actif non courant	(10,7)	-
Actif courant	(7,8)	0,5
Trésorerie	(11,3)	-
Passif courant et non courant	11,9	(1,1)
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	(17,9)	(0,6)
Résultat de cession d'activités avant impôt	1,3	0,6
Effet d'impôt	(2,2)	-
Résultat de cession d'activités après impôt	(0,9)	-

Les cessions de la période ont un impact de 7,9 millions d'euros sur la trésorerie du Groupe, présenté sur la ligne « Cessions de filiales et d'activités » du tableau des flux de trésorerie consolidés.

Note 13 Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Décembre 2018	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2019
Relations clients	1 043,0	-	-	29,8	29,1	1 101,9
Marques	62,7	-	-	-	0,5	63,2
Accords de non concurrence	34,3	-	-	0,7	0,3	35,3
Autres immobilisations incorporelles	216,5	20,2	(16,9)	2,1	20,3	242,2
Immobilisations en-cours	16,9	14,0	-	-	(12,8)	18,1
Valeurs brutes	1 373,4	34,2	(16,9)	32,6	37,4	1 460,7
Relations clients	(529,7)	(75,8)	-	-	(10,4)	(615,9)
Marques	(54,3)	(1,6)	-	-	(0,7)	(56,6)
Accords de non concurrence	(25,2)	(2,4)	-	-	(0,3)	(27,9)
Autres immobilisations incorporelles	(129,6)	(23,4)	12,2	(1,5)	(6,9)	(149,2)
Amortissements et provisions	(738,8)	(103,2)	12,2	(1,5)	(18,3)	(849,6)
Relations clients	513,3	(75,8)	-	29,8	18,7	486,0
Marques	8,4	(1,6)	-	-	(0,2)	6,6
Accords de non concurrence	9,1	(2,4)	-	0,7	-	7,4
Autres immobilisations incorporelles	86,9	(3,2)	(4,7)	0,6	13,4	93,0
Immobilisations en-cours	16,9	14,0	-	-	(12,8)	18,1
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	634,6	(69,0)	(4,7)	31,1	19,1	611,1

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2018
Relations clients	991,5	-	-	60,1	(8,6)	1 043,0
Marques	63,9	-	-	-	(1,2)	62,7
Accords de non concurrence	35,4	-	-	-	(1,1)	34,3
Autres immobilisations incorporelles	196,6	16,6	(11,0)	0,5	13,8	216,5
Immobilisations en-cours	8,5	14,1	-	-	(5,7)	16,9
Valeurs brutes	1 295,9	30,7	(11,0)	60,6	(2,8)	1 373,4
Relations clients	(467,4)	(70,5)	-	-	8,2	(529,7)
Marques	(52,6)	(2,6)	-	-	0,9	(54,3)
Accords de non concurrence	(23,9)	(2,0)	-	-	0,7	(25,2)
Autres immobilisations incorporelles	(111,8)	(18,3)	8,1	-	(7,6)	(129,6)
Amortissements et provisions	(655,7)	(93,4)	8,1	-	2,2	(738,8)
Relations clients	524,1	(70,5)	-	60,1	(0,4)	513,3
Marques	11,3	(2,6)	-	-	(0,3)	8,4
Accords de non concurrence	11,5	(2,0)	-	-	(0,4)	9,1
Autres immobilisations incorporelles	84,8	(1,7)	(2,9)	0,5	6,2	86,9
Immobilisations en-cours	8,5	14,1	-	-	(5,7)	16,9
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	640,2	(62,7)	(2,9)	60,6	(0,6)	634,6

Le poste « Autres immobilisations incorporelles » comprend essentiellement des logiciels.

L'intégralité des montants alloués aux « variations de périmètre » des relations clients en 2019 concerne les acquisitions de l'année. Il en était de même en 2018. Lorsque les valorisations des relations clients sont ajustées dans l'exercice suivant leur acquisition, le montant de l'ajustement est porté en « autres mouvements ».

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à 103,2 millions d'euros en 2019. Il s'élevait à 93,4 millions d'euros en 2018.

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisés en charge en 2019 s'élève à 9,7 millions d'euros (13,0 millions d'euros en 2018) et concerne principalement l'activité Marine & Offshore en France.

Note 14 Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Décembre 2018	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2019
Terrains	18,3	-	(0,2)	-	0,4	18,5
Constructions	73,1	2,5	(2,0)	-	0,4	74,0
Installations, matériel et outillage	982,2	41,1	(37,6)	10,4	18,5	1 014,6
Matériel informatique et autres	267,7	19,4	(21,4)	(0,5)	0,9	266,1
Immobilisations en-cours	23,2	29,8	-	-	(26,3)	26,7
Valeurs brutes	1 364,5	92,8	(61,2)	9,9	(6,1)	1 399,9
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(32,8)	(2,1)	0,3	-	0,2	(34,4)
Installations, matériel et outillage	(659,7)	(80,9)	37,2	(7,8)	(3,3)	(714,5)
Matériel informatique et autres	(200,9)	(24,8)	19,0	0,7	(0,1)	(206,1)
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	(893,4)	(107,8)	56,5	(7,1)	(3,2)	(955,0)
Terrains	18,3	-	(0,2)	-	0,4	18,5
Constructions	40,3	0,4	(1,7)	-	0,6	39,6
Installations, matériel et outillage	322,5	(39,8)	(0,4)	2,6	15,2	300,1
Matériel informatique et autres	66,8	(5,4)	(2,4)	0,2	0,8	60,0
Immobilisations en-cours	23,2	29,8	-	-	(26,3)	26,7
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	471,1	(15,0)	(4,7)	2,8	(9,3)	444,9

(en millions d'euros)	Décembre 2017	Acquisitions/ Dotations	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2018
Terrains	18,2	-	-	-	0,1	18,3
Constructions	63,0	1,1	(1,8)	3,8	7,0	73,1
Installations, matériel et outillage	942,7	51,0	(24,2)	6,4	6,3	982,2
Matériel informatique et autres	276,9	20,8	(24,1)	2,1	(8,0)	267,7
Immobilisations en-cours	24,8	27,9	-	0,3	(29,8)	23,2
Valeurs brutes	1 325,6	100,8	(50,1)	12,6	(24,4)	1 364,5
Terrains	-	-	-	-	-	-
Constructions	(30,4)	(2,3)	0,5	(0,9)	0,3	(32,8)
Installations, matériel et outillage	(602,6)	(79,6)	20,0	(3,1)	5,6	(659,7)
Matériel informatique et autres	(206,3)	(25,0)	22,4	(0,8)	8,8	(200,9)
Immobilisations en-cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements et provisions	(839,3)	(106,9)	42,9	(4,8)	14,7	(893,4)
Terrains	18,2	-	-	-	0,1	18,3
Constructions	32,6	(1,2)	(1,3)	2,9	7,3	40,3
Installations, matériel et outillage	340,1	(28,6)	(4,2)	3,3	11,9	322,5
Matériel informatique et autres	70,6	(4,2)	(1,7)	1,3	0,8	66,8
Immobilisations en-cours	24,8	27,9	-	0,3	(29,8)	23,2
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	486,3	(6,1)	(7,2)	7,8	(9,7)	471,1

Les immobilisations corporelles du Groupe sont essentiellement des équipements de laboratoires concernant les activités de tests Agroalimentaires, de Matières Premières et de Biens de consommation.

Les principaux centres d'expertise en métaux et minéraux sont situés en Australie et au Canada. Les principaux centres d'expertise en produits pétroliers et pétrochimiques sont basés aux États-Unis et au Canada.

Les principaux laboratoires de produits agroalimentaires sont situés aux Amériques et en Asie-Pacifique.

Les laboratoires de la division Biens de consommation sont principalement localisés en Asie.

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'élève à 107,8 millions d'euros en 2019. Il s'élevait à 106,9 millions d'euros en 2018.

Note 15 Droits d'utilisation

(en millions d'euros)	Décembre 2018	Transition IFRS 16	Acquisitions / Dotations	Cessions	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2019
Droits d'utilisation – Constructions	-	278,1	90,8	(3,4)	6,5	372,0
Droits d'utilisation – Véhicules	-	26,2	55,2	-	9,5	90,9
Valeurs brutes	-	304,3	146	(3,4)	16,0	462,9
Droits d'utilisation – Constructions	-	-	(71,5)	0,3	0,1	(71,1)
Droits d'utilisation – Véhicules	-	-	(22,8)	-	-	(22,8)
Amortissements et provisions	-	-	(94,3)	0,3	0,2	(93,9)
Droits d'utilisation – Constructions	-	278,1	19,3	(3,1)	6,6	300,9
Droits d'utilisation – Véhicules	-	26,2	32,4	-	9,5	68,1
DROITS D'UTILISATION NETS	-	304,3	51,7	(3,1)	16,1	369,0

Au 31 décembre 2019, les droits d'utilisation nets concernent essentiellement les activités du Groupe en Europe et en Asie.

Le montant des dotations aux amortissements des droits d'utilisation s'élève à 94,3 millions d'euros en 2019.

Note 16 Impôts différés

Les impôts différés au bilan se présentent comme suit :

Analyse des impôts différés par échéance (en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
À l'actif		
À échéance à plus d'un an	68,1	63,5
À échéance à moins d'un an	64,0	71,8
Total Impôts différés à l'actif	132,1	135,3
Au passif		
À échéance à plus d'un an	(107,6)	(110,6)
À échéance à moins d'un an	(15,3)	(16,8)
Total Impôts différés au passif	(122,9)	(127,4)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	9,2	7,9

Les impôts différés au 31 décembre 2019 sont présentés après compensation par entité fiscale, le cas échéant.

Variation de la période de l'impôt différé :

Mouvement de la période de l'impôt différé (en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Actif net d'impôt différé au début de la période	7,9	2,0
Produit/(charge) d'impôt différé de la période	(0,7)	9,6
Impôts différés comptabilisés en capitaux propres	2,1	0,7
Variations de périmètre	(6,1)	(3,2)
Transition Norme IFRS 16	9,4	-
Écart de change	(3,4)	(1,2)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ À LA FIN DE LA PÉRIODE	9,2	7,9

La variation nette des impôts différés durant l'exercice, avant compensation par entité fiscale, le cas échéant, est détaillée ci-après :

(en millions d'euros)	Engagements de retraite	Provisions pour litiges sur contrats	Déficits reportables	Profits temporairement non taxables	Relations Clients	Autres	Total
Au 31 décembre 2017	39,1	1,4	47,3	(23,3)	(133,3)	70,8	2,0
Produit/(charge) au compte de résultat	(0,1)	(0,2)	(6,6)	1,4	14,9	0,2	9,6
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	(1,4)	-	-	-	-	2,1	0,7
Variations de périmètre	-	-	0,2	0,3	(4,2)	0,5	(3,2)
Écart de change	(0,2)	(0,1)	(2,1)	0,9	1,1	(0,8)	(1,2)
Au 31 décembre 2018	37,4	1,1	38,8	(20,7)	(121,5)	72,8	7,9
Produit/(charge) au compte de résultat	(0,8)	-	(0,8)	(1,6)	17,7	(15,2)	(0,7)
Actif d'impôt comptabilisé en capitaux propres	1,4	-	-	-	-	0,7	2,1
Variations de périmètre	0,1	-	0,1	(0,1)	(4,9)	(1,3)	(6,1)
Transition Norme IFRS 16	-	-	-	-	-	9,4	9,4
Écart de change	0,1	(0,1)	0,3	(0,2)	(4,1)	0,6	(3,4)
AU 31 DÉCEMBRE 2019	38,2	1,0	38,4	(22,6)	(112,8)	67,0	9,2

Les impôts différés actifs sur reports déficitaires ont été établis sur la base des estimations de bénéfices futurs attendus des entités ayant généré les déficits. Cet exercice a été opéré à partir du budget 2020. Les horizons de temps retenus pour ces prévisions sont compris à l'intérieur des délais de report des déficits applicables dans chaque pays.

Les autres impôts différés portent principalement sur les provisions et charges à payer non déductibles.

Au 31 décembre 2019 les déficits reportables cumulés non activés s'élèvent à 178 millions d'euros, dont 31,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2019 (31 décembre 2018 : 167,4 millions d'euros, dont 37,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2018).

L'effet d'impôt correspondant à ces déficits s'élèverait à 40,8 millions d'euros, dont 7,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2019 (31 décembre 2018 : 39,7 millions d'euros, dont 8,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2018).

Note 17 Autres actifs financiers

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Participations mises en équivalence	0,9	5,0
Titres de participations non consolidées	1,9	1,6
Dépôts, cautionnements et autres actifs financiers	115,5	108,2
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	118,3	114,8
Dépôts, cautionnements et autres actifs financiers	23,4	13,1
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	23,4	13,1

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement des dépôts de garantie sur des loyers de bureaux. Ils ne sont pas porteurs d'intérêt. Leur échéance est très largement comprise entre un et cinq ans.

Figurent également dans ce poste, des retenues de garanties clients dont l'échéance est supérieure à un an.

Le Groupe considère que la juste valeur des autres actifs financiers non courants est proche de leur valeur nette comptable au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

Il n'y a pas d'actif financier non courant nanti par le Groupe au 31 décembre 2019 ni au 31 décembre 2018.

Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent pour un montant de 16,1 millions d'euros des créances financières dans le cadre d'appels d'offres en Chine. Les sommes perçues ne correspondent pas à la définition d'un élément de trésorerie selon la norme IAS 7.

Des actifs financiers courants ont été nantis par le Groupe, pour une valeur nette comptable de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2019 (1,1 million d'euros au 31 décembre 2018).

Note 18 Instruments financiers dérivés

Une partie de la dette USPP fait l'objet d'une couverture de change pour convertir la dette en euros.

Les instruments dérivés de devises à la clôture sont les suivants :

Échéance	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés (en millions d'euros)
16/07/2020	40 millions de GBP	(3,6)
PASSIF NON COURANT		(3,6)

Le Groupe a mis en place des instruments dérivés de change dans plusieurs devises contre euros de façon centralisée afin de se prémunir contre le risque de change, notamment sur ses prêts intra-groupe et sur une partie de sa dette externe.

Les instruments dérivés de change à moins d'un an (swap de change, achat et vente à terme) à la clôture sont les suivants :

Devise	Montant notionnel (en millions de devises)	Juste valeur des dérivés (en millions d'euros)
AUD	106,9	0,7
CAD	(39,4)	(0,1)
CHF	(1,7)	-
CNY	(79,1)	-
CZK	(86,8)	-
DKK	20,9	-
GBP	(77,6)	2,1
HKD	(81,2)	0,1
HUF	(68,6)	-
JPY	(277,6)	0,7
MXN	39,7	-
NOK	12,8	-
PLN	0,5	-
RUB	59,2	0,1
SEK	(1,2)	-
SGD	(101,6)	0,1
USD	(26,4)	0,3
ZAR	(89,3)	(0,2)
ACTIF COURANT NET		3,1

Le Groupe ne dispose pas d'instruments dérivés de couverture de taux à la clôture.

Le solde constitué en capitaux propres au titre des variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie est de - 1,3 million d'euros à la clôture. Ces montants seront recyclés en résultat financier à mesure que les flux couverts affecteront le résultat.

La charge d'intérêts liée aux couvertures de change ayant fait l'objet d'une couverture de flux de trésorerie s'élève à 0,1 million d'euros en 2019.

Les couvertures de flux de trésorerie ne génèrent pas d'inefficacité significative en résultat financier au 31 décembre 2019.

Note 19 Clients et autres débiteurs

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Créances clients et comptes rattachés	1 333,6	1 282,7
Clients – factures émises	1 147,7	1 161,2
Clients – factures à émettre	185,9	121,5
Stock de produits	56,0	19,9
Autres créances	209,6	187,4
Valeurs brutes	1 599,2	1 490,0
Provisions au début de la période	(81,0)	(83,5)
Dotations/reprises de la période	2,8	5,1
Variations de périmètre	(0,6)	(0,9)
Écarts de conversion et autres mouvements	(0,4)	(1,7)
Provisions à la fin de la période	(79,2)	(81,0)
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	1 520,0	1 409,0

Le Groupe estime que la juste valeur des créances est proche de leur valeur nette comptable, car toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Il y a peu de concentration du risque de crédit au titre des créances clients en raison du nombre important de clients et de leur implantation internationale. Le tableau suivant présente l'échéancier des créances clients et comptes rattachés qui ne font l'objet d'aucune provision pour dépréciation :

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Créances clients et comptes rattachés	1 333,6	1 282,7
dont		
● provisionnés	78,2	79,9
● non provisionnés et échus :		
depuis moins d'un mois	146,5	162,8
entre 1 et 3 mois	125,4	124,2
entre 3 et 6 mois	73,4	69,3
depuis plus de 6 mois	62,3	69,6

Note 20 Actifs sur contrats

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Travaux en cours	222,2	206,0
Stock – Coûts d'obtention et de réalisation des contrats	3,8	0,9
ACTIFS SUR CONTRATS	226,0	206,9

(en millions d'euros)	Décembre 2019
Travaux en cours au 31 décembre 2018	206,0
Transfert en créances clients	(154,9)
Annulation au compte de résultat	(2,3)
Reconnaissance du chiffre d'affaires	182,4
Écarts de conversion et autres mouvements	(9,0)
TRAVAUX EN COURS	222,2

Note 21 Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Valeurs mobilières	431,3	607,5
Disponibilités	1 046,5	438,8
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 477,8	1 046,3

Le Groupe considère que le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est principalement constitué de soldes disponibles.

Les valeurs mobilières correspondent à des SICAV monétaires qui répondent à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7.

L'essentiel du poste « Disponibilités » est considéré comme disponible. À noter que 17 % des disponibilités sont situées dans 71 pays où la mise en place de prêts ou de comptes courants financiers est difficile ou impossible (cas par exemple de la Chine, de la République Démocratique du Congo, du Bangladesh, de

l'Inde, de la Corée du Sud, et du Vietnam). Dans ce cas, les disponibilités sont rapatriées, notamment à l'occasion du règlement des dividendes.

La trésorerie non centralisable ne représente que 0,3 % environ du poste « Disponibilités ». Elle est définie comme étant les soldes de trésorerie des pays où les remontées de trésorerie ne sont pas possibles ou fortement contraintes, compte tenu de la réglementation en vigueur. Seuls deux pays sont concernés : l'Iran et le Venezuela.

La trésorerie nette au tableau consolidé des flux de trésorerie est composée des éléments suivants :

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 477,8	1 046,3
Concours bancaires courants (Note 24)	(12,1)	(11,7)
TRÉSORERIE NETTE AU TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	1 465,7	1 034,5

Note 22 Capital

Augmentations de capital

Le 11 juin 2019 le Président du Conseil d'administration, agissant sur subdélégation du Conseil d'administration, a constaté du fait de l'option de certains actionnaires pour le paiement du dividende en actions, la création de 9 943 269 actions nouvelles ordinaires Bureau Veritas d'une valeur nominale de 0,12 euro représentant 2,25 % du capital de la Société avant prise en compte de l'émission d'actions nouvelles sur la base du capital au 31 mai 2019.

À la suite de l'exercice de 153 931 *stock-options*, le Groupe a procédé à une augmentation de capital pour un montant de 3,1 millions d'euros en prime d'émission.

Réduction de capital

Le 27 février 2019, par décision du Conseil d'administration, la Société a procédé à l'annulation de 220 212 actions auto-détenues, représentant 0,05 % de son capital social.

Capital social

Le nombre total d'actions composant le capital au 31 décembre 2019 est de 452 092 988 actions, il était de 442 216 000 actions au 31 décembre 2018.

Toutes les actions ont une valeur nominale de 0,12 euro et sont entièrement libérées.

Actions propres

Au 31 décembre 2019, le Groupe possède 4 394 939 actions auto-détenues dont la valeur comptable est inscrite en diminution des capitaux propres.

Note 23 Paiements en actions

Le Groupe a mis en place trois types d'outils de rémunération à long terme qui sont dénoués en instruments de capitaux propres :

- des plans d'options d'achat d'actions et des plans d'options de souscription d'actions ;
- des plans de souscription d'actions à des conditions préférentielles ;
- des plans d'attribution d'actions de performance.

Plans d'options d'achat d'actions et d'options de souscription d'actions

Fonctionnement

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe. Les attributions concernent des plans d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions qui donneront lieu soit à livraisons d'actions existantes acquises sur le marché, soit à l'émission d'actions nouvelles lors de la levée de l'option.

Le Groupe n'est tenu par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Les options sont subordonnées à une période d'acquisition de trois ou cinq ans selon les plans. La durée de vie des options de souscription ou d'achat d'actions est de huit ou dix ans selon les plans après la date d'attribution.

Le prix d'exercice est fixé lors de l'attribution de l'option et il est non modifiable.

Par décision du Conseil d'administration le 21 juin 2019, le Groupe a attribué à certains de ses salariés et au mandataire social 1 081 260 options de souscription ou d'achat d'actions. Le prix d'exercice des options est un montant fixe de 21,26 euros.

Les attributions sont soumises à une condition de présence ainsi qu'à la réalisation d'objectifs de performance basés sur le résultat opérationnel ajusté (ROA) de 2019 et sur le ratio ROA/chiffre d'affaires de 2020 et 2021. Les options ont une durée de vie de dix ans après la date d'attribution.

La juste valeur moyenne unitaire des options attribuées durant l'exercice ressort à 2,3 euros (2018 : 2,74 euros).

TABLEAU DE MOUVEMENT DES OPTIONS :

	Prix moyen pondéré d'exercice des options	Nombre d'options	Durée restante moyenne d'expiration des options non exercées
Options au 31 décembre 2017	19,49	5 912 023	5,7 ans
Options accordées pendant la période	22,02	1 100 400	
Options annulées pendant la période	20,49	(273 793)	
Options exercées pendant la période	16,81	(648 144)	
Options au 31 décembre 2018	20,19	6 090 486	5,8 ans
Options accordées pendant la période	21,26	1 057 860	
Options annulées pendant la période	21,01	(102 870)	
Options exercées pendant la période	17,71	(919 597)	
OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019	20,73	6 125 879	6,0 ANS

Sur les options en circulation au 31 décembre de chaque année, 2 965 759 options étaient exerçables à fin 2019 (fin 2018 : 3 574 946).

SITUATION DES PLANS D'OPTIONS EN FIN DE PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'options	
			Décembre 2019	Décembre 2018
Plan du 18/07/2011	18/07/2019	14,42		117 300
Plan du 14/12/2011	14/12/2019	13,28		78 480
Plan du 18/07/2012	18/07/2020	17,54	353 146	781 546
Plan du 22/07/2013	22/07/2021	21,01	747 778	854 794
Plan du 16/07/2014	16/07/2022	20,28	598 618	633 088
Plan du 15/07/2015	15/07/2025	20,51	994 777	1 109 738
Plan du 21/06/2016	21/06/2026	19,35	271 440	335 280
Plan du 21/06/2017	21/06/2027	20,65	1 071 260	1 111 260
Plan du 22/06/2018	21/06/2028	22,02	1 031 000	1 069 000
Plan du 21/06/2019	21/06/2029	21,26	1 057 860	
NOMBRE D'OPTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019			6 125 879	6 090 486

Évaluation

La juste valeur des options attribuées en 2019 a été déterminée selon les principales hypothèses et caractéristiques suivantes :

- prix d'exercice de 21,26 euros ;
- volatilité attendue de l'action de 19,9 % (2018 : 19,3 %) ;
- rendement annuel moyen du dividende de 3 % (2018 : 2,8 %) ;
- durée anticipée de l'option de 6 ans (2018 : 6 ans) ;
- taux d'intérêt sans risque de (0,4) % (2018 : 0,11 %), déterminé à partir des taux d'emprunt d'État sur la durée anticipée de l'option.

Le nombre des options à acquérir est estimé selon un taux de réalisation de l'objectif de performance de 100 % (2018 : 100 %) et un taux d'attrition de 1 % par an en 2019 (2018 : 1 %). Le plan du 22 juin 2018 attribuant des options d'achat d'actions était notamment subordonné à un objectif de performance basé sur le résultat opérationnel ajusté 2018. Cet objectif a été atteint à 100 %.

En 2019, la charge relative aux *stock-options* comptabilisée par le Groupe s'élève à 2,1 millions d'euros (2018 : 2,5 millions d'euros).

Plans d'attribution d'actions de performance

Fonctionnement

Des actions de performance ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe, qui donneront lieu à rachat d'actions sur le marché ou à émission d'actions nouvelles. Elles sont généralement subordonnées à l'accomplissement de trois années de service selon les plans, l'atteinte de conditions de performance basées sur le résultat opérationnel ajusté du Groupe de l'année d'attribution des actions et, la marge opérationnelle ajustée du Groupe des deux années suivantes.

Par décision du Conseil d'administration le 21 juin 2019, le Groupe a attribué 1 286 455 actions de performance à certains de ses salariés et au mandataire social. L'attribution est subordonnée à l'accomplissement de 3 années de service ainsi qu'à la réalisation d'un objectif de performance basé sur le résultat opérationnel ajusté (ROA) de 2019 et sur le ratio ROA/chiffre d'affaires de 2020 et 2021.

SITUATION DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE EN FIN DE PÉRIODE AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Date d'attribution	Fin de la période d'acquisition	Nombre d'actions
Plan du 22/07/2013	22/07/2021 ou 22/07/2022	720 000
Plan du 15/07/2015	15/07/2019 ou 15/07/2018 pour les salariés d'une société française	986
Plan du 21/06/2016	21/06/2019	336
Plan du 21/06/2017	21/06/2020	1 042 662
Plan du 22/06/2018	22/06/2021	1 103 650
Plan du 21/06/2019	21/06/2022	1 275 845
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2019		4 143 479

Évaluation

La juste valeur des actions de performance attribuées à certains salariés et au mandataire social a été déterminée à l'aide du modèle d'options de Black-Scholes.

La juste valeur moyenne pondérée des actions de performance attribuées en 2019 à certains salariés et au mandataire social ressort à 20,10 euros par action (2018 : 21,20 euros) avec les hypothèses suivantes :

- prix de l'action à la date d'attribution ;
- rendement annuel moyen du dividende de 2,7 % (2018 : 2,9 %) ;
- décote liée aux contraintes de risque et de liquidité : non applicable (2018 : non applicable).

Par ailleurs, le nombre des actions à acquérir est estimé selon un taux de réalisation de l'objectif de performance de 100 % (2018 : 100 %) et un taux d'attrition de 5 % par an en 2019 (2018 : 5 %). Le plan du 22 juin 2018 attribuant les actions était subordonné à un objectif de performance basé sur le résultat opérationnel ajusté 2018. Cet objectif a été atteint à 100 %.

En 2019, la charge relative aux actions de performance comptabilisée par le Groupe s'élève à 19,3 millions d'euros (2018 : 18,3 millions d'euros).

Note 24 Dette financière

(en millions d'euros)	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Au 31 décembre 2019					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (+ 1 an)	718,5	-	86,6	139,5	492,4
Émission Obligataire	2 200,0	-	500,0	500,0	1 200,0
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	2 918,5	-	586,6	639,5	1 692,4
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	356,9	356,9	-	-	-
Émission obligataire	-	-	-	-	-
Concours bancaires	12,1	12,1	-	-	-
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	369,0	369,0	-	-	-
Au 31 décembre 2018					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (+ 1 an)	955,7	-	304,8	341,9	309,0
Émission Obligataire	1 700,0	-	-	1 000,0	700,0
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	2 655,7	-	304,8	1 341,9	1 009,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	287,3	287,3	-	-	-
Émission obligataire	200,0	200,0	-	-	-
Concours bancaires	11,7	11,7	-	-	-
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	499,0	499,0	-	-	-

Le Groupe a négocié en novembre 2019 un placement privé aux États-Unis dont le tirage est intervenu le 22 janvier 2020 pour un montant de 200 millions de dollars américains (USPP 2019).

Le Groupe a procédé à l'émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros en novembre 2019.

Le Groupe a procédé au tirage du financement bancaire à taux fixe (« Financement Chine ») d'un montant de 750 millions de yuans renminbi chinois porté par Bureau Veritas Investment Shanghai

Co., Ltd Au 31 décembre 2019, le montant tiré est de 545 millions de yuans renminbi.

Le montant de la dette financière brute a augmenté de 132,8 millions d'euros entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019 pour atteindre 3 287,5 millions d'euros.

Cette augmentation résulte notamment du refinancement des échéances 2019 et du tirage sur le Financement Chine.

(en millions d'euros)	Décembre 2018	Variations de périmètre	Flux de trésorerie	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2019
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (+ 1 an)	955,7	-	(257,8)	20,6	718,5
Émission Obligataire	1 700,0	-	500,0	-	2 200,0
DETTE FINANCIÈRE NON COURANTE	2 655,7	-	242,2	20,6	2 918,5
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	287,3	-	75,3	(5,7)	356,9
Émission obligataire	200,0	-	(200,0)	-	-
Concours bancaires	11,7	-	0,2	0,2	12,1
DETTE FINANCIÈRE COURANTE	499,0	-	(124,5)	(5,5)	369,0
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	3 154,7	-	117,7	15,1	3 287,5

Le montant de 111,4 millions d'euros de flux de trésorerie comprend :

- 0,2 million d'euros, correspondant à la variation des concours bancaires, élément constitutif de la variation de la trésorerie nette au tableau consolidé des flux de trésorerie ;
- 6,1 millions d'euros correspondant à la variation des intérêts courus figurant sur la ligne « Intérêts payés » du tableau consolidé des flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	Total	Moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de 5 ans
Intérêts estimés sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	353,4	77,6	53,4	132,1	90,3
Incidence des couvertures sur les flux (intérêts et capital)	3,1	-	3,1	-	-

Dans le tableau ci-dessus, les intérêts tiennent compte de l'incidence des couvertures sur la dette (instruments dérivés de devises).

Au 31 décembre 2019, la quasi-totalité de la dette brute du Groupe est composée des programmes de financement suivants :

Financements non bancaires

Les financements non bancaires sont composés des programmes suivants :

- les *US Private Placement* (« *USPP* ») 2008, 2011, 2013, 2017 et 2018 pour un total de 816 millions de dollars américains et 40 millions de livres sterling ; et l'*USPP* 2019 non tiré ;
- les différentes tranches des emprunts *Schuldschein SSD* pour un total de 200 millions d'euros ;
- les émissions obligataires réalisées en janvier 2014, en septembre 2016, en septembre 2018 et en novembre 2019 pour un total de 2,2 milliards d'euros.

Financements bancaires

Les financements bancaires comprennent principalement :

- le crédit syndiqué « *Crédit Syndiqué 2018* » d'un montant de 600 millions d'euros confirmé et non tiré ;
- le financement bancaire à taux fixe d'un montant de 750 millions de yuans renminbi chinois porté par *Bureau Veritas Investment Shanghai Co., Ltd* tiré à hauteur de 545 millions de yuans renminbi.

Financements disponibles

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose d'une ligne de financement confirmée : le *Crédit Syndiqué 2018*, d'un montant total de 600 millions d'euros.

Ratios bancaires

Certains financements du Groupe sont soumis au respect de certains engagements et ratios bancaires. Au 31 décembre 2019, les mêmes ratios financiers que ceux en vigueur au 31 décembre 2018 sont applicables. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2019, comme au 31 décembre 2018.

- Le premier ratio est défini comme le rapport de la dette financière nette ajustée sur l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise. Celui-ci doit être inférieur à 3,25. Au 31 décembre 2019, ce ratio s'élevait à 1,87.
- Le second ratio représente l'EBITDA consolidé (Résultat avant intérêts, impôts, amortissements et provisions) ajusté des 12 derniers mois de toute entité acquise sur les charges financières nettes du Groupe. Celui-ci doit être supérieur à 5,5. Au 31 décembre 2019, ce ratio s'élevait à 11,62.

Répartition par devise

La décomposition par devise de la dette financière brute hors concours bancaires se présente comme suit :

<i>Devise d'emprunt (en millions d'euros)</i>	Décembre 2019	Décembre 2018
Dollar US (USD)	735,4	725,8
Euro (EUR)	2 469,6	2 407,1
Autres Devises	70,5	10,1
TOTAL	3 275,5	3 143,0

Les tranches en livre sterling de l'*USPP* 2008 sont converties en euros de façon synthétique et sont ainsi inclus dans la catégorie « Euro (EUR) ». Une description des instruments financiers dérivés figure en Note 18 – Instruments financiers dérivés.

Répartition taux fixe/taux variable

Au 31 décembre 2019, la dette financière brute hors concours bancaires se répartit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Décembre 2019	Décembre 2018
Taux fixe	3 163,9	2 844,3
Taux variable	111,6	298,7
TOTAL	3 275,5	3 143,0

Les dates contractuelles de révision des taux variables sont inférieures ou égales à six mois. Le taux de référence utilisé est l'Euribor pour les financements à taux variable en euros.

Les taux d'intérêt, marge incluse des emprunts à taux variable sont détaillés ci-dessous aux dates de clôture :

Devise d'emprunt	Décembre 2019	Décembre 2018
Dollar US (USD)	-	4,01 %
Euro (EUR)	1,10 %	1,10 %

Les taux d'intérêt effectifs (TIE) sont proches des taux faciaux pour tous les programmes de financement.

Les analyses de sensibilité sur les risques de taux et de change, telles que définies par la norme IFRS 7, figurent en Note 34 – Information complémentaire sur les instruments financiers.

Indicateur financier non défini par les normes IFRS

Dans le cadre de sa communication externe sur la dette financière, le Groupe utilise comme indicateur la **dette financière nette ajustée**. Cet indicateur non défini par les normes IFRS est déterminé selon la définition issue des ratios bancaires du Groupe :

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Dette financière non courante	2 918,5	2 655,7
Dette financière courante	369,0	499,0
DETTE FINANCIÈRE BRUTE	3 287,5	3 154,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(1 477,8)	(1 046,3)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	1 809,7	2 108,4
Instruments de couverture de devises (selon ratios bancaires)	3,6	6,7
DETTE FINANCIÈRE NETTE AJUSTÉE	1 813,3	2 115,1

Note 25 Autres passifs financiers

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Dettes sur acquisitions de sociétés	21,1	32,8
Options de vente accordées aux minoritaires	91,7	76,4
Autres	2,9	15,8
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	115,7	125,0
Dettes sur acquisitions de sociétés	24,5	31,4
Options de vente accordées aux minoritaires	15,9	48,2
Autres	38,8	46,2
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	79,2	125,8

Le montant de 38,8 millions d'euros figurant dans le poste « Autres » des « Autres passifs financiers courants » comprend les principaux éléments suivants :

- 16,1 millions d'euros correspondent à un passif financier dans le cadre d'appels d'offres en Chine. Les sommes perçues sont restituées aux participants à la fin des appels d'offres ;
- 18,4 millions d'euros correspondent aux dividendes restant à payer aux actionnaires minoritaires.

Note 26 Avantages au personnel à long terme

Régimes à prestations définies

Les avantages au personnel concernent les régimes à prestations définies suivants :

- les régimes de retraite, qui comprennent essentiellement des régimes fermés depuis plusieurs années. Les régimes de retraite sont généralement non financés à l'exception d'un nombre très

limité de régimes financés par des cotisations versées à des compagnies d'assurances et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques ;

- les autres engagements sociaux qui comprennent les indemnités de fin de carrière et les médailles du travail.

Les variations des avantages au personnel sur les deux dernières années sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Total		Engagements retraite		Autres engagements sociaux	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Obligation au début de la période	221,2	217,4	107,0	100,4	114,2	117,0
Coût des services	17,7	13,7	4,6	3,2	13,1	10,5
Prestations servies	(19,5)	(17,6)	(6,3)	(5,3)	(13,2)	(12,3)
Coût financier	4,8	2,6	1,3	1,2	3,5	1,4
Pertes/(gains) actuariels	6,8	(6,5)	1,5	(3,0)	5,3	(3,5)
Regroupement d'entreprises et autres mouvements	0,5	10,3	(0,9)	9,8	1,4	0,5
Différences de conversion	1,8	1,3	1,2	0,7	0,6	0,6
OBLIGATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	233,3	221,2	108,4	107,0	124,9	114,2
dont obligations intégralement ou partiellement financées	-	-	46,0	42,3	-	-
dont obligations non financées	-	-	62,4	64,7	-	-
Actifs de régime au début de la période	(35,6)	(27,3)	(35,6)	(27,3)	-	-
Rendement implicite des actifs des régimes	(0,4)	(0,3)	(0,4)	(0,3)	-	-
(Pertes)/gains actuariels	(0,5)	0,7	(0,5)	0,7	-	-
Cotisations patronales	(1,6)	(0,8)	(1,6)	(0,8)	-	-
Autres mouvements	(1,5)	(7,1)	(1,5)	(7,1)	-	-
Différences de conversion	(1,0)	(0,8)	(1,0)	(0,8)	-	-
ACTIFS DE RÉGIME À LA FIN DE LA PÉRIODE	(40,5)	(35,6)	(40,5)	(35,6)	-	-
DÉFICIT/EXCÉDENT	192,8	185,6	67,9	71,4	124,9	114,2

Les variations des avantages au personnel imputés au compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global sont les suivantes :

(en millions d'euros)	2019	2018
Charge reconnue au compte de résultat	22,5	19,0
(Gains) et pertes actuariels comptabilisés en capitaux propres dans la période	6,3	(5,8)
(Gains)/Pertes d'expérience	3,8	(3,8)
Changement d'hypothèses	4,8	(3,6)
(Gains)/Pertes sur rendement des actifs	(2,3)	1,6
MONTANT DES (GAINS) ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES À LA FIN DE LA PÉRIODE	71,4	65,1

La répartition des actifs de retraites par type d'instrument financier se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2019		Décembre 2018	
Instruments de capitaux propres	20,9	51 %	20,1	56 %
Instruments de dette	8,4	21 %	6,0	17 %
Autres	11,2	28 %	9,5	27 %
TOTAL	40,5	100 %	35,6	100 %

La France est le principal pays contributeur du poste « Avantages au personnel à long terme » de l'état de la situation financière consolidée. Pour les engagements de retraite de la France, les principales hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

	Décembre 2019	Décembre 2018
Taux d'actualisation	1,0 %	2,0 %
Basé sur le taux des obligations d'entreprise de première catégorie	iBoxx Corporate € AA	iBoxx Corporate € AA
Taux d'augmentation future des salaires	2,5 %	3,0 %
Table de mortalité	INSEE 2015-2017	INSEE 2012-2014

Une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation de la France augmenterait de 5,5 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe.

Une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation de la France réduirait de 5,0 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe.

Concernant la sensibilité du taux de démission de la France, le Groupe a retenu deux hypothèses :

- un taux de démission nul à partir de 55 ans augmenterait de 2,6 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe ;
- un taux de démission nul à partir de 60 ans augmenterait de 0,9 % le montant de la provision pour avantages au personnel du Groupe.

Régimes à contributions définies

Au titre de ces régimes, les contributions constatées en 2019 s'élèvent à 81,9 millions d'euros (2018 : 81,0 millions d'euros).

Note 27 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Décembre 2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Effet de l'actualisation	Variations de périmètre	Transition IFRIC 23	Écarts de conversion et autres mouvements	Décembre 2019
Provisions pour litiges sur contrats	44,3	3,5	(6,0)	(6,0)	0,2	0,2	-	0,1	36,3
Autres provisions pour risques et charges	60,8	13,7	(16,1)	(4,6)	-	7,3	(24,9)	(0,3)	35,9
TOTAL PROVISIONS	105,1	17,2	(22,1)	(10,6)	0,2	7,5	(24,9)	(0,2)	72,2

Provision pour litiges sur contrats

Les provisions pour litiges sur contrats inscrites au bilan au 31 décembre 2019 prennent en compte les principaux litiges présentés au paragraphe 4.4 « Procédures et enquêtes administratives, judiciaires et arbitrales » du Document d'Enregistrement Universel.

Sur la base des garanties d'assurance disponibles et/ou des provisions comptabilisées par le Groupe, et en l'état des informations connues à ce jour, le Groupe estime que ces sinistres n'auront pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

Autres provisions pour risques et charges

Elles comprennent les provisions pour restructurations (5,3 millions d'euros au 31 décembre 2019), les provisions pour pertes à terminaison (3,4 millions d'euros au 31 décembre 2019), ainsi que d'autres provisions telles que des provisions pour licenciement, des provisions pour risque fiscal hors impôt sur le résultat ou des provisions pour garanties pour un montant total de 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Note 28 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

La variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs est détaillée comme suit :

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Fournisseurs et comptes rattachés	441,3	390,0
Dettes fiscales et sociales	581,2	572,0
Autres dettes	76,1	62,8
TOTAL	1 098,6	1 024,8

Note 29 Passifs sur contrats

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Produits constatés d'avance	178,5	135,2
Dettes sur contrats – Avances clients	18,7	22,8
PASSIFS SUR CONTRATS	197,2	158,0

(en millions d'euros)	Décembre 2019
Passifs sur contrats au 31 décembre 2018	158,0
Chiffre d'affaires reconnu en 2019	(121,4)
Avances reçues et produits constatés d'avance en 2019	152,2
Écarts de conversion et autres mouvements	8,4
PASSIFS SUR CONTRATS	197,2

Les dettes sur contrats sont des dettes relatives à des prestations non encore réalisées mais intégralement payées par les clients.

Les produits constatés d'avance représentent principalement la facturation des contrats en cours pour la partie des prestations non encore réalisées.

Note 30 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

La variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité est détaillée comme suit, un chiffre positif représentant une variation de trésorerie positive et inversement :

(en millions d'euros)	Décembre 2019	Décembre 2018
Créances clients et comptes rattachés	(62,8)	(79,3)
Fournisseurs et comptes rattachés	49,9	38,3
Autres débiteurs et créditeurs	(4,3)	45,1
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	(17,2)	4,1

Note 31 Résultat par action

Le calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation, utilisés pour la détermination des résultats par action, est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en milliers)	2019	2018
Nombre d'actions composant le capital au 1^{er} janvier	442 216	442 000
Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)		
Exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions	366	341
Païement dividendes en actions	5 557	-
Nombre d'actions autodétenues	(5 880)	(6 554)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	442 259	435 787
Effet dilutif		
Attribution d'actions de performance	3 886	3 747
Options de souscription ou d'achat d'actions	(280)	(157)
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DILUÉ D'ACTIONS UTILISÉ POUR LE CALCUL DU RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	445 865	439 377

Résultat de base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

	2019	2018
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	367 892	332 612
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	442 259	435 787
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN EURO)	0,83	0,76

Résultat dilué

Le résultat dilué par action est calculé en augmentant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation du nombre d'actions qui résulterait de la conversion de tous les instruments financiers ayant un effet potentiellement dilutif.

La Société possède deux catégories d'instruments ayant un effet potentiellement dilutif : des options de souscription d'actions et des actions de performance.

Pour les options de souscription d'actions, un calcul est effectué afin de déterminer le nombre d'actions qui auraient pu être émises sur la base du prix d'exercice et la juste valeur des droits de

souscription attachés aux options en circulation. Le nombre d'actions ainsi calculé est comparé au nombre d'actions qui auraient été émises si les options avaient été exercées.

Les actions de performance sont des actions ordinaires potentielles dont l'attribution est subordonnée à l'accomplissement d'une condition de présence ainsi qu'à la réalisation de conditions de performance. Les actions de performance prises en compte sont celles qui auraient pu être émises en considérant que la date de clôture est la fin de la période d'acquisition.

	2019	2018
Résultat net revenant aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	367 892	332 612
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisés pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	445 865	439 377
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EURO)	0,83	0,76

Note 32 Dividende par action

Le 11 juin 2019, le Groupe a procédé à la distribution d'un dividende de 0,56 euro par action au titre de l'exercice 2018 (0,56 euro en 2018). Le paiement en numéraire s'est élevé à 54,0 millions d'euros. Le paiement en actions nouvelles a donné lieu à la création de 9 943 269 actions ordinaires.

Note 33 Engagements hors bilan et nantissements

Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

US Private Placement 2017 et 2018 porté par Bureau Veritas Holdings, Inc

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de financements non bancaires de 555 millions de dollars américains portés par Bureau Veritas Holding Inc et garantis par la Société.

Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Garanties et cautions données

Le montant et les échéances des garanties et cautions données sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Total	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Au 31 décembre 2019	434,9	188,9	218,6	27,4
Au 31 décembre 2018	397,2	183,4	192,7	21,1

Les engagements donnés incluent des garanties et cautions de type garanties bancaires et garanties parentales :

- Les garanties bancaires concernent notamment des garanties de marché, telles que des garanties de soumission (*bid bonds*) et des garanties de bonne exécution (*performance bonds*).
- Les garanties parentales concernent principalement des garanties de marché (bonne exécution) et peuvent être limitées en valeur et en durée ou illimitées en valeur. Pour les garanties illimitées, le montant retenu pour la valorisation des engagements présentée ci-dessus correspond à la valeur totale du contrat.

Aux 31 décembre 2019, le Groupe considère que le risque de décaissement relatif à des garanties décrites ci-dessus est faible.

Nantissements

(en millions d'euros)	Type	Montant de l'actif nanti ^(a)	Total du poste au bilan ^(b)	% correspondant ^{(a)/(b)}
Au 31 décembre 2019				
Sur autres actifs financiers courants	Nantissement	1,1	23,4	4,7 %
SUR TOTAL DE L'ACTIF		1,1	7 049,1	0,0 %
Au 31 décembre 2018				
Sur autres actifs financiers courants	Nantissement	1,1	13,1	8,4 %
SUR TOTAL DE L'ACTIF		1,1	6 096,3	0,0 %

Des actifs financiers courants ont été nantis par le Groupe, pour une valeur nette comptable de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2019.

Il n'y a pas d'immobilisation incorporelle ou corporelle nantie par le Groupe aux 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018.

Note 34 Information complémentaire sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente, par catégorie d'instruments financiers selon la norme IFRS 9, les valeurs comptables, leur décomposition par type de valorisation et leur juste valeur à la clôture de chaque exercice :

(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Mode de valorisation au bilan selon la norme IFRS 9			Juste valeur
		Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres	Juste valeur par compte de résultat	
Au 31 décembre 2019					
Actifs financiers					
Autres actifs financiers	141,7	138,9	-	2,8	141,7
Instruments financiers dérivés	4,4	-	0,6	3,8	4,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 477,8	-	-	1 477,8	1 477,8
<i>Sicav monétaires</i>	431,3	-	-	431,3	431,3
<i>Trésorerie</i>	1 046,5	-	-	1 046,5	1 046,5
Passifs financiers					
Dettes financières	3 287,5	3 287,5	-	-	3 379,8
Autres passifs financiers	194,9	87,3	107,6	-	194,9
Dettes financières de location	418,6	418,6	-	-	418,6
Instruments financiers dérivés	4,9	-	3,5	1,4	4,9
Au 31 décembre 2018					
Actifs financiers					
Autres actifs financiers	123,0	121,4	-	1,6	123,0
Instruments financiers dérivés	3,8	-	-	3,8	3,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 046,3	-	-	1 046,3	1 046,3
<i>Sicav monétaires</i>	607,5	-	-	607,5	607,5
<i>Trésorerie</i>	438,8	-	-	438,8	438,8
Passifs financiers					
Dettes financières	3 154,8	3 143,1	-	11,7	3 225,7
Autres passifs financiers	250,8	132,1	118,7	-	250,8
Dettes financières de location	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés	11,1	-	6,7	4,4	11,1

À l'exception des éléments ci-dessous, le Groupe estime que la valeur comptable de ses instruments financiers figurant au bilan est proche de la juste valeur.

La juste valeur des actifs financiers courants tels que les SICAV correspond à leur dernière valeur liquidative connue (technique de valorisation de niveau 1).

La juste valeur de la trésorerie, équivalents de trésorerie et concours bancaires correspond à la valeur nominale en euros ou convertie en euros au cours de clôture. Le Groupe estime que leur juste valeur est proche de leur valeur nette comptable car ce sont des actifs ou des passifs à très court terme.

Pour les emprunts à taux fixe tels que *USPP 2008*, *USPP 2011*, *USPP 2014*, *USPP 2017* et *USPP 2018* les emprunts *Schuldschein SSD* ainsi que les cinq émissions obligataires, la juste valeur pour chaque emprunt est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux de marché correspondant à la devise des flux (EUR, GBP ou USD) à la date de clôture de l'exercice corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts à taux variable tels que le *Crédit Syndiqué 2018*, et certaines tranches des emprunts *Schuldschein SSD*, la juste valeur est proche de la valeur nette comptable. Il s'agit d'une technique de valorisation de niveau 2, basée sur des données de marché observables.

La juste valeur des instruments dérivés de change est égale à la différence entre le montant actualisé vendu ou acheté dans une devise (valorisé en euros au cours à terme) et le montant vendu ou acheté dans cette devise (valorisé au cours de clôture).

Pour les instruments dérivés de devises, la juste valeur est basée sur une actualisation des flux (intérêts à recevoir en livre sterling et à payer en euros ainsi que l'achat à terme de livre sterling contre euros) sur la durée restante de l'instrument à la date de clôture. Les taux d'actualisation utilisés sont les taux de marché correspondant à la maturité des flux. Le montant actualisé des flux en livre sterling est converti au cours de clôture.

L'évaluation de la juste valeur des instruments dérivés de change et des instruments dérivés de devises fait appel à des techniques de valorisation qui s'appuient sur des données de marché observables (niveau 2) et selon les modèles de valorisation généralement admis.

En raison du caractère international de ses activités, le Groupe est exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères même si des couvertures naturelles peuvent exister du fait de la correspondance des coûts et des produits dans de nombreuses entités du Groupe où les prestations de service sont fournies localement.

Les natures des profits et des pertes constatés par catégorie d'instrument financier se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	Intérêts	Ajustements			Gains/(pertes) nets décembre 2019	Gains/(pertes) nets décembre 2018
		de juste valeur	Écarts de change	Pertes de valeur		
Actifs financiers au coût amorti	-	-	(6,0)	2,9	(3,1)	1,3
Actifs et passifs financiers à la JV par compte de résultat	2,1	-	(5,1)	-	(3,0)	5,3
Dettes financières au coût amorti	(85,5)	-	2,2	-	(83,3)	(89,5)
Dettes financières de location	(16,8)	-	(1,1)	-	(17,9)	-
TOTAL	(100,2)	-	(10,0)	2,9	(107,3)	(82,9)

Analyses de sensibilité

Risque de change opérationnel

Pour les activités du Groupe qui s'exercent sur des marchés locaux, les recettes et les coûts sont exprimés pour l'essentiel en devise locale. Pour les activités du Groupe liées à des marchés globalisés, une partie du chiffre d'affaires est libellée en dollar américain.

La part du chiffre d'affaires consolidé 2019 libellée en dollar américain dans les pays dont la devise fonctionnelle diffère du dollar américain ou des devises corrélées au dollar américain s'élève à 8 %.

Ainsi, une variation de 1 % du dollar américain contre toutes devises aurait un impact de 0,08 % sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Risque de conversion

La devise de présentation des états financiers étant l'euro, le Groupe doit convertir en euros les produits et charges libellés dans d'autres monnaies que l'euro lors de la préparation des états financiers. Cette conversion est réalisée au taux moyen de la période. En conséquence, les variations de cours de change de l'euro par rapport aux autres devises affectent le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine.

En 2019, plus de 72 % du chiffre d'affaires du Groupe résultait de la consolidation des états financiers d'entités avec une devise fonctionnelle autre que l'euro :

- 19,4 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar américain ou une devise corrélée au dollar américain (y compris le dollar de Hong Kong) ;
- 11,6 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le yuan renminbi chinois ;

- 4,0 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar canadien ;
- 3,8 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le dollar australien ;
- 3,8 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est la livre sterling ;
- 3,1 % du chiffre d'affaires provient d'entités dont la devise fonctionnelle est le réal brésilien.

Les autres devises, prises individuellement, ne représentaient pas plus de 4 %.

Ainsi, une variation de 1 % de l'euro contre le dollar américain et les devises corrélées aurait eu un impact de 0,194 % sur le chiffre d'affaires consolidé 2019. L'impact sur le résultat d'exploitation 2019 serait de 0,188 %.

Risque de change financier

Le Groupe, s'il le juge nécessaire, assure la couverture de certains engagements en alignant les coûts de financement sur les produits d'exploitation dans les devises concernées.

De plus, lorsqu'un financement est mis en place dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe procède à des couvertures de devises ou de change pour les principales devises ou bien recourt à des prêts à perpétuité pour se prémunir du risque de change au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de sensibilité au 31 décembre 2019 sur les instruments financiers exposés au risque de change sur les principales monnaies étrangères au niveau du Groupe (soit l'euro, le dollar américain et la livre sterling).

	Devises non fonctionnelles		
	USD	EUR	GBP
Passif financier	(762,1)	(88,0)	(66,0)
Actif financier	1 082,1	60,9	119,6
Position Nette (Actif – Passif) avant couverture	320,0	(27,1)	53,6
Instruments financiers de couverture de change	(23,5)	-	(44,1)
Position Nette (Actif – Passif) après couverture	296,5	(27,1)	9,5
Impact d'une augmentation de 1 % des cours de change			
Sur les capitaux propres	-	-	0,3
Sur le résultat net avant impôts	3,0	(0,3)	0,1
Impact d'une diminution de 1 % des cours de change			
Sur les capitaux propres	-	-	(0,3)
Sur le résultat net avant impôts	(3,0)	0,3	(0,1)

Le Groupe est exposé à un risque de change inhérent à des instruments financiers libellés dans une monnaie étrangère, c'est-à-dire dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de chacune des entités du Groupe. L'analyse de sensibilité ci-dessus présente l'impact que pourrait avoir la variation significative de l'euro, du dollar américain et de la livre sterling sur le résultat et les capitaux propres en tant que devise non fonctionnelle. Dans le cas du dollar américain, ne sont pas incluses dans l'étude les entités pour lesquelles la devise fonctionnelle est une devise fortement corrélée au dollar américain (par exemple : les entités basées à Hong Kong). De plus, les passifs libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité et ayant fait l'objet d'une couverture pour les convertir de façon synthétique dans la monnaie fonctionnelle, ne sont pas inclus. Les impacts d'une variation de 1 % sur les couvertures sont présentés dans le tableau ci-dessus.

Les instruments financiers libellés dans une monnaie étrangère qui font l'objet de cette analyse de sensibilité correspondent aux principaux postes du bilan de nature monétaire et plus particulièrement aux actifs financiers non courants et courants, aux créances clients et d'exploitation, à la trésorerie et aux

équivalents de trésorerie, aux dettes financières courantes et non courantes, aux passifs courants et aux dettes fournisseurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. La politique du Groupe à cet égard consiste à limiter l'impact de la hausse des taux d'intérêt et s'appuie si nécessaire sur des instruments dérivés de taux.

Le Groupe suit mensuellement son exposition au risque de taux et apprécie le niveau des couvertures mises en place ainsi que leur adaptation au sous-jacent. Sa politique consiste, en tout état de cause, à ne pas être exposé au risque d'augmentation des taux d'intérêt pour une part supérieure à 60 % de la dette nette consolidée. Ainsi, le Groupe est susceptible de conclure des accords de swaps, tunnels ou autres instruments de façon à se conformer aux objectifs fixés. Les instruments utilisés sont de nature non spéculative. Au 31 décembre 2019, le Groupe ne dispose pas de couverture de taux.

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2019, l'échéance des actifs et dettes financières à taux fixe et à taux variable :

<i>(en millions d'euros)</i>	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total décembre 2019
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit à taux fixe	(301,6)	(1 170,0)	(1 692,5)	(3 164,1)
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit à taux variable	(55,4)	(56,2)	-	(111,6)
Concours bancaires	(12,0)	-	-	(12,0)
Total – Passif Financier	(369,0)	(1 226,2)	(1 692,5)	(3 287,7)
Total – Actif Financier	1 477,8			1 477,8
Position Nette (Actif – Passif) à taux variable avant couverture	1 410,4	(56,2)	-	1 354,2
Instruments financiers de couverture de taux	-	-	-	-
Position Nette (Actif – Passif) à taux variable après couverture	1 410,4	(56,2)	-	1 354,2
Impact d'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt				
Sur les capitaux propres				
Sur le résultat net avant impôts				13,5
Impact d'une diminution de 1 % des taux d'intérêt				
Sur les capitaux propres				
Sur le résultat net avant impôts				(13,5)

Au 31 décembre 2019, compte tenu de la position nette à taux variable après couverture présentée dans le tableau ci-dessus, le Groupe estime qu'une augmentation de 1 % des taux d'intérêt à court terme dans toutes les devises entraînerait une augmentation des produits d'intérêts du Groupe de l'ordre de 13,5 millions d'euros.

La dette supérieure à 5 ans, soit 1 692,5 millions d'euros est essentiellement à taux fixe. Au 31 décembre 2019, 96 % de la dette brute consolidée du Groupe était à taux fixe.

Note 35 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont le groupe Wendel, actionnaire principal de la Société, ainsi que le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général, mandataires sociaux de la Société.

La rémunération du Président du Conseil d'administration se compose d'une rémunération fixe et de jetons de présence, à l'exception de toute rémunération variable, d'avantages en nature, et de toute attribution d'options de souscription ou d'actions de performance.

Les montants comptabilisés au titre des rémunérations versées (parts fixe et variable) et des plans de rémunération à long terme (attribution d'options d'achat d'actions et d'actions de performance) sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Salaires	2,2	2,2
Stock-options	0,4	0,3
Attribution d'actions de performance	2,1	1,5
TOTAL COMPTABILISÉ EN CHARGES DE L'EXERCICE	4,7	4,0

Les montants indiqués correspondent à la juste valeur comptable des options et des actions conformément aux normes IFRS. Il ne s'agit donc pas des montants réels qui pourraient être dégagés lors de l'exercice des options de souscription si celles-ci sont exercées, ou lors de l'acquisition des actions, si celles-ci deviennent acquises. Il est par ailleurs rappelé que ces attributions d'options et actions sont soumises à des conditions de présence et de performance.

La valorisation des actions correspond à la juste valeur évaluée selon le modèle Black-Scholes et non à une rémunération réellement perçue. Ces attributions d'actions de performance sont soumises à des conditions de présence et de performance.

Le nombre d'options d'achat d'actions attribuées au Directeur Général s'élève à 720 000 au 31 décembre 2019 (516 000 au 31 décembre 2018), à une juste valeur par action de 2,25 euros (31 décembre 2018 : 2,23 euros).

Le nombre d'actions de performance attribuées au Directeur Général s'élève à 960 000 au 31 décembre 2019 (892 000 au 31 décembre 2018).

Note 36 Honoraires des Commissaires aux comptes

En 2019, les charges suivantes ont été comptabilisées dans le compte de résultat du Groupe :

(en millions d'euros)	2019			2018		
	PwC	EY	Total	PwC	EY	Total
Certification des comptes	2,5	2,0	4,5	2,5	1,9	4,4
dont émetteur	0,4	0,4	0,8	0,4	0,4	0,8
dont filiales intégrées globalement	2,1	1,6	3,7	2,1	1,5	3,6
Services autres que la certification des comptes ^(a)	0,2	0,2	0,4	0,5	0,2	0,7
dont émetteur	0,2	0,2	0,4	0,2	0,1	0,3
dont filiales intégrées globalement	-	-	-	0,3	0,1	0,4
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement ^(a)	0,4	0,5	0,9	0,6	0,3	0,9
dont juridique, fiscal, social	0,4	0,5	0,9	0,6	0,3	0,9
TOTAL	3,1	2,7	5,8	3,6	2,4	6,0

(a) Au cours de l'exercice, les services rendus au Groupe, autres que la certification des comptes, sont relatifs :

- pour PricewaterhouseCoopers Audit : à des consultations, des attestations et des procédures convenues ;
- pour ERNST & YOUNG : à des services imposés par la loi, des attestations et des procédures convenues.

Note 37 Évènements postérieurs à la clôture

Dividendes

La proposition de résolutions de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 inclut une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 de 0,56 euro par action.

L'impact du Covid-19 sur l'activité

Bureau Veritas surveille étroitement l'inactivité économique associée à l'épidémie de Covid-19. Cela a un impact direct sur les activités du Groupe, principalement en Chine (17 % du chiffre d'affaires du Groupe, 16 461 salariés au 31 décembre 2019), et potentiellement ailleurs. Les activités du Groupe axées sur les tests des biens de consommation ainsi que les activités d'audit et d'inspection sont affectées.

L'épidémie du virus Covid-19 n'a pas d'incidence sur la situation comptable et financière du Groupe au 31 décembre 2019 décrite dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

Dans les conditions actuelles ⁽¹⁾, l'impact sur le chiffre d'affaires devrait se situer entre 60 et 100 millions d'euros.

Le Groupe suit attentivement la situation et a pris les mesures appropriées pour protéger ses collaborateurs.

(1) En date du 26 février 2020, date d'arrêt des états financiers consolidés par le Conseil d'administration.

Note 38 Périmètre de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale au 31 décembre 2019

Type : Filiale (F) ; Succursale de Bureau Veritas SA (S).

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
Afrique du Sud	Bureau Veritas South Africa (Pty) Ltd	F	76,00	76,00
Afrique du Sud	Bureau Veritas Testing and Inspections South Africa (Pty) Ltd	F	100,00	100,00
Afrique du Sud	Bureau Veritas Inspectorate Laboratories (Pty) Ltd	F	73,30	73,30
Afrique du Sud	Bureau Veritas Marine Surveying (Pty) Ltd	F	37,38	37,38
Afrique du Sud	M&L Laboratory Services (Pty) Ltd	F	73,30	73,30
Afrique du Sud	Bureau Veritas Gazelle (Pty) Ltd	F	70,00	70,00
Afrique du Sud	Tekniva (Pty) Ltd	F	76,00	76,00
Afrique du Sud	Carab Technologies (Pty) Ltd	F	76,00	76,00
Algérie	Bureau Veritas Algérie SARL	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Certification Germany GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas CPS Germany GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Construction Services GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Germany Holding GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Industry Services GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Inspectorate Deutschland GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore SAS (German Branch)	F	100,00	100,00
Allemagne	Unicar Germany GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	7 Layers GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	BT Mülheim GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Schutter Deutschland GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Wireless IP GmbH	F	100,00	100,00
Allemagne	Bureau Veritas SA – Allemagne	S	100,00	100,00
Angola	Bureau Veritas Angola Limitada	F	100,00	100,00
Arabie Saoudite	Bureau Veritas Saudi Arabia Testing Services Ltd	F	75,00	75,00
Arabie Saoudite	Inspectorate International Saudi Arabia Co. Ltd	F	65,00	65,00
Arabie Saoudite	MatthewsDaniel Loss Adjusting and Survey Company Ltd	F	100,00	100,00
Arabie Saoudite	Sievert Arabia Co. Ltd	F	100,00	100,00
Arabie Saoudite	Bureau Veritas SA – Arabie Saoudite	S	100,00	100,00
Argentine	Bureau Veritas Argentina SA	F	100,00	100,00
Argentine	Net Connection International S.R.L	F	100,00	100,00
Argentine	CH International Argentina S.R.L	F	100,00	100,00
Arménie	BIVAC Armenia	F	100,00	100,00
Australie	McKenzie Group Consulting (NSW) Pty Ltd	F	64,70	64,70
Australie	McKenzie Group Consulting (QLD) Pty Ltd	F	64,70	64,70
Australie	McKenzie Group Consulting (VIC) Pty Ltd	F	64,70	64,70
Australie	Bureau Veritas Australia Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services Australia Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Asset Integrity & Reliability Services Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas International Trade Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas Minerals Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	MatthewsDaniel Int. (Australia) Pty	F	100,00	100,00
Australie	TMC Marine Pty Ltd	F	100,00	100,00
Australie	Bureau Veritas ASureQuality Finance Pty Ltd	F	51,00	51,00
Australie	Bureau Veritas ASureQuality Holding Pty Ltd	F	51,00	51,00
Australie	Dairy Technical Services Pty Ltd	F	51,00	51,00
Australie	McKenzie Group Consulting Pty Ltd	F	64,70	64,70
Autriche	Bureau Veritas Austria GmbH	F	100,00	100,00
Azerbaïdjan	Bureau Veritas Azeri Ltd Liability Company	F	100,00	100,00
Bahamas	Inspectorate Bahamas Ltd	F	100,00	100,00
Bahrein	Bureau Veritas Training Center	F	100,00	
Bahrein	Bureau Veritas SA – Bahrein	S	100,00	100,00
Bangladesh	BIVAC Bangladesh	F	100,00	100,00
Bangladesh	Bureau Veritas CPS Bangladesh Ltd	F	100,00	100,00
Bangladesh	Bureau Veritas Bangladesh Private Ltd	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
Bangladesh	Bureau Veritas CPS Chittagong Ltd	F	99,80	99,80
Bélarus	Bureau Veritas Bel Ltd FLLC	F	100,00	100,00
Belgique	Bureau Veritas Certification Belgium	F	100,00	100,00
Belgique	Association Bureau Veritas ASBL	F	100,00	100,00
Belgique	Bureau Veritas Marine Belgium & Luxembourg SA	F	100,00	100,00
Belgique	Inspectorate Ghent NV	F	100,00	100,00
Belgique	Inspectorate Antwerp NV	F	100,00	100,00
Belgique	Unicar Benelux SPRL	F	100,00	100,00
Belgique	SA Euroclass NV	F	100,00	100,00
Belgique	Schutter Belgium BVBA	F	100,00	100,00
Belgique	Bureau Veritas SA – Belgique	S	100,00	100,00
Bermudes	MatthewsDaniel Services (Bermuda) Ltd	F	100,00	100,00
Bermudes	MatthewsDaniel Holdings (Bermuda) Ltd	F	100,00	100,00
Bolivie	Bureau Veritas Fiscalizadora Boliviana SRL	F	100,00	100,00
Bolivie	Bureau Veritas Argentina SA succursale Bolivia	F	100,00	100,00
Bosnie	Bureau Veritas BH d.o.o. Sarajevo	F	100,00	100,00
Brésil	Bureau Veritas do Brasil Sociedade Classificadora e Certificadora Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	BVQI do Brasil Sociedade Certificadora Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Auto Reg Serviços Técnicos de Seguros Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Bureau Veritas Do Brasil Inspeções Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	MatthewsDaniel do Brasil Avaliação de Riscos Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	NCC Certificações do Brazil Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Ch International do Brazil Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Associação NCC Certificações do Brasil	F	100,00	100,00
Brésil	Kuhlmann Monitoramento Agricola Ltda	F	100,00	100,00
Brésil	Schutter do Brazil Ltda	F	100,00	100,00
Brunei	Bureau Veritas SA – Brunei	S	100,00	100,00
Bulgarie	Bureau Veritas Bulgaria Ltd	F	100,00	100,00
Burkina Faso	Bureau Veritas Burkina Faso Ltd	F	100,00	100,00
Cambodge	Bureau Veritas (Cambodia) Ltd	F	100,00	100,00
Cameroun	Bureau Veritas Douala SAU	F	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Marine Canada Inc	F	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Certification Canada Inc	F	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Canada (2019) Inc	F	100,00	100,00
Canada	Bureau Veritas Commodities Canada Ltd	F	100,00	100,00
Canada	MatthewsDaniel International (Canada) Ltd	F	100,00	100,00
Canada	MatthewsDaniel International (Newfoundland) Ltd	F	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas Chile SA	F	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas do Brasil Soc Classificadora e Certicadora, Agencia en Chile (Chile Branch)	F	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas Certification Chile SA	F	100,00	100,00
Chili	Bureau Veritas Chile Capacitacion Ltd	F	100,00	100,00
Chili	ECA Control y Asesoramiento SA	F	100,00	100,00
Chili	Centro de Estudios Medicion y Certificacion de Calidad Cesmec SA	F	100,00	100,00
Chili	Inspectorate Servicios de Inspeccion Chile Ltda	F	100,00	100,00
Chine	Shandong Cigna Detection Technology Co. Ltd	F	70,00	70,00
Chine	Bureau Veritas Hong Kong Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Co. Ltd	F	100,00	
Chine	Changsha Total-Test Technology Co. Ltd	F	75,00	
Chine	Shenzhen Total-Test Technology Co. Ltd	F	75,00	
Chine	Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Shanghai Co. Ltd	F	85,00	85,00
Chine	Bureau Veritas LCIE China Company Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Certification Hong Kong Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Certification Beijing Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	BIVAC Asian Cre (Shanghai) Inspection Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Guangzhou Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas (Tianjin) Safety Technology Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Shenzhen Co. Ltd	F	80,00	80,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
Chine	Bureau Veritas-Fairweather Inspection & Consultants Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Marine China Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	ADT (Shanghai) Corporation	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Quality Services Shanghai Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Inspectorate (Shanghai) Ltd JV China	F	85,00	85,00
Chine	Bureau Veritas 7 Layers Communications Technology (Shenzen) Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas CPS Jiangsu Co. Ltd	F	51,00	51,00
Chine	Beijing Huaxia Supervision Co. Ltd	F	97,00	97,00
Chine	Shanghai Davis Testing Technology Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Beijing 7 Layers Huarui Communications Technology Co. Ltd	F	51,00	50,00
Chine	Zhejiang Bureau Veritas CPS Shenyue Co. Ltd	F	51,00	51,00
Chine	Bureau Veritas CPS (Shenou) Zhejiang Co. Ltd	F	51,00	51,00
Chine	MatthewsDaniel Offshore (Hong Kong) Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Shanghai TJU Engineering Service Co. Ltd	F	95,00	70,00
Chine	Shandong Chengxin Engineering Consulting & Jianli Co. Ltd	F	97,00	70,00
Chine	Ningbo Hengxin Engineering Testing Co. Ltd	F	95,80	95,80
Chine	Beijing Huali Bureau Veritas Technical Service Co. Ltd	F	60,00	60,00
Chine	Centre of Testing Service (Ningbo) Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas-CQC Testing Technology Co. Ltd	F	60,00	60,00
Chine	Chongqing Liansheng Construction Project Management Co. Ltd	F	80,00	80,00
Chine	Chongqing Liansheng Seine cost consulting Co. Ltd	F	80,00	80,00
Chine	Wuhu Liansheng Construction Project Management Co. Ltd	F	80,00	80,00
Chine	Hangzhou VEO Standards Technical Services Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bizheng Engineering Technical Consulting (Shanghai) Co. Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Bureau Veritas Commodities (Hebei) Co. Ltd	F	67,00	67,00
Chine	Shanghai Project Management Co. Ltd	F	68,00	68,00
Chine	SIEMIC (Shenzhen-China) InfoTech Ltd	F	100,00	100,00
Chine	SIEMIC (Nanjing-China) Infotech Ltd	F	100,00	100,00
Chine	Smart Car Testing and Certification Co.	F	60,00	60,00
Chine	ICTK Shenzhen Co. Ltd	F	55,00	55,00
Chypre	Bureau Veritas Cyprus Ltd	F	100,00	100,00
Colombie	Bureau Veritas Colombia Ltda	F	100,00	100,00
Colombie	BVQI Colombia Ltda	F	100,00	100,00
Colombie	ECA Interventorias Y Consultorias de Colombia Ltd	F	100,00	100,00
Colombie	Tecnicontrol SAS	F	100,00	100,00
Colombie	PRI Colombia SAS	F	100,00	100,00
Congo	Bureau Veritas Congo SAU	F	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas Korea Co. Ltd	F	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas CPS Korea Limited	F	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas CPS ADT Korea Ltd	F	100,00	100,00
Corée	Bureau Veritas ICTK Co., Ltd	F	55,00	55,00
Corée	Bureau Veritas SA – Corée	S	100,00	100,00
Côte d'Ivoire	Bureau Veritas Côte d'Ivoire SAU	F	100,00	100,00
Côte d'Ivoire	BIVAC Scan Côte d'Ivoire SA	F	61,99	61,99
Côte d'Ivoire	BIVAC Côte d'Ivoire CI SAU	F	100,00	100,00
Côte d'Ivoire	Bureau Veritas Mineral Laboratories SAU	F	100,00	100,00
Croatie	Bureau Veritas Croatia SARL	F	100,00	100,00
Croatie	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore d.o.o.	F	100,00	100,00
Croatie	Inspectorate Croatia Ltd	F	100,00	100,00
Cuba	Bureau Veritas SA – Cuba	S	100,00	100,00
Danemark	Bureau Veritas Certification Denmark AS	F	100,00	100,00
Danemark	Bureau Veritas HSE Denmark AS	F	100,00	100,00
Danemark	Bureau Veritas SA – Danemark	S	100,00	100,00
Égypte	Bureau Veritas Egypt LLC	F	100,00	100,00
Égypte	Watson Gray Egypt Ltd (UK Branch)	F	100,00	100,00
Égypte	MatthewsDaniel Int. (Egypt) Ltd	F	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Inspectorate UK International Ltd (Dubai Branch)	F	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Inspectorate UK International Ltd (Fujairah Branch)	F	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Sievert Emirates Inspection LLC	F	49,00	49,00
Émirats Arabes Unis	MatthewsDaniel Services Bermuda Ltd (Abu Dhabi Branch)	F	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Bureau Veritas SA – Abu Dhabi	S	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
Émirats Arabes Unis	Bureau Veritas SA – Dubaï	S	100,00	100,00
Émirats Arabes Unis	Bureau Veritas Certification Middle East	F	100,00	
Équateur	BIVAC Ecuador SA	F	100,00	100,00
Équateur	Bureau Veritas Ecuador SA	F	100,00	100,00
Équateur	Inspectorate del Ecuador SA	F	100,00	100,00
Équateur	Andes Control Ecuador SA Ancoesa	F	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Iberia S.L	F	100,00	100,00
Espagne	Lubrication Management S.L.U.	F	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Inversiones S.L	F	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Inspeccion y Testing S.L	F	100,00	100,00
Espagne	Bureau Veritas Formacion S.A.U	F	95,00	95,00
Espagne	Activa, Innovación Y Servicios, S.A.U	F	100,00	100,00
Espagne	Instituto De La Calidad, S.A.U	F	100,00	100,00
Espagne	Inspectorate Española S.A.U	F	100,00	100,00
Espagne	Unicar Spain S.R.L	F	100,00	100,00
Estonie	Bureau Veritas Estonia	F	100,00	100,00
Estonie	Inspectorate Estonia AS	F	100,00	100,00
États-Unis	Clampett Industries LLC/DBA EMG	F	86,00	86,00
États-Unis	Quality Project Management LLC	F	86,00	86,00
États-Unis	EMG Holding LLC	F	86,00	86,00
États-Unis	EMG Subsidiary Corporation	F	86,00	86,00
États-Unis	EMG Holding Corporation	F	86,00	86,00
États-Unis	Bureau Veritas Holdings Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas Marine Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas Certification North America Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Owen Group Limited Partnership (NV)	F	75,00	
États-Unis	OG Holdco Corp. (DE)	F	75,00	
États-Unis	OG GP LLC (DE)	F	75,00	
États-Unis	OG Acquisition Corp. (DE)	F	75,00	
États-Unis	Henrikson Owen & Associates Limited Partnership (CA)	F	75,00	
États-Unis	Bureau Veritas CPS Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	BIVAC North America Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Bureau Veritas North America Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	OneCIS Insurance Company	F	100,00	100,00
États-Unis	National Elevator Inspection Services Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Inspectorate America Corporation	F	100,00	100,00
États-Unis	Inspectorate America Corporation (St Croix Branch)	F	100,00	100,00
États-Unis	Unicar USA Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Quiktrak Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	MatthewsDaniel Company Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	TMC Marine Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	California Code check Inc	F	100,00	100,00
États-Unis	Primary Integration Solutions, Inc	F	76,21	76,21
États-Unis	Primary Integration Acquisition Co.	F	76,21	76,21
Éthiopie	Bureau Veritas Services PLC	F	100,00	100,00
Finlande	Bureau Veritas SA – Finlande	S	100,00	100,00
France	Bureau Veritas CPS France SAS	F	100,00	100,00
France	BIVAC International SA	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Certification France SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Certification Holding SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas International SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Services France	F	100,00	100,00
France	Capital Energy	F	100,00	
France	Bureau Veritas Services SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore SAS	F	100,00	100,00
France	Laboratoire Central des Industries Électriques SAS (LCIE)	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Middle East SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 6	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 7	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 8	F	100,00	100,00
France	Environnement Contrôle Services SAS	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
France	Bureau Veritas Solutions	F	100,00	100,00
France	Coreste SAS	F	99,60	99,60
France	Bureau Veritas Laboratoires	F	100,00	100,00
France	Transcable Halec SAS	F	100,00	100,00
France	GUCEL SAS	F	90,00	90,00
France	BIVAC Mali SAS	F	100,00	100,00
France	Océanic Développement SAS	F	100,00	100,00
France	MEDI Qual SAS	F	100,00	100,00
France	Unicar Group SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Construction	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Exploitation	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Marine & Offshore SAS	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas GSIT	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding 4	F	100,00	100,00
France	Bureau Veritas Holding France	F	100,00	100,00
Gabon	Bureau Veritas Gabon SAU	F	100,00	100,00
Géorgie	Inspectorate Georgia LLC	F	100,00	100,00
Géorgie	Bureau Veritas Georgie LLC	F	100,00	100,00
Ghana	Bureau Veritas Oil and Gas Ghana Limited	F	80,00	80,00
Ghana	BIVAC International Ghana	F	100,00	100,00
Ghana	Bureau Veritas Ghana	F	100,00	100,00
Ghana	Inspectorate Ghana Ltd	F	100,00	100,00
Grèce	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore (Greek branch)	F	100,00	
Grèce	Bureau Veritas Hellas AE	F	100,00	100,00
Guatemala	Bureau Veritas CPS Guatemala SA	F	100,00	100,00
Guinée	BIVAC Guinée SAU	F	100,00	100,00
Guinée	Bureau Veritas Guinée SAU	F	100,00	100,00
Guinée Équatoriale	Bureau Veritas SA – Guinée Équatoriale	S	100,00	100,00
Guyana	Bureau Veritas Minerals (Guyana) Inc	F	100,00	100,00
Hongrie	Bureau Veritas Magyarorszag	F	100,00	100,00
Île Maurice	Bureau Veritas SA – Île Maurice	S	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas Industrial Services Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas CPS India Pvt Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas India Pvt Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Inspectorate Griffith India Pvt Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Bhagavathi Ana Labs Private Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Sievert India Pvt Ltd	F	100,00	100,00
Inde	Bureau Veritas SA – Inde	S	100,00	100,00
Indonésie	PT. Matthews Daniel International Indonesia	F	80,00	80,00
Indonésie	PT Bureau Veritas AsureQuality Indonesia Lab	F	51,00	51,00
Indonésie	PT Bureau Veritas Indonesia LLC	F	100,00	100,00
Indonésie	PT Bureau Veritas CPS Indonesia	F	85,00	85,00
Indonésie	PT IOL Indonesia	F	100,00	100,00
Iran	Inspectorate Iran QESHM Ltd	F	99,00	99,00
Iran	Bureau Veritas SA – Iran	S	100,00	100,00
Iraq	Bureau Veritas Middle East (Iraq Branch)	F	100,00	
Iraq	Tariq Al Sedak	F	100,00	100,00
Irlande	Bureau Veritas Ireland Ltd	F	100,00	100,00
Irlande	Primary Integration Solutions Europe Ltd	F	76,21	76,21
Islande	Bureau Veritas EHF	F	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Italia SPA	F	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Italia Holding SPA	F	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore Italy (Italy Branch)	F	100,00	100,00
Italie	Q Certificazioni SRL	F	100,00	
Italie	Bureau Veritas Nexta SRL	F	100,00	100,00
Italie	Inspectorate Italia SRL	F	100,00	100,00
Italie	Bureau Veritas Certest SRL	F	100,00	100,00
Italie	CEPAS SRL	F	100,00	100,00
Jamaïque	Inspectorate America Corporation (Jamaica Branch)	F	100,00	100,00
Japon	FEAC Co. Ltd	F	100,00	100,00
Japon	Bureau Veritas Japan Co. Ltd	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
Japon	Bureau Veritas Human Tech Co. Ltd	F	100,00	100,00
Japon	Kanagawa Building Inspection Co. Ltd	F	100,00	100,00
Japon	IPS Tokai Corporation	F	100,00	100,00
Jordanie	BIVAC for Valuation Jordan LLC	F	100,00	100,00
Kazakhstan	Bureau Veritas Kazakhstan LLP	F	100,00	100,00
Kazakhstan	Bureau Veritas Kazakhstan Industrial Services LLP	F	60,00	60,00
Kazakhstan	Kazinspectorate Ltd	F	100,00	100,00
Kazakhstan	Bureau Veritas Marine Kazakhstan LLP	F	100,00	100,00
Kenya	Bureau Veritas Kenya Limited	F	99,90	99,90
Kirghizistan	Bureau Veritas Kyrgyzstan (Rep Office BV KZ)	F	100,00	100,00
Koweït	Inspectorate International Ltd Kuwait	F	100,00	100,00
Koweït	Bureau Veritas SA – Koweït	S	100,00	100,00
Laos	BIVAC LAO Sole Co. Ltd	F	100,00	100,00
Laos	Lao national Single Window	F	75,00	75,00
Lettonie	Bureau Veritas Latvia Ltd	F	100,00	100,00
Lettonie	Inspectorate Latvia Ltd	F	100,00	100,00
Liban	Bureau Veritas Liban SAL	F	100,00	100,00
Liban	BIVAC Rotterdam (Lebanon Branch)	F	100,00	100,00
Libéria	BIVAC Liberia	F	100,00	100,00
Libéria	Bureau Veritas Liberia Ltd	F	100,00	100,00
Libye	Bureau Veritas Lybia for Inspection & Conformity	F	51,00	51,00
Lituanie	Bureau Veritas Lithuania Ltd	F	100,00	100,00
Lituanie	Inspectorate Klaipeda UAB	F	100,00	100,00
Luxembourg	Soprefira SA	F	100,00	100,00
Luxembourg	Bureau Veritas Luxembourg SA	F	100,00	100,00
Malaisie	Permulab Sdn Bhd	F	35,70	35,70
Malaisie	Bureau Veritas (M) Sdn Bhd	F	49,00	49,00
Malaisie	Bureau Veritas Certification Malaysia Ltd	F	100,00	100,00
Malaisie	Bureau Veritas CPS Sdn Bhd	F	100,00	100,00
Malaisie	Inspectorate Malaysia Sdn Bhd	F	49,00	49,00
Malaisie	Scientige Sdn Bhd	F	100,00	100,00
Malaisie	MatthewsDaniel (Malaysia) Sdn Bhd	F	100,00	100,00
Malaisie	Schutter Malaysia Sdn Bhd	F	100,00	100,00
Mali	Bureau Veritas Mali SA	F	100,00	100,00
Malte	Inspectorate Malta Ltd	F	100,00	100,00
Malte	Bureau Veritas SA – Malte	S	100,00	100,00
Maroc	Qualimag	F	51,55	51,55
Maroc	Labomag	F	51,00	51,00
Maroc	Bureau Veritas Maroc SA	F	100,00	100,00
Maroc	Bureau Veritas SA – Maroc	S	100,00	100,00
Mauritanie	Bureau Veritas SA – Mauritanie	S	100,00	100,00
Mexique	GS COVI SA DE CV	F	75,00	75,00
Mexique	BVQI Mexicana SA de CV	F	100,00	100,00
Mexique	Bureau Veritas Mexicana SA de CV	F	100,00	100,00
Mexique	Bureau Veritas CPS Mexico SA de CV	F	100,00	100,00
Mexique	Inspectorate de Mexico SA de CV	F	100,00	100,00
Mexique	Chas Martin Mexico City Inc	F	100,00	100,00
Mexique	Unicar Automotive Inspection Mexico LLC	F	100,00	100,00
Mexique	MatthewsDaniel Company Inc (Mexico Branch)	F	100,00	100,00
Mexique	CH Mexico International I sociedad de responsabilidad Limitada de C.V.	F	100,00	100,00
Mexique	Ingeniería, Control y Administración, S.A. de C.V. (« INCA »)	F	100,00	100,00
Mexique	Supervisores de Construccion y Asociados, S.A. De C.V.	F	100,00	100,00
Monaco	Bureau Veritas Monaco SAM AU	F	100,00	100,00
Mongolie	Bureau Veritas Inspection & Testing Mongolia LLC	F	100,00	100,00
Mozambique	Bureau Veritas Mozambique Ltda	F	100,00	100,00
Mozambique	Bureau Veritas – Laboratorios de Tete Ltd	F	66,66	66,66
Myanmar	Myanmar Bureau Veritas Ltd	F	100,00	100,00
Namibie	Bureau Veritas Namibie Pty Ltd	F	100,00	100,00
Nicaragua	Inspectorate America Corporation – Nicaragua	F	100,00	100,00
Nigéria	Bureau Veritas Nigeria Ltd	F	60,00	60,00
Nigéria	Inspectorate Marine Services (Nigeria) Ltd	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
Norvège	Bureau Veritas Norway AS	F	100,00	100,00
Nouvelle-Calédonie	Bureau Veritas SA – Nouvelle Calédonie	S	100,00	100,00
Nouvelle-Zélande	Bureau Veritas New Zealand Ltd	F	100,00	100,00
Oman	Sievert Technical Inspection LLC	F	70,00	70,00
Oman	Bureau Veritas Middle East Co. LLC	F	70,00	70,00
Ouganda	Bureau Veritas Uganda Limited	F	100,00	100,00
Ouzbékistan	Bureau Veritas Tashkent LLC.	F	100,00	100,00
Ouzbékistan	PE BV Kazakhstan Industrial Services LLP	F	100,00	
Pakistan	Bureau Veritas Pakistan (Private) Ltd	F	100,00	100,00
Pakistan	Bureau Veritas CPS Pakistan Ltd	F	80,00	80,00
Panama	Bureau Veritas Panama SA	F	100,00	100,00
Panama	Inspectorate de Panama SA	F	100,00	100,00
Paraguay	BIVAC Paraguay SA	F	100,00	100,00
Paraguay	Inspectorate Paraguay SRL	F	100,00	100,00
Paraguay	Schutter Paraguay SA	F	100,00	100,00
Pays-Bas	BIVAC Rotterdam	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Bureau Veritas Inspection & Certification the Netherlands BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Risk Control BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Bureau Veritas Marine Netherlands BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Bureau Veritas Nederland Holding	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate II BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	IOL Investments BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate Inpechem Inspectors BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Inspectorate Curaçao NV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Certificatie Instelling Voor Beveiliging en Veiligheid BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter Certification BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter Groep BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter Havenbedrijf BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter International BV	F	100,00	100,00
Pays-Bas	Schutter Rotterdam BV	F	100,00	100,00
Pérou	BIVAC del Peru S.A.C	F	100,00	100,00
Pérou	Bureau Veritas del Peru SA	F	100,00	100,00
Pérou	Inspectorate Services Peru SAC	F	100,00	100,00
Philippines	BVCPS Philippines	F	100,00	100,00
Philippines	Inspectorate UK International Ltd (Philippines Branch)	F	100,00	100,00
Philippines	Inspectorate Philippines Corporation	F	80,00	80,00
Philippines	Schutter Philippines Inc	F	100,00	100,00
Philippines	Bureau Veritas SA – Philippines	S	100,00	100,00
Pologne	Bureau Veritas Polska Spolka Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia	F	100,00	100,00
Polynésie Française	Bureau Veritas SA – Tahiti	S	100,00	100,00
Porto Rico	Inspectorate America Corporation Puerto Rico	F	100,00	100,00
Portugal	Bureau Veritas Certification Portugal SARL	F	100,00	100,00
Portugal	Registro International naval – Rinave SA	F	100,00	100,00
Portugal	Bureau Veritas Rinave Sociedade Unipessoal Lda	F	100,00	100,00
Portugal	BIVAC Iberica Unipessoal, Lda	F	100,00	100,00
Portugal	Inspectorate Portugal SA	F	100,00	100,00
Qatar	Bureau Veritas Certification WLL	F	100,00	
Qatar	Inspectorate International Ltd Qatar LLC	F	97,00	97,00
Qatar	Sievert International Inspection WLL	F	100,00	100,00
Qatar	Bureau Veritas International Doha LLC	F	100,00	100,00
Qatar	Bureau Veritas SA – Qatar	S	100,00	100,00
République centrafricaine	BIVAC Export RCA SARL (Central African Republic Branch)	F	100,00	100,00
République centrafricaine	BIVAC Export RCA SARL	F	100,00	100,00
République démocratique du Congo	BIVAC République Démocratique du Congo SARL	F	100,00	100,00
République démocratique du Congo	Bureau Veritas BIVAC BV	F	100,00	100,00
République démocratique du Congo	Société d'Exploitation du Guichet Unique du Commerce Extérieur de la RDC	F	70,00	70,00
République Dominicaine	Inspectorate Dominicana S.A.	F	100,00	100,00
République Dominicaine	ACME Analytical Laboratories (R.D.) SRL	F	100,00	100,00
République Tchèque	Bureau Veritas Certification CZ, s.r.o.	F	100,00	100,00
Roumanie	Bureau Veritas Romania Controle International SRL	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
Roumanie	Inspect Balkan SRL	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Certification Holding SAS (UK Branch)	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Certification UK Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas UK Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas CPS UK Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas UK Holdings Limited	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas Commodity Services Limited	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Inspectorate International Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Watson Gray Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel Holdings Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel International (London) Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	MatthewsDaniel International (Africa) Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Unicar GB Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	UCM Global Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	HCD Building Control Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	HCD Group Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	TMC OFFSHORE Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	TMC (Marine Consultants) Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Maritime Assurance & Consulting Ltd	F	100,00	100,00
Royaume-Uni	Bureau Veritas SA – Royaume-Uni	F	100,00	100,00
Russie	Bureau Veritas Rus OAO	S	100,00	100,00
Russie	Bureau Veritas Certification Russia	F	100,00	100,00
Russie	Unicar Russia LLC	F	100,00	100,00
Russie	LLC MatthewsDaniel International (Rus)	F	100,00	100,00
Rwanda	Bureau Veritas Rwanda Ltd	F	100,00	100,00
Saint Lucie	Inspectorate America Corporation (St Lucia Branch)	F	100,00	100,00
Sénégal	Bureau Veritas Sénégal SAU	F	100,00	100,00
Serbie	Bureau Veritas Serbia d.o.o.	F	100,00	100,00
Singapour	Bureau Veritas Solutions Marine and Offshore SAS (Singapore Branch)	F	100,00	100,00
Singapour	AsureQuality Singapore Pte Ltd	F	51,00	51,00
Singapour	Bureau Veritas Singapore Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	Bureau Veritas Marine Singapore Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	Atomic Technologies Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	Inspectorate (Singapore) Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	MatthewsDaniel International Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	Bureau Veritas AsureQuality Singapore Holdings Pte Ltd	F	51,00	51,00
Singapour	Bureau Veritas Buildings & Infrastructure Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	TMC Marine Pte Ltd	F	100,00	100,00
Singapour	Schutter Inspection Services Pte Ltd	F	100,00	100,00
Slovaquie	Bureau Veritas Slovakia Spol	F	100,00	100,00
Slovénie	Bureau Veritas Slovenia d.o.o.	F	100,00	100,00
Sri Lanka	Bureau Veritas CPS Lanka (Pvt) Ltd	F	100,00	100,00
Sri Lanka	Bureau Veritas Lanka Private Ltd	F	100,00	100,00
Suède	Bureau Veritas Certification Sverige AB Ltd	F	100,00	100,00
Suède	Bureau Veritas SA – Suède	F	100,00	100,00
Suisse	Bureau Veritas Switzerland AG	S	100,00	100,00
Suisse	Inspectorate Suisse SA	F	100,00	100,00
Syrie	BIVAC Rotterdam (Syria Branch)	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd (Taiwan Branch)	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas Certification Taiwan Co. Ltd	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas Taiwan Ltd	F	100,00	100,00
Taiwan	Advance Data Technology Corporation	F	99,10	99,10
Taiwan	Bureau Veritas CPS Hong Kong Ltd (Taiwan Branch)	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas CPS Hong Kong (Hsinchu Branch)	F	100,00	100,00
Taiwan	Bureau Veritas SA – Taiwan	F	100,00	100,00
Taiwan	SIEMIC Inc (Taiwan Branch)	S	100,00	100,00
Tanzanie	Bureau Veritas GSIT (Tanzania branch)	F	100,00	
Tanzanie	Bureau Veritas-USC Tanzania Ltd	F	60,00	60,00
Tanzanie	Bureau Veritas Tanzania Ltd	F	100,00	100,00
Tchad	Bureau Veritas Tchad SAU	F	100,00	100,00

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
Tchad	BIVAC Tchad SA	F	100,00	100,00
Tchad	Société d'inspection et d'Analyse du Tchad (SIAT SA/CA)	F	51,00	51,00
Thaïlande	Bureau Veritas Thailand Ltd	F	49,00	49,00
Thaïlande	Bureau Veritas AsureQuality Lab Thailand Ltd	F	51,00	51,00
Thaïlande	Bureau Veritas CPS Thailand Ltd	F	100,00	100,00
Thaïlande	Bureau Veritas Certification Thailand Ltd	F	49,00	49,00
Thaïlande	Inspectorate (Thailand) Co. Ltd	F	100,00	100,00
Thaïlande	Sievert Thailand Ltd	F	100,00	100,00
Thaïlande	MatthewsDaniel International (Thailand) Ltd	F	100,00	100,00
Togo	Bureau Veritas Togo SARLU	F	100,00	100,00
Togo	Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur – SEGUCE SA	F	100,00	100,00
Trinité-et-Tobago	Inspectorate America Corporation (Trinidad-and-Tobago Branch)	F	100,00	100,00
Tunisie	Société Tunisienne de Contrôle Veritas SA	F	49,96	49,96
Turquie	Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,00	100,00
Turquie	Bureau Veritas CPS Test Laboratuvarlari Ltd Sirketi	F	100,00	100,00
Turquie	Inspectorate Uluslararası Gozetim Servisleri A.S	F	100,00	100,00
Turquie	Bureau Veritas Deniz ve Gemi Sınıflandırma Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,00	100,00
Turquie	ACME Analitik Lab. Hizmetleri Ltd Sirketi	F	100,00	100,00
Ukraine	Bureau Veritas Ukraine Ltd	F	100,00	100,00
Ukraine	Bureau Veritas Certification Ukraine	F	100,00	100,00
Ukraine	Inspectorate Ukraine LLC	F	100,00	100,00
Uruguay	Bureau Veritas Uruguay SRL	F	100,00	100,00
Uruguay	Schutter Americas SA	F	100,00	100,00
Venezuela	BVQI Venezuela SA	F	100,00	100,00
Venezuela	Bureau Veritas de Venezuela	F	100,00	100,00
Vietnam	Bureau Veritas Vietnam Ltd	F	100,00	100,00
Vietnam	Bureau Veritas AsureQuality Vietnam Company Ltd	F	51,00	51,00
Vietnam	Bureau Veritas Certification Vietnam Ltd	F	100,00	100,00
Vietnam	Bureau Veritas CPS Vietnam Ltd	F	100,00	100,00
Vietnam	Inspectorate Vietnam LLC	F	100,00	100,00
Vietnam	MatthewsDaniel International (Vietnam) Ltd	F	100,00	100,00
Zambie	Bureau Veritas Zambia Ltd	F	100,00	100,00
Zimbabwe	Bureau Veritas Zimbabwe	F	100,00	100,00

Sociétés consolidées par mise en équivalence

Pays	Entreprises	Type	% d'intérêts	
			2019	2018
France	Assistance Technique et Surveillance Industrielle – ATSI SA	F	49,92	49,92
Jordanie	Middle East Laboratory Testing & Technical Services JV	F	50,00	50,00
Russie	Bureau Veritas Safety LLC	F	49,00	49,00

6.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bureau Veritas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » et de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat ».

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des en-cours de production

Risque identifié

Le Groupe est en relation, dans le cadre de ses activités, avec de multiples clients, domestiques ou internationaux. Chaque entité du Groupe émet sa propre facturation à partir d'outils communs ou d'outils spécifiques, certaines entités ayant par ailleurs recours à des centres de services partagés.

Comme décrit dans la note 3.16 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe applique, pour une part importante de son activité, la méthode de l'avancement pour déterminer le montant qu'il convient de comptabiliser en chiffre d'affaires au titre des obligations de performance des contrats en cours à la clôture. Le pourcentage d'avancement est déterminé, pour chaque obligation de performance de ces contrats, par le rapport des coûts encourus à la date de clôture sur le total des coûts estimés pour l'ensemble du contrat. La différence entre le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement et la facturation émise représente l'en-cours de production du contrat.

Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 5 099,7 millions d'euros dont 226 millions d'euros enregistrés au bilan en « actifs sur contrats » et 185,9 millions d'euros en « Clients – factures à émettre ».

Nous avons considéré que l'évaluation des en-cours de production représente un point clé de l'audit en raison (i) de son incidence significative sur les comptes du Groupe, (ii) du recours à des estimations de la direction dans la détermination des pourcentages d'avancement et de la marge à terminaison à retenir lors de chaque clôture et (iii) de la complexité particulière introduite par un système de facturation décentralisé.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour procéder à la reconnaissance du chiffre d'affaires, laquelle repose sur l'évaluation du pourcentage d'avancement.

Notre approche d'audit a principalement consisté à :

- vérifier l'application homogène au sein du Groupe des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires définis par le Manuel d'Administration et de Gestion du Groupe (MAG) ;
- analyser les processus comptables mis en œuvre et les paramétrages des logiciels de gestion les plus utilisés permettant le calcul automatique des en-cours de production ;
- utiliser nos outils analytiques afin d'identifier les entités du Groupe présentant des en-cours de production significatifs en proportion de leur chiffre d'affaires et, le cas échéant, investiguer les cas particuliers mis en évidence au travers de nos entretiens avec les directions financières régionales ;
- analyser, sur la base d'échantillons de contrats, les en-cours de production comptabilisés à la clôture de l'exercice afin d'examiner le degré d'avancement retenu en étudiant, notamment, le niveau d'heures et de coûts engagés sur ces contrats.

Écarts d'acquisition et relations clients – Tests de perte de valeur

Risque identifié

Dans le cadre de sa politique d'acquisition, le Groupe a constaté à l'actif de son bilan consolidé des écarts d'acquisition et des actifs incorporels au titre des relations clients pour un montant net total de 2 561,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Test des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition nets figurant au bilan du Groupe s'élèvent à 2 075,1 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Comme décrit dans la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés, les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur d'utilité de chaque groupe d'UGT, obtenue à partir des excédents de trésorerie futurs générés tels qu'estimés par la Direction générale, avec leur valeur nette comptable. Lorsque la valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est reconnue et une dépréciation est comptabilisée dans les comptes.

Au 31 décembre 2019, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au titre des écarts d'acquisition de chacun des six groupes d'UGT.

Test des relations clients

Au 31 décembre 2019, le Groupe détient des actifs incorporels amortissables à hauteur d'un montant net de 611,1 millions d'euros dont 486 millions d'euros au titre des « relations clients » qui résultent de l'allocation du prix d'acquisition à l'occasion de différentes acquisitions.

Comme décrit dans la note 3.9 de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe a mis en place une procédure de revue annuelle des portefeuilles de relations clients afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. De telles situations sont susceptibles de conduire à une accélération, sur une base prospective, de la durée d'amortissement de la relation client concernée, ou, le cas échéant, d'entraîner la comptabilisation d'une perte de valeur.

Nous avons considéré que les tests de perte de valeur sur les écarts d'acquisition et les tests de perte de valeur des relations clients représentent un point clé de l'audit en raison (i) de leur incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe et (ii) du recours à des jugements et estimations de la direction.

Notre réponse

Test des écarts d'acquisition

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction générale pour procéder aux tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

Nous avons examiné les prévisions établies pour chaque groupe d'UGT et les avons rapprochées des prévisions entérinées par la Direction générale. Nous avons également examiné, en impliquant nos experts en évaluation financière, les différents facteurs et paramètres d'évaluation retenus pour chacun des groupes d'UGT, notamment :

- les hypothèses de chiffres d'affaires et de marge correspondant au budget 2020, complétées des hypothèses de croissance et de marge pour les quatre exercices suivants ;
- les taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini ;
- les événements susceptibles d'affecter certaines activités du Groupe (telles que des circonstances économiques difficiles dans certains pays ou le ralentissement des activités exposées à des phénomènes cycliques).

En complément, nous avons réalisé nos propres tests de sensibilité pour évaluer les enjeux liés au risque de non-atteinte des objectifs retenus dans les prévisions, en particulier en ce qui concerne le chiffre d'affaires et la marge.

Nous avons adapté notre approche d'audit en fonction de l'existence éventuelle d'un risque de perte de valeur plus ou moins important selon les groupes d'UGT. Le cas échéant, nous avons organisé des réunions avec les directions opérationnelles concernées afin de comprendre les hypothèses retenues. Nous avons par ailleurs rapproché les informations qui nous ont été fournies avec des données externes de marché (notes d'analystes, études sectorielles, etc.).

Nous avons également apprécié si la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée sur les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition à une variation des principales hypothèses retenues.

Test des relations clients

Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par la Direction générale pour procéder aux tests de dépréciation des relations clients.

Nous avons examiné les différents facteurs et paramètres retenus pour tester les relations clients et avons notamment :

- pour chaque entité, comparé la charge d'amortissement annuelle avec le résultat opérationnel afin d'identifier un indice éventuel de perte de valeur ;
- examiné les résultats des tests effectués par le Groupe ainsi que les charges d'amortissement ou de dépréciation constatées au cours de l'exercice à la suite des analyses conduites par le Groupe ;
- pris connaissance des événements susceptibles d'affecter certaines relations clients (telles que des circonstances économiques difficiles dans certains pays ou la perte de clients historiques).

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 3.9 de l'annexe aux comptes consolidés au titre de ces tests de dépréciation des relations clients.

Litiges sur contrats et risques fiscaux

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les provisions pour risques et charges s'élèvent à 72,2 millions d'euros, dont 36,3 millions d'euros de provisions pour litiges sur contrats. Comme décrit dans la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions pour risques fiscaux liés à l'impôt sur le résultat sont comprises dans le poste « Impôt sur le résultat exigible » dans l'état de la situation financière consolidée. L'analyse des provisions pour litiges sur contrats et des risques fiscaux et leurs évolutions est présentée dans les notes 3.3 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Litiges sur contrats

Dans le cadre de ses activités, le groupe peut être impliqué dans des procédures judiciaires mettant en cause sa responsabilité civile professionnelle. De tels litiges font l'objet d'un suivi centralisé par la direction juridique en lien avec les avocats et les assureurs du groupe.

Tel que décrit dans les notes 3.14, 6 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés, les provisions constituées par la direction font l'objet d'estimations prenant en compte :

- les demandes de la partie adverse ;
- l'appréciation du risque, notamment en concertation avec les avocats du Groupe ;
- les couvertures d'assurance du Groupe en cas de condamnation.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour litiges sur contrats constitue un point clé de l'audit en raison du caractère spécifique de chaque litige, de la durée des procédures contentieuses, en particulier dans certains pays, des enjeux financiers potentiels et des incertitudes qui pèsent sur l'issue finale de chaque litige.

Risques fiscaux

S'agissant des risques fiscaux, le Groupe opère dans un nombre important de juridictions et, en conséquence, est sujet à de nombreux régimes fiscaux dont les règles et régulations diffèrent d'un pays à l'autre.

L'estimation du montant éventuel de redressement relatif à chaque risque fiscal est revue régulièrement par chaque filiale ainsi que par la direction fiscale du Groupe, en incluant des conseils externes pour les litiges les plus significatifs ou les plus complexes.

Nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour risques fiscaux constitue un point clé de l'audit en raison (i) du recours à certaines estimations et, (ii) du degré de jugement élevé qu'elle peut requérir de la part de la direction.

Notre réponse

S'agissant des litiges sur contrats

Afin de permettre le suivi des litiges dès leur identification, le Groupe a mis en place un dispositif de centralisation alimenté par l'ensemble des juristes du Groupe. Ce dispositif couvre toutes les zones d'activité dans lesquelles le Groupe opère. Il vise à permettre, pour chaque litige, une remontée systématique et régulière des informations nécessaires à l'appréciation du risque éventuel encouru.

Nous avons examiné ce dispositif ainsi que les différentes instructions qui le complètent et apprécié son correct fonctionnement au travers, notamment, de nos entretiens avec la direction juridique du Groupe. Nous avons également examiné le programme d'assurance en vigueur pour l'exercice 2019 et pris connaissance des modifications intervenues depuis le 31 décembre 2018.

Concernant les provisions comptabilisées au titre des sinistres, nous avons obtenu, pour les expositions les plus significatives, des confirmations de situation auprès des avocats du Groupe et analysé les couvertures d'assurance applicables.

Nous avons notamment analysé l'évolution des litiges exceptionnels afférents à l'exercice 2004 – « Complexe hôtelier et commercial en Turquie » – ainsi que l'évolution des litiges concernant certains contrats relatifs à l'activité « Services aux Gouvernements », désormais intégrée au secteur d'activité « Agroalimentaire & Matières Premières ».

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations associées telles que fournies dans les notes 3.14 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

S'agissant des risques fiscaux

Nous avons pris connaissance du processus centralisé mis en œuvre par la direction du Groupe pour procéder à l'identification des risques fiscaux et, le cas échéant, évaluer l'impact comptable jugé nécessaire.

En impliquant nos experts en fiscalité, nous avons analysé les estimations retenues par la direction en matière d'évaluation des principaux risques fiscaux, notamment sur la base d'entretiens avec la direction fiscale du Groupe, de la consultation des correspondances avec les autorités fiscales locales et, le cas échéant, avec les avocats du Groupe et de l'analyse des réponses des avocats à nos demandes spécifiques d'information émises dans le cadre de notre mission.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations associées telles que fournies dans les notes 3.3 et 27 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas SA par votre Assemblée générale du 25 juin 1992 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers était dans la vingt-huitième année de sa mission sans interruption dont treize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La-Défense, le 17 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
François Guillon

ERNST & YOUNG Audit
Nour-Eddine Zanouada

6.8 Comptes annuels de Bureau Veritas SA

Bilan au 31 décembre

(en milliers d'euros)	Notes	Valeurs brutes	Amortissements Dépréciations	Valeurs nettes 2019	Valeurs nettes 2018
Immobilisations incorporelles	1	1 295	(1 207)	88	70
Immobilisations corporelles	1	14 666	(10 403)	4 263	4 662
Immobilisations financières	1 & 2	2 330 508	(31 109)	2 299 399	2 110 351
Total actif immobilisé		2 346 469	(42 719)	2 303 750	2 115 083
En-cours de production de services		5 612		5 612	4 192
Clients et comptes rattachés	4	194 891	(10 751)	184 140	190 600
Autres créances	4	1 773 139	(30 997)	1 742 142	2 223 716
Valeurs mobilières de placement	4	430 912		430 912	604 097
Actions propres	11	88 019		88 019	119 874
Disponibilités		739 123		739 123	143 239
Total actif circulant		3 231 696	(41 748)	3 189 948	3 285 718
<i>Comptes de régularisation</i>					
Charges constatées d'avance	4	6 180		6 180	5 976
Écarts de conversion actif		3 475		3 475	2 999
Primes remb. obligations	4	2 961		2 961	
TOTAL ACTIF		5 590 781	(84 467)	5 506 314	5 409 776
Capital				54 251	53 066
Primes d'émission				228 012	39 985
Réserves				856 223	761 273
Résultat				289 719	339 207
Provisions réglementées				973	973
Total capitaux propres	3			1 429 178	1 194 504
Provisions pour risques et charges	5			70 281	72 833
<i>Dettes</i>					
Emprunts auprès des établissements de crédit	4			2 709 044	2 826 920
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4			189 171	184 067
Autres dettes	4			1 089 420	1 115 603
<i>Comptes de régularisation</i>					
Produits constatés d'avance	4			16 851	15 138
Écarts de conversion passif				2 369	711
TOTAL PASSIF				5 506 314	5 409 776

Compte de résultat

(milliers d'euros)	Notes	2019	2018
Chiffre d'affaires	7	231 884	245 028
Autres produits	7	207 445	203 107
Total produits d'exploitation		439 329	448 135
<i>Charges d'exploitation</i>			
Achats de matières premières		(38)	(37)
Autres achats et charges externes		(87 818)	(100 766)
Impôts et taxes		(8 075)	(7 119)
Salaires et traitements		(99 918)	(109 328)
Charges sociales		(29 598)	(27 243)
Autres charges		(150 423)	(135 262)
Dotations nettes aux provisions d'exploitations		3 253	(522)
Dotations aux amortissements		(1 320)	(1 294)
Résultat d'exploitation		65 392	66 564
Résultat financier	8	224 537	245 486
Résultat courant avant impôts		289 929	312 050
Résultat exceptionnel	9	5 063	23 293
Participation des salariés		-	-
Impôts sur les bénéfices	10	(5 273)	3 864
RÉSULTAT NET		289 719	339 207

Tableau des flux de trésorerie

(milliers d'euros)	2019	2018
Marge brute d'autofinancement	303 378	297 525
Variation du besoin de fonds de roulement	(7 346)	38 600
Fonds provenant des opérations	296 032	336 125
Investissements	(932)	(1 307)
Acquisitions de titres de sociétés	(9 065)	(124 460)
Cessions et remboursements de titres de sociétés	-	33 208
Cessions d'immobilisations	28	89
Variation des prêts et autres actifs financiers	48	139 482
Fonds affectés aux investissements	(9 921)	47 012
Augmentation de capital	3 095	2 501
Mouvements nets sur actions auto-détenues	30 782	(20 081)
Dividendes versés	(54 046)	(243 678)
Fonds propres	(20 169)	(261 258)
Augmentation (diminution) de la dette financière	159 859	479 807
Augmentation (diminution) de la Trésorerie	425 801	601 686
Trésorerie à l'ouverture	744 220	142 534
Trésorerie à la clôture	1 170 021	744 220

Note sur les règles et méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément au Code de commerce, au plan comptable général et aux pratiques comptables généralement admises en France tels que décrits dans le règlement ANC n° 2014-03.

Les hypothèses retenues pour l'établissement des documents de synthèse sont les suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

La structure de la Société est constituée d'un siège social et d'un ensemble de succursales qui possèdent une large autonomie financière et de gestion. Chaque succursale est dotée d'une comptabilité distincte rattachée à celle du siège social, par l'intermédiaire d'un compte de liaison.

Les comptes des succursales dont la monnaie fonctionnelle diffère de l'euro sont convertis suivant la méthode du cours de change de clôture : conversion des éléments actifs et passifs du bilan au cours de change de fin d'année et du compte de résultat au cours de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont inscrits directement en capitaux propres.

Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Les valeurs immobilisées sont évaluées à leur coût historique, notamment les immobilisations situées à l'étranger, dont le cours de change de la devise d'achat est celui en vigueur lors de l'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels créés en interne sont immobilisés selon la méthode préférentielle. Le coût de production immobilisé comprend tous les coûts directement liés à l'analyse, la programmation, les tests et la documentation de logiciels spécifiques à l'activité de la Société.

Les logiciels sont amortis sur leur durée probable d'utilisation n'excédant actuellement pas 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, selon les matériels concernés. Les durées généralement utilisées sont les suivantes :

Installations techniques, matériels et outillage industriels

• installations	10 ans
• matériels et outillage	5 à 10 ans

Autres immobilisations corporelles

• matériel de transport	4 à 5 ans
• matériel de bureau	5 à 10 ans
• matériel informatique	3 à 5 ans
• mobilier	10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur prix d'acquisition ou pour leur valeur de souscription, frais d'acquisition inclus.

Les filiales ou les participations sont généralement estimées par rapport à la quote-part de l'actif net comptable, éventuellement modifiée pour tenir compte des éléments de valeur économique prospectifs.

Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Actif circulant

En-cours de production de services

Les travaux en cours sont comptabilisés suivant la méthode de l'avancement. Les contrats de courte durée d'une valeur immatérielle restent évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les travaux en cours font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Dans ce cas, ils sont comptabilisés directement pour leurs valeurs nettes.

La dépréciation est calculée affaire par affaire sur la base d'une marge prévisionnelle mise à jour à la clôture de l'exercice. Des pertes à terminaison sont comptabilisées en provision pour risques et charges pour les affaires déficitaires.

Clients et comptes rattachés

Des dépréciations de créances clients sont constituées pour faire face aux risques d'irrécouvrabilité de certaines d'entre elles. Le calcul des provisions est établi en analysant les risques au cas par cas, sauf à l'égard de nombreuses créances de faible montant pour lesquelles un calcul statistique fondé sur l'expérience de recouvrement s'applique. Les critères de détermination des dépréciations reposent sur la situation financière des tiers concernés (situation de liquidation, poursuite, redressement judiciaire ou procédure de sauvegarde) ou l'existence de contentieux technique avec eux.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à leur valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Ce poste comprend des charges d'exploitation qui concernent les exercices ultérieurs.

Écart de conversion – actif

Ce poste représente les différences d'évaluation négatives sur les créances et dettes en devises ainsi que les pertes latentes relatives aux instruments financiers dérivés traités comme des positions ouvertes isolées.

En l'absence d'instruments de couverture, une provision pour risques est comptabilisée au passif du bilan pour le même montant.

Passif

Réserves de conversion

La monnaie de fonctionnement des établissements étrangers est conservée comme unité de mesure ; il en résulte un coût historique en devises. En conséquence, la méthode du cours de clôture est appliquée à la conversion des comptes des succursales étrangères.

Ainsi :

- les comptes de bilan (à l'exception du compte de liaison) sont convertis au cours de clôture ;
- les comptes de résultat sont convertis au cours moyen ;
- le compte de liaison est maintenu au cours historique.

Engagements de retraite et assimilés

La Société a adopté la méthode préférentielle à l'ensemble de ses engagements de retraite et assimilés et reconnaît au bilan l'intégralité de ses engagements. Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses ou de valorisation des actifs sont comptabilisés au compte de résultat.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont enregistrées lorsque la Société estime qu'à la date d'arrêté des comptes, une obligation légale ou de fait à l'égard d'un tiers provoquera probablement une sortie de ressources au bénéfice de tiers et qu'une estimation fiable peut être calculée.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée à la date de clôture. Les coûts que la Société peut être amenée à engager peuvent excéder les montants des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés à terme, lorsqu'ils ne sont pas affectés à une opération de couverture et sont donc traités comme des positions ouvertes isolées, font l'objet d'une provision pour risques au passif du bilan dès lors que leur valeur de marché est négative.

Comptes de régularisation

Écart de conversion – Passif

Ce compte fait apparaître les différences d'évaluation positives émanant de la conversion des créances et dettes en devises au cours de change à la clôture de l'exercice.

Il comprend également les gains latents relatifs aux instruments financiers dérivés traités comme des positions ouvertes isolées.

Produits constatés d'avance

Ce compte représente essentiellement la facturation des contrats pour la partie qui dépasse le pourcentage d'avancement des travaux (cf. note sur le chiffre d'affaires).

Depuis l'exercice 2012, ce poste comprend également le montant des intérêts de la soule des swaps USPP, étalé linéairement sur la durée restante de l'emprunt.

Compte de résultat

Méthode de présentation

Le compte de résultat est présenté en liste. Il se caractérise par un classement des comptes de produits et de charges qui permet de déterminer successivement les résultats d'exploitation, financier, courant avant impôts, exceptionnel et net.

Chiffre d'affaires et autres produits

Le chiffre d'affaires représente la valeur hors taxes des services rendus par les succursales dans le cadre normal de leur activité et après élimination des transactions entre les succursales. Il est constaté suivant la méthode de l'avancement, en prenant en compte la marge en fonction du pourcentage d'avancement des travaux. Pour les contrats de courte durée ou d'une valeur immatérielle, le chiffre d'affaires est constaté à l'achèvement.

Les autres produits comprennent principalement les redevances et les refacturations aux clients et aux autres entités du Groupe. Ils incluent en outre les gains de change réalisés au titre des opérations d'exploitation.

Charges d'exploitation

Toutes les charges de la Société sont regroupées sous cette rubrique, par nature. Elles sont soumises aux règles locales des États dans lesquels sont implantées les succursales ; les dotations aux amortissements ont été calculées suivant les règles habituelles (voir actif immobilisé), les dotations aux provisions comprennent des dotations destinées à couvrir les dépréciations des comptes des clients externes et d'autres provisions d'exploitation.

Ce poste inclut également les pertes de change réalisées au titre des opérations d'exploitation.

Résultat financier

Sont inscrits dans ce poste :

- les dividendes reçus des autres sociétés du Groupe ;
- les intérêts payés relatifs aux emprunts, les intérêts reçus des prêts accordés aux filiales de la Société ainsi que les produits des placements financiers ;
- les dotations et reprises aux provisions représentant des dotations et reprises sur les titres de participation et les comptes courants de certaines des filiales de la Société ;
- les différences de change sur les opérations financières.

Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont principalement constitués des recouvrements de créances amorties, des ventes d'immobilisations et d'actions de la Société et de reprises de provisions exceptionnelles.

Les charges exceptionnelles sont constituées de paiements de pénalités diverses, des valeurs nettes comptables des immobilisations cédées ou mises au rebut et des valeurs nettes comptables des actions de la Société et de dotations aux provisions exceptionnelles.

Consolidation et intégration fiscale

La Société est la société mère du Groupe et la société consolidante de celui-ci. Elle est consolidée par intégration globale par la société Wendel, dont le siège social est sis 89, rue Taitbout, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 174 035.

La Société est la tête du groupe fiscal formé en France en application des articles 223 et suivants du Code général des impôts.

Faits marquants de l'exercice

Dividendes

Le 11 juin 2019, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2019, la Société a procédé au paiement des dividendes des actions y ayant droit à hauteur de 0,56 euro par action, soit un montant total de 244,3 millions d'euros.

Ces dividendes ont été payés en actions de la Société nouvellement émises pour un montant de 190,2 millions d'euros, conduisant à la création de 9 943 269 actions nouvelles, et en numéraire pour le solde, soit 54,1 millions d'euros.

Financements

La Société a réalisé plusieurs opérations de financement au cours de l'exercice 2019 :

- une émission obligataire non notée de 500 millions d'euros à échéance janvier 2027, assortie d'un coupon de 1,125 % ;
- un placement privé sur le marché américain d'un montant de 200 millions de dollars américains à 10 ans, assorti d'un coupon de 3,21 %. Les fonds sont mis à disposition de la Société en janvier 2020.

6.9 Notes annexes aux comptes annuels de Bureau Veritas SA

Note 1	Immobilisations	317	Note 7	Analyse du chiffre d'affaires	327
Note 2	Tableau des filiales et participations	318	Note 8	Résultat financier	327
Note 3	Capitaux Propres	322	Note 9	Résultat exceptionnel	328
Note 4	État des créances et des dettes	323	Note 10	Impôts sur les sociétés	328
Note 5	Provisions et dépréciations	324	Note 11	Paiements en actions	329
Note 6	Engagements hors bilan et instruments financiers	325	Note 12	Effectif	330

Note 1 Immobilisations

IMMOBILISATIONS – VALEURS BRUTES

<i>(milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Reclassement et autres mouvements	Écart de conversion	31/12/2019
Autres immobilisations incorporelles	1 255	32	-		8	1 295
Immobilisations incorporelles	1 255	32	-		8	1 295
Installations générales	2 318	35	(6)		17	2 364
Matériel et outillage	2 510	81	(85)		43	2 549
Matériel de transport	1 042	203	(234)		9	1 020
Mobilier et matériel de bureau	4 614	143	(115)		65	4 707
Matériel informatique	4 054	353	(526)		43	3 924
Immobilisations corporelles en cours	17	85	-		-	102
Immobilisations corporelles	14 555	900	(966)		177	14 666
Titres de participations	2 052 403	9 065	-		-	2 061 468
Titres non consolidés	231	-	-		-	231
Dépôts, cautionnements et créances	76 919	33 748	(30 212)	185 251	36	265 742
Actions propres	7 649	78 137	(82 719)		-	3 067
Immobilisations financières	2 137 202	120 950	(112 931)	185 251	36	2 330 508
TOTAL	2 153 012	121 882	(113 897)	185 251	221	2 346 469

Depuis avril 2012, dans le cadre des plans de paiement en actions, la Société a mis en place un plan de rachat de ses propres actions afin notamment de les livrer aux bénéficiaires des options d'achat d'actions ou d'actions de performance ou de les annuler.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait 130 898 actions propres classées en immobilisations financières, uniquement affectées à l'objectif du contrat de liquidité.

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS

<i>(milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Dotations	Reprises	Écart de conversion	31/12/2019
Autres immobilisations incorporelles	(1 185)	(16)	-	(6)	(1 207)
Immobilisations incorporelles	(1 185)	(16)	-	(6)	(1 207)
Installations générales	(949)	(201)	6	(6)	(1 150)
Matériel et outillage	(1 384)	(295)	58	(23)	(1 644)
Matériel de transport	(946)	(66)	215	(10)	(807)
Mobilier et matériel de bureau	(3 143)	(314)	108	(44)	(3 393)
Matériel informatique	(3 471)	(428)	526	(36)	(3 409)
Immobilisations corporelles	(9 893)	(1 304)	913	(119)	(10 403)
Titres de participations	(26 550)	(1 899)	966	-	(27 483)
Titres non consolidés	(150)	-	-	-	(150)
Dépôts, cautionnements et créances	(151)	(3 330)	5	-	(3 476)
Actions propres	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	(26 851)	(5 229)	971	-	(31 109)
TOTAL	(37 929)	(6 549)	1 884	(125)	(42 719)

Note 2 Tableau des filiales et participations

A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société astreinte à la publication

(en milliers)	Capital en devise	Réserves & Report à nouveau en devise	Taux moyen des devises		Quote-part capital détenu
			Devises	2019	
Bureau Veritas International SAS	843 677	388 447	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas Holdings Inc	1	284 456	USD	0,893	100,00 %
Bureau Veritas Services SAS	3 778	183 513	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas do Brasil Sociedade Classificadora e Certificadora Ltda	378 344	148 271	BRL	0,227	99,62 %
Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co., Ltd	575 837	47 288	CNY	0,129	100,00 %
Bureau Veritas Colombia Ltda	38 043 396	62 849 480	COP	-	100,00 %
Bureau Veritas Japan Co. Ltd	351 399	180 395	JPY	0,008	98,54 %
Bureau Veritas Marine & Offshore SAS	10 001	(1 789)	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas Commodities Canada Ltd	72 000	(58 530)	CAD	0,673	58,00 %
Bureau Veritas (India) Private Ltd	877	919 631	INR	0,013	91,61 %
Bureau Veritas Consumer Products Services (India) Private Ltd	22 445	512 185	INR	0,013	100,00 %
Bureau Veritas del Peru SA	24 061	(3 193)	PEN	0,268	99,69 %
Bureau Veritas Argentina SA	5 984	91 274	ARS	0,019	59,74 %
Bureau Veritas Quality Services (Shanghai) Co. Ltd	24 716	5 488	CNY	0,129	100,00 %
Rinave – Registro Internacional Naval SA	250	(540)	EUR	1,000	100,00 %
PT Bureau Veritas Consumer Products Services Indonesia	2 665	51 626	IDR	0,063	85,00 %
PT Bureau Veritas Indonesia LLC	21 424	(177 603)	IDR	0,063	99,00 %
Bureau Veritas Sénégal SAU	840 400	96 029	XOF	0,002	100,00 %
Soprefira	1 262	36 844	EUR	1,000	99,98 %
BV Certification Slovakia	423	33	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Test Laboratuvarlari Ltd Sti	3 350	6 244	TRY	0,157	99,00 %
Bureau Veritas Guinée SAU	12 053 850	(19 790 568)	GNF	-	100,00 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Bangladesh Ltd	10	2 346 812	BDT	0,011	98,00 %
Participations (0 % à 50 % du capital détenu par la Société)					
Bureau Veritas Inversiones SA	15 854	3 271	EUR	1,000	24,00 %
CEPAS S.R.L	200	692	EUR	1,000	10,64 %
Bureau Veritas Chile SA	3 482 201	11 424 812	CLP	0,001	45,59 %
SOUS-TOTAL					

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et aval fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brut	Net					
1 270 571	1 270 571	1 129 272			132 834	174 536
200 313	200 313		494 036		22 381	
196 395	196 395	17 834	1 368		51 139	3 857
127 647	127 647			91 142	(4 577)	3 994
78 424	78 424	1 621	91 748	38 889	9 504	12 248
29 825	29 825	81		42 174	(549)	
22 928	22 928			92 953	13 452	15 896
13 501	13 501	37 490	2 500	91 867	(1 353)	
31 971	13 457	54 000		27 168	2 086	
13 301	13 301		55	42 303	1 843	2 714
5 822	5 822			24 601	3 927	8 149
4 334	4 334	1 767		18 952	1 485	720
3 938	3 938	4 155		42 163	5 221	2 504
3 108	3 108			34 316	4 203	3 227
4 378	2 828			340	272	
1 901	1 901			8 506	1 732	
1 477	1 477	659	1 064	12 911	16 146	
1 281	1 281			6 842	68	
1 262	1 262		33 682		3 741	
1 144	1 144			1 468	25	62
1 138	1 138	169		11 022	781	493
2 099	738	4 535		5 604	(198)	
675	675			22 629	7 723	
31 370	31 370	31 988		1	4 671	1 558
1 216	1 216			2 683	981	94
1 109	1 109	25 851		51 340	(2 428)	1 440
2 051 128	2 029 703	1 309 422	624 453	669 874	275 111	231 492

B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

(en milliers)	Capital en devise	Réserves & Report à nouveau en devise	Taux moyen des devises		Quote-part capital détenu
			Devises	2019	
Bureau Veritas Nigeria Ltd	40 000	1 282 936	NGN	0,002	60,00 %
Bureau Veritas Liban SAL	752 000	188 160	LBP	0,001	99,93 %
Bureau Veritas Togo SARLU	1 000	209	XOF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Industrial Services Ltd	1 933	117 042	INR	0,013	100,00 %
Bureau Veritas Vietnam Ltd	4 025	7 968	VND	0,037	100,00 %
Bureau Veritas Gozetim Hizmetleri Ltd Sirketi	2 241	18 073	TRY	0,175	94,17 %
Bureau Veritas Polska Spolka Z.O.O	1 470	3 088	PLN	0,235	86,40 %
Bureau Veritas Mali SA	10 000	(10 229 901)	XOF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas CPS SDN BHD	500	4 138	MYR	0,210	100,00 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Vietnam Ltd	2 388	51 266	VND	0,037	100,00 %
Bureau Veritas Latvia Ltd	249		EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas Congo SAU	69 980	70 725	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Magyarország Kft (Ltd)	8 600	1 150	HUF	0,003	100,00 %
Bureau Veritas Monaco SAM AU	150	15	EUR	1,000	99,92 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Mexico SA de CV	6 100	24 667	MXN	0,044	99,34 %
Bureau Veritas Azeri Ltd	74	(276)	AZN	0,502	100,00 %
Bureau Veritas Ecuador SA	3	107	USD	0,847	69,23 %
ATSI SA	80	586	EUR	1,000	50,00 %
Bureau Veritas Panama SA	50	107	PAB	0,847	100,00 %
Bureau Veritas Lanka Private Ltd	5 000	96 836	LKR	0,005	99,99 %
Bureau Veritas Bulgaria Ltd	85	549	BGN	0,511	100,00 %
Bureau Veritas Lithuania Ltd	43	7	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas Consumer Products Services France SAS	143	(33)	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas Pakistan (Private) Ltd	2 000	106 762	PKR	0,007	99,00 %
Bureau Veritas Egypt LLC	100	133 851	EGP	0,048	90,00 %
Bureau Veritas Kenya Limited	2 000	(145 040)	KES	0,008	99,99 %
Bureau Veritas Bel Ltd	4	(88)	BYN	0,416	99,00 %
Bureau Veritas Estonia	15	(3)	EUR	1,000	100,00 %
Bureau Veritas d.o.o Beograd	315	(91 153)	RSD	0,008	100,00 %
Bureau Veritas Douala SAU	433 050	(305 776)	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Gabon SAU	919 280	(1 551 333)	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas de Venezuela			VES	0,001	100,00 %
Bureau Veritas Bénin SARL	1 000		XOF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Tchad SAU	10 000	(346 247)	XAF	0,002	100,00 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Thailand Ltd	8 000	(42 179)	THB	0,026	99,99 %
Bureau Veritas Luxembourg SA	31	(176)	EUR	1,000	99,90 %
Bureau Veritas Angola Limitada	1 980	(10 613 155)	AOA	0,003	99,00 %
Bureau Veritas Algérie SARL	500	57 507	DZD	0,007	99,80 %
Bureau Veritas Saudi Arabia Testing Services Ltd	2 000	(2 274)	SAR	0,226	75,00 %
Coreste SAS	75	(1 931)	EUR	1,000	99,60 %
Bureau Veritas Holding 4 SAS	1	(5)	EUR	1,000	100,00 %
Participations (0 % à 50 % du capital détenu par la Société)					
Bureau Veritas Marine China Co. Ltd	50 000	36 868	CNY	0,128	6,00 %
Société Tunisienne de Contrôle Veritas SA	2 400	1 814	TND	0,322	49,88 %
Bureau Veritas Thailand Ltd	4 000	(20 040)	THB	0,026	49,00 %
Bureau Veritas Italia SPA	4 472	6 205	EUR	1,000	11,63 %
Bureau Veritas Chile Capacitacion Ltd	9 645	167 550	CLP	0,001	1,30 %
BIVAC International SA	5 337	417	EUR	1,000	0,01 %
Bureau Veritas Consumer Products Services Guatemala SA		2 977	GTQ	0,113	1,67 %
Bureau Veritas Fiscalizadora Boliviana SRL	100	(857)	BOB	0,123	1,00 %
TOTAL					

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et aval fournis par la Société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brut	Net					
507	507	1		5 802	(3 012)	136
446	446		556	3 545	304	319
391	391	1 031		2 046	78	167
356	356			3 966	1 478	739
273	273			8 791	421	142
185	185		26 944	14 582	(1 969)	474
152	152		326	15 774	2 016	1 960
149	149	13 607	3 452	17 315	(660)	
132	132			1 690	416	2 165
127	127			31 590	10 682	8 671
111	111			2 759	292	459
107	107	2 254		9 739	770	178
92	92	186	130	3 937	216	288
79	79			1 705	434	230
68	68			4 010	506	417
60	60		7 713	1 255	727	
55	55			2 183	95	101
48	48				67	
47	47	136		5 517	575	1 140
47	47			1 891	422	
45	45			1 532	128	384
30	30			2 915	384	234
1 496	26		48	3 894	(97)	
25	25			3 670	(146)	
22	22		1 078	5 666	96	
19	19		461	3 871	3 441	
15	15	171		817	36	
15	15			2 410	237	237
4	4	701		3 937	1 188	270
657		2 034		5 893	(1 094)	
1 376		2 702		538	(2 170)	
782					42 640	
2						
15		1 417		1 041	(647)	
275		3 382		2 573	42	
31		162			(1)	
73		5 507	7 477	18 671	2 369	
5		948		1 578	(938)	140
266		3 170	99	2 292	(1 193)	
1 006		1 681			(13)	
1		9			(3)	
346	346			73 388	20 173	1 012
230	230			3 410	433	201
63	63		729	12 364	4 251	1 336
9	9			89 598	5 914	659
1	1			1 012	312	5
			210		78 756	
		144		4 929	426	18
99		176	491	68	17	
2 061 468	2 033 985	1 348 841	674 167	1 054 038	443 510	253 574

Note 3 Capitaux Propres

Capital social

Au 31 décembre 2019, le capital social est composé de 452 092 988 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,12 euro.

Le nombre d'actions composant le capital social a évolué de la manière suivante :

(nombre d'actions)	2019	2018
Au début de l'exercice	442 216 000	442 000 000
Augmentations de capital	10 097 200	216 000
Réduction de capital	(220 212)	-
À LA FIN DE L'EXERCICE	452 092 988	442 216 000

Mouvements des capitaux propres en 2019

(milliers d'euros)	
Capital au 1 ^{er} janvier 2019	53 066
Augmentation de capital	1 211
Réduction de capital	(26)
Capital au 31 décembre 2019	54 251
Primes liées au capital au 1 ^{er} janvier 2019	39 985
Augmentation de capital	192 098
Réduction de capital	(4 071)
Primes liées au capital au 31 décembre 2019	228 012
Réserves au 1 ^{er} janvier 2019	761 273
Report à nouveau (Affectation du résultat net 2018)	339 207
Distribution de dividendes	(244 261)
Écart de conversion et autres mouvements	4
Réserves au 31 décembre 2019	856 223
Résultat net 2019	289 719
Provisions réglementées 2019	973
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	1 429 178

Décomposition des capitaux propres au 31 décembre 2019

(milliers d'euros)	
Capital	54 251
Primes liées au capital	228 012
Réserve légale	5 316
Autres réserves	219 945
Report à nouveau	630 962
Résultat de l'exercice	289 719
Provisions réglementées	973
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2019	1 429 178

Note 4 État des créances et des dettes

État des créances

<i>(milliers d'euros)</i>	Montant brut	Dont produits à recevoir	À un an au plus	À plus d'un an
Clients et comptes rattachés	194 891	52 492	194 891	
Organismes sociaux	124	124	124	
Impôts sur les bénéfices	5 119		5 119	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	26 154		26 154	
Opérations faites en commun et en GIE	207		207	
Groupe et associés	1 730 860		1 730 860	
Débiteurs divers	10 675	905	10 675	
Autres créances	1 773 139	1 029	1 773 139	
Valeurs mobilières de placement	430 912		430 912	
Charges constatées d'avance	6 180		6 180	
Primes de remboursement des obligations	2 961		420	2 541
TOTAL CRÉANCES	2 408 083	53 521	2 405 542	2 541

État des dettes

<i>(milliers d'euros)</i>	Montant brut	Dont charges à payer	À un an au plus	À plus d'un an	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 708 082	35 302	279 368	1 230 382	1 198 332
Emprunts et dettes financières diverses	962		962		
Emprunts et dettes financières	2 709 044	35 302	280 330	1 230 382	1 198 332
Fournisseurs et comptes rattachés	189 171	20 754	189 171		
Personnel et comptes rattachés	70 172	66 507	70 172		
Organismes sociaux	5 611	1 446	5 611		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 904		2 904		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	12 140	11 846	12 140		
Groupe et associés	987 893		987 893		
Autres dettes diverses	10 700		10 700		
Autres dettes	1 089 420	79 799	1 089 420		
Produits constatés d'avance	16 851		16 851		
TOTAL DETTES	4 004 486	135 855	1 575 772	1 230 382	1 198 332

Note 5 Provisions et dépréciations

A. Dépréciation d'actifs

(milliers d'euros)	2019	2018
Sur immobilisations financières	31 109	26 851
Sur créances clients	10 751	12 696
Sur autres créances	30 997	24 688
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIFS	72 857	64 235

Les dépréciations sur les autres créances concernent essentiellement des dépréciations sur certaines avances en comptes courants accordées à des filiales.

B. Provisions réglementées inscrites au passif du bilan

(milliers d'euros)	2019	2018
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	973	973

Les provisions réglementées sont constituées d'amortissements dérogatoires constatés sur les frais d'acquisition des titres acquis depuis 2007.

C. Provisions pour risques et charges

(milliers d'euros)	2019	2018
Retraites et assimilés	41 024	40 763
Risques contentieux	5 001	5 366
Provision pour perte de change	3 402	2 999
Autres risques	19 300	22 539
Pertes à terminaison	1 554	1 166
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	70 281	72 833

La provision pour indemnités de départ en retraite et avantages assimilés tient compte d'un taux d'actualisation pris par référence aux taux IBOXX Euro Corporate AA 10 ans. Ce taux est de 0,77 % pour l'activité française à la fin de l'exercice 2019, contre 1,57 % à la fin de l'exercice précédent.

Tableau des mouvements de l'exercice :

(milliers d'euros)	2019	2018
Provision au 1^{er} janvier	72 833	71 039
Dotation de la période	9 860	17 382
Reprise pour utilisation	(7 279)	(11 476)
Reprise sans objet	(5 320)	(4 277)
Autres mouvements	187	165
PROVISION AU 31 DÉCEMBRE	70 281	72 833

La Société, dans le cours normal de ses activités, est impliquée dans divers litiges et actions judiciaires visant à mettre en jeu sa responsabilité civile professionnelle en qualité de prestataire de services.

Les provisions résultant de ces litiges sont déterminées après prise en compte des montants couverts par les polices d'assurance spécifiques par activité. Sur la base des informations connues à ce jour, ces sinistres n'auront pas d'impact défavorable significatif sur les états financiers de la Société.

Le poste « Autres risques » inclut notamment les provisions pour risques fiscaux encourus dans les différentes juridictions fiscales

dans lesquelles la Société exerce ses activités au travers de l'ensemble de ses succursales.

La Société, avec l'aide de ses conseils, estime que les provisions pour risques constituées dans ses états financiers traduisent la meilleure estimation des conséquences potentielles de ces litiges.

Il n'existe pas d'autres enquêtes ou procédures gouvernementales, administratives, judiciaires ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont la Société soit menacée) susceptibles d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Note 6 Engagements hors bilan et instruments financiers

A. Garanties et cautions (hors engagements liés au financement)

Le montant des engagements donnés par la Société au titre de garanties et cautions se présente comme suit :

<i>(milliers d'euros)</i>	2019	2018
Cautions et garanties bancaires sur marchés	56 318	54 581
Cautions et garanties bancaires diverses	53 307	29 077
Cautions parentales	200 996	234 777
ENGAGEMENTS DONNÉS	310 621	318 435

B. Engagements liés au financement de la Société et du Groupe

Ligne de crédit confirmée et non utilisée

Au 31 décembre 2019, la Société dispose d'un crédit syndiqué garanti et non tiré d'un montant de 600 millions d'euros.

US Private Placement 2017 et 2018 de Bureau Veritas Holdings Inc

La société Bureau Veritas Holdings Inc, filiale à 100 % de la Société, dispose d'un financement non bancaire de 555 millions de dollars américains garanti par la Société.

Financement Chine de Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co Ltd

La société Bureau Veritas Investment (Shanghai) Co Ltd, filiale à 100 % de la Société, dispose d'un financement bancaire de 750 millions de yuans renminbi garanti par la Société à hauteur du montant tiré au 31 décembre 2019, soit 545 millions de yuans renminbi.

C. Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés de devises à la clôture de l'exercice, relatifs à la couverture de la dette *US Private Placement 2008* libellée en livre sterling, sont les suivants :

Échéance	Montant notionnel (en millions)	Juste valeur des dérivés (en millions)
16/07/2020	40,0	(3,6)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019		(3,6)

La Société a mis en place des instruments dérivés de change dans plusieurs devises contre euros de façon centralisée afin de se prémunir notamment contre le risque de change sur ses prêts et avances financières intra-groupe.

Les instruments dérivés de change à la clôture de l'exercice (swaps de change et achats et ventes à terme de devises), dont l'échéance est inférieure à un an, sont les suivants :

Devise	Montant notionnel (en millions)	Juste valeur des dérivés (en millions)
AUD	219,4	1,5
CAD	(45,9)	(0,1)
CHF	(1,7)	-
CNY	(79,1)	-
CZK	(86,8)	-
DKK	20,9	-
GBP	(82,6)	1,9
HKD	(81,2)	0,1
HUF	(68,6)	-
JPY	(277,6)	-
MXN	39,7	-
NOK	12,8	-
PLN	0,5	-
RUB	59,2	0,1
SEK	(1,2)	-
SGD	(115,1)	-
USD	(0,9)	-
ZAR	(89,3)	(0,2)
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019		3,3

Enfin, la Société a mis en place un programme de gestion du risque de change transactionnel d'un certain nombre de ses filiales. Dans ce contexte, la Société garantit des cours de change aux filiales ayant adhéré au dispositif au moyen de contrats de change internes et met en œuvre des instruments dérivés sur le marché des changes afin de défendre les cours proposés.

Le calendrier d'octroi des garanties internes aux filiales étant différent de celui de mise en place des couvertures avec les contreparties bancaires (progressivité de la couverture externe), les dérivés sont traités et comptabilisés en tant que positions ouvertes isolées dans les comptes annuels.

Dès lors, les dérivés internes et externes sont revalorisés au bilan en contrepartie d'un compte d'attente. Les moins-values latentes sont provisionnées sur la base de la position globale de change déterminée par devise (échéances sur le même exercice).

Instruments dérivés de change – Couverture transactionnelle externe

Échéance < 12 mois	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés (en millions)
	(26) millions USD	0,3
	14 millions SGD	0,1
	7 millions CAD	-
	5 millions GBP	0,2
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019		0,6

Instruments dérivés de change – Couverture transactionnelle interne

Échéance < 12 mois	Montant notionnel	Juste valeur des dérivés (en millions)
	9 millions USD v GBP	(0,1)
	19 millions USD v SGD	0,4
	12 millions USD v CAD	0,4
	3 millions USD v EUR	-
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2019		0,7

Enfin, la Société ne dispose pas d'instruments dérivés de couverture de taux à la clôture.

Note 7 Analyse du chiffre d'affaires

Analyse sectorielle du chiffre d'affaires

<i>(milliers d'euros)</i>	2019	2018
Marine & Offshore	85 278	83 023
Agroalimentaire & Matières Premières	26 696	31 826
Industrie	78 050	92 035
Bâtiments & Infrastructures	26 145	23 212
Certification	15 715	14 932
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	231 884	245 028

Analyse géographique du chiffre d'affaires

<i>(milliers d'euros)</i>	2019	2018
Europe, Afrique & Moyen-Orient	191 767	207 547
Amériques	180	407
Asie-Pacifique	39 937	37 074
TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES	231 884	245 028

Note 8 Résultat financier

<i>(milliers d'euros)</i>	2019	2018
<i>Produits financiers</i>		
Produits de participation	257 108	284 047
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	295	274
Autres intérêts et produits assimilés	48 648	28 625
Reprises sur provisions	5 459	35 226
Différences positives de change	92 811	29 932
Total produits financiers	404 321	378 104
<i>Charges financières</i>		
Dotations aux provisions	(17 898)	(19 247)
Intérêts et charges assimilés	(71 025)	(85 578)
Différences négatives de change	(90 861)	(27 793)
Total charges financières	(179 784)	(132 618)
RÉSULTAT FINANCIER	224 537	245 486

Note 9 Résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2019	2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 096	1 092
Sur opérations de capital	28	34 534
Reprises sur provisions	5 120	4 283
Total produits exceptionnels	7 244	39 909
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	(578)	(1 350)
Sur opérations de capital	(53)	(6 976)
Dotations aux provisions	(1 550)	(8 290)
Total charges exceptionnelles	(2 181)	(16 616)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5 063	23 293

Note 10 Impôts sur les sociétés

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

(milliers d'euros)	2019		2018	
	Résultat avant Impôt	Impôt	Résultat avant Impôt	Impôt
Résultat courant	289 929	5 085	312 050	(3 809)
Résultat exceptionnel	5 063	188	23 293	(55)

Intégration fiscale

En application des dispositions prévues par l'article 223 A du Code général des impôts, la Société s'est constituée seule redevable de l'impôt pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les membres de ce groupe d'intégration fiscale sont les sociétés suivantes :

BIVAC International, Bureau Veritas Certification France, Bureau Veritas Certification Holding, Bureau Veritas Consumer Products Services France, Bureau Veritas Services France, Bureau Veritas Construction, Bureau Veritas Exploitation, Bureau Veritas Marine & Offshore, Bureau Veritas GSIT, Bureau Veritas International, Bureau Veritas Laboratoires, ECS, Transcable-Halec, LCIE, Medi-Qual, Oceanic Développement, Bureau Veritas Services,

Bureau Veritas Solutions, Bureau Veritas Solutions Marine & Offshore, Bureau Veritas Holding France, Bureau Veritas Holding 4, Bureau Veritas Middle East, Bureau Veritas Holding 6, Bureau Veritas Holding 7, Bureau Veritas Holding 8 et Unicar Group.

Les conventions d'intégration fiscale prévoient que les filiales verseront à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe, et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat et/ou leur plus-value nette à long terme de l'exercice si elles étaient imposables distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits aux imputations dont les filiales auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

Situation fiscale latente

(milliers d'euros)	2019	2018
Impôt différé – Actif	7 477	9 590
Impôt différé – Passif	(38)	(29)
ACTIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	7 439	9 561

Les impôts différés sont présentés après compensation par entité fiscale ou groupe fiscal le cas échéant et principalement constitués des impôts différés sur les provisions pour retraites et avantages assimilés et sur les charges à payer non déductibles.

Note 11 Paiements en actions

La Société a mis en place deux outils de rémunération qui sont dénoués en actions propres :

- des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- des plans d'attribution d'actions de performance.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Fonctionnement

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe.

Les attributions concernent des plans d'options de souscriptions d'actions ou d'achat d'actions qui donneront lieu soit à livraisons d'actions existantes acquises sur le marché, soit à l'émission d'actions nouvelles lors de la levée de l'option.

La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de racheter ou de régler les options en numéraire.

Les options sont subordonnées à la réalisation d'objectifs de performance ainsi qu'à l'accomplissement de trois années de service et sont d'une durée de huit à dix ans après la date d'attribution, selon les plans.

Le prix d'exercice, non modifiable, est fixé lors de l'attribution de l'option.

Par décision du Conseil d'administration du 21 juin 2019, la Société a attribué 1 081 260 options d'achat d'actions à certains des salariés du Groupe et au mandataire social. Le prix d'exercice de ces options est un montant fixe de 21,26 euros.

Cette attribution est soumise à une condition de présence ainsi qu'à la réalisation d'objectifs de performance basés sur le résultat opérationnel ajusté du Groupe de l'exercice 2019 et sur la marge opérationnelle du Groupe des exercices 2020 et 2021.

SITUATION DES PLANS D'OPTIONS DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Date d'attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice (en euros par action)	Nombre d'options		Assiette contribution (en euros par action)
			2019	2018	
Plan du 18/07/2011	18/07/2019	14,42	-	117 300	0,29
Plan du 14/12/2011	14/12/2019	13,28	-	78 480	0,32
Plan du 18/07/2012	18/07/2020	17,54	353 146	781 546	0,87
Plan du 22/07/2013	22/07/2021	21,01	747 778	854 794	0,71
Plan du 16/07/2014	16/07/2022	20,28	598 618	633 088	0,60
Plan du 15/07/2015	15/07/2025	20,51	994 777	1 109 738	0,83
Plan du 21/06/2016	21/06/2026	19,35	271 440	335 280	0,70
Plan du 21/06/2017	21/06/2027	20,65	1 071 260	1 111 260	0,51
Plan du 22/06/2018	22/06/2028	22,02	1 031 000	1 069 000	0,82
Plan du 21/06/2019	21/06/2029	21,26	1 057 860	-	0,70
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE			6 125 879	6 090 486	

Plans d'attribution d'actions de performance

Fonctionnement

Des actions de performance ont été attribuées aux dirigeants et à certains employés du Groupe, qui donneront lieu à rachat d'actions sur le marché ou à émission d'actions nouvelles. Elles sont généralement subordonnées à l'accomplissement de trois années de service selon les plans et l'atteinte de conditions de performance basées sur le résultat opérationnel ajusté du Groupe de l'année d'attribution des actions et la marge opérationnelle ajustée du Groupe des deux années suivantes.

Ainsi, par décision du Conseil d'administration du 21 juin 2019, la Société a attribué 1 286 455 actions de performance à certains salariés du Groupe et au mandataire social. L'attribution est soumise à une condition de présence ainsi qu'à la réalisation d'objectifs de performance basés sur le résultat opérationnel

ajusté du Groupe en 2019 et sur la marge opérationnelle ajustée du Groupe en 2020 et 2021.

En outre, le 22 juillet 2013, par décision du Conseil d'administration, la Société a attribué 800 000 actions de performance au mandataire social. L'attribution, dont les conditions ont été modifiées par décision du Conseil d'administration du 11 décembre 2015, est subordonnée à l'accomplissement de neuf années de service en tant que mandataire social, suivie d'une période de conservation de deux années, ainsi qu'à la réalisation d'un objectif de performance basé sur le *Total Shareholder Return* (TSR). Le TSR est un indicateur qui détermine le rendement d'une action de la Société pour l'actionnaire sur une période donnée, en prenant en compte à la fois le dividende et l'appréciation du cours de bourse de l'action.

SITUATION DES PLANS D' ACTIONS DE PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019 :

Date d'attribution	Date d'expiration	Nombre d'actions		Assiette contribution (en euros par action)
		2019	2018	
Plan du 22/07/2013	22/07/2022	720 000	720 000	1,73
Plan du 15/07/2015	15/07/2019	986	476 593	4,95
Plan du 21/06/2016	21/06/2019	336	451 772	3,87
Plan du 21/06/2017	21/06/2020	1 042 662	1 115 462	4,16
Plan du 22/06/2018	22/06/2021	1 103 650	1 161 640	4,60
Plan du 21/06/2019	21/06/2022	1 275 845	-	4,65
NOMBRE D' ACTIONS AU 31 DÉCEMBRE		4 143 479	3 925 467	

Actions de performance et options attribuées aux non-salariés directs de la Société

Pour les plans qui donnent lieu à livraisons d'actions achetées sur le marché, le coût de l'attribution d'actions de performance et des options d'achat aux bénéficiaires non-salariés directs de la Société est supporté par la Société.

En parallèle, la Société a poursuivi la mise en place d'une procédure de refacturation aux autres sociétés du Groupe qui emploient des bénéficiaires de ces attributions. La facturation au titre des livraisons d'actions de performance ou levées d'options s'est élevée en 2019 à 16,3 millions d'euros (17,2 millions d'euros en 2018).

Impacts des plans de paiements en actions sur les comptes de la Société

En 2019, la Société a constaté une charge totale de 4,4 millions d'euros (12,7 millions d'euros en 2018) pour les plans de paiement en actions qui donnent lieu à livraisons d'actions achetées sur le marché. Cette charge correspond au coût des actions, estimé sur la base du prix des achats effectués depuis 2013 et du cours de clôture au 31 décembre 2019 (2018 : achats depuis 2013 et cours de clôture 2018).

Au 31 décembre 2019, le passif (dettes sociales) s'élève à 52,4 millions d'euros (66,7 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Au 31 décembre 2019, la Société détient 4 264 021 actions propres affectées à la livraison de programmes d'options d'actions et d'actions de performance et classées distinctement à l'actif du bilan pour une valeur de 88,0 millions d'euros (119,9 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Note 12 Effectif

	2019	2018
Effectif	2 085	1 985

6.10 Informations complémentaires concernant Bureau Veritas en vue de l'approbation des comptes annuels 2019

6.10.1 Activités et résultats de la Société

(en euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires	231 884 057,24	245 027 559,24
Résultat d'exploitation	65 392 029,81	66 563 753,71
Résultat exceptionnel	5 062 930,97	23 293 475,31
Résultat net	289 718 515,11	339 206 682,98
Capitaux propres	1 429 177 817,91	1 194 503 377,13

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

6.10.2 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2019

Le Conseil d'administration indique aux actionnaires, qu'au 31 décembre 2019, le résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice de 289 718 515,11 euros. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'affecter à la réserve légale, qui s'élève à 5 316 392,40 euros pour un capital social de 54 251 158,56 euros, un montant de 108 723,46 euros pour atteindre le dixième du capital social conformément à la loi.

Compte tenu d'un report à nouveau de 630 962 213,17 euros, le bénéfice distribuable s'établit ainsi à 920 572 004,82 euros. Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale d'affecter ce bénéfice de la façon suivante :

- à titre de dividende, un montant de 0,56 euro par action, soit, sur la base du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2019 (452 092 988 actions), un montant total de 253 172 073,28 euros ;
- le solde, soit 667 399 931,54 euros, au compte « Report à nouveau ».

En application du 1. A. 1° de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus par les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à l'imposition forfaitaire au taux de 12,8 %.

Toutefois, en application du 2 de l'article 200 A du Code général des impôts, ces actionnaires peuvent également opter pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Dans cette hypothèse, conformément au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, ils bénéficieront alors d'un abattement de 40 % sur le montant du dividende.

Dans tous les cas, un prélèvement à la source au taux de 12,8 % du montant brut du dividende (augmenté des prélèvements sociaux au taux de 17,2 %, soit un total de 30 %) sera effectué par Bureau Veritas. Le prélèvement à la source d'un montant de 12,8 % est un acompte d'impôt sur le revenu et sera donc imputable sur l'impôt sur le revenu dû en 2021 par le bénéficiaire calculé sur les revenus perçus en 2020.

Il sera proposé à l'Assemblée générale que le dividende qui ne pourrait pas être versé aux actions auto-détenues sera affecté au compte « Report à nouveau ». Plus généralement, il sera proposé, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, que le montant global dudit dividende soit ajusté en conséquence et que le montant affecté au compte « Report à nouveau » soit déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.

Distributions effectuées au titre des trois derniers exercices

Les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Montant total distribué	Nombre d'actions concernées	Dividende par action ^(a)
2016	239 794 093,00 euros	435 989 260	0,55 euro ^(b)
2017	243 678 388,80 euros	435 139 980	0,56 euro ^(c)
2018	244 260 858,80 euros	436 180 105	0,56 euro ^(d)

(a) Il est précisé, en application de l'article 243 bis du Code général des impôts, que ce dividende a ouvert droit à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(b) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2017.

(c) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2018.

(d) Le dividende par action a été mis en paiement au cours de l'année 2019.

La politique de distribution de dividendes est décrite dans le paragraphe 7.9.2 – Politique de distribution de dividende du présent Document d'enregistrement universel.

6.10.3 Montant global des dépenses somptuaires et impôt correspondant

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts il est précisé que les comptes annuels de la Société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019, prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts à hauteur d'un montant global de 98 234 euros qui a un effet d'impôt de 33 825,24 euros et qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

6.10.4 Filiales et participations

Le tableau des filiales et participations de la Société figure dans la Note 2 du chapitre 6.9 – Notes annexes aux comptes annuels de Bureau Veritas SA du présent Document d'enregistrement universel.

6.10.5 Résultats des cinq derniers exercices de la Société

(milliers d'euros sauf le résultat par action, exprimé en euros)

	2019	2018	2017	2016	2015
I – Situation financière					
a) Capital social ^(a)	54 251	53 066	53 040	53 040	53 040
b) Nombre d'actions émises	452 092 988	442 216 000	442 000 000	442 000 000	442 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	231 884	245 028	268 388	950 481	952 763
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	301 927	325 187	252 009	446 260	358 454
c) Impôt sur les bénéfices	5 273	(3 864)	(27 192)	66 790	42 495
d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	289 719	339 207	287 321	382 063	279 221
e) Montant des bénéfices distribués ^(b)	253 172	244 261	243 678	239 794	222 771
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	0,66	0,74	0,63	0,86	0,71
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,64	0,77	0,65	0,86	0,63
c) Dividende net versé à chaque action ^(b)	0,56	0,56	0,56	0,55	0,51
IV – Personnel					
a) Nombre de salariés	2 085	1 985	2 015	8 581	8 523
b) Montant de la masse salariale	99 918	109 328	123 332	396 496	402 571

(a) Le capital en 2019 correspond à 452 092 988 actions de 0,12 euro de valeur nominale.

(b) Le dividende au titre de l'exercice 2019 sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

6.10.6 Informations relatives aux délais de règlement

Depuis le 1^{er} décembre 2008, la Société applique les dispositions de la loi de Modernisation de l'Économie, notamment en réglant ses fournisseurs à 60 jours date d'émission de la facture, les contrats avec les fournisseurs et les applications de règlement des factures ayant été adaptés en ce sens.

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le solde des factures émises et reçues, non réglées et dont le terme est échu, déterminé selon les délais légaux ou contractuels selon les tiers concernés, se présente comme suit :

Analyse des délais de paiement

Factures reçues	0 jour de retard	1-30 j	31-60 j	61-90 j	91 et plus de retard	Total 1 jour et plus	Factures exclues (litige)
Nombre de factures	2	88	23	11	34	156	30
Montant HT factures	2 029	124 341 303	52 716	43 500	3 083	124 440 602	2 095 132
%/TOTAL ACHATS HT DE L'EXERCICE	0,00 %	76,68 %	0,03 %	0,03 %	0,00 %	76,74 %	1,29 %

Analyse des délais de paiement

Factures émises	0 jour de retard	1-31 j	31-60 j	61-90 j	91 et plus de retard	Total 1 jour et plus
Nombre de factures	-	122	4	76	427	629
Montant HT factures	-	17 847 379	30 479	8 917 852	31 931 042	58 726 752
%/TOTAL CA HT DE L'EXERCICE	-	8,17 %	0,01 %	4,08 %	14,62 %	26,88 %

6.11 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale de la société Bureau Veritas,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bureau Veritas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 2 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant net de M€ 2 034. Les créances rattachées aux participations s'élèvent, quant à elles, à M€ 1 348.8.

Concernant les titres de participation, ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels relative aux immobilisations financières, la valeur d'usage est généralement estimée par la direction sur la base de la quote-part de l'actif net comptable des entités concernées, éventuellement modifiée pour tenir compte de prévisions telles que les éléments de valeur économique prospectifs.

L'estimation de la valeur d'usage requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constituait un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement à examiner que les estimations des valeurs d'usage déterminées par la direction étaient fondées sur une justification de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés.

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, nous avons examiné que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres, sont fondés sur une documentation probante.

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons examiné les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des entités concernées issues des données budgétaires établies sous le contrôle de la Direction générale.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont également consisté à examiner le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bureau Veritas par votre Assemblée générale du 25 juin 1992 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 17 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingt-huitième année de sa mission sans interruption (dont treize années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé) et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 mars 2020

Les commissaires aux comptes

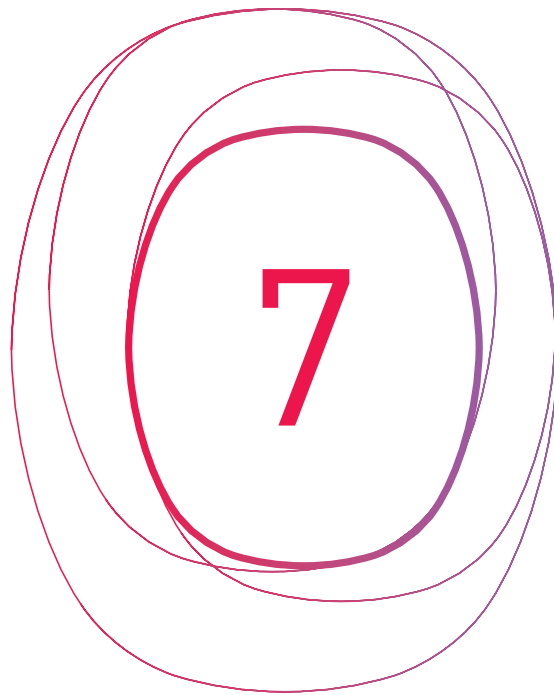
PricewaterhouseCoopers Audit
François Guillon

ERNST & YOUNG Audit
Nour-Eddine Zanouda

6

États financiers

6.11 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels



INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

7.1	Renseignements à caractère général	340	RFA 7.7	Capital social et droits de vote	346
7.2	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2019	341	7.7.1	Capital social	346
RFA 7.3	Principales filiales en 2019	342	7.7.2	Titres non représentatifs du capital	346
7.4	Contrats intra-groupe	344	7.7.3	Acquisition par la Société de ses propres actions	346
7.5	Contrats de franchise industrielle, redevance de nom et licence de savoir-faire, services centraux	344	7.7.4	Autres titres donnant accès au capital	348
7.6	Opérations avec les apparentés et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	345	7.7.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré(e)	348
7.6.1	Principales opérations avec les apparentés	345	7.7.6	Nantissements	348
7.6.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	345	7.7.7	Évolution du capital social	349
			RFA 7.8	Actionnariat	350
			7.8.1	Structure de l'actionnariat du Groupe	350
			7.8.2	Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle	352
			RFA 7.9	Informations boursières	352
			7.9.1	Le titre Bureau Veritas	352
			7.9.2	Politique de distribution du dividende	352
			7.9.3	Évolution du cours de Bourse	353
			7.10	Actes constitutifs et statuts	354

7.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale

Bureau Veritas SA

Siège social

Immeuble Newtime
40/52, Boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine – France
Tél. : + 33 (0) 1 55 24 70 00
Fax : + 33 (0) 1 55 24 70 01

Lieu et numéro d'immatriculation

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification 775 690 621 RCS Nanterre. Le Code APE de la Société qui identifie le type d'activité de l'entreprise est le 7120B. Il correspond à l'activité analyses, essais et inspections techniques. Le numéro LEI (*Legal Entity Identifier*) de la Société est le suivant : 969500TPU5T3HA5D1F11.

Date de constitution et durée

La Société a été constituée par acte des 2 et 9 avril 1868 reçu par Maître Delaunay, notaire à Paris. La durée de la Société expirera, sauf dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires conformément à la loi et aux statuts, le 31 décembre 2080.

Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'à toutes autres dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés commerciales et à ses statuts.

Exercice social

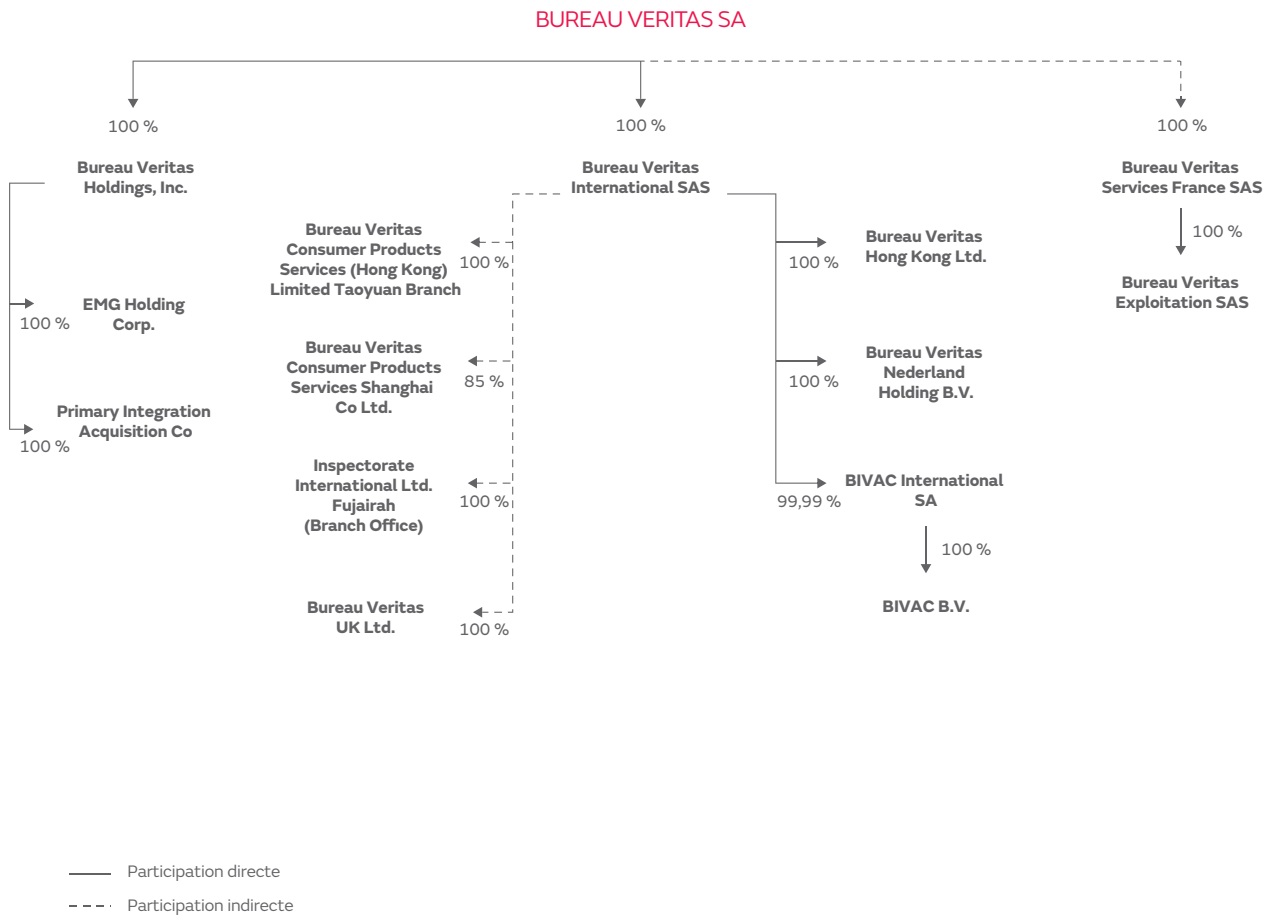
Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Site internet

Le site internet de la Société est accessible à l'adresse suivante : <https://group.bureauveritas.com/fr>.

Les informations fournies sur ce site internet ne constituent pas une partie intégrante du Document d'enregistrement universel, sauf si celles-ci sont incorporées par référence dans le Document.

7.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2019



7.3 Principales filiales en 2019

Le Groupe comprend Bureau Veritas SA, ses succursales et ses filiales. À la tête du Groupe, Bureau Veritas SA détient des participations dans diverses sociétés en France et à l'étranger. À part son activité de société holding, elle détient également une activité économique propre au travers de certaines succursales à l'étranger.

Bureau Veritas SA a réalisé un chiffre d'affaires de 231,9 millions d'euros en 2019.

Les principaux flux entre Bureau Veritas SA et ses filiales consolidées concernent les redevances de marque et les redevances techniques, la gestion centralisée de la trésorerie et la refacturation de la couverture d'assurance. Une présentation des principaux flux entre Bureau Veritas SA et ses filiales figure également dans les rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, inclus dans la section 7.6 – Opérations avec les apparentés, du présent Document d'enregistrement universel.

Au 31 décembre 2019, le Groupe comptait 516 entités juridiques, suite à un effort de rationalisation de 22 entités et à la création ou l'acquisition de 17 nouvelles entités en 2019 (31 décembre 2018 : 521 entités).

Une description des 14 principales filiales, directes ou indirectes, de Bureau Veritas SA figure ci-dessous.

Les filiales principales sélectionnées répondent à au moins un des cinq critères suivants : i) l'entité a représenté au moins 5 % des capitaux propres consolidés au cours de l'un des deux derniers exercices, ii) l'entité a représenté au moins 5 % du résultat net consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices, iii) l'entité a représenté au moins 5 % du chiffre d'affaires consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices, iv) l'entité a représenté au moins 5 % du total actif consolidé au cours de l'un des deux derniers exercices.

Pour la plupart, il s'agit de sociétés holding regroupant les activités du Groupe par pays. Pour les filiales opérationnelles, une description de l'activité est également présentée. Une liste des filiales de Bureau Veritas SA figure dans la Note 38 – Périmètre de consolidation annexée aux états financiers consolidés 2019, figurant au chapitre 6 – États financiers du présent Document d'enregistrement universel.

Bureau Veritas Holdings, Inc

Bureau Veritas Holdings, Inc est une société de droit américain créée en 1988, dont le siège social est situé 1601 Sawgrass Corporate Parkway, Ste 400, Fort Lauderdale, FL 33323, États-Unis. Bureau Veritas Holdings, Inc est une société holding détenue directement à 100 % par Bureau Veritas SA. Elle a pour principal objectif de détenir les participations du Groupe dans les filiales en Amérique du Nord.

EMG Holding Corp.

EMG est une société de droit américain créée en 2018, dont le siège social est situé 1601 Sawgrass Corporate Parkway, Ste 400, Fort Lauderdale, FL 33323, États-Unis. EMG est une filiale à 100 % de Bureau Veritas Holding Inc (États-Unis). Elle est une holding ayant pour but de détenir les parts de la société EMG Subsidiary Corporation.

Bureau Veritas Exploitation SAS

Bureau Veritas Exploitation SAS est une société de droit français créée en 2012, dont le siège social est situé 8, Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. La société est détenue à 100 % par Bureau Veritas Services France SAS. Elle réalise des services dans le domaine du bâtiment, des infrastructures et du génie civil, de l'industrie et de leurs équipements. En 2019, elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 443 millions d'euros.

BIVAC International SA

BIVAC International SA est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé 8, Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. BIVAC International a été créée en 1991 en tant que holding et siège pour l'activité Services aux gouvernements. BIVAC International est une filiale à 99,99 % de Bureau Veritas International SAS.

Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control Rotterdam – BIVAC BV

Bureau Veritas Inspection Valuation Assessment and Control Rotterdam – BIVAC BV est une société de droit néerlandais, créée en 1984, dont le siège social est situé Boompjes 40 3011XB Rotterdam, Pays-Bas. BIVAC BV est une filiale à 100 % de BIVAC International SA. Elle a pour principale activité la gestion administrative des activités de Services aux gouvernements et a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 47 millions d'euros en 2019.

Bureau Veritas International SAS

Bureau Veritas International SAS est une société par actions simplifiée de droit français, dont le siège social est situé 8, Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. La société a été créée en 1977 et est une holding qui détient plusieurs filiales étrangères. Elle est une filiale à 100 % de Bureau Veritas SA.

Bureau Veritas Hong Kong Ltd

Bureau Veritas Hong Kong Ltd est une société de droit chinois créée en 2004, dont le siège social est situé 7 F, Octa Tower, 8 Lam Chak Street, Kowloon Bay, Kowloon, Hong Kong. Bureau Veritas Hong Kong Ltd est une filiale à 100 % de Bureau Veritas International SAS et détient certaines filiales en Asie. À part son activité de société holding, elle a une activité opérationnelle et a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 178 millions d'euros en 2019.

Bureau Veritas UK Ltd

Bureau Veritas UK Ltd est une société de droit britannique, créée en octobre 1983, dont le siège social est situé Suite 206, Fort Dunlop, Fort Parkway B24 9FD Birmingham, West Midlands Royaume-Uni. Bureau Veritas UK Ltd est une filiale à 100 % de Bureau Veritas UK Holdings Ltd. Elle a pour activité les services d'inspection et d'essais électriques et mécaniques avec sa division Compliance Management, les services d'inspection et de vérification aux entreprises du secteur du pétrole, du gaz et de la production d'électricité grâce à sa division Industrie et à travers sa division BV Solutions, des évaluations et des solutions en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 88 millions d'euros en 2019.

Bureau Veritas Services France SAS

Bureau Veritas Services France SAS est une société de droit français créée en 1981, dont le siège social est situé 8, Cours du Triangle, 92800 Puteaux, France. La société est détenue à 100 % par Bureau Veritas Services SAS. Elle est dédiée à la fourniture de prestations de services et d'assistance aux sociétés françaises et monégasques du Groupe et détient quelques participations en France.

Bureau Veritas Nederland Holding BV

Bureau Veritas Nederland Holding BV est une société de droit néerlandais créée en 2009, dont le siège social est situé Boompjes 40 3011 XB Rotterdam, Pays-Bas. Elle est détenue à 100 % par Bureau Veritas International SAS et est une holding qui détient des participations aux Pays-Bas et dans d'autres pays.

Bureau Veritas Consumer Products Services Shanghai Co Ltd

Bureau Veritas Consumer Products Services Shanghai Co Ltd est une société de droit chinois créée en 1996. Son siège social est situé n° 168, Guanghua Road, Minhang District 201108 Shanghai Chine. Elle est détenue à 85 % par Bureau Veritas Consumer Products Services Hong-Kong Ltd et est une société qui propose des prestations de tests en laboratoire, d'inspection, pour les textiles et autres produits de consommation (cosmétiques, aliments, produits agricoles...). Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 70 millions d'euros en 2019.

Bureau Veritas Consumer Products Services (Hong Kong) Limited Taoyuan Branch

Bureau Veritas Consumer Products Services (Hong Kong) Limited Taoyuan Branch est une succursale créée en 2007. Son siège social est situé 1 F. N° 152, Wen Hwa 5th RD Kwei Shan Hsiang, 333 Taoyuan Hsiang Taïwan. Elle est détenue à 100 % par Bureau Veritas Consumer Products Services Hong-Kong Ltd et est une société qui propose des prestations de certification et de test pour les produits électriques et électroniques. Elle a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 50 millions d'euros en 2019.

Inspectorate International Ltd Fujairah (Branch office)

Inspectorate International Ltd Fujairah (Branch office) est une succursale de droit émirati créée en 2005 dont le siège social est situé Kanoo Maritime Centre Port of Fujairah PO Box 4828 Fujairah, aux Émirats arabes unis. Elle est détenue à 100 % par Inspectorate International Ltd. Cette société réalise des prestations d'analyses chimique et biologique et a contribué au chiffre d'affaires du Groupe à hauteur de 9 millions d'euros en 2019.

Primary Integration Acquisition Co

Primary Integration Acquisition Co est une société de droit américain créée en 2017, dont le siège social est situé 1601 Sawgrass Corporate Parkway, Fort Lauderdale, FL 33323, États-Unis. Elle est détenue à 100 % par Bureau Veritas Holdings Inc et est une société holding ayant pour but de détenir les parts de la société Primary Integration Solutions, Inc

7.4 Contrats intra-groupe

La politique financière du Groupe consistant à centraliser les excédents de trésorerie, les filiales placent leurs excédents auprès de la Société. En cas de besoin, elles peuvent emprunter auprès de cette dernière. Sauf accord de la Société, les filiales ne doivent ni placer leurs excédents de trésorerie, ni emprunter auprès d'une autre entité.

Les prêts intra-groupe sont régis par des conventions de gestion de trésorerie conclues entre la Société et chacune de ses filiales françaises et étrangères.

7.5 Contrats de franchise industrielle, redevance de nom et licence de savoir-faire, services centraux

Le Groupe a mis en place des contrats de franchise industrielle ou de licence de marque et de services centraux avec la plupart de ses filiales, généralement sous la forme de contrats cadres.

Ces contrats visent à mettre à disposition des entités du Groupe la propriété industrielle détenue par Bureau Veritas SA mais aussi à fournir des services techniques et administratifs aux filiales.

La rémunération de la propriété industrielle et des services techniques fournis est opérée sous forme de redevances calculées sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires tiers qui peut varier en fonction des activités réalisées par les filiales du Groupe.

La rémunération des services centraux est basée sur les coûts des services, augmentés d'une marge de pleine concurrence.

7.6 Opérations avec les apparentés et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

7.6.1 Principales opérations avec les apparentés

Une description détaillée des contrats intra-groupes et autres opérations avec les apparentés figure dans la section 7.4 – Contrats intra-groupe du présent chapitre ainsi que dans la Note 35 – Transactions avec les parties liées annexée aux états financiers consolidés 2019, dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés du présent Document d'enregistrement universel.

7.6.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

À l'Assemblée générale de la société Bureau Veritas SA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 mars 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
François Guillon

ERNST & YOUNG Audit
Nour-Eddine Zanouda

7.7 Capital social et droits de vote

7.7.1 Capital social

Évolution du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2018, le capital s'élevait à 53 065 920 euros et était divisé en 442 216 000 actions, d'une valeur nominale de 0,12 euro chacune. Le nombre total de droits de vote théoriques s'établissait à 608 314 450 et le nombre de droits de vote exerçables à 601 988 367.

Au 31 décembre 2019, le capital s'élevait à 54 251 158,56 euros et était divisé en 452 092 988 actions, d'une valeur nominale de 0,12 euro chacune.

Le capital social de la Société a évolué au cours de l'exercice 2019 par l'émission de 153 931 actions à la suite des levées d'options de souscription d'actions.

Le capital social a également évolué au cours de l'exercice 2019 à la suite de l'option pour le paiement du dividende en actions votée par l'Assemblée générale du 14 mai 2019. Le Président du Conseil d'administration a constaté le 7 juin 2019 à l'issue de la période d'option la création de 9 943 269 actions nouvelles.

L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions intervenues en 2019 a été constatée par le Conseil d'administration lors des séances du 24 juillet 2019 et 26 février 2020.

Au 31 décembre 2019, le nombre total de droits de vote théoriques s'établissait à 618 089 695 et le nombre de droits de vote exerçables à 613 699 756.

7.7.2 Titres non représentatifs du capital

Au 31 décembre 2019, la Société n'a émis aucun titre non représentatif du capital.

7.7.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Les paragraphes ci-après mentionnent les informations à fournir en application de l'article L. 225-211 du Code de commerce et décrivent, conformément aux dispositions des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires du 14 mai 2019.

Programme de rachat d'actions en vigueur adopté lors de l'Assemblée générale du 14 mai 2019

Conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ainsi qu'à toutes autres dispositions qui viendraient à être applicables, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires réunie le 14 mai 2019 a, dans sa onzième résolution, autorisé le Conseil d'administration (avec faculté de subdélégation) à acheter ou faire acheter par la Société un nombre total de ses actions ordinaires ne pouvant excéder 10 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, en vue :

- d'assurer la liquidité et l'animation des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ou toute autre disposition applicable ; et/ou
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, de toute attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou Groupe

(ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail), de toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et/ou

- de la remise d'actions à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou
- de la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse, les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ;

- de l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi acquises dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce et conformément à l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale du 14 mai 2019 aux termes de sa 23^e résolution (ou toute résolution ultérieure ayant le même objet) ; et/ou
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;
- de tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur, dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Il est précisé que (i) la limite de 10 % du capital s'applique à un montant du capital de la Société, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à l'Assemblée générale du 14 mai 2019 et (ii) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le

calcul de la limite de 10 % du capital prévu ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre revendu pendant la durée de l'autorisation.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé à 45 euros (hors frais d'acquisition) et le montant maximal global affecté au programme de rachat d'actions est fixé à 1 989 972 000 euros (hors frais d'acquisition) correspondant à un nombre maximum de 44 221 600 actions acquises sur la base du prix maximum d'achat unitaire susvisé et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2018.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 14 mai 2019, a privé d'effet à compter de cette même date pour sa fraction non utilisée l'autorisation qui avait été donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 15 mai 2018 aux termes de sa quatorzième résolution.

Dans le cadre de ce programme et de celui autorisé par l'Assemblée générale du 15 mai 2018, la Société a procédé en 2019 aux achats et aux ventes d'actions indiqués ci-dessous.

Transfert et rachat d'actions propres réalisés au cours de l'exercice 2019

Au cours de l'exercice 2019, la Société a poursuivi le contrat de liquidité confié à Exane BNP Paribas le 8 février 2008. Dans le cadre de ce contrat, 3 647 057 actions ont été achetées au prix moyen de 21,425 euros et 3 709 302 actions ont été vendues au prix moyen de 21,416 euros. Au 31 décembre 2019, 130 898 actions et 5 775 266 euros étaient affectés audit contrat de liquidité.

En 2019, la Société a procédé à la livraison, par prélèvement sur ses actions auto-détenues, de 1 624 159 actions aux bénéficiaires des plans d'action de performance et d'options d'achat d'actions.

Au 31 décembre 2019, la Société détenait au total 4 394 939 actions représentant environ 0,97 % de son capital social, ayant une valeur comptable de 91 085 269 euros et une valeur nominale de 527 392,68 euros.

Sur ces 4 394 939 actions détenues par la Société au 31 décembre 2019, 130 898 actions sont affectées à l'objectif de contrat de liquidité, 4 264 041 actions sont affectées à l'objectif de programmes d'options ou autre allocation d'actions.

Nouveau programme de rachat d'actions qui sera soumis à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du Règlement n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 ainsi qu'à toutes autres dispositions qui sont ou viendraient à être applicables, ce programme aurait pour objectifs, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 :

- d'assurer la liquidité et l'animation des actions ordinaires de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance et sans être influencé par la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'AMF ou toute autre disposition applicable ; et/ou
- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire, toute attribution ou cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne entreprise ou Groupe (ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi (notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail) ou tout plan similaire, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des

articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ou tout plan similaire et de réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, dans les conditions légales et réglementaires applicables ; et/ou

- la remise d'actions à l'occasion d'émission ou de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; et/ou
- la conservation et la remise ultérieure d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, étant précisé que dans une telle hypothèse les actions acquises à cette fin ne pourront représenter plus de 5 % du nombre d'actions composant le capital social de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant, le cas échéant, à un capital ajusté pour prendre en compte des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée générale ; et/ou
- l'annulation de tout ou partie des actions ordinaires ainsi acquises dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce et conformément à l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale du 14 mai 2019 aux termes de sa 23^e résolution (ou toute résolution ultérieure ayant le même objet) ; et/ou
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ; et/ou

- tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou par la réglementation en vigueur ; dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par le biais d'un communiqué ou de tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourraient porter sur un nombre d'actions tel que :

- le nombre d'actions que la Société rachèterait pendant la durée du programme de rachat n'excéderait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations postérieures à l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, soit à titre indicatif un nombre d'actions n'excédant pas 45 209 298 sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 31 décembre 2019 ; et
- le nombre d'actions que la Société détiendrait à quelque moment que ce soit ne dépasserait pas 10 % des actions composant le capital social de la Société à la date considérée.

Ces opérations pourraient être réalisées aux périodes que le Conseil d'administration apprécierait dans le respect des conditions légales et réglementaires applicables, étant précisé que

le Conseil d'administration ne pourrait, sauf autorisation préalable de l'Assemblée générale des actionnaires, mettre en œuvre ce programme de rachat d'actions à compter du dépôt par un tiers d'un projet d'offre publique visant les titres de la Société et ce jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le prix unitaire maximum d'achat dans le cadre de ce programme d'achat d'actions serait de 45 euros (hors frais d'acquisition), sous réserve d'ajustements dans le cadre d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites et/ou division ou regroupement des actions, d'amortissement sur le capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximum des fonds affectés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions s'élèverait à 2 034 418 410 euros (hors frais d'acquisition).

Cette nouvelle autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois à compter de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, et priverait d'effet pour sa fraction inutilisée l'autorisation consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2019 aux termes de sa onzième résolution.

7.7.4 Autres titres donnant accès au capital

La Société a émis des options de souscription et d'achat d'actions, dont les principaux termes et conditions sont décrits dans la section 3.7 – Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés, du présent Document d'enregistrement universel.

La Société a également effectué des attributions d'actions de performance, dont les principaux termes et conditions sont décrits dans la section 3.7 – Intérêts des dirigeants mandataires sociaux, des administrateurs et de certains salariés, du présent Document d'enregistrement universel ainsi que dans la Note 23 – Paiements en actions annexée aux états financiers consolidés 2019, dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés du présent Document d'enregistrement universel.

7.7.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré(e)

Néant.

7.7.6 Nantissements

Au 31 décembre 2019 et à la connaissance de la Société, 923 174 actions de la Société (soit environ 0,20 % du nombre d'actions composant son capital social), détenues par des personnes physiques, font l'objet d'un nantissement.

Comme indiqué dans la Note 33 – Engagements hors bilan et nantissements annexée aux états financiers consolidés 2019, figurant dans la section 6.6 – Notes annexes aux comptes consolidés du présent Document d'enregistrement universel, des actifs financiers courants et non courants ont été nantis par le Groupe pour une valeur nette comptable de 1,1 million d'euros au 31 décembre 2019.

7.7.7 Évolution du capital social

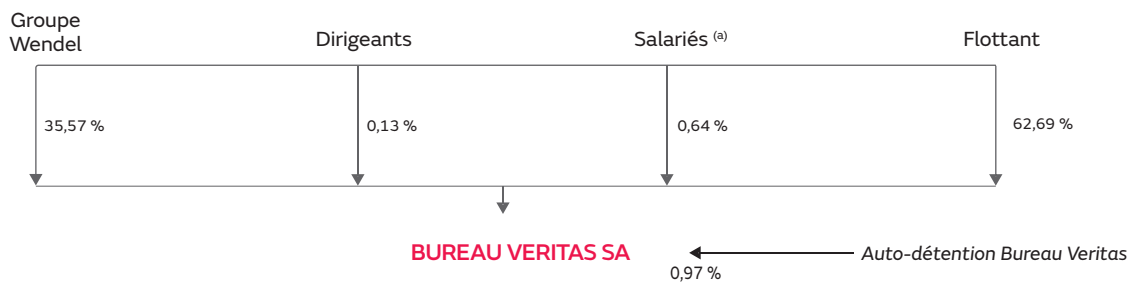
Le tableau ci-dessous indique l'évolution du capital social de la Société au cours des cinq derniers exercices.

	2019	2018	2017	2016	2015
Capital en début d'exercice					
En euros	53 065 920	53 040 000	53 040 000	53 040 000	53 163 924
En actions	442 216 000	442 000 000	442 000 000	442 000 000	443 032 700
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	220 212	-	330 000	149 600	1 547 500
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice	10 097 200	216 000	330 000	149 600	514 800
Par attribution gratuite d'actions	-	-	-	-	-
Par exercice d'options de souscription d'actions	153 931	216 000	330 000	149 600	514 800
Capital en fin d'exercice					
En euros	54 251 158,56	53 065 920	53 040 000	53 040 000	53 040 000
En actions	452 092 988	442 216 000	442 000 000	442 000 000	442 000 000

7.8 Actionnariat

7.8.1 Structure de l'actionnariat du Groupe

Actionnariat simplifié au 31 décembre 2019



(a) Dont détentions directes enregistrées au nominatif.

Principaux actionnaires directs et indirects

Wendel SE est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe par son importance, avec près de 9 milliards d'euros d'actifs gérés.

Elle investit en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, Saint-Gobain, Cromology, Stahl, IHS, Constantia Flexibles et Allied Universal dans lesquelles elle joue un rôle actif d'actionnaire de long terme. Elle met en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader.

Wendel SE est cotée sur Euronext Paris. Son Document de référence/Document d'enregistrement universel peut être consulté sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers

(www.amf-france.org) et téléchargé sur le site internet de Wendel (www.wendelgroup.com).

Au 31 décembre 2019, Wendel SE était détenue à hauteur de 38,73 % par Wendel Participations SE, société regroupant les intérêts de plus de mille membres de la famille Wendel.

Le groupe Wendel est l'actionnaire majoritaire de Bureau Veritas dont il détenait 35,57 % du capital et 51,30 % des droits de vote théoriques au 31 décembre 2019.

Conformément à l'article 28 des statuts de la Société, un droit de vote double a été attribué aux actions détenues par le groupe Wendel dans la mesure où celles-ci ont fait l'objet d'une inscription nominative depuis plus de deux ans.

Répartition du capital social et des droits de vote exerçables

Actionnaires	Au 29 février 2020		Au 31 décembre 2019		Au 31 décembre 2018		Au 31 décembre 2017	
	% d'actions détenues	% de droits de vote	% d'actions détenues	% de droits de vote	% d'actions détenues	% de droits de vote	% d'actions détenues	% de droits de vote
Groupe Wendel ^(a)	35,57 %	51,66 %	35,57 %	51,67 %	35,33 %	51,91 %	40,08 %	56,76 %
Public ^(b)	63,14 %	47,83 %	63,07 %	47,79 %	62,76 %	47,45 %	57,84 %	42,24 %
FCP BV Next	0,25 %	0,37 %	0,26 %	0,38 %	0,29 %	0,43 %	0,30 %	0,43 %
Dirigeants ^(c)	0,11 %	0,14 %	0,13 %	0,16 %	0,19 %	0,21 %	0,47 %	0,57 %
Auto-détention	0,93 %	-	0,97 %	-	1,43 %	-	1,31 %	-
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

(a) Il n'existe pas de différence significative entre les droits de vote théoriques (incluant les actions auto-détenues) et les droits de vote exerçables (hors actions auto-détenues). Le pourcentage de droits de vote théoriques détenus par le groupe Wendel est de 51,30 % au 31 décembre 2019.

(b) Calculé par différence.

(c) Les dirigeants sont définis comme les membres du Comité exécutif du Groupe Bureau Veritas au 31 décembre de l'année présentée, ou au 29 février 2020 le cas échéant.

Franchissements de seuils

Les franchissements de seuils légaux notifiés antérieurement au 1^{er} janvier 2019 sont disponibles sur le site de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») et les franchissements de seuils statutaires sont notifiés à la Société, au siège social de la Société.

En complément des seuils prévus l'article 11.2 des statuts de la Société (voir section 7.10 – Actes constitutifs et statuts, du présent Document d'enregistrement universel) et aux termes de l'article L. 233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième (5 %), du dixième (10 %), des trois vingtièmes (15 %), du cinquième (20 %), du quart (25 %), des trois dixièmes (30 %), du tiers (1/3), de la moitié (50 %), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90 %) ou des dix-neuf vingtièmes (95 %) du capital social ou des droits de vote informe la Société et l'AMF, au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour de Bourse suivant le jour du franchissement du seuil de participation, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle possède. Cette information est également donnée dans les mêmes délais lorsque la participation en capital social ou en droits de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

À défaut, l'actionnaire est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant (article L. 233-14 alinéas 1 et 2 du Code de commerce).

Un formulaire type de déclaration de franchissement de seuils légaux est disponible sur le site internet de l'AMF.

À la meilleure connaissance de la Société et sur la base des franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés par les actionnaires à la Société et/ou à l'AMF, sont recensées ci-après les dernières déclarations communiquées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

À la connaissance de la Société, il n'existait, hormis l'actionnaire majoritaire Wendel, aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote au 25 mars 2020.

Le groupe Wendel, par courrier en date du 19 décembre 2019, a informé la Société que suite à la fusion par voie d'absorption de la société Truth 2 SAS (« Truth 2 ») par la société Eufor SAS (« Eufor ») dans le cadre d'un reclassement interne au sein du groupe Wendel, Eufor s'est substituée à Truth 2 en qualité d'actionnaire de la Société et a ainsi franchi individuellement à la hausse, le 13 décembre 2019 :

- les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 % et 1/3 du capital social et les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3 et 50 % des droits de vote de la Société ; et
- les seuils statutaires de 2 % et de chaque fraction additionnelle de 1 % du capital et des droits de vote, compris (i) entre 2 % (inclus) et 35 % (inclus) du capital social et (ii) entre 2 % (inclus) et 51 % (inclus) des droits de vote de la Société.

Préalablement à la fusion, Truth 2 et Eufor étaient toutes deux détenues directement et indirectement (à travers la société Trief Corporation SA) à 100 % par la société Wendel SE, elle-même contrôlée par la société Wendel Participations SE.

À l'issue des franchissements à la hausse des seuils légaux et statutaires mentionnés ci-dessus et à la date de la déclaration, Eufor détenait individuellement 160 826 908 actions, représentant 35,58 % du capital social de la Société et 317 079 765 droits de vote, représentant 51,29 % des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, conformément aux dispositions statutaires, d'autres franchissements de seuils ont été notifiés à la Société au cours de l'exercice 2019 :

- par courrier en date du 18 janvier 2019, un investisseur a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 3 % du capital de la Société. Ce même investisseur, par courrier daté le 5 février 2019, a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 3 % du capital de la Société ;
- par courrier en date du 19 juillet 2019, un investisseur a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 3 % du capital de la Société. Par courrier en date du 23 juillet 2019, cet investisseur a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 3 % du capital de la Société. Par courrier en date du 27 août 2019, cet investisseur a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 3 % du capital de la Société. Par courrier en date du 30 août 2019, cet investisseur a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 3 % du capital de la Société. Par courrier en date du 2 septembre 2019, cet investisseur a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 3 % du capital de la Société. Enfin, par courrier en date du 5 septembre 2019, ce même investisseur a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 3 % du capital de la Société ;
- par courrier en date du 12 mars 2019, un investisseur a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 3 % des droits de vote de la Société. Ce même investisseur, par courrier en date du 24 avril 2019, a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 4 % du capital de la Société ;
- par courrier en date du 8 mars 2019, un investisseur a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 2 % du capital de la Société. Par courrier en date du 30 avril 2019, cet investisseur a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 3 % du capital et des droits de vote de la Société. Par courrier en date du 26 juillet 2019, cet investisseur a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 4 % des droits de vote de la Société. Cet investisseur, par courrier en date du 12 août 2019, a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 4 % du capital de la Société. Par courrier en date du 17 octobre 2019, cet investisseur a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 4 % du capital de la Société. Par courrier en date du 8 novembre 2019, cet investisseur a informé la Société avoir franchi à la hausse le seuil de 4 % du capital de la Société. Enfin, ce même investisseur, par courrier en date du 21 novembre 2019, a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 4 % du capital de la Société ;
- par courrier en date du 16 juillet 2019, un investisseur a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 3 % du capital de la Société. Par courrier en date du 1^{er} octobre 2019, ce même investisseur a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 2 % des droits de vote de la Société. Au regard des déclarations de franchissements de seuils reçues au cours de l'exercice 2019, il apparaît que cet investisseur n'a pas déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 4 % du capital de la Société.

Droits de vote des actionnaires

Conformément aux statuts de la Société modifiés par l'Assemblée générale du 18 juin 2007 et entrés en vigueur le 23 octobre 2007, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété.

Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-dessus fixé ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au porteur, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Au 31 décembre 2019, 165 996 707 actions bénéficiaient d'un droit de vote double sur les 452 092 988 actions composant le capital social.

Structure de contrôle

Au 31 décembre 2019, la Société était contrôlée indirectement par Wendel SE à hauteur de 35,57 % du capital et de 51,30 % des droits de vote théoriques.

L'organisation et le mode de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés, le nombre d'administrateurs indépendants, la dissociation des fonctions de Président et Directeur général, le respect du Règlement intérieur et du Code AFEP/MEDEF contribuent à encadrer la présence d'un

actionnaire majoritaire. Le Conseil d'administration de Bureau Veritas veille notamment à ce que la présence d'au moins un tiers de membres indépendants en son sein soit respectée. Les membres indépendants du Conseil d'administration sont désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêt par rapport à la Société au sens du Règlement intérieur du Conseil.

Au 31 décembre 2019, le Président du Conseil d'administration ainsi que sept autres membres du Conseil sur douze étaient qualifiés d'indépendants au regard des critères du Code AFEP/MEDEF : Aldo Cardoso, Ana Giros Calpe, Ieda Gomes Yell, Pascal Lebard, Siân Herbert-Jones, Frédéric Sanchez, Philippe Lazare et Lucia Sinapi-Thomas. Le Comité d'audit et des risques comporte quatre membres indépendants du Conseil, l'un d'entre eux étant par ailleurs Président dudit Comité. Quatre membres du Comité des nominations et des rémunérations sur cinq sont indépendants. Une présentation des membres du Conseil d'administration avec mention de leur participation à un comité figure dans la section 3.1.1 – Composition du Conseil d'administration, du présent Document d'enregistrement universel.

7.8.2 Accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle

Néant.

7.9 Informations boursières

7.9.1 Le titre Bureau Veritas

Place de cotation	Euronext Paris, compartiment A, éligible au SRD
Introduction en bourse	23 octobre 2007 à 37,75 euros par action, soit 9,44 euros ajustés de la division du nominal par quatre le 21 juin 2013
Présence dans les indices	CAC Next 20, SBF 120, CAC large 60, EURO STOXX, EURO STOXX Industrial Goods & Services, STOXX Europe 600, STOXX Europe 600 Industrial Goods and Services Index, STOXX Global ESG Leaders, STOXX Global ESG Impact Index, Dow Jones Sustainability World Index, Dow Jones Sustainability Europe Index, MSCI Standard
Codes	ISIN : FR 0006174348 Mnémonique : BVI Reuters : BVI. PA Bloomberg : BVI-FP
Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2019	452 092 988
Nombre de droits de vote exerçables au 31 décembre 2019	613 699 756
Capitalisation boursière au 31 décembre 2019	10 512 millions d'euros

7.9.2 Politique de distribution du dividende

Au cours des dernières années, le Groupe a distribué annuellement un dividende représentant plus de 50 % du résultat net ajusté part du Groupe.

Cette référence ne constitue cependant en aucun cas un engagement du Groupe ; les dividendes futurs dépendront notamment des résultats et de la situation financière du Groupe.

(en euros)	Au titre de l'exercice		
	2019 ^(a)	2018	2017
Dividende par action	0,56	0,56	0,56

(a) Proposition à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

7.9.3 Évolution du cours de Bourse

Au 20 mars 2020, le cours du titre Bureau Veritas était de 17,50 euros, en baisse de 0,1 % par rapport au cours du 2 janvier 2019 (17,51 euros). Le cours du titre Bureau Veritas a ainsi été multiplié par plus de deux par rapport à son cours d'introduction le 24 octobre 2007 (9,44 euros).

Les volumes quotidiens de rotation du flottant de l'année 2019 enregistrés sur Euronext Paris se situent en moyenne autour de 685 000 titres échangés par jour, soit près de 15 millions d'euros.



Transactions mensuelles sur l'année 2019

Période	Nombre de titres échangés	Capitaux (en millions d'euros)	Cours extrêmes ajustés (en euros)	
			Plus haut	Plus bas
Janvier 2019	16 504 759	305,95	19,67	16,99
Février 2019	12 445 254	246,23	21,02	19,10
Mars 2019	16 113 892	346,06	22,10	20,62
Avril 2019	11 693 499	256,07	22,63	21,05
Mai 2019	16 013 960	343,81	22,57	20,88
Juin 2019	14 391 114	308,96	22,03	20,73
Juillet 2019	16 465 181	363,94	23,53	21,06
Août 2019	14 650 876	310,69	22,94	20,08
Septembre 2019	13 190 778	290,51	22,63	21,47
Octobre 2019	14 483 757	316,50	22,97	21,00
Novembre 2019	16 429 140	384,36	24,20	22,58
Décembre 2019	12 350 027	289,21	23,90	22,94

Source : Euronext.

7.10 Actes constitutifs et statuts

Un résumé des principales dispositions des statuts figure dans la présente section. Une copie des statuts peut être obtenue sur le site internet de la Société.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a l'objet civil suivant, qu'elle peut exercer en tous pays :

- la classification, le contrôle, l'expertise ainsi que la surveillance de Construction ou de réparation des navires et des aéronefs de toutes catégories et de toutes nationalités ;
- les inspections, contrôles, évaluations, diagnostics, expertises, mesures, analyses concernant la fonction, la conformité, la qualité, l'hygiène, la sécurité, la protection de l'environnement, la production, la performance et la valeur de toutes matières, produits, biens, matériels, constructions, équipements, usines ou établissements ;
- tous services, études, méthodes, programmes, assistance technique, conseils dans les domaines de l'Industrie, du transport maritime, terrestre ou aérien, des services et du commerce national ou international ; et
- le contrôle des Constructions immobilières et du génie civil.

Sauf en cas d'incompatibilité avec la législation en vigueur, la Société peut procéder à toutes études et recherches et accepter des mandats d'expertise ou d'arbitrage dans les domaines en rapport avec son activité.

La Société peut publier tout document, et notamment des règlements et des registres maritime et aéronautique, et exercer toute action de formation concernant les activités précitées.

Plus généralement, elle exerce toute action pouvant, directement ou indirectement, en tout ou partie, se rattacher à son objet ou en favoriser la réalisation : notamment toute opération industrielle, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, la création de filiales, la prise de participations financières, techniques ou autres, dans des sociétés, associations ou organismes dont l'objet est en rapport, pour le tout ou pour partie, avec celui de la Société.

Enfin, la Société peut effectuer toutes opérations permettant l'utilisation, directe ou indirecte, des biens et des droits dont elle est propriétaire et, notamment, le placement des fonds sociaux.

Organes d'administration et de Direction générale (articles 14 à 21 des statuts)

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société est décrit au chapitre 3 – Gouvernement d'entreprise, du présent Document d'enregistrement universel.

Droits et obligations attachés aux actions (articles 8, 9, 11.1, 12, 13 et 35 des statuts)

Libération des actions (article 8 des statuts)

Les actions souscrites en numéraire sont émises et libérées dans les conditions prévues par la loi.

Forme des actions (article 9 des statuts)

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions législatives ou réglementaires pouvant imposer, dans certains cas, la forme nominative.

Les actions de la Société donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Cession et transmission des actions (article 11.1 des statuts)

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Elles se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En outre, elle donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées générales dans les conditions légales et statutaires.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action, quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des Assemblées générales.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution d'actions, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires d'actions isolées, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement, et, le cas échéant, de l'achat ou de la vente d'actions nécessaires.

Indivisibilité des actions, nue propriété, usufruit (article 13 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique. À défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

Modalités de paiement des dividendes (article 35 des statuts)

L'Assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions de la Société dans les conditions fixées par la loi.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le Conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite cinq (5) ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Modification des droits des actionnaires

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

Assemblées générales (articles 23 à 30 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Toute Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des Assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Convocations des Assemblées générales (article 24 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées, dans les conditions et délais fixés par la loi.

Les Assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit (y compris hors du département du siège social) indiqué dans l'avis de convocation.

Ordre du jour (article 25 des statuts)

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de sa convocation.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du Conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

Accès aux Assemblées (article 26 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre de titres qu'il possède, peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'inscription en compte des titres deux (2) jours ouvrés avant la date de l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Dans le cas des titres au porteur, l'inscription en compte des titres est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut se faire représenter par toute personne morale ou physique de son choix dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires alors applicables.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou par procuration doit, dans le délai de trois (3) jours au moins avant la date de l'Assemblée générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion/convocation, une formule de vote par correspondance ou par procuration ou le document unique en tenant lieu. Le Conseil d'administration peut, pour toute Assemblée générale, réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

En outre, les actionnaires ne souhaitant pas participer personnellement à l'Assemblée peuvent également procéder à la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire par voie électronique conformément aux dispositions alors applicables et dans les conditions qui seront indiquées dans l'avis de réunion/convocation.

Par ailleurs, sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements, voter par correspondance par voie électronique.

Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies par la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

Si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, les actionnaires pourront également participer à l'Assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et seront alors réputés présents pour le calcul du *quorum* et de la majorité.

Feuille de présence, bureau, procès-verbaux (article 27 des statuts)

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire et, le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil d'administration ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet.

Si l'Assemblée est convoquée par le ou les Commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'Assemblée, celle-ci élit son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant soit par eux-mêmes, soit comme mandataires, le plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis et d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal et le signer.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Quorum, vote, nombre de voix (article 28 des statuts)

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le *quorum* est calculé sur la base de l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du *quorum* que des formulaires reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée, dans les conditions et délais fixés par la loi et les statuts.

Dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, l'actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au porteur, par suite de succession de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible. Il en est de même en cas de transfert d'actions ayant droit de vote double par suite d'une fusion ou d'une scission d'une Société actionnaire. La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée, à main levée, par voie électronique ou par tout moyen de télécommunications permettant l'identification des actionnaires dans les conditions réglementaires en vigueur.

Assemblée générale ordinaire (article 29 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les Statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes sociaux et le cas échéant sur les comptes consolidés de l'exercice social précédent.

L'Assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Assemblée générale extraordinaire (article 30 des statuts)

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les Statuts dans toutes leurs stipulations. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée générale extraordinaire, statuant dans les conditions de *quorum* et de majorité prescrites par les dispositions qui la régissent, exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la loi.

Droit de communication des actionnaires (article 31 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi.

Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle

Aucune stipulation des statuts ne pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

Identification des actionnaires et franchissement de seuils (articles 10 et 11.2 des statuts)

Identification des actionnaires (article 10 des statuts)

La Société se tient informée de la composition de son actionnariat dans les conditions prévues par la loi.

À ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

Ainsi, la Société peut notamment demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, contre rémunération à sa charge, des renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont lesdits titres peuvent être frappés.

Après avoir suivi la procédure décrite au paragraphe précédent et au vu de la liste transmise par le dépositaire central, la Société peut également demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement, aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres prévues au paragraphe précédent. Ces personnes sont tenues, lorsqu'elles ont la qualité d'intermédiaire, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

S'il s'agit de titres de forme nominative, l'intermédiaire inscrit dans les conditions prévues par la loi est tenu de révéler l'identité des propriétaires de ces titres ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux sur simple demande de la Société ou de son mandataire, laquelle peut être présentée à tout moment.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été communiquée le sont pour compte de tiers, elle est en droit de demander à ces détenteurs de révéler l'identité des propriétaires de ces titres, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

À l'issue des procédures d'identification, et sans préjudice des obligations de déclaration de participations significatives imposées par la loi, la Société peut demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital ou des droits de vote de cette personne morale.

En cas de violation des obligations visées ci-dessus, les actions ou les titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte seront privés des droits de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant sera différé jusqu'à cette date.

En outre, au cas où la personne inscrite méconnaîtrait sciemment ces obligations, le tribunal dans le ressort duquel la Société a son siège pourra, sur demande de la Société ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital, prononcer la privation totale ou partielle, pour une durée totale ne pouvant excéder cinq ans, des droits de vote attachés aux actions ayant fait l'objet d'une demande d'information de la Société et éventuellement et pour la même période, du droit au paiement du dividende correspondant.

Franchissements de seuils (article 11.2 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société des franchissements de seuils prévus par la loi, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à posséder, directement ou indirectement au sens de la loi (et notamment de l'article L. 233-9 du Code de commerce), un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote supérieure ou égale à 2 %, doit informer la Société du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède, dans un délai de cinq jours de négociation à compter du franchissement de ce seuil, et ce, quelle que soit la date d'inscription en compte, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social de la Société, ou par tout autre moyen équivalent pour les actionnaires ou porteurs de titres résidents hors de France, en précisant le nombre total de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social ainsi que les droits de vote qui y sont attachés qu'elle possède à la date de la déclaration. Cette déclaration de franchissement de seuil indique également si les actions ou les droits de vote y afférents sont ou non détenus pour le compte ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales et précise, en outre, la date du franchissement de seuil. Elle est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 1 % du capital ou des droits de vote sans limitation, y compris au-delà du seuil de 5 %.

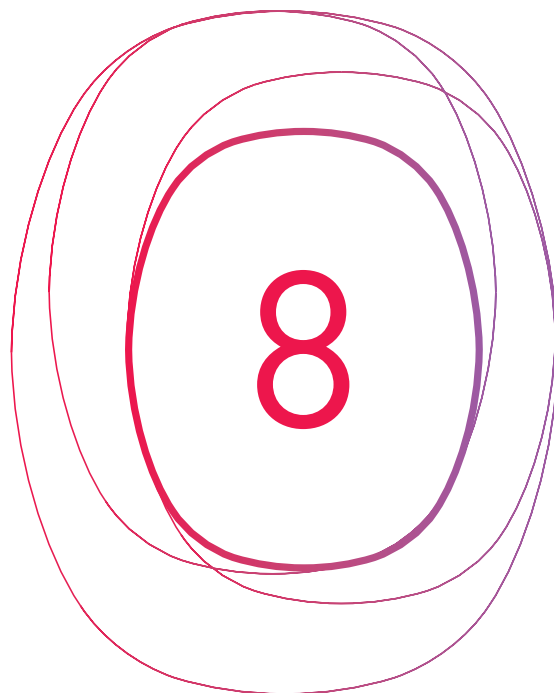
À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions prévues ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, dès lors qu'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la Société au moins égale à 5 % du capital ou des droits de vote en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale. La privation du droit de vote s'applique pour toute Assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

Tout actionnaire dont la participation en capital et/ou en droits de vote dans la Société devient inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai et selon les mêmes formes, quelle qu'en soit la raison.

Pour le calcul des seuils susvisés, il doit être tenu compte au dénominateur du nombre total d'actions composant le capital et auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris celles privées de droit de vote, tel que publié par la Société conformément à la loi (la Société devant préciser dans ses publications le nombre total desdites actions avec droits de vote et le nombre d'actions parmi celles-ci ayant été privées de droit de vote).

Modification du capital social (article 7 des statuts)

Le capital social peut être augmenté ou réduit par tous modes et de toute manière autorisé par la loi. L'Assemblée générale extraordinaire pourra également décider de procéder à la division de la valeur nominale des actions ou à leur regroupement.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

RFA	8.1	Personnes responsables	360	8.3	Politique d'information	362
	8.1.1	Responsable du Document d'enregistrement universel	360	8.3.1	Information des actionnaires	362
	8.1.2	Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel	360	8.3.2	Documents accessibles au public	363
	8.1.3	Responsable de l'information financière	360	8.4	Informations incluses par référence	363
RFA	8.2	Contrôleurs légaux des comptes	361	8.5	Tables de concordance	363
	8.2.1	Commissaires aux comptes titulaires	361	8.5.1	Document d'enregistrement universel	364
	8.2.2	Commissaires aux comptes suppléants	361	8.5.2	Rapport financier annuel	367
				8.5.3	Rapport de gestion	368
				8.5.4	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	369
				8.5.5	Tableaux AMF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux	370



8.1 Personnes responsables

8.1.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

Didier Michaud-Daniel, Directeur général de Bureau Veritas.

8.1.2 Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion répertoriées dans la section 8.5.3 du présent Document d'enregistrement universel présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 26 mars 2020

Didier Michaud-Daniel

Directeur général de Bureau Veritas

8.1.3 Responsable de l'information financière

François Chabas

Directeur financier de Bureau Veritas

Adresse : Immeuble Newtime – 40/52, Boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine – France

Téléphone : + 33 1 55 24 76 30

Télécopie : + 33 1 55 24 70 32

8.2 Contrôleurs légaux des comptes

8.2.1 Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par Monsieur François Guillon

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit a été renouvelé en tant que Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux.

PricewaterhouseCoopers Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Ernst & Young Audit

Représenté par Monsieur Nour-Eddine Zanouda

1-2, Place des Saisons, Paris La Défense 1

92400 Courbevoie

Ernst & Young Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux.

Ernst & Young Audit appartient à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

8.2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Christophe Georghiou

63, rue de Villiers

92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Monsieur Jean-Christophe Georghiou a été nommé en tant que Commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux.

Cabinet Auditex

1-2, Place des Saisons, Paris La Défense 1

92400 Courbevoie

Le Cabinet Auditex a été nommé en tant que Commissaire aux comptes suppléant lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 17 mai 2016 pour une durée de six exercices sociaux.



8.3 Politique d'information

8.3.1 Information des actionnaires

Bureau Veritas communique de façon régulière sur ses activités, sa stratégie et ses perspectives auprès de ses actionnaires individuels ou institutionnels et, plus largement, de la communauté financière dans le respect des meilleures pratiques de la profession.

En 2019, le management de Bureau Veritas et l'équipe Relations Investisseurs ont ainsi eu près de 600 contacts avec des analystes et investisseurs à l'occasion de roadshows, de rendez-vous et de conférences sectorielles dans les principales places financières mondiales, notamment en Europe et aux États-Unis. Le 24 septembre 2019, une délégation d'analystes et d'investisseurs invités par Bureau Veritas s'est rendue à Paris La Défense Aréna, enceinte de 40 000 places en configuration spectacle. Cela a permis au Groupe, qui est intervenu sur le projet de l'Aréna depuis sa genèse, du concours d'architecte à la phase de construction, jusqu'à sa phase actuelle d'exploitation avec les inspections périodiques, de mettre en avant son savoir-faire à l'occasion d'une visite de cet ouvrage singulier. Lors de l'évènement, le Groupe a mis un coup de projecteur sur les récents développements de sa plateforme Bâtiment & Infrastructures au travers de multiples études de cas : contrôle technique du Nouveau Roland Garros en France, évaluation de conformité d'une autoroute au Mexique, évaluation de conformité d'un centre de données aux États-Unis, assistance à la gestion de projet dans la réalisation d'infrastructures aéroportuaires et de métros en Chine.

En outre, Bureau Veritas participe à des événements consacrés à l'Investissement socialement responsable (ISR). Ces rencontres avec des fonds d'investissement et des analystes ISR participent à la progression du Groupe dans le domaine de la RSE présentée au chapitre 2 – Responsabilité sociétale et environnementale de l'entreprise, du présent Document d'enregistrement universel.

Le dialogue avec les actionnaires sur les sujets de gouvernance est assuré par la Direction générale, l'équipe Relations Investisseurs et la Direction Affaires Juridiques et Audit. Les actionnaires peuvent également communiquer sur ces sujets avec le Président du Conseil d'administration à l'adresse mail suivante : aldo.cardoso@bureauveritas.com.

En ce qui concerne l'accessibilité à l'information, Bureau Veritas met à la disposition des actionnaires l'ensemble des informations financières dans la section Investisseurs de son site internet. Les coordonnées de l'équipe Relations Investisseurs sont disponibles en ligne favorisant ainsi les contacts directs avec les actionnaires. Un numéro vert est également mis à disposition des actionnaires individuels. Enfin, toute personne intéressée par la vie du Groupe peut s'abonner afin de recevoir gratuitement par e-mail les communiqués et publications. Ce système d'alertes est accessible via la section Investisseurs du site internet en remplissant un formulaire d'inscription.

Au cours de l'exercice 2019, Bureau Veritas a publié deux lettres aux actionnaires en format 100 % numérique et accessibles sur le site internet du Groupe, en version française et anglaise. La lettre aux actionnaires a pour but de présenter le Groupe, ses métiers et services, son actualité et ses résultats financiers, au travers d'un contenu varié. Elle offre également la possibilité aux lecteurs de poser leurs questions directement à Bureau Veritas par un simple clic.

Agenda financier 2020

23 avril 2020 (après Bourse)
Information du 1^{er} trimestre 2020

28 juillet 2020 (après Bourse)
Résultats du 1^{er} semestre 2020

29 septembre 2020
Journée Investisseurs : présentation du nouveau plan stratégique du Groupe

22 octobre 2020 (après Bourse)
Information du 3^e trimestre 2020

Bureau Veritas ne communique pas d'informations financières pendant :

- les 30 jours calendaires précédant la date de publication des comptes consolidés annuels et semestriels du Groupe jusqu'à la publication des résultats consolidés annuels et semestriels ;
- les 15 jours calendaires précédant la date de publication de l'information financière consolidée des premiers et troisièmes trimestres jusqu'aux publications trimestrielles.

Contacts

INFORMATION ACTIONNAIRES

0 800 434 241 Service & appel gratuits

Information analystes/investisseurs

Laurent Brunelle, Directeur des Relations Investisseurs
laurent.brunelle@bureauveritas.com

Florent Chaix, Manager Relations Investisseurs
florent.chaix@bureauveritas.com

Bureau Veritas

Adresse : Immeuble Newtime

40/52, Boulevard du Parc

92200 Neuilly-sur-Seine, France

Tél. : + 33 (0) 1 55 24 70 00

8.3.2 Documents accessibles au public

Toutes les publications du Groupe (communiqués, rapports annuels, présentations annuelles et semestrielles, etc.) et l'information réglementée sont disponibles sur simple demande ou depuis le site internet <https://group.bureauveritas.com/fr>. Ce site permet de s'abonner aux alertes e-mails pour recevoir l'actualité et de télécharger toutes les publications du Groupe depuis son introduction en Bourse, la liste des analystes qui suivent le titre Bureau Veritas ainsi que le cours de Bourse en temps réel.

Un Document de référence (celui-ci s'intitule « Document d'enregistrement universel » à compter de l'exercice 2019) est déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Conformément à son Règlement général, il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), ainsi que sur <https://group.bureauveritas.com/fr>, en version française et anglaise.

Compte tenu de l'entrée en vigueur le 21 juillet 2019 du règlement (UE) 2017/1129 dit « Prospectus 3 » et de son règlement délégué 2019/980, Bureau Veritas publie cette année un Document d'enregistrement universel. Ce document, au-delà de sa nouvelle appellation, répond à un objectif d'amélioration de la lisibilité pour les actionnaires et investisseurs en proposant un vecteur unique et central d'information. Il vise en outre à présenter

une information englobant les thématiques financières et extra-financières notamment en matière de stratégie et de facteurs de risques.

Les documents, ou copie des documents, listés ci-dessous peuvent être consultés au siège social de Bureau Veritas (Immeuble Newtime, 40/52, Boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France) ou bien envoyés sur simple demande par voie électronique :

- les statuts de Bureau Veritas SA ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de Bureau Veritas dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document d'enregistrement universel ;
- les informations financières historiques de Bureau Veritas et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du présent Document d'enregistrement universel.

Par ailleurs, conformément à la recommandation AMF n° 2012-05 (modifiée le 5 octobre 2018), les statuts actualisés de la Société figurent sur le site internet : <https://group.bureauveritas.com/fr>.

8.4 Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2018 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2018 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 193 à 214, 215 à 271, 272 à 276, 277 à 301, et 296 à 298 du Document de référence, déposé auprès de l'AMF, en date du 27 mars 2019, sous le numéro D. 19-0206 ;
- le rapport de gestion, les comptes consolidés du Groupe de l'exercice 2017 accompagnés du rapport des Commissaires aux

comptes sur les comptes consolidés, les comptes annuels de la Société de l'exercice 2017 accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, figurant respectivement aux pages 167 à 188, 189 à 251, 252 à 257, 258 à 286, et 279 à 281 du Document de référence, déposé auprès de l'AMF, en date du 27 mars 2018, sous le numéro D. 18-0184 ;

Les informations incluses dans ces deux Documents de référence autres que celles citées ci-avant ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document d'enregistrement universel.

8.5 Tables de concordance

Afin de faciliter la lecture du Document d'enregistrement universel, les tables de concordance ci-après permettent d'identifier :

- les principales rubriques qui constituent le Document d'enregistrement universel prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 ;
- les principales informations qui constituent le rapport financier annuel prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- les principales informations qui constituent le rapport de gestion prévues par les articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce ;
- les principales informations qui constituent le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévues par les articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce ;
- les informations sur les rémunérations avec la présentation sous forme des 11 tableaux préconisés par l'AMF (voir également Code AFEP/MEDEF).

Ces tables renvoient aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnés les éléments exigés par les lois, règlements et recommandations mentionnés ci-avant.



8.5.1 Document d'enregistrement universel

Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017

Page(s)

	Page(s)
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	
1.1 Personnes responsables des informations	360
1.2 Déclaration des personnes responsables	360
1.3 Nom, adresse, qualifications et intérêts potentiels des personnes intervenant en qualité d'experts	N/A
1.4 Informations provenant d'une tierce partie	N/A
1.5 Déclaration de dépôt auprès de l'autorité compétente	1
2. Contrôleurs légaux des comptes	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	361
2.2 Changement éventuel	N/A
3. Facteurs de risque	206-213, 265, 292-295
4. Informations concernant Bureau Veritas	
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	340
4.2 Lieu, numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	340
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	340
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant les activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire, site web avec un avertissement	340
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	40-60
5.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	36-56 du Document de référence 2018 (DDR 2018) 34-53 du Document de référence 2017 (DDR 2017)
5.1.2 Nouveau produit ou service importants lancé sur le marché	87-90
5.2 Principaux marchés	25-26 21-22 du DDR 2018 20-21 du DDR 2017
5.3 Événements importants dans le développement des activités	23, 224-242
5.4 Stratégie et objectifs	29-39
5.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	61-62
5.6 Position concurrentielle	4-5, 28
5.7 Investissements	237, 242
5.7.1 Investissements importants réalisés	204, 209 du DDR 2018 176, 180 du DDR 2017
5.7.2 Principaux investissements en cours et engagements futurs	242, 275-276
5.7.3 Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif/passif, de sa situation financière ou de ses résultats	297-305, 318-321
5.7.4 Questions environnementales	113-118
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description sommaire du Groupe	2-15, 341
6.2 Liste des filiales importantes	342-344
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	

Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel

8.5 Tables de concordance

Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017

	Page(s)
7.1.1	12-14, 224-242, 248-252 17-19, 196-209, 226-220 du DDR 2018 15-17, 169-180, 190-194 du DDR 2017
7.1.2	63, 86-87
7.2	Résultats d'exploitation
7.2.1	Facteurs importants, événements inhabituels, peu fréquents ou nouveaux développements 226-234, 268
7.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets 226-234, 268
8.	Trésorerie et capitaux
8.1	Informations sur les capitaux 251
8.2	Source et montant des flux de trésorerie 235-238, 252
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement 238-242
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités du Groupe 265
8.5	Sources de financement attendues 242
9.	Environnement réglementaire 61-62, 127
10.	Information sur les tendances
10.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente et changement significatif de performance financière du Groupe, survenus depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement du Document d'enregistrement universel 242, 296
10.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours 242
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice
11.1	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus N/A
11.2	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation N/A
11.3	Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale
12.1	Conseil d'administration et Direction générale 137-157, 168-172
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale 172-173
13.	Rémunération et avantages
13.1	Rémunérations et avantages en nature 177-197
13.2	Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages 177-197
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction
14.1	Date d'expiration des mandats actuels 142-157, 168
14.2	Contrats de service 172
14.3	Informations sur le Comité d'audit et des risques et le Comité des nominations et des rémunérations 162-165
14.4	Déclaration relative à la conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables 136
14.5	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise 138-141
15.	Salariés
15.1	Nombre de salariés et répartition des effectifs 3, 29, 93
15.2	Participations et stock-options détenues par les membres du Conseil d'administration et par la Direction générale 177-204
15.3	Participation des salariés dans le capital 102-103, 200-204, 349, 350
16.	Principaux actionnaires
16.1	Franchissement de seuils 351
16.2	Existence de droits de vote différents 351-352, 356



Informations complémentaires du Document d'enregistrement universel

8.5 Tables de concordance

Table de concordance du Document d'enregistrement universel – Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 ayant complété les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017

	Page(s)	
16.3	Contrôle de Bureau Veritas	24, 350, 352
16.4	Accord connu de Bureau Veritas dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	176
17.	Transactions avec des parties liées	295
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats	
18.1	Informations financières historiques	223-246, 247-305, 312-333
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices	193-214, 215-271, 277-301 du DDR 2018 167-188, 189-251, 258-286 du DDR 2017
18.1.2	Changement de date de référence comptable	N/A
18.1.3	Normes comptables	255-263
18.1.4	Changement de référentiel comptable	255-257
18.1.5	Informations financières en normes comptables françaises	312-333
18.1.6	Etats financiers consolidés	248-305
18.1.7	Date des dernières informations financières	31/12/2019
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A 306-311, 334-337
18.3	Audit des informations financières historiques annuelles (rapport d'audit)	272-276, 296-298 du DDR 2018 252-257, 279-281 du DDR 2017
18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	274
18.5	Politique de distribution de dividendes et montant du dividende	352
18.6	Procédures administratives, judiciaires et d'arbitrage	221
18.7	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	246
19.	Informations supplémentaires	
19.1	Capital social	
19.1.1	Capital souscrit	346
19.1.2	Autres actions	346
19.1.3	Actions autodétenues	346-348, 350
19.1.4	Valeurs mobilières	348
19.1.5	Conditions d'acquisition	348
19.1.6	Options ou accords	348
19.1.7	Historique du capital	349
19.2	Acte constitutif et statuts	
19.2.1	Objet social	354
19.2.2	Droits et privilèges des actions	354-355
19.2.3	Éléments de changement de contrôle	176
20.	Contrats importants	246
21.	Documents disponibles	363

8.5.2 Rapport financier annuel

Table de concordance du rapport financier annuel – Articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers

	Page(s)
Comptes consolidés du Groupe	247-305
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	306-311
Comptes annuels de la Société	312-333
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	334-337
Rapport de gestion (au sens du Code de commerce)	Cf. 8.5.3, page 368
Attestation du responsable du rapport financier annuel	360
Rachat par la Société de ses propres actions	346-348
Honoraires des Commissaires aux comptes	296



8.5.3 Rapport de gestion

Table de concordance du rapport de gestion – Articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 et suivants et R. 225-102 et suivants du Code de commerce

	Section(s)	Page(s)
Activité de la Société et du Groupe		
Situation et activité du Groupe au cours de l'exercice écoulé	5.1	224-225
Activité et résultats de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	5.2	226
Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	5.2	226-242
Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	5.2	226-242
Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière	Cahier Intro., 2.6.1	12-14, 124-126
Évolution prévisible de la situation de la Société et du Groupe et perspectives d'avenir	1.4.7, 5.5	39, 242
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du rapport de gestion	5.4, 6.6	242, 296
Description des principaux risques et incertitudes	4.1	206-213
Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mesures prises par l'entreprise	N/A	N/A
Activités en matière de recherche et développement	1.7	63
Succursales existantes	6.6, 6.9	297-305, 318-321
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	4.2	214-219
Indications sur l'utilisation des instruments financiers (gestion des risques financiers)	6.6	265, 292-295
Évolution du cours de Bourse	7.9.3	353
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A	N/A
Autres informations comptables et/ou fiscales		
Montant des dépenses somptuaires	6.10.3	332
Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	6.10.2	331-332
Tableau des résultats des cinq derniers exercices	6.10.5	333
Délai de paiement des fournisseurs et des clients	6.10.6	333
Information sur les conditions relatives à l'exercice de stock-options attribuées aux dirigeants et à la conservation des actions	3.6.1, 3.6.4, 3.6.6	181-182, 185-186, 193-197
Information sur les conditions relatives à la conservation des actions attribuées gratuitement aux dirigeants	3.6.1, 3.6.4, 3.6.6	181-182, 185-186, 193-197
Structure du capital		
Structure et évolution du capital social	7.7.1, 7.7.7	346, 349
État de la participation des salariés au capital social	7.8.1	350
Franchissements de seuils légaux déclarés à la Société	7.8.1	351
Évolution de la répartition du capital social et des droits de vote au cours des trois dernières années	7.8.1	350
Composition de l'actionariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	1.2, 7.8.1	24, 350-352
Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	6.6, 6.9, 7.2	297-305, 318-321, 341
Prises de participation ou prises de contrôle significatives intervenues au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A	N/A
Opérations réalisées par les dirigeants, leurs proches et les personnes assimilées, sur les titres de la Société	3.7.2	199
Achat et revente par la Société de ses propres actions	7.7.3	346-348
Informations sociales, environnementales et sociétales		
Déclaration de performance extra-financière (DPEF)	2.6.3	127-129
Informations sociales, environnementales et sociétales	Chapitre 2	66-130
Description et gestion des risques environnementaux et climatiques	2.2.2, 2.3.3	78, 113-118
Plan de vigilance	2.4	119-121
Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise	8.5.4	369

8.5.4 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise – Articles L. 225-37 et suivants du Code de commerce	Page(s)
Modalités d'exercice de la Direction générale	137
Référence à un Code de gouvernement d'entreprise et application du principe « Appliquer ou expliquer »	136
Composition du Conseil	137-139
Représentation équilibrée des femmes et des hommes	137-139
Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil	137-139
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (y compris dirigeants)	146-157, 168
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	158
Limitations des pouvoirs du Directeur général	167
Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale, conventions réglementées	N/A
Procédure mise en place par le Conseil afin d'évaluer régulièrement la nature des conventions courantes	159-160
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux (ex-post)	183-186
Politique de rémunération des mandataires sociaux (ex-ante)	177-182
Ratio d'équité entre le niveau de rémunération des mandataires sociaux (y compris dirigeants et la rémunération moyenne et médiane des salariés)	189-190
Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci	182, 186
Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital	174-176
Informations prévues à l'article L.225-37-5 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	176
Assemblée générale et modalités de participation	176, 355-357
Droits liés aux actions	354-355



8.5.5 Tableaux AMF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Table de concordance des tableaux des rémunérations figurant dans les recommandations de l'AMF		Page(s)
Tableau n° 1.	Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social	192
Tableau n° 2.	Synthèse de la rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur général	192-193
Tableau n° 3.	Rémunération versée ou attribuée aux membres du Conseil d'administration	183
Tableau n° 4.	Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	193
Tableau n° 5.	Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	194
Tableau n° 6.	Actions de performance attribuées à chaque mandataire social	195
Tableau n° 7.	Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	195
Tableau n° 8.	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	195
Tableau n° 9.	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers au cours de l'exercice	204
Tableau n° 10.	Historique des attributions gratuites d'actions	196-197
Tableau n° 11	Synthèse des contrats, régimes et indemnités applicables aux dirigeants mandataires sociaux	197

BUREAU VERITAS
Société Anonyme au capital de 54 264 483,84 euros
RCS Nanterre B 775 690 621
Siège social :
Immeuble Newtime
40/52 Boulevard du Parc
92200 Neuilly-sur-Seine - France
Tél. : + 33 (0)1 55 24 70 00

Sites internet
www.bureauveritas.com
www.bureauveritas.fr
<http://group.bureauveritas.com>

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN



** Bâtir un monde de confiance*



**BUREAU
VERITAS**

Shaping a World of Trust*

Immeuble Newtime, 40/52 Boulevard du Parc - 92200 Neuilly-sur-Seine - France
Tél. : +33(0)1 55 24 70 00 - Fax : +33(0)1 55 24 70 01 - www.bureauveritas.com